This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

D 1,197,349

Digitized by Google

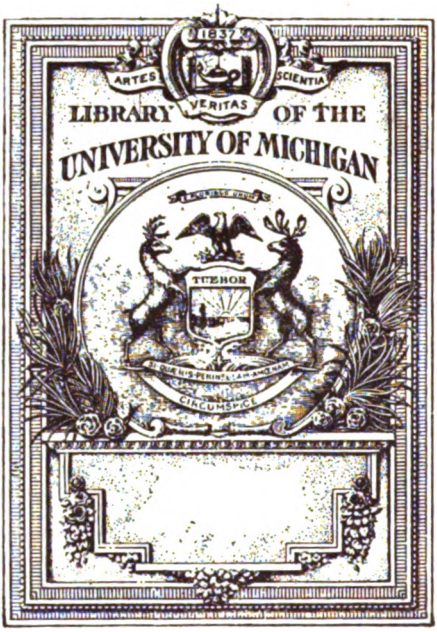

Digitized by Google

II
1
.R6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE.

TOME CENT QUARANTE-DEUXIÈME

Janvier-Avril 1923.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1923

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL
GENERAL LIBRARY
UNIV. OF MICH.

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

48e ANNÉE. — TOME CXLII.

I. — Janvier-Février 1923.

SOMMAIRE.

	Pages
Louis Halphen. La place de l'Asie dans l'histoire du monde. .	1
Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps homériques à l'époque classique. VIIe et VIe siècles. I. Les corps de métiers *(suite et fin)*	14
Henri Sée. Remarques sur le caractère de l'industrie rurale en France et les causes de son extension au XVIIIe siècle . . .	47
Bulletin historique. Histoire de l'Amérique latine. Publications des années 1904-1914 *(suite et fin)*, par E. MARTIN-CHABOT	54
— Histoire de France, de 1660 à 1789, par G. PAGÈS.	63
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*).	79
Notes bibliographiques.	100
Recueils périodiques et sociétés savantes	130
Chronique.	156

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
PARIS, 6e

282

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LlivraISON.

Pages

Sir Paul Vinogradoff. Outlines of historical Jurisprudence, t. I **(F. Joüon des Longrais)** 79
Alfred Loisy. Essai historique sur le sacrifice **(Ch. Guignebert)** 86
D. Antonio Ballesteros y Beretta. Historia de España y de su influencia en la historia universal. T. I-III **(J. Calmette)**. 89
G. Mollat. La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon **(E. Jordan)** 91
Frank Taylor. The Wars of Marlborough, 1702-1709 **(L. André)**. 96
Harry Thurston Peck. Vingt années de vie publique aux États-Unis, trad. par Charles Oster **(D. Pasquet)** 98

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Marc Bloch. Le capitulaire de Villis.
G. Bourgin. Le Comité central de 1871.
Ferdinand Boyer. Lettres inédites de la princesse des Ursins.
Fr. Bræsch. La pétition du 17 juillet 1791.
Gaston Cahen. Les Mongols dans les Balkans.
Paul Cloché. Les dernières années de l'athénien Phocion, 322-318 av. J.-C.
Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.
B. Combes de Patris. Une victime de la diplomatie pontificale au XVIe siècle : Guillaume de Patris, abbé de la Grasse (1535-1580).
L.-A. Constans. La route d'Annibal du Rhône aux Alpes.
Abbé **A. Degert.** Le mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine.
A. Faure. Une expédition française en Gambie au secours des Anglais (1831).
Ch. Filiâtre. Gerberon, bénédictin janséniste du XVIIe siècle.
Émile Gabory. Les patriotes réfugiés de la Vendée.
J.-C. Gerock. Les lignes de Wissembourg sur la Lauter et la frontière septentrionale de l'Alsace.
Léon Homo. Les documents de l'Histoire Auguste et leur valeur historique.
L. Lévy-Schneider. L'autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'Ancien régime.
Georges Lizerand. Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg.
Marcel Marion. Les fugitifs alsaciens sous la Révolution.
Paul Marmottan. La grande-duchesse Élisa et Fouché.
Édouard Maugis. La journée de huit heures et les vignerons de Sens et d'Auxerre devant le Parlement, en 1384-1393.
René Puaux. Boissy d'Anglas. Lettres inédites sur la Révolution française.
A. Rebillon. Les États de Bretagne au XVIIIe siècle ; organisation et fonctionnement.
Paul Robiquet. Un sauveur de Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792 : le chevalier Jean de Canolle.
Édouard Rott. Le secret de l'Empereur (fin du XVIIe siècle).
Henri Sée. Bossuet et la doctrine de l'autorité souveraine.
Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique. I. Les corps de métiers.
Gaston Zeller. L'organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au XVIIe siècle.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

BIMESTRIELLE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :
A partir de 1923, les prix sont ainsi modifiés :
Un an, France et Colonies : 45 fr. — Union postale : 56 fr.
Le numéro : 10 fr.
Les années écoulées se vendent également aux nouveaux prix.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes en duplicata de numéros non arrivés à destination ne pourront être admises que dans les quinze jours qui suivront la réception du numéro suivant.

Digitized by Google

LA PLACE DE L'ASIE

DANS

L'HISTOIRE DU MONDE[1]

Les historiens ne semblent pas avoir jusqu'alors fait à l'Asie la place qui lui revient. Nos livres d'histoire ancienne comportent sans doute une rubrique : « peuples de l'Orient » ; mais il ne s'agit que de l'Orient dit « classique », ce qui exclut l'Inde et la Chine et leur trésor de vieilles croyances et d'antiques civilisations. De temps à autre, un coin du voile est soulevé : un peuple sort des profondeurs mystérieuses du désert asiatique — Scythes, Huns, Turcs ou Mongols; une ambassade arrive d'Extrême-Orient; un Marco Polo s'aventure jusqu'à Pékin et conte ses voyages; mais bien vite le voile retombe : nous ne sommes pas admis à visiter les coulisses.

Somme toute, nous n'avons guère encore dépassé le stade que les programmes des classes définissaient jadis chez nous : « histoire de l'Europe et particulièrement de la France ». Hors de l'Europe — complétée tout juste par les côtes septentrionales de l'Afrique, l'Asie Mineure, la Syrie, la Mésopotamie, la Perse et l'Arabie — on ne jette que des regards furtifs. Il faut l'arrivée des Osmanlis en Thrace, l'histoire des « grandes découvertes », puis surtout l'expansion coloniale des nations modernes pour que les pays de l'Asie lointaine commencent à nous intéresser.

Qu'il y ait là une erreur d'optique, inexcusable à une époque

1. Cet article était à l'impression quand ont paru les trois beaux volumes que M. René Grousset vient d'écrire sur l'*Histoire de l'Asie* depuis l'antiquité jusqu'aux débuts de la colonisation européenne (Paris, Crès, 1922). Ils procèdent d'une pensée analogue à celle qui nous a dicté les quelques pages qui suivent. Nous nous permettons, au surplus, de renvoyer le lecteur d'avance à ce que nous en disons dans un prochain numéro de la *Revue de France*.

Digitized by Google

où l'on a pris l'habitude d'envisager les faits d'un point de vue « mondial », c'est, croyons-nous, l'évidence. Sans doute, la solidarité des différents peuples répartis à la surface du globe s'est aujourd'hui considérablement accrue du fait même que les communications sont devenues plus faciles et plus rapides ; mais l'histoire prouve que cette solidarité a été de tout temps beaucoup plus grande que nos livres ne le laissent supposer.

*
* *

Le grand nom de Bouddha et les splendeurs d'une merveilleuse littérature et d'une étonnante civilisation n'ont pas suffi à sauver l'Inde de l'oubli. Pourtant, si haut qu'on remonte dans le passé, on la trouve en contact avec les pays de l'ouest. Entre elle et l'Iran, un duel séculaire est engagé : tour à tour, elle s'accroche aux montagnes et aux plateaux de l'Afghanistan, s'annexant Kaboul, Ghazni et Kandahar, ou bien elle recule devant la Perse, qui travaille obstinément à s'ouvrir l'accès des riches vallées de l'Indus et du Gange. Dès l'an 516 avant l'ère chrétienne, les armées de Darius descendent dans les plaines du Pendjab et réduisent en « satrapie » les contrées de l'Indus. Le long de ce fleuve, les deux civilisations indienne et iranienne s'affrontent, puis se mêlent, à l'heure même où, sur les bords du Gange, Gautama « le Bouddha » recrute ses premiers adeptes.

Un moment perdu, le contact est rétabli, plus étroit encore, lorsque, deux siècles après les généraux de Darius et par les mêmes chemins, ou peu s'en faut, Alexandre pénètre victorieusement jusqu'aux régions les plus reculées du Pendjab (326 av. J.-Chr.). Aux idées, aux conceptions politiques et administratives de la Perse, dont s'imprègne peu à peu l'Inde septentrionale, vient désormais s'ajouter l'apport de la Grèce.

L'empire d'Alexandre pourra s'écrouler, les courants d'échanges établis entre l'Orient et l'Occident asiatiques, entre les pays du golfe Persique et de la Méditerranée et ceux du Gange et de l'Indus n'en seront pas moins maintenus. Les principautés hellénistiques qui subsistent dans le voisinage de ce dernier fleuve ainsi qu'en Sogdiane et en Bactriane feront la liaison — et cela d'autant mieux qu'au lendemain même du jour où disparaît le grand conquérant macédonien (323), par un mouvement inverse, un conquérant indou, le célèbre Tchandragoupta Maurya, parti de Patna sur le Gange, réussit soudain à porter

Digitized by Google

ses frontières au delà de l'Indus, triomphant dans un même élan de la résistance des rajas et des efforts désespérés de Séleucus Nicator, héritier de la pensée d'Alexandre. Dès 303, le brillant empire « Maurya », qui, quelque cinquante ans plus tard va couvrir de son ombre l'Inde presque entière, englobe tout l'Afghanistan et le Bélouchistan. Les missionnaires bouddhistes poussent jusqu'en Syrie, en Egypte, en Macédoine, en Épire.

Puis, au flux indou succède à nouveau le reflux iranien et grec avec Antiochus le Grand (vers 206), avec les rois grecs ou hellénisés de Bactriane, dont les armes conquérantes réussissent un instant, vers 155, à forcer le chemin de Patna, avec le roi de Perse Mithidrate le Parthe, sous l'autorité de qui finissent par retomber peu après les provinces de la rive droite de l'Indus et même une partie du Pendjab.

*
* *

C'est l'heure où la Chine commence à se mêler aux pays de l'ouest. Longtemps, elle a vécu dans une telle anarchie qu'elle était condamnée à l'isolement; mais, dans la seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère, elle a enfin trouvé un souverain capable de faire un bloc de la multitude des principautés rivales entre lesquelles son sol s'éparpillait, d'en être, dans toute la force du terme, « le premier empereur » — *Che Houang-ti* — comme il s'intitule fièrement à dater de 221, de lui imposer des règles administratives uniformes, de lui donner figure d'État.

Unifiée, la Chine, pour ne pas être conquise, est devenue conquérante : car des steppes du nord et de l'ouest et du plateau tibétain les peuples barbares menacent sans répit ses frontières. Les plus redoutables sont, vers le nord-ouest, ceux qu'on nomme les Hioung-nou et contre lesquels Che Houang-ti a fait bâtir la « Grande Muraille » — la fameuse « Muraille de Chine » — dont, en Occident, le *limes* romain va plus tard fournir la réplique. Sous l'empereur Wou-ti (141-87 av. J.-Chr.), la barbarie est partout refoulée dans les steppes; les armées chinoises, victorieuses, progressent jusqu'à la chaîne des Tian-chan, jusqu'aux limites les plus reculées du Turkestan oriental, puis jusqu'en Ferghana, sur le haut Oxus, se ménageant ainsi l'accès direct de la Sogdiane, de la Bactriane et de l'Iran.

Les cent années qui précèdent et les cent années qui suivent le début de l'ère chrétienne comptent parmi les plus glorieuses

Digitized by Google

pour le grand empire du Levant : non seulement il se maintient dans le Turkestan oriental, mais le succès de ses armes — surtout au temps de l'illustre général Pan-tchao (1er siècle de notre ère) — lui assure une influence prépondérante dans la région du Pamir et au delà. Il est en relations commerciales régulières avec l'Inde, la Perse et Rome; sur les marchés de Balkh et de Khotan ses négociants se rencontrent avec les leurs. Jamais la vieille terre d'Asie n'a paru si proche.

*
* *

L'étoile de la Chine pâlit déjà quand, dans l'Asie centrale, une nouvelle puissance s'affirme : celle des anciens nomades Yue-tche, venus de la région du Kan-sou et des Nan-chan.

Refoulés vers l'ouest par les Hioung-nou, entre 174 et 160 avant notre ère, les Yue-tche ont fini, à la suite de maintes tribulations, par aller se fixer, vers l'an 10 av. J.-Chr., dans la région du haut Oxus et de l'Hindou Kouch. Bien connus désormais sous le nom d'Indo-Scythes ou « Kouchans », ils ont fondé d'abord dans cette zone si disputée comprise entre l'Iran et le Pendjab, puis au delà de ces limites, un empire qui, au milieu du second siècle de notre ère, en arrive à englober presque tout le nord-ouest de l'Inde, du Gange à l'Afghanistan.

Ce nouvel empire, dont l'influence s'étend, à son tour, jusqu'en Turkestan oriental, nous fournit un exemple caractéristique de la solidarité qui, dès ce moment, unit l'Inde, l'Asie centrale et l'Asie orientale à la Perse et aux contrées méditerranéennes. Marchandises, idées, croyances, formes d'art, venues de tous les points du globe, s'y croisent, s'y entrelacent. La religion bouddhique, qui de là rayonne jusqu'au Pacifique et jusqu'en Égypte, s'y enrichit de conceptions religieuses et philosophiques venues de Perse et des pays grecs. La sculpture y est traitée dans un style mixte qui tient tout à la fois de l'art gréco-romain et de l'art proprement indou et qui est imité ensuite en Turkestan, en Chine, au Japon. Nous sommes là à un carrefour du monde.

Mais cette splendeur dure peu. Le second siècle s'achève à peine que déjà le nouvel État indo-scythe a cessé de compter : les rajas ont reconquis dans l'Inde proprement dite le terrain perdu; sur l'Indus et au delà du fleuve, c'est le morcellement et l'anarchie.

Digitized by Google

*
* *

Vers la même époque, nous assistons au déclin de l'empire chinois. Après une longue période de troubles, la Grande Muraille cède. Les Hioung-nou, aux environs de l'an 300, envahissent le Pe Tchi-li et le Chan-si; ils occupent la ville impériale de Lo-yang (311) et la vallée du fleuve Jaune, puis toute la Chine du nord. Leur roi s'y installe à la place des empereurs, s'y fait proclamer empereur lui-même.

Mais trente ans plus tard, voici venir les hordes mongoles des Sienpi qui, sortant de la Mandchourie actuelle, réussissent encore à forcer l'entrée du Pe Tchi-li, bousculent les premiers conquérants, déjà amollis par le luxe, affaiblis par la discorde, et, après une courte lutte, les obligent à leur céder la place.

Où fuir? — Du sud, les Tibétains s'élancent dans la plaine pour prendre part à la curée. Du nord, d'autres nomades s'avancent sur la trace des Sienpi. Pour échapper à la servitude, il n'est plus pour les Hioung-nou d'autre alternative que de se replier sur l'Altaï, puis, par delà les monts, dans les steppes déserts qui s'étendent au nord du lac Balkhach et de la mer d'Aral. Mais, plus loin, dans la direction du sud, la route encore une fois est barrée par les Indo-Scythes. La seule voie libre est celle de l'ouest, qui mène à la Volga. Et c'est pourquoi l'Europe, étonnée, voit soudain se précipiter sur elle les escadrons compacts de ces horribles petits hommes, trapus, malpropres, à la tête ronde et forte, à la barbe clairsemée, au teint mat et sombre, aux yeux bridés, aux pommettes saillantes, toujours en selle et prêts à tous les mauvais coups, auxquels elle va donner le nom de Huns.

Ceci se passait vers 355. Vingt ans plus tard (376), l'Empire romain était contraint d'ouvrir ses frontières aux Germains de l'est, serrés de près par les conquérants asiatiques, qui, à leur tour, au début du ve siècle, atteignaient le Danube et l'Elbe — cinquante ans après avoir quitté les rives du fleuve Jaune. Un demi-siècle plus tard encore, les anciens Hioung-nou de la Muraille de Chine livraient bataille en plein cœur de la Gaule (451).

L'empire des Huns, sans doute, ne fut qu'un accident dans l'histoire du monde, mais un accident dont les conséquences

Digitized by Google

furent beaucoup moins éphémères qu'on ne l'a souvent dit. Après la mort d'Attila (453), tout ne s'effaça point de son œuvre : de la masse assez disparate des hordes asiatiques qu'il avait menées à la victoire et qui restèrent fixées en terre d'Europe sortiront des peuples nouveaux, qui feront bientôt parler d'eux, en continuant la tradition de leurs ancêtres, notamment les Bulgares, toujours implantés sur notre sol, les Coutourgours, les Outourgours, les Sabires et bien d'autres, dans le voisinage desquels les Byzantins durent vivre si longtemps.

*
* *

Tandis que les empires du soleil levant et du soleil couchant tombent pareillement sous l'assaut des barbares, deux grands États s'organisent dans l'Inde et dans la Perse, que les principautés indo-scythes de l'Hindou-Kouch, de la Sogdiane et de la Bactriane protègent encore contre les entreprises des nomades. De part et d'autre, les souverains font triompher un programme de réaction nationale, strictement iranien et mazdéiste avec les « rois des rois » sassanides de Ctésiphon (depuis 226), indou et brahmanique avec Tchandragoupta (320 à 330 environ) et ses premiers successeurs sur les bords du Gange d'abord, puis du golfe de Bengale à la mer d'Oman.

Mais, au Ve siècle, de ce côté aussi la vague barbare déferle : les Indo-Scythes cèdent sous la poussée d'une nouvelle horde venue des steppes du nord, celle des Hephtalites ou « Huns blancs », qui, se frayant un chemin jusque dans la région de l'Oxus, menacent tout ensemble l'Iran et le Pendjab et parviennent finalement, vers l'an 500, au plateau de Mâlvâ, en pleine « Inde centrale ».

Puis, derrière eux, voici venir les Turcs, naguère humble peuplade des abords de l'Altaï, qui s'affranchissent de la tutelle de leurs voisins et se révèlent brusquement au monde par l'éclat de deux ou trois grandes victoires. En quelques années (552-565 environ), ils se rendent maîtres de l'Asie centrale, où ils resteront accrochés durant presque tout le moyen âge. Leurs rois ou « khagans », à la fin du VIe siècle et au début du VIIe, règnent des frontières de la Chine à celles de la Perse et de l'empire byzantin. Celui des Turcs « Occidentaux » est un personnage considérable. Quand il reçoit en audience les étrangers de marque, il trône dans un fauteuil d'or massif, enveloppé d'un

Digitized by Google

manteau de satin vert et les cheveux ceints d'une bandelette de soie; à ses côtés se tiennent, bannières, lances et arcs en mains, ses gardes du corps, vêtus de laine fine et de brocart. Sa tente est toute ornée de soieries brodées. Pour les festins d'apparat, il s'étend, à la mode antique, sur des lits d'une merveilleuse richesse. Un ambassadeur grec, reçu à sa cour en 568, en admira un d'or massif, que supportaient quatre paons d'or ciselé. Les aiguières, les vases étaient d'or et la vaisselle d'argent. Et, en se rendant au banquet qu'on lui offrit, notre homme remarqua, au passage, de jolies petites statuettes de ce même métal, que ses compatriotes, assure-t-il, auraient pu envier aux Turcs. « Quoique ce fût un prince barbare », déclare un autre visiteur, venu des bords du fleuve Jaune celui-là, « on ne peut le regarder sans éprouver un sentiment de respect ».

Les souverains de la Chine le ménagent et ne dédaignent pas d'allier leurs familles à la sienne. Le Grand Roi de Perse n'a pas de plus dangereux ennemi. Quant à l'empereur byzantin, il est en relations diplomatiques suivies avec lui : de 567 à 576, ambassadeurs turcs et ambassadeurs grecs vont et viennent du Bosphore à la résidence turque de la « Montagne blanche », du côté des Tian-chan. C'est que le khagan tient les clés de toutes les routes de terre menant au fameux marché de la soie et qu'au surplus son autorité a fini par s'étendre très loin vers l'ouest, sur une partie des populations voisines de l'Oural. Il est, comme il le dit lui-même en un langage à la fois vague et grandiloquent, « le souverain maître des sept nations, le seigneur des pays de l'univers ».

*
* *

Si la masse du peuple turc ne se risque pas encore à venir chercher fortune en Europe, sa formidable et rapide expansion a néanmoins pour résultat de faire refluer dès le VIe siècle vers notre continent quelques-unes des populations, turques ou parentes des Turcs, qui, jusqu'alors, vivaient à l'Occident de l'Asie.

C'est le cas des Turcs « Ouïgours », ou du moins d'une partie d'entre eux, qui, fuyant dans la direction de l'ouest par la route qu'avaient jadis prise les Hioung-nou, arrivent vers 558 sur les bords de l'Oural et de la Volga. Sous le nom d'Avars (emprunté, semble-t-il, à une autre peuplade de l'Asie centrale, de race mon-

Digitized by Google

gole celle-là), ils vont se répandre dans les plaines de la Russie méridionale, bousculant sur leur passage les Sabires, les Outourgours, les Slaves de l'Ukraine, les Huns de la vallée du Dniestr pour déboucher finalement, dans les dernières années du règne de l'empereur Justinien, sur le Danube, là où les Hioung-nou avaient autrefois abouti.

Car l'histoire des Huns semble ici se répéter : c'est la même insaisissable cavalerie, toujours en mouvement, les mêmes petits hommes, frustes et brutaux, avec de sinistres visages au teint bis, commandés par un chef implacable, leur « khagan », partout accompagné de son harem, partout aussi emportant avec lui le fauteuil d'or où il trône à l'imitation du khagan turc. Comme leurs devanciers, les Avars s'installent bientôt dans cette plaine prédestinée qu'arrosent la Theiss et le Danube et où d'autres hordes asiatiques viendront plus tard les remplacer. Comme eux, ils provoquent par leur établissement au centre de l'Europe un profond bouleversement ethnique dont la conséquence la plus directe est l'ébranlement du peuple lombard, sous les assauts duquel l'Italie succombera avant peu. Comme eux enfin, et pour un temps encore plus long, ils vont faire vivre l'Europe occidentale sous un régime de terreur auquel seules les armées triomphantes de Charlemagne arriveront à mettre un terme le jour où elles pénétreront dans le fameux « Ring » où ils ont entassé leurs trésors.

*
* *

Tandis que, dans les plaines du nord, par les Turcs et par les Avars, le contact est gardé entre la Chine, l'Asie centrale, notre Russie actuelle et l'Europe occidentale, dans les régions du sud ce rôle est rempli par les Arabes, dont la prodigieuse épopée aboutit à ceci : le drapeau de l'islam planté sur les rives de l'Indus comme sur les rives de l'Ebre, en Turkestan comme au Maghreb, en Sicile, un moment même en Gaule; les civilisations les plus éloignés, les plus diverses — celles de la Perse et de l'Inde, celle de la Grèce et celle de Rome — rapprochées, fondues en une seule, qui s'efforce de les résumer toutes, la civilisation musulmane, où l'Europe, non moins que l'Asie, puisera dans la suite à pleines mains.

Ce sont là des faits connus et nous n'y insistons pas; mais il

Digitized by Google

n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici qu'au moment où les soldats de l'islam s'élancent à la conquête du monde et font brèche dans les possessions turques, les soldats de l'Inde et de la Chine marchent à leur rencontre, refoulant aussi devant eux les barbares de l'Asie centrale. Dans l'Inde, sur les ruines de l'ancien empire de Tchandragoupta et de ses descendants — l'empire des « Gouptas » —, jadis détruit par les envahisseurs Hephtalites, deux grands royaumes s'édifient, qui vont être — le premier surtout — pendant un demi-siècle d'incomparables foyers de vie religieuse, intellectuelle et artistique : le royaume fondé par le célèbre Harcha (606-647) qui, des bouches du Gange aux bouches de l'Indus et de l'Himalaya aux monts Vindhya, finit par couvrir presque tout le nord de la péninsule, et le royaume du Sind qui, outre la région du bas Indus, englobe d'abord le cours moyen de ce fleuve jusqu'au Salt Range, puis le Balouchistan, et qui cherche sans cesse à s'accroître aux dépens de l'Afghanistan et de la Perse.

Cependant la Chine, régénérée sous la dynastie des Tang, a repris sa traditionnelle politique d'expansion vers l'ouest. Parmi les territoires turcs morcelés, reconquis, elle progresse triomphante dans la direction de la Caspienne. Dès 648, elle est à Kachgar, au nord du plateau de Pamir; en 657, elle atteint l'Iaxarte; deux ans après, l'Oxus, où ses troupes ne vont pas tarder à se heurter aux troupes du calife.

Durs moments pour les peuples barbares de l'Asie centrale! Le détail de leur histoire a beau nous échapper souvent, les résultats de cette triple poussée, arabe, indoue, chinoise, n'en sont pas moins faciles à saisir : n'est-ce pas précisément dans la première moitié du VIIe siècle que nous voyons de nouvelles tribus apparentées aux Turcs, les Khazars, faire leur apparition dans le bassin de la Volga et entre la Caspienne, le Caucase et la mer d'Azov, dans l'espace laissé libre par la migration des Avars vers le Danube et les plaines de Hongrie? Comme eux, comme les Huns du IVe siècle, et toujours par la même voie, les Khazars, placés à l'arrière-garde des forces turques en Asie, mais refoulés avec elles vers l'Occident, cherchent en Europe une issue. Moins connus que leurs devanciers, parce qu'ils ne dépasseront guère la ligne du Don et de la Volga, ils vont se maintenir pendant des siècles sur le terrain occupé; les Byzan-

Digitized by Google

tins les rencontreront plus d'une fois sur leur route; et, bientôt gagnés à la religion juive, ils contribueront, pour leur part, à cet étonnant mélange de races dont est faite la Russie moderne.

*
* *

Au surplus, malgré leur exode, la situation de leurs congénères restés en Asie demeure difficile. Jusqu'au milieu du VIIIe siècle, les Turcs continuent en effet à subir la pression incessante des armées chinoises et arabes — de ces dernières surtout : car dès 652 les troupes du calife sont à Merv et à Balkh; en 671, elles passent l'Oxus; en 708, elles prennent Boukhara; en 712, Samarcande; en 713, elles campent dans le Ferghana; l'année suivante, elles poussent une pointe jusqu'à Kachgar. Sous cette avalanche, les armées chinoises sont elles-mêmes obligées de reculer et finalement, après un rude combat livré en 751 sur les bords de la rivière Talas, au nord-ouest de l'Issyk-koul, rejetées pour longtemps vers les contrées de l'est. Restés seuls face à face avec les Turcs, les Arabes s'installent chez eux, disloquent leur empire, à la curée duquel, profitant de l'occasion, une nuée de peuplades, naguère asservies, se ruent tout à coup.

De cette mêlée terrible l'Europe récolte encore les fruits : au début du IXe siècle, les chemins, désormais consacrés, qui, de l'Asie centrale, mènent à la mer Noire et à la vallée du Danube, déversent sur notre continent tout un peuple nouveau, celui des Hongrois, ou Magyars. Leur présence est signalée à partir de 830 environ du côté des rives orientales de la mer d'Azov; quelque dix ans plus tard, ils ont atteint le golfe d'Odessa; puis ils franchissent les Carpathes et s'installent dans la grande plaine qui va désormais porter le nom de Hongrie.

Venaient-ils de la vallée de l'Irtych et des steppes de Baraba, comme d'aucuns l'affirment avec une étonnante précision? Venaient-ils de la région de l'Altaï? On ne peut faire là-dessus, semble-t-il, que des conjectures assez fragiles; mais une chose est assurée : ils venaient d'Asie. Les contemporains ne s'y sont pas trompés : dans ces féroces cavaliers de l'enfer au type asiatique prononcé — teint terreux, yeux mal fendus, taille courte —, qui allaient durant de si longues années mettre en coupe réglée tous les pays de l'Europe, sans en excepter la

Digitized by Google

France, ils ont sans hésiter reconnu les successeurs directs des Huns authentiques.

*
* *

Mais l'Europe n'est pas seule à subir l'assaut de la barbarie déchaînée. En Asie même, au lendemain du départ des Hongrois, les peuples nomades, en apparence écrasés, se réveillent et peu à peu regagnent le terrain perdu.

A l'ouest, les Turcs, que les conquérants arabes ont cru avoir asservis et auxquels ils ont imprudemment fait appel pour les besoins de leur armée, relèvent la tête, reprennent conscience de leur force. Groupés autour des princes de la famille de Seldjouk — les « Seldjoucides » — et profitant de l'impuissance croissante des califes, ils se rendent maîtres de tout le Turkestan occidental — avec Samarcande, Boukhara, Merv — puis du pays de « Kharezm » (la région de Khiva, au sud de la mer d'Aral), auquel ils ne tardent pas à joindre le Khorassan, la Perse, Bagdad, l'Arménie, une grande partie de l'Asie Mineure, la Syrie et bientôt la Palestine.

Et tandis que progresse avec une effrayante régularité cette nouvelle invasion de barbares asiatiques, qui va mettre l'Europe en émoi et provoquer l'élan des croisades, du côté du Pacifique les peuplades de Mandchourie et du Liao-toung, qui déjà une première fois au IVe siècle, on se le rappelle, avaient jeté leur dévolu sur la Chine, l'envahissent à nouveau et s'en disputent entre elles les dépouilles. Dès 916, le chef d'un de leurs groupes, celui des Ki-tan, s'est fait proclamer empereur à Pékin. Deux siècles après, c'est le chef d'un autre groupe, celui des Niu-tchen (ou Kin) qui l'emporte dans les provinces du nord. Quant aux empereurs chinois authentiques, incapables et sans force, il luttent péniblement dans le sud pour sauvegarder quelques débris de leur patrimoine.

L'Inde enfin où, depuis le VIIIe siècle, aucun pouvoir dirigeant ne s'est affirmé, devient la proie des princes musulmans — moitié iraniens, moitié turcs — qui se sont installés en Afghanistan, les terribles émirs de Ghazni d'abord (les fameux « Ghaznévides »), à la fin du Xe siècle et au début du XIe, et, après eux, durant le dernier quart du XIIe siècle et les premières années du XIIIe, les féroces « sultans » de Ghour (près d'Hé-

Digitized by Google

rat), qui, par le fer et par le feu, vont réduire toutes les provinces du nord à la loi de l'islam.

*
* *

Puis, lorsque partout le vieil édifice chancelle, que le califat de Bagdad et l'empire chinois agonisent, le conquérant mongol, parti des hautes vallées de l'Onon et du Kéroulen, au sud-est du lac Baïkal, s'abat en trombe sur la Chine, sur la Mongolie, sur le Turkestan, sur la Perse, l'Inde, l'Arménie, la Russie, la Pologne, la Hongrie, submergeant tout, renversant tout, fondant en un seul et formidable empire, comme jamais on n'en avait vu encore, comme jamais plus on n'en devait revoir, les quatre cinquièmes du monde alors connu.

A la différence de la plupart des envahisseurs asiatiques qui l'ont précédé, le Mongol presque partout demeure accroché au sol qu'il a conquis d'un seul élan en soixante années. Des mers de Chine aux rives du Dniestr, son empire forme un bloc qui, s'il manque de cohésion, n'en constitue pas moins dorénavant un lien permanent entre l'Asie la plus lointaine et les pays de l'Europe centrale.

Aussi bien l'Asie fait-elle alors de toutes parts irruption dans notre monde. Dès le début du XIVe siècle, les Turcs, que les Mongols ont pu abattre un moment, mais dont ils n'ont pu détruire l'étonnante vitalité, se redressent menaçants aux frontières byzantines sous l'étendard d'un nouveau chef, celui du groupe, naguère obscur, demain illustre, des Osmanlis ou Ottomans. Cinquante ans plus tard, ils passent les Dardanelles et une à une les villes de la Thrace, de la Bulgarie, de la Serbie, de la Macédoine, de la Thessalie, de la Grèce propre tombent en leur pouvoir.

Mais avec les Mongols et les Ottomans nous arrivons à une période de l'histoire du monde où nul ne songe plus à maintenir l'exclusive qui jusqu'alors pesait contre presque tous les peuples d'Asie. Plus ou moins timidement selon l'occurrence, on les introduit un à un : ceux du Turkestan et de l'Inde au temps de Timour, ceux de l'Extrême-Orient au temps des grands navigateurs portugais. Mais suffit-il vraiment, pour faire pardonner un tel retard, de rappeler à cette occasion en quelques mots, comme on le fait souvent, leur long et glorieux passé?

Digitized by Google

Qu'on procède ainsi pour l'Amérique précolombienne, dont l'histoire ne peut encore être enfermée dans les cadres d'une chronologie rigoureuse et qui, en vérité, forme un monde à part, personne n'y peut trouver à reprendre. Mais ni la Chine, malgré sa fameuse Muraille, où l'on s'obstine à voir au moins le symbole de son isolement, ni l'Inde, ni l'Asie centrale ne méritent un pareil traitement. Et si, dans les pages rapides qui précèdent, nous n'avons pu insister autant qu'il le faudrait sur ces perpétuels courants d'échanges établis par mer non moins que par terre durant toute l'antiquité et tout le moyen âge entre les pays d'Occident et ceux d'Extrême-Orient, du moins espérons-nous avoir mis en meilleure lumière cette vérité, sur laquelle on s'étonne d'avoir à insister, qu'il n'est, pour ainsi dire, pas un moment de notre histoire occidentale où l'on puisse sans dommage faire abstraction de l'histoire de l'Asie.

Louis HALPHEN.

Digitized by Google

LES

ARTISANS ET LEUR VIE EN GRÈCE

DES TEMPS HOMÉRIQUES A L'ÉPOQUE CLASSIQUE

LE VIIe ET LE VIe SIÈCLE

I. — LES CORPS DE MÉTIERS

(Suite et fin[1]*)*

VI.

Industrie de la terre.

C'est l'histoire de la céramique qui nous est de beaucoup la mieux connue. C'était l'industrie hellénique par excellence, celle qui avait été la première florissante et le plus anciennement organisée. Dès l'époque archaïque, elle était sortie, au point de vue technique, de l'ère des tâtonnements et des ébauches; au point de vue social, de la phase inorganique où la concurrence des particuliers était encore à redouter. Ce n'est que par une longue pratique du métier qu'ont pu être réalisés les perfectionnements dans la forme, la couleur, la décoration, qui caractérisent la poterie corinthienne au VIIe siècle et celle d'Athènes au VIe.

Cette industrie était déjà assez avancée pour que la spécialisation locale, très inégalement développée dans les autres domaines, fût ici devenue la règle. Elle provoquait entre les diverses écoles une rivalité des plus âpres, comme on en avait déjà vu, dès le VIIIe siècle, entre Samos et Milet. Il ne semble pas cependant qu'entre les deux centres les plus célèbres il y

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXLI, p. 161-193.

Digitized by Google

ait eu, à proprement parler, de concurrence commerciale : la céramique de Corinthe, qui fleurit surtout sous les Cypsélides, était déjà en pleine décadence quand celle d'Athènes, sous l'impulsion de Solon, puis de Pisistrate, arrivait à son apogée; en outre, ce n'était pas le même genre de produits que débitaient les deux cités : les vases attiques ont toujours été considérés comme des objets de luxe, d'un travail soigné, mais assez coûteux, tandis que Corinthe répandait par toute la Grèce l'article courant à bon marché[1]. C'est avec d'autres villes voisines, parvenues plus tard à la prospérité, qu'Athènes eut surtout à lutter; à Argos, à Égine, on alla, pour protéger l'industrie nationale, jusqu'à adopter un régime entièrement prohibitif : l'importation et l'usage des terres cuites attiques étaient formellement interdits[2].

Quant aux conditions où travaillaient les ouvriers céramistes, les textes littéraires ne nous fournissent à ce sujet que fort peu de renseignements[3]. Le seul document qui décrive avec quelque précision le travail collectif du maître potier et de ses compagnons est la XIVe épigramme homérique[4] : les diverses phases de la cuisson y sont minutieusement analysées[5], puis le poète nous présente, d'un trait rapide, les artisans vendant leurs produits « sur l'agora ou dans les rues[6] ». Il y avait donc, pour la poterie, à la fois une sorte de commerce ambulant et un trafic plus régulier sur les marchés permanents; une pièce d'Épicharme y faisait également allusion[7].

1. Cf. Perrot, t. IX, p. 570 et suiv., etc.

2. Hérodote, V, 88, 2. — Il y eut encore des fabriques importantes à Sicyone, à Naucratis, à Clazomène, à Rhodes, etc. En Attique, les poteries de Marathon étaient particulièrement renommées (cf. Critias, fr. 1, v. 12-14). C'est à partir du ve siècle qu'Athènes éclipsa définitivement toutes ses rivales.

3. Je ne cite que pour mémoire l'allusion à un atelier de poterie contenue dans une fable ésopique (f. 190 h) : « Κεραμεύς τις ἔπλαττε πολλὰς ὄρνεις ἐν τῷ ἐργαστηρίῳ. »

4. Κάμινος ἢ κεραμίς; cf. *Vie d'Homère*, ch. 32. Cette épigramme paraît dater de l'époque qui nous intéresse (cf. Croiset, *H. L. G.*, t. I, 3e éd., p. 587).

5. V. 1-4. La fin de l'épigramme (v. 7-23) insiste surtout, en termes allégoriques, sur les accidents à éviter pendant la cuisson.

6. V. 5 : « Πολλὰ μὲν εἶν ἀγορῇ πωλεύμενα, πολλὰ δ'ἀγυιαῖς. »

7. *Le Marché aux poteries*, Χύτραι. Cette expression est encore employée dans ce sens par Aristophane, *Lysistr.*, v. 557 (Νῦν ... κἀν ταῖσι χύτραις κἀν τοῖς λαχάνοισιν... Περιέχονται). Les deux seuls fragments que nous possédions de cette pièce (fr. 136-137 Kaibel = Pollux, IX, 79) font allusion à des ventes et à des achats de veaux et d'agneaux.

Digitized by Google

En revanche, j'ai eu l'occasion de montrer, dans un précédent article[1], tout ce que les monuments figurés nous font connaître de l'installation et de l'outillage des potiers. Il ne semble pas qu'à cet égard les siècles suivants aient marqué de progrès bien positifs : l'artisan travaille toujours, seul ou avec un petit nombre d'ouvriers, soit dans le modeste atelier où il manie le tour et l'ébauchoir, soit au four où cuisent les vases qu'il a façonnés[2]. Peut-être même ne possède-t-il parfois qu'un établi en plein air, comme ceux que les coroplathes dressaient, selon les circonstances, à la porte d'un temple ou d'un cimetière[3]. Il y avait, à coup sûr, beaucoup de gens d'humble condition parmi ces pétrisseurs d'argile; et c'est ce qui explique le dédain quasi traditionnel que tous les auteurs classiques ont manifesté à leur endroit[4].

Il s'en fallait, toutefois, que telle fût la condition de tous les céramistes[5]. Dans ce domaine comme dans celui de la sculpture ou de la peinture, lorsque les auteurs prennent l'habitude de signer leurs œuvres, on peut toujours y voir un témoignage non seulement de la vogue de leurs créations, mais d'un relèvement de leur situation sociale. Or, au VIe siècle, cet usage devint courant; en Attique, il semble dater de l'époque de Solon[6]. Quelques années plus tard, grâce surtout aux faveurs que leur accordèrent Pisistrate et ses fils, certains potiers athéniens devenaient de notables industriels, dont le nom, gravé sur leurs produits, était à la fois une marque d'authenticité et une réclame pour leur maison; et le nombre même des spécimens que nous en avons conservés est un signe manifeste de la prospérité de leurs ateliers. Ergotimos, l'auteur du *Vase François*, est le

1. T. CXVII, p. 19, n. 1, — 20, n. 3, — 38, n. 4 et 5.

2. Cf. Perrot, t. IX, fig. 281 à 283, — Glotz, *Travail...*, fig. 17 à 19 (p. 164-166); cette dernière figure représente un four rempli de vases, tel que le décrivait l'oracle rendu à Arcésilas (Hérodote, III, 163 : κάμινον πλέην ἀμφορέων κτλ). Ces documents proviennent tous de plaques de terre cuite corinthiennes.

3. Cf. Perrot, t. VIII, p. 191, 205.

4. Perrot, t. IX, p. 370, citant les textes recueillis à ce sujet par E. Pottier, *Catalogue des vases antiques de terre cuite*, t. II, p. 691. — Cf. également E. Pottier, *Douris et les peintres de vases grecs*, p. 15-16 : « Aucun auteur classique n'a jamais fait à un de ces céramistes l'honneur de mentionner même son nom. »

5. Voir l'analyse minutieuse de cette question présentée par Perrot, t. IX, p. 370-376 : *la Condition sociale des potiers et des peintres de vases*. Je me borne à résumer ici les faits qui concernent l'objet spécial de mon étude.

6. Perrot, t. X, p. 579.

Digitized by Google

plus ancien de ces maîtres qui nous soit personnellement connu ; après lui vinrent Amasis, Exékias, Tléson, Ergotélès ; puis ce fut la magnifique floraison qui précéda immédiatement les guerres médiques, l'époque des Euphronios, des Hiéron, des Sosias, des Brygos et de leurs émules, dont chacun ne tient plus seulement un atelier bien achalandé, mais dirige une véritable école[1].

Sans doute, ces modeleurs d'argile, qui devenaient parfois de si importants personnages, n'appartenaient pas tous aux mêmes milieux. A côté du citoyen qui étale fièrement son nom patronymique et parfois celui de son dême[2], on trouve parmi les potiers, comme parmi les peintres de vases, l'esclave — probablement ouvrier subalterne au service d'un patron — désigné simplement du nom de son pays d'origine[3], puis l'étranger, auquel la cité commençait seulement à assurer un statut officiel[4], enfin des travailleurs d'humble condition, si l'on en juge par le sobriquet familier dont ils se qualifient eux-mêmes[5]. Mais, à coup sûr, quelques-uns d'entre eux tout au moins sortaient plutôt de la bourgeoisie aisée que des classes populaires : tels étaient ceux dont les brillantes offrandes votives se dressaient, dans les temples de l'Acropole, sur un fût de colonne ou sur un piédestal qui les exposait à tous les regards[6], ou qui faisaient élever à leurs morts des stèles funéraires ornées d'inscriptions destinées à perpétuer leur mémoire[7].

De plus en plus prospère et produisant des œuvres de plus en plus artistiques, la corporation des potiers devenait aussi de

1. Le *Vase François* date de 580 à 570 ; Amasis, Exékias, Tléson, Ergotélès sont de la seconde moitié du VIe siècle ; Euphronios florissait vers l'an 500 ; Hiéron, Sosias, Brygos étaient un peu plus jeunes (cf. Perrot, t. X, p. 307-352 et 391-575 ; — W. Klein, *Euphronios*, etc.).

2. Eucheiros, fils d'Ergotimos ; Ergotélès et Tléson, fils de Néarchos ; Euthymédès, fils de Polios ; Hiéron, fils de Médon ; Nicias, fils d'Hermoclès, *du dême d'Anaphlystos* (Perrot, t. IX, p. 371 ; — cf. S. Reinach, *Épigraphie grecque*, p. 450).

3. Scythès, Lydos, Colchos, Thrax, Sicanos, Sikélos (Perrot, t. IX, p. 371).

4. Amasis, Douris, Épictétos, etc. — Sur la condition des métèques au VIe siècle, cf. M. Clerc, *les Métèques athéniens*, p. 327 et suiv.

5. Paidicos, Smicros, Mys, etc. Je ne parle, bien entendu, que de l'*origine* du personnage, sans préjudice de la situation qu'il a pu acquérir par la suite.

6. Euphronios (*C. I. A.*, t. I, n° 362), Mnésiadès ou Nésiadès (*C. I. A.*, Suppl. ad 273[232] et 373[215]) ; cf. Perrot, p. 370.

7. Cf., par exemple, *C. I. A.*, t. I, n° 467 (du VIe siècle) : Ἐνιάλου θυγατρὸς Σπουδίδου κεραμέως στήλη.

Digitized by Google

plus en plus nombreuse : non seulement nous voyons s'allonger rapidement la liste de ses membres dont le nom nous est parvenu; mais non moins rapide est le développement que prit au VIe siècle le quartier d'Athènes où ils s'étaient groupés et que l'on appelait, pour cette raison, le Céramique[1]. Une âpre concurrence régnait parfois entre eux[2]; et quelques-uns n'hésitaient pas à s'expatrier pour chercher fortune dans une cité où l'industrie de la terre fût moins avancée et comptât moins de représentants[3].

L'importance toujours croissante de la céramique et l'extraordinaire variété de ses productions n'avaient-elles pas amené ceux qui la pratiquaient à se spécialiser dans la fabrication d'un ou de plusieurs articles déterminés? A en juger par les ouvrages connus des potiers athéniens du VIe siècle, chacun d'eux modelait et vendait des vases des formes et des dimensions les plus différentes[4]. Néanmoins, l'industrie doit toujours songer, avant tout, à satisfaire les demandes de la clientèle; or les demandes dépendent des besoins, qui sont déterminés eux-mêmes par les conditions économiques : dans un pays producteur de vin ou d'huile comme la plaine d'Attique, dont la culture de l'olivier commençait à faire la principale richesse, il est fatal que la tâche essentielle, pour les potiers, soit de fabriquer des amphores; et les amphores athéniennes étaient déjà assez renommées, au VIe siècle, pour qu'il s'en fît un grand commerce non seulement dans toute la Grèce, mais jusqu'en Etrurie. Ailleurs — et principalement en Boétie — c'était surtout de la

1. Cet accroissement fut tel que le Céramique, situé au nord-ouest d'Athènes, sur la route d'Éleusis, s'étendit bientôt hors des murs; ce fut surtout sous Pisistrate qu'il se développa. Un dême de la tribu Acamantide portait aussi le nom de Κεραμεῖς, auquel Philochoros (fr. 72) attribuait la même origine.

2. On connait la fameuse légende gravée par Euthymidès sur un de ses vases : « Ὡς οὐδέποτε Εὐφρόνιος » (Euphronios n'en a jamais fait autant). Cf. Perrot, t. IX, p. 376.

3. Perrot (t. X, p. 8) remarque que certains vases (une douzaine en tout) sont signés par un ouvrier étranger à la localité où ces objets ont été trouvés. C'étaient surtout des potiers de Corinthe et d'Athènes qui s'expatriaient ainsi; peut-être les appelait-on parfois au dehors sur la foi de leur réputation.

4. Nous avons conservé d'Amasis, d'Exékias, de Nicosthénès, d'Euphronios, pour ne citer que les plus célèbres, les produits les plus divers : coupes, cratères, amphores, œnochoés, hydries, canthares, lécythes, etc. M. Glotz (p. 272) cite Nicosthénès comme le type caractéristique de ces marchands de vases en tout genre; or l'atelier de Nicosthénès, qui prospéra jusque vers la fin du VIe siècle, avait été créé, d'après Perrot (t. X, p. 256), vers 540.

Digitized by Google

vaisselle de table qui sortait des ateliers et des fours des céramistes[1].

N'oublions pas, au reste, que la poterie n'était qu'une branche de la céramique, la plus importante sans doute, mais non la seule. J'ai déjà parlé des coroplathes et de leurs figurines en argile moulée, ainsi que des plaques de terre cuite qui étaient devenues, à cette époque, l'objet d'un commerce courant[2]. Ici, la spécialisation est manifeste; mais la diversité des produits n'implique pas nécessairement qu'ils proviennent toujours d'ateliers différents[3]. Ainsi, les comiques du ve siècle font souvent allusion à la profession de fabricant et de marchand de lampes d'argile[4]; mais, même chez eux, la distinction entre le lampiste et le potier, en général, est loin d'être absolue[5]. Quant aux briqueteries et aux tuileries, il a dû en exister dès une haute antiquité[6]; mais c'est précisément dans ce domaine qu'en raison de la simplicité du travail aussi bien que de l'usage auquel on en destinait les produits les particuliers ont pu le plus longtemps se passer du concours des « démiurges[7] ». C'est Platon qui, le premier, a posé en principe la subdivision de la céramique en trois branches principales, la fabrication des vases, des briques et des figurines[8].

Mais la division du travail consiste moins à spécialiser chaque

1. Perrot, t. X, p. 28, 38, 55.

2. Cf. *Rev. histor.*, t. CXLI, p. 191-192. En dépit du plan que j'ai adopté, je n'avais pas cru pouvoir en séparer l'étude de celle des autres formes de la statuaire.

3. Cela est d'autant plus évident que l'usage des ornements céramiques était d'une variété infinie (sur leur emploi dans la décoration des temples, cf. Perrot, t. VII, p. 579 et suiv.); il était donc matériellement impossible que chaque article fût l'œuvre d'un spécialiste.

4. Hyperbolos, qualifié de κεραμεύς par une scolie des *Chevaliers*, v. 1304 (= Kock, *Adesp. anc. com.*, fr. 2), est appelé par Aristophane λυχνοποιός (*Paix*, v. 690) et Ὑ. οὐκ τῶν λύχνων (*Nuées*, v. 1065). Cf. encore Andocide (fr. 6 Müller), cité par *Schol. Arist.*, *Guêpes*, v. 1007 : « Αὐτὸς (= Ὑπέρβολος) ξένος ὢν καὶ βάρβαρος λυχνοποιεῖ. » Cf. *infra*, p. 11.

5. Dans l'*Assemblée des femmes* (v. 4), Praxagora fait allusion au tour *de potier* (τροχῷ ... κεραμικῆς ῥύμης) avec lequel sa lampe a été façonnée.

6. Suivant Pline (VII, 57, 4), les premières briqueteries auraient été fondées par Euryalos et Hyperbios d'Athènes, c'est-à-dire remonteraient à une époque légendaire. — On trouve chez Aristophane quelques allusions précises à leur existence (*Ois.*, v. 1133 et suiv., — *Plout.*, v. 514, — fr. 275 = Pollux, X, 185).

7. Aristophane représente, dans les *Nuées* (v. 1126), un vigneron qui fabrique lui-même des tuiles (πλινθεύοντα) pour son toit.

8. *Théét.*, p. 147 *a* : « ... (Ἔστι) πηλὸς ὁ τῶν χυτρέων καὶ πηλὸς ὁ τῶν ἱπνοπλαθῶν καὶ πηλὸς ὁ τῶν πλινθουργῶν... »

Digitized by Google

ouvrier dans la production d'un article qu'à répartir entre plusieurs les tâches successives que nécessite l'élaboration du moindre objet. Or la céramique était de beaucoup la plus avancée des industries grecques; il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été la première à progresser dans cette voie. « Dans la flamme des fours », dit M. Glotz, « s'agite tout un peuple de travailleurs... Les maîtres potiers ont besoin d'un personnel assez nombreux[1]. Il faut des manœuvres pour la confection de la pâte; il faut des spécialistes pour le façonnage du corps et des anses[2], et les grands vases demandent deux hommes par tour; il faut, à côté du peintre, des aides pour préparer les couleurs et le vernis, étaler le lustre noir et parfaire le travail en le recouvrant d'une glaçure; il faut des ouvriers vigoureux et consciencieux pour la double cuisson[3]. »

La plus importante de ces besognes accessoires était évidemment celle de la décoration; et l'on comprend qu'elle ait été d'assez bonne heure réservée à des professionnels du pinceau. Sans doute, on voit encore, au VIe siècle, le modeleur de terre orner lui-même de dessins et de figures le vase qu'il avait façonné; ainsi procédaient Nicosthénès, Amasis, Exékias, dont la signature est ordinairement suivie des deux verbes ἔγραψε καὶ ἐποίησε[4]. Mais telle n'était pas la règle générale, car la plupart des inscriptions ne portent qu'une des deux formules[5];

1. M. Glotz admet cependant que leur nombre ne devait pas dépasser dix ou quinze, peintres compris; M. Pottier (*Douris*, p. 38-39) en compte de quinze à vingt, « y compris les hommes de peine et les chauffeurs ».

2. Cf. ce que dit Perrot (t. VIII, p. 200) à propos des coroplathes : « Un ouvrier, *le plus habile qu'il y eût dans l'atelier*, après avoir rafraîchi la terre, reprenait les parties de la statue sur lesquelles devait se porter particulièrement le regard. »

3. *Op. cit.*, p. 169. — Cf. ce que dit M. Pottier (*Étude sur les lécythes blancs attiques*, p. 105) : « Un lécythe blanc est avant tout un objet destiné au commerce, dont il faut assurer la production abondante et rapide : aussi, le travail est réparti entre plusieurs ouvriers dont chacun exécute avec une précision mécanique la partie dont il est chargé. »

4. Cf. S. Reinach, *op. cit.*, p. 448. M. Reinach admet, comme Perrot, que la mention ἐποίησεν désigne exclusivement le modeleur.

5. Id., *Ibid.* Remarquons cependant que ce sont parfois les mêmes noms qui sont suivis tour à tour de l'un des deux verbes ἐποίησεν ou ἔγραψεν : Euphronios, Néarchos, Myson, Douris même (bien qu'il soit surtout connu comme peintre) opéraient donc tantôt comme modeleurs, tantôt comme décorateurs. Mais le cas contraire est plus fréquent : Chélès, Hilinos, Hischylos, Cachrylion, Hiéron, Brygos sont connus seulement comme potiers; Épictétos, Épilycos, Psiax, Onésimos, Euthymidès, Phintias, Oltos, Macron, Smicros, etc., uniquement comme peintres.

Digitized by Google

parfois, enfin, les deux auteurs signent la même œuvre[1]. L'état de peintre céramiste est déjà catalogué comme un métier spécial[2]; bien qu'il travaille toujours pour le compte et suivant les instructions d'un maître potier, son indépendance tend de plus en plus à s'affirmer[3].

Il va sans dire qu'il ne faut pas confondre ces γραφεῖς avec les grands artistes dont les tableaux célèbres décoraient les monuments publics ou servaient d'ornements aux maisons des riches particuliers. Néanmoins, c'est assez tardivement que les lexicographes ont essayé d'établir une distinction entre l'humble artisan, le γραφεύς (tel celui que nous voyons, chez Aristophane, chargé de peindre des lécythes sur des cercueils[4]), et le ζωγράφος[5]; mais, en fait, nous trouvons souvent ce dernier mot employé pour désigner un travailleur manuel d'humble condition[6]. En français également, nous nous servons du même terme de *peintre* pour désigner un Puvis de Chavannes ou un badigeonneur de murailles.

Remarquons, d'ailleurs, qu'une limite précise entre ces deux catégories de peintres serait assez difficile à tracer : si la différence est manifeste quand on compare les grands maîtres aux simples ouvriers décorateurs ou aux enlumineurs des modestes plaques de terre cuite que les gens du peuple consacraient dans les temples[7], il n'en est plus de même quand un peintre céra-

1. C'est le cas du *Vase François*, façonné par Ergotimos et peint par Clitias; il y avait donc des peintres céramistes spécialisés dès le début du VIe siècle. M. Reinach (*loc. cit.*) compte en tout une quinzaine d'exemples de double signature.

2. Cf. Empédocle, v. 134 Müllach :

Ὡς δ'ὁπόταν γραφέες ἀναθήματα ποικίλλωσιν...

3. Perrot, t. X, p. 783. M. Glotz remarque (p. 170-171) que les peintres n'étaient pas toujours attachés à la même maison et qu'on en vit, à partir du Ve siècle, s'établir pour leur propre compte. Parfois, c'est l'inverse qui se produit : le « patron » est un peintre qui a des modeleurs à son service; tel était le cas chez Douris.

4. *Ass. fem.*, v. 995 et suiv.; encore ce modeste artisan est-il présenté comme un ouvrier d'élite (τὸν τῶν γραφέων ἄριστον).

5. Cf. Pollux, VII, 126.

6. Platon (*Gorgias*, p. 503 *e*) et Plutarque (*Périclès*, XII, 4) classent expressément les ζωγράφοι parmi les démiurges.

7. « C'est surtout par de petites gens, ouvriers de métier, agriculteurs et marins, que paraissent avoir été offerts ces tableaux minuscules, *dont le prix était certainement très peu élevé*... On comprend (à la vue des scènes professionnelles que représentent les plaques peintes) ... les sentiments auxquels ont

Digitized by Google

miste arrive à la réputation d'un Euphronios, d'un Douris, ou à l'aisance d'un Smicros, qui se représentait lui-même, sur un de ses vases, en joyeuse et élégante compagnie[1]. Il ne semble pas, d'ailleurs, que la distinction ait jamais été absolue en Grèce : les peintres les plus célèbres étaient bien considérés comme des « démiurges », puisqu'ils travaillaient sur commande[2]; et, d'autre part, l'artisanat, exempt de la tyrannie que la concurrence excessive et le machinisme font aujourd'hui peser sur lui, y prenait toujours « un caractère esthétique[3] ». L'invention que révèle la prodigieuse variété des modèles industriels suffirait à le prouver.

VII.

Industries alimentaires et domestiques.

La liste que nous venons de dresser des diverses catégories d'artisans pourrait paraître complète, si nous nous bornions strictement à comprendre sous cette rubrique les ouvriers qui fabriquent de leurs mains des objets destinés à être vendus au public, soit sur commande, soit dans une boutique. Mais il me semble impossible de les séparer d'autres travailleurs de même condition, qui tiraient comme eux leur subsistance du salaire que leur donnaient leurs clients en échange de leurs produits ou de leur labeur : les « fournisseurs » de toute espèce, dont l'existence d'une agglomération tant soit peu étendue rend toujours le ministère indispensable. Ce serait établir une distinction absolument arbitraire et artificielle; car ces métiers se développant dans des conditions analogues à celles des professions proprement manuelles, il n'y a aucune raison pour que l'évolution n'en soit pas parallèle et qu'on n'y retrouve pas les mêmes phénomènes sociaux dont nous avons entrepris l'étude, c'est-à-dire l'extension de l'emploi de la main-d'œuvre salariée, de la division du travail et de la spécialisation. Aussi est-il nécessaire,

obéi les fidèles *qui en ont fait la commande ou qui les ont achetés chez les artisans qui en tenaient boutique* » (Perrot, t IX, p. 238, 242).

1. Cf. Perrot, t. IX, p. 373.

2. On connaît la fameuse anecdote d'Alcibiade séquestrant Aristarchos pour le contraindre à décorer sa maison (cf. Andocide, *c. Alcib.*, 17); j'aurai à y revenir dans l'article suivant.

3. Glotz, *Travail...*, p. 328.

Digitized by Google

pour avoir réellement de la question un aperçu d'ensemble, de compléter notre tableau du monde ouvrier en Grèce par une revue rapide des diverses industries alimentaires et domestiques.

a) Industries alimentaires.

L'étude des conditions où ont lieu l'élaboration et la vente des produits alimentaires nécessite, dès le principe, l'examen d'un problème que nous avions pu négliger de poser jusqu'à présent. L'artisan travaille en ville, donc à proximité de sa clientèle ; au contraire, un certain nombre au moins de produits alimentaires ne peuvent être utilisés sur place et doivent cependant être consommés sans retard. Il y a donc lieu, avant tout, de se préoccuper d'en assurer l'écoulement. Dans le monde moderne, la production et la vente constituent deux fonctions sociales nettement séparées : pouvait-il en être de même dans la Grèce archaïque?

D'une façon générale, la distinction entre le fabricant et le commerçant n'a été nettement établie qu'à une époque assez récente et par de purs théoriciens. Platon affirme que le commerçant, dont le rôle est d'importer et d'exporter, est l'auxiliaire indispensable de l'industriel et que, d'autre part, l'intermédiaire, dont l'unique fonction est de vendre, est nécessaire pour dispenser le producteur de perdre son temps à attendre les acheteurs[1]. Aristote divise le peuple en cinq classes, où il distingue expressément les artisans des marchands[2]. Pollux trace également entre les uns et les autres une démarcation qui paraît rigoureuse[3]; mais ce lexicographe songeait plutôt à préciser le sens des mots qu'à tracer une image exacte de la société[4]. En dehors de ces textes d'un caractère assez spécial, c'est à peine

1. *République*, II, p. 370 *e*-371 *a*.

2. *Polit.*, IV, 3, 11. Ailleurs, il distingue encore, dans la classe populaire, tantôt les cultivateurs, les trafiquants et les artisans (IV, 3, 1), tantôt les artisans, les trafiquants et les mercenaires (VI, 2, 7).

3. « Ἔμποροι καὶ κάπηλοι καὶ μεταβολεῖς, οἱ ὀρθοί τι πράττοντες· οἱ δὲ καθήμενοι, βάναυσοι » (I, 50).

4. C'est ainsi que, parmi les industries domestiques, il distingue (VII, 119) l'ἀλφιτεύς (ἐργαζόμενος) de l'ἀλφιταμοιβός (ὁ πιπράσκων τὰ ἄλφιτα), ou encore (VII, 110) l'ἀνθρακεύς (τεχνίτης) de l'ἀνθρακοπώλης (ὁ τοὺς ἄνθρακας πιπράσκων), et parmi les ὀρνιθευταί (VII, 135-136) l'ἀλεκτρυονοτρόφος et l'ἀλεκτρυονοπώλης, l'ὀρτυγοτρόφος et l'ὀρτυγοπώλης, etc.

Digitized by Google

si nous pourrions citer un ou deux passages d'Hérodote[1] ou d'Aristophane[2] qui paraissent impliquer une division analogue; encore est-il difficile de savoir si, en faisant figurer dans une énumération des gens de situation modeste les fabricants et les trafiquants, ces auteurs ont eu l'intention de les opposer formellement les uns aux autres ou s'ils n'ont pas simplement voulu désigner sous deux noms différents la même catégorie de citoyens.

En revanche, les témoignages abondent, qui nous représentent le même personnage comme fabriquant et vendant les produits de sa spécialité; quelques documents se rapportent expressément à notre époque; la plupart sont plus récents; mais, dans le cas présent, ils n'en sont pas moins concluants : le raisonnement *a fortiori* est ici parfaitement légitime, car une évolution en sens inverse ne serait pas vraisemblable. Or le même homme est souvent appelé, indifféremment, de deux noms, dont l'un désigne un fabricant, l'autre un commerçant[3]; ou bien marchands et producteurs sont confondus dans une énumération de personnes du même ordre[4]. Parfois, enfin, les textes sont plus explicites encore : Hyperbolos est « à la fois fabricant et marchand de lampes[5] »; tel est aussi le cas du constructeur de faux qui, dans la *Paix*, se réjouit du prix où ses clients les lui achètent[6], de l'orfèvre de *Lysistrata*, qui tient

1. Le tombeau d'Alyatte aurait été bâti par plusieurs catégories d'ouvriers, dont chacune avait sa besogne déterminée : 1° les marchands (ἀγροαῖοι); — 2° les artisans (χειρώνακτες); — etc. (Hérodote, I, 93, 2). — Cf. II, 141, 4 : le Pharaon Sethon conduit au combat non des soldats, mais des καπήλους καὶ χειρώνακτας καὶ ἀγοραίους ἀνθρώπους.

2. *Paix*, v. 296 et suiv. : « Ὦ... ἔμποροι ... καὶ δημιουργοί. »

3. Cléon est traité tour à tour, par Aristophane, de βυρσοδέψης (*Chev.*, v. 44, — *Nuées*, v. 581, etc.) et de βυρσοπώλης (*Chev.*, v. 136). Pollux lui-même (VII, 21) ne fait pas de distinction entre l'ἀρτοποιός et l'ἀρτοπώλης.

4. Parmi les commerçants ruinés par le retour de la paix, Aristophane cite le *fabricant* d'aigrettes (λοφοποιός, *Paix*, v. 1210 et suiv.), le *marchand* de cuirasses (θωρακοπώλης, v. 1224 et suiv.), le *fabricant* de trompettes (σαλπιγγοποιός, v. 1240), le *fabricant* de casques (κρανοποιός, v. 1250); le premier de ces fabricants est d'ailleurs traité de *marchand* d'armes (ὅπλων κάπηλος, v. 1289). De même, Pollux (VII, 80) énumère parmi des fabricants les σκυτοπῶλαι et les βυρσοπῶλαι, etc.

5. *Schol. Luc.*, *Tim.*, p. 46 Jacobitz, citant encore Andocide : « Ὁ δὲ αὐτὸς καὶ λυχνοποιὸς ἦν καὶ ἐλυχνοπώλει, ὡς Ἀνδοκίδης ἱστορεῖ. » Cf. p. 6.

6. *Paix*, v. 1201 : « Νυνὶ δὲ πεντήκοντα δραχμῶν ἐμπολῶ », dit le Δρεπανουργός.

Digitized by Google

un commerce de bijouterie[1], ou de l'armurier Pistias, qui, fabriquant les meilleures cuirasses, les vend plus cher que ses concurrents[2]. L'épigramme homérique sur les *Potiers* nous les montre allant offrir leurs produits au public « sur le marché ou dans les rues »[3]; Mnésarchos, le père de Pythagore, graveur de son métier[4], s'était établi à Samos « pour y faire du commerce[5] »; et il semble bien que l'identité des deux états de « démiurge » et de négociant ait été admise en principe par les anciens législateurs, tels que Lycurgue et Solon[6].

Parmi les artisans proprement dits, il semble donc qu'à de rares exceptions près il ait été de règle que chacun vendît lui-même les articles qu'il fabriquait. Mais dans l'industrie alimentaire, en raison même des conditions matérielles où elle s'exerçait, il ne pouvait toujours en être ainsi : si l'on excepte quelques professions intermédiaires, des difficultés pratiques s'opposaient à ce que le producteur fût en rapport direct avec le public, du moins avec le public des villes, et pratiquât l'αὐτοπωλική; or, en ce cas, par une conséquence fatale, le marchand ne saurait être qu'un revendeur[7]. De là, une forme particulière de la division du travail, dont le degré d'intensité ne pourrait se calculer que si l'on faisait un départ exact entre ces diverses catégories de métiers; malheureusement, la plupart des documents qui nous renseignent à ce sujet sont de date relativement récente et ne

1. *Lysistr.*, v. 407 et suiv. De même, dans les *Chevaliers* (v. 650), le charcutier parle de réquisitionner toute la vaisselle des *démiurges*, ce qui semble impliquer qu'ils en tenaient boutique.

2. Xénophon, *Mémor.*, III, 10, 9 et suiv.

3. *Épigr. hom.*, XIV, v. 6.

4. Δακτυλιογλύφος : Diog. Laert., VIII, 1, 1.

5. « Κατ' ἐμπορίαν » (Porphyre, *Vit. Pythag.*, 1-2; — Jamblique, *Vit. Pythag.*, I, 5).

6. Lycurgue avait prohibé l'usage de la monnaie d'or et d'argent pour empêcher, dit Plutarque (*Lyc.*, IX, 5), qu'un *démiurge* étranger pût venir en Laconie écouler ses produits. Solon avait interdit aux graveurs de bagues de conserver l'empreinte du cachet d'un anneau *une fois qu'ils l'auraient vendu* (Diog. Laert., I, 2, 57). — Signalons enfin deux fables ésopiques où l'on voit un sculpteur *faire* un hermès pour le *mettre* en vente (f. 2) et un client venir *dans l'atelier* d'un sculpteur pour *acheter* une statue (f. 137).

7. L'αὐτοπωλική devenait naturellement de plus en plus insuffisante comme régime économique à mesure qu'il devenait plus nécessaire à chaque ville d'importer des produits de l'étranger; or nous avons vu que cette nécessité des échanges commerciaux commença à se faire sentir au VIe siècle, quand les agglomérations urbaines se développèrent. Cf. Glotz, *Travail...*, p. 82-83.

Digitized by Google

font que rarement allusion à un état de choses plus ancien ; aussi nous bornerons-nous à une revue rapide, d'où se dégagera plutôt une impression générale qu'une conclusion précise.

1° *Producteurs.* — On sait que les cultivateurs et les bergers étaient généralement des esclaves, quelquefois des thètes[1] ; or ces journaliers se louaient pour n'importe quelle besogne et n'étaient nullement des spécialistes[2]. Parfois, le propriétaire mettait une sorte de point d'honneur à cultiver lui-même ses champs[3]. Quand un auteur comique intitule une de ses pièces les *Gardeurs d'oies*[4] ou les *Sarcleuses*[5], il est bien difficile de déterminer si ce terme exprime une véritable profession ou une occupation momentanée ; et quand Pollux énumère tous les noms qui peuvent désigner les travailleurs de la terre, son catalogue n'a encore évidemment qu'une valeur philologique et pas du tout sociologique[6] ; d'autant qu'en matière agricole la division du travail n'implique pas nécessairement une spécialisation dans l'éducation professionnelle : dans le cas même où une répartition judicieuse de la besogne révèle une organisation rationnelle dans l'exploitation d'un domaine, chaque tâche particulière n'en est pas moins confiée au premier ἄοικος venu[7]. Il

1. Un exemple entre mille : le Spartiate Empéramos, lors de la première guerre de Messénie, fait garder ses troupeaux en campagne par un οἰκέτης βουκόλος (Pausanias, IV, 20, 5 et suiv.).

2. Cf. 1er article, p. 29.

3. Ainsi le philosophe Myson labourait et réparait sa charrue de ses propres mains ; cf. Diog. Laert., I, 106 ; — Diodore, VIII, fr. 32.

4. Χηνοβοσκοί : Cratinos, fr. 46 Kock (= Athénée, IX, p. 384 *b*).

5. Ποάστριαι : c'est le titre de deux comédies du ve siècle, l'une de Magnès, l'autre de Phrynichos (Pollux, X, 15, — Athénée, III, p. 110 *c*). Hésychios définit ainsi ce mot : « Οὐ μόνον αἱ τὴν πόαν ἐκ τοῦ σίτου, ἀλλὰ καὶ τὴν καλάμην ἐκτίλλουσαι, καὶ καθόλου αἱ τὰ κατ' ἄγρους μισθοῦ ἐργαζόμεναι. » Cf. encore Archippos, fr. 44 Kock (= Pollux, VII, 48) : « Καὶ ταῖς γυναιξὶ προσέτι ταῖς ποαστρίαις. »

6. Cf. Pollux, VII, 140 (énumération des catégories de γεωργοί), 183-187 (gardiens et marchands de bestiaux), 135-136 (éleveurs et marchands d'oiseaux). Aristophane avait écrit des *Laboureurs* (Γεωργοί, fr. 100-124 K.), Amphis un *Vigneron* (Ἀμπελουργός, — cf. Stobée, LX, 1, etc.) ; mais je ne vois guère quelles conclusions on pourrait tirer de ces faits, non plus que des fables ésopiques où figurent soit un jardinier (κηπωρός, f. 191, 192, 329), soit un apiculteur (μελιττουργός, f. 289).

7. Hérodote raconte (VIII, 137) que lorsque les Téménides Gavanès, Aéropos et Perdiccas, exilés d'Argos, vinrent se mettre au service du roi de Macédoine, que Perdiccas devait détrôner, ils furent chargés de garder l'un les chevaux, l'autre les bœufs, le troisième le menu bétail. L'anecdote est sans doute légen-

Digitized by Google

ne semble donc pas qu'un progrès sérieux ait été réalisé depuis l'âge patriarcal.

2° *Producteurs-marchands.* — Des textes assez nombreux font allusion à la profession de meunier, μυλωθρός[1]; mais, en réalité, ces entrepreneurs de minoterie ne paraissent pas avoir été des ouvriers : c'étaient plutôt de grands négociants, qui achetaient le blé en gros et le faisaient moudre par n'importe quel tâcheron. L'exemple de Cléanthe, tournant la meule pour gagner sa vie, est classique[2]; mais il n'avait rien d'exceptionnel : Ménédème et Asclépiade, par exemple, louaient aussi leurs bras pour ce travail, qui n'exigeait aucun apprentissage préalable[3]. En outre, bien des gens avaient conservé l'usage de faire moudre le grain par leurs esclaves[4]; et l'on sait qu'un homme tel que Pittacos ne dédaignait pas de se livrer lui-même à cet exercice[5].

Cette concurrence des particuliers devait, à plus forte raison, être plus grande encore dans la boulangerie que dans la meunerie : il est clair que, lorsqu'on se donnait le mal de broyer le grain à domicile, c'était avec l'intention d'en faire soi-même son pain; et ceux-là mêmes qui ne pouvaient ou ne voulaient pas moudre chez eux avaient encore la ressource d'acheter de la farine et de pétrir pour leur usage domestique. Non seulement les comiques font de fréquentes allusions à l'auge ou au pétrin indispensable dans chaque ménage[6], mais on sait que la préparation du pain était une des principales besognes des femmes, aussi bien de la maîtresse de maison que de ses servantes[7].

daire; mais elle ne pouvait avoir quelque vraisemblance que si le trait de mœurs qu'elle rapporte offrait l'image exacte d'une réalité courante.

1. Athénée, IV, p. 168 *a b;* — Pollux, VII, 180, — etc.

2. Cf. Plutarque, *Ne pas emprunter à usure*, VII, 5 (= *Mor.*, p. 830 *d*).

3. Athénée, *loc. cit.*

4. Phérécrate (*Sauvages*, fr. 10 K. = Athénée, VI, p. 263 *b*) rappelle qu'*avant d'avoir des esclaves* les femmes tournaient elles-mêmes la meule; la situation n'avait donc pas changé depuis l'âge homérique (cf. le fameux passage de l'*Odyssée*, XX, v. 105-119, où l'ἀλετρίς se répand en invectives contre les prétendants).

5. Cf. Plutarque, *Septem Sapientium Convivium*, 14 (= *Mor.*, 157 *e f*). Suivant Élien (VII, 4), c'était par hygiène qu'il s'y adonnait. Plutarque cite à ce propos la chanson dont une vieille meunière accompagnait son travail (*Carm. pop.*, 46 Crusius); ce chant ne paraît pas présenter un caractère strictement professionnel.

6. Aristophane, *Nuées*, v. 788, 1248, — *Guêpes*, v. 614, — *Grenouilles*, v. 505 et 1159, — *Ploutos*, v. 546, etc. Cf. Glotz, *Travail...*, p. 78 (et fig. 2).

7. Documents extrêmement nombreux; cf., par exemple : Simonide d'Amor-

Digitized by Google

Néanmoins, des textes du ve siècle nous font connaître l'existence de boulangers et de boulangères travaillant pour le public[1]; et l'un de ces industriels, Théarion, était assez renommé par la qualité de ses produits pour que son nom nous ait été conservé[2]. Cet art, plus délicat que celui de moudre la farine, avait, à coup sûr, ses spécialistes, puisqu'on appréciait surtout les boulangers de Phénicie, de Lydie et de Cappadoce[3]; et il semble bien que, lors même que le travail se faisait à domicile, on le confiait de préférence à un manipulateur particulièrement compétent[4].

Le boucher — ou le charcutier[5] — est un commerçant établi : il tue le bétail et possède une boutique, où il vend la viande[6]. Dans les cérémonies religieuses, c'était — au moins primitivement — à lui qu'on s'adressait pour abattre les victimes, puisque, dans la plupart des cités, le sacrificateur portait le nom de μάγειρος[7]. Cette besogne exigeait en effet des notions et surtout une dextérité que le premier venu ne pouvait avoir; et peut-être était-ce pour cette raison qu'on n'admettait pas que la boucherie fût exercée par des femmes[8]. L'histoire a conservé le nom d'un

gos, fr. 7, v. 58 et suiv.; — Hérodote, I, 51, 6, — VII, 187, 1, — VIII, 137, 3-4; — Xénophon, *Écon.*, IX, 7 et 9, — X, 10 et 11, — etc., etc.

1. Une boulangère figure dans les *Guêpes* (v. 1388-1414); cf. encore *Guêpes*, v. 238, — *Gren.*, v. 858, etc. Une pièce d'Hermippos (fr. 8-13 Kock) était intitulée Ἀρτοπωλίδες.

2. Θεαρίωνος ἀρτοπώλιον (Aristophane, fr. 1 = Athénée, l. III, p. 112); cf. Platon, *Gorgias*, p. 518 *b*. D'une façon générale, le pain d'Athènes était très renommé (Athénée, *loc. cit.*).

3. Athénée, *loc. cit.*, invoquant entre autres le témoignage d'Archestratos.

4. C'est le conseil que donne expressément Xénophon (*Cyrop.*, VIII, 2, 6). Cf. de nombreuses allusions à des esclaves chargés de faire le pain, mais spécialisés dans cette fonction : Xénophon, *op. cit.*, VIII, 5, 6 (les boulangers de Cyrus); — Hérodote, I, 51, 6, et VII, 187, 1 (les boulangères de Crésus et de Xerxès).

5. Le μάγειρος tue et vend le porc aussi bien que le bœuf; cf. Aristophane, *Cher.*, v. 375 et suiv. : « ... ἐμβαλόντες αὐτῷ πάτταλον μαγειρικῶς εἰς τὸ στόμ(α) κτλ. »

6. Ésope, f. 378 (Ποίμην καὶ μάγειρος : le boucher est qualifié de μιαιφόνος ... ἀρνῶν), 80 (Βόες καὶ μάγειροι), 232 (Κυὼν καὶ μάγειρος : un chien a volé un cœur ἐν τῷ μαγειρείῳ), 301 (Νεανίσκοι καὶ μάγειρος), etc.

7. C'est ce qui résulte, notamment, d'un passage d'Athénée (XIV, fr. 660 *a*), citant Clidémos : à Athènes, le sacrificateur s'appelait κήρυξ *et non* μάγειρος. Diodore (VIII, fr. 26) parle d'un boucher (μάγειρος) qui accompagnait une théorie τῆς θυσίας ἕνεκα. Sur le sens primitif du mot μάγειρος (= cuisinier), cf. p. 22.

8. Cf. Phérécrate, fr. 64 Kock :

Αὔτιχ' οὐδεὶς οὐδὲ μαγείραιναν εἶδε πώποτε
ἀλλ' οὐ μὴν οὐδ' ἰχθυοπώλαιναν.

Digitized by Google

boucher, Andréas de Sicyone, qui vivait au début du VIIe siècle et qui eut pour arrière-petit-fils le tyran Clisthènes[1]; et quelques-uns au moins devaient être des personnages assez notables, comme ce Cyniscos qui avait (peut-être après fortune faite?) consacré à Héra son couperet[2]. Les représentants de cette profession n'étaient toutefois pas très nombreux; car la consommation de la viande avait beaucoup diminué depuis les temps homériques[3].

Si la nécessité d'un outillage spécial et d'une habileté que l'expérience seule pouvait donner exigeait que les bouchers fussent des gens de métier, la pêche, au contraire, pouvait être pratiquée par tout le monde; et il y avait des villes entières qui en tiraient leur principal moyen d'existence[4]. Il y avait néanmoins, dès le VIe siècle, des pêcheurs de profession, tel que celui qui vint offrir à Polycrate le poisson qui avait avalé sa fameuse bague[5]; et l'on en voit plus d'un figurer dans les pièces des premiers comiques[6]; quelques-uns d'entre eux se confinaient même dans les besognes les plus particulières[7]. Ils en vinrent ainsi à former des corporations qui, parfois, jouissaient de privilèges considérables[8]; et, comme dans la boucherie, les femmes en étaient exclues[9]. Aucune démarcation n'est d'ailleurs établie entre les pêcheurs proprement dits et les marchands de poisson : ainsi le Samien qui fut la cause indirecte des malheurs de Poly-

1. Cf. Diodore, *loc. cit.*; — Hérodote, VI, 126.

2. *I. G. A.*, 543 : « ... Κυνίσκός με ἀνέθηκε ἄρταμος Φέργων δεκάταν. » Ἄρταμος (littéralement : découpeur) est synonyme de μάγειρος.

3. Les gens du peuple n'en mangeaient que dans les festins sacrés : leur ὀψώνιον ordinaire se composait de légumes ou de poisson (cf. Glotz, p. 80, etc.).

4. Par exemple Anthédon, en Eubée (Dicéarchos, *Descr. Grèce*, I, 24).

5. Cf. Hérodote, III, 42, 2 : ... καίπερ ἐὼν ἀποχειροβιωτός. Le poisson n'était donc plus, au point de vue gastronomique, l'objet du même mépris qu'aux temps héroïques.

6. Les pêcheurs figuraient souvent dans les mimes de Sophron; cf. fr. 43-49 Kaibel : Ὠλιεὺς τὸν ἀγροίταν (43-45), — Θυννοθήρας (46-49). Cf. M. Croiset, *H. L. G.*, t. III, p. 449, qui distingue trois pièces : le *Pêcheur de thons*, le *Pêcheur et le paysan*, les *Pêcheurs*, tandis que Kaibel ne reconnait que les deux premières. — Voir encore Aristophane, *Guêpes*, v. 493 et suiv., et surtout fr. 387 (= Stobée, LV, 7), v. 8-10, où il est question d'un ἰχθυοπώλης installé sur l'agora.

7. Comme les *solénistes* (pêcheurs de couteaux) dont parle Athénée (III, p. 90 *e*).

8. A Sybaris, les pêcheurs et marchands d'anguilles étaient exemptés d'impôts (Athénée, XII, p. 521 *d*.).

9. Phérécrate, *loc. cit.*

Digitized by Google

crate avait — Hérodote le dit expressément — l'habitude de « porter son poisson au marché[1] » ; seuls, de très rares textes présentent les deux métiers comme formellement distincts[2].

3° *Marchands.* — Le trafic des comestibles n'était qu'une des nombreuses variétés de ce commerce de détail (καπηλεία), que les Grecs ont toujours nettement distingué du haut négoce (ἐμπορία)[3]. Or le trait le plus caractéristique, à leurs yeux, de la καπηλεία, c'est que celui qui l'exerçait n'était ni un fabricant ni un producteur, mais qu'il achetait pour revendre[4] : le κάπηλος ou μεταβολεύς s'oppose ainsi à l'αὐτοπώλης, marchand de première main, qui vend lui-même ses propres produits[5]. Platon, qui dans sa cité idéale proscrivait ce genre de trafic, du moins pour les denrées alimentaires[6], reconnaît cependant qu'il est indispensable dans une société organisée; car ce serait une perte de temps intolérable que d'être obligé, pour tous ses achats, de se mettre à la recherche des divers producteurs[7]; et Aristote déclare également que l'existence des intermédiaires, inutile dans le clan primitif, est nécessaire dans les groupements plus

1. « ... Τόνδε ἑλὼν οὐκ ἐδικαίωσα φέρειν εἰς ἀγορήν », dit le pêcheur au roi (Hérodote, *loc. cit.*).

2. Par exemple le passage d'Athénée relatif aux Sybarites (cf. n. 4) : « Μηδὲ τοὺς τὰς ἐγχέλεις πωλοῦντας τέλος ἀποτίνειν μηδὲ τοὺς θηρεύοντας. »

3. Aristote, *Polit.*, IV, 3, 12 : « Λέγω δὲ ἀγοραῖον τὸ περὶ ... τὰς ἐμπορίας καὶ καπηλείας διατρῖβον. » Cf. Platon, *Lois*, VIII, p. 842 *c* (... ἐμπορικῶν καὶ καπηλευτικῶν), — *Protag.*, p. 313 *de* (ἔμποροι καὶ κάπηλοι), — *Sophiste*, p. 231 *d;* — Xénophon, *Rev.*, IV, 6, — *Mémor.*, VII, 3, 6 (où l'ἔμπορος est distingué de « τοὺς ἐν ἀγορᾷ μεταβαλλομένους »), etc. Rappelons que le sens primitif du mot ἔμ. ορος est celui de *passager*, donc de négociant qui pratique l'importation ou l'exportation.

4. Platon, *Polit.*, p. 260 *cd* : « ... Πωληθέντα που πρότερον ἔργα ἀλλότρια παραδεχόμενοι δεύτερον πωλοῦσι πάλιν οἱ κάπηλοι. »

5. Platon, *Polit., loc. cit.*, — *Sophiste*, p. 223 *d* (l'αὐτοπωλική opposée à la μεταβλητική, qui comprend elle-même la καπηλική et l'ἐμπορική). Le scoliaste d'Aristophane (*Plout.*, 1156) distingue cinq variétés de commerçants : l'αὐτοπώλης (qui vend sur place ses propres produits), le κάπηλος (revendeur sur place), l'ἔμπορος (exportateur), le παλιγκάπηλος (revendeur de produits achetés à un ἔμπορος) et le μεταβολεύς (revendeur au détail, comme le κάπηλος). Mais ce classement, quelque peu subtil, est plutôt théorique et ne correspond, en tout cas, qu'à un état de civilisation assez avancé.

6. Cf. *Lois*, VIII, p. 842 *c* : il ne permet qu'aux étrangers la pratique de la καπηλεία, et seulement « ἐν ταῖς τῶν ξένων ἀγοραῖς ».

7. *Rep.*, II, p. 371 : Platon insiste surtout sur la nécessité, pour chaque ville, d'avoir un marché où tous ceux qui veulent échanger leurs produits se rendent *en même temps* : « Αὐτὴ ἄρα, conclut-il, ἡ χρεία καπήλων ἡμῖν γένεσιν ἐμποιεῖ τῇ πόλει. »

Digitized by Google

nombreux, où l'échange direct entre producteurs est devenu pratiquement impossible[1].

A quelle époque s'est créée en Grèce cette institution, qu'Aristote considère avec raison comme étrangère à la société patriarcale? Sans qu'on puisse préciser, il semble bien qu'elle soit antérieure au ve siècle : Hérodote, notamment, en parle comme d'une invention orientale, mais déjà familière à ses compatriotes[2]. Seules, quelques cités y restèrent réfractaires[3]; mais il est très vraisemblable qu'elles ne constituaient qu'une infime minorité.

Ces petits marchands avaient-ils l'habitude de se borner à la vente d'une seule espèce de denrées? C'est peu probable, car la variété des produits est précisément, chez les lexicographes, le trait essentiel qui sert à définir ce genre de trafic[4]. Dans les *Heures*, Aristophane donnait la raison pour laquelle, à Athènes du moins, un commerçant pouvait « tenir » en même temps les articles les plus divers : grâce à la douceur du climat, on trouve des primeurs jusqu'en hiver, si bien qu' « on peut vendre à la fois des grives, des poires, du miel, des olives, du petit-lait, des gâteaux, des hirondelles et des cigales de mer, des vulves[5] »; et le fait est encore confirmé par d'autres témoignages plus récents[6]. Je ne crois pas qu'il faille considérer comme un argument sérieux

1. *Polit.*, I, 3, 12.

2. « Πρῶτοι δὲ (s. e. Λυδοὶ) κάπηλοι ἐγένοντο » (Hérodote, I, 94, 1). Le même historien dit ailleurs (III, 89, 5) que les Perses traitaient Darius de *brocanteur* (κάπηλος), « parce qu'il faisait argent de tout » (ὅτι ἐκαπήλευε πάντα τὰ πράγματα). — Cf. Glotz, p. 142 : « La classe des commerçants prit une telle ampleur qu'on y distingue au VIIe et au VIe siècle les éléments qu'y reconnaîtra le regard perspicace du philosophe (Aristote). »

3. Locres, en particulier : la καπηλεία y était interdite *par une loi* (Héraclide, XXX, 2).

4. Suidas, *s. v.* Κάπηλος. « Καθόλου τοὺς πωλοῦντάς τι καπήλους ἔλεγον. » — Pollux, VII, 16 : « Οἱ ... πάντα πιπράσκοντες καλοῖντ' ἂν πανδοκεῖς καὶ πανδοκεύτριαι..., μᾶλλον δὲ ... παντοπῶλαι. » Ces noms sont sensiblement synonymes de κάπηλοι ou de μεταβολεῖς (cf. III, 124-127, et VII, 8), de même que γελγοπῶλαι. Aujourd'hui encore, le terme de παντοπωλεῖον désigne un bazar.

5. Aristophane, fr. 569 (= Athénée, IX, p. 372 *b c*) :

..... οὗτος δ'ἀνὴρ πωλεῖ κίχλας,
ἀπίους, σχαδόνας, ἐλάας,
πύον, χόρια, χελιδόνας,
τέττιγας, ἐμβρύεια.

Je traduis χόρια par des *gâteaux* et non par des *peaux*, puisqu'il s'agit uniquement de comestibles; l'hirondelle de mer est un poisson volant, l'*exocet*, et la cigale de mer une sorte de homard, le *cancer astacus*.

6. Eubule (fr. 74 Kock = Athénée, XIV, 640 *b c*) a imité d'assez près ce

Digitized by Google

en faveur de la thèse inverse les distinctions que paraissent établir certains auteurs, comme Nicophon dans ses *Gagne-Petit* (Χειρογάστορες) : « Marchands de sardines, marchands de charbon, marchands de figues sèches, marchands de peaux, marchands de farine, marchands de cuillers, marchands de livres, marchands de cribles, marchands de gâteaux, marchands de graines[1]..... » Le pêle-mêle de cette énumération est destiné à produire un effet pittoresque et comique qu'Aristophane recherchait aussi à l'occasion ; et ce serait forcer le sens du texte que d'y voir une liste de métiers foncièrement différents, d'autant que, dans la même pièce, l'auteur use encore du même procédé pour insister précisément sur la variété des produits que débite un de ces marchands de comestibles[2]. Quelques articles seulement étaient assez demandés pour qu'un brocanteur ou un épicier pût être tenté de s'y confiner ; tel était le cas, semble-t-il, pour le commerce des salaisons[3], des fromages[4], des farines et de leurs dérivés[5], ou, en dehors de l'alimentation, pour la mercerie[6] et peut-être pour les armes d'occasion[7].

passage d'Aristophane, en allongeant l'énumération des produits (des figues, des raisins, des raves, des pommes, des roses, des nèfles : σῦκα, βότρυς, γογγύλιδες, μῆλα, ῥόδα, μέσπιλα) et surtout en y ajoutant une intention satirique par l'insertion, dans cette liste d'objets à vendre, des *juges*, des *témoins*, des *lois*, etc.

1. Nicophon, fr. 19 Koch (= Athénée, p. 126 *c*) :

..... μεμβραδοπώλαις. ἀνθρακοπώλαις,
ἰσχαδοπώλαις, διφθεροπώλαις,
ἀλφιτοπώλαις, μυστριοπώλαις,
βιβλιοπώλαις, κοσκινοπώλαις,
ἐγχριδοπώλαις, σπερματοπώλαις.....

2. *Ibid.*, fr. 15 (= Athénée, XIV, p. 645 *b*) : le même homme vend « des pains, de la galette, de la bouillie, de la farine, du pain d'orge, des biscuits, des gâteaux au miel ou à l'huile, de l'orge mondé, des tartes, des gâteaux d'orge, des beignets » (ἄρτους, μᾶζαν, ἀθάρην, ἅλφιτα, κόλλικας, ὀβελίαν, μελιττοῦταν, ἐπιχύτους, πτισάνην, πλακοῦντας, δενδαλίδας, ταγηνίας). Remarquons toutefois que ce pâtissier est déjà, jusqu'à un certain point, un spécialiste, — sans doute un ἀλφιταμοιβός (cf. *infra*).

3. Cf. Athénée, III, 119 *f*-120 *b* (qui cite plusieurs ταριχοπῶλαι célèbres nommés par les comiques).

4. Τυροπῶλαι (Aristophane, *Chev.*, v. 853 et suiv., — *Gren.*, v. 1369, etc.).

5. Ἀλφιταμοιβοί (*Nuées*, v. 640, — *Ass. fem.*, v. 424) ; — cf. *Chev.*, v. 1009 (τῶν μετρούντων τἄλφιτ' ἐν ἀγορᾷ), etc.

6. Ἐριοπῶλαι (*Gren.*, v. 1386, etc.).

7. Κάπηλος ἀσπίδων (*Paix*, v. 417), κάπηλος ὅπλων (*Ibid.*, v. 1209) ; mais ces personnages ne sont peut-être qu'une invention fantaisiste du poète, comme le

Digitized by Google

Toutefois, le terme de κάπηλος a fini par prendre, dans le langage courant, une acception assez particulière : non seulement il désigne le plus souvent, parmi les diverses sortes de détaillants, un marchand de vins et de comestibles[1] ; mais, comme généralement le débitant préparait lui-même les aliments qu'il vendait et les servait aux clients[2], sa boutique devenait un cabaret, ou plutôt une de ces auberges populaires où « l'on sert à boire et à manger[3] » ; et, en raison du rôle important qu'y jouait la cuisine, ces maisons étaient fréquemment tenues par des femmes[4]. Mais il ne semble pas qu'il faille voir dans cette évolution du sens d'un mot l'indice d'une tendance à la spécialisation ; bien au contraire, si les cabaretiers et gargotiers ont été désignés sous le nom très général de κάπηλοι[5], il faudrait plutôt en conclure qu'en même temps que la nourriture et la boisson il leur arrivait de vendre encore toutes sortes d'autres marchandises.

La clientèle de ces restaurants étant surtout composée d'étrangers, il est naturel que les tenanciers aient eu d'assez bonne heure l'idée d'y adjoindre des logements pour leurs hôtes de passage[6]. La vogue de ces établissements fut parfois si grande qu'on voyait dans certaines villes — à Byzance, par exemple, — les habitants quitter leurs maisons pour venir s'y installer[7] ; mais nous ignorons à quelle époque cette mode a pu se répandre. En tout cas, il n'y a plus que le nom de commun entre les propriétorνευτολυρασπιδοπηγός des *Oiseaux*, ou leurs noms des expressions péjoratives pour désigner des armuriers.

1. Cf. Platon, *Lois*, VIII, p. 849 *d* : « Οἴνου τε ... καὶ σίτου πρᾶσιν, ὃ καὶ καπηλείαν ὀνομάζουσιν οἱ πλεῖστοι... »

2. Qui étaient surtout des gens du commun ; cf. Platon, *loc. cit.* (... πωλείτω τοῖς δημιουργοῖς καὶ τούτων δούλοις...) ; — Élien, IX, 19 (Démosthène refusant d'aller trouver Diogène en train de déjeuner ἐν καπηλείῳ), etc.

3. Telle est bien la valeur du mot καπηλεῖον, notamment chez Aristophane (*Ass. fem.*, v. 154, — *Gren.*, v. 550, etc.) ; cf. Ésope, f. 196, — Élien, *loc. cit.*, etc. Sur l'extension progressive du sens de ce mot, cf. Pauly-Wissowa, *s. v.* Καπηλεῖον.

4. Πανδοκεύτριαι (*Gren.*, v. 114 et surtout 559-578, — *Plout.*, v. 426, etc.).

5. Ou πανδοκεύς (cf. la note précédente). Nous avons vu (p. 18. n. 4) que le πανδοκεύς n'était pas seulement un aubergiste, mais un brocanteur : le terme est donc exactement synonyme de κάπηλος.

6. Cf. Xénophon, *Rev.*, III, 12 : ces hôtelleries (καταγώγια) se rencontraient surtout dans les ports, où elles étaient fréquentées principalement par les pilotes ; mais elles étaient encore assez rares au IVe siècle.

7. Élien, III, 14. Athénée (XII, p. 526 *c*), citant Théopompe, dit que cette vogue des hôtelleries de Byzance tenait à ce que, dans une ville aussi commerçante, les habitants avaient constamment affaire au marché ou sur le port.

Digitized by Google

taires de ces luxueux hôtels et les modestes traiteurs qui, pour une obole, fournissaient aux pauvres gens leur pitance quotidienne.

b) Industries domestiques diverses.

Dans la vie domestique, notamment pour les besoins du ménage ou pour les soins du corps, les personnes tant soit peu aisées avaient fréquemment recours à l'emploi de la main-d'œuvre salariée; et, bien qu'il s'agît plutôt d'une besogne matérielle à effectuer que de denrées à fournir, les gens libres qui exerçaient ces métiers étaient encore classés parmi les démiurges.

Mais c'était évidemment dans ce domaine que la concurrence du travail servile se faisait le plus sentir. Les riches avaient des domestiques, non seulement pour les servir, mais pour soigner les chevaux[1] et même pour instruire ou garder leurs enfants[2]. De là, soit dit en passant, le développement d'une nouvelle profession, celle de marchand d'esclaves[3].

Dans les maisons nombreuses, il était naturel qu'une spécialisation s'établît et s'accentuât de plus en plus; mais nous savons que jusqu'aux guerres médiques les esclaves étaient, en Grèce, relativement rares[4]; aussi n'est-ce qu'à une époque beaucoup plus récente que les gens riches purent avoir des serveurs (στρῶται), des pourvoyeurs (ἀγοράσται), etc. Mais, pour celles des fonctions domestiques qui exigeaient une compétence particulière, il en était autrement. Les cuisiniers, par exemple, tenaient une place considérable dans la vie sociale de Sybaris[5];

1. Ἱπποκόμος (Xénophon, *Équit.*, II, 5, — V, 1, — *Écon.*, III, 10, — XI, 4, — XIII, 7; — Hérodote, III, 85; — Pollux, I, 199-208, etc.).

2. Le fameux Sicinnos, pédagogue des enfants de Thémistocle (Hérodote, VIII, 75, 2) est qualifié par Hérodote d'οἰκέτης (*loc. cit.*, et 110, 3) et par Plutarque de Πέρσης αἰχμαλωτός (*Thémist.*, XII, 4). Suivant Diodore (XI, 12), ce serait Charondas qui aurait établi à Thurium les premiers instituteurs publics (vers 445 av. J.-C.).

3. Ἀνδραποδοκάπηλοι. Nous ne sommes renseignés sur eux que par des documents assez récents; voir Beauchet, *Histoire du droit privé de la République athénienne* (Paris, 1897), t. II, p. 421. Chios, Éphèse, Byzance étaient les principaux marchés d'esclaves (cf. Glotz, *Travail...*, p. 233).

4. M. Glotz a montré (p. 243) que les maisons à domesticité nombreuse étaient tout à fait exceptionnelles.

5. Athénée, XII, p. 521 *b* (les inventions des cuisiniers sybarites), — VI,

Digitized by Google

leur institution remonte donc au moins au VIe siècle[1]. Quelques régions s'en firent une spécialité : l'Elide, notamment, et peut-être la Laconie[2].

Cela n'empêchait pas qu'on ne fît appel, surtout pour les dîners de cérémonie, à des « extra » qu'on louait à la journée; c'était un usage courant au IVe siècle : les comédies de Ménandre y font de continuelles allusions. Mais pour les VIIe et VIe siècles, la chose est beaucoup plus douteuse. Une anecdote assez connue attribuait à Solon un mot qui impliquerait, de son temps, l'existence de ces cuisiniers de louage[3]; mais l'authenticité en est trop incertaine pour qu'on en puisse faire état.

Remarquons cependant que les cuisiniers, désignés quelquefois par le terme d'ὀψοποιοί[4], sont ordinairement appelés μάγειροι, c'est-à-dire des bouchers[5]; et il n'y a pas là une simple confusion ou similitude de nom : c'était bien le même homme qui tuait, vendait la viande et l'apprêtait[6]. Or nous avons vu que, dès le VIe siècle, le μάγειρος était un commerçant établi, qui tenait boutique et travaillait pour le public; il semble donc que la Grèce ait connu d'assez bonne heure la concurrence entre le cuisinier attaché à la maison et le démiurge par qui l'on faisait

p. 273 *c*, et XII, p. 541 *e* (les mille cuisiniers du Sybarite Smyndridès, — cf. Élien, XII, 24).

1. Puisque Sybaris a été détruite en 510. — J'ai déjà cité les passages de la *Cyropédie* (VIII, 2, 6, — 5, 3, — 8, 20) relatifs aux cuisiniers de Cyrus.

2. Cf. Antiphane, cité par Athénée, I, p. 27 *d*; — Plutarque, *Lyc.*, XII, 11, — *Inst. Lac.*, 2. Ce dernier renseignement paraît toutefois peu compatible avec l'interdiction faite aux Spartiates d'avoir des cuisiniers attachés à leur service personnel (Plutarque, *Lyc.*, X, 1, — Élien, XIV, 7, 5) et l'obligation où étaient leurs cuisiniers publics de se confiner dans la préparation des viandes (Athénée, XII, p. 550 *d*).

3. « Ὅταν δεῖπνον ἔχω, μάγειρον μισθοῦμαι », aurait dit Solon pour justifier, par cette comparaison, la profession d'avocat (Stobée, *Appendice*, XVI, 138; — cf. Müllach, t. I, p. 223, *Apopht.* 59).

4. Cf. Hérodote, IX, 81, 1 (les ὀψοποιοί de Xerxès), etc. Athénée (XII, p. 512 *b*) appelle les cuisiniers sybarites ὀψοποιοὺς ἢ μαγείρους (cf. Platon, *Rep.*, II, p. 373 *d*, etc.).

5. D'après E. Boisacq (*Dict. étym.*, p. 597), le sens primitif du mot (*pétrisseur*) serait plus voisin de celui de *cuisinier* que de celui de *boucher*; c'est donc sans doute dès l'origine que les deux professions ont été considérées comme inséparables.

6. Ainsi le charcutier des *Chevaliers* se vante de savoir très bien *préparer un ragoût* (v. 343 : οἷός τε ... καρυκοποιεῖν). Certains textes ne permettent même pas de discerner dans laquelle des deux acceptions est pris le mot μάγειρος; cf., par exemple, Athénée, XIV, p. 660 *d* : « Ἐν τῷ πρώτῳ τῆς Ἀτθίδος, Κλείδημος φῦλον ἀποφαίνει μαγείρων ἐχόντων δημιουργικὰς τιμάς. »

Digitized by Google

préparer certains mets au dehors[1] ou que l'on faisait venir comme « renfort de potage » dans les grandes circonstances. Notons d'ailleurs que, dans le cas présent, l'emploi d'un professionnel n'est pas l'indice d'un progrès dans la division du travail : il n'est possible, au contraire, que parce que le même fournisseur cumulait les métiers assez différents de boucher et de rôtisseur[2].

Le développement de la civilisation et le goût du bien-être, qui en résultait, rendaient également nécessaire l'emploi de spécialistes pour les divers soins du corps. En ce qui concerne certains d'entre eux, comme les pharmaciens et les baigneurs publics, nous ne possédons pas de témoignages antérieurs au Ve siècle[3]; mais, pour quelques autres, nous avons des preuves de leur existence dès le VIIe ou le VIe. Les iambographes et les lyriques ont plus d'une fois fait allusion à des parfumeurs contemporains[4]; et cette profession était assez répandue pour que Solon ait cru devoir lui consacrer un article de loi particulier, par lequel il l'interdisait aux hommes[5]. Les coiffeurs jouaient également un rôle important dans la vie des élégants de cette époque; tel ce Glaucos, fils de Leptine, à qui Archiloque a adressé plusieurs de ses pièces[6]. Or ces barbiers ne servaient pas seulement les clients à domicile, ils avaient leurs boutiques (κουρεῖα), qui furent de bonne heure le lieu de prédilection des curieux et des

1. Athénée (IV, p. 172 *a b*) dit que le dessert et les gâteaux ne se faisaient généralement pas à domicile, mais qu'ils étaient préparés par des professionnels, « οὓς οἱ πρότερον δημιουργοὺς ἐκάλουν ». Mais Athénée ne cite comme références que des textes de Ménandre et d'Antiphane.

2. A plus forte raison ne pouvait-il y avoir de division intérieure dans l'art culinaire, comme Xénophon (*loc. cit.*) le posa plus tard en principe. — Quant aux *Rôtisseurs* d'Aristophane (Ταγηνισταί, fr. 488-527) et au *fabricant de ragoûts* (καρυκοποιός) d'Achéos (cité par Athénée, IV, p. 173 *c*), il serait bien difficile de dire si ces personnages étaient ou non spécialisés dans ces branches de leur métier.

3. Il est souvent question de ces deux états chez Aristophane. Le mot φαρμακοποιός se trouvait déjà chez Eschyle (fr. 448).

4. Anacréon, fr. 26 : « Τὸν μυροποιὸν ἠρόμην Στράττιν εἰ κοσμήσει... » Cf. Archiloque, fr. 22 et 23 (= Athénée, XV, p. 688 *c*).

5. « Σόλων ... διὰ τῶν νόμων κεκώλυκε τοὺς ἄνδρας μυροπωλεῖν » (Athénée, *loc. cit.*).

6. Archiloque, fr. 14, 51, 66 et surtout 54 :

Τὸν κεροπλάστην ἄειδε Γλαῦκον...

Les mots κουρεύς et πλοκεύς ont été employés par Épicharme (fr. 15 et 171).

Digitized by Google

bavards, comme les forges du temps d'Hésiode[1]. C'est dans un établissement de ce genre que, suivant la tradition, le fils de Pittacos aurait trouvé la mort[2]; et c'est également dans son « salon de coiffure » que le Bisalte Onaris aurait surpris le secret des préparatifs faits par les habitants de Cardia contre sa patrie[3].

Ce sont là de ces métiers de luxe dont Platon expliquait l'éclosion par l'effet naturel d'une évolution sociale et surtout par l'accroissement continuel des besoins au sein d'agglomérations de plus en plus nombreuses; et il citait comme un phénomène de même ordre le développement de la médecine[4]. Le rapprochement pourrait nous étonner, si nous n'étions habitués à voir les médecins classés parmi les démiurges, non seulement en compagnie des devins et des poètes[5], mais même côte à côte avec les charpentiers[6]. Les gens ne faisaient pas une différence essentielle entre le salaire qu'ils donnaient à un ouvrier manuel et les honoraires qu'ils payaient — à contre-cœur, du reste[7] — à un médecin.

Les musiciens méritent ici une mention spéciale, en raison de la place de plus en plus considérable qu'ils ne cessaient de prendre dans la société hellénique. Le goût de la musique avait de tout temps été très répandu chez les Grecs; à l'époque héroïque, on voyait de grands personnages, comme Achille, charmer leurs loisirs en jouant de la phorminx[8]. Mais c'est seulement à partir du VIIIe siècle que l'on eut des musiciens de profession : d'abord, parce que l'usage se répandait de plus en

1. Eupolis, fr. 180 : « ... Πόλλ' ἔμαθον ἐν τοῖσι κουρείοις... » Cf. Aristophane, *Plout.*, v. 338, etc.

2. Diog. Laert., I, 4, 76. C'est à Cymé qu'il aurait été tué d'un coup de hache par un χαλκεύς, tandis qu'il se trouvait « καθήμενον ἐπὶ κουρείου ».

3. Charon de Lampsaque, fr. 9 Müller (= Athénée, XII, p. 520 *df*). Cet Onaris, enlevé dans son enfance et vendu comme esclave à Cardia, se serait installé comme coiffeur (κορσωτεύς) dans cette ville; ayant entendu parler « ἐν κορσωτηρίῳ » des préparatifs en question, il aurait été en avertir ses compatriotes. Sur le stratagème qu'il employa contre la cavalerie cardienne, voir note 7 de la page suivante.

4. *Rép.*, II, p. 373.

5. *Odyssée*, XIX, v. 135; — Empédocle, v. 457, etc.

6. *Odyssée*, XVII, v. 384.

7. Héraclite, fr. 90 Müllach : « Οἱ ... ἰατροὶ ... ἐπαιτέονται μηδὲν ἄξιοι μισθὸν λαμβάνειν κτλ. » Cf. Théognis, v. 432-434, etc.

8. *Iliade*, IX, v. 186.

Digitized by Google

plus de faire jouer de la flûte ou de la cithare dans les cérémonies religieuses ou dans les festins (Alcman, Anacréon, Pindare y font de continuelles allusions); ensuite, parce que les progrès constants de la musique, l'invention d'instruments nouveaux[1], le développement du nome et de la chanson, dont l'exécutant devait être un soliste[2], ne permettaient plus de s'adonner à cet art sans de longues études préalables. Sans doute, les amateurs ne laissèrent pas plus que de nos jours à ces professionnels le monopole de la science musicale; les poètes lyriques et élégiaques, en particulier, étaient généralement d'habiles virtuoses[3]; mais ils avaient aussi, ne fût-ce que pour les accompagner, des joueurs de flûte ou de cithare[4]. Les instruments à cordes et à vent avaient les uns et les autres leurs partisans, entre lesquels s'élevaient parfois d'amusantes querelles[5]. Quelques-uns de ces musiciens étaient de savants artistes, comme ce Sacadas d'Argos qu'avait célébré Pindare et qui était aussi célèbre comme compositeur que comme virtuose[6]; d'autres étaient des gens du commun, souvent même des esclaves[7].

c) Professions féminines.

En passant en revue les diverses catégories d'artisans, nous avons eu à citer d'assez nombreux exemples de femmes qui vivaient de leur travail. Dans les milieux populaires, c'est toujours une chose normale qu'une femme gagne ainsi sa vie; et

1. Cf. t. CXLI, p. 170.

2. Aristote, *Probl.*, XIX, 15 (cité par A. Croiset, *H. L. G.*, t. II, p. 55).

3. C'est ce que Plutarque (*Inst. Lac.*, 17) nous dit de Terpandre et Strabon (XIV, 2, 28) de Mimnerme. Cf. Théognis, v. 534, etc.

4. Αὐλητῆρες, κιθαρίσται. Cf. Théognis, v. 533, 941 et suiv.; — Épicharme, fr. 171; — Alcman, fr. 67, — etc.

5. Voir l'hyporchème de Pratinas (fr. 1, — probablement un chœur de drame satyrique) où sont accumulées contre la flûte les invectives les plus burlesques (cf. P. Girard, *Mélanges Weil*, p. 131-139).

6. Pindare, fr. 244; — cf. Pausanias, II, 22, 8, — IV, 27, 7, — IX, 30, 2; — Plutarque, *Mus.*, VIII, 12, etc. Il était du début du VIe siècle.

7. Par exemple, la joueuse de flûte qu'Onaris acheta à Cardia pour apprendre à ses concitoyens à jouer de cet instrument et à faire danser, sur le champ de bataille, les chevaux des Cardiens (Charon, *loc. cit.*). Il est intéressant de comparer cette histoire à l'anecdote tout à fait identique que l'on racontait au sujet des Crotoniates et des Sybarites : Aristote (cité par Athénée, XII, p. 520 *e*) dit que les Crotoniates « avaient avec eux des joueurs de flûte équipés en soldats » (συμπαρῆσαν ... αὐληταὶ ἐν στρατιωτικῇ σκευῇ). La première version laisse supposer que les musiciens de profession étaient assez rares; la seconde semblerait plutôt fondée sur une hypothèse opposée.

Digitized by Google

dans les petits ménages, notamment, elle était souvent la collaboratrice ou l'auxiliaire de son mari, comme la femme de ce cardeur Miccylos, que Cratès célébrait dans ses vers[1]. Le préjugé que, dans un passage bien connu des *Mémorables*, Xénophon attribue à Aristarque[2] ne devait guère s'étendre en dehors de l'aristocratie et de la bourgeoisie aisée.

Mais un autre obstacle plus sérieux risquait de restreindre l'emploi de la main-d'œuvre féminine salariée : c'est que les besognes que toutes les civilisations ont de préférence confiées aux femmes étaient le plus souvent faites à domicile, soit par des esclaves, soit par la maîtresse de maison en personne. Non seulement il y a eu de tout temps, parmi les οἰκέται, des servantes et des nourrices; mais nous avons vu[3] que l'éducation d'une femme était toujours imparfaite si elle ne savait filer, tisser et coudre pour confectionner les vêtements familiaux. De même, la fabrication du pain était considérée comme une besogne domestique : les grands personnages possédaient des esclaves-boulangères[4]; et, d'autre part, nous avons vu Hérodote représenter, à une époque assez voisine de celle qui nous intéresse, une reine de Macédoine préparant elle-même le pain de ses domestiques[5]. Une femme, même de condition libre, doit être capable non seulement de pétrir la pâte[6], mais de tourner la meule[7]. On sait qu'Ischomaque recommande vivement à sa femme ce genre d'exercice[8]; or les documents les plus récents sont peut-être ici les plus probants, puisqu'ils permettent de raisonner *a fortiori*.

Néanmoins, nous avons pu constater d'assez bonne heure l'existence de couturières professionnelles et de boulangères,

1. Rapportés par Plutarque, *Ne pas emprunter à usure*, VII, 4 (= *Mor.*, p. 830). M. Glotz (p. 320) cite également l'exemple de la doreuse Atrémis, femme du fabricant de casques Dionysios (Dittenberger, *Sylloge* 2, n° 811; — cf. Lechat, *B. C. H.*, 1889, p. 77-80); mais la date de la *defixionis tabula* où il en est question est, suivant M. Lechat, impossible à fixer.

2. *Mémor.*, II, 7, 3-4. Sur le prétendu préjugé des Grecs contre le travail manuel, voir l'article suivant.

3. T. CXLI, p. 186-187.

4. Par exemple Crésus et Xerxès (Hérodote, I, 51, 6, — VII, 187, 1).

5. Hérodote, VIII, 137, 3-4; la scène se passe vers l'an 700.

6. Cf. Aristophane, *Gren.*, v. 505 (Perséphone faisant le pain elle-même), — *Ass. fem.*, v. 223, etc.

7. Simonide d'Amorgos, fr. 7, v. 58 et suiv. Nous avons vu que, d'après Phérécrate (*Sauvages*, fr. 10 Kock), c'était autrefois une obligation pour toute maîtresse de maison quand on n'avait pas encore d'esclaves.

8. Xénophon, *Écon.*, IX, 7 et 9, — X, 10-11.

Digitized by Google

surtout de marchandes de pain, commerce auquel on joignait ordinairement celui d'autres comestibles[1]. Il semble que les revendeuses aient été plus nombreuses que les manouvrières, sans doute parce que ce genre d'occupation, plus sédentaire et exigeant un moindre déploiement de force physique, convenait mieux au sexe féminin[2]. Aristophane met parfois en scène ou en cause des marchandes de fruits ou de légumes[3]; c'est dans cette dernière corporation qu'il rangeait Clito, la mère d'Euripide; n'y eût-il là qu'une invention ou qu'une plaisanterie d'un goût douteux, elle ne pouvait trouver quelque crédit que si elle présentait une certaine vraisemblance, donc que si le personnage de la « revendeuse de cerfeuil » appartenait à la réalité quotidienne[4]. Les comiques font assez souvent allusion aux « marchandes de couronnes[5] »; ce devait être une industrie assez commune et assez florissante, à en juger par l'usage que l'on faisait de cet ornement dans les occasions les plus diverses[6]. Un témoignage précis nous permet d'affirmer son existence dès le VIe siècle : c'est, en effet, une marchande de couronnes, Phyé de Collytos, qui aurait tenu le rôle d'Athéna dans la mys-

1. Cf. p. 15 (n. 1), 18 (n. 4), 20, et t. CXLI, p. 187. Faut-il ranger parmi ces professionnelles les *Boulangères* de Hermippos (Ἀρτοπωλίδες, fr. 8-13), les *Ravaudeuses* de Sophron (Ἀκεστρίαι, fr. 1-2), les *Revendeuses* de Théopompe (Καπηλίδες, fr. 24-28)? J'ai déjà fait remarquer que bien souvent on ne peut savoir si l'on est en présence d'un terme désignant une profession permanente où une occupation momentanée; c'est le cas, surtout, pour les pièces dont nous ne connaissons guère que le titre et dont nous ignorons le sujet.

2. C'est la raison que donne implicitement Phérécrate (fr. 64) :

> Κἄτα μυροπωλεῖν τί παθόντ' ἄνδρ' ἔχρην καθήμενον
> ὑψηλῶς ὑπὸ σκιαδείῳ.....

3. *Lysistr.*, v. 564 (ἰσχαδοπωλίς), — *Guêpes*, v. 497 (λαχανοπωλίς), etc. Je ne cite que pour mémoire les v. 457-458 de *Lysistrata*, où il ne faut voir que le désir de produire un effet comique et qui n'ont évidemment pas la moindre valeur documentaire :

> ὦ σπερμαγοραιολεκιθολαχανοπωλίδες,
> ὦ σκορδοπανδοκευτριαρτοπωλίδες.

4. *Acharn.*, v. 457, 478, — *Chev.*, v. 19, — *Thesmoph.*, v. 387, — *Gren.*, v. 840, 947, etc. Cf. les railleries analogues d'Hermippos contre la mère d'Hyperbolos dans ses *Boulangères* (fr. 8-13).

5. Στεφανοπωλίδες : c'est le titre d'une comédie d'Eubule (cf. Athénée, XV, p. 679 *b*). Cf., chez Aristophane (*Ass. fem.*, v. 303, et surtout *Tesmoph.*, v. 457-458), des allusions à leur vente sur le marché.

6. Athénée, XV, p. 669 *c*, 686 *c*. En ce qui concerne leur usage aux VIIe et VIe siècles, cf. Xénophane, fr. 1, v. 2, — Théognis, v. 828, 1001, etc.

Digitized by Google

tification à laquelle Pisistrate eut recours pour faire lever son décret de bannissement[1].

Il y avait même des professions réservées exclusivement aux femmes : on peut citer en première ligne, bien entendu, celle de sage-femme[2], puis celle de parfumeuse, commerce qu'une loi de Solon interdisait aux hommes comme trop peu viril[3]. En revanche, nous avons vu que quelques autres métiers, comme la boucherie et la vente du poisson, n'étaient jamais exercés que par des hommes[4]. S'agissait-il encore d'une mesure légale (et, en ce cas, dans quelles cités?) ou seulement d'une situation de fait entrée par tradition dans les mœurs? Cette dernière hypothèse, sans être certaine, est, à mon avis, plus vraisemblable, car on ne voit guère en vertu de quel principe moral ou social cet ostracisme aurait été prononcé; et, si un législateur avait redouté pour les hommes la concurrence féminine au point de songer à sauvegarder ainsi leurs droits, on se demande pourquoi il aurait limité ce monopole à une ou deux variétés de la καπηλεία. Nous sommes néanmoins fondés à supposer que cette concurrence se faisait parfois sentir assez vivement. Nous savons que, dans une comédie d'Aristophane, on voyait les femmes s'emparer au marché de toutes les échoppes et prendre la place des hommes[5] : or il est bien probable, étant donnée la « manière » ordinaire du poète, que cette invention burlesque devait contenir une part de vérité ou du moins présenter de la réalité une image déformée, mais non pas complètement fantaisiste. La rivalité des sexes est une forme inévitable de la lutte pour la vie; et la lutte pour la vie est toujours la loi qui préside inflexiblement à l'existence des classes laborieuses.

VIII.

Conclusion.

Nous voici parvenus au terme de notre recension des métiers que pouvait exercer, dans la Grèce archaïque, un homme ou une

1. Cf. Aristote, *Const. Ath.*, XIV.

2. On sait que c'était celle de Phénarète, mère de Socrate; cf. Platon, *Théét.*, p. 149 *a*, — Diog. Laert., II, p. 100 *a*, — etc.

3. Cf. Athénée, XV, p. 687 (cité plus haut, p. 36, n. 5), et le fragment de Phérécrate (cité ci-dessus).

4. Cf. Phérécrate, fr. 64, cité p. 28, n. 8.

5. Σκηνὰς καταλαμβάνουσαι (fr. 471-487); cf. Athénée, IV, p. 301.

Digitized by Google

femme du peuple travaillant pour le public[1]. Peut-être en existait-il d'autres encore, sans qu'aucun document précis nous permette d'affirmer qu'ils remontent à l'époque que nous étudions[2]; mais ils seraient, à coup sûr, en très petit nombre, car il résulte précisément de notre enquête que, vers l'an 500, la plupart des métiers qui ont pu, par la suite, être pratiqués en Grèce étaient déjà constitués. Presque tous les produits manufacturés se fabriquaient désormais dans des ateliers, où ils étaient mis en vente; en outre, le nombre des artisans avait manifestement augmenté dans des proportions considérables, non seulement parce qu'un champ plus étendu s'ouvrait à leur activité, mais parce que, sur le même terrain, la concurrence devenait de plus en plus intense. Ce fait est la conséquence logique des progrès techniques de l'industrie et, plus encore peut-être, de l'accroissement des agglomérations urbaines; mais il tient aussi à ce que le recours à la main-d'œuvre professionnelle apparaît comme de plus en plus nécessaire dans tous les milieux et dans toutes les classes de la société : évolution économique qui est, comme je le montrais au début de mon premier article, une preuve *a posteriori* de l'évolution sociale qui seule l'a rendue possible.

Comparés à la période précédente, le VIIe et le VIe siècle sont caractérisés par la constitution d'un nombre notable de nouveaux corps de métiers. Or, cette éclosion peut être due à trois causes bien distinctes : les conquêtes faites par l'artisanat sur la main-d'œuvre servile, la découverte de matières nouvelles ou de nouveaux produits à fabriquer, enfin une division du travail plus accentuée. Dans le cas présent, elles ont toutes trois, quoique inégalement, fait sentir leur influence.

Parmi les besognes jusqu'alors effectuées exclusivement chez

1. On pourrait encore ajouter à notre énumération certains métiers assez difficiles à classer, par exemple celui des diseurs de bonne aventure (cf. Épicharme, fr. 9; — Plutarque, *Lyc.*, IX, 5; — Ésope, f. 72, 112, 143, 286; — Athénée, I, p. 19 *f*, — XII, p. 538 *e*, — XIV, p. 615 *e*, etc.), charlatans de carrefour, nettement distincts des devins, qui étaient des fonctionnaires officiels (cf. Hérodote, I, 62, — V, 56, — IX, 33-36; — Théognis, v. 545, etc.).

2. C'est ce que j'ai fait remarquer au sujet des pharmaciens et des baigneurs. On pourrait en dire autant des professions de muletier (ὀρεωκόμος : Aristophane, *Thesmoph.*, v. 491, — Platon, *Lysis*, p. 208 *b*, etc.), de vidangeur (κοπρολόγος : Aristophane, *Guêpes*, v. 1184), de portefaix (φορμοφόρος : Athénée, VIII, p. 355 *e*, etc.); nous manquons à leur sujet de témoignages anciens, mais cela ne prouve nullement qu'elles n'aient pas existé beaucoup plus tôt.

Digitized by Google

les particuliers et qui sont dorénavant dévolues aux démiurges, on peut citer en première ligne l'industrie textile, la cordonnerie, la boulangerie, la parfumerie, l'art de la coiffure. Ce n'est pas que les Grecs, surtout les gens de condition aisée, aient renoncé brusquement à user, dans ces divers domaines, de services domestiques au moment même où les esclaves devenaient plus nombreux et moins chers; tous ces métiers n'ont pu être aussi florissants à leurs débuts qu'ils le furent par la suite; mais c'est précisément à leur formation que nous assistons pendant cette période d'essor rapide qui sépare le siècle d'Hésiode de celui de Périclès.

En second lieu, la création de nouvelles professions peut être rendue possible ou nécessaire soit par les découvertes et les progrès de la civilisation, soit par les conditions nouvelles de l'existence. Sans la diffusion de l'écriture et l'invention des arts plastiques, la Grèce n'eût pas compté au nombre de ses artisans les graveurs, les lapicides, les peintres, les coroplathes. En même temps, des changements d'ordre social favorisaient ou exigeaient l'institution de la καπηλεία, mot impossible à traduire littéralement, puisqu'il désigne à la fois le trafic des revendeurs et le commerce des denrées alimentaires : on n'eût pas imaginé, à une époque antérieure, que la difficulté pour un fabricant d'écouler directement ses produits à une clientèle de plus en plus étendue pût rendre indispensable l'intervention d'un intermédiaire; pas plus qu'on n'eût supposé qu'un homme du peuple pût se voir obligé d'avoir recours, pour la préparation de sa nourriture, aux services d'un travailleur salarié.

Enfin la division du travail, en devenant chaque jour plus profonde, transforme en métiers autonomes des besognes diverses englobées jusque-là dans une seule et même branche de l'industrie. L'orfèvrerie, la bijouterie, l'armurerie, la serrurerie même ne sont plus de la compétence du premier forgeron venu; la charronnerie, la construction des navires se dégagent de plus en plus nettement de la menuiserie ou de la charpente; le travail de la laine se répartit en plusieurs tâches successives, incombant à des artisans distincts; tous les tailleurs de pierre ne peuvent être des éleveurs de tombeaux; la décoration des vases n'est plus faite par l'ouvrier qui en pétrit l'argile. Cette division intérieure résulte à la fois de l'augmentation de la demande et de l'accroissement du nombre des travailleurs; plus

Digitized by Google

de besoins d'une part, plus de concurrence de l'autre, telles sont toujours les conditions et les causes de cette spécialisation progressive. C'est pour cela que, comme le remarque Xénophon[1], elle est fatalement plus avancée dans les grandes villes que dans les petites localités.

Mais ce n'est guère qu'au IVe siècle qu'on verra se généraliser cette sorte de division au second degré et qu'on en ressentira les heureux effets : des produits mieux faits, obtenus avec moins de peine grâce à la pratique que chaque ouvrier peut acquérir dans la fabrication d'un article déterminé[2]; deux cents ans plus tôt, elle est seulement ébauchée. Il semble — et d'ailleurs il est logique — que ce soit dans la production des objets dont on faisait la plus grande consommation que cette tendance ait commencé à se manifester : si l'usage des bagues à cachet, par exemple, n'était devenu de plus en plus courant, on n'aurait pu voir se constituer la profession de *dactylioglyphe*.

Ce mouvement était naturellement favorisé par l'existence ou la création de spécialités industrielles locales : à mesure que se répandait la réputation des sièges de Thessalie, des lits de Chios ou de la vaisselle de Marathon, l'afflux des commandes contraignait les artisans de ces régions ou de ces localités à concentrer leur activité dans ce champ bien limité. Mais il n'était évidemment possible à la population ouvrière d'une ville ou d'un pays de négliger systématiquement certaines branches de l'industrie que si l'organisation d'échanges réguliers de cité à cité ou de province à province permettait de se procurer d'une façon certaine ce qu'on renonçait à produire soi-même; la prospérité industrielle, par ailleurs condition nécessaire au développement du commerce, en est ici plutôt la conséquence; et il n'y a peut-être pas de phénomène qui montre aussi clairement que ce choc en retour à quel point les progrès économiques sont fonction d'un progrès social, dont ils ne sont en quelque sorte que le témoignage matériel. Or si, dans bien des cas, les allusions des comiques ou les compilations des érudits ne nous permettent pas de dater avec précision l'origine de ces célébrités, les poètes lyriques ont assez fréquemment vanté les épées de Chalcis, les armes d'Argos, les bassins et les voitures de Sicile, les

1. *Cyrop.*, VIII, 2, 5.
2. Cf. Xénophon, *loc. cit.*; — Platon, *Rép.*, II, p. 369 et suiv., etc.

Digitized by Google

chaussures de Lydie ou les coupes de Téos pour que nous puissions affirmer que bien avant les guerres médiques il existait déjà des industries locales en vogue dans tout le monde hellénique. Que cet état de choses fût encore loin d'être généralisé, que l'αὐτάρκεια municipale ou régionale fût encore la règle ordinaire comme elle l'avait été si longtemps pour les individus ou pour les groupements familiaux, ce n'est pas contestable; mais ce qui donne à cette période intermédiaire entre les temps héroïques et l'apogée de la civilisation athénienne son caractère particulier et sa place bien déterminée dans l'histoire de l'artisanat en Grèce, c'est précisément qu'elle est une époque d'éclosion et de tâtonnements, où peu à peu de nouvelles idées se font jour et de nouveaux besoins se créent. Ce n'est pas encore l'ère de l'organisation parfaite et rigoureuse du travail manuel, mais c'était une étape nécessaire dans la conception et vers la réalisation de cet idéal[1].

Si la division s'est accentuée, quoique inégalement, selon les centres et les régions, dans le travail industriel, elle n'en est donc pas encore la loi universelle et fondamentale; en particulier, on n'en soupçonne pas encore les abus possibles et les inconvénients que signalera Socrate[2]. Quant à l'excès de spécialisation qui peut faire craindre que l'amoindrissement intellectuel de l'ouvrier ne compense trop largement le temps gagné et les améliorations techniques, il ne risque guère de se produire que dans un état social que la Grèce n'a jamais connu. Sans doute, la collaboration de plusieurs travailleurs à la fabrication d'un même objet, qui est aujourd'hui le principe de la répartition de la besogne dans n'importe quelle industrie[3], était déjà pratiquée dans l'antiquité, notamment pour la préparation de la laine et

1. La division apparaît encore comme d'autant plus rudimentaire que le cumul des métiers n'a jamais disparu, même par la suite. Il est demeuré la règle dans les petites locatités, Xénophon le dit expressément (*Cyrop., loc. cit.*); Guiraud (*op. cit.*, p. 60) en cite de multiples exemples postérieurs aux guerres médiques, et Platon (*Lois*, VIII, p. 816 et suiv.) n'eût pas songé à l'interdire dans sa cité idéale sous peine des châtiments les plus sévères (amende, prison ou même exil), s'il n'en avait eu sous les yeux des exemples qu'il estimait d'un effet pernicieux.

2. Cf. Platon, *Apol.*, VIII, p. 22 *d* : « Διὰ τὸ τὴν τέχνην καλῶς ἐξεργάζεσθαι, ἕκαστος ἠξίου καὶ τἆλλα τὰ μέγιστα σοφώτατος εἶναι. » Cette phrase passe pour exprimer l'opinion de Socrate plutôt que celle de Platon.

3. Tout le monde connaît l'exemple classique emprunté par Adam Smith à la fabrication des épingles.

Digitized by Google

du cuir[1]; mais, vu l'état rudimentaire de leur outillage, les Grecs n'ont jamais pu aller bien loin dans cette voie, du moins lorsqu'il s'agissait de produits homogènes[2]. En revanche, il semblait de plus en plus normal que pour la construction d'un meuble ou d'un instrument compliqué la clientèle fît appel aux représentants de professions bien distinctes. C'était parfois une conséquence directe du développement des spécialités locales : quand les aigrettes de Carie furent à la mode[3], on dut les adapter à des casques de provenance très diverse. Mais, en dehors même de ces cas particuliers, il suffisait qu'on eût besoin de navires et de véhicules plus vastes, mieux construits, ou d'édifices plus luxueux pour que cette nécessité d'une collaboration des métiers, jusqu'alors exceptionnelle, apparût comme normale et constante[4]; or c'est dès le VIIe siècle, et surtout au VIe, que les tyrans ont commencé à faire exécuter les grands travaux qui exigeaient le concours d'ouvriers de toutes les catégories.

Il nous reste maintenant à examiner, abstraction faite de la matière sur laquelle s'exerçait leur activité, quelle était, avant les guerres médiques, la condition sociale des artisans et des petits commerçants, leur mode d'existence et la place qu'ils tenaient dans l'État.

Pierre WALTZ.

(Sera continué.)

1. Cf. Platon, *Polit.*, p. 279 et suiv., etc.

2. Cf. Guiraud, *op. cit.*, ch. v (en particulier p. 61). — Pline l'Ancien rapporte (XXXIV, 6, 1) que de son temps on fabriquait à Tarente les fûts (*scapos*) des candélabres dont le haut (*superficiem*) était fait à Égine; on ne pourrait citer aucun exemple analogue pour l'époque qui nous intéresse.

3. Cf. Alcée, fr. 10; — Hérodote, I, 171, etc.

4. C'est ce que Pollux (I, 84) montre pour la construction des vaisseaux, Platon (*Polit.*, p. 288 *a*) pour celle des voitures, « produits de l'industrie du bois, de la terre et du métal », et surtout Plutarque (*Pér.*, XII, 4) pour les travaux publics, qui nécessitent l'intervention de charpentiers, de potiers, de forgerons, de tailleurs de pierre, de doreurs, de ciseleurs d'ivoire, de peintres, de brodeurs, de tourneurs, de manœuvres employés à l'extraction ou au transport de ces matériaux, etc.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

REMARQUES SUR LE CARACTÈRE DE L'INDUSTRIE RURALE EN FRANCE ET LES CAUSES DE SON EXTENSION AU XVIIIe SIÈCLE

L'industrie rurale et domestique constitue l'un des phénomènes les plus caractéristiques de l'économie sociale de l'ancien régime, et son importance est d'autant plus grande qu'elle forme comme le stade intermédiaire entre les anciens métiers urbains et la grande industrie du XIXe siècle et qu'elle prépare l'avènement de cette dernière en favorisant les progrès d'une classe d'entrepreneurs, ancêtres directs des grands patrons de l'époque suivante.

Grâce à la publication d'un certain nombre de bonnes monographies, on peut se rendre nettement compte du caractère de cette industrie rurale et des causes de son extension au XVIIIe siècle[1]. C'est surtout la fabrication des textiles qui l'occupe, mais pas uniquement, car nous trouvons dans les campagnes — pour ne citer que ces exemples — les serruriers du Vimeu, les couteliers du pays de Thiers.

I.

L'un des caractères essentiels de l'industrie rurale, c'est qu'elle conjugue, en quelque sorte, le travail agricole et le travail industriel.

1. Voy. Tarlé, *l'Industrie rurale en France au XVIIIe siècle*, Paris, 1910; J. Loutchisky, *la Propriété paysanne en France à la veille de la Révolution, particulièrement en Limousin*, Paris, 1912; Fr. Bourdais et R. Durand, *l'Industrie et le commerce de la toile en Bretagne*, 1922 (Comité des travaux historiques, section d'histoire moderne et contemporaine, fasc. VII, p. 1-148); Demangeon, *la Plaine picarde*, Paris, 1905; Sion, *les Paysans de la Normandie orientale*, Paris, 1909; R. Musset, *le Bas-Maine*, Paris, 1917; Élie Reynier, *la Soie en Vivarais*, Largentière, 1921; Roger Lévy, *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*, 1912; *l'Industrie en Alsace*, 2 vol., publ. de la Société industrielle de Mulhouse.

Digitized by Google

Elle n'a pu se développer que parce que les paysans ne trouvaient pas de ressources suffisantes dans la culture de la terre : le travail industriel était un appoint nécessaire. Il devait alors venir tout naturellement à l'esprit des historiens que l'industrie rurale n'avait pris naissance et ne s'était développée que parce que l'agriculture était encore insuffisante à nourrir les paysans. Telle est la thèse que soutient notamment M. Tarlé. A cette thèse s'oppose celle de M. Loutchisky, qui pense que l'industrie rurale n'a pris de l'extension que dans les régions où la propriété paysanne était faible; et à cet égard il compare, par exemple, d'une part, le Limousin, pays essentiellement agricole, et, d'autre part, le Laonnois et la Picardie, où l'industrie joue un grand rôle; c'est qu'en Limousin les paysans disposent d'une forte portion de terre; en Laonnois, en Normandie, au contraire, ils ont trop peu de terre pour en vivre exclusivement et grand est le nombre des paysans qui en sont totalement dépourvus[1].

Ces deux thèses contiennent, chacune, une part de vérité, mais aucune des deux ne correspond entièrement à la réalité. C'est que ni l'une ni l'autre ne distingue suffisamment les diverses régions. On peut discerner, en réalité, deux types différents d'industrie rurale. L'un concerne les régions où les ressources agricoles sont nettement insuffisantes, et où les villes peu actives n'ont connu qu'un faible développement industriel. Tel est le cas de la Bretagne et du Bas-Maine.

En Bretagne, les campagnes filent le chanvre et le lin et tissent la toile, à peu près partout; mais le travail est surtout intense dans certaines régions (pays de Rennes, de Vitré, région de Quintin, Léon, etc.). Cette industrie ne fait nullement concurrence à l'industrie urbaine, ne subit en aucune façon l'influence des villes, où les métiers ont fort peu d'importance. D'autre part, elle n'a pas seulement pour ouvriers les journaliers; dans beaucoup de fermes, le fermier fait filer et tisser ses domestiques des deux sexes; c'est là un fait tout à fait caractéristique. Le cultivateur a été incité à l'in-l'industrie non par le manque de terre, mais par le désir de suppléer à l'insuffisance des ressources agricoles. Les campagnards apportent leurs toiles aux marchés des bourgs, les vendant directement aux consommateurs ou à des marchands qui en concentrent les produits. Ces derniers se livrent exclusivement à des transactions commerciales; ils ne dirigent pas la production; ils ne distribuent pas la matière première, que le paysan récolte sur place; ils ne sont pas des entrepreneurs de manufactures, si ce n'est dans des cas exceptionnels. Tout au plus, en certains cas, s'occupent-ils de faire

1. Tarlé, *op. cit.*, p. 17 et suiv.; Loutchisky, *op. cit.*, p. 80 et suiv.

Digitized by Google

opérer le finissage et le blanchiment des toiles. Les salaires des fileuses et des tisserands sont très faibles; les bénéfices du travail reviennent donc surtout aux marchands[1].

Dans le Bas-Maine, c'est un régime très analogue. Le pays, au XVIIIe siècle, est encore plus pauvre que la Bretagne; aussi l'industrie textile, l'industrie linière surtout, joue-t-elle un rôle prépondérant dans l'économie rurale. Partout, dans les campagnes, on file et on tisse la toile; partout on trouve, dans les fermes, des fileuses et des tisserands. Comme en Bretagne, les profits vont surtout aux négociants des villes, qui concentrent les produits de cette fabrication, évalués à dix ou onze millions. Les négociants ne sont que rarement des entrepreneurs de manufactures, et le capitalisme qui se forme est purement commercial. Dans ces pays pauvres, le développement de l'industrie rurale a eu, d'ailleurs, pour conséquence de rendre encore plus lents les progrès agricoles, dont on sentait moins le besoin. Dans le Maine, l'agriculture ne se développera que lorsque l'industrie rurale, au XIXe siècle, sera définitivement ruinée[2].

Mais il existe un autre type d'industrie rurale. Considérons, en effet, des pays comme la Flandre, la Picardie, la Haute-Normandie. En Flandre, l'agriculture s'est admirablement développée[3]. La Picardie, à un moindre degré, connaît une culture prospère. Cependant, il y a une industrie rurale singulièrement active : c'est celle des tisseurs d'étoffes de laines dans les campagnes qui s'étendent entre Amiens et Beauvais; celle aussi des tisseurs de toiles des campagnes de Saint-Quentin, d'Abbeville, de Beauvais, de Cambrai. Partout, filateurs et tisserands des campagnes se trouvent en concurrence avec les métiers des villes; c'est l'industrie urbaine qui a essaimé dans les campagnes environnantes. Aussi l'artisan rural dépend-il souvent de véritables manufacturiers, qui lui font des commandes et qui ainsi donnent des directions à son travail. Les villes avaient encore le monopole de la fabrication de certaines étoffes; après l'édit de 1762, qui reconnaissait la légalité des métiers campagnards, ce monopole leur échappa[4]. Cependant, l'édit de 1762 n'eut, en général,

1. F. Bourdais et R. Durand, *op. cit.*, et H. Sée, *les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*, p. 446-454.

2. R. Musset, *op. cit.*, p. 256 et suiv. — A Laval, les négociants en toiles et les blanchisseurs forment une véritable aristocratie bourgeoise; souvent fort riches, ils confinent à la noblesse, achetant des charges de secrétaires du roi et acquérant des propriétés rurales; voy. Jules-Marie Richard, *la Vie privée dans une province de l'ouest : Laval aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1922, p. 285 et suiv.

3. Voy. R. Blanchard, *la Flandre*, Paris, 1906.

4. Demangeon, *op. cit.*, p. 277 et suiv.

Digitized by Google

qu'une influence assez médiocre; il avait surtout pour objet de soumettre à l'inspection l'industrie rurale.

La Haute-Normandie nous fournit un exemple encore plus caractéristique. Là aussi l'agriculture est prospère et s'est remarquablement développée au XVIIIe siècle. Mais, à côté de riches laboureurs, on trouve une classe nombreuse de très petits propriétaires ou de journaliers, tout à fait dénués de propriété. Comme en Picardie, ce sont les villes qui ont été longtemps les seuls centres industriels : Rouen, Elbeuf, Louviers. Au début du XVIIIe siècle, on voit l'industrie de la toile et même de la laine essaimer de plus en plus dans les localités rurales. Puis, c'est l'industrie cotonnière qui se répand à son tour, donnant naissance à de véritables « manufactures ». L'entrepreneur dirige vraiment cette fabrication nouvelle; il distribue aux artisans la matière première, le coton, qui vient d'outre-mer. Le fileur, le tisserand dépendent étroitement de lui, d'autant plus que, dans bien des cas, c'est lui qui fournit le métier. Il suffira que les métiers soient concentrés dans des usines pour que naisse la grande industrie. Bientôt, en effet, apparaissent les perfectionnements techniques, importés d'Angleterre, qui préparent cette révolution. La ville de Rouen reste le centre directeur de toute cette industrie[1]. En Normandie, dans bien des cas, c'est la culture, et non le travail industriel, qui est l'occupation accessoire. Le développement de l'industrie rurale, loin d'être causé par l'insuffisance agricole, a pu, en certains cas, ralentir les progrès de la culture[2].

En ces pays d'agriculture prospère, c'est l'abondance de la main-d'œuvre qui explique le mieux l'extension de l'industrie rurale. Beaucoup de paysans sont privés de toute propriété ou bien ne possèdent que très peu de terre. Le travail industriel constitue donc pour eux une occupation plus importante que le travail de la terre. Si l'on considère seulement des régions comme la Picardie et la Haute-Normandie, la thèse de Loutchisky apparaît tout à fait satis-

1. Voy. Levainville, *Rouen*, Paris, 1913. Cf. aussi Tarlé, *op. cit.*, p. 48 et suiv. — Tarlé montre que la fourniture de la matière première par les entrepreneurs était fréquente; à Sedan même, la laine d'Espagne est fournie aux fileurs par les gros fabricants.

2. Sion, *op. cit.*, p. 166 et suiv. et 225 et suiv. — En Alsace aussi, la création de l'industrie cotonnière a contribué à l'extension de l'industrie rurale. Les fabricants d'indiennes de Mulhouse, gênés par les privilèges des corporations urbaines et aussi afin de profiter des bas salaires de la campagne, font travailler le coton dans les vallées supérieures des Vosges, même sur le versant lorrain. Ces filatures et ces tissages se tranformeront, au XIXe siècle, en établissements de grande industrie.

Digitized by Google

faisante. Mais pour des pays pauvres comme la Bretagne et le Bas-Maine, c'est M. Tarlé qui a raison[1].

Les deux types d'industrie rurale s'opposent donc nettement[2], à tel point que, selon qu'elles appartiendront à l'un ou à l'autre, les diverses régions connaîtront un avenir profondément différent. Des pays comme la Bretagne et le Bas-Maine, lorsque l'industrie rurale disparaîtra, resteront des régions exlusivement agricoles. La Flandre, la Picardie, la Haute-Normandie deviendront des pays de grande industrie.

II.

Les causes de l'extension de l'industrie rurale au XVIIIe siècle apparaisssent nettement aussi. C'est d'abord la faiblesse des salaires. En Bretagne, pendant la première moitié du XVIIIe siècle, les fileuses gagnent 4 ou 5 sous, les tisserands, 8 à 10 sous, et leurs gains ne se sont guère élevés dans la seconde moitié du siècle. Les frais de fabrication sont donc réduits au *minimum*.

Une autre cause, c'est que les ouvriers des campagnes échappent aux règlements des corporations urbaines, ne sont soumis qu'aux visites des inspecteurs des manufactures, qui ne peuvent réellement contrôler leur travail, de sorte qu'en fait les règlements si minutieux émis par le pouvoir royal restent lettre morte. Il est vrai que les étoffes doivent être *marquées* pour être vendues sur le marché; mais elles échappent, en fait, à cette obligation lorsque le marchand commissionnaire fait ses achats sur place. Les corporations ne cessent de s'en plaindre[3].

Une autre cause encore, c'est l'influence exercée par les marchands en gros des villes. Ces marchands, en bien des cas, « s'arrogent la qualité de fabricants »; ce sont eux qui soutiennent la fabrication dans les campagnes, au point de ruiner les métiers urbains, comme le déclare le cahier des fabricants d'étoffes de soie, laine, fil et coton de Troyes :

La déclaration du Roi du 1er mai 1782 voulait parer à cet incon-

1. Le Vivarais est un pays de petite propriété paysanne; il y a peu de paysans qui ne soient propriétaires, mais souvent de lots trop peu étendus, dans une région pauvre, pour suffire aux besoins des cultivateurs. On s'explique ainsi que se soit développée dans le Vivarais l'industrie rurale de la soie; la filature est l'œuvre exclusive des paysans. Voy., à ce sujet, Élie Reynier, *la Soie en Vivarais*.

2. M. Musset (*le Bas-Maine*, p. 260) avait très nettement distingué les deux types d'industrie rurale.

3. Tarlé, p. 52 et suiv.

Digitized by Google

vénient en défendant à ces fabricants de colporter leurs étoffes par la ville et leur enjoignant de les déposer directement au bureau de la communauté des fabricants pour y être revendues et loties entre les maîtres de la communauté... Les marchands de la ville soutiennent les fabriques de la campagne; ils votent pour leur conservation. Mais ce vœu, d'un intérêt absolument personnel, qui est lui-même une preuve incontestable de l'avantage des fabriques des campagnes sur celles de la ville, peut-il être exaucé lorsqu'on saura qu'avant l'établissement des fabriques dans la campagne la fabrique de Troyes comptait plus de 3,000 métiers battants qui occupaient plus de 30,000 âmes, et qu'aujourd'hui elle n'en compte plus 1,500; lorsque enfin on saura que ce désœuvrement, cette chute de la fabrique de Troyes a causé les plus cruelles alarmes et forcé la ville à chercher son salut dans la milice bourgeoise qu'elle tenait encore sous les armes au mois de février 1789?

Le cahier reproche encore aux marchands d'empêcher le fabricant d'auner lui-même ses étoffes, comme l'y autorisaient les lettres patentes du 28 juin 1780; « de ne traiter de l'achat des étoffes qu'avec des femmes qui leur sont affidées »; d'exercer « un recours de garantie » contre le fabricant, sous prétexte de vice de fabrication, six mois ou un an après la livraison, lorsque « les étoffes ont baissé de prix »; enfin de ne pas admettre les fabricants aux charges consulaires[1].

L'introduction des métiers mécaniques s'est opérée aussi plus facilement dans les campagnes, comme cela fut le cas pour la bonneterie, ainsi que pour la filature et le tissage du coton, dans le pays de Troyes, à la fin de l'ancien régime. D'autre part, comme les maîtres des villes continuent à faire travailler à la main, ouvriers et compagnons se plaignent de cette concurrence désastreuse. Les métiers mécaniques, disent-ils, ne demandent aucune habileté technique, peuvent être maniés par des manœuvres des campagnes et leur rendement devient de plus en plus considérable. Les compagnons bonnetiers attribuent à ces métiers « la décadence de la bonne fabrique » et les rendent responsables (non moins que le traité de 1786 avec l'Angleterre) de la misère qui désole la ville de Troyes depuis plusieurs années[2].

1. Voy. J.-J. Vernier, *Cahiers des doléances du bailliage de Troyes* (collection des Documents économiques de la Révolution), Troyes, 1909, t. I, p. 81 et suiv. et 120 : *Cahier des fabricants d'étoffes de soie, laine, fil et coton*, et *Cahier des maîtres bonnetiers, chapeliers, pelletiers-fourreurs de Troyes.*

2. *Cahier des compagnons d'arts et métiers de Troyes* et *Cahier des compagnons bonnetiers* (*Ibid.*, t. I, p. 178 et suiv. et 192-193).

Digitized by Google

Pour toutes ces raisons, les marchands tiennent les maîtres des métiers urbains à leur discrétion. Ils deviennent des véritables chefs d'industrie, grâce à l'emprise qu'ils exercent sur l'industrie rurale. Ainsi s'opposent nettement les deux régimes. Et l'on voit comment l'industrie rurale prépare le triomphe de l'industrie capitaliste. Mais la transformation n'a été possible que dans les régions où les campagnes ont subi la direction des villes, dans les régions où les centres urbains avaient eu la prééminence industrielle. Dans des contrées comme la Bretagne et le Bas-Maine, les marchands n'ont pu donner naissance à une classe d'entrepreneurs industriels; ils se sont contentés de grossir les rangs de la haute bourgeoisie.

Les monographies qui pourront être écrites sur cette question ne feront sans doute que confirmer ces conclusions. Mais les faits qui pourront être constatés permettront de serrer la réalité de plus près et d'ajouter bien des traits à cette esquisse toute provisoire.

H. Sée.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE LATINE.

PUBLICATIONS DES ANNÉES 1904-1914.

(Suite et fin[1]*.)*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — L'année 1910, qui marquait le centenaire de l'indépendance des provinces du Rio de la Plata, a provoqué, en Argentine, un mouvement plus intense de curiosité pour le passé de ce pays; la Commission nationale du centenaire, siégeant à Buenos-Aires, a manifesté son intérêt pour le développement des connaissances historiques, tant en mettant sous les yeux des enfants des écoles des tableaux illustrés, représentant les épisodes de la révolution de mai 1810, qu'en facilitant la publication de documents et d'études relatifs à l'histoire politique et sociale de la République argentine, de l'époque coloniale à nos jours[2].

Sous le titre de la *République argentine en 1910*, MM. URIEN et COLOMBO ont écrit une description très substantielle de leur pays, tableau historique, géographique, politique, social et économique; ils y décrivent les éléments constitutifs de la population, les institutions publiques et privées en même temps que le terrain, ses montagnes, ses fleuves, sa flore et sa faune, ses richesses naturelles, les raisons de sa confiance dans l'avenir; sur un plan analogue sont rédigés les chapitres consacrés à chacune des provinces, qui forment le second volume. C'est un ouvrage encyclopédique qui fournit des renseignements complets et sûrs[3].

1. La première partie du présent Bulletin, dont la rédaction fut interrompue en août 1914 par l'appel sous les drapeaux de son auteur, a paru en 1915, au t. CXIX de cette *Revue*, p. 360-370. Voir, en outre, t. CXXX (1919), p. 371-373, et t. CXXXI, p. 105.

2. De ce nombre sont les ouvrages suivants dont nous avons déjà rendu compte (t. CXIX) : Carranza, *Digesto constitucional americano* (p. 362); Salas, *Bibliografía... de San Martín y de la emancipación* (p. 368); Sánchez, *El Paraguay católico* (p. 378) et ceux, mentionnés dans le présent article, de J. A. Alsina, Beccar Varela et Udaondo, C. Lapalme, A. Larrouy, Meyer Arana, Roldán, Urien et Colombo.

3. Carlos M. Urien, Ezio Colombo, *la República argentina en 1910*. Buenos-

Digitized by Google

L'une des questions qui intéressent le plus l'avenir de l'Argentine, celle de l'immigration, est le sujet du livre de M. J. A. ALSINA; son plan manque de logique et déconcerte un peu le lecteur, mais les faits et les données statistiques qu'il présente sont abondants et solidement établis. Il montre clairement, par son exposé et par les graphiques hors texte qui l'accompagnent, les relations entre le développement de l'agriculture et du commerce d'exportation et d'importation argentins et les progrès de l'immigration. Les statistiques la concernant ne commencent qu'avec l'année 1857, date de création de la Société philanthropique de l'immigration, mais depuis les débuts de l'indépendance ce moyen d'augmenter la population européenne de l'Argentine avait été mis à l'ordre du jour et une commission officielle constituée en 1824 pour le rendre plus intense. Les résultats furent brillants et c'est aux bras des travailleurs émigrants que l'Argentine doit d'être devenue, dès 1876, exportatrice de blé. Mais un fait inquiète les citoyens de ce pays : la proportion trop faible des immigrés qui demandent à acquérir la nationalité argentine (en 1910, sur un peu moins de sept millions d'habitants, environ deux millions et demi d'étrangers conservant leur nationalité d'origine)[1].

Des notices, selon l'ordre alphabétique des noms donnés aux rues et places de la capitale fédérale, Buenos-Aires, forment le travail de MM. BECCAR-VARELA et UDAONDO; elles contiennent la biographie des personnages qui désignent la grande majorité des artères nombreuses de la grande cité et qui, pour la plupart, jouèrent un rôle dans le passé de la nation. De sorte que ce livre est un véritable dictionnaire historique. Nous y rencontrons des Français qui mirent leur épée au service de l'Argentine sur terre et sur mer. L'ouvrage se termine par des reproductions de plans de la ville se rapportant aux années 1583, 1794, 1810 et 1822[2].

Sous ce titre : *les Origines argentines*, M. R. LEVILLIER, distingué diplomate de la République argentine aussi bien que dili-

Aires, Maucci (sous les auspices de la Commission du Centenaire et du Comité d'histoire et de numismatique), 2 vol. gr. in-8°, XVI-601, IV et 681 p., photogravures, deux grandes cartes en couleurs représentant l'une le tracé des lignes de chemin de fer de la République, l'autre le plan de la capitale fédérale, Buenos-Aires, avec le tracé des modifications projetées pour l'assainissement et l'agrandissement de la ville.

1. Juan A. Alsina, *la Inmigración el en primer siglo de la independencia*. Buenos-Aires, F. S. Alsina, 1910, in-8°, 231 p., photogravures, 8 graphiques hors texte.

2. Adrian Beccar Varela, Enrique Udaondo, *Plazas y calles de Buenos-Aires, significación histórica de sus nombres*. Buenos-Aires, impr. de la Penitenciaría nacional, 1910, 2 vol. in-8°, 453 et 505 p., 4 pl. hors texte.

Digitized by Google

gent historien, a étudié la psychologie du peuple argentin, dans les divers éléments qui l'ont constitué, au cours des siècles et à travers les faits historiques. C'est un livre intéressant et brillant, qui mérite un plein succès. L'auteur a utilisé des rapports et mémoires inédits pour la connaissance des conditions de la vie et des mœurs publiques et privées, dans les provinces du Rio de la Plata, pendant l'époque coloniale. La race espagnole, qui s'y mélangea avec l'indienne, sans cesser de la dominer, y accrut son inclination vers un individualisme orgueilleux; contrainte par le régime économique oppressif de la métropole à user de la contrebande pour élargir sa vie, elle s'ancra dans des habitudes de ruse, de collusion et d'indiscipline à l'égard des lois et des pouvoirs publics, et en même temps de particularisme. Dans les deuxième et troisième parties de son livre, M. Levillier, tout en faisant le récit des événements historiques, caractérise l'évolution des caractères distinctifs de la race argentine depuis les débuts du mouvement politique qui la conduisit à l'indépendance politique, les armes à la main, au début du XIXe siècle, jusqu'à l'époque contemporaine. Il signale au passage les influences des théories philosophiques et économiques du XVIIIe siècle, de l'indépendance des États-Unis du nord de l'Amérique et de la Révolution française, et il conclut en montrant les « caractères ancestraux » réagissant sous les « idées nouvelles[1] ».

C'est aussi une étude de psychologie nationale collective qu'a faite M. R. Levene, pareillement construite avec des matériaux fournis par l'histoire, en exposant les *Origines de la démocratie argentine*. Ce travail, issu d'un cours de sociologie professé par l'auteur à la Faculté de philosophie et lettres de Buenos-Aires, embrasse la période coloniale, jusqu'à 1810. On y trouve une analyse des manifestations de l'esprit d'indépendance et du désir de gouverner par soi-même chez les habitants des provinces du Rio de la Plata, créoles issus d'Espagnols ou de l'union de ceux-ci avec les indigènes de race indienne. A peine la colonisation commencée, dès 1577 et 1580, et au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, le sentiment communal et provincial les met en rébellion, légale ou violente, contre les gouverneurs venus de la métropole. Ce sentiment se nourrissait au sein des « cabildos », conseils municipaux qui administraient les villes, centres de la civilisation en ces pays encore peu peuplés; l'auteur en étudie la fonction et l'évolution. Il termine par l'exposé des conséquences des réformes opérées par le gouvernement du roi d'Espagne

1. Robert Levillier, *les Origines argentines; la formation d'un grand peuple*. Paris, Fasquelle, 1912, in-18 illustré, XII-329 p.

Digitized by Google

Charles III, coïncidant avec un puissant développement économique des provinces argentines[1].

M. L. V. Varela, qui a exercé de hautes charges de magistrature, qui fut député et sous-secrétaire d'État, a écrit une *Histoire constitutionnelle de la République argentine*, en quatre gros volumes, œuvre importante, dont la publication a été assumée par le gouvernement de la province de Buenos-Aires, à l'occasion du centenaire de l'Indépendance. Ce n'est pas un traité théorique de droit constitutionnel, mais bien une histoire de l'Argentine de 1810 à 1910, étudiée au point de vue des institutions gouvernementales, la période contemporaine (1862-1910) étant résumée dans les trois dernières pages du troisième tome. Le quatrième contient le texte des principaux documents officiels cités, pour les années 1810 à 1825. L'histoire constitutionnelle de l'Argentine est dominée par les péripéties de la lutte entre les deux principes d'organisation de la nation : centralisateur ou unitaire et fédératif; cette lutte dura cinquante ans, l'équilibre entre les deux principes n'étant devenu définitif qu'à la fin de 1860. Dès les premiers jours de la révolution de mai 1810, le pays se donnait un gouvernement représentatif par une assemblée, organe de la « volonté du peuple », qui forçait le vice-roi espagnol à démissionner, et républicain au fond, bien que jusqu'à 1816 il reconnût la suzeraineté nominale du roi d'Espagne. M. Varela passe en revue les faits et les idées qui expliquent la formation d'un gouvernement fédéral par une assemblée de députés des provinces exerçant le pouvoir exécutif (décembre 1810); les dispositions du « règlement organique » du 22 octobre 1811, qui instituait les trois pouvoirs législatif, exécutif (un triumvirat) et judiciaire; la révolution d'octobre 1812, qui a pour résultat la réunion d'une assemblée constituante, et les modifications qu'elle apporte à la constitution; l'attribution du pouvoir exécutif à un « directeur suprême » en janvier 1814; le statut provisoire du 5 mai 1815; celui de 1817, nouvelle constitution; celle de 1819, qui ne satisfait aucun des deux partis dominants : unitaire et fédéral, d'où résultent de petites guerres civiles dissolvant la nation; la constitution unitaire de 1826, impuissante à la restaurer et n'y parvenant qu'à travers la longue dictature du gouverneur de Buenos-Aires, Rozas; enfin la constitution de 1853, base du régime actuel, amendée en 1860 et légèrement retouchée depuis[2].

1. Ricardo Levene, *los Orígenes de la Democracia Argentina*. Buenos-Aires, J. Lajouane, 1911, in-8°, 254 p.

2. Luis V. Varela, *Historia constitucional de la República Argentina*. La Plata, taller de impressiones oficiales, 1910, 4 vol. in-8°, xxx-468, xxiii-554, xxiv-579 et xi-382 p.

Digitized by Google

C'est aussi de la constitution de la République argentine que traite le livre de M. J. N. Matienzo, professeur aux Universités de Buenos-Aires et de La Plata, dont le groupement des universités et grandes écoles de France a publié une édition française, et qui s'intitule *le Gouvernement représentatif fédéral*. Mais, au lieu du plan chronologique détaillé suivi par M. Varela, M. Matienzo a adopté un plan méthodique pour rendre compte de la formation des institutions présentes. Il les considère comme caractérisées par une combinaison du gouvernement personnel du président de la République avec la responsabilité des ministres devant le Parlement, de même que par l'équilibre entre les éléments constitutifs du régime fédéral : président élu par des mandataires spéciaux du corps électoral; congrès formé de deux chambres ayant des droits égaux; gouverneurs des provinces élus par un collège électoral spécial; assemblées législatives provinciales, presque toutes à deux chambres; tribunaux fédéraux, auxquels appartient la connaissance de certaines catégories de procès, pour garantir l'exercice de la justice des influences provinciales, représentées dans les cours locales. Cet exposé, historique et théorique, est en même temps critique; il fournit des notions claires et précises sur toutes les parties du sujet[1].

M. C. O. Bunge, magistrat et professeur aux Universités de Buenos-Aires et de La Plata, a entrepris une *Histoire du droit argentin*, qui embrasse le droit tout entier, sa formation, sa codification, le droit privé et le droit public. Ce travail méritoire est destiné à combler une lacune de la littérature juridique et historique de l'Argentine; fruit des années d'enseignement de l'auteur, il ne s'adresse pas seulement aux étudiants, mais aussi aux érudits et aux historiens. A ceux-ci il apporte une synthèse provisoire, point de départ d'études futures plus détaillées, qui feront avancer la science. M. Bunge donne, pour chaque section et chaque chapitre de son livre, une bibliographie raisonnée des travaux antérieurs. Son plan comprend quatre parties : les deux premières sont consacrées, l'une au droit indigène, celui des habitants indiens du territoire argentin jusqu'à l'arrivée des Espagnols dans le pays; l'autre au droit espagnol, tel qu'il se forma dans la péninsule ibérique, des origines les plus lointaines à 1810; la troisième partie est réservée au droit colonial espagnol, qui régit les provinces du Rio de La Plata, et la quatrième au droit argentin proprement dit, depuis la Révolution de 1810 jusqu'à présent. Le tome Ier, qui a été publié au début de l'année 1913,

1. José Nicolas Matienzo, *le Gouvernement représentatif fédéral dans la République argentine*. Paris, Hachette, 1912, in-16, 380 p.

Digitized by Google

contient l'introduction générale de l'ouvrage, la première partie et une portion de la seconde, s'arrêtant au moment où les Wisigoths vont envahir l'Espagne. Il inaugure brillamment et utilement la collection des *Études publiées par la Faculté de droit et des sciences sociales de Buenos-Aires*, dans laquelle il a paru[1].

Le deuxième volume de cette collection contient des textes des XVIIe et XVIIIe siècles, publiés et précédés d'une introduction rédigée par M. T. JOFRÉ, pour servir à l'histoire du droit pénal et de la procédure criminelle, dans les provinces du Rio de La Plata, pendant la période coloniale. Ces textes sont les actes d'une vingtaine de procès instruits par la justice répressive, de 1692 à 1794 : vols, meurtres, viol, injures, délit de concubinage et adultère, etc. Toute la procédure se faisait par écrit et rapidement : les enquêtes étaient communiquées à l'accusation et à la défense, qui présentaient des observations écrites. Le juge de première instance n'était pas un magistrat de carrière, mais un membre du « cabildo », conseil municipal de la localité, le premier ou le second « alcalde », aidé, il est vrai, par un assesseur gradué en droit. Le ministère public donnait son avis sur la peine à appliquer, qui n'était exécutée qu'après confirmation de la sentence par le gouverneur, ou son lieutenant, ou les membres de l' « Audience », au nom du roi. Ceux-ci étaient juges en cas d'appel. Les peines prononcées étaient diverses : verges, amende, expulsion d'une ville avec interdiction de séjour plus ou moins longue, années de service militaire sans solde en territoire insoumis, années de bagne, mort[2].

Dans la collection des documents inédits publiés par la Faculté de philosophie et des lettres de l'Université de Buenos-Aires (section d'histoire), ont paru, sous la direction de M. L. M. TORRES, des textes fort intéressants pour servir à l'histoire financière des provinces argentines pendant les dernières décades de la période coloniale. Les documents financiers que contient le tome Ier sont, d'une part, la correspondance administrative sur la matière (ordonnances royales, rapports, etc.), de 1776 à 1780, et, de l'autre, un compte de trésorerie pour l'année 1776, établissant dans le détail les recettes de tout ordre et les dépenses administratives, établis par les agents du

1. Dr C. O. Bunge, *Historia del derecho argentino*, t. I. Buenos-Aires, Facultad de derecho, 1912, in-8°, xxxv-330 p. (*Estudios editados por la Facultad de derecho y ciencias sociales de la Universidad de Buenos-Aires*, I).

2. *Causas instruidas en Buenos-Aires durante los siglos XVII y XVIII*, con introducción del Dr Tomás Jofré. Buenos-Aires, Facultad de derecho, 1913, in-8°, LIX-375 p. (*Estudios editados por la Fac. de derecho... de Buenos-Aires*, II).

Digitized by Google

Trésor royal en résidence à Buenos-Ayres. Ces textes proviennent des fonds d'archives conservés au musée Mitre, à la Bibliothèque nationale de Buenos-Aires et surtout du dépôt central des archives de la République argentine, dénommé « Archivo general de la Nacion ». Ils sont publiés avec soin, selon la méthode diplomatique, qui se borne à reproduire typographiquement l'original; sans introduction et sans notes, mais avec deux bonnes tables alphabétiques, l'une des matières, termes techniques et noms de lieu, l'autre des noms de personne. Il eût été utile de numéroter les chapitres et les articles du compte de 1776[1].

Le R. P. A. Larrouy a puisé dans l'important dépôt d'archives régional de Tucuman pour former — et publier sous les auspices de la Commission nationale du Centenaire — un recueil très intéressant de documents relatifs à l'Indépendance. Il en donne soit le texte in-extenso, soit un résumé avec des extraits; quelques-uns sont reproduits en fac-similé. Ceux que contient le tome Ier concernent la lutte contre les deux invasions anglaises de 1806 et 1807, au cours de laquelle se cristallisent les sentiments nationaux argentins, germes de la Révolution de 1810, ensuite l'histoire de cette Révolution jusqu'à la fin de l'an 1812. Ils font connaître le détail de la correspondance administrative échangée entre les autorités représentant le pouvoir central et celles des provinces de Tucuman et de Salta; ils comprennent les délibérations et décisions du « cabildo » municipal de Tucuman et des pièces de comptabilité. L'importance de ce chef-lieu de province provenait de sa situation sur la route de l'armée révolutionnaire vers le Pérou, centre de la résistance espagnole et aussi de ses ressources pour le ravitaillement de cette armée en hommes, en argent, en moyens de transport et en vivres (par des enrôlements volontaires et des souscriptions publiques la province lui fournit tout cela). On juge aussi, par les documents, des répercussions des événements politiques généraux sur les esprits dans l'intérieur des provinces argentines[2].

Les archives de Tucuman ont aussi fourni à M. J. B. Terán les éléments d'une histoire politique des années 1820 à 1840, pendant lesquelles plusieurs provinces du Nord, celle de Tucuman étant à

1. *Documentos para la Historia Argentina*, tomo I : *Real Hacienda (1776-1780)*. Buenos-Aires, Cia S. A. de billetes de banco (publicaciones de la Facultad de Filosofía y Letras), 1913, gr. in-8°, x-404 p.

2. *Documentos del Archivo general de Tucumán; Invasiones inglesas y Revolución*, recopilados por el P. Antonio Larrouy, t. I (1806-1807, 1808-1812). Buenos-Aires, Alsina, 1910, gr. in-8°, x-560 p. (Comisión nacional del Centenario).

Digitized by Google

leur tête, s'étant séparées du reste de l'Argentine, qui suivait Buenos-Aires, se constituent en république fédérale indépendante. C'est un chapitre essentiel de l'histoire du « fédéralisme » qu'a écrit l'auteur; il présente un vif intérêt par la mise en œuvre de documents encore inédits, dont M. Terán publie une partie en pièces justificatives [1].

Sous le titre de *Personnages notables de Cuyo*, M. P. J. Caraffa a écrit et réuni huit biographies d'hommes qui ont marqué pendant la première moitié du XIXe siècle — comme militaires, administrateurs, chefs de parti politique, évêques — dans l'histoire de la province de ce nom, située dans la partie occidentale de l'Argentine, représentée aujourd'hui par celles de Mendoza, San Juan et San Luís [2].

A l'honneur de la capitale provinciale San Juan, sise au pied de la chaîne des Andes, le même auteur a publié la liste des souscriptions, en nature et en numéraire, fournies par la générosité et le patriotisme des habitants de cette ville, en 1815, pour aider le pouvoir central à mettre l'armée et la nation en état de repousser une offensive des flottes et troupes espagnoles [3].

Le deuxième volume, paru en 1913, de l'*Annuaire de l'Institut géographique militaire argentin*, sous la direction du colonel Garcia Aparicio, donne une idée favorable de l'activité scientifique de cet établissement. Ses travaux de géodésie, menés avec l'aide de la méthode stéréo-photographique concurremment avec les autres procédés connus, ont fourni d'utiles résultats; au point de vue cartographique, sa contribution est très importante, notamment par sa collaboration à l'œuvre internationale de la carte du monde au millionième. En appendice est publiée la première partie d'une Bibliographie géographique de l'Argentine, due au lieutenant Soria, qui, commençant avec l'année 1494, va jusqu'à 1770 [4].

Pour commémorer le centenaire de l'Indépendance, le Conseil national de l'Éducation a fait paraître une *Histoire de l'instruction primaire en Argentine* pendant la période de 1810-1910; le

1. Juan B. Terán, *Tucumán y el Norte argentino (1820-1840)*. Buenos-Aires, Coni h^os^, 1910, in-16, 252 p.

2. Pedro J. Caraffa, *Hombres notables de Cuyo*, secunda serie. La Plata, J. Sesé, 1910, in-16, 93 p., portraits.

3. Pedro J. Caraffa, *Página indeleble, M DCCCXV*. La Plata, J. Sésé, 1911, in-8°, 83 p.

4. *República Argentina. Estado Mayor del ejército. Anuario de l'Instituto geográfico militar*, t. II. Buenos-Aires, Inst. géogr. milit., 1913, in-4°, 139-146 p., nombreuses cartes hors texte.

Digitized by Google

plan en a été tracé par le président de ce Conseil, M. Ramos Mejía ; elle est l'œuvre de M. l'inspecteur général J. P. Ramos. C'est un travail considérable et intéressant, qui fait connaître, dans leurs détails, les efforts des gouvernements national et provinciaux de la République argentine pour répandre sur l'immense territoire les bienfaits de l'instruction. Elle avait été fort négligée, durant la période coloniale, par la métropole, comme d'ailleurs dans la péninsule ibérique elle-même : la nation argentine eut fort à faire. Les statistiques dressées par M. Ramos, qui complètent son exposé historique, montrent les remarquables progrès accomplis en un siècle, surtout accentués depuis 1870. La création d'écoles normales pour la formation des maîtres et maîtresses, qui commença à cette date, y contribua pour une grande part[1].

La plus ancienne de ces écoles normales, qui fut fondée à Paraná (chef-lieu de la province d'Entre-Rios, voisine de celle de Buenos-Aires) le 13 juin 1870, a fait l'objet d'une publication spéciale, où son histoire est racontée par M. M. S. Victoria, l'un des professeurs[2].

C'est un intéressant chapitre d'histoire sociale que M. A. Meyer Arana a écrit, sous les auspices de la Commission du Centenaire, dans ses deux volumes intitulés *la Charité à Buenos-Aires*. Il y relate la création et l'évolution des œuvres de bienfaisance qui ont fonctionné dans cette cité, du XVIe siècle à 1911, pour le soulagement ou la protection des malades, des orphelins, des enfants abandonnés, des sourds-muets, des vieillards, des aliénés ; il y ajoute des renseignements biographiques sur les fondateurs et principaux membres de ces œuvres où la part des femmes est grande[3].

Sous le titre d'*Études sociologiques*, Mme C. Lapalme de Emery a réuni des conférences et discours prononcés par elle, de 1907 à 1910, pour faire connaître particulièrement les œuvres sociales, qui ont pour but l'éducation professionnelle et la protection du travail des femmes et des enfants en Argentine[4].

1. Juan P. Ramos, *Historia de la instrucción primaria en la República Argentina, 1810-1819*, proyectada por José María Ramos Mejía (Consejo nacional de Educación). Buenos-Aires, J. Peuser, 1910, 2 vol. in-4°, XVI-616 et 719 p.

2. *La Escuela Normal del Paraná en 1910. Informe de la Dirección*. Buenos-Aires, C^ía^ de billetes de banco, 1910, in-8°, 202 p., grav.

3. Alberto Meyer Arana, *la Caridad en Buenos-Aires* (Comisión nacional del Centenario). Buenos-Aires, impr. Sopena, 1911, 2 vol. in-16, 397 et 400 p., grav. et portr.

4. Celia Lapalme de Emery, *Estudios sociológicos; acción pública y privada en favor de la mujer y del niño en la República Argentina*. Buenos-Aires, Alfa y omega, 1910, in-8°, 257 p., grav. et portr. (envoi de la « Comisión nacional del Centenario »).

Digitized by Google

La publication d'un recueil de discours de M. B. Roldán synthétise brillamment les manifestations de l'art oratoire dans la République argentine durant les premières années du XXe siècle; tous les genres y sont représentés : discours littéraires, universitaires, éloges funèbres, conférences patriotiques, discours politiques, prononcés au cours de grands débats parlementaires, sur les accidents du travail, le scrutin uninominal, les justices de paix, le divorce, l'immigration, etc. La forme et le fond les font lire avec un vif intérêt[1].

E. Martin-Chabot.

HISTOIRE DE FRANCE.

DE 1660 A 1789.

Règnes de Louis XV et de Louis XVI. — Les sources imprimées relatives à l'histoire du XVIIIe siècle français se sont accrues, dans le trop long intervalle qui s'est écoulé entre le précédent Bulletin[2] et celui-ci, d'un assez petit nombre d'ouvrages. Quatre d'entre eux ne sont même que des réimpressions d'œuvres dès longtemps connues et qui n'ont d'ailleurs aucun rapport entre elles : les *Œconomiques* de Claude Dupin; les *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire;* les *Lettres à la marquise de Coigny* et le *Coup d'œil sur Belœil* du prince de Ligne.

La première de ces réimpressions mérite pourtant une mention particulière parce qu'elle a presque la valeur d'une publication originale, les *Œconomiques* n'ayant paru, en 1745, qu'en une quinzaine d'exemplaires, dont trois seulement sont aujourd'hui connus. M. Marc Aucuy[3] a d'ailleurs tenu à reproduire aussi exactement que possible celui de la Bibliothèque nationale, frontispices et pagination compris, et il a poussé le scrupule jusqu'au point, qui nous paraît excessif, de laisser subsister dans cette édition nouvelle les fautes d'orthographe, les incorrections, les lacunes dans les références que Dupin lui-même avouait n'y avoir pas corrigées par négligence. Quoi qu'il en soit, il faut remercier les éditeurs de la

1. Belisario Roldán hijo, *Discursos*. S. l., J. Míguez, 1910, in-8°, 377 p. (envoi de la « Comisión nacional del Centenario »).

2. Voir *Rev. histor.*, t. CXVI, p. 120-138 et 314-327.

3. Claude Dupin, *Œconomiques*, publiées par Marc Aucuy. Paris, M. Rivière, 1913, 2 vol. in-8°, LXXV-300 p. et XIV-409 p.; prix : 32 fr. (Collection des Économistes et des Réformateurs sociaux de la France.)

Digitized by Google

Collection des Économistes et des Réformateurs sociaux de la France d'avoir ainsi mis à la portée des historiens et des économistes un texte qui les intéresse également, puisque le premier volume réunit une série de mémoires qui touchent aux questions économiques les plus diverses et que le second, à côté d'une étude historique sur la taille, contient une monographie des institutions administratives particulières à l'Alsace, à la Lorraine et aux Trois-Évêchés. Ce ne sont point, à vrai dire, les idées personnelles de l'auteur qui font l'intérêt de ces études disparates. Elles sont toutes traditionnelles et l'on a eu grand tort de ranger parfois Dupin parmi les précurseurs des physiocrates. Tout au contraire, ainsi que l'avoue M. Aucuy lui-même, « il procède entièrement de ses devanciers ». Sa doctrine est le mercantilisme, qui n'a peut-être jamais « reçu une expression aussi systématique et aussi nette ». Claude Dupin juge « admirables » les principes du colbertisme; il ne voit d'autre moyen de développer la marine nationale que de prohiber le fret étranger; il affirme que le grand commerce de mer ne devrait jamais être abandonné aux particuliers, « parce que l'intérêt personnel le ruinerait infailliblement », mais réservé aux Compagnies seules; il loue la réglementation minutieuse et ne se plaint que de l'insuffisance du contrôle, de l'inaction des inspecteurs; s'il est favorable, jusqu'à un certain point et moyennant d'étroites précautions, à l'exportation des grains, c'est parce qu'il croit que la France produit plus de blé qu'elle n'en consomme et qu'il est préoccupé d'empêcher l'avilissement des prix. La conservatisme de Dupin s'exprime sans restriction dans cette formule : « Il ne faut rien changer aux lois et aux usages. Je suis grand partisan de ce principe, excepté le cas où l'utilité et, encore plus, la nécessité demandent qu'on y déroge. » Dupin, certes, n'est pas un novateur; mais sa longue expérience commerciale et financière — il fut directeur du commerce avec Trudaine après avoir été fermier général — ne permet pas de négliger son œuvre.

La réimpression des *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire*, tant de fois publiés, s'imposait beaucoup moins, alors surtout que la notice de l'éditeur[1] et ses notes explicatives n'ajoutent rien à ce que nous savions déjà. Il est, par contre, tout naturel de trouver dans l'édition du Centenaire des œuvres du prince de Ligne les charmantes *Lettres à la marquise de Coigny*[2], que

1. *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire, écrits par lui-même.* Paris, Conard, 1914, in-16, 203 p. — La notice et les notes sont de M. René Descharmes.

2. Prince de Ligne, *Lettres à la marquise de Coigny*, éditées par H. Lebasteur. Paris, Champion, 1914, in-16, XXIX-96 p.

Digitized by Google

l'on relira toujours avec plaisir, et, dans la petite Collection des chefs-d'œuvre méconnus, le *Coup d'œil sur Belœil*[1], que l'éditeur, le comte Ernest DE GANAY, y a reproduit d'après l'édition de 1786, en ajoutant en appendice les additions et variantes de l'édition de 1795.

Les documents nouveaux se répartissent entre deux catégories distinctes, correspondances et mémoires. Parmi les premières, les *Lettres du maréchal de Tessé au prince Antoine Ier de Monaco*[2], publiées par M. LE GLAY dans la Collection des mémoires et documents tirés des archives monégasques, n'appartiennent qu'en partie à la période postérieure à 1715; les premières sont de 1707, les dernières de 1725. Elles n'ont pas une très grande portée. Elles nous donnent, sous une forme agréable et facile, les nouvelles de la cour et de l'armée, sans ajouter grand'chose à nos connaissances. On peut les rapprocher, à ce point de vue, des *Lettres* relatives à la Succession d'Espagne qu'a publiées en 1888 le comte de Rambuteau. Il est remarquable que Tessé, dans les quelques lettres de mai-juin 1717, parle à peine de Pierre le Grand, alors qu'il fut chargé, comme l'on sait, non seulement d'accompagner le tsar, mais de négocier secrètement avec lui. « Pour moi », écrit-il pourtant, « je vous avoue que dans sa singularité je lui trouve du grand, de la politesse et de l'esprit. » Mais il n'insiste pas davantage.

Ce sont surtout les historiens qu'intéresseront deux autres publications. La *Correspondance de Voltaire (1726-1729)*, éditée par Lucien FOULET[3], corrige et complète, pour cette courte période qui correspond au séjour de Voltaire à Londres, l'édition Moland. M. Foulet expose avec abondance et précision, dans une introduction, ses sources et sa méthode, et dix appendices constituent une contribution précieuse à l'histoire de Voltaire. Dans l'appendice VII, M. Foulet croit pouvoir fixer au mois d'octobre 1728 la date du retour de Voltaire en France, alors qu'on admettait jusqu'ici une date plus tardive, celle de mars 1729, et les arguments qu'il fournit à l'appui semblent solides.

La *Correspondance de Montesquieu*, publiée par M. F. GÉBELIN, avec la collaboration de M. André MORIZE[4], forme les deux

1. Prince de Ligne, *Coup d'œil sur Belœil*. Paris, éditions Bossard, 1922, in-16, 331 p.; prix : 12 fr.

2. Le Glay, *Lettres du maréchal de Tessé au prince Antoine Ier de Monaco*. Paris, Picard, 1917, in-8°, XXVIII-445 p.

3. Lucien Foulet, *Correspondance de Voltaire (1726-1729)*. Paris, Hachette, 1913, in-8°, LXXII-321 p., dix appendices et index.

4. Fr. Gébelin et André Morize, *Correspondance de Montesquieu*. Paris, Champion, 1914, 2 vol. in-4°, XXIII-448 et 657 p., avec un index.

Digitized by Google

derniers volumes de la Collection bordelaise des inédits de Montesquieu. Les lettres qui y figurent et qui se répartissent entre quarante années, de 1716 à 1755, reproduisent les minutes, presque toutes autographes, conservées dans les archives de La Brède. Les éditeurs y ont ajouté en appendice un certain nombre de lettres faussement attribuées à Montesquieu, ainsi qu'une brève notice généalogique intitulée « Mémoire de ma vie ». Il va sans dire qu'il y a là, pour l'étude de la vie et de la pensée de Montesquieu, des documents indispensables.

Enfin, c'est encore un simple recueil de lettres, et de lettres bien insignifiantes, que M. E. Sevestre nous a donné sous un titre qui fait attendre davantage : *les Idées gallicanes et royalistes du haut clergé à la fin de l'Ancien Régime, d'après les papiers de Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches*[1]. Mgr de Belbeuf fut un des évêques irréductibles qui, de l'exil, refusèrent jusqu'au bout de se soumettre au Concordat. Mais, s'il fut intelligent et cultivé, comme nous l'assure M. Sevestre, il n'eut certes aucune idée originale; d'autre part, ses lettres ne contiennent aucun renseignement de fait qui puisse être retenu, car ceux qui s'y rencontrent se rapportent tous à des affaires locales que l'éditeur n'a pas essayé d'élucider et qui, sans doute, ne méritaient pas de l'être.

Un seul volume de mémoires s'ajoute à cette série de documents. Mais il est d'importance, plus encore, il est vrai, par la façon dont il est présenté que par lui-même : ce sont les *Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu*[2], dont la publication avait été préparée, dès avant 1870, par Arthur de Boislisle, puis abandonnée par lui, et que vient de faire paraître la Société de l'Histoire de France, avec le concours de J. de Boislisle et de Léon Lecestre. Les *Mémoires* eux-mêmes ne sont que des fragments autobiographiques, dont les plus importants traitent de l'ambassade de Richelieu à Vienne de 1725 à 1728; de Mesdames de Mailly, de Vintimille et de Châteauroux et de la maladie de Louis XV à Metz; de l'expédition de Minorque; de l'abbé de Bernis; enfin de la bataille de Closter-Seven. Chaque fragment n'a guère que quelques pages et la rédaction est tout à fait défectueuse. « Les répétitions fréquentes des mêmes mots, parfois des mêmes choses », nous dit A. de Boislisle, « alourdissent le récit et fatiguent le lecteur. Tout montre

1. E. Sevestre, *les Idées gallicanes et royalistes du haut clergé à la fin de l'Ancien Régime, d'après les papiers de Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches*. Paris, Aug. Picard, 1917, in-8°, 292 p.

2. *Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu*, publiés par A. de Boislisle. Paris, Société de l'Histoire de France, 1918, in-8°, XCIV-260 p.; prix : 12 fr.

Digitized by Google

que c'est l'œuvre d'un vieillard, dont l'esprit n'a plus toute sa vigueur première. » Mais l'authenticité de ces fragments est incontestable; le maréchal les a dictés, puis les a surchargés, en marge ou en interligne, d'additions et de corrections, où se reconnaît sans peine son écriture incertaine et incorrecte. Le texte est précédé d'une longue et précieuse introduction qu'Arthur de Boislisle avait rédigée dès 1868 et qui est une étude précise sur la vie et sur l'œuvre de Soulavie, ainsi que sur la façon dont furent composés par celui-ci les fameux *Mémoires du maréchal de Richelieu*, dont les neuf tomes parurent de 1790 à 1792, on sait avec quel succès. Il va sans dire que l'annotation a été complétée et mise au point par MM. J. de Boislisle et L. Lecestre. Enfin, nombre de pièces intéressantes sont ajoutées par les éditeurs en appendice et, par exemple, cinquante-cinq lettres particulières adressées à Richelieu par Belle-Isle au cours de l'année 1748 et dans lesquelles celui-ci parle très librement de la cour, des ministres et des négociations d'Aix-la-Chapelle.

En dehors des publications de documents, les ouvrages dont je dois rendre compte ici sont assez nombreux et se répartissent entre toutes les branches de l'histoire. Pourtant, l'histoire politique proprement dite n'est représentée que par un volume qui n'en relève qu'à demi, le *Louis XV* de Claude Saint-André[1]. Lorsqu'il parut, la grande presse le présenta comme une tentative de réhabilitation du *Bien-Aimé*. S'il en était ainsi, nous ne pourrions que recommander aux historiens de n'en pas tenir compte. En réalité, ce n'est pas tout à fait cela. D'autres, nous dit M. de Saint-André, ont écrit l'histoire du règne; « pour moi, essayant de saisir, au contact des idées et des faits, l'âme étrange du roi, je n'ai voulu mettre en lumière que les circonstances où elle se découvre dans sa vérité ». C'est donc un essai de psychologie historique. Mais la conception même n'en est pas sans provoquer quelques objections. D'abord, quoique M. de Saint-André n'ait pas eu d'autre intention que d'être véridique et équitable et de ne recourir qu'aux « documents authentiques[2] », il n'en est pas moins vrai qu'en abordant son étude il était déjà comme séduit par « l'âme étrange » du roi et convaincu que si les historiens, pour la plupart, ont jugé sévèrement Louis XV, c'est qu'ils n'ont pas su voir au delà « des apparences, qui trompaient sur cette nature secrète, dont le meilleur restait caché ». Il y avait donc bien, il faut l'avouer, dans l'esprit de M. de Saint-André quelque disposition à réhabiliter Louis XV;

1. Claude de Saint-André, *Louis XV*. Paris, Émile-Paul, 1921, in-8°, 270 p.; prix : 10 fr.

2. Peut-on considérer comme tel la *Vie privée de Louis XV?*

Digitized by Google

peut-être ne serait-il pas très difficile de montrer que, sans le vouloir, il a parfois « choisi » parmi les faits et les documents. Mais il est juste de reconnaître qu'il ne dissimule pas ceux qui nous rendent Louis XV si peu sympathique; il se contente d'en corriger l'impression en les entourant de considérations indulgentes[1]. Est-il besoin d'ajouter que le livre, écrit pour un public plus large que celui des historiens de profession, a toutes les qualités propres à lui plaire?

Le livre de M. RENOUVIN sur les *Assemblées provinciales de 1787*[2] est d'un tout autre caractère. Il embrasse un très vaste sujet que M. Renouvin élargit encore par la façon dont il l'a conçu : il n'étudie pas seulement l'établissement et l'activité des assemblées provinciales et des commissions intermédiaires, mais il en recherche aussi les origines et en poursuit les résultats jusqu'à la transformation du régime administratif et à la suppression des commissions intermédiaires par la Constituante. Il ne se dissimule pas qu'un plus grand nombre d'études locales, en particulier sur les délibérations des commissions intermédiaires, lui eussent été nécessaires pour épuiser un aussi vaste sujet et qu'il n'a pu que prélever « dans les dépôts des archives départementales quelques échantillons caractéristiques ». Peut-être aussi, en s'efforçant avant tout d'être clair et d'être bref, n'a-t-il pas évité quelque sécheresse. Mais, dans l'ensemble, je n'en crois pas moins solides les conclusions qu'il nous présente. Les assemblées provinciales créées en 1787 n'auraient pas été capables, quoi qu'en aient pensé Léonce de Lavergne, Guizot ou Quinet, de transformer progressivement l'état social et l'organisation économique de la France, même si « l'impatience » du peuple n'en avait prématurément interrompu le développement. Leur recrutement trop étroit, leurs pouvoirs insuffisants, les timidités de Brienne à l'époque de leur création, le peu de confiance de Necker en une institution où il ne vit jamais qu'un expédient, les condamnaient à l'impuissance. Dès la fin de l'année 1788, les commissions intermédiaires se montrent découragées et c'est vers la rénovation des états provinciaux que se tourne l'opinion, indifférente à leurs efforts. « La réforme de 1787 », nous dit M. Renouvin, « est une tentative manquée. » Mais peut-être est-il injuste d'en faire grief

1. La façon dont M. de Saint-André nous présente le Parc-aux-Cerfs est caractéristique à cet égard. Il ne dissimule rien, mais il est d'une singulière indulgence : « Comme tant de particuliers, dès 1753 le roi possède une *petite maison* dans le quartier du Parc-aux-Cerfs, à Versailles, etc. »

2. P. Renouvin, *les Assemblées provinciales de 1787. Origines, développement, résultats.* Paris, Aug. Picard, 1921, in-8°, XXV-405 p., avec une abondante bibliographie méthodique et un index.

Digitized by Google

à Brienne. M. Renouvin lui reproche de n'avoir pas conçu sa réforme administrative comme la préface d'une transformation politique et de n'avoir pas créé, dès 1787, des assemblées électives. « Appuyer l'autorité royale sur le consentement national pour exécuter l'effort indispensable au relèvement du pays, voilà », nous dit-il, « ce que l'entourage de Louis XVI aurait pu faire s'il avait écouté la voix de la France. » Aurait *dû* faire, peut-être. Mais le pouvait-il? Appuyer l'autorité royale sur le consentement national, ce n'était pas autre chose que de reconnaître la souveraineté de la nation et de condamner par avance tout le système politique et social fondé sur le privilège. Et le roi, qui n'était en somme que le premier des privilégiés, pouvait-il voir, dans un pareil renoncement, autre chose qu'une abdication?

Une étude d'histoire locale, celle de l'abbé Delamotte, sur le *Boulonnais à la conquête de son autonomie administrative*[1], nous montre, par un exemple particulier, combien de questions se sont présentées à M. Renouvin qu'il n'a pu élucider dans le détail. A propos des projets de réforme administrative antérieurs à 1778, il cite, comme une tentative originale, l'établissement d'un corps administratif dans le comté de Boulonnais par lettres patentes du 6 mai 1766. Il n'a pas connu (et je ne prétends nullement lui en faire reproche) l'étude de l'abbé Delamotte, où sont exposés par le menu les antécédents de cette prétendue réforme, qui ne fut, en réalité, que le dernier résultat d'une longue lutte entre l'intendant et les pouvoirs locaux. Le Boulonnais, qui dépendait de l'intendant d'Amiens, n'était ni un pays d'élection ni un pays d'états, mais jouissait de privilèges anciens. « C'était », nous dit l'abbé Delamotte, « une grande communauté s'assemblant de façon intermittente et extraordinaire. Ses assemblées n'avaient pas le nom d'états, leur périodicité n'était pas régulière, les réunions n'avaient lieu qu'accidentellement en vue d'un objet précis et déterminé, mais elles n'en existaient pas moins. » L'abbé Delamotte nous montre ensuite comment l'activité et l'énergie d'un subdélégué de l'intendant, Claude Houbronne d'Auvringhen, obtint, en 1729, la création du syndicat, c'est-à-dire la réunion permanente de quatre syndics, nommés par la noblesse et le tiers, pour surveiller la remise en état et l'entretien des routes, à l'aide d'une nouvelle imposition dont les syndics furent les administrateurs, — un octroi supplémentaire de trente sols sur les eaux-de-vie. Il va sans dire que le syndicat n'épargna rien pour étendre ses attributions et se rendre perpétuel. Il va sans

1. Abbé Delamotte, *le Boulonnais à la conquête de son autonomie administrative*. Boulogne-sur-Mer, 1920, in-8°, 248 p.

Digitized by Google

dire aussi qu'Houbronne d'Auvringhen, qui ne craignait pas la manière forte, se heurta aux prétentions contraires des autres autorités locales, en particulier celle du lieutenant général à la sénéchaussée, et que ce dernier n'eut pas grand'peine à s'assurer l'appui de l'intendant. D'Auvringhen soutint la lutte contre deux intendants successifs, d'Aligre et Maynon d'Invau. Mais le Conseil des dépêches, par arrêt du 13 juillet 1759, remplaça le syndicat, qui avait vécu trente ans, par une députation, beaucoup mois indépendante, et ce fut cette députation transformée qui, à son tour, donna naisssance au corps administratif de 1766. L'abbé Delamotte juge peut-être avec un peu trop d'indulgence certains actes d'Houbronne d'Auvringhen; mais son exposé prouve une fois de plus l'intérêt que prend, pour l'histoire administrative de l'Ancien Régime, la moindre étude locale, pourvu qu'elle soit précise et sincère.

Il est trop tard pour parler ici du tome I du bel ouvrage de M. Marion, *Histoire financière de la France depuis 1715*[1], alors qu'il a été déjà rendu compte dans la *Revue* des tomes II et III[2]. La valeur de l'œuvre est consacrée; elle est dans la bibliothèque de tous les historiens qui s'intéressent au XVIIIe siècle ou à la Révolution, et ce que j'en pourrais dire ici n'ajouterait rien au bien qu'en pensent tous ceux qui l'ont lue. Si bien des études de détail sont encore à souhaiter, nous avons enfin en elle un instrument de travail indispensable et sûr. Je me contenterai donc, d'un point de vue particulier, de signaler aux professeurs de l'enseignement secondaire le premier chapitre; ils ne trouveront nulle part ailleurs un résumé des institutions financières au XVIIIe siècle aussi complet, aussi précis et aussi suggestif.

De l'histoire financière relève également l'ouvrage que M. Dubois-Corneau a consacré à *Paris de Montmartel, banquier de la cour*[3]. Il est quelque peu composite. On y trouve à la fois une étude biographique non seulement sur Paris de Montmartel, mais sur toute la famille des Paris; des renseignements sur l'activité de Montmartel comme banquier de la cour, et la description attentive des maisons que les Paris possédèrent à la ville et à la campagne, l'hôtel de la Force, l'hôtel d'Antin, l'hôtel Mazarin, le château de Brunoy, etc... La composition n'a rien de systématique, les digressions abondent. Mais l'ouvrage se recommande par une érudition

1. M. Marion, *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. I, 1715-1789. Paris, A. Rousseau, in-8°, 1914, XII-480 p.

2. Cf. *Revue*, t. CXXXV, p. 81, et t. CXL, p. 76.

3. R. Dubois-Corneau, *Paris de Montmartel, banquier de la cour*. Paris, Maynial, 1917, in-4°, 380 p., 24 planches hors texte et 12 reproductions dans le texte.

Digitized by Google

étendue, une prudence méritoire à distinguer les renseignements authentiques des traditions hasardeuses, et la richesse de l'illustration.

L'histoire militaire est plus abondamment représentée. Je ne m'arrêterai pas longtemps sur le tome V du grand ouvrage consacré par feu M. Richard WADDINGTON à la *Guerre de Sept ans*[1]; non certes qu'il soit négligeable; mais il n'y a plus rien à dire, après les quatre premiers volumes, sur le soin et la minutie avec lesquels M. Waddington épuise son sujet année par année. La rançon de cette minutie et de ce plan tout chronologique, c'est évidemment que l'attention se disperse un peu sur un nombre considérable de questions auxquelles l'auteur semble accorder tour à tour une importance égale, et qu'il nous faut, par exemple, passer sans transition d'un chapitre sur le siège de Pondichéry à un autre chapitre sur le débarquement des Anglais à Belle-Isle, puis à un autre encore sur les opérations en Westphalie. Mais il n'en reste pas moins qu'il est désormais impossible d'étudier aucune partie de la guerre de Sept ans sans consulter l'ouvrage de M. Waddington.

Deux importantes études ont été publiées, en 1914, sous les auspices de la Section historique de l'État-major de l'armée, l'une du capitaine DUSSAUGE sur le *Ministère de Belle-Isle*[2], l'autre du capitaine LATREILLE sur l'*Armée et la nation à la fin de l'Ancien Régime*[3]. Elles ont l'une et l'autre un réel intérêt et appellent toutes deux certaines réserves. Le capitaine Dussauge a eu la préoccupation très légitime d'encadrer dans l'histoire générale les deux années de guerre qui correspondent au ministère de Belle-Isle. Mais il a péché par excès. Est-il nécessaire de consacrer tout un premier chapitre à une sorte d'état de la France en 1757, où nous trouvons, par exemple, un long portrait de Louis XV, des détails sur la crise ministérielle qui suivit l'attentat de Damiens, sur Bernis, sur l'administration financière, etc.; puis un tableau de la société, où nous lisons que Diderot publia cette année-là son *Fils naturel* et l'Encyclopédie son septième volume, et que Guymond de La Touche fit jouer son *Iphigénie en Tauride*? Pour nous présenter Belle-Isle au début de son ministère, c'est-à-dire en sa soixante-quatorzième année, était-il même nécessaire de reprendre sa vie entière, en rap-

1. Richard Waddington, *la Guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire*. T. V : *Pondichéry, Villinghausen, Schweidnitz*. Paris, Firmin-Didot, s. d., in-8°, 443 p., 4 planches hors texte.

2. Capitaine A. Dussauge, *Études sur la guerre de Sept ans. Le ministère de Belle-Isle*. Paris, Fournier, 1914, in-8°, VII-482 p.

3. Capitaine Latreille, *l'Armée et la nation à la fin de l'Ancien Régime*.. Paris, Chapelot, 1914, in-8°, XV-460 p.

Digitized by Google

pelant ses origines et jusqu'au procès de Fouquet? Mais toutes les parties qui sont vraiment d'histoire militaire sont à la fois solides et bien venues, particulièrement les chapitres consacrés aux batailles de Krefeld (ch. VI), de Sondershausen et de Lutterberg (ch. VIII). Je signale aussi l'intérêt du chapitre IV, consacré à l'armée en 1758, et du chapitre VII, qui étudie les réformes entreprises à ce moment par Belle-Isle. Le capitaine Dussauge insiste particulièrement sur l'effort que fait la noblesse pour se réserver les grades, tandis que la vénalité les livre de plus en plus à la bourgeoisie enrichie. On comprend mieux, après l'avoir lu, les origines lointaines des mesures qui, plus tard, écarteront les roturiers. Mais on saisit aussi combien la royauté, en donnant gain de cause à sa noblesse, obéit peu à des considérations d'ordre militaire. « En réalité », écrit le capitaine Dussauge, « le gouvernement royal, inconsciemment, a fait de la hiérarchie militaire une transposition de l'ordre social. La noblesse n'est plus faite pour les grades, mais les grades sont faits pour la noblesse. » Il y voit, dès 1758, l'une des raisons du discrédit où tombe à cette date le commandement.

Le volume du capitaine Latreille, qui porte en sous-titre : *les Derniers ministres de la Guerre de la monarchie*, est présenté comme une introduction à l'étude de l'œuvre militaire de la Révolution. L'auteur n'ignore rien de ses devanciers; mais les Archives historiques et les Archives administratives de la Guerre lui ont permis d'enrichir nos connaissances sur bien des sujets. Lui aussi s'égare parfois un peu dans l'histoire générale. A quoi bon commencer le chapitre III par plusieurs pages sur la mort de Louis XV et sur les bonnes intentions de Louis XVI? Le capitaine Latreille a peut-être aussi, lorsqu'il analyse les mesures prises par chacun des ministres successifs, un peu trop de disposition à louer, et les éloges qu'il distribue ne préparent guère le lecteur à sa conclusion, qui est sévère, parce qu'elle est juste[1]. Mais il y a beaucoup à retenir au long du volume. Le capitaine Latreille nous fait très bien comprendre, dès son premier chapitre, comment se posait la question de la réforme de l'armée; il nous montre les deux partis, celui de Choiseul qui, soucieux avant tout des nécessités militaires, aurait voulu fixer le chiffre des unités et ne pas conserver en service plus d'officiers et de bas officiers qu'il n'en fallait pour assurer en toute circonstance l'encadrement des troupes, et celui du maréchal de Broglie, uniquement préoccupé des intérêts de la noblesse et affirmant

1. « Les sept ministres qui, depuis la signature du traité de Paris », écrit le capitaine Latreille, « s'étaient succédé au département de la Guerre avaient bouleversé à tour de rôle la constitution militaire, sans réussir à fixer sur des bases solides les principes de l'organisation de l'armée. »

Digitized by Google

qu'il fallait donner à tout noble la possibilité de devenir colonel dès que son âge le permettait. Combien significative est cette déclaration du maréchal : « En France, un homme de qualité n'a d'autre débouché que le service; il ne peut languir dans les grades subalternes. Il faut donc avoir beaucoup de régiments : *cela tient à la constitution de l'État.* » Aussi l'armée royale comptait-elle en 1789, d'après le capitaine Latreille, 1,159 officiers généraux, dont un quart à peine en service actif.

Nous avons parcouru les dernières années de la guerre de Sept ans avec M. Waddington, la campagne de 1758 avec le capitaine Dussauge : à la *Campagne de 1757*[1] est consacré le petit volume de M. René Sauliol, rédacteur en chef de la *Revue d'études militaires*. Mais cet opuscule, ainsi que le qualifie modestement l'auteur, n'appartient qu'à demi aux historiens. M. Sauliol ne prétend pas ajouter rien à ce qu'ils savent déjà. Il n'a point exploré d'archives. Il n'a pas d'autre objet, ainsi qu'il nous en prévient dès les premières lignes de sa préface, que « de permettre aux officiers candidats à l'École supérieure de guerre l'étude d'une partie de leur programme ». De là le point de vue particulier où il se place et la façon dont il divise et présente l'exposé des faits. Son livre est un manuel. Mais c'est un manuel clair, nourri et où les historiens auront profit à étudier avec un spécialiste, sur quelques types concrets, la « bataille-manœuvre », telle que Frédéric II la concevait.

Aux études d'histoire militaire s'ajoute encore un volume, celui de M. Ch. de Coynart sur le *Chevalier de Folard (1669-1752)*[2]. On sait l'influence qu'eurent les œuvres de Folard, en particulier son *Histoire de Polybe*, sur l'évolution de la tactique au XVIIIe siècle; elle nous est rappelée, en appendice, par une étude courte, mais précise, empruntée au capitaine Dussauge. Mais c'est dans cet appendice que se réfugie à peu près toute la partie technique de l'ouvrage. Le reste est une vie de Folard, agréable à lire, abondante, mais où domine le souci du pittoresque et de l'anecdote.

A l'histoire militaire se rattache naturellement l'histoire coloniale et nous rencontrons ici une œuvre importante, mais dont nous n'avons encore qu'un premier volume, le *Dupleix* de M. Martineau[3]. Les lecteurs de la *Revue* savent tous les services qu'a ren-

1. René Sauliol, *Frédéric II; la campagne de 1757*. Paris, Charles-Lavauzelle, 1922, in-8°, 129 p., 7 croquis hors texte; prix : 5 fr.

2. Ch. de Coynart, *le Chevalier de Folard (1669-1752)*. Paris, Hachette, 1914, in-16, 346 p.; prix : 7 fr. — Est-ce par principe que M. de Coynart laisse aux noms propres la forme défectueuse sous laquelle il les a rencontrés dans les documents? Pourquoi, par exemple, écrire Wirtenberg ou Goesbriant?

3. A. Martineau, *Dupleix et l'Inde française (1722-1741)*. Paris, Ed. Champion, 1920, in-8°, XI-534 p.; prix : 30 fr.

Digitized by Google

dus aux historiens M. Martineau, d'abord par le classement des archives anciennes de nos Établissements de l'Inde, au temps où il en était gouverneur, puis comme directeur-fondateur de la *Revue de l'histoire des colonies françaises*. Il était particulièrement qualifié pour reprendre et mettre au point l'histoire de Dupleix, déjà en partie renouvelée par le regretté Cultru. Son étude s'appuie sur un grand nombre de documents inédits ou tout récemment publiés : la Correspondance de Dupleix, conservée en partie à la Bibliothèque nationale, en partie à celle de l'Arsenal; la Correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry avec le Conseil de Chandernagor, publiée par M. Martineau lui-même de 1915 à 1918; enfin les Procès-verbaux des délibérations du Conseil supérieur, publiés précédemment par A. Gaudart. Ce premier volume ne nous renseigne encore que sur les débuts de Dupleix dans l'Inde et sur son séjour à Chandernagor jusqu'en 1741. Il achève de bien mettre en lumière que rien, avant cette date, ni dans les actes ni dans la correspondance de Dupleix, ne fait encore prévoir ce qu'il entreprendra plus tard. Comme ses prédécesseurs, Dupleix n'a d'autre préoccupation que de développer le trafic, en particulier le trafic d'Inde en Inde, et de s'enrichir en y participant, ainsi que les usages du temps l'y autorisaient. C'est précisément sur ce trafic d'Inde en Inde que M. Martineau nous apporte le plus de renseignements nouveaux. Mais ce premier volume prépare aussi les suivants, en nous faisant bien comprendre, par un grand nombre d'exemples concrets, la façon dont nos Établissements de l'Inde étaient administrés par la Compagnie, et les perpétuels conflits qui opposaient, soit le Conseil supérieur au gouverneur général, soit les conseils particuliers au Conseil supérieur. Nous y voyons encore se former, et s'affirmer de plus en plus, le caractère de Dupleix, avec ses qualités éminentes d'initiative et d'énergie, comme avec ses défauts — qui expliqueront bien des traits de sa carrière — son esprit d'autorité, son impatience de toute contrainte, son orgueil indomptable.

Les deux volumes de M. Paul Fould sur *Louis-Augustin Blondel*[1] et du vicomte de Brimont sur le *Cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748*[2] appartiennent malheureusement à un genre historique qui a eu longtemps une certaine vogue, mais que l'on pouvait croire abandonné. On voudrait que l'histoire diplomatique fît désormais appel à d'autres méthodes. M. Fould a lu les notes manuscrites de Blondel, conservées à la

1. Paul Fould, *Un diplomate au XVIIIe siècle, Louis-Augustin Blondel*. Paris, Plon-Nourrit, 1914, in-8°, 395 p.

2. Vicomte de Brimont, *le Cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748*. Paris, A. Picard, 1913, in-8°, VIII-386 p.

Digitized by Google

Bibliothèque nationale et réunies sous le titre significatif d'*Anecdotes*. Il y a pris plaisir et il en a tiré tout un volume. Mais, si ces notes sont parfois amusantes, elles nous apprennent bien peu de chose, et M. Fould ne les a pas enrichies beaucoup en les entremêlant d'un récit des missions de Blondel, inspiré de la Correspondance diplomatique (où M. Fould a cueilli surtout d'autres anecdotes) et complété à l'aide de Saint-Simon, d'Aubertin et de Baudrillart. M. Fould n'ignore pas les trois volumes de M. Émile Bourgeois, mais il ne semble pas les avoir lus de très près, puisqu'il n'y renvoie ni pour la mission de Nancré en Espagne en 1717, ni pour celle de Senneterre en Hanovre en 1719. C'est également sur quelques Correspondances seulement — Correspondance de Rome aux Affaires étrangères, Correspondance de Benoît XIV publiée par E. de Heeckeren, et Papiers du cardinal de La Rochefoucauld conservés à la bibliothèque de Bourges — que le vicomte de Brimont nous raconte l'ambassade à Rome. Le récit est ainsi presque unilatéral et, quand l'auteur nous parle de ce qui se passe alors en Europe, ce qu'il nous en dit n'est pas autre chose que ce qu'en sut et ce qu'en pensa le cardinal de La Rochefoucauld. Pas un instant il ne songe à critiquer la Correspondance qu'il résume et nous ne trouvons, au bas des pages, aucune référence à l'abondante littérature historique relative à la guerre de la Succession d'Autriche. Est-ce là procédé d'historien?

L'histoire religieuse du XVIIIe siècle n'a produit, depuis notre dernier *Bulletin*, aucun ouvrage de premier plan. Le volume de M. Marc Chassaigne sur le *Procès du chevalier de la Barre*[1], qui nous est présenté par M. Jean Guiraud, se lit sans doute avec agrément, mais je ne puis dire qu'il m'ait convaincu. Il a un but précis, celui de disculper l'Église de toute responsabilité dans la fameuse affaire La Barre et d'en charger uniquement les parlementaires, qui, écrit M. Jean Guiraud dans l'introduction, « cherchaient, en vengeant la religion outragée, à se faire pardonner leurs attaques contre les jésuites ». Les responsabilités sont certainement partagées et, d'après le récit même de M. Chassaigne, il faut mettre parmi les plus lourdes, à l'origine de l'accusation, celle du maïeur d'Abbeville et lieutenant en l'élection de Ponthieu, Belleval, dont M. Chassaigne nous dit les rancunes violentes contre l'abbesse de Willancourt et son jeune cousin La Barre. Mais ce qui met surtout en défiance contre la solidité des affirmations de M. Chassaigne, c'est la façon dont il les présente. Vraiment les mots « j'imagine que... » reviennent trop fréquemment dans son récit[2]. Pouvons-nous ne pas noter que, pour noircir

1. Marc Chassaigne, *le Procès du chevalier de La Barre*. Paris, Lecoffre, 1920, in-8°, XVI-272 p.

2. « Nous avons supposé, » écrit par exemple M. Chassaigne, p. 39, « qu'en

Digitized by Google

La Barre, l'auteur accepte et reproduit, comme certitudes, toutes les dépositions accusatrices, même celles de valets, entre autres ce Pétignat, à qui La Barre (c'est M. Chassaigne qui nous l'a dit, p. 44) avait un jour tiré les oreilles et qui brûlait de se venger? M. Chassaigne ne reconnaît-il pas lui-même que les premières dépositions qui mirent La Barre en péril furent sans doute provoquées et achetées par Belleval, alors que les soupçons s'étaient jusqu'alors portés sur nombre de jeunes gens d'Amiens, qui n'étaient ni La Barre ni d'Étallonde? Pour entraîner notre conviction, il faudrait vraiment plus de rigueur dans la critique.

Quant à l'essai de M. Chobaut sur l'*Autonomie religieuse de la principauté de Monaco jusqu'à la création de l'évêché*[1], il n'a, bien entendu, que l'intérêt d'une étude purement locale. Mais il précise une série de faits que l'on ne connaissait guère et qui méritaient pourtant d'être tirés de l'oubli. La situation religieuse de la principauté de Monaco était singulière : l'église paroissiale du Rocher, fondée seulement dans la seconde moitié du XIIIe siècle[2], dépendait de l'évêque de Nice, alors que Menton et Roquebrune relevaient de l'évêque de Vintimille, c'est-à-dire d'un évêque génois. Il est naturel que d'assez bonne heure les Grimaldi se soient efforcés de soustraire leur clergé à l'autorité de l'ordinaire, afin d'échapper à l'ingérence de deux évêques étrangers sur leurs terres; aussi Antoine Ier, dans les premières années du XVIIIe siècle, prétendit-il faire de Monaco une paroisse *nullius diocesis*. Mais il n'y réussit pas et les difficultés entre le clergé local et les deux évêques s'aggravèrent à partir de 1749. En 1751, Honoré III conclut un concordat avec l'évêque de Nice, isolant ainsi l'hostilité de l'évêque de Vintimille, un prélat singulièrement combatif, Giustiniani; il parvint alors à obtenir du Saint-Siège, en 1755, par l'entremise de l'ambassadeur de France, la création d'un vicaire apostolique, qui remplaça l'évêque pour Menton et Roquebrune. C'était, de fait, l'autonomie religieuse réalisée dans la plus grande partie de la principauté. Elle ne fut étendue à la principauté entière que beaucoup plus tard, d'abord, en

raison de l'exiguïté de leurs ressources les jeunes La Barre se rendirent à Abbeville par le coche, les autres modes de transport étant fort coûteux. » Et le voyage en coche nous est décrit à cette occasion. Ailleurs, p. 26, M. Chassaigne nous fait le portrait de Duval de Soicourt d'après les Mémoires de Sanson, et termine par cette phrase textuelle : « Ces mémoires sont apocryphes et l'on ne saurait s'y fier. Mais comme le portrait s'ajuste bien au personnage! »

1. Chobaut, *Essai sur l'autonomie religieuse de la principauté de Monaco jusqu'à la création de l'évêché*. Monaco et Paris, Aug. Picard, 1913, in-8°, IX-163 p. (Mémoires et documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier).

2. Le Rocher ne fut peuplé qu'au cours de la première moitié du XIIIe siècle.

Digitized by Google

1868, par la création d'une abbaye, dont l'abbé mitré ne relevait que du Saint-Siège, puis par celle de l'évêché de Monaco en 1887.

L'histoire de la société, des idées et des mœurs nous fournit enfin quelques études que je signalerai en terminant. C'est d'abord celle que M. Henri Sée a intitulée *les Idées politiques en France au XVIIIe siècle*[1]. Elle ne prétend pas épuiser ce gros sujet, mais seulement résumer, pour les étudiants et pour ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées, l'apport successif des différents philosophes du XVIIIe siècle. La brièveté de ces quelques chapitres a pour inévitable conséquence que ceux qui se rapportent aux plus grands d'entre les philosophes, Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, sont les plus sommaires, tandis que l'auteur a pu réunir en quelques pages des indications relativement plus complètes sur ceux dont l'œuvre est moins abondante, comme d'Argenson ou d'Holbach. Pourtant une analyse claire, comme celle du Contrat social, sera certainement appréciée de bien des lecteurs, ainsi que les courtes mais précises bibliographies placées à la fin de chaque chapitre et dans lesquelles l'auteur se borne très sagement à signaler, avec les éditions principales des œuvres, les plus importantes parmi les études critiques qui leur ont été consacrées.

Le titre du gros volume de M. Henri Carré, *la Noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle*[2], ne fait guère prévoir ce que le lecteur y trouvera : un énorme répertoire de petits faits concernant la noblesse, non pas seulement au XVIIIe siècle, en donnant à ce terme son sens historique courant, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, mais bien jusqu'en 1800, ou même jusqu'en 1815, puisque le livre IV porte pour titre : Les ci-devant de 1800 à 1815. De plus, M. Carré est très loin de s'enfermer dans les limites étroites du sujet qu'il annonce : la noblesse et l'opinion. Je ne parle pas seulement du livre Ier (Description de la classe sociale), qui peut passer pour une introduction, malgré son ampleur. Je parle aussi des autres : du livre II, qui traite au moins autant de l'évolution de la noblesse que de l'évolution de l'opinion à l'égard des nobles, et du livre III, intitulé : Guerre à la noblesse, et qui pourrait l'être plus largement : La noblesse pendant la Révolution. Comment s'étonner que cette conception un peu flottante du sujet ait pour conséquence une composition un peu flottante aussi et l'introduction, à certains moments, de développements d'histoire générale, qui n'étaient

1. Henri Sée, *les Idées politiques en France au XVIIIe siècle*. Paris, Hachette, 1922, in-8° carré, 264 p.; prix : 12 fr.

2. Henri Carré, *la Noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle*. Paris, Champion, 1920, in-8°, 650 p.; prix : 20 fr.

Digitized by Google

peut-être pas indispensables[1]. Comment s'étonner aussi que, parmi tant de faits recueillis, il s'en trouve parfois qui se répètent d'un chapitre à l'autre[2] ou qui ne paraîtront pas à tous les lecteurs d'une certitude indiscutable[3]. Tout cela est excès de richesses. Je le répète, l'ouvrage de M. Carré est un répertoire d'une abondance presque déconcertante et qui, manié à l'aide de l'index que M. Carré n'a pas manqué d'y ajouter[4], rendra de fréquents services aux historiens.

Le dernier ouvrage dont je voudrais dire ici quelques mots, et qui relève, si l'on veut, de l'histoire des mœurs, est d'un caractère bien différent. Certes, il est agréable à lire, mais le sujet en est un épisode assez mince, quoique illustre, et que l'auteur même qualifie de « querelle puérile » : *l'Affaire du Bonnet*[5]. Illustre, elle l'est surtout grâce à la passion et à la verve avec lesquelles Saint-Simon nous l'a racontée. Nous retrouvons dans le récit de M. Grellet-Dumazeau quelque chose de cette verve, mais assagie et corrigée par l'esprit critique. M. Grellet-Dumazeau n'a pas seulement confronté les affirmations de Saint-Simon avec les témoignages authentiques qu'il a pu réunir sur la personnalité de ses adversaires, en particulier sur les premiers présidents Nicolas de Novion et Achille de Harlay, mais il a surtout réfuté Saint-Simon par Saint-Simon lui-même, en rapprochant des *Mémoires* les nombreux écrits inédits contemporains des événements et qui n'étaient pas destinés à paraître. Ceux-ci nous permettent de saisir sur le vif la déformation que Saint-Simon faisait subir à la vérité dès qu'elle gênait ses intérêts ou ses passions. C'est ainsi que M. Grellet-Dumazeau a pu nous donner, en même temps qu'un livre qui se lit avec plaisir d'un bout à l'autre, une appréciable contribution à la critique des fameux *Mémoires*[6].

Georges Pagès.

1. Était-il bien nécessaire d'introduire dans le livre III l'histoire de la convocation des États-Généraux ou de faire, en quelques pages, avec quelques citations de mémoires, l'histoire toute traditionnelle de la crise de juillet 1789?

2. Par exemple, l'anecdote du duc de La Force vendant des épiceries au couvent des Augustins, p. 137 et 150.

3. M. Carré donne comme un fait certain telle opération d'agiotage imaginée par le comte de Tilly dans ses *Mémoires*.

4. Outre l'index, on consultera avec profit l'abondante bibliographie, bien que l'ordre alphabétique n'aide guère à s'y conduire.

5. A. Grellet-Dumazeau, *l'Affaire du Bonnet et les Mémoires de Saint-Simon*. Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8°, XVIII-330 p.

6. Ouvrage posthume. Une préface de M. Frantz Funck-Brentano nous présente l'auteur, qui fut conseiller-doyen de la Cour de Bordeaux et appartenait à une vieille famille de magistrature.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Sir Paul VINOGRADOFF. **Outlines of historical Jurisprudence.** Vol. I : *Introduction. Tribal law.* Oxford University Press. London, Humphrey Milford, 1920. In-8°, VIII-428 pages.

L'ouvrage que Sir Paul Vinogradoff vient de nous donner est le premier volume d'un monument juridique considérable, où le savant historien du droit anglais exposera les réflexions d'une longue expérience et les résultats des patientes recherches de toute une vie.

C'est une rare fortune de trouver réunie une semblable connaissance de l'anthropologie, de la sociologie comparée, de la philosophie de tous les temps, du folklore de tous les lieux, de toutes les plus récentes productions et généralisations parues sur ces sujets dans les langues les plus variées. Tout ceci nous présage que l'ouvrage, dont le plan et les idées générales nous sont annoncées dans une préface de grande envergure, sera d'un intérêt qui croîtra sans cesse, quand nous passerons des développements curieux, mais forcément assez hypothétiques, du droit de la tribu au droit des civilisations mieux connues de la Grèce et de Rome, puis à une synthèse des idées médiévales, tant en droit féodal qu'en droit canonique, avant d'aborder dans l'histoire moderne les grands courants philosophiques qui ont si profondément influencé le droit. Sir Paul Vinogradoff vise à reconstituer sur une base juridique une série de civilisations, prises comme type de certaines formes caractéristiques du droit. C'est l'idée que renferme le titre de son livre, c'est aussi celle qui se dégage tout au long de sa remarquable *Introduction*. Nulle personne curieuse des méthodes à appliquer à l'étude du droit ne la lira sans fruit. L'auteur y expose pourquoi son œuvre fait nécessairement appel à la logique, à la psychologie et enfin à la science sociale.

La logique fournit le cadre solide de tout raisonnement et est plus nécessaire pour le droit que pour toute autre science, les sophismes intéressés y étant pratiqués plus que partout ailleurs. Toutes les principales opérations de la pensée juridique contiennent les éléments d'un examen logique, tant les déductions, qui permettent d'entendre un texte, que les inductions, qui permettent de coordonner les idées juridiques, en vue de constructions dogmatiques. Sir Paul Vinogradoff s'élève contre l'abus de ces dernières fait par les écoles allemandes ; il ressort de son exposé que le droit anglais[1], si remarquable par son bon

1. La procédure formaliste suivie en Angleterre jusqu'au milieu du XIXe siècle, telle que nous l'a retracée Serjeant Stephen dans son manuel sur la manière de

Digitized by Google

sens et son souci des besoins pratiques, est probablement moins exposé que tout autre à voir ses règles faussées par un excès de dialectique abstraite.

Les rapports du droit et de la psychologie résultent de ce fait que le droit se rattache directement à la volonté humaine. En dessous des principaux problèmes du droit civil et du droit criminel, sous la notion de contrat, comme sous celle de délit ou de crime, le juriste rencontre la volonté. La volonté n'apparaît plus de nos jours comme une faculté spéciale et isolée. On la relie étroitement à la connaissance et au sentiment, aux émotions héréditaires ou instinctives, elle est l'acte final, la solution d'une tension psychique antérieure qui souvent la régit. Quels que soient les motifs décisifs que les moralistes lui assignent : altruisme de Hume, égoïsme nietzchéen, utilitarisme de Bentham, pragmatisme de James, utilitarisme social, qui cherche à combiner les mobiles égoïstes et altruistes de la nature humaine, il existe bien un devoir commun, dont le contenu, évidemment variable, s'impose aux êtres conscients. C'est par ce facteur nécessaire que la psychologie se relie directement à la morale et au droit. Aucun enseignement théorique de droit ne peut désormais ignorer les questions relatives à l'interdépendance des fonctions de l'esprit, à l'analyse de l'instinct, de la passion, à l'étude de la volonté et des mobiles psychologiques des actes humains.

Si le droit a tant de rapports avec la psychologie des individus pris isolément, combien n'en a-t-il pas davantage avec la psychologie des masses, dont la science sociale s'est fait une spécialité. La sociologie est une science à part, ayant ses méthodes propres, dont Comte et Spencer ont posé les fondements. S'appuyant sur la statistique, sur l'économie politique, sur l'histoire, dont elle veut tirer une synthèse, cette science a pour vrai but la recherche des meilleures conditions sociales. Elle ne doit pas en être détournée par le matérialisme négatif et oppresseur de l'école de K. Marx, qui conçoit le droit comme l'œuvre d'une classe prépondérante, cherchant à en subjuguer une autre. Les courants qui guident la pensée humaine dépassent les intérêts de quelques personnes, ou de certains groupes, et il est enfantin de vouloir ramener l'histoire économique et sociale du monde à une lutte de classes. M. Vinogradoff trouve, dans ses premières attaches nationales, un accent réellement poignant pour adjurer les masses populaires d'avoir foi dans un idéalisme, qui finit toujours par triompher, et non dans un matérialisme réaliste et grossier, qui aspire au nivellement par le bas et vient de mener un grand pays aux pires catastrophes.

Sir Paul Vinogradoff examine ensuite les rapports du droit et de

plaider, fut une grande école de logique juridique. L'usage était alors dans un procès de prendre position sur un point unique, considéré comme le nœud du litige et que l'on soumettait au jury. Un procès pouvait être perdu pour avoir été mal posé.

Digitized by Google

l'État. Il est aussi impossible de supposer un État sans lois que de concevoir le droit sans une organisation politique, qui lui serve de support. L'État, c'est la nation juridiquement organisée, c'est le peuple groupé pour l'action conformément à la règle du droit. Tous les grands mouvements législatifs partent de l'opinion publique, et l'obéissance à la loi ne pourrait être maintenue longtemps si le peuple ne soutenait pas ceux qui la font respecter. « L'ordre public », déclare l'auteur dans une excellente formule, « n'est pas maintenu par quelques policemen, mais par l'approbation plus ou moins tacite que leur donne la société. »

Les buts poursuivis par l'État : politique éclairée, bien-être commun, respect des individus, buts moraux ou sociaux, amènent tout naturellement l'auteur à examiner, dans la troisième partie de son *Introduction*, les principales écoles de pensée, les grands courants qui, depuis le XVIIIe siècle, ont bouleversé le droit comme les autres conceptions humaines : Rationalisme — Nationalisme — Évolutionnisme — Socialisme.

Après les vues générales de cette vaste *Introduction*, l'auteur consacre la deuxième partie de son livre au droit de la Tribu (*Tribal Law*). Le premier problème qu'il rencontre est celui de l'union des sexes. Sir Paul Vinogradoff ne se prononce pas entre les théories de Bachofen et de Mac Lennan, qui considèrent la monogamie comme sortant lentement d'un état primitif de promiscuité sexuelle, et celles de Westermark et de Lang, qui regardent l'instinct patriarcal comme primitif et commun à l'homme et aux anthropoïdes. Il constate seulement qu'à l'heure actuelle les tribus les plus primitives, ou les tribus australiennes les plus reculées, celles qui pratiquent, par exemple, ces étranges unions par groupes désignées sous le nom de mariages « pirauru », ont des institutions nettement établies, fruit d'une évolution qui, pour avoir été particulièrement lente, n'en est pas moins absolument indéniable. Certaines unions semblent être interdites ou « tabou », depuis la plus haute antiquité, sur tous les continents, notamment chez les tribus totémiques, étudiées par Frazer, dont Sir Paul Vinogradoff admet, sur ce point, les idées. Ces restrictions ne suffisent pas cependant à expliquer les pratiques d'exogamie qui, comme celle d'endogamie et comme mille pratiques intermédiaires, sont nées souvent des circonstances économiques et du milieu.

L'auteur ne reconnaît pas non plus qu'à une époque primitive le patriarcat ou le matriarcat, conformément à la thèse de Bachofen, ait été l'usage prédominant. Les exemples de matriarcat qu'il nous cite chez les Seri de Californie, les tribus dravidiennes de la côte de Malabar et certaines tribus indiennes de l'Amérique du Nord donnent plutôt l'impression d'une grande importance attachée à la ligne maternelle dans l'organisation de la famille et en matière de parenté et d'héritage. Il est probable qu'à l'origine l'attachement naturel de la mère aux enfants et la supériorité du mâle durent être deux facteurs

Digitized by Google

également puissants. Sous leur double influence s'organise la famille : la famille cognatique, rattachée par les liens du sang, la famille agnatique, rattachée à la souche paternelle. Une forme plus archaïque, la famille totémique, où chaque groupement se compose de ceux qui croient réincarner l'esprit du même animal, de la même plante, en un mot, du même « totem », a, en général, disparu de bonne heure.

S'attachant plus spécialement au groupe aryen, Sir Paul Vinogradoff, qui suit presque partout le système de Feist[1], nous restitue la civilisation primitive à l'aide des données de l'archéologie et surtout de la linguistique. Avant la formation des grands courants qui dissocièrent le bloc aryen, entraînant au loin Hindous, Iraniens, Celtes et Slaves, Grecs et Latins, ce peuple, surtout pasteur, connaissait déjà la culture de la terre, la charrue, les céréales. Il ne semble pas avoir connu le mariage, tout au moins aucun radical commun n'existe-t-il entre les langues aryennes pour désigner cette institution. Le père est au centre de la famille aryenne : dans tous les rameaux aryens, nous retrouvons la notion de « patria potestas ». Chez les Hindous, les Grecs, les Celtes, les Germains et les Slaves, le père a le droit d'abandonner son enfant. Le pouvoir du mari sur sa femme procède de la même idée : la femme est sous la puissance du mari, sous sa « manus », elle est sa chose. Sir Paul Vinogradoff le prouve par cette coutume de la Suttee, d'après laquelle la veuve devait être brûlée avec le corps de son mari défunt, coutume que les Anglais eurent tant de peine à combattre aux Indes et qui, peut-être, s'y pratique encore. Les coutumes slaves ou celtes sur la possession en commun, le don, ou le legs des épouses se rattachent au même ordre d'idées, ainsi que l'usage hindou de substitution, en vue d'assurer la continuation de la race.

Les Aryens, généralement pauvres, semblent à l'auteur avoir été monogames plutôt par nécessité que par goût, et polygames chaque fois que cette coutume leur était économiquement possible.

La variété des formes du mariage retient l'attention de l'auteur. Chez les Russes du haut moyen âge, on retrouve les formes les plus primitives : les razzias effectuées par les jeunes gens d'une tribu opérant en troupes, les mariages par capture, d'abord réelle, puis simulée. Chez les Hindous, les Soutras nous décrivent huit formes de mariage, s'échelonnant depuis le rapt effectué à l'aide de narcotiques et d'aphrodisiaques, jusqu'au concours des prétendants que préside la jeune fille qui choisit et couronne le vainqueur d'une joute, le meilleur poète ou le plus fin trouveur d'énigmes. Les formes courantes aux Indes sont identiques à celles qu'admettaient les Romains sous les noms connus de « confarreatio », de « coemptio » et d' « usus ».

Le concubinat en Grèce, à Rome et chez certaines tribus Caucasiennes semble à l'auteur une forme atténuée du mariage. Cela

1. *Kulturausbreitung und Herkunft der Indo Germanen* (Berlin, 1913).

Digitized by Google

l'amène à parler des curieux mariages « handfast», ou par serrement de mains, pratiqués jusqu'au XVIe siècle dans le nord de l'Angleterre et en Écosse; condamnés par l'Église, ils avaient néanmoins, aux yeux de la coutume, une certaine valeur légale, et entraînaient la légitimité des enfants. Cette partie du livre, pleine de documents inédits et curieux, captivera tout historien des institutions.

Les familles dans les sociétés aryennes se groupent facilement pour vivre en communauté. Sir Paul Vinogradoff nous en donne les exemples particulièrement significatifs. Dans l'Inde, les communautés familiales, grandes familles, au sens le plus étendu, se sont continuées à travers les âges jusqu'à nos jours. Ces communautés, composées parfois de près de cent membres, se rattachent à un foyer unique, généralement à celui de leur membre le plus influent, principal appui des autres. La Zadruga des Slaves du sud est un groupe familial identique, bien connu depuis les travaux du professeur Bogisic, et la derevnia des Russes et le groupement des derevnia en « Selo » se rattache aux mêmes idées, comme d'ailleurs toutes les tendances à la vie des familles en commun, que l'on rencontre chez les peuples germaniques, et même parfois dans les pays romains.

La vie en commun va-t-elle se trouver brisée à la mort de l'un des membres, par l'application des lois de succession? Il n'y aura d'abord de succession que pour les biens personnels. Les armes, les bijoux, tout ce qu'on appelle la part du mort, sont parfois détruits, plus souvent partagés. La règle du partage égal des biens personnels, semble à l'auteur une règle primordiale. En revanche, dès qu'apparaît la propriété individuelle de la terre, les héritiers vont se trouver en présence d'unités économiques impartageables, et il va en résulter suivant les lieux et les époques une série de combinaisons, tendant à faire prévaloir en matière de succession à la terre l'intérêt social sur l'intérêt individuel.

Généralement, on rencontre une unité foncière indivisible; en Norvège, c'est l' « odal »; au pays de Galles, c'est le « gavell », sur lequel Sir Paul Vinogradoff nous donne des renseignements du plus haut intérêt; dans le droit hindou, c'est la succession « pattidari ». L'Europe médiévale cherche elle aussi une unité-type plus ou moins indivisible : la « hide » anglo-saxonne, la « hufe » germanique, le « mansus » carolingien. Cette tenure indivisible sera attribuée à un des enfants, soit à l'aîné (primogéniture), soit au puiné (ultimogéniture), le dernier enfant restant au foyer alors que ses aînés se sont fait leur vie ailleurs. Sir Paul Vinogradoff ne peut s'écarter de cette idée, profondément ancrée en droit anglais, que l'ultimogéniture est toujours quelque peu entachée de servilité. Il y aurait peut-être lieu de faire à ce sujet quelques réserves. Sir Paul Vinogradoff reconnaît bien d'ailleurs lui-même que la progéniture et l'ultimogéniture sont l'effet d'une seule et même cause.

Il examine ensuite l'interdiction du testament, qui demeura long-

Digitized by Google

temps, en principe, dans la plupart des civilisations aryennes, et qui reste jusqu'à ce jour, malgré l'influence anglaise, une règle fondamentale du droit hindou. Le testament romain seul fait exception à cette règle et apparaît de bonne heure. Sir Paul Vinogradoff démontre que les Romains sont partis du même principe que les autres branches de la famille aryenne, mais ont évolué plus vite.

Au-dessus de la famille et des lois qui la régissent, nous trouvons le clan et la tribu. L'insécurité du milieu, le besoin d'une certaine coordination politique suffisent à expliquer ces groupements. Le système de groupement patriarcal et agnatique ayant prédominé dès l'origine chez les aryens, le clan est, en général, agnatique, mais n'exclut pas toujours, comme l'ont soutenu Fustel de Coulanges et Maitland, les parents cognats, dont le rôle est secondaire. Les clans gallois, ou des hautes terres d'Écosse fournissent à l'auteur l'occasion d'intéressants développements. La défense et l'assistance des membres sont les principales raisons d'être du clan. Le droit de vengeance du sang répandu, peu à peu transformé en composition pécunière ou wergeld, se rattache aussi directement à l'organisation du clan. Les lois anglo-saxonnes prévoient dans le moindre détail l'organisation du wergeld, et les lois d'Islande — les « Gragas » — réglementent minutieusement dans un chapitre spécial, intitulé « baugatal », un wergeld s'étendant jusqu'à la parenté au 12e degré.

La solidarité du clan réagit sur l'exploitation de la terre en commun et sur le régime des biens. Quand, après une phase pastorale et vagabonde, l'agriculture fait son apparition, la communauté de famille, le clan, s'approprie le sol en l'exploitant. L'exploitation agricole en commun repose à l'origine sur la parenté. Les communautés hindoues de village nous représentent, à peu de chose près, ce stade de développement. Le terme hindou — « grama » — qui désigne le village, signifie aussi réunion de parents. Les droits reconnus aux voisins sont des droits dégénérés ayant autrefois appartenu à un groupe éloigné de parents. L'organisation de la tribu prédominait encore pleinement dans le village gallois à la fin du XIIIe siècle, lors de la conquête anglaise, comme le prouvent les enquêtes faites à ce moment. Les villages du pays de Galles se forment sur le cadre des « wele » et des « gavells » primitifs suivant un processus que Sir Paul Vinogradoff suit dans le détail. A l'aide d'autres exemples tirés des coutumes celtes, slaves, germaniques, il nous montre la communauté de la tribu se transformant en communauté de voisins ou en communauté de village, au moment même où s'établit une péréquation de tenures par l'admission d'une unité de mesure. En Scandinavie, chaque communauté de village a droit à une tenure d'une certaine contenance, l' « attung », qui ne tarde pas à devenir une unité de mesure et de valeur. En Angleterre, l'attelage de bêtes de somme, capable d'exploiter une terre, servit d'unité de mesure.

Au-dessus des familles groupées en clans ou tribus, nous trouvons

Digitized by Google

la confédération des tribus. L'Albanie nous fournit encore, à l'heure actuelle, des exemples de pareilles associations. La guerre semble être leur but principal. Ainsi s'associaient au temps de César les tribus gauloises. Si, à l'intérieur du clan, l'autorité patriarcale prédomine, à l'intérieur de la confédération entre clans également puissants, les conflits se règlent par arbitrage : les autorités sont des arbitres conciliateurs. L'arbitrage ne devint pas obligatoire sans difficultés. Le simple fait de saisir la justice arbitrale d'un différend nécessitait tout d'abord un accord préalable entre les parties et le rôle des autorités se bornait à régulariser la lutte entre les adversaires. L'auteur voit dans le combat judiciaire plutôt une lutte soumise à des lois précises, qu'un appel au jugement de Dieu. Cette dernière idée, selon lui, serait venue tout au moins se superposer à la première. Il y aurait quelques réserves à faire pourtant sur l'ordre respectif que l'auteur assigne à l'apparition du duel judiciaire et des ordalies.

L'application de la décision judiciaire se heurtait, en somme, aux plus grandes difficultés. On peut dire que le droit privé était encore dans un état voisin de celui dans lequel se trouve, à l'heure actuelle, le droit international public. On voyait distinctement le juste et l'utile, mais l'élément de contrainte publique, nécessaire pour l'application de toute sentence, manquait. L'opinion publique y suppléait fort mal. Ce n'est que progressivement que l'intérêt public finit par imposer une autorité souveraine : le conseil des chefs de clans, plus tard la royauté. L'autorité du roi se rattache d'abord à la religion, ou plutôt la magie, plus qu'à une idée politique quelconque; le roi, intermédiaire sacré, doit attirer la faveur divine sur le peuple confié à ses soins. Son mérite dépend de la prospérité que les dieux accordent à son peuple. Il n'est point permis au roi d'être malheureux; s'il ne réussit pas, il est urgent de le sacrifier aux dieux irrités, et les Scandinaves allaient jusqu'au bout de ce raisonnement en le brûlant incontinent en victime expiatoire.

Quand apparaît la sanction de l'autorité publique, elle se manifeste sous la forme générale du « bann », de la « mannitio ». Celui qui ne se plie pas aux lois de la société, est mis hors la loi de cette société. C'est en Angleterre un « out-law », dans les pays scandinaves, un « skogar man », chacun peut le tuer et prendre ses biens. Cet élément de contrainte n'explique d'ailleurs que partiellement la formation du droit. M. Vinogradoff dégage très justement cette idée que la loi des successions, le régime de la propriété et de la possession résultent primitivement, dans chaque nation, d'une formation coutumière non litigieuse, des arrangements privés des parties et non d'une législation abstraite, ou de sentences de tribunaux. Tant il est vrai que les institutions privées d'un pays se forment lentement, comme un dépôt continu et progressif de sédiments, qui finissent par former une masse compacte et homogène.

Nous serions heureux si nous avions réussi à donner aux lecteurs de

Digitized by Google

cette Revue un aperçu des questions si variées traitées dans le beau livre de M. Vinogradoff, et surtout l'envie de suivre le savant auteur dans les détails, si attachants à tant d'égards, de ses démonstrations et de ses synthèses.

F. JOÜON DES LONGRAIS.

Alfred LOISY. **Essai historique sur le sacrifice**. Paris, E. Nourry, 1920. 1 vol. in-8°, 552 pages. Prix : 30 fr.

Ce livre expose la synthèse de longues recherches « sur la nature et sur l'évolution du sacrifice rituel dans les religions de l'humanité » (p. 1). Le sujet semblant inépuisable, M. Loisy tient beaucoup à ce qu'on ne s'imagine pas qu'il a prétendu l'épuiser; mais, au moins, a-t-il apporté à son étude une contribution opulente. Surtout, il a classé, ordonné, organisé, formulé, mis en idées quantité de faits d'interprétation d'abord malaisée, parce qu'ils se présentent dans la confusion, et qui, grâce à lui, deviennent facilement utilisables pour l'historien des religions évoluées. Il a, d'un bout à l'autre de son exposé, très fortement marqué cette transformation dans la continuité, si je puis ainsi dire, qui a fait passer les hommes des rites du sauvage à ceux du chrétien. La méthode comparative, sans laquelle une étude de ce genre devient impossible, peut être assez dangereuse à manier, et les historiens qui ont fréquenté chez les ethnographes, les sociologues ou les mythologues savent bien à quels excès redoutables elle les conduit quelquefois. Contre ces excès, M. Loisy est gardé par son sens profond de l'histoire et par un inébranlable bon sens; ce sont là, avec la clarté de son esprit, les qualités qui donnent le plus de prix à son livre. Le détail en est amusant, parce qu'il est tout plein de ces histoires singulières et de ces traits de mœurs, bizarres à nos yeux, où se marquent le dérèglement apparent et l'extravagance de l'imagination ou de la sensibilité des primitifs. Il semble même que, suivant une tendance probablement impérieuse, puisque tous les savants qui s'occupent de préhistoire ou d'ethnographie y cèdent, M. Loisy se soit, en maint endroit, laissé aller à accumuler plus d' « observations » qu'il n'était nécessaire et qu'il ait enrichi son récit un peu pour le plaisir. Peu de lecteurs seront tentés de s'en plaindre et regretteront les avantages de la brièveté.

Il n'est guère plus facile de donner une définition générale du *Sacrifice* que d'en donner une de la *Religion*, parce que le mot *sacrifice* recouvre « tout un monde de rites variés employés à des fins multiples », et que « ce genre de rites comprend un grand nombre d'espèces, lesquelles ne se laissent pas toutes ramener à un type commun ». M. Loisy s'efforce au moins de faire complètement le tour de la notion de sacrifice et d'en bien éclairer les divers aspects.

Digitized by Google

En dernière analyse, le sacrifice lui apparaît comme « une action sacrée..., moyennant laquelle on a pensé influencer les forces invisibles », suivant, d'ailleurs, des intentions et des directions variées. Cette « action sacrée » est aussi une « action mystique », car la foi dans l'efficacité du sacrifice comporte une représentation mystique de ses effets. En supposant — et il faut en effet le supposer — que l'homme qui sacrifie s'imagine que l'expérience de ses ancêtres et la sienne propre lui garantissent que son action n'est pas vaine, que, par exemple, la pluie est tombée après qu'un sacrifice avait déterminé les puissances surhumaines à la laisser choir, il n'en demeure pas moins vrai que « le mode opératoire » du sacrifice, dans ce qu'il a d'immatériel, échappe au contrôle du sacrifiant et à sa vérification. Alors, « ce qui fait le lien entre l'acte matériel du sacrifice et l'effet qu'on lui prête, le support de la foi, est une analogie, une ressemblance perçue et voulue entre cet acte et cet effet. L'action sacrée qui ne réalise pas immédiatement ni expérimentalement son objet est censée l'opérer invisiblement par un simulacre ». C'est donc de l'action sacrée, considérée comme notion concrète et comme fait, que part M. Loisy pour décrire le développement du sacrifice dans l'histoire des religions.

Trois chapitres sont consacrés à cette sorte d'introduction : 1° *L'action sacrée* (sa nature, ses agents, ses éléments, sa localisation dans l'espace et le temps); 2° *La figuration de l'action rituelle* (son caractère, ses figurants, symbolisme de ses éléments matériels et formels, symbolisme des lieux, des images et des temps sacrés); 3° *Les raisons essentielles et les aspects principaux de l'action rituelle.* Dans ce dernier chapitre, M. Loisy insiste fortement sur cette constatation que l'action sacrée, sous toutes ses formes, répond au besoin humain de trouver hors de soi une assurance qui donne confiance dans la vie sociale et morale, qui permette de « croire à la vie ». Contre la thèse célèbre de Durckheim, il soutient que les rites ne sont pas primitivement indéterminés et que ce sont eux qui ont créé la vie sociale et morale, bien loin qu'ils aient été créés par elle. Et contre S. Reinach il soutient que ces rites ne sont pas que des interdits, qu'ils ne représentent pas qu'un effort contre la mort, mais qu'ils expriment aussi un effort pour la vie et son accroissement; parce qu'aucune religion n'a jamais fait abstraction du pain quotidien (p. 117 et suiv.). C'est vrai.

Le reste du livre se répartit en neuf chapitres, dont voici l'économie : 1° *Le sacrifice dans les rites funéraires et dans le culte des morts.* Spécialement intéressant est le développement consacré aux *rites funéraires et au culte des morts dans les religions de salut éternel* (p. 188 et suiv.). 2° *Le sacrifice dans les rites de saison :* rites de chasse et de pêche; rites de pluie, de vent, de soleil; pratique des prémices et sacrifices agraires; cycles divers de fêtes saisonnières, qui prétendent soumettre l'ensemble des temps à leur

Digitized by Google

influence mystique. Dans le christianisme, « les fêtes principales, Noël-Épiphanie et Pâques-Pentecôte, commandent toute l'année, avec les périodes qui les préparent » (p. 257). 3° *Le sacrifice et la divination.* Il est naturel que l'homme, dans son besoin de savoir, dans son ardent désir d'apprendre ce qui est le secret des puissances supérieures, ait eu recours au moyen de contrainte que représentait déjà pour lui le sacrifice au regard de la volonté de ces mêmes puissances. Du reste, dans son principe, le sacrifice divinatoire nous apparaît plutôt comme « un acte magique pour pénétrer le secret du destin » que comme « un moyen de solliciter les révélations de la divinité » (p. 273); mais, à la longue, il est devenu cela aussi. 4° *Les sacrifices d'alliance et de serment.* 5° *Les sacrifices de purification et d'expiation.* A l'origine, l'impureté n'est pas de nature morale; elle est essentiellement physique; il est donc naturel qu'on lui applique le remède physique du sacrifice (p. 307 et suiv.); l'idée s'étend de l'individu à la société. L'étude de son évolution historique et de ses principales applications donne un intérêt particulier à ce chapitre copieux, qui se clôt sur *les sacrifices dits expiatoires dans le culte juif et l'interprétation sacrificielle de la mort du Christ* (p. 351 et suiv.), où l'idée de substitution s'associe à l'idée commune du sacrifice-don ou de l'oblation propitiatoire. 6° *Les sacrifices de consécration*, pour les habitations humaines et celles des dieux. 7° *Les sacrifices d'initiation*, qui servent à l'adaptation magique de l'individu à un milieu ou à une action donnée; sacrifices qui tiennent une place bien large dans l'histoire tant politique que religieuse de l'humanité, puisqu'ils font le roi, aussi bien que le magicien et le prêtre, à l'égal du myste. Les pages consacrées aux *initiations dans les confréries religieuses et les mystères de salut*, y compris le christianisme (p. 403 et suiv.), revêtent une importance particulière. 8° *Le sacrifice dans le service ordinaire des dieux*, où il a évolué, depuis la notion première d'une action magique susceptible de fortifier les puissances supérieures et de gagner leur bienveillance, jusqu'à la notion de service divin par excellence, de forme spécialement efficace de la prière. 9° *Les économies sacrificielles des différentes religions.* Après avoir, dans les précédents chapitres, décrit les types divers d'action sacrificielle, M. Loisy, dans celui-ci, compare les systèmes cultuels, depuis ceux des non-civilisés jusqu'à celui du christianisme, lequel, travaillant sur « les notions de péché et d'expiation, de régénération mystique et de vie éternelle », s'est organisé « sur le terrain où a régné, où règne encore le sacrifice » (p. 520).

La conclusion rassemble les résultats acquis par l'enquête qui précède et en tire l'enseignement philosophique qu'ils comportent, du point de vue de l'histoire des religions : « L'histoire de l'action sacrée apparaît... comme celle de l'illusion la plus tenace dont ait été possédée, dont soit encore pénétrée l'humanité » (p. 531). Mais cette illusion, à côté d'inconvénients évidents, tels que le gaspillage de

Digitized by Google

biens et de vies qu'elle a causé, a porté des avantages indiscutables pour l'individu et pour la société. Il est visible que M. Loisy pense que ces avantages sont aujourd'hui épuisés pour les civilisés et que la seule forme du sacrifice qui puisse leur être profitable indéfiniment, c'est celle que représente l'accomplissement du devoir. Et ainsi le livre se termine sur les pensées très élevées qui constituent la substance de *la Religion* (1916). Il est malheureusement à craindre que la majorité des hommes ne s'attache encore bien longtemps aux pratiques magiques et ne mette sa confiance dans l'efficacité de l'action sacrificielle, fût-elle représentée par l'offrande d'un cierge à quelque saint, avant de se convertir à la noble religion de M. Loisy. En attendant ce moment, que je désespère de voir, le présent *Essai historique sur le sacrifice* rendra toujours les plus précieux services à l'historien des religions et au psychologue.

Ch. GUIGNEBERT.

D. Antonio BALLESTEROS Y BERETTA. **Historia de España y de su influencia en la historia universal.** T. I, II et III. Barcelona, Salvat, 1919, 1920 et 1922. 3 vol. gr. in-8°, VII-610, 775 et 936 pages, 359, 451 et 707 fig., XVII, XV et XXIX pl.

Voici, en attendant la suite, trois volumes du premier manuel, conçu au sens scientifique du mot, qui ait été consacré à l'histoire espagnole dans son ensemble. Ce courageux effort fait honneur à l'auteur, à son éditeur, à la science espagnole tout entière. Ainsi que l'explique nettement l'introduction, le savant professeur de Madrid n'a pas voulu écrire une œuvre originale et littéraire à la façon des historiens du XIXe siècle; il a gardé une objectivité systématique, s'appliquant à opérer, pour chaque période, la synthèse des éléments épars que lui fournissait l'érudition. Un tel programme suppose un labeur immense, et c'est bien justement de quoi témoigne la très abondante bibliographie dont chaque chapitre s'accompagne. Cette bibliographie est divisée en deux tranches : l'une constituée par les références directes, l'autre (qualifiée peut-être un peu obscurément de « supplémentaire ») comprenant les travaux qui ne sont pas expressément visés dans le texte. De part et d'autre, le dépouillement descend jusqu'aux articles de revues; l'enquête a été poussée avec une conscience rarement en défaut et qu'on ne saurait louer trop hautement. C'est assez dire de quel secours sera le livre pour les travailleurs, en même temps que la clarté et l'élégance sobre de la rédaction lui attireront les simples lecteurs, séduits, au surplus, par l'excellence de la présentation, le luxe typographique, la somptuosité et le choix heureux des hors-textes et gravures, véritable mine de documents figurés illustrant le texte.

Assurément, c'est surtout à l'usage que se préciseront les mérites

Digitized by Google

de ces volumes et aussi peut-être les défauts inévitables auxquels une tentative aussi hardie semble fatalement exposée. Parfois, nous apparaît-il, la méthode d'objectivité de l'auteur ne va pas sans quelque exagération. La crainte de paraître personnel le détermine à accumuler des références où elles sont en réalité superflues. Quelle utilité, par exemple, y a-t-il, tout au début, de corroborer de doctes citations un exposé aussi général, aussi peu compromettant que l'esquisse géographique de la péninsule? Un autre inconvénient de la même méthode, trop complaisamment suivie, c'est de prolonger durant de longues pages l'analyse de doctrines opposées sans conclure : telles les thèses de Siret ou de Déchelette sur le néolithique en Espagne (I, 73). Il eût suffi de mettre en face les deux opinions en quelques lignes et de renvoyer aux travaux respectifs des deux archéologues. Par contre, on ne voit guère ce que « le matérialisme de Karl Marx » vient faire à propos des études sur la civilisation romaine, fussent-elles de nature économique (I, 354). Si l'époque impériale est largement et judicieusement traitée, certains points fondamentaux du haut moyen âge sont trop aisément sacrifiés. C'est le cas à propos des Wisigoths : l'*hospitalitas* (le mot n'est même pas prononcé) méritait de plus amples développements (I, 472). La politique franque vis-à-vis d'Alaric II est correctement présentée. Toutefois, il aurait fallu ajouter un paragraphe pour montrer que l'offensive de Clovis avait été précédée d'une préparation diplomatique, car l'alliance de la Cure, entre Clovis et Gondebaud, rompant l'équilibre barbare préexistant, a préparé Vouillé. Faute de ces éclaircissements, on voit surgir l'action burgonde d'une façon toute fortuite et sans en saisir la signification (I, 478). Au tome II, une erreur ancienne et tenace se trouve reproduite (II, 344), la date de la consécration de l'église d'Urgel étant portée à 819 au lieu de 839, correction qui s'impose; on s'étonne que D. Antonio, d'ordinaire si bien renseigné, ait oublié ou ignoré les discussions qui se sont produites autour de cet acte. Si, d'autre part, il cite dans sa bibliographie, et si par conséquent a connu les études parues au sujet du comte Bernard de Septimanie, il ne profite guère de ces mêmes études, puisqu'il donne comme conjecture de Balager la filiation de ce personnage, parfaitement établie depuis; le rôle de ce comte et marquis dans l'élaboration de la marche n'est point soupçonné. Pour Wifred le Velu, autrement appelé Joffre le Poilu, on eût préféré au long passage consacré à son prénom (sur lequel une référence suffisait) une page concluante sur la vocation de ce véritable créateur du principat catalan. A ce propos, il eût été opportun de mettre en relief l'intérêt de l'acte, fugitivement mentionné (II, 351), par lequel Charles le Chauve, en 865, avait coupé en deux l'ancienne marche gothique : par ce geste, les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne, rattachés au groupe des comtés transpyrénéens gravitant autour de Barcelone, ont été arrachés a l'ancienne Septimanie, morceau de la Gaule, et soudés à la future Catalogne, en sorte que la

Digitized by Google

question pyrénéenne est née pour l'avenir. Le tome III donne lieu à des remarques analogues. Le constitution du royaume de Majorque et ses conséquences n'apparaissent pas assez (III, 187) à la mort de Jacques le Conquérant. L'importance du testament de Blanche de Navarre, la figure de D. Carlos de Viana méritaient d'être mises en plus vive lumière (III, 285-286). La mention du traité de Bayonne, du 9 mai 1462, texte diplomatique capital, manque après celle de l'entrevue de Sauveterre (III, 291). Enfin, la véritable origine de l'intervention de Ferdinand le Catholique en Italie (III, 704) se trouve dans son arrière-pensée de se substituer à la branche cadette et illégitime de Naples.

Il va de soi que ces quelques observations n'atténuent en rien le mérite général de l'œuvre vaste et bien construite qu'a édifiée le savant professeur, mais vont plutôt à lui signaler quelques-uns des points sur lesquels pourront utilement porter ses corrections lorsqu'une seconde édition sera en vue : aussi bien faut-il souhaiter que le succès de l'ouvrage en rapproche l'échéance, afin d'en maintenir au courant la substance si précieuse. D'ici là, les volumes subséquents qui nous sont promis paraîtront à leur tour, et nous nous sentons rassurés d'avance sur leur valeur par la haute qualité de ceux qui ont déjà vu le jour.

J. CALMETTE.

G. MOLLAT. **La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon.** Paris, de Boccard, 1921. In-8°, 353 pages. Prix : 15 fr. (Bibliothèque de l'Institut de droit canonique de l'Université de Strasbourg, vol. I.)

M. l'abbé Mollat, éditeur des *Lettres communes* de Jean XXII, auteur, en collaboration avec M. Samaran, d'un excellent volume sur la *Fiscalité pontificale en France au XIVe siècle* et, seul, d'un solide manuel sur les *Papes d'Avignon*, d'une *Étude critique sur les « Vitae paparum Avinionensium » d'Étienne Baluze*, d'une réédition de ces mêmes *Vitae* (nous ne citons que les plus considérables de ses très nombreux travaux), a fait son domaine de l'histoire ecclésiastique du XIVe siècle. Aussi faut-il se féliciter qu'il ait entrepris de relier les travaux de Baier[1] et de Göller[2] en nous donnant cette étude sur un des aspects les plus importants de la centralisation ecclésiastique à la fin du moyen âge, un de ceux qui ont eu les plus graves conséquences, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux.

Son livre est tel qu'on pouvait l'attendre d'un des meilleurs con-

1. *Päpstliche Provisionen für niedere Pfründen bis zum Jahre 1304.*
2. *Repertorium Germanicum*, t. I : *Clément VII, 1378-1394*, introduction.

Digitized by Google

naisseurs de l'administration pontificale. Il n'est pas de travail si excellent qui ne soulève quelques objections; mais celles qu'on peut lui adresser portent plutôt sur des détails, des à côtés, ou des questions de plan, que sur le fond même du livre[1].

L'ouvrage se divise en trois parties : collation des bénéfices mineurs, collation des bénéfices majeurs, accueil fait en Europe aux provisions apostoliques. Ici déjà un peu de flottement dans le plan. D'une part, c'est dans la deuxième partie, sous la rubrique : *les Dessous politiques*, que M. Mollat expose, d'une façon d'ailleurs pénétrante et juste, et avec faits intéressants à l'appui, une des principales raisons qui ont permis aux papes de s'emparer, sans trop de résistance, de la nomination aux évêchés : c'est que presque partout ils avaient partie liée avec les souverains et nommaient leurs candidats. En fait, les rois obtenaient plus de complaisances des papes que des chapitres. Il y avait déjà entre les deux premiers pouvoirs, et contre les corps électifs, une entente de fait de laquelle sortiront les concordats. Mais outre que ces remarques, encore une fois très intéressantes, vaudraient peut-être pour les bénéfices mineurs autant que pour les évêchés[2], ne seraient-elles pas mieux à leur place dans la troisième partie? C'est aussi dans la deuxième partie qu'on trouve, sous le titre : *Fondements théologiques et raisons pratiques des réserves*, des vues qui auraient été aussi bien dans la première, car elles s'appliquent également aux deux catégories de bénéfices. La primauté du pape n'a pas moins servi à établir son droit à la collation des bénéfices mineurs que des bénéfices majeurs. L'intérêt fiscal était analogue dans les deux cas. Au paragraphe sur les vices du régime électif un autre aurait pu correspondre sur les défauts et les torts des collateurs ordinaires des bénéfices non électifs; argument invoqué très souvent par les papes pour justifier les réserves. Il y avait là tout un ordre de questions qui méritait d'être traité dans son ensemble, sans doute en tête de l'ouvrage, et peut-être avec plus d'ampleur que ne le fait M. Mollat.

Les courtes pages (188 à 190) consacrées à la primauté du pape laissent une impression un peu incertaine. Il est clair que la doctrine de la primauté et son exercice ont subi de considérables développements. Il est également contraire au sens historique d'en nier *a priori* la légitimité, comme l'ont souvent fait les adversaires du Saint-Siège, ou d'en oublier, d'en contester la réalité, comme le faisait volontiers le moyen âge. Rien n'obligeait M. Mollat à proposer sa propre théorie;

1. C'est ainsi qu'à la soutenance de sa thèse on a reproché à M. Mollat un peu d'inconséquence dans la manière de traiter les noms propres, tantôt francisés, tantôt laissés sous leur forme étrangère. — Page 217, l'expression de royaume des Deux-Siciles est un anachronisme pour le XIVe siècle.

2. Page 90, M. Mollat remarque qu'« en première ligne », parmi les protecteurs au nom desquels les suppliques sont présentées, figurent « les rois et les reines qui récompensent à bon compte les services de leurs gens ».

Digitized by Google

il pouvait très légitimement se contenter d'exposer celle qui avait cours au XIVe siècle parmi les défenseurs du Saint-Siège, mais à condition de dire nettement qu'il se réduisait ainsi au rôle d'historien et de rapporteur. Ne partageant certainement pas l'opinion, citée par lui, de Clément VI, que l'Église romaine « institua toutes les églises patriarcales, métropolitaines, cathédrales, et les dignités de tout ordre existant dans leur sein », on aurait aimé qu'il en fît remarquer la fausseté. De même, une phrase, page 321, pourrait induire en erreur les inexpérimentés : « Le souverain pontife », dit M. Mollat, « a finalement capté entre ses mains deux choses bien distinctes jusque-là : le choix des titulaires des bénéfices ecclésiastiques, l'institution canonique. » Mais l'idée d'isoler l'institution canonique comme un acte distinct n'est venue que lorsque la papauté a en quelque sorte rétrocédé aux souverains, par les concordats, le droit de nomination, qu'elle avait elle-même enlevé aux chapitres. M. Mollat ne veut certainement pas dire le contraire, mais son expression a trahi sa pensée.

La notion de primauté peut elle-même être décomposée : primauté de juridiction, d'où le droit de nomination, d'où aussi le droit d'appel, dont M. Mollat ne parle guère, et seulement à propos des bénéfices majeurs; l'appel a eu une grande importance en habituant à la nomination directe; — pouvoir législatif, donc droit de dispense; ceci a été fondamental; c'est à raison des dispenses nécessaires que la nomination a passé au pape dans les cas de commende, de translation, de postulation; — droit de propriété sur les biens de l'Église universelle, timidement affirmé au XIIIe siècle, souvent proclamé au XIVe; on y trouvait un fondement tout naturel du droit de nomination; le pape, après tout, donnait ce qui était à lui.

Les définitions de M. Mollat manquent parfois de netteté. Il écrit, page 21 : « La papauté attire à soi la collation des bénéfices mineurs au moyen des réserves, des mandats de provision, des grâces expectatives et des commendes. » Il s'est instinctivement placé ici au point de vue d'un employé de la chancellerie et nous donne une liste des divers types de lettres bénéficiales. Mais, juridiquement, le mandat de provision n'est pas autre chose qu'un mode d'exécution, un moyen de conférer le bénéfice, et la commende une condition mise à la collation. Dans les deux cas, le bénéfice est déjà à la disposition du pape, par réserve, dévolution, ou autrement, et n'a pas besoin d'y être mis.

Les diverses décrétales établissant des réserves sont en général bien analysées; nous relèverons quelques erreurs qui ne sont évidemment que des distractions.

Page 24, la constitution *Statutum* de Grégoire X tempère la réserve générale *Licet ecclesiarum* en laissant le droit de collation aux collateurs ordinaires, non pas, comme le veut M. Mollat, pendant le mois qui suit le décès du titulaire, mais au contraire après ce mois écoulé, et si le pape n'a pas fait usage de la réserve.

Page 174, la décrétale *Inter corporalia* subordonne à l'autorisation

Digitized by Google

du Saint-Siège la démission de tous les évêques élus et confirmés; elle ne distingue pas, contrairement à l'opinion de M. Mollat, selon qu'ils ont été ou non confirmés par le pape; elle vise un cas tout différent de celui qu'examine en cet endroit M. Mollat : les élus dont l'élection est contestée et qui se désistent de leur droit.

Page 75, M. Mollat écrit que Clément VI, s'apercevant « que l'extension du droit de réserve rendait vaines les grâces expectatives », abandonna quelques prébendes aux « pauvres clercs » bénéficiaires de ces grâces. Mais cette concession ne s'appliquait qu'aux prébendes frappées d'une réserve spéciale. C'est dire qu'elle était presque illusoire, les bénéfices réservés l'étant presque toujours par des réserves générales.

Parmi les causes qui ont déterminé le Saint-Siège à revendiquer ainsi la nomination aux bénéfices, il semble qu'il faudrait insister plus que ne le fait M. Mollat sur un motif qu'il connaît mieux que personne, après les beaux travaux consacrés par lui à la fiscalité avignonnaise; je veux dire l'intérêt financier. Assurément, cet intérêt n'apparaît pas aux origines mêmes : les réserves sont antérieures aux annates. Mais peut-on douter que, l'annate étant liée à la nomination pontificale, le désir de la percevoir n'ait engagé le Saint-Siège à étendre son droit de nomination, lorsqu'on pense aux besoins d'argent des papes du XIVe siècle[1]? M. Mollat paraît plus frappé de l'intérêt politique des papes de se faire une clientèle; et nous ne contestons pas que cette considération n'ait tenu en effet une grande place[2]. Mais faut-il parler du désir de prendre une espèce de revanche de l'affront infligé à la papauté par l'attentat d'Anagni? Il semble que le droit de collation pontificale se développe régulièrement depuis le XIIe siècle, sans que le différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII y change quoi que ce soit.

J'ai hâte, après toutes ces chicanes, d'en venir à la partie essentielle de l'ouvrage : la description du mécanisme des collations apostoliques. Elle est faite de main de maître, avec une connaissance parfaite du sujet, beaucoup de clarté, beaucoup de précision, sans que jamais l'auteur se perde dans le détail inutile. Mode de rédaction et de présen-

1. Un fait sur lequel M. Mollat a bien fait d'attirer l'attention, et qui est fort important, si l'on peut généraliser les quelques exemples donnés, c'est que l'annate pontificale était moindre que les taxes analogues perçues auparavant par les prélats. C'est une des raisons qui expliquent le succès du pape.

2. Intérêt fiscal, intérêt politique, passions nationales apparaissent bien curieusement liés dans la lettre par laquelle le collateur Galhard de Carcès avertissait Benoît XII qu'il y aurait lieu de réserver l'évêché de Breslau, dont le titulaire était fort âgé. Sinon, « aucun Polonais ne serait à l'avenir élu dans cette église, soit à cause de l'omnipotence du roi de Bohême, soit à cause de la trop grande influence acquise par les Allemands. Et alors les droits de la Chambre dépériront aussi totalement qu'ils dépérissent dans les autres localités du royaume de Pologne où les Allemands détiennent le pouvoir au temporel ou au spirituel. »

Digitized by Google

tation des suppliques, qu'elles fussent isolées ou réunies en rôles; recommandations, arguments employés et titres invoqués pour toucher le cœur du pape; manière d'examiner, d'agréer, de rejeter les suppliques; règles relatives à l'examen que les impétrants devaient subir[1]; expédition des bulles, histoire, en quelque sorte, d'une bulle de provision, depuis le moment où l'abréviateur en dressait la minute jusqu'à la remise aux mains de l'intéressé, en passant par le bureau de la grosse, celui du correcteur, la lecture devant le pape, ou, suivant les cas, devant les auditeurs des lettres contredites, le bureau du sceau, le bureau du registre, la chambre apostolique (sauf pour les grâces *in forma pauperum*, qui étaient dispensées de l'annate); — de même, formalités d'exécution, nomination et pouvoirs des exécuteurs apostoliques, prise de possession; — de même encore, fraudes, falsifications, subreption des bulles; — enfin, contentieux et fonctionnement du tribunal de la rote, chargé du jugement des causes bénéficiales, sur tout cela M. Mollat a écrit un livre qui paraît bien définitif. Il a rendu ainsi un grand service à l'histoire et au droit canonique.

Comment juger le régime ainsi décrit? Il a été passionnément combattu à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle par des hommes aux yeux desquels la réforme de l'Église était liée à un recul de la centralisation pontificale et à une restauration des droits des électeurs et des collateurs ordinaires. Les historiens modernes leur ont souvent fait écho. Mais l'impression qui se dégage du livre de M. Mollat, c'est que la réforme de l'Église était fort peu intéressée dans la question. Que les évêques fussent nommés par les chapitres, par le roi, par le Saint-Siège, les bénéficiers mineurs par le pape ou par les collateurs ordinaires, la valeur morale en était toujours fort inégale, et il n'en pouvait être autrement, tant que rien n'était organisé pour la sélection et la formation du clergé, tant que la cléricature offrait des avantages matériels considérables, tant qu'elle était presque la seule carrière ouverte aux ambitieux pourvus de talents, mais sans fortune et sans naissance, et tant que l'inégalité était extrême entre les plus pauvres et les plus gros bénéfices. Plus profondément, ce qui sort condamné du travail de M. Mollat, comme l'a fait très justement remarquer un des juges de sa thèse, c'est le régime bénéficial lui-même; le système dans lequel à chaque fonction ecclésiastique était attachée une propriété, devenue aux yeux de beaucoup l'essentiel, en sorte que la fonction finissait par sembler faite pour le

1. Il y a, à ce sujet, dans le livre de M. Mollat, des détails pittoresques et amusants. En principe, l'examen devait être subi en cour de Rome. Mais les examinateurs y passaient pour sévères. Aussi, parmi les candidats, c'était à qui tâcherait d'obtenir une dispense pour passer dans son pays. — Des précautions particulières étaient prises pour s'assurer que les clercs allemands ou slaves savaient parler latin. — Les clercs espagnols ou gascons jouissaient d'un curieux privilège; on n'exigeait d'eux que deux *satisfaisant* (au lieu de deux *bien*) pour compenser un *mal*.

Digitized by Google

du Saint-Siège la démission de tous les évêques élus et confirmés; elle ne distingue pas, contrairement à l'opinion de M. Mollat, selon qu'ils ont été ou non confirmés par le pape; elle vise un cas tout différent de celui qu'examine en cet endroit M. Mollat : les élus dont l'élection est contestée et qui se désistent de leur droit.

Page 75, M. Mollat écrit que Clément VI, s'apercevant « que l'extension du droit de réserve rendait vaines les grâces expectatives », abandonna quelques prébendes aux « pauvres clercs » bénéficiaires de ces grâces. Mais cette concession ne s'appliquait qu'aux prébendes frappées d'une réserve spéciale. C'est dire qu'elle était presque illusoire, les bénéfices réservés l'étant presque toujours par des réserves générales.

Parmi les causes qui ont déterminé le Saint-Siège à revendiquer ainsi la nomination aux bénéfices, il semble qu'il faudrait insister plus que ne le fait M. Mollat sur un motif qu'il connaît mieux que personne, après les beaux travaux consacrés par lui à la fiscalité avignonnaise; je veux dire l'intérêt financier. Assurément, cet intérêt n'apparaît pas aux origines mêmes : les réserves sont antérieures aux annates. Mais peut-on douter que, l'annate étant liée à la nomination pontificale, le désir de la percevoir n'ait engagé le Saint-Siège à étendre son droit de nomination, lorsqu'on pense aux besoins d'argent des papes du XIVe siècle[1]? M. Mollat paraît plus frappé de l'intérêt politique des papes de se faire une clientèle; et nous ne contestons pas que cette considération n'ait tenu en effet une grande place[2]. Mais faut-il parler du désir de prendre une espèce de revanche de l'affront infligé à la papauté par l'attentat d'Anagni? Il semble que le droit de collation pontificale se développe régulièrement depuis le XIIe siècle, sans que le différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII y change quoi que ce soit.

J'ai hâte, après toutes ces chicanes, d'en venir à la partie essentielle de l'ouvrage : la description du mécanisme des collations apostoliques. Elle est faite de main de maître, avec une connaissance parfaite du sujet, beaucoup de clarté, beaucoup de précision, sans que jamais l'auteur se perde dans le détail inutile. Mode de rédaction et de présen-

1. Un fait sur lequel M. Mollat a bien fait d'attirer l'attention, et qui est fort important, si l'on peut généraliser les quelques exemples donnés, c'est que l'annate pontificale était moindre que les taxes analogues perçues auparavant par les prélats. C'est une des raisons qui expliquent le succès du pape.

2. Intérêt fiscal, intérêt politique, passions nationales apparaissent bien curieusement liés dans la lettre par laquelle le collateur Galhard de Carcès avertissait Benoît XII qu'il y aurait lieu de réserver l'évêché de Breslau, dont le titulaire était fort âgé. Sinon, « aucun Polonais ne serait à l'avenir élu dans cette église, soit à cause de l'omnipotence du roi de Bohême, soit à cause de la trop grande influence acquise par les Allemands. Et alors les droits de la Chambre dépériront aussi totalement qu'ils dépérissent dans les autres localités du royaume de Pologne où les Allemands détiennent le pouvoir au temporel ou au spirituel. »

Digitized by Google

tation des suppliques, qu'elles fussent isolées ou réunies en rôles; recommandations, arguments employés et titres invoqués pour toucher le cœur du pape; manière d'examiner, d'agréer, de rejeter les suppliques; règles relatives à l'examen que les impétrants devaient subir[1]; expédition des bulles, histoire, en quelque sorte, d'une bulle de provision, depuis le moment où l'abréviateur en dressait la minute jusqu'à la remise aux mains de l'intéressé, en passant par le bureau de la grosse, celui du correcteur, la lecture devant le pape, ou, suivant les cas, devant les auditeurs des lettres contredites, le bureau du sceau, le bureau du registre, la chambre apostolique (sauf pour les grâces *in forma pauperum*, qui étaient dispensées de l'annate); — de même, formalités d'exécution, nomination et pouvoirs des exécuteurs apostoliques, prise de possession; — de même encore, fraudes, falsifications, subreption des bulles; — enfin, contentieux et fonctionnement du tribunal de la rote, chargé du jugement des causes bénéficiales, sur tout cela M. Mollat a écrit un livre qui paraît bien définitif. Il a rendu ainsi un grand service à l'histoire et au droit canonique.

Comment juger le régime ainsi décrit? Il a été passionnément combattu à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle par des hommes aux yeux desquels la réforme de l'Église était liée à un recul de la centralisation pontificale et à une restauration des droits des électeurs et des collateurs ordinaires. Les historiens modernes leur ont souvent fait écho. Mais l'impression qui se dégage du livre de M. Mollat, c'est que la réforme de l'Église était fort peu intéressée dans la question. Que les évêques fussent nommés par les chapitres, par le roi, par le Saint-Siège, les bénéficiers mineurs par le pape ou par les collateurs ordinaires, la valeur morale en était toujours fort inégale, et il n'en pouvait être autrement, tant que rien n'était organisé pour la sélection et la formation du clergé, tant que la cléricature offrait des avantages matériels considérables, tant qu'elle était presque la seule carrière ouverte aux ambitieux pourvus de talents, mais sans fortune et sans naissance, et tant que l'inégalité était extrême entre les plus pauvres et les plus gros bénéfices. Plus profondément, ce qui sort condamné du travail de M. Mollat, comme l'a fait très justement remarquer un des juges de sa thèse, c'est le régime bénéficial lui-même; le système dans lequel à chaque fonction ecclésiastique était attachée une propriété, devenue aux yeux de beaucoup l'essentiel, en sorte que la fonction finissait par sembler faite pour le

1. Il y a, à ce sujet, dans le livre de M. Mollat, des détails pittoresques et amusants. En principe, l'examen devait être subi en cour de Rome. Mais les examinateurs y passaient pour sévères. Aussi, parmi les candidats, c'était à qui tâcherait d'obtenir une dispense pour passer dans son pays. — Des précautions particulières étaient prises pour s'assurer que les clercs allemands ou slaves savaient parler latin. — Les clercs espagnols ou gascons jouissaient d'un curieux privilège; on n'exigeait d'eux que deux *satisfaisant* (au lieu de deux *bien*) pour compenser un *mal*.

Digitized by Google

titulaire, faite pour les avantages qu'elle conférait beaucoup plus que pour les devoirs qu'elle imposait, et qu'on l'acquérait, qu'on se la disputait, qu'on plaidait à son sujet, qu'on la résignait, qu'on l'échangeait, avec des fins et par des procédés tout temporels. C'est là, beaucoup plus que dans tel ou tel mode de collation des bénéfices, qu'est la cause de ce qu'il faut bien appeler une espèce de scandale.

E. JORDAN.

Frank TAYLOR. **The Wars of Marlborough, 1702-1709**. Oxford, B. Blackwell, 1921. 2 vol. in-8°, 466 et 555 pages. Prix : 50 fr.

M. F. Taylor avait commencé en 1905 des recherches sur Marlborough et ses campagnes : il avait rédigé les chapitres relatifs à la guerre jusqu'en 1709 et amassé des matériaux pour pousser son étude jusqu'en 1711, lorsque la mort interrompit ses travaux en 1913. Son frère a eu la pieuse pensée de publier l'œuvre accomplie et d'y ajouter de nombreux appendices : on doit le louer de n'avoir pas voulu laisser dans l'oubli un ouvrage de cette importance.

Sans doute, les renseignements ne manquent pas pour connaître la personnalité de Marlborough. Les mémoires des contemporains, les lettres du duc et de la duchesse, les biographies nombreuses, publiées principalement dans le cours du XIXe siècle, ont en effet apporté de nombreux détails qui, réunis, permettent d'apprécier le caractère, les vues, les intrigues de l'homme et du diplomate anglais. Mais il restait à faire une histoire militaire, à étudier le général : c'est ce que M. F. Taylor s'est avant tout proposé.

Les deux premiers chapitres, *la Guerre*, *la Puissance extraordinaire de la France au début du XVIIIe siècle*, le montrent nettement. Commençant à l'année 1700, laissant délibérément tout ce qui, dans les années antérieures, peut se rapporter à la vie de Marlborough, M. F. Taylor s'attache à exposer les campagnes du général anglais pendant la guerre de la Succession d'Espagne. De 1703 à 1709, il le montre courant en Bavière pour y remporter la victoire de Blenheim ou d'Hochstedt, puis en Flandre pour vaincre Villeroy à Ramillies et sauvegarder l'intégrité du territoire hollandais. Il poursuit par le récit des opérations qui, des Pays-Bas espagnols, se transportent progressivement dans la Flandre française par les batailles d'Oudenarde (1708) et de Malplaquet (1709).

Dans presque tout l'ouvrage, le point de vue militaire domine donc. L'auteur décrit soigneusement le terrain sur lequel va se livrer le combat, explique avec minutie la bataille, fait manœuvrer les corps comme un véritable stratège, etc. On aurait pu craindre que l'accumulation des détails n'encombrât le récit. M. F. Taylor a évité cet écueil : il se meut avec aisance au cours de ces marches et contre-marches et les expose avec clarté et précision, sans fatigue aucune pour le lecteur.

Digitized by Google

A première vue, on est tenté de considérer que sa conception est étroite. Mais l'examen attentif de l'ouvrage prouve qu'il n'en est rien. L'auteur a compris que, pour expliquer les campagnes de Marlborough et ses succès, il ne suffisait pas d'invoquer son habileté militaire ou les fautes de ses adversaires, et qu'il fallait tenir compte de toutes sortes d'événements qui se produisaient ailleurs, non seulement militaires, mais politiques et sociaux. Voilà pourquoi il est question, dans cet ouvrage, des opérations en Espagne et de la bataille d'Almanza, de la visite de Marlborough au roi de Suède Charles XII, de la misère en France en 1709, etc. L'auteur, avec une grande habileté, montre la relation entre ces faits et ceux qui intéressent plus particulièrement la vie de son héros.

On en arrive ainsi à se demander si le plan primitif n'a pas été tout de même un peu trop élargi et dépassé. Cet ouvrage est en effet non seulement l'exposé ample et parfois brillant de la vie militaire d'un général anglais, mais il est aussi une contribution précieuse à l'histoire de la guerre de la Succession d'Espagne. Les historiens ne s'en plaindront pas et souscriront au jugement favorable qui a accueilli l'apparition de ce livre en Angleterre.

Pour que sa démonstration pût être suivie aisément, l'auteur a, en outre, accompagné son texte de cartes et de plans, qui sont d'une grande clarté. Pour que l'on pût sans difficulté retrouver les noms des personnages et des lieux, il a ajouté des tables, qui sont complètes. Enfin, il a dressé une abondante bibliographie.

Sur deux de ces points, les cartes et la bibliographie, il est permis de faire quelques réserves. En examinant les plans de bataille, j'ai été surpris de constater que seuls étaient indiqués les noms des chefs des corps d'armées des Anglais et de leurs alliés, et que ceux des adversaires étaient absents. Pourquoi ?

Cette lacune ou omission m'a été expliquée par la bibliographie. Dans celle-ci, j'ai vu que M. F. Taylor avait consulté beaucoup de documents d'archives et de nombreux écrits de première et de seconde main. Mais j'ai été frappé de la petite part réservée, dans sa liste, aux sources françaises. Pourquoi avoir dédaigné les archives du ministère de la Guerre et du ministère des Affaires étrangères, les plaquettes, les récits des faits que possède la Bibliothèque nationale (Lb^{37} et Lh^{4}) ?

En utilisant ces documents, M. F. Taylor aurait assurément complété ses plans. Il aurait surtout pu étendre le récit des pourparlers diplomatiques, sur lesquels il passe quelquefois rapidement. Il me suffit de choisir un seul exemple. Au t. II, p. 228 et suiv., M. F. Taylor parle de la mission en Hollande du marquis d'Alègre : pour cela, il s'est servi seulement de la monographie de Legrelle; il n'a pas consulté aux archives des Affaires étrangères à Paris l'instruction donnée à d'Alègre et sa correspondance; cependant il y aurait rencontré des détails fort curieux sur l'opinion que le cabinet de Versailles se fai-

Digitized by Google

sait de Marlborough et sur l'action prépondérante que celui-ci exerçait alors à La Haye.

Je ne crois pas devoir insister sur ces légères critiques; elles ne diminuent guère la valeur de cet ouvrage consciencieux, composé avec méthode, écrit avec précision et clarté, un des meilleurs en somme sur l'histoire militaire au début du XVIIIe siècle.

L. ANDRÉ.

Harry Thurston PECK. **Vingt années de vie publique aux États-Unis (1885-1905)**. Traduit de l'anglais, avec des notes et des appendices, par Charles OSTER. Préface de Maurice BARRÈS. Paris, Plon-Nourrit, [1921]. 2 vol. in-8°, XXIII-304 et 335 pages. Prix : 20 fr. chaque volume.

L'ardent patriote qu'était M. Charles Oster avait choisi pour le traduire en français un ouvrage sur l'Amérique contemporaine qui l'avait séduit parce qu'il n'était pas une morne et grise compilation, bâtie à grand renfort de fiches par un rat de bibliothèque, mais l'œuvre vivante et passionnée d'un homme qui, tout en étant un savant, était lui aussi un patriote et un homme de parti, persuadé de la supériorité des « démocrates » sur les « républicains » et de la supériorité de l'Amérique sur le reste du monde. Dans un avant-propos qui est à lire avec soin, M. Oster a, du reste, mis lui-même en lumière, sans en rien dissimuler, les qualités et les imperfections de son auteur. Peck a des haines et des admirations vigoureuses. Les faits qu'il rapporte sont probablement aussi exacts et il s'efforce certainement d'être aussi impartial que peut l'être un historien contemporain; mais il fait un choix, et, lorsqu'il s'agit d'hommes ou de nations qui lui déplaisent, le choix n'est pas à leur avantage. Son portrait de Roosevelt, par exemple, est féroce. En qualité de démocrate et de professeur de littérature latine à l'Université Columbia, Peck n'avait aucune sympathie pour un président qui était républicain, manquait parfois de tact et montrait à l'occasion qu'il avait longtemps vécu dans le Far West. Il le déchire avec délices; mais, après avoir pris à cette exécution le plaisir littéraire qu'elle comporte, on ne peut s'empêcher de se dire qu'il y avait autre chose encore en Roosevelt. Il en est de même dans beaucoup d'autres cas, et ces deux volumes, qui se lisent avec plus d'agrément que bien des romans, ne sauraient être utilisés sans contrôle par quelqu'un qui voudrait faire œuvre vraiment scientifique.

Est-ce à dire qu'ils n'aient qu'une valeur littéraire? En aucune façon. Outre cette valeur, qui est très grande, car Peck est un écrivain brillant, caustique, qui sait remarquablement peindre les hommes et raconter les événements, ils ont, comme l'a remarqué M. Oster, tout l'intérêt qui s'attache à des mémoires écrits par un contemporain fort

Digitized by Google

intelligent et très bien renseigné. Il faut ajouter que, toutes les fois que ses passions politiques ou patriotiques ne sont pas en jeu, Peck devient un guide dans lequel on peut avoir confiance. Ailleurs, il ne présente souvent qu'un côté des choses ; mais le parti pris est généralement si visible que le lecteur ne saurait guère s'y tromper. Enfin, cet ouvrage présente un intérêt d'un autre ordre : écrit par un homme qui était Américain jusqu'au fond de l'âme, il nous renseigne admirablement sur l'état d'âme de l'Amérique impérialiste au commencement du siècle présent.

M. Oster a ajouté à l'œuvre de Peck des appendices et un grand nombre de notes qui en augmentent beaucoup la valeur. Peck, écrivant pour des Américains, supposait naturellement connus des institutions, des usages et des faits sur lesquels les Européens sont ordinairement fort mal renseignés. Notes et appendices élucident ces points qui risqueraient de rester obscurs pour nous. On n'exagérerait pas en disant que ces additions renferment, sous une forme concentrée, un véritable petit cours de droit constitutionnel américain. Ainsi les appendices I et IV, complétés par une note sur les élections présidentielles (t. I, p. 38), nous renseignent sur les élections américaines, si différentes des nôtres. Des notes importantes sur le droit de veto du président (t. I, p. 68), sur la procédure suivie pour faire déclarer inconstitutionnelle une loi votée par les Chambres (t. I, p. 290), sur l'organisation de la Chambre des représentants et les pouvoirs du président de cette Chambre (t. I, p. 160), sur l'obstruction dans les Chambres américaines (t. I, p. 66), sur les partis politiques aux États-Unis (t. I, p. 40 et 41) mettent le lecteur au courant de questions sur lesquelles il peut n'avoir souvent que des notions anciennes et, par suite, erronées, car les choses se transforment vite en Amérique. Il y a également des appendices fort intéressants sur le Tammany Ring, qui a si longtemps gouverné New-York, et sur les associations dites Ku Klux Klans[1], au moyen desquelles les blancs des États du Sud sont arrivés à annihiler, au point de vue politique, le vote des descendants de leurs anciens esclaves. Lorsqu'on a lu ces études, on ne peut que regretter davantage la mort prématurée de M. Oster, qui ne lui a pas permis d'écrire ce grand travail sur les institutions, les mœurs et le régime électoral de l'Amérique contemporaine dont il avait déjà réuni les matériaux au cours de deux longs séjours aux États-Unis, et qui aurait mis au point l'ouvrage classique, mais déjà ancien, de Bryce.

D. PASQUET.

1. Comparer l'article anonyme sur cette société secrète qui a paru dans le *Correspondant* du 10 septembre 1922.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — Nous avons reçu de M. Charles HASKINS trois brochures qui viennent s'ajouter aux études déjà nombreuses entreprises par le savant auteur sur l'histoire des sciences au XIIe et au XIIIe siècle, notamment au temps de la domination normande en Sicile et de l'empereur Frédéric II. 1° De quelques traités anciens sur la fauconnerie (par Adélard de Bath, Guillaume le Fauconnier, Archibernardus, Gilles d'Aquino et autres. *Some early treatises on falconry;* extrait de « The romanic Review », t. XIII, juin-mars 1922, 27 p.). 2° Michel Scot, astrologue de Frédéric II (dont les écrits tiennent une grande place dans la production scientifique et philosophique de la « Magna curia » de l'empereur. *Michael Scot and Frederick II;* extrait de la revue « Isis », n° 11, octobre 1921, p. 250-275). 3° La science à la cour de Frédéric II (*Science at the court of the emperor Frederick II;* extrait de l' « American historical Review », juillet 1922. p. 689-694).

— Le Bureau international du travail a publié en juillet 1922, dans sa collection d' « Études et documents », un important exposé des *Fluctuations de salaires dans différents pays de 1914 à 1921* (Genève, 1922, in-8°, 83 p.). — Les chiffres des statistiques y sont maniés avec une délicatesse et une précision toutes scientifiques, et les conclusions groupées dans le chapitre IV tendent à démontrer que l'adaptation des taux de salaires à l'accroissement du coût de la vie s'était d'ordinaire réalisée avec un certain retard, particulièrement sensible dans les grandes villes et pour les catégories des travailleurs intellectuels, des fonctionnaires et autres groupes similaires. — G. BN.

— *Tableaux d'histoire comparée, de 1878 à l'explosion de la guerre de 1914*, par GUILLAUME II, traduit par Camille JORDAN, ministre plénipotentiaire. — *Introduction aux Tableaux d'histoire de Guillaume II*, par Charles APPUHN et Pierre RENOUVIN, agrégés de l'Université, chefs de section à la Bibliothèque-Musée de la guerre; avant-propos de Raymond POINCARÉ (Paris, Alfred Costes, 1923, 2 vol. in-4°, 73 et XCIX p.; prix : 25 fr.). — Avant d'écrire ses mémoires, qui ont déjà tant fait parler de lui, l'ex-empereur d'Allemagne avait tracé sous le titre : *Vergleichende Geschichtstabellen*, un résumé synoptique des grands événements compris entre le Congrès de Berlin (1878) et la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne (4 août 1914). Après avoir représenté devant le monde surpris

Digitized by Google

tant de personnages divers, il joue aujourd'hui le rôle de l'historien sévère et impartial. Sans doute cherche-t-il à se tromper lui-même et à tromper son peuple en montrant la pureté des intentions de l'Allemagne et l'inimitié perfide des véritables instigateurs de la guerre, qui sont à ses yeux l'Angleterre et la France. Jusqu'à quel point y a-t-il réussi, il serait assez difficile de le dire. Mais, pour convertir le reste du monde à son plaidoyer, il lui aurait fallu posséder des qualités d'historien qu'il ne pouvait avoir. MM. Appuhn et Renouvin, dont c'est le métier d'écrire l'histoire et qui sont à la source même des renseignements les plus abondants et les plus sûrs, se sont imposé la tâche de reprendre une par une les assertions du téméraire chroniqueur et de les réfuter en invoquant les témoignages venus des camps les plus divers et d'Allemagne même. Ils ont signalé de nombreuses erreurs, des omissions fort étranges si elles ne sont pas volontaires, d'évidentes contre-vérités. Le même travail à propos des mémoires aboutirait à un résultat pareil, et il faudra le faire, car la parole de l'ex-empereur n'a pas encore perdu tout son prestige dans les pays où l'on s'efforce actuellement à fausser l'histoire pour déplacer les responsabilités. Cette propagande, qui est un danger public, doit être combattue avec une persévérante industrie; il faut opposer la vérité à l'erreur, obstinément, loyalement. Les deux volumes, imprimés presque avec luxe, dont nous venons de donner les titres sont un excellent commencement; mais il faudrait aussi les rééditer en brochures de format modeste et à très bas prix qui puissent être répandues et lues dans le monde entier. Ch. B.

Histoire de la guerre. — Publications de la Société de l'histoire de la guerre, 1re série. Catalogues des « Bibliothèque et Musée de la guerre ». *Catalogue méthodique du fonds allemand de la Bibliothèque*, par Jean DUBOIS, avec la collaboration de Charles APPUHN; introduction par Camille BLOCH. Tome I : *la Crise internationale* (Paris, Chiron, 1921, in-8°, 292 p.). 2e série. *Bulletin mensuel de documentation internationale des Bibliothèque et Musée de la guerre* (nos 1-3, janvier-mars 1922). — Grâce à l'excellente équipe de travailleurs que M. Camille Bloch a su constituer aux Bibliothèque et Musée de la guerre (B. M. G.), la bibliographie de la guerre vient de s'enrichir de deux précieux instruments de travail. L'un est le *Catalogue méthodique du fonds allemand* de la Bibliothèque, soit environ 12,000 ouvrages et 15,000 articles de revues, publiés en Allemagne et en Autriche-Hongrie du 1er août 1914 au 31 décembre 1920. Le tome I comprend : 1° les ouvrages ou articles traitant de la crise internationale proprement dite; 2° les ouvrages ou articles sur les questions politiques, économiques, sociales et intellectuelles d'ordre général. Les tomes II et III comprendront les écrits relatifs à la vie de chaque nation. Sans doute il y a dans ce classement, comme dans tout classement, une part d'arbitraire, mais la table alphabétique qui terminera l'ouvrage, table des noms d'auteurs, des noms de personnes et des mots de

Digitized by Google

matières, permettra au chercheur de se retrouver toujours aisément dans les dédales inévitables d'un pareil catalogue. — La Société de l'histoire de la guerre, qui travaille en étroite liaison avec les B. M. G., inaugure la 2e série de ses publications par un *Bulletin mensuel de documentation internationale*, destiné à rendre également les plus grands services. Ce bulletin enregistre d'une part les principaux ouvrages français ou étrangers récemment acquis par les B. M. G., d'autre part les ouvrages étrangers « venant de paraître ou même simplement annoncés » dont le relevé est fait régulièrement par « le service de la documentation » aux B. M. G. D'un point de vue théorique, on pourra critiquer la réunion, dans un même bulletin, de ces deux séries de renseignements qui ne procèdent pas du même principe et qui font parfois double emploi. Pratiquement, le *Bulletin mensuel* est un moyen d'information unique pour tout ce qui concerne la vie internationale de 1914 à nos jours. Il faut donc féliciter sans réserve les B. M. G. d'avoir, avec le concours de la Société de l'histoire de la guerre, entrepris la publication de ce bulletin et souhaiter qu'il continue à paraître très régulièrement. J. ISAAC.

— *Library of Congress. Classification universal and old World History of European War* (Washington, Government printing Office, 1921, in-8°, 23 p.). — Avec la *Hoover War Collection*, rattachée à la Stanford University en Californie, le fonds de guerre de la Bibliothèque du Congrès à Washington est le plus important de ce genre qui existe aux États-Unis. La brochure que vient de publier la Bibliothèque du Congrès nous donne le plan du classement méthodique de ce fonds, très judicieusement établi. J. I.

— *La vie politique dans les deux mondes*, publiée sous la direction de A. VIALLATE et M. CAUDEL. IX : *la Grande Guerre, 2 août 1914-11 novembre 1918* (Paris, Félix Alcan, 1922, in-8°, II-435 p.). — La publication de ce très utile répertoire annuel avait été interrompue depuis huit ans et arrêtée au 1er octobre 1913. Sans attendre le tome VIII, qui doit traiter de la période comprise entre le 1er octobre 1913 et le 2 août 1914, MM. Viallate et Caudel se sont hâtés de nous donner le tome IX qui traite de la Grande Guerre, plus exactement de la vie internationale de 1914 à 1918, car deux autres volumes en préparation doivent relater les faits particuliers à chacun des pays du monde dans cette même période de 1914 à 1918. Le tome IX groupe les études suivantes : *le Monde et la guerre*, par M. Caudel; *la Diplomatie pendant la guerre*, par Chr. Schefer; *la Guerre sur terre. Le rythme de la guerre*, par le général de Lacroix; *la Guerre sur mer*, par P. Cloarec; *la Vie économique pendant la guerre*, par Ed. Payen; *les Finances de la guerre*, par Ach. Viallate. Chacune d'elles est un exposé d'ensemble où les vues générales s'accompagnent de précisions bien choisies. Toutefois, on doit faire des réserves sur le chapitre III (*la Guerre sur terre*), qu'on pourrait

Digitized by Google

croire rédigé à l'aide des communiqués officiels et qui abonde en formules vagues et en interprétations inexactes des faits. Ainsi, voulant caractériser la guerre d'usure et les transformations qu'elle a entraînées dans les différentes armes, l'auteur écrira que « notre cavalerie s'est familiarisée avec l'usage de la baïonnette et est devenue à la fois l'arme de la vitesse et du combat pied à pied... » et que « les combats de l'air ont été des merveilles de virtuosité, de coup d'œil et de décision » (p. 201). Nous voilà bien renseignés sur le rôle de la cavalerie (qui a été nul) et sur celui de l'aviation (qui a été à la fois très important et très complexe). Plus loin (p. 236), les opérations d'avril 1917 sont présentées comme la continuation de « la bataille d'usure » : or, on sait que l'offensive « d'usure » ou à objectifs limités, alors incarnée par Foch, était totalement déconsidérée après la bataille de la Somme, que Foch lui-même avait été « limogé » et que la bataille d'avril 1917 fut montée en offensive *de rupture*. « Pour des raisons que l'histoire éclaircira », dit le général de Lacroix, « les attaques furent arrêtées. » L'histoire n'aura aucune peine assurément à établir que l'offensive du 16 avril fut immédiatement brisée par la résistance de l'ennemi et aboutit à un sanglant échec. — Il faut ajouter que, d'une étude à l'autre, les lignes de démarcation ne sont pas toujours très nettement établies et que la délimitation chronologique est très variable. L'exposé d'histoire diplomatique s'arrête à l'armistice du 11 novembre, tandis que l'exposé d'histoire militaire comprend des paragraphes sur la Société des Nations, sur le projet de conférence à Prinkipo et le récit des conflits d'après guerre jusqu'en 1921. — J. I.

— Raymond POINCARÉ. *Les origines de la guerre* (Paris, Plon, 1921, in-16, 283 p.). — *Un livre noir. Diplomatie d'avant guerre d'après les documents des archives russes. Novembre 1910-juillet 1914*. Préface par René MARCHAND. Tome I : *1910-1912* (Paris, librairie du Travail, s. d., XVII-373 p.). — Personnellement visé, non seulement par les publicistes allemands, mais aussi par certains publicistes français, M. Poincaré a tenu à exposer lui-même, dans une série de conférences, les origines de la guerre. Comme il est naturel, un tel exposé historique tient de la plaidoirie, plaidoirie d'ailleurs conduite de main de maître, fortement charpentée, clairement déduite, convaincante. Après avoir montré dans son exorde que tous les mensonges accumulés par le gouvernement impérial à la dernière heure sont le plus sûr indice d'une mauvaise conscience, M. Poincaré retrace rapidement l'histoire des relations franco-allemandes depuis 1870, la formation de l'alliance russe et de l'entente cordiale, et il en vient à la période critique, à la fin de laquelle il joua un rôle de premier plan comme président du Conseil et ministre des Affaires étrangères d'abord (janvier 1912-janvier 1913), puis comme Président de la République. Ici les considérations historiques se doublent de souvenirs personnels qui sont pour les historiens du plus haut intérêt. En particulier, nous y trouvons la relation des deux

Digitized by Google

voyages que M. Poincaré fit à Saint-Pétersbourg, l'un en août 1912, l'autre en juillet 1914. Du compte-rendu de l'entretien qu'il eut en 1912 avec M. Sazonof, il ressort que la coalition balkanique s'était formée à l'insu de la France et de l'Angleterre, mais non à l'insu de la Russie (qui n'en avait rien dit à ses alliés et amis); si les intentions pacifiques du gouvernement français ne font aucun doute, la politique russe apparaît à ce moment sous un jour plus suspect. Au sujet du voyage de 1914, il sera intéressant de rapprocher du témoignage de M. Poincaré celui de l'ambassadeur Paléologue que les Allemands ont cherché à exploiter contre la France et qui ne prouve rien d'autre sinon qu'à la cour de Russie beaucoup s'attendaient à la guerre et en parlaient ouvertement, un peu trop bruyamment peut-être. — Si probante que soit la démonstration faite par M. Poincaré, elle n'a pas désarmé cependant ses adversaires, dont les attaques ne sont pas inspirées toujours par le souci exclusif de la vérité historique. Sous le nom de *Livre noir*, ils publient aujourd'hui les documents des archives russes qui leur paraissent constituer une charge accablante pour le gouvernement français. Le tome I contient trois rapports du conseiller d'ambassade Nekhludov, datés du 14 décembre 1910, et la correspondance de l'ambassadeur Isvolsky pendant les années 1911-1912. Nous avouons, après avoir dépouillé consciencieusement tous ces textes, ne pas trouver le *Livre noir* aussi « noir » que le disent ses éditeurs. Sans doute les dessous de la diplomatie officielle sont malodorants; mais il y a quelque naïveté ou quelque affectation de naïveté à en paraître surpris, à lever les bras au ciel parce qu'un ambassadeur parle d'affaires financières et de subsides à la presse. D'ailleurs là n'est pas la question; il s'agit de savoir si le gouvernement français a, comme l'affirment ses accusateurs, une large part de responsabilité dans le déchaînement de la guerre mondiale. Notons à ce sujet le procédé très peu recommandable qui consiste à souligner (par l'emploi de capitales) tous les passages qui peuvent être interprétés en faveur de cette thèse et à ne pas souligner ceux qui peuvent être interprétés en sens contraire. Car il serait aisé de trouver dans les textes du *Livre noir* des passages multiples attestant « l'amour de la paix le plus sincère » (p. 12) du gouvernement français et en particulier de M. Poincaré (p. 201). En fait, le seul grief qu'on puisse retenir contre celui-ci est le suivant : examinant avec l'ambassadeur le cas où les développements de la crise balkanique pourraient entraîner une intervention de la Russie, il aurait à plusieurs reprises promis le concours effectif de la France et assuré que, « si le *casus fœderis* prévu par l'alliance se produisait » (l'Allemagne soutenant par les armes l'Autriche), la France n'hésiterait pas à marcher; « s'efforçant par tous les moyens d'aboutir à une solution pacifique de la crise actuelle (passage non souligné), il ne repousse pas une minute la prochaine éventualité pour la France de la nécessité d'apporter à la Russie un appui armé (passage souligné) » (5 décembre

Digitized by Google

1912). A prendre à la lettre les déclarations d'Isvolsky, on peut trouver qu'il y avait quelque imprudence à encourager, par des assurances aussi formelles, les velléités belliqueuses d'un gouvernement qui ne méritait pas toute confiance. Mais il est bon de noter : 1° qu'on ne peut se fier entièrement aux déclarations d'Isvolsky et que M. Poincaré de son côté proteste avoir toujours, en même temps, « conseillé à la Russie la modération, la sagesse et le calme » (*Origines*, p. 148); 2° que M. Isvolsky lui-même en témoigne dans d'autres passages, non soulignés bien entendu, du *Livre noir* (p. 352, le gouvernement français s'inquiète de l'action du ministre russe à Belgrade, Hartwig, qui ne fait pas usage de son influence « pour assagir et calmer les Serbes »); 3° que les actes du gouvernement français dans cette période concordent avec les déclarations de M. Poincaré. Or on doit reconnaître qu'en pareille matière, comme le rappelait récemment M. Viviani au chancelier allemand Wirth, ce ne sont pas les paroles plus ou moins dénaturées, ce sont les actes seuls qui comptent.

J. I.

— Lieutenant-colonel J. REVOL. *L'effort militaire des Alliés sur le front de France* (Paris, Payot, 1921, in-8°, 93 p.). — Cette brochure, dont l'auteur appartient à la Section historique de l'État-major de l'armée, est présentée comme « la préface nécessaire de l'*Historique officiel de la guerre de 1914-1918* » et comme « un élément d'information dont l'authenticité (basée sur la totalité des documents officiels...) ne peut être mise en doute ». Elle étudie plus particulièrement les variations des effectifs combattants, pour les différentes armées alliées du front occidental, de 1914 à 1918 : ce n'est qu'une succession de chiffres, mais d'un intérêt capital et qu'on voudrait plus nombreux encore. Trop souvent l'auteur se borne à indiquer le nombre des divisions engagées, bien que, comme il le reconnaît lui-même, non seulement les divisions alliées ne soient pas numériquement comparables entre elles, mais encore, d'une division française à l'autre, l'effectif ait constamment varié au cours de la guerre. — J. I.

— Paul GINISTY et capitaine Maurice GAGNEUR. *Histoire de la guerre par les combattants*. IV : *la Victoire, 1916-1918* (Paris, Garnier, 1922, in-16, 415 p.). — Les témoignages émouvants groupés dans ce volume, le quatrième et le dernier de la série, se rapportent à la bataille de la Somme, au repli allemand et à l'offensive du 16 avril 1917, à la bataille de la Malmaison, au front d'Orient, enfin à la ruée allemande et à la grande offensive alliée de 1918. Comme dans les volumes précédents, ils sont précédés d'un historique sommaire des événements; chaque récit lui-même est introduit par une courte notice. Fantassin, artilleur, aviateur, capitaine, sergent, simple mitrailleur ou grenadier, toutes les armes et tous les grades (dans le cadre du bataillon) sont ici représentés. Si ce n'est pas à proprement parler l'histoire de la guerre qu'on trouve dans le recueil de MM. Gi-

Digitized by Google

nisty et Gagneur, c'en est du moins l'image exacte; à ce titre, il pourra rendre de précieux services aux futurs historiens de la guerre, à tous ceux qui ne l'auront pas vécue eux-mêmes. J. I.

— Général LEGRAND-GIRARDE. *Opérations du 21e corps d'armée, 1er août-13 septembre 1914* (Paris, Plon, 1922, in-16, VI-205 p.). — Relevé de son commandement le 13 septembre 1914, le général Legrand-Girarde, comme tant d'autres généraux « limogés », a entrepris d'exposer son rôle dans les différentes opérations auxquelles il a participé. Assurément l'exposé tient du plaidoyer, mais il faut reconnaître que ce plaidoyer, présenté avec beaucoup de simplicité et de mesure, est, par sa précision, une contribution utile à l'histoire de la campagne de 1914. On y trouvera des renseignements sur les opérations du 21e C. A., que commandait le général Legrand-Girarde : 1° dans les combats des Vosges, à Saint-Blaise (14 août), à la bataille de Sarrebourg et dans la contre-offensive sur la Mortagne; 2° à la bataille de la Marne, où le 21e C. A., envoyé en renfort à la 4e armée, fut engagé à partir du 8 septembre dans la région du camp de Mailly. Le 9 septembre, le général de Langle de Cary lui confia une mission offensive en direction de Sompuis qui, dans sa pensée, devait « produire l'événement de la journée » : mais la mission ne put pas être exécutée et ce fut l'origine de la disgrâce du général Legrand-Girarde, accusé sans doute de manquer d'esprit offensif. Le général Legrand-Girarde, de son côté, fait grief au G. Q. G. d'avoir fatigué inutilement le 21e C. A. en le faisant débarquer entre Vassy et Joinville à cinquante kilomètres du point où il devait entrer en action et de l'avoir rattaché d'abord à la 3e armée, alors qu'il allait combattre à la gauche de la 4e armée. Ce surcroît de fatigue imposé à des troupes déjà épuisées par plusieurs semaines de rudes combats, en diminuant leur capacité manœuvrière, explique, selon le général Legrand-Girarde, qu'elles n'aient pu jouer le rôle décisif qu'on leur avait confié. D'ailleurs il conteste qu'il y eut, comme le croyait son chef, un vide dans la ligne ennemie permettant de la déborder, et il ajoute que, par suite du recul du 11e C. A. à la droite de l'armée Foch, le 21e C. A. ne pouvait avancer sans tenir compte de la menace qui pesait sur son flanc gauche. J. I.

— Comte Arnauld DORIA. *Une incroyable odyssée. Histoire du raid d'une division de cavalerie pendant la Grande Guerre* (Paris, Plon, 1922, in-16, III-159 p.). — Il s'agit du raid audacieux que la 5e division de cavalerie (général de Cornulier-Lucinière) opéra du 8 au 10 septembre 1914 dans les lignes arrières de la Ire armée allemande. Le comte Doria qui, étant maire d'Orrouy (sud de la forêt de Compiègne), fut témoin de quelques épisodes du raid, en a écrit l'histoire à l'aide de ses souvenirs, d'une enquête faite sur place et surtout de renseignements oraux et de documents écrits fournis par plusieurs officiers de la 5e D. C. Cette division avait reçu le 8 septembre la

Digitized by Google

mission périlleuse de gagner coûte que coûte, par la Ferté-Milon, la rive gauche de l'Ourcq et d'y faire entendre le canon, de façon à inquiéter l'ennemi pris à revers et « aider à déterminer chez lui un mouvement de retraite ». En fait, après avoir franchi l'Ourcq, elle fut presque aussitôt arrêtée au combat de Troesnes, où, sans le savoir, elle faillit surprendre tout l'État-major de la Ire armée; elle dut se replier alors sur la forêt de Villers-Cotterets, d'où elle poussa dans toutes les directions des pointes hardies qui mirent, à plusieurs reprises, le désordre dans les convois de l'ennemi, troublèrent ses communications et son ravitaillement. Rejetée dans la forêt de Compiègne, elle put rejoindre le 10 septembre le corps de cavalerie Bridoux après avoir séjourné quarante-huit heures en pleines lignes allemandes; ce remarquable exploit lui avait coûté malheureusement plus de la moitié de son effectif. J. I.

— Capitaine DE MAZENOD. *Dans les champs de Meuse, souvenirs d'un commandant de batterie, 1914* (Paris, Plon, 1921, in-16, XII-271 p.). — L'auteur commandait une batterie du 44e d'artillerie, qui participa d'abord avec la 54e D. I. au combat de Spincourt (24 août), puis avec le 6e C. A. à la bataille de la Marne dans la région de Rembercourt-Chaumont-sur-Aire et aux combats livrés en septembre-octobre autour de Saint-Mihiel pour la défense de la Meuse. On pourra, d'après son témoignage, dont la sincérité inspire toute confiance, se faire une idée exacte de la vie et du rôle d'une batterie de 75 dans les combats de 1914. J. I.

— Comte Henri CARRÉ. *La véritable histoire des taxis de la Marne* (Paris, Chapelot, 1921, in-16, VI-109 p.). — Récit extrêmement précis, minutieux et documenté d'un épisode célèbre de la bataille de la Marne, qui a donné lieu aux légendes les plus fantaisistes. — J. I.

— Lieutenant de vaisseau Georges DOUIN. *Un épisode de la guerre mondiale. L'attaque du canal de Suez, 3 février 1915* (Paris, Delagrave, 1922, in-8°, 115 p.). — On ne s'étonnera pas que, dès le début de la guerre, l'Allemagne ait songé à frapper l'Angleterre en Égypte, point vital de l'Empire britannique : à son instigation, l'attaque du canal de Suez fut décidée par l'État-major turc dès le mois d'août 1914. Mais ce qui paraîtra plus surprenant, c'est la médiocrité des ressources consacrées par l'ennemi à une aussi difficile entreprise : le corps expéditionnaire germano-turc ne comprit pas plus de 16,000 hommes, tandis que l'Angleterre disposait, dès la fin de l'année 1914, de plus de 50,000 hommes pour la défense de l'Égypte et du canal de Suez, sans compter les forces navales. Aussi l'attaque du canal, bien qu'audacieusement et adroitement menée par un officier allemand, von Kress, qui avait espéré surprendre la défense, aboutit-elle, le 3 février 1915, à un sanglant échec. Les différentes phases de cette courte campagne sont exposées avec beaucoup de clarté et de précision par le lieutenant de vaisseau G. Douin, qui nous apprend

Digitized by Google

aussi la part très remarquable prise à la défense du canal par deux navires français, le garde-côtes *Requin* et le croiseur d'*Entrecasteaux*, le hasard ayant voulu qu'ils fussent placés au centre même de la bataille. J. I.

— Henry BORDEAUX. *La bataille devant Souville* (Paris, « la Renaissance du livre », s. d., in-16, 245 p.). — Ce livre forme, avec les *Derniers jours du fort de Vaux* et les *Captifs délivrés* (entre lesquels il doit s'intercaler chronologiquement), une sorte de trilogie consacrée à la gloire de Verdun. En arrière de Douaumont et de Vaux, le fort de Souville est situé au point culminant de la seconde ligne de résistance : sa chute eût entraîné à brève échéance l'évacuation et la prise de Verdun ; d'où l'acharnement de la bataille devant et pour Souville qui se prolongea du 20 juin au 3 septembre 1916. Les Allemands réussirent à prendre Thiaumont, Fleury et la batterie de Damloup : malgré les plus furieux assauts, ils ne prirent pas Souville, et Verdun fut sauvé, tout juste. A l'aide des documents officiels, de récits recueillis de la bouche des combattants et de ses souvenirs personnels, M. Henry Bordeaux, qui fut du G. Q. G. avant d'être de l'Académie française et qui a eu la vision directe de la bataille, a pu en restituer la physionomie exacte et, tout en indiquant avec précision ses différentes phases et son évolution tactique, la montrer telle qu'elle fut pour les combattants, effroyablement confuse, acharnée, meurtrière, tragique. — On trouvera à la fin du volume un utile *Historique de la bataille de Verdun*, qui fut rédigé en décembre 1917 pour les états-majors américains. J. I.

— Ambroise GOT. *L'affaire Miss Cavell, d'après les documents inédits de la justice allemande* (Paris, Plon, 1921, in-16, VI-177 p.; prix : 5 fr.). — Grâce à la complaisance « d'un politicien allemand qui a mis à sa disposition le dossier du procès Cavell », M. A. Got a pu faire la lumière complète sur cette tragique affaire dont le retentissement fut si grand dans le monde entier. A sept ans de distance, il est bon de lire ce livre et de se rappeler, en suivant les phases de l'abominable procès, quelle fut la mentalité de guerre de l'Allemagne.

— Commandant LAURE. *Au troisième bureau du troisième G. Q. G., 1917-1919.* Préface du général BUAT (Paris, Plon, 1921, in-16, XII-279 p.). — Tout en laissant à son récit la forme de souvenirs personnels, le commandant Laure s'est proposé pour but, nous dit-il, d'esquisser ce qu'est le rôle d'un officier d'état-major « dans la préparation, dans l'exécution et dans les suites d'une bataille ». Il y a pleinement réussi. Il a fait mieux encore : il nous a donné, chemin faisant, des renseignements de la plus grande valeur sur l'évolution de la tactique française sous la haute direction du général Pétain. Ce véritable chef avait eu, dès 1915, la vision très nette de la rénovation tactique qu'imposaient les conditions nouvelles de la guerre ; malheureusement il ne put faire prévaloir ses vues que du jour (16 mai 1917)

Digitized by Google

où il fut appelé au poste de commandant en chef par le ministère Painlevé et par les vœux de toute l'armée combattante. Encore se heurta-t-il à des résistances opiniâtres de la part des états-majors des grandes unités où ses *Directives* provoquèrent d'orageuses discussions ; mais il eut toujours pour lui — et ce fut sa force — les états-majors subalternes et la troupe, avec lesquels il ne cessa jamais de garder le contact. La première partie du livre du commandant Laure montre comment furent élaborées ces fameuses *Directives*, notamment la *directive n° 4* du 22 décembre 1917, qui formula les règles nouvelles de la tactique défensive et dont l'application rigoureuse, le 15 juillet 1918, détermina la victoire. La deuxième partie du livre est consacrée aux « liaisons de commandement » exécutées par l'auteur pendant la bataille de France (21 mars-11 novembre 1918) : grâce aux différentes missions dont il a été chargé, le commandant Laure a pu préciser le rôle du commandement et de l'État-major français dans certaines péripéties mémorables de la bataille, la rupture du front le 21 mars et le 27 mai, la contre-offensive du 11 juin (dont il donne un récit très vivant), la victoire décisive de juillet. Enfin, dans une troisième partie intitulée : « Après la bataille : essai de conclusions », le commandant Laure expose comment le troisième bureau, continuant son œuvre au lendemain de l'armistice, s'est efforcé de dégager et de formuler « les principes fondamentaux d'une réorganisation militaire rapide, rationnelle, modernisée ». Le tout forme un ouvrage très substantiel, un témoignage des plus instructifs sur l'activité du haut commandement de 1917 à 1919. Il faut regretter qu'un travail analogue n'ait pas été fait pour la période antérieure, encore si obscure, et s'en consoler en relisant le spirituel *G. Q. G., secteur 1*, de Jean de Pierrefeu, dont le témoignage, n'en déplaise au général Buat, nous reste très précieux et n'infirme en rien celui du commandant Laure. J. I.

— Mermeix. *Les négociations secrètes et les quatre armistices* (Paris, Ollendorf, 1919, in-16, 356 p.; prix : 8 fr.). — Ce volume est le tome V des « Fragments d'histoire » (1914-19..). M. Mermeix continue ses révélations, en homme qui est ou prétend être au courant de tout ce qui se passe dans les coulisses, de tout ce qu'on appelle « secrets d'État ». Cependant, étant donné qu'il n'a, croyons-nous, joué personnellement aucun rôle dans les événements dont il écrit l'histoire secrète, la question se pose de savoir d'où lui viennent ses informations et ses documents, dans quelle mesure leur authenticité peut être garantie : or, il n'indique que rarement ses sources, et généralement quand il s'agit de documents déjà publiés (car les négociations secrètes ont donné lieu déjà à de nombreuses publications). A ce sujet, il sera permis de regretter que le gouvernement ne prenne pas l'initiative de publier lui-même ses documents, plutôt que de les laisser traîner dans telle ou telle salle de rédaction et publier dans des ouvrages plus ou moins officieux : nous vivons à une époque où les archives diplomatiques elles-mêmes doivent s'ouvrir largement. Quoi qu'il en soit, on

Digitized by Google

lira avec intérêt le nouvel ouvrage de M. Mermeix. La première partie nous fait connaître tout le détail des principales intrigues allemandes en France et des négociations secrètes de 1917 : tentative du prince Sixte de Bourbon, propositions Lancken-Coppée à M. Briand, pourparlers Armand-Revertera. D'après les documents produits par M. Mermeix, ce comte Armand, qui servit pendant la guerre comme officier de complément au deuxième bureau de l'État-major, auquel ses chefs et le gouvernement lui-même confièrent les plus importantes missions de confiance, aurait été dès avant la guerre un agent de l'Allemagne, en rapports étroits avec l'ex-directeur de l'*Éclair*, Judet. La deuxième partie du livre est consacrée aux pourparlers d'armistice et contient de longs extraits des *Procès-verbaux du Conseil supérieur de guerre interallié*. Tels que les publie M. Mermeix, ces procès-verbaux établissent que le Conseil supérieur adopta presque sans modifications les clauses d'armistice arrêtées par Foch et que les accusations si souvent lancées contre le président Wilson à ce sujet ne reposent absolument sur rien. J. I.

— F. Gex. *Les morts de la guerre en Savoie, 1914-1918* (Chambéry, libr. Dardel, 1922, in-8°, 113 p.). — Dans ce très intéressant essai de statistique comparée, M. l'abbé Gex étudie, à l'aide des listes municipales et paroissiales, les variations du taux de la mortalité (de guerre) en Savoie, par arrondissements, cantons et communes, par régions, par années de guerre, par armes, par classes (de mobilisation), enfin par professions. Certains chiffres sont particulièrement frappants : tels ceux qui nous montrent combien fut meurtrière l'année 1915, où le taux de la mortalité de guerre s'éleva à 30,9 °/₀ contre 21,6 en 1914 (cinq mois seulement), 19 en 1916, 10,8 en 1917 et 16,4 en 1918. J. I.

— Lieutenant-colonel René Tournès. *L'histoire militaire* (Paris, Ch. Lavauzelle, 1922, in-8°, XIII-116 p.; prix : 4 fr.). — Il n'est que juste, dans cette *Revue*, de faire l'accueil le plus favorable au livre du lieutenant-colonel Tournès. Après avoir montré la valeur des études et de l'enseignement d'histoire militaire pour la formation de nos officiers, après avoir sévèrement critiqué l'insuffisance de ces études et de cet enseignement (surtout dans la période d'avant guerre, mais de nos jours encore), l'auteur trace le double programme de ce que doivent être et les travaux d'histoire militaire pour se conformer aux règles de la plus saine méthode critique et l'enseignement de l'histoire militaire pour répondre aux besoins de l'armée nouvelle. Peut-être jugera-t-on qu'il pousse un peu loin l'orthodoxie historique quand, parlant d'histoire générale, il déclare que, dans Michelet, il n'y a plus « rien à prendre » (p. 31). Peut-être aussi pourrait-on contester l'affirmation que l'histoire militaire ne peut être écrite que « par un homme de métier » (p. 52) : car enfin qu'appellera-t-on homme de métier? L'officier qui a accumulé les années de caserne et

Digitized by Google

de manœuvres ou le civil qui a fait la guerre? Mais ce ne sont là qu'objections secondaires et presque tout est à louer dans le livre du lieutenant-colonel Tournès. On y trouve des vues très justes sur l'état d'esprit des milieux militaires en 1914 : l'histoire était alors considérée « comme une gêneuse, dont l'esprit pratique et réaliste arrêtait l'essor des envolées stratégistes » (p. 62); nous avons payé cher ce mépris de l'histoire renforcé du mépris non moins grand (ou de l'ignorance) de la géographie. On y trouve également des indications curieuses sur l'enseignement actuel de l'histoire dans nos écoles militaires : il paraît que l'État-major de l'armée a fait rédiger par une commission d'officiers un cours complet d'histoire militaire depuis les origines de la France jusqu'à nos jours; ce cours, appelé « cours commun », est enseigné obligatoirement dans toutes nos écoles militaires. Si ce « cours commun » a été sérieusement établi, pourquoi ne serait-il pas publié? Nous serions tous très heureux d'en faire notre profit et, notamment, de connaître la vérité officielle sur la guerre de 1914-1918, telle qu'on l'enseigne dès maintenant dans les écoles militaires. J. I.

— Général MAITROT. *La prochaine guerre, son caractère scientifique. Pages d'histoire* (Paris, Félix Alcan, 1921, in-16, VI-109 p.; prix : 5 fr.). — Jacques DUHELLY. *Philosophie de la guerre* (Ibid., 1921, in-16, 217 p.; prix : 8 fr.). — Ces deux ouvrages tendent à nous démontrer qu'une guerre nouvelle est inévitable et qu'il convient de s'y préparer : pour l'un et l'autre auteur, la machine y jouera le rôle essentiel; le général Maitrot ajoute : la chimie. Ce n'est pas le lieu de discuter ici ces prévisions : souhaitons seulement, pour l'honneur et surtout pour le salut de la civilisation, qu'elles ne se réalisent pas. J. I.

— Lieutenant-colonel C. A. Court REPINGTON. *La première guerre mondiale, 1914-1918*, notes et souvenirs traduits par B. MAYRA et le lieutenant-colonel DE FOULONGUE, t. I (Paris, Payot, 1922, 711 p.; prix : 20 fr.). — Le moins qu'on puisse dire du colonel Repington, c'est qu'il n'est pas discret et qu'il attache peut-être une importance excessive à ses faits et gestes. Que penser d'un livre publié sous ce titre impressionnant, dans lequel on apprend que le 8 avril 1916 le colonel Repington a « déjeuné chez Mrs Astor en compagnie de Mrs Lavery, la jolie femme du peintre... », et que la causerie a été « des plus amusantes »; que, le 10 avril 1916, le colonel Repington a déjeuné avec Lady Pembroke, Lady Anglesey, et que « Bee » a été « délicieuse au sujet de (son) article sur le *Courage de la France;* elle en raffole... »; que du 3 au 5 juin 1916, emmené en auto par Lady Sarah chez Maxime Elliott, le colonel Repington a passé un « week end des plus gais... », « six des plus jolies femmes de Londres » étant réunies dans les salons de Maxime...; on a joué « aux petits jeux... »; que « la petite Lady Betty est extrêmement

Digitized by Google

attrayante... » et que « les jupes courtes ne semblent pas gagner la faveur royale... », etc., etc. Il se peut que ces révélations sur la période de Verdun intéressent le public anglais : le public français appréciera moins le mélange des genres. Il est vrai, d'autre part, que le colonel Repington nous informe avec complaisance du rôle important qu'il a joué pendant la guerre, de ses interventions multiples auprès des généraux et des hommes d'État et qu'il n'hésite pas à nous communiquer toutes les confidences qu'il a pu recueillir. Mais on n'accordera qu'une valeur limitée au témoignage d'un homme qui semble avoir des partis pris très arrêtés (contre Lord Kitchener par exemple) et qui note de la même plume les potins les plus frivoles et les plus graves secrets d'État. Ces réserves faites, il est juste de reconnaître que les volumineux mémoires du colonel Repington abondent en détails curieux et surtout nous font bien connaître l'état d'esprit qui régnait pendant la guerre dans les milieux britanniques influents, milieux politiques, militaires ou mondains. On notera particulièrement leur hostilité tenace contre l'expédition de Salonique, hostilité partagée par le colonel Repington; ne déclare-t-il pas d'un ton solennel (en mai 1916) « avoir averti Briand que l'histoire se montrerait sévère à son égard si nous avions le malheur de perdre la guerre en Occident, alors que nous laissions un quart de million d'hommes inactifs en Grèce et en Macédoine... » ? Le colonel Repington a fréquenté aussi le G. Q. G. français : il relate d'intéressants entretiens qu'il eut en avril 1917 — en pleine crise du commandement — avec Painlevé, Nivelle, Foch et Pétain. J. I.

— Major Victor LEFÉBURE. *L'énigme du Rhin. La stratégie chimique en temps de paix et en temps de guerre.* Traduit de l'anglais par Marcel THIERS. Préface du maréchal FOCH et du maréchal Sir H. WILSON (Paris, Payot, 1922, in-8°, 247 p.; prix : 7 fr. 50). — Par ses connaissances spéciales et les fonctions qu'il a remplies pendant et après la guerre, nul n'était plus qualifié que le major Lefébure pour écrire ce livre, qui traite de la guerre chimique avec autant de précision que d'autorité. L'ouvrage comprend en réalité deux parties. La première intéressera surtout les historiens, parce qu'elle est l'exposé le plus complet de la « lutte chimique », de son organisation et de ses développements successifs au cours de la guerre. L'auteur montre l'importance croissante prise par cet arme nouvelle : les gaz toxiques. D'après les témoignages les plus autorisés, sur 275,000 soldats américains tués, blessés ou malades, 75,000 furent victimes des gaz; en juillet 1918, l'approvisionnement normal d'un parc d'artillerie divisionnaire allemand comprenait environ 50 °/₀ d'obus à gaz; d'avril à novembre 1918, les Français chargèrent près de 2,500,000 obus de gaz moutarde ou ypérite, et leur emploi contribua largement au succès de la grande offensive alliée. Dans une deuxième partie qui n'est que la conclusion de la première, le major Lefébure montre que l'industrie chimique allemande, qui a conservé sa prépondérance, est

Digitized by Google

aujourd'hui « l'instrument de guerre techniquement le plus puissant dans le monde » : il y a là une menace redoutable que les Alliés ont le devoir de ne pas négliger. L'auteur a la conviction profonde que, sans « une nouvelle distribution mondiale de la production des substances chimiques organiques », la paix ne saurait être assurée. « Le désarmement chimique est la clef de tous les autres. » J. I.

— *Le Journal de* LEE MERIWETHER, *attaché spécial de l'ambassade américaine à Paris, 1916, 1917, 1918* (Paris, Payot, 1922, in-8°, 359 p.; prix : 10 fr.). — Notes rédigées, au jour le jour, par un observateur attentif et de sang-froid. En 1916, alors que son gouvernement était encore neutre, M. Meriwether fut chargé par lui d'inspecter un certain nombre de camps de concentration et de camps de prisonniers militaires allemands. Il parcourut ainsi une grande partie de la France et la Corse. Ses enquêtes établirent d'ailleurs que les plaintes formulées par l'Allemagne n'étaient pas fondées et que, dans l'ensemble, les prisonniers civils ou militaires étaient convenablement traités en France. L'année 1917 le vit en Italie, puis en Espagne, où il s'embarqua pour les États-Unis. Il en revint en février 1918, chargé d'une nouvelle mission en France, et arriva à Paris le 28 février pour y vivre, sous l'averse des bombes et des obus, la période mouvementée qui correspond aux dernières grandes batailles de la guerre. Son journal s'arrête à la date du 17 octobre 1918. Il est d'une lecture très attachante et constitue, sur les divers aspects de la France en guerre, un témoignage d'autant plus précieux qu'il est d'une évidente sincérité. J. I.

— R. DE VILLENEUVE-TRANS. *A l'ambassade de Washington, octobre 1917-avril 1919* (Paris, Bossard, 1921, in-8°, 286 p.). — Après le témoignage d'un Américain sur la France, voici le témoignage d'un Français sur les États-Unis. Attaché à l'ambassade de Washington, M. de Villeneuve-Trans s'est trouvé bien placé pour observer la vie politique américaine, aux heures les plus décisives de la guerre et de la paix. On trouve un peu de tout dans ses « souvenirs d'Amérique » : des anecdotes mondaines — comme il sied à un diplomate —, des descriptions de paysages et de séances parlementaires, des galeries de portraits où prennent place toutes les notabilités politiques et diplomatiques de Washington, enfin des renseignements sur les relations franco-américaines qui ne sont pas sans intérêt pour l'historien. A cet égard, il faut noter particulièrement le chapitre sur « l'intervention en Russie », où l'auteur raconte comment et pourquoi le projet français d'une intervention militaire interalliée en Sibérie fut mal accueilli par le gouvernement américain (mars 1918), et le chapitre sur « l'opposition du Sénat », opposition à la politique du président Wilson, qui devait finalement entraîner la non-ratification du traité de Versailles et du pacte de garantie. M. de Villeneuve-Trans rapporte que, le 2 janvier 1919, le séna-

Digitized by Google

teur Brandegee transmit à notre chargé d'affaires, M. de Chambrun (en l'absence de l'ambassadeur Jusserand), le compte-rendu des délibérations du Sénat, en le priant « d'attirer l'attention du gouvernement français sur l'attitude, nettement hostile à la politique du président Wilson, qu'avait adoptée le Sénat »; mais l'ambassade ne se rendit pas compte de l'importance de la démarche et Paris ne fut pas suffisamment prévenu du danger qui le menaçait. « Avec un aveuglement qui revêt à distance un caractère tragique lorsqu'on songe à toutes ses conséquences néfastes pour notre pays », elle écrivait alors à Paris « que rien n'autorisait à penser que le président Wilson n'eût point la grande majorité du pays avec lui. » J. I.

— Général DOUCHY. *Le grand État-major allemand avant et pendant la guerre mondiale, analyse et traduction de l'ouvrage du général von Kuhl...* (Paris, Payot, 1922, in-8°, 257 p.; prix : 6 fr.). — Au point de vue historique, ce livre présente le grave inconvénient de ne nous donner qu'un texte tronqué et par suite difficilement utilisable : on ne pourra le consulter du moins qu'à condition d'avoir le texte allemand intégral sous la main. Le général von Kuhl était particulièrement qualifié pour exposer l'œuvre du grand État-major allemand jusqu'en 1914 : il y avait fait presque toute sa carrière; mais, pendant la guerre, il en fut constamment éloigné : d'abord chef d'État-major de la Ire armée, il devint ensuite chef d'État-major du groupe d'armées du prince Rupprecht de Bavière. Aussi lira-t-on avec intérêt surtout les chapitres qu'il a consacrés à la période d'avant guerre, à la direction du comte von Schlieffen (dont il est resté le fervent admirateur), au plan allemand de concentration et d'opérations, ainsi qu'aux modifications successives apportées à ce plan de 1871 à 1914, de Moltke l'ancien à Moltke le jeune, en passant par Waldersee et von Schlieffen. L'exposé de von Kuhl est d'un bout à l'autre une apologie du grand État-major allemand, que l'auteur considère comme une institution quasi divine : de là une mise au point nécessaire dont s'est chargé le général Douchy. J. I.

— *Documents du G. Q. G. allemand sur le rôle qu'il a joué de 1916 à 1918*, publiés par Erich LUDENDORFF... II, préface et traduction du commandant DELESTRAINT (Paris, Payot, 1922, in-8°, XIV-459 p.; prix : 15 fr.). — Après avoir prononcé sa propre apologie sous forme de *Souvenirs de guerre*, Ludendorff a tenu à publier un recueil de pièces justificatives. Le tome I de ce recueil intéressait surtout l'organisation intérieure de l'Allemagne. Le tome II est consacré plutôt aux questions de politique extérieure. Les documents publiés se rapportent : 1° à la création du royaume de Pologne; 2° à la guerre sous-marine et l'offre de paix de l'Allemagne; 3° à la tentative de paix séparée de la maison de Bourbon-Parme; 4° à la chute de Bethmann-Hollweg et la résolution de paix de juillet 1917; 5° à la proposition de paix du pape et au coup de sonde anglais en vue de la

Digitized by Google

paix en août et septembre 1917; 6° à l'armistice avec la Russie (15 décembre 1917); 7° au premier semestre 1918; 8° aux négociations de paix (août-novembre 1918); 9° aux buts de guerre des « États ennemis ». Le choix des documents est aussi tendancieux que possible : il s'agit avant tout de démontrer que Ludendorff a été d'une clairvoyance infaillible et qu'il ne porte en rien la responsabilité du désastre final. La démonstration d'ailleurs n'est nullement probante. Il reste que les documents publiés sont de la plus grande importance pour l'histoire de la politique de guerre allemande : que ne sommes-nous aussi bien renseignés sur l'histoire de la politique de guerre française ! J. I.

— *Mémoires du grand amiral von* TIRPITZ (Paris, Payot, 1922, in-8°, 609 p.; prix : 15 fr.). — G. RAPHAËL. *Tirpitz.* Préface du vice-amiral RONAR'CH (Ibid., 1922, in-16, 199 p.; prix : 15 fr.). — Les notabilités de l'ancien régime allemand, que leurs malheurs ont rendues singulièrement prolixes, ne se lassent pas d'entasser volume sur volume pour « plaider non coupable », non coupable de la guerre, non coupable de la défaite. On doit accueillir ces plaidoyers avec scepticisme, on ne doit pas les ignorer, car tous sont des documents psychologiques de premier ordre et l'historien y trouve à glaner une foule de renseignements inédits. Après Ludendorff, Hindenburg, Bethmann-Hollweg et Guillaume II, voici le grand amiral von Tirpitz, dont le témoignage massif couvre plus de 600 pages. Secrétaire d'État à la Marine de 1897 à 1916, Tirpitz n'a pas été seulement un organisateur remarquable, le créateur de la grande flotte allemande, il a été aussi un homme politique — on serait presque tenté de dire un politicien — extrêmement habile et intrigant, un des plus fermes champions du pangermanisme sous sa forme maritime et coloniale, l'ennemi déclaré de l'Angleterre, l'adversaire sournois de Bethmann-Hollweg, à la succession duquel il aspirait secrètement, au total le personnage peut-être le plus « représentatif » de l'Allemagne de Guillaume II. Il faut donc lire de près ses *Mémoires*, qui sont d'ailleurs très vivants, très documentés, très mordants, sinon toujours très sincères. Particulièrement instructif est le contraste qui existe entre la valeur des premiers chapitres (où Tirpitz expose l'œuvre qu'il a accomplie comme marin et comme administrateur de la marine) et la pauvreté des pages qu'il consacre à la question de la guerre et des responsabilités. Qu'on en juge par ces lignes, où l'auteur explique que l'Allemagne n'a été l'agresseur qu'en apparence et par la maladresse insigne de ses diplomates : « Personne au monde ne pouvait douter qu'au cas d'une guerre franco-allemande les Français ne fussent les agresseurs, tout au moins moralement. Puisque nous avions à nous défendre et que nous étions menacés à la fois sur la Vistule et sur la Meuse et la Moselle, le monde ne pouvait que considérer comme légitime notre passage à travers la Belgique, le jour où l'offensive politique de la France se manifesterait

Digitized by Google

clairement contre nous... Combien douteuse et suspecte était la neutralité belge comme aussi sa défense armée inspirée par l'Angleterre! Seule notre parfaite maladresse politique a tressé à ce pays (la Belgique) sa légendaire couronne de martyre » (p. 294-295). — Dans un volume distinct qui est une sorte d'introduction aux *Mémoires*, M. Gaston Raphaël, un de nos germanistes les mieux informés, a fait avec beaucoup de sûreté et de finesse une analyse critique du témoignage de Tirpitz. Plus surprenants sont quelques-uns des commentaires que l'amiral Ronar'ch a rédigés en guise de préface à l'étude de M. Raphaël : qu'en homme de métier, l'amiral Ronar'ch apprécie et admire l'œuvre du grand amiral allemand, rien de plus naturel; mais qu'il tienne à justifier aussi ses conceptions politiques et qu'il écrive « que tout bon Allemand doit être pangermaniste » (p. 8), c'est plus contestable : autant dire que tout bon Français doit être nationaliste et se ranger sous la bannière d'un autre Déroulède. J. I.

— *Souvenirs de guerre de M.* ERZBERGER... Préface de M. Maurice MURET (Paris, Payot, 1921, in-8°, XIV-439 p.; prix : 12 fr.). — La fin tragique de Matthias Erzberger, assassiné par les fanatiques du pangermanisme, rehausse la valeur de ces *Souvenirs* qui, malheureusement, ne sont que fragmentaires et dont les lacunes ne seront sans doute jamais comblées. L'ancien leader du Centre, après avoir été le grand chef de la propagande allemande, était devenu, à partir de 1917, le représentant le plus actif de la politique de paix et de conciliation; on sait qu'en 1918 il fut le principal délégué allemand chargé de négocier et de signer l'armistice. Mêlé à toutes les fluctuations — et à toutes les intrigues — de la politique intérieure comme de la politique extérieure, il était certainement un des hommes d'État dont les souvenirs pouvaient être le plus riches en révélations : mais, préoccupé du rôle qu'il se croyait encore destiné à jouer dans l'avenir, il a préféré ne pas tout dire de prime abord et « s'imposer une certaine réserve »; la mort a déjoué ses calculs. Pour fragmentaires qu'ils soient, les *Souvenirs* d'Erzberger n'en offrent pas moins un intérêt capital. On y trouvera des renseignements précieux sur les négociations avec l'Italie, auxquelles Erzberger a été activement mêlé (de février à mai 1915), sur les relations avec le Saint-Siège et sur la question romaine (à noter p. 158-161 un projet de rétablissement du pouvoir temporel du pape établi par Erzberger en 1916 et approuvé, selon lui, par les gouvernements allemand et autrichien), sur les différentes tentatives en faveur de la paix[1] et notamment l'entre-

1. Erzberger ne consacre que quelques lignes, extrêmement discrètes et vagues, aux tractations secrètes qui eurent lieu avec les Français : « Un courageux Français », dit-il, « se mit en relation avec moi en juin 1916, convaincu que seule une loyale alliance franco-allemande peut réparer les malheurs de la guerre et créer un état durable de concorde. Malheureusement, sa mort, qui eut lieu presque aussitôt, empêcha d'autres démarches. En revanche, j'eus souvent l'occasion, durant mon séjour en Suisse, de négocier directement ou indirectement avec des Français... » (p. 289).

Digitized by Google

mise pontificale, enfin sur les dernières péripéties de la guerre dans lesquelles Erzberger joua un rôle de premier plan. D'après lui (p. 388-389), le G. Q. G. allemand fut surpris par le succès des négociations d'armistice et extrêmement satisfait des résultats obtenus : « Ils dépassaient », dit le général Gröner (remplaçant de Ludendorff), « tout ce qu'il avait pu espérer. » Les vaincus ne s'attendaient pas à tant de magnanimité, les vainqueurs à tant de résignation. J. I.

— Georges M. MELAS. *L'ex-roi Constantin, souvenirs d'un ancien secrétaire* (Paris, Payot, 1921, in-8°, XV-277 p.; prix : 15 fr.). — Ce livre, dont le titre a repris aujourd'hui toute sa valeur, est une contribution utile à l'histoire de l'imbroglio balkanique pendant la guerre. L'auteur, secrétaire et parfois confident du roi Constantin, est resté à son service jusqu'en décembre 1915. En lisant ses souvenirs, on comprendra mieux pourquoi Constantin a été deux fois découronné. J. I.

— Milenko R. VESNITCH. *La Serbie à travers la Grande Guerre* (Paris, éditions Bossard, 1921, in-8°, XII-161 p.; prix : 8 fr. 40). — Recueil de discours et d'articles où l'auteur, homme d'État et fin lettré, a su évoquer en termes éloquents toutes les nobles traditions historiques qui sont si vivaces au cœur du peuple serbe. Nul livre ne peut être plus sympathique à un lecteur français. J. I.

— Louis LEFEBVRE. *Poulot en Italie* (Paris, « la Renaissance du livre », 1921, 1 vol. in-16, 236 p.; collection des « Écrivains combattants »). — C'est une manière de roman, et c'est aussi un livre d'histoire; nous ne pensons pas qu'on en ait publié beaucoup d'aussi sincères sur la dernière guerre. Le premier titre, *les Visages de la terre ou la guerre d'un paysan*, a été rayé comme trop ambitieux par un écrivain trop modeste. Personne n'avait encore fait parler avec cette simplicité le rural, qui fut le vrai soldat de la dernière épopée. Le journal de Poulot commence lorsque, arraché aux tranchées boueuses du front nord-est, il est envoyé avec son régiment dans la claire et lumineuse Italie. Il y va joyeusement. Entendons-nous : ce n'est pas un guerrier qui aime la guerre; il préférerait cultiver son champ; mais, puisque aussi bien il faut se battre, il aime autant changer de théâtre et dire adieu à la pluie et au froid des nuits. Avec sa bonne jugeotte de paysan, Poulot note ses impressions sur les habitants et les mœurs, sur les petites villes, Rivoli, Vérone, Solferino, où l'on va rendre hommage aux morts de jadis; il va à Rome et à Venise; il va faire campagne sur le Piave. La campagne d'Italie de 1916 est là tout entière, dans un récit sincère et vivant.

Roger LÉVY-GUENOT.

Albanie. — Jacques BOUCART. *L'Albanie et les Albanais* (Paris, éditions Bossard, 1921, 1 vol. in-16, 264 p., avec 19 photographies prises par l'auteur et une carte hors texte en couleurs; prix : 12 fr.). — Associé à l'œuvre des administrateurs français qui, de 1916 à 1920, ont eu à gouverner la majeure partie de l'Albanie orientale, l'auteur de ce

Digitized by Google

petit livre connaît bien le pays, pourtant si peu connu, que relégua longtemps dans la nuit la domination turque et que le règne éphémère du prince de Wied révéla à beaucoup d'Européens en 1913. M. Boucart a raison de dire que l'Albanie, si proche de l'Italie, et par là même de nous, nous est beaucoup moins familière que les plus lointaines régions d'Afrique ; et son excellent manuel, sans prétention, mais non sans mérite, rendra de très grands services pour nous la faire déchiffrer. L'auteur est un géologue et un naturaliste ; mais c'est sous tous les angles qu'il étudie le pays : 1° géographie générale, hydrographie, orographie, ethnographie (p. 11 à 77), qui lui paraissent fortement légitimer la création d'une nation indépendante ; 2° histoire, depuis les origines et les invasions barbares, en passant par Skanderberg, jusqu'à la grande guerre européenne, à l'installation et à l'échec de l'Italie, qui ne pourra se concilier à nouveau les sympathies albanaises que par une politique désintéressée de pacification (p. 77 à 167) ; 3° tableau très vivant de l'Albanie d'aujourd'hui (vie sociale, tribus, clans féodaux, villages et villes, organisation du gouvernement, difficultés intérieures et extérieures, folklore et littérature, ressources économiques, transports et voies d'accès, p. 179 à 260). La conclusion est qu'un peuple enfant a droit à l'aide de ses frères plus âgés et que le pays ne saurait être plus longtemps considéré comme une « réserve » de sauvages que la civilisation doit supprimer. Les photographies sont de premier intérêt, la carte excellente.

R. L.-G.

Antiquité. — *Choix d'inscriptions de Palmyre, traduites et commentées par* J.-B. CHABOT, membre de l'Institut, publié aux frais du duc DE LOUBAT (Paris, Impr. nationale, 1922, in-4°, 148 p. et XXXII planches ; prix : 50 fr.). — Outre une introduction où M. l'abbé Chabot indique les découvertes d'inscriptions palmyréniennes faites depuis 1616 et résume l'histoire de Palmyre jusqu'à sa destruction, par l'empereur Aurélien, en 273, ce beau volume contient le texte de la loi fiscale de Palmyre, gravé sur une pierre qui fut transportée en 1901 au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg (vingt-huit articles traduits en français et commentés), un choix d'inscriptions honorifiques où figurent plusieurs des plus importants personnages de l'État dont Odénat et Zénobie ont été les chefs les plus illustres, un choix d'inscriptions religieuses et funéraires, intéressantes pour l'histoire de la civilisation ; enfin, pour compléter l'aperçu de l'épigraphie palmyrénienne, quelques spécimens de ces petites tessères, pastilles ou tablettes en terre cuite qu'on trouve en grand nombre dans les ruines de Palmyre. Les planches, exécutées d'après les photographies prises directement par le P. Raphaël Savignac, nous font voir les ruines de la ville sous leurs divers aspects, les sculptures et les peintures les plus remarquables, enfin les inscriptions avec les types les plus caractérisés de l'écriture palmyrénienne qui, après de longs efforts, nous a enfin livré presque tous ses secrets.

Ch. B.

Digitized by Google

— W. E. HEITLAND. *The Roman Fate, an essay in interpretation* (Londres, Cambridge University Press, 1922, in-8°, 80 p.). — Dans ce livre, M. Heitland expose les causes générales de la décadence de Rome en trois essais, destinés au grand public et intitulés, le premier : « Histoire de Rome aux points de vue politique et économique »; le deuxième : « Récentes applications de la science anthropologique et biologique à l'interprétation de l'histoire de l'homme »; le troisième : « Histoire romaine revue au point de vue scientifique ». Le premier essai, où l'auteur utilise surtout le livre de Tenney Frank (*An economic history of Rome to the end of the Republic*; cf. *Rev. histor.*, t. CXXXVII, p. 267), résume à grands traits l'histoire de Rome et les vices bien connus du régime romain, en particulier sous la République, la décadence de l'agriculture italienne, l'absence de gouvernement représentatif, la décadence des assemblées populaires et du sénat; sous l'Empire, l'absolutisme impérial, l'absence de contrôle et d'opinion publique, le développement excessif de la bureaucratie. Les deux autres essais exposent et réfutent, surtout au nom de la démocratie, les théories des livres de William Dougall (« Prospérité et décadence des nations », 1921) et de Bateson (« Action biologique; la structure de la société », 1912), d'après lesquelles, la civilisation dépendant essentiellement de la qualité des hommes, du maintien et de la prépondérance des classes supérieures, la décadence de Rome doit être attribuée à la dégénérescence et à la disparition de la race supérieure. Pour M. Heitland, il n'y a jamais eu de race romaine au sens propre; l'élément romain a toujours été un mélange d'éléments hétéroclites; sa dégénérescence incessante est le résultat, non la cause des vices constitutionnels qu'on a vus et qui sont les véritables raisons de la décadence de Rome, avec d'autres raisons multiples, telles que l'incompatibilité du régime de la cité et de la conquête, la soumission maladroite au régime municipal des peuples occidentaux habitués au régime de la tribu, et surtout l'impuissance de Rome à créer une nationalité romaine, un patriotisme romain. Si l'Empire d'Orient a duré plus longtemps que celui d'Occident, c'est que justement il a pu utiliser de bonnes institutions antérieures, soit urbaines, soit royales. Ces considérations sont intéressantes et généralement justes, sauf sur quelques points. M. Heitland rabaisse trop, par exemple, le rôle et la valeur de la colonisation et des fondations romaines. Il néglige beaucoup d'autres raisons de la durée de l'Empire d'Orient. En outre, des essais de ce genre devraient fournir une bibliographie aussi complète que possible. Ch. LÉCRIVAIN.

— Hugo BEHRENS. *Untersuchungen über das anonyme Buch « De viris illustribus »* (Heidelberg, Carl Winter, 1923, in-8°, 71 p.). — Après de nombreux devanciers, M. Behrens a repris l'étude critique du petit et très intéressant traité anonyme d'histoire romaine dit *De viris illustribus urbis Romae*. Son analyse minutieuse et sagace aboutit à des conclusions qui paraissent fondées et probables. Le

Digitized by Google

traité est évidemment un extrait; il n'a utilisé qu'une seule source; cette source expose les biographies en général dans un ordre chronologique, quelquefois cependant en les groupant d'après certains points de vue; elle représente à la fois les deux tendances pieuse et évhémériste, s'intéresse à l'archéologie, à l'érudition, nous a conservé seule de nombreux renseignements intéressants; elle n'a utilisé ni les *Elogia* du Forum d'Auguste, ni le traité d'Hygin, ni Cornelius Nepos; elle dérive principalement de Tite-Live, mais aussi de sources meilleures et plus anciennes; elle a un rapport étroit avec la source des *periochae* de Tite-Live; elle a été utilisée, avec Tite-Live, par la source de Florus, d'Ampélius et d'Eutrope. Enfin, la comparaison de plusieurs passages de notre traité avec la vie de César de Suétone et le traité de saint Jérôme prouve que la source cherchée est probablement le *De viris illustribus* de Suétone. Ch. L.

— Frank Burr MARSH, Adjunct Professor of Ancient History in the University of Texas. *The Founding of the Roman Empire* (University of Texas Press, Austin, 1922, in-8°, III-329 p.). — M. Marsh a consacré à la fondation de l'Empire romain un essai qui, tout en racontant sommairement les faits, expose surtout les principales causes de la chute de la République, les crises constitutionnelles et politiques qui la précipitent au dernier siècle, depuis la mort de Sylla jusqu'à Auguste, et la théorie du principat. Ce livre, solide et intéressant, écrit agréablement, sans étalage d'érudition, mais avec une connaissance précise des sources et des principaux travaux, n'apporte sans doute rien de nouveau sur cet important sujet, sauf quelques détails de statistique, mais il le résume clairement et judicieusement et constitue une bonne introduction à l'histoire de l'Empire. Les deux premiers chapitres montrent les causes essentielles de la décadence du régime républicain : la conquête du monde, qui a transformé les caractères; l'égoïsme de l'oligarchie, qui n'a voulu ni augmenter le nombre des magistrats nécessaires à l'administration des provinces ni créer un autre système; l'incompatibilité entre la forme républicaine d'un côté, l'armée permanente de métier, créée par Marius, et les grands commandements militaires de l'autre. Les cinq chapitres suivants font l'histoire intérieure de Rome depuis la mort de Sylla jusqu'à la bataille d'Actium. Les deux derniers chapitres analysent le principat d'Auguste, en mettant en relief son sens pratique, son tact, son habileté, et surtout l'emploi qu'il a dû faire de plus en plus de la noblesse, ancienne et nouvelle, ainsi qu'il est prouvé par l'analyse des fastes consulaires et le classement des consuls d'après leur origine, soit de familles consulaires ou prétoriennes, soit hommes nouveaux. Plusieurs appendices sont consacrés à la question, actuellement insoluble, du point de droit entre César et Pompée; M. Marsh l'expose assez nettement, mais sans apporter d'argument nouveau, et paraît fixer au début de 50 la fin du commandement de César. La bibliographie a des lacunes considérables: elle omet par exemple Duruy, Fustel de Coulanges, Bloch, Boissier. Ch. L.

Digitized by Google

— Ernst STEIN. *Untersuchungen über das Officium der Prätorianerpräfektur seit Diokletian* (Vienne, Rikola, 1922, in-8°, 77 p.). — Reprenant et développant un premier travail publié en 1920 dans la revue de la *Savigny-Stiftung*, M. Stein a écrit sur un des points les plus obscurs et les plus importants des institutions du Bas-Empire, les bureaux de la préfecture du prétoire depuis Dioclétien jusqu'à Justinien, en Orient et en Occident, un livre excellent, quoique confus. Tous ceux qui connaissent l'obscurité, les difficultés d'interprétation des textes juridiques et littéraires de cette époque, surtout de Synesius, de Cassiodore, de Lydus, apprécieront le mérite de ces recherches, qui complètent et corrigent les travaux antérieurs, encore très insuffisants, de Bethmann-Hollweg, de Mommsen, de Seek, de Pernice, de notre regretté Babut et de l'auteur du présent compte-rendu. Elles se prêtent malheureusement peu à l'analyse. Après l'étude des deux assesseurs qui, depuis 444, sont en même temps le *princeps* et le *cornicularius* de l'office, M. Stein décrit la situation générale des employés, des *præfectiani* : la nomination par le brevet, *sacra probatoria;* l'hérédité; les conditions d'aptitude; le nombre (au moins deux mille en Orient); l'avancement presque automatique; les titres honorifiques; les traitements, composés d'une partie fixe et des sportules, sortes de droits réguliers d'enregistrement. Il élucide ensuite le tableau bizarre et incomplet de l'office, d'après Cassiodore, chez les Ostrogoths : chaque bureau n'a qu'un chef, tandis qu'en Orient il en a deux; six des chefs, le *primiscrinius*, le *scriniarius actorum* (*ab actis*), le *cura epistularum*, le *scriniarius curae militaris*, le *primicerius exceptorum* et le *sextus scholarius* viennent de la *schola* des scribes, des *exceptores;* trois, des *Augustales* : le *cornicularius*, le *commentariensis* et le *regendarius*. Le *praerogativarius*, analogue aux *secretarii* de l'Orient, collationne probablement les pièces remises aux parties. En Orient, l'office est dirigé par les trois chefs habituels, le *princeps*, secondé par des *agentes in rebus*, le *cornicularius*, aidé par des *exceptores*, et le *primiscrinius* (ou *adiutor*, *subadiuva*); celui de ces trois chefs qui tient la liste des employés porte alors le nom de *matricularius*. Le *primiscrinius*, ainsi que le *commentariensis* et l'*ab actis* ont comme aides, en nombre et pour un temps variables, des *exceptores*, appelés alors *adiutores* et *chartularii;* à leur sortie de charge, ces aides deviennent les *Augustales*, dont les premiers forment, sans doute depuis 341-346 et non, comme le dit Lydus, depuis Arcadius, un corps spécial de trente *Augustales* qui, pendant quelque temps, a détaché auprès de l'empereur un groupe de quinze *deputati*, remplacés ensuite par des *secretarii* du corps des *notarii* impériaux. Le *regendarius* dirige le service de la poste, partagé entre le préfet et le *magister officiorum*. Le *cura epistolarum*, chargé d'abord de toutes les affaires autres que la poste et la justice, ne garde plus depuis Zénon que la correspondance officielle. Les réformes de Justinien enlèvent presque toute leur importance aux *exceptores*. Dès le ve siècle, les préfets du prétoire d'Orient

Digitized by Google

ne sont plus que de petits personnages sortis du rang. Le livre se termine par l'étude de l'office du préfet du prétoire d'Afrique en 534.

Ch. L.

— S. N. MILLER. Lecturer in roman history and antiquities University of Glasgow. *The Roman Fort at Balmuildy (Summerston, near Glasgow) on the Antonine Wall* (Glasgow, Maclehose, Jackson and Co., 1922, in-4°, XIX-120 p., avec 70 planches, plans et figures; prix : 21 sh.). — La Société archéologique de Glasgow fait fouiller et étudier avec le soin le plus minutieux les restes du retranchement d'Antonin, surtout des châteaux forts entre les golfes de la Clyde et du Forth. L'exploration du fort de Balmuildy, près de Glasgow, a été dirigée de 1912 à 1921 par M. Miller, qui en expose les résultats dans un livre excellent. Il décrit successivement le site; le système de la fortification, fossés, murs, angles, portes; l'aménagement intérieur, quartier général, chapelle, magasins, baraquements et écuries probablement pour une cohorte *quingenaria equitata*, voies et canalisations, bains; les fragments peu nombreux de sculptures, notamment d'une Victoire, et d'inscriptions, dont une donne le nom de Lollius Urbicus; les autres trouvailles : monnaies, étudiées dans un appendice par M. Macdonald; poteries, surtout samiennes, provenant de Lezoux, de la Gaule orientale et des fabriques du Rhin; objets en verre, en plomb, en fer, en pierre, notamment un poids de cinq livres romaines, et surtout en cuir, débris de vêtements et de chaussures, semelles, sandales. Les restes de Balmuildy fournissent les mêmes conclusions que ceux des autres forts. L'ouvrage a été établi vers 142, sous le gouvernement de Lollius Urbicus; il paraît avoir subi deux destructions, vers 155 et 170, et déjà sous Marc-Aurèle l'occupation n'est plus que précaire.

Ch. L.

Égypte. — Roger LAMBELIN. *L'Égypte et l'Angleterre. Vers l'Indépendance. De Mohamed Ali au roi Fouad* (Paris, Bernard Grasset, 1922, 1 vol. in-16, VIII-259 p.; prix : 6 fr. 75). — Le livre de M. Roger Lambelin est fort inégal, non seulement au point de vue des services qu'il pourra rendre, mais encore à celui du simple intérêt de lecture. Toute la première partie est de deuxième ou de troisième main; quelques-uns des ouvrages essentiels sur l'Égypte (et non pas tous) ont été utilisés, particulièrement celui que Louis Bréhier publia en 1898 sous le titre de l'*Égypte de 1798 à 1800*. En somme, ce ne sont que des pages de manuel, écrites assez vite, semble-t-il, dans un style un peu lâché, mais non ennuyeux. La deuxième partie (nous voulons dire ce qui a trait au XXe siècle) et particulièrement les chapitres les plus contemporains, depuis 1914 (p. 107 et suiv.), ont un autre intérêt. L'auteur, qui a visité souvent l'Égypte, qui l'aime, qui dit l'avoir étudiée « dans les manifestations variées de son intelligence, de son imagination, de sa volonté », a assisté aux dernières convulsions d'où sortit l'indépendance et apporte un témoignage personnel et direct.

Digitized by Google

Témoignage objectif? A peu près. M. Lambelin ne se fait pourtant pas faute de faire intervenir aussi souvent qu'il le peut ses opinions politiques, ethniques ou religieuses. Le début du chapitre X, consacré aux Israélites d'Égypte, reflète les thèses familières à l'auteur du *Règne d'Israël chez les Anglo-Saxons* (p. 191 et suiv.). Les fautes de la diplomatie française sont imputées sans hésitation non seulement aux gouvernements, mais au principe même de la République parlementaire (p. VI). Il n'en reste pas moins que ce récit des crises financières, morales et politiques qu'a traversées pour s'émanciper un peuple digne de toutes les sympathies, est intéressant, vif, nourri et sera utile aux futurs historiens des pays du Bas-Nil. La figure maîtresse de Zaghloul pacha, le véritable chef du parti national, ne ressort peut-être pas avec le relief qui lui est dû sur le fond du décor politique.

M. Lambelin est d'ailleurs assez sceptique quant aux lendemains immédiats de l'affranchissement. Les difficultés politiques et économiques demeurent considérables. La question du Soudan subsiste presque insoluble. « Il ne faut pas se faire d'illusion. Le triomphe du nationalisme n'est réalisable qu'avec l'effondrement complet de l'empire britannique » (p. 242). Nous souscrivons pleinement à ces conclusions, comme aussi bien au regret que la France reste étrangère aux événements actuels. Un arbitrage ne serait-il pas tout naturel et très légitime de la part de la nation qui, à trois reprises, au XIXe siècle, a émancipé et civilisé l'Égypte?

Cinq annexes utiles (p. 247 à 255). Roger LÉVY-GUENOT.

France. — Commandant H. DUFESTRE. *La défense de l'Alsace par Turenne, avril 1674-janvier 1675* (Paris, Chapelot, 1921, in-16, VIII-71 p.). — Cette petite brochure, écrite par un officier pour rappeler aux Alsaciens toute la gratitude qu'ils doivent à la mémoire de Turenne, est un bon exposé de la célèbre campagne de 1674-1675. En frontispice, l'auteur a donné un portrait « peu connu », dit-il, du maréchal de Turenne par Philippe de Champaigne, daté de 1674. Nous avons déjà vu, dans d'autres publications, ce portrait reproduit, en effet, comme étant un portrait de Turenne par Philippe de Champaigne. Mais, outre que l'année 1674 est l'année de la mort de Philippe de Champaigne et qu'il est peu vraisemblable que le peintre ait exécuté à cette date un nouveau portrait de Turenne, il faut remarquer qu'il n'y a aucune ressemblance entre ce portrait et les autres effigies de Turenne, telles que le portrait fait par Lebrun, qui est à Versailles, ou le portrait bien connu, exécuté en 1648 par Philippe de Champaigne, qui est au Musée de l'Armée. D'où il faut conclure, selon nous, que ce portrait, d'ailleurs très beau, s'il est de Philippe de Champaigne (ce qu'il faudrait établir en étudiant l'original, qui est, croyons-nous, à Munich), n'est pas un portrait de Turenne et ne doit pas être daté 1674. J. ISAAC.

— *Vie de Monsieur Du Guay Trouin, écrite de sa main.* Intro-

Digitized by Google

duction et notes de Henri MALO (Paris, Bossard, « Collection des chefs-d'œuvre méconnus », 1922, gr. in-16, 256 p.; prix : 12 fr.). — Si cette autobiographie n'est pas à vrai dire un chef-d'œuvre, elle est écrite d'une plume alerte, sans forfanterie, avec un accent de sincérité qui donne confiance; elle conte maint épisode des guerres de course et d'escadre pendant les années 1689 à 1715. Elle méritait d'être rééditée; M. Malo a eu la bonne fortune de retrouver les différentes rédactions et copies de ces mémoires et il nous en a donné pour la première fois un texte authentique et complet. Ch. B.

— Louis MADELIN. *La France du Directoire* (Paris, Plon, 1922, in-16, 281 p.; prix : 7 fr.). — M. Madelin a réuni dans ce volume les conférences qu'il a faites en 1922 à la « Société des conférences ». On l'ouvre avec intérêt : les historiens savent que le sujet, pour rebattu qu'il paraisse, est très neuf, car les documents essentiels, procès-verbaux et arrêtés du Directoire, ne sont imprimés qu'en partie et depuis peu, si bien que presque tous les livres sur l'histoire intérieure de cette période sont superficiels ou entachés de partialité. Après avoir lu — rapidement, car il est assez bref et sans une note — l'ouvrage de M. Madelin, on est forcé d'avouer qu'on n'a pas appris grand'chose de neuf sur le sujet. Ces conférences sont faites exclusivement d'après l'imprimé, surtout d'après les mémoires, dans le ton et suivant l'esprit du volume que l'auteur a donné sur la Révolution dans la collection dite de « l'Histoire racontée à tous ». On y retrouve même des légendes ou des erreurs qu'on pouvait croire redressées, comme l'anecdote du capitaine sans semelles de la *Chartreuse de Parme*, dont Stendhal n'a pu — et pour cause — être témoin, ou bien l'histoire de Bonaparte « exilé » en Égypte par le Directoire. On y voit affirmer que le tirage au sort des directeurs était une « tricherie », que Rapinat était un voleur, que le directeur Barthélemy était un ci-devant marquis, et encore d'autres choses inexactes ou non prouvées. En outre, M. Madelin, il en convient du reste dans sa préface, a été souvent « aimanté » par son auditoire, apparemment conservateur en matière politique et sociale; il expose, explique et juge du point de vue du public qui l'écoutait, et où l'impartialité critique ne dominait sans doute pas. Il se défend d'avoir voulu « faire des allusions » et dit fort bien, avec Vandal, que c'est « ravaler l'histoire ». D'accord, mais on en trouverait beaucoup, que l'auditoire a soulignées, dans le chapitre sur « le plaisir et la vie chère », et dans un autre (p. 179) c'est l'orateur qui signale, entre parenthèses, les ressemblances avec le temps présent. A la vérité, rien n'est malaisé comme de faire, sous la forme de conférences mondaines, œuvre d'historien véritable. M. Madelin a publié autrefois deux ouvrages solides, approfondis, estimés des connaisseurs, et que son public actuel ne connaît sans doute guère. Aurait-il changé de manière en changeant de lecteurs, ou inversement? En tout cas, ce serait dommage. R. GUYOT.

— Paul RAPHAËL. *La troisième République, du Seize mai au*

Digitized by Google

Seize novembre (Paris, 1921, in-8°, 64 p.; extrait de *Mon professeur*, encyclopédie autodidactique). — Très intéressant résumé de quarante-deux ans d'histoire française. La politique intérieure est retracée avec une particulière fidélité. Les pages relatives à l'après guerre se ressentent déjà de la date à laquelle elles ont été écrites : que d'événements, en deux ans, pour décevoir les plus justes prévisions et les revendications les plus légitimes! Un mot sur le titre : il peut avoir été tentant d'opposer (ou de comparer) Seize mai et Seize novembre; mais, s'il est bien établi que le 16 mai 1877 fut une tentative contre les libertés républicaines, il demeure très incertain que les élections législatives du 16 novembre 1919 aient dans notre histoire parlementaire l'importance que leur assigne M. Raphaël. Il est, d'autre part, excessif de qualifier le « Bloc national » de « coalition dirigée soi-disant contre le bolchevisme, en réalité contre les principes républicains ». Plus juste est l'affirmation que conservateurs forcenés et bolcheviks poursuivent en réalité un but commun et que la France a intérêt à renforcer le parti moyen, qu'il se nomme ou non radical. Les pages relatives à la politique religieuse appelleraient aussi quelques objections, qui n'enlèveraient rien au mérite de cette utile et vivante condensation. Roger LÉVY-GUENOT.

— Mme Jules BAROCHE. *Second Empire. Notes et souvenirs de seize années, 1855-1871* (Paris, Crès, 1921, 1 vol. in-4°, 661 p.; prix : 20 fr.). — Voici un très intéressant témoignage sur le second Empire. Jules Baroche, né en 1802, avocat à la Cour de Paris, fort en vue au barreau dès 1830, bâtonnier en 1846, député en 1847, compta dès l'origine, à la Chambre, parmi les membres de la gauche dynastique et les réformistes. C'est dire qu'il applaudit à la campagne des Banquets. Il demandait même la mise en accusation du ministère qui osait attenter à la liberté de réunion. En 1850, il était ministre; mais, dans l'intervalle, sa conception de cette liberté et même de toutes les autres avait eu le temps de se transformer, car il soutenait *mordicus* la politique autoritaire du prince-président; et l'on sait qu'il en fut récompensé, car il ne cessa d'être ministre qu'en 1869 : il fut tour à tour procureur général, ministre de l'Intérieur, ministre des Affaires étrangères, président du Conseil d'État, ministre de la Justice.

Mme Baroche était née Céleste Letellier, d'une famille de Bourgogne. Elle ne paraît pas avoir joué un rôle proprement politique; elle tint son rang et assista aux grands événements du régime; elle est qualifiée pour les narrer. Assurément, il ne faudrait rien chercher ici de comparable, par l'esprit, aux *Récits d'une tante* de la comtesse de Boigne, ni même à d'autres mémoires sur les deux premiers tiers du XIXe siècle; mais la plume est alerte, l'indulgence est grande, et assurément ces *Souvenirs* ne sont jamais ennuyeux.

Qu'on ne leur demande d'ailleurs guère que des récits mondains; il y en a de bien attrayants, par exemple celui des fêtes données en l'honneur de la reine Victoria, des réceptions où la souveraine ne perd pas

Digitized by Google

de vue son prince consort, au milieu des périls de la société parisienne; celui des bals donnés soit aux Tuileries, soit chez Mme Walewska, où il semble que la brièveté des costumes n'ait rien eu à envier aux excès du Directoire ou d'une époque plus récente; c'est la comtesse de Castiglionne qui avait la spécialité des déguisements les plus risqués. A signaler le sermon du Père Ventura aux Tuileries, en 1857, où il menaça de châtiments sévères les princes et l'entourage qui donnaient au pays d'aussi funestes exemples de « dépravation ». Les pages les plus intéressantes du livre ne sont qu'un manuel de frivolité.

Au point de vue politique, Mme Baroche est naturellement le reflet des opinions de son mari, et celui-ci n'est qu'un courtisan. Cependant, elle est femme de sens et pressent en 1859 les périls de la politique des nationalités au début de la guerre d'Italie. « Acquérir de la gloire? Mais nous en avons à ne savoir qu'en faire. » — « La guerre est un procès qui ruine ceux même qui le gagnent. » Elle n'a pas plus de sympathie pour la guerre de Chine que pour celle d'Italie, ni pour celle du Mexique, ni pour l'occupation de Rome. Elle semble avoir percé à jour la duplicité de Bismarck dans l'affaire du Luxembourg.

A partir de 1867, évolution libérale caractérisée, très révélatrice de l'affaissement de l'Empire, car ni Baroche ni sa femme n'étaient des libéraux. En 1869 d'ailleurs, Baroche descend du pouvoir. Sans doute rédige-t-il encore avec Rouher le sénatus-consulte de mars 1870, mais il meurt sept mois plus tard, ayant eu son fils tué au combat du Bourget (30 octobre). Elle-même n'avait pas cru à la guerre et raillait les paroles prophétiques de Thiers au Corps législatif.

Frappée dans ses deux plus chères affections, Mme Baroche arrête ici ses souvenirs, et c'est sa belle-fille, Mme Alphonse Baroche, qui les publie aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après l'effondrement de l'Empire. On regrettera que ni elle ni le très enthousiaste préfacier, M. Frédéric Masson, n'aient donné de précisions satisfaisantes sur les dates auxquelles ces souvenirs ont été rédigés. S'agit-il de notes jetées le soir sur le papier? Ont-elles été remaniées par la suite? On peut hésiter entre ces hypothèses contradictoires, car les textes ne sont que très irrégulièrement datés. D'ailleurs, tout n'est pas inédit dans ces *Souvenirs*, largement marquetés d'extraits de journaux ou de débats parlementaires. Roger LÉVY-GUENOT.

— René LANSON et Jules DESSEIGNET. *La France et sa civilisation, de la Révolution à nos jours* (Londres, Calcutta et Sydney, George G. Harrap, 1921, 1 vol. in-16, 296 p.). — Excellente condensation destinée, en principe, aux élèves des écoles et des universités étrangères et qui, désireux d'étudier la littérature française moderne, sont parfois gênés, pour l'appréciation et l'interprétation des textes, par leur ignorance de l'histoire de France, de ses institutions, de sa civilisation et de ses mœurs. A coup sûr, l'étroitesse des rapports entre la littérature et l'histoire n'est plus à démontrer, et d'ail-

Digitized by Google

leurs combien d'hommes de lettres, depuis Lamartine et Victor Hugo jusqu'à nos plus immédiats contemporains, ont été en même temps des hommes de parti ! Mais le livre de MM. Lanson et Desseignet va plus loin, et nous sommes sûr qu'il rendra également de bons services à tous ceux qui chercheront, groupés sous une forme pratique, des renseignements politiques, économiques et sociaux, jusqu'ici dispersés dans de gros ouvrages spécialisés. Une introduction sur le sol et la race précède d'intéressants chapitres sur l'histoire du XIXe siècle, groupés en deux parties, l'une plus proprement narrative dans le temps : *Gouvernements et Révolutions* (p. 17 à 126), l'autre plus descriptive dans l'espace : *Mœurs et institutions* (p. 127 à 286). Le style est alerte et vif, l'esprit très objectif. On pourrait peut-être contester l'exactitude du classement politique des journaux actuels (page 282) et la pertinence du choix de certains noms; mais les conclusions rallieraient tous les Français. Une utile bibliographie termine cet agréable essai, qu'un autre, sur la période qui s'étend de la Renaissance à la Révolution, doit bientôt compléter. R. L.-G.

— André FRIBOURG. *L'Afrique latine. Maroc-Algérie-Tunisie* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922, in-12, 96 p.; prix : 4 fr. 50; dans la collection « Les problèmes d'aujourd'hui »). — Quelques développements géographiques, quelques vues sur l'histoire de la région, une glorification de l'œuvre française dans les trois parties du Maghreb, « cette Afrique mineure », la thèse que les Français y ont repris, continué et développé l'œuvre des Romains, puis quelques descriptions poétiques avec un peu de mélancolie — la brochure est dédiée à la Gauloise Aemilia Sextinia, dont le tombeau a été trouvé à Volubilis — voilà ce qu'on trouve dans ces pages. Mais surtout l'auteur, député, membre du Conseil supérieur des colonies, indique quels problèmes actuels se posent pour la France dans la plus belle de ses colonies. Après avoir exalté au Maroc l'œuvre admirable de Lyautey, il signale la situation paradoxale de Tanger; il montre comment en Algérie doit être réglée la question indigène; enfin, il s'élève en Tunisie contre le parti « le Destour », qui exige l'abolition du protectorat, et il réclame de son côté la naturalisation automatique de tous les étrangers à la troisième génération. Petit livre, mais rempli d'idées. Livre à lire et à méditer. C. PF.

— Albert HOUTIN. *Le Père Hyacinthe, réformateur catholique, 1869-1893* (Paris, E. Nourry, 1922, in-12, 362 p.; prix : 8 fr.). — Ce second volume de la biographie du célèbre carme, entreprise par M. Houtin, ne le cède pas en intérêt au premier. Il nous retrace la période de la vie du Père qui se déroule depuis le moment où il quitte l'Église jusqu'à celui où il lui faut renoncer à l'espoir de la réformer. Il cherche d'abord à s'entendre avec Doellinger et les Vieux catholiques, et, sans doute, y parviendrait-il si son mariage, qu'ils désapprouvent, ne le séparait d'eux. Il ne peut leur céder sur ce

Digitized by Google

point, parce que, à son jugement, le devoir lui incombe de ne pas reculer devant la démonstration qu'il croit nécessaire à l'avènement de l'ordre nouveau dans le catholicisme. Assurément, il aimait Mme Meriman et il semble bien qu'elle l'ait poussé plus vigoureusement qu'il ne l'a senti vers la résolution qu'elle désirait, mais ce serait le mal juger que de croire qu'il n'a fait que céder à la pression d'une femme. Il s'est imaginé que sa détermination, qui a mis le comble au scandale de son exode, était grosse de l'avenir. Admirable illusion et naïf personnalisme, qui ont donné de l'intérêt pour lui à tout ce qu'il a fait et qui l'ont soutenu au long de ses expériences les plus malheureuses! Nous assistons à deux d'entre elles : sa tentative pour créer à Genève une Église catholique réformée modèle, et la reprise de ce même dessein à Paris. Quand il a accepté la charge de curé de l'Église de Genève, il a compté sans la politique dans un pays où elle se mêle à tout et, quand il s'aperçoit qu'on veut le réduire à n'être qu'un instrument dans la lutte des partis, il s'en va. Il aurait pu connaître à Paris un succès de meilleur aloi, mais il s'est créé un idéal trop élevé et il sent trop que ses fidèles ne se haussent pas jusqu'à cet idéal. Après des débuts pleins de promesses, en février 1879, il lutte d'abord avec ardeur, puis il se lasse, se décourage et finalement abandonne l'entreprise en avril 1893.

Il était évidemment très mal armé par la nature pour tenir l'emploi de réformateur religieux dans notre société contemporaine; son cœur était excellent et ce pouvait être une force considérable; mais sa naïveté, son incapacité à voir d'abord le réel et à borner ses espoirs au raisonnable constituaient des faiblesses sans remède. Ses échecs ont été logiques. Il ne suffit pas de penser généreusement et de bien parler pour agir avec discernement.

L'historien de l'Église romaine fera une ample moisson de faits et d'idées profitables en suivant le récit vivant, sobre et plein, riche de documents et d'aperçus suggestifs, que M. Houtin a conduit avec sa sûreté habituelle. Ch. GUIGNEBERT.

— Victor BUCAILLE. *Denys Cochin* (Paris, Bloud et Gay, n° 138 des « Pages actuelles, 1914-1921 », in-12, 46 p.). — Dans cette attachante biographie, on retiendra surtout ce que dit l'auteur des opinions et de la politique religieuse de Denys Cochin, un des plus distingués parmi les catholiques libéraux.

— José GERMAIN et Stéphane FAYE. *Un fils de France : le général Laperrine, grand Saharien* (Paris, Plon, in-12, 276 p., 1 portrait et 2 gravures; prix : 7 fr.). — Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont lu avec intérêt et émotion l'histoire de cet officier supérieur qui a tant fait pour ouvrir à l'influence française les routes, en partie redoutables et mystérieuses, du Sahara; réunis en un volume, ces articles trouveront, il faut le souhaiter, un public encore plus étendu. Ils le méritent. Ch. B.

Digitized by Google

— L'administration de l' « Annuaire Didot-Bottin » a décidé de publier un *Bottin des sciences, lettres et arts* pour Paris, les départements et les colonies françaises. Le premier volume vient de paraître (Paris, rue de l'Université, 19; prix : 14 fr.). Le nouvel Annuaire suit l'ordre géographique, traitant en une première partie de Paris, Seine et Seine-et-Oise, en une seconde des départements continentaux, en une troisième des colonies, protectorats, mandats et établissements français qui, à l'étranger, rentrent dans une des trois catégories fondamentales : sciences, lettres et arts. Ainsi, pour Paris, on trouvera les indications utiles sous les rubriques suivantes : Académies et Sociétés savantes, Administrations (ministères et sous-secrétariats), Associations, Bibliothèques, Conservatoires, Enseignement officiel et libre, Hôpitaux, Journaux et Revues (avec les adresses, mais non pas la périodicité ni le prix de l'abonnement), Laboratoires, Musées, Théâtres et concerts. Une lecture assez rapide de cet immense répertoire permet d'y constater des erreurs (ainsi dans l'orthographe des noms propres), des lacunes, des arrangements défectueux; mais l'ensemble témoigne d'un effort considérable et, s'il est persévérant, il est certain que chaque annuaire montrera un progrès sur le précédent. Cet Annuaire ou « Bottin de l'intelligence », s'il est permis de retenir ce vocable un peu emphatique, s'ajoute aux deux utiles répertoires que nous avons signalés en leur temps : les *Ressources du travail intellectuel en France*, par MM. Edme Tassy et Pierre Leris, et l'*Universitatum et eminentium scholarum index generalis* de M. R. de Montessus de Ballore.

Suède. — A. REBSOMEN. *Recherches historiques sur les relations commerciales entre la France et la Suède* (Bordeaux, Féret, 1921, in-12, 70 p.; prix : 4 fr. 50). — Dans son avant-propos, M. Rebsomen a reconnu lui-même le caractère « très rudimentaire » de son travail. Il y aurait, dans ces conditions, mauvaise grâce à insister sur les insuffisances d'une étude où la bonne volonté de l'auteur n'a eu d'égale que son inexpérience. A. G.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1922, septembre-octobre. — Albert MATHIEZ. Les enseignements de la Révolution française (comparée notamment avec la Révolution russe et, par contraste, avec le régime « du silence et de l'abdication » imposé à la France par « la Chambre radicale et socialiste de 1914 »). — Henri SÉE. Les classes ouvrières et la question sociale à la veille de la Révolution. — Paul VIARD. Une enquête politique dans l'arrondissement de Dijon en 1816. — Albert MATHIEZ. Le motif religieux de la fuite à Varennes (il est faux de dire que Louis XVI soit devenu l'ennemi irréconciliable de la Révolution seulement à partir du jour où celle-ci inquiéta imprudemment sa conscience en votant la constitution civile du clergé. Depuis 1789, on peut suivre à la trace les tentatives faites par le roi pour demander aux souverains étrangers leur aide contre les révolutionnaires). — ID. Brissot électeur de La Fayette (en 1789). — ID. Le 10 août et les massacres de Septembre (le 11 août, Robespierre écrit aux administrateurs de la police parisienne pour leur dénoncer le bruit « que l'on forme le projet de se transporter dans les prisons de Paris pour y enlever tous les prisonniers et en faire une prompte justice », et il les prie de fournir une force suffisante « pour en empêcher l'exécution ». On y pensait donc bien avant que les Montagnards fussent les maîtres de la situation. L'idée des massacres germa naturellement dans l'esprit du peuple, exaspéré par le guet-apens organisé par les Suisses contre la garde nationale aux Tuileries dans la journée du 10 août). — M. DOMMANGET. Saint-Just acquéreur de biens nationaux dans le Noyonnais. — F. VERMALE. L'administration impériale et les acquéreurs de biens nationaux. = C.-rendus : *Jean Jaurès.* Histoire socialiste de la Révolution française, t. II. — *A. Mathiez.* Robespierre terroriste (recueil de sept études parues presque toutes dans les Annales révolutionnaires).

2. — **Bulletin de la Société d'histoire moderne.** 4e série, n° 13. 1922, juin. — VAN TIEGHEM. L'homme primitif et ses vertus dans le préromantisme européen (des idées qu'on s'est faites sur le « bon vieux temps » et l'homme primitif ou l' « homme de la nature », depuis le XVIIIe siècle). — CONARD. Les tableaux synoptiques de Guillaume II; suite et fin (montre comment l'ex-kaiser a sciemment ou inconsciem-

Digitized by Google

ment altéré la vérité et faussé les témoignages). — J. ANCEL. L'avance française en Serbie, octobre 1915 (l'auteur publie une lettre du général Jacquemot, alors chef d'état-major du général Sarrail). — LETACONNOUX. Bulletin d'histoire de Bretagne, 1906-1921.

3. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715). Année 1920 (paru fin 1922). — 53e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à Strasbourg (procès-verbal des séances de la Section; à la séance de clôture, M. BÉMONT a lu une brève étude sur la part qui revient à l'Alsace et à Strasbourg dans l'établissement du protestantisme en Angleterre de 1547 à 1558). — Ulysse ROUCHON. Les poids du chapitre noble de Saint-Julien et de la comté de Brioude; prix fait de leur fabrication, 7 juin 1663. — Roger DOUCET. L'état général des finances de 1523 (texte et commentaire). — Edmond POUPÉ. Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence du XVe au XVIIe siècle. — A. DESTANDAU. État religieux de la ville d'Arles en 1563. — Chanoine A. SABARTHÈS. Les seigneurs de Palaja au XIIIe et au XIVe siècle (avec un tableau généalogique des Villeneuve, seigneurs de Palaja, près de Carcassonne; en appendice, onze documents inédits). — Ferdinand LOT. Itinéraires du XIVe siècle. 1° De Valenciennes à Avignon; 2° de Lyon à Orléans et à Paris (suivis d'un relevé de quelques curiosités qu'on rencontre sur ces routes). — Auguste VIDAL. Termes techniques de divers métiers (d'après les archives d'un notaire d'Albi; extraits d'actes du XVIe et du XVIIe siècle). — C. BAGUENAULT DE PUCHESSE. Henri IV et Strasbourg (quelques documents de 1596-1599). — Robert LATOUCHE. La coutume originale de Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne, 1140-1144 (texte en langue vulgaire). — L. LEX. Textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes d'origine bourguignonne (Allerey-sur-Saône, 1254; Marcilly-lès-Buxy, 1276; Fontaines-lès-Chalon, 1300). — Commandant R. QUENEDEY. Les anciennes mesures de longueur de Rouen (prises sur divers monuments de la ville; elles permettent de donner la valeur exacte du pied, de ses multiples et de ses sous-multiples au XVe et au XVIe siècle). — Docteur E. WICKERSHEIMER. Le règlement de la léproserie d'Obernai (d'après deux mss. du XVIe siècle). — Philippe LAUER, Le diplôme du roi de France Charles III le Simple pour l'abbaye d'Andlau; Châtenois, le 3 février 912. — F. PASQUIER. Fondation par Gui de Lévis III, seigneur de Mirepoix, de bastides à Lignairolles en 1265 et à Ribouisse en 1271 (d'après des documents extraits du chartrier de M. le duc de Lévis-Mirepoix à Léran, Ariège). — Georges GUIGUE. Date de la fondation de l'abbaye des Dames de Saint-Pierre de Lyon (ces religieuses, installées par saint Sacerdos entre 547 et 552, à Sainte-Eulalie, ont été transférées par saint Ennemond entre 652 et 657 ou 658 à Saint-Pierre, où elles sont restées jusqu'à la Révolution). — Paul DESTRAY. Études sur les vieilles associations nivernaises (trente-trois documents inédits

Digitized by Google

en appendice). — Émile DUVERNOY. La réforme chronologique dans le marquisat de Nomeny, 1582. — Georges HÉRELLE. Répertoire du théâtre basque. Catalogue sommaire de toutes les « Pastorales » connues jusqu'à ce jour.

4. — Journal des savants. 1922, juillet-août. — M. CROISET. Le philosophe Posidonios (contemporain de Pompée et de Cicéron, géographe, historien, moraliste et chef d'école; d'après le volume de Karl Reinhardt). — J. TOUTAIN. L'Afrique chrétienne avant saint Augustin, II (d'après les travaux de Paul Monceaux : Le donatisme; saint Optat). — G. LE BRAS. Le privilège de clergie en France dans les derniers siècles du moyen âge, I (d'après le livre de R. Génestal : Acquisition et perte du *privilegium fori*). — René DUSSAUD. Les découvertes archéologiques récentes en Syrie (par MM. Chamonard, Virolleaud, Pézard, Brossé, Pierre Montet, Enlart). — L.-H. CONSTANS. Une amulette chrétienne sur papyrus (à la bibliothèque de l'Université de Christiana). = C.-rendus : How to observe in archæology. Suggestions for travellers in the near and middle East (guide bien compris). — Dom *Fernand Cabrol* et dom *Henri Leclercq*. Dictionnaire d'archéologie chrétienne, fasc. XLIX et L (articles bourrés de faits et de références). — *Ch. Joret*. Auguste Duvan, professeur à l'Institut du Belvédère à Weimar, 1771-1831 (bonne biographie). — *Otto Jespersen*. Language : its nature, development and origin (remarquable).

5. — Polybiblion. 1921, août-septembre. — Dr Jean FERRAND. Sciences occultes et médicales, biologie et hygiène (23 numéros). — Louis MAISONNEUVE. Philosophie (26 numéros). — Publications relatives à la guerre européenne, parmi elles *Henry Bidou*, *A. Gauvain*, *Ch. Seignobos*, La grande guerre, dans l' « Histoire de la France contemporaine » de Lavisse (remarquable); *C.-A. Court Repington*. La première guerre mondiale, 1914-1918, t. I (jusqu'au milieu de 1917; nombre incalculable d'anecdotes et d'informations de tout genre); *Von Hausen*. Souvenirs de la campagne de la Marne en 1914, et *von Kluck*. La marche sur Paris en 1914 (deux importants documents); *A. Gauvain*. L'Europe au jour le jour, t. XI et XII, avril 1917-juillet 1918 (un des monuments les plus importants élevés à la mémoire de la guerre); *von Tirpitz*. Mémoires (veut surtout absoudre l'Allemagne de la responsabilité de la guerre). — *Marc Bloch*. Rois et serfs (jette sur la question une vive lumière). — *P. Gachon*. Histoire de Languedoc (tableau des différentes transformations subies par le pays). — Vitae paparum Avenionensium, de *Baluze*. Nouvelle édition par *G. Mollat*, t. III et IV (contiennent les documents réunis par Baluze et dont la plupart ont été collationnés à nouveau sur les originaux). — *Pierre Renouvin*. Les assemblées provinciales en 1787; *Id.* L'assemblée des notables de 1787 (deux bons travaux, a été peut-être trop sévère pour l'œuvre des assemblées provinciales). — Marquis *de Noailles*. Le comte Molé, 1781-1855, sa vie ses mémoires, t. I (jusqu'en 1815, fragments de mémoires retrouvés, encadrés en un récit

Digitized by Google

biographique). — *Yann M. Goblet.* L'Irlande dans la crise universelle, 1914-1920 (partial pour les Irlandais). — *Émile Haumant.* Le problème de l'unité russe (montre l'unité des Grands Russes et des Petits Russiens d'Ukraine). — *G. Moresthe.* Vilna et le problème de l'Est européen (écrit avec compétence). — Colonel *Rézanof.* La troisième Internationale communiste (réquisitoire très obscur). — *Jean Bourdeau.* Tolstoï, Lénine et la Révolution russe (recueil d'articles). — *Rouet de Journel.* Un collège de jésuites à Saint-Pétersbourg, 1800-1816 (autorisé par Paul Ier, fermé par Alexandre Ier).

6. — La Révolution de 1848. 1922, juillet-août. — *G. Boussinesq.* Reims à la fin de la monarchie de Juillet et pendant la période révolutionnaire de 1848; suite (la révolution locale; journées des 25 et 26 février; l'incendie de l'usine Croutelle). — Capitaine BREILLOUT. La Révolution de 1848 en Corrèze; fin (du coup d'État du 2 décembre 1851 à la proclamation de l'Empire). — R. LÉVY-GUÉNOT. Autour de Félix Santallier (d'après des notes communiquées par M. Goyau sur la croisade pacifique à la veille de 1870).

7. — Revue archéologique. 1922, mai-juin. — Jérôme CARCOPINO. Le tombeau de Lambiridi et l'hermétisme africain (découverte en 1919 à Lambiridi, en Algérie, d'un tombeau contenant plusieurs sarcophages, le principal élevé à Cornelia Urbanilla par Tiberius Claudius Vitalis au déclin du IIIe siècle; devant ce sarcophage, une mosaïque très curieuse qui paraît se rapporter à la doctrine de l'hermétisme; ce que nous savons de cet hermétisme; très intéressant article, de grande portée, à méditer). — Salomon REINACH. Un témoignage indirect et inaperçu sur le druidisme (Plutarque a eu comme source, dans la *Vie de Lycurgue*, Aristokratès; celui-ci affirme que Lycurgue a visité l'Ibérie; par Ibérie il faut entendre la Gaule; en Gaule, Lycurgue aurait consulté, suivant la légende, les druides. Or, qu'aurait-il emprunté à ces druides sinon la discipline militaire? Les druides donc, à côté des écoles où ils formaient des théologiens, « des novices », tenaient de véritables écoles militaires où ils recevaient les jeunes Gaulois). — J. SIX. L'ouvrage de Pénélope (représenté sur une bobine en terre cuite). — Ed. POTTIER. Léon Heuzey. Article nécrologique. = Nouvelles archéologiques. = C.-rendus : *L. Laurand.* Manuel des études grecques et latines (bon). — *Maria Mogensen.* Le mastaba égyptien de la Glyptothèque de Ny Carlsberg (composition négligée; observations de détail). — *Stanley Casson.* Ancient Greece (excellent, mais tableau trop « laïcisé »). — *Maurice Croiset.* La civilisation hellénique (ouvrage parfait). — *Michael Rostovtzeff.* A large estate in Egypt in the third century B. C. (fait avec les papyrus de Philadelphie découverts dans le Fayoum; remarquable). — *L. D. Caskey.* Geometry of greek vases (théorie compliquée). — *Carl W. Blegen.* Korakou, a prehistoric settlement near Corinth (découvertes intéressantes). — *J. Bidez* et *F. Cumont.* Iuliani imperatoris epistulae, leges, poemata, fragmenta varia (édition défini-

Digitized by Google

tive). — *A. Thalamas.* La géographie d'Ératosthène; *Id.* Étude bibliographique de la géographie d'Ératosthène (travaux estimables). — *Antonio Minto.* Marsiliana d'Albegna (résultat des fouilles exécutées de 1893 à 1919 par le prince Tommaso Corsini; publication de luxe). — *M. Holleaux.* Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle av. J.-C. (rempli de nouveautés durables). — *C. Jullian.* De la Gaule à la France (à la fois érudit et éloquent). — *Augusta Hure.* Le Sénonais préhistorique (bon). — *Nils Aoberg.* La civilisation énéolithique dans la péninsule ibérique (beaucoup de monuments inédits). — *André Lyautey.* La hausse des prix et la lutte contre la cherté au XVIe siècle (à recommander aux économistes et aux historiens).

8. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1922, 1er septembre. — *G. Des Marez.* La première étape de la formation coopérative. L'Entraide (très intéressante brochure). — *P. Boissonnade.* Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (vaste enquête qu'on peut consulter avec fruit). — *R. Doucet.* Étude sur le gouvernement de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris, 1re partie, 1513-1525 (ouvrage très étudié, trop systématique). — *Claude Cochin.* Henry Arnauld, évêque d'Angers, 1597-1692 (ajoute beaucoup à l'histoire des Arnauld et rectifie nombre de menues erreurs sur le jansénisme). — *G. Cirot.* La colección cervantina de la Sociedad hispánica de América (important). — Civilization in the United States, an inquiry by thirty Americans (beaucoup de remarques fines et pénétrantes). — *F. Duine.* La Mennais; sa vie, ses idées, ses ouvrages (ce livre est un véritable monument à la mémoire du « René du mysticisme »). — *G. Michaut.* Sainte-Beuve (bon portrait). = 15 septembre. *A. Houtin.* Le Père Hyacinthe réformateur catholique, t. II, 1869-1893 (très intéressant). — *Olivier Martin.* Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, t. I (ouvrage de grande valeur). — *Henri Girard.* Un bourgeois dilettante à l'époque romantique : Émile Deschamps (essentiel pour l'histoire du romantisme français). = 1er octobre. *L. Laurand.* Manuel des études grecques et latines (rendra des « services immenses », dit A. Meillet, à tous ceux qui étudient la philologie classique). = 15 octobre. *L. Poinssot.* Les fouilles de Dougga en 1919 et le quartier du forum (bon). — *T. Frank.* Vergil (excellente biographie). — *J. J. Marquet de Vasselot.* Les émaux limousins de la fin du XVe siècle et de la première partie du XVIe. Étude sur Nardon Pénicaud et ses contemporains (important). — *John C. S. Bridge.* A history of France, I, 1483-1493 (remarquable). — *H. Sée.* Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles (résumé instructif). — *Louis de Launay.* Une famille de la bourgeoisie parisienne pendant la Révolution (n'a d'un livre d'histoire que l'apparence). — *G. Minvielle.* Histoire et condition juridique de la profession d'architecte (très instructif). — *Marc Peter.* Genève et la Révolution. Les comités provisoires, 1792-1794

Digitized by Google

(très consciencieux recueil de faits). — *F. Challaye.* La Chine et le Japon politiques (beaucoup de faits et d'idées). = 1er novembre. *W. A. Heidel.* Anaximander's book, the earliest known geographical treatise (bonne étude critique). — *Hubert Pernot.* La Grèce actuelle dans ses poètes (bon). — *A. Baumstark.* Geschichte der syrischen Literatur, mit Ausschluss der christlich palæstinischen Texte (bon précis scientifique). — *G. Goyau.* Histoire religieuse (remarquable). — *A. Tilley.* Medieval France (bon). — *J.-M. Richard.* La vie privée dans une province de l'ouest : Laval aux XVIIe et XVIIIe siècles (livre docte et curieux dont les éléments ont été presque tous tirés de vieux minutiers notariaux). — Bibliographie lorraine, 1er juillet 1913-31 décembre 1919 (excellent répertoire). — L'Académie royale de Belgique depuis sa fondation, 1772-1922 (tableau de son activité littéraire pendant ces cent cinquante ans). — *Jean Dubois* et *Charles Appuhn.* Catalogue méthodique du fonds allemand de la Bibliothèque de la guerre (catalogue méthodique qui compte déjà 5,700 articles). — Abbé *Urbain.* Écrits et lettres politiques de Fénelon (recueil très instructif et bien présenté).

9. — Revue des études historiques. 1922, juillet-septembre. — P. DESLANDRES. Les débuts de l'Institut historique, 1834-1846 (c'est la société qui devint, en 1872, la société des Études historiques; histoire de ses débuts jusqu'au moment où le secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave, la quitta). — L. MIROT. Roger de Piles, critique d'art, 1635-1709 (premier article consacré à ses ancêtres depuis le XVe siècle). — Commandant HERLAUT. La vérité sur la mort du comte de Soissons en 1673 (la mort du comte à Una, près de Wesel, fut une mort naturelle; il n'a point été empoisonné par sa femme, Olympe Mancini). — C. LEROUX-CESBRON. Un Allemand propriétaire en France pendant la Révolution (le comte de Redern qui acquit en 1798 la plaine des Sablons, de compte à demi avec Saint-Simon, le père du saint-simonisme). — L. MIRAN. La chouannerie dans le Bas-Maine (d'après le livre de l'abbé Gaugain). — J. DEPOIN. Napoléon journaliste (d'après l'ouvrage de M. Périvier). — E. DUVERNOY. Henri IV et l'Université de Pont-à-Mousson (a retrouvé l'arrêt du Parlement défendant aux sujets du roi d'envoyer leurs enfants à cette Université; il est du 27 janvier 1603). = C.-rendus : *Abou Yousouf Ya' Koub.* Le livre de l'impôt foncier (traduction par M. *E. Fagnan* d'un document qui fait connaître l'administration du califat au temps de Haroun al Raschid). — *F. Funck-Brentano.* Le moyen âge (tableau lumineux). — *Leo Mouton.* Un demi-roi. Le duc d'Épernon (très vivant). — *Georges Girard.* Racolage et milice, 1701-1705 (remarquable). — *Pierre Renouvin.* Les assemblées provinciales de 1787 (précis et intelligent). — *Lefebvre de Béhaine.* Le comte d'Artois sur la route de Paris (très fouillé). — *Comte de Rumigny.* Souvenirs, 1789-1860 (méritent d'être lus). — *René Vallery-Radot.* Le duc d'Aumale d'après sa correspondance avec Cuvillier-Fleury, 1801-1871 (très

Digitized by Google

intéressant). — *G. Weill.* Histoire de l'enseignement secondaire en France, 1802-1920 (précis et nourri de faits). — *H. Corda.* La guerre mondiale, 1914-1918 (bon résumé). — *De Rivoyre.* Histoire de la guerre, 1914-1918 (résumé remarquable).

10. — Revue des questions historiques. 1922, n° 2, 1er octobre. — Marc DUBRUEL. La question de la régale sous Louis XIV. Le premier heurt, 1673-1676, I (une déclaration royale venait d'étendre la régale à tous les évêchés; tous les évêques se mirent en règle avec cette déclaration, sauf Nicolas Pavillon, d'Alet, et François de Caulet, de Pamiers; raisons de la résistance de ces deux prélats). — HYRVOIX DE LANDOSLE. Le congrès de Bade en Suisse, 1714, I (d'après la correspondance du comte de Luc, ambassadeur près le corps helvétique, avec M. de Torcy; les plénipotentiaires, les réceptions, débauche qui règne dans la ville). — Jean GUIRAUD. Monseigneur Duchesne, sa vie et son œuvre, II. — François ROUSSEAU. Un officier oblat au XVIIe siècle (Louis le Loureux, seigneur de Saint-Louis, sous l'influence de M. Rancé, se retira à la Trappe où il mourut en 1715; d'après ses Mémoires). — P.-A. HEIBERG. Souvenirs anecdotiques sur la campagne de 1809 (traduit du danois; Heiberg était attaché au bureau des traductions du ministère des Relations étrangères; il accompagna à Vienne, alors occupée, son ministre, M. de Champagny). — Giuseppe GALLAVRESI. La franc-maçonnerie et la formation de l'unité italienne (essaie de montrer que la maçonnerie n'a pas eu dans la formation de l'unité italienne l'influence qu'on lui attribue). = C.-rendus : *G. Constant.* La légation du cardinal Morone près l'Empereur et le concile de Trente, 1563 (œuvre de l'écrivain qui connaît le mieux chez nous l'histoire de ce concile). — Dom *Henri Leclercq.* Histoire de la régence pendant la minorité de Louis XV, 3 vol. (œuvre monumentale). — Marquis *d'Argenson.* Lettres de Marie Leczinska et du cercle de la reine (ces lettres se trouvent au château des Ormes en Poitou; elles sont adressées au comte d'Argenson, ministre de la Guerre; intérêt du recueil). — *R. Parisot.* Histoire de Lorraine, t. I et II (remarquable). — *G. Bloch.* L'Empire romain (on vante les qualités de concision, de clarté et de vigueur). — *L. Halphen.* Études critiques sur l'histoire de Charlemagne (quelques objections à un ouvrage excellent). — *J. Lucas-Dubreton.* Le roi Sauvage (il s'agit de Henri IV de Castille, 1454-1474; touffu, confus, mais brillant). — *A. Mathiez.* La Révolution française, t. I. La chute de la royauté (clair, vivant et neuf). — *Félix Pasquier.* Cartulaire de Mirepoix (publie un cartulaire qui se trouve au château de Léran, Ariège, et allant de 1207 au début du XVIe siècle, avec une introduction historique; intérêt de cette publication; quelques identifications défectueuses). — E.-G. LEDOS. Chronique générale. — Maurice BESNIER. Chronique d'histoire ancienne grecque et romaine : l'année 1921, à suivre.

11. — Revue d'histoire de l'Église de France. 1922, juillet-

Digitized by Google

septembre. — A. DEGERT. Pour refaire la « Gallia christiana » (après avoir indiqué les défauts les plus notables de l'ancienne « Gallia » et les tentatives faites au XIXe siècle pour la mettre au courant de la science, l'auteur montre que le seul parti à prendre est de la refondre entièrement. Il propose un plan nouveau et suggère la pensée que l'œuvre devrait être patronnée et, si possible, subventionnée par les évêques. Quels que soient les ouvriers qu'on y emploierait, clercs, laïques ou religieux, ils ne devraient avoir d'autre préoccupation que d'appliquer dans toute leur rigueur les méthodes de la critique historique). — Léon MAITRE. Les saints guérisseurs et les pèlerinages en Armorique. = C.-rendus : *Th. Mainage.* Les religions de la préhistoire: l'âge paléolithique (il se peut qu'à cette époque il y ait eu déjà des rites funéraires, donc que le sentiment religieux fût déjà né. Faut-il en conclure que ce sentiment remonte aux origines mêmes de notre espèce et prouve l'existence d'une révélation primitive?). — Abbé *E. Mangenot.* Sion, son pèlerinage, son sanctuaire (il s'agit du sanctuaire national des Lorrains; l'auteur a consacré à son histoire plus de 700 pages). — *Mortier.* Histoire abrégée de l'ordre de saint Dominique en France (estimable résumé où les erreurs ne manquent pas). — Abbé *Y.-B. Ériau.* La vénérable Madeleine de Saint-Joseph, première prieure française du Carmel de l'Incarnation, 1578-1637 (petit livre rempli de faits et d'idées). — *G. Bonnenfant.* Les séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle (étude magistrale sur les efforts tentés en Normandie pour appliquer le décret du concile de Trente relatif à la création des séminaires). — *G. Dartigue.* Le traité des études de l'abbé Claude Fleury, 1686; examen historique et critique (bon). — *E. Mangenot.* Dictionnaire de théologie catholique, tomes VI et VII. — Chanoine *A. Lecler.* Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions à Limoges (livre bourré de faits et intéressant). — *G. de Leusse.* Le prieuré de Saint-Romain-des-Iles (bonne monographie d'une ancienne paroisse du diocèse de Mâcon). — *R. de Chauvigny.* La résistance au Concordat de 1801 (histoire consciencieuse de la « Petite Église » dans le département de Loir-et-Cher). — Chanoine *Sifflet.* Les évêques concordataires du Mans. Tome IV : Mgr Bouvier; I, 1834-1844 (bon). — *G. Goyau.* La pensée religieuse de Joseph de Maistre (important et en partie neuf). — *Pierre Ghaleb.* Le protectorat religieux de la France en Orient (instructif).

12. — Revue historique de droit français et étranger. 1922, janvier-juin (avec le présent numéro s'ouvre une nouvelle série, la quatrième de cette publication qui compte soixante-sept années d'existence; le titre primitif qui, à un certain moment, avait été modifié : Nouvelle Revue historique... a été rétabli). — P.-F. GIRARD. Les préliminaires de la renaissance du droit romain (le XVe siècle a préparé le travail des générations futures en mettant pour le Digeste la Florentine à la place de la Vulgate; en retrouvant la paraphrase

Digitized by Google

grecque des Institutes, le surtexte des Novelles et les compilations de droit romain des Visigoths; en découvrant des textes aussi précieux que la *Notitia dignitatum*, que les restes des *agrimensores* et que le recueil des abréviations juridiques de Valérius Probus). — J. DE LA MONNERAYE. Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIIIe siècle; fin (lourdeur des redevances seigneuriales; aggravation du régime féodal à la fin de l'Ancien régime; avilissement de l'autorité seigneuriale; conclusion : « La disparition du régime féodal en 1789 améliorera certainement, et dans une large mesure, la situation économique des paysans manceaux, mais ne la modifiera pas essentiellement. La Révolution ne fera, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, qu'achever le travail d'un long passé »). — M. HOLUB. Le rôle de l'âge dans le droit hongrois du moyen âge (les degrés d'âge et leur influence sur la capacité en matière civile, sur la capacité dans la procédure; le rôle de l'âge dans le droit matrimonial; les lettres d'âge. Ce chapitre est un extrait de l'histoire du droit civil hongrois au moyen âge à paraître). — M. GARAUD. L'in jure cessio hereditatis (cette cession de l'hérédité devant un magistrat — *in jure* — permit, dans certains cas et sous certaines conditions, à un tiers de prendre la place de l'héritier dans la succession). — E. JORDAN. Dante et la théorie romaine de l'Empire; suite (montre comment la théorie pontificale de l'Empire a influé sur l'histoire comme une idée-force, tandis que la théorie romaine — l'Empire donné par le peuple de Rome — n'a eu que l'importance qu'il a plu parfois à certains empereurs de lui donner). — U. ROUCHON. Les chartes de franchise de Saint-Didier-la-Séauve (dans le Velay; publie deux de ces actes, du 23 janvier 1326 et du 4 décembre 1470, d'après le terrier de la baronnie de Saint-Didier, aux archives de la Haute-Loire). — Paul FOURNIER. Leçon d'ouverture de la chaire d'histoire du droit canonique à la Faculté de droit de l'Université de Paris (15 novembre 1921 : histoire de l'enseignement du droit canon à Paris). — L. GERMAIN DE MAIDY. Sur la prétendue charte d'affranchissement d'Ormes en 1189 (ce n'est pas un acte d'affranchissement, mais un acte reconnaissant à ce bourg les coutumes qu'il avait au temps de Raoul Lenrède et Baude le Sénéchal). = C.-rendus : *Marc Bloch.* Rois et serfs (les conclusions générales de M. Bloch sont adoptées par M. E. Perrot; mais celui-ci croit que Philippe le Long a rendu une ordonnance générale d'affranchissement à laquelle se réfèrent les commissions données à Sainte de Chaumont et Nicolas de Braye pour le bailliage de Senlis, à Philippe le Convers et Michel Mauconduit pour le bailliage de Vermandois). — *G. Girard.* Le service militaire en France à la fin du règne de Louis XV. Racolage et milice (ouvrage fait avec intelligence et approfondi; mais un peu long, puis a souvent posé comme règle ce qui était anormal). — *Bruno Krusch.* Ursprung und Text von Marculfs Formelsammlung (on combat les conclusions de l'auteur; le recueil ne provient pas de Meaux en 721, mais de

Digitized by Google

Paris en 650). — *Id.* Chronologia regum Francorum stirpis merovingicae (livre de chevet pour qui abordera l'histoire de la période mérovingienne). — *G. Mollat.* La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (remarquable). — *E. Maugis.* Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens, t. III, 1397-1461 (pièces intéressantes). — *A. Girault.* Histoire des colonies avant 1815 (ce que le juriste peut tirer de ces quatre volumes). — *Pierre Renouvin.* Les assemblées provinciales de 1787 (abonde en renseignements curieux). — *J. Duquesne.* Louis Debray (article nécrologique). — Société d'histoire du droit. Compte-rendu des séances. = Ernest PERROT. Bulletin bibliographique d'histoire économique et juridique. Bibliographie courante 1922, du 1er janvier au 15 mai.

13. — **Revue historique de la Révolution française.** 10e année, no 2, mars 1919-juin 1922. — O. KARMIN. La Révolution française vue de Lisbonne, 1792-1796 (d'après le journal de l'Intendencia general da policia, qui contient les minutes des rapports envoyés par l'intendance générale de la police du royaume aux différents ministres; ce journal est celui que tint Diego Ignacio de Pina Manique, intendant de la police depuis 1780). — Henry POULET. L'esprit public à Thann pendant la Révolution. La Société des amis de la Constitution, 1791-1795; suite. — Camille PITOLET. Quelques notes sur Kléber. — Lettre d'un aristocrate bernois sur l'acte de médiation et sur un projet d'émigration patricienne au Canada, par Christoph-Friedrich von Freudenreich, de Berne, le 25 février 1803. — G. VAUTHIER. Le tribunal de première instance de la Seine en 1810 (analyse d'un pamphlet dirigé contre le président Thomas Berthereau, les juges et le parquet de ce tribunal).

14. — **Le Correspondant.** 1922, 10 septembre. — Henry COCHIN. La clôture d'un grand jubilé (il s'agit de Dante. L'auteur parle avec admiration du livre d'Alexandre Masseron, déjà annoncé ici même; voir t. CXLI, p. 258; puis de la magnifique édition de la Divine Comédie qui vient de paraître, avec une traduction rythmique d'André Pératé et les fameux dessins de Botticelli, gravés sur bois par Jacques Beltrand). — ***. Une société secrète au États-Unis : le Ku Klux Klan. — Paul Victor DUCHEMIN. Mademoiselle de Sombreuil à l'Abbaye (d'après un assez grand nombre de témoignages contemporains et celui de l'héroïne elle-même). — Marius ANDRÉ. A travers la presse étrangère. Revues espagnoles et hispano-américaines (extraits concernant le problème du Maroc et celui du Sud-Pacifique). = 25 septembre. Hilaire DE LACOMBE. Conversations avec M. Thiers, publiées avec un avant-propos et des notes par Bernard DE LACOMBE (ces conversations appartiennent aux années 1860-1864 et 1866; elles méritent d'être lues). — E. BEAUPIN. Les catholiques yougoslaves et leurs présentes difficultés. — André BELLESSORT.

Digitized by Google

L'influence allemande en France au XVIIIe et au XIXe siècle (d'après le récent ouvrage de L. Reynaud). — Paul Victor DUCHEMIN. Mademoiselle de Sombreuil à l'Abbaye. II (comparution du père et de la fille devant le tribunal que préside Maillard; la fille fait au père un rempart de son corps; elle consent à boire le verre de sang. Après vingt-cinq heures de cette garde héroïque, la fille obtient la mise en liberté de son père. Maurille de Sombreuil, qui épousa en 1796 son cousin, le comte Charles de Villelume, mourut à Avignon le 15 mai 1823). — François LECHANNEL. A travers la presse étrangère. Revues de Grande-Bretagne. = 10 octobre. Hilaire DE LACOMBE. Conversations avec M. Thiers, II (les dernières années de l'Empire, 1869-1870. C'est la belle époque de la vie publique de Thiers, celle où il combattit avec une clairvoyance avertie autant que tenace la néfaste politique de Napoléon III à l'égard de la Prusse et de l'Italie. L'événement, qui lui donna tort en ce qui concerne le pouvoir temporel, n'a que trop confirmé ses alarmes en ce qui concerne l'Allemagne. A noter ce qu'il dit des traités de 1815 et de la Révolution de 1830; un joli mot sur Louis-Philippe et son attitude pendant la Restauration : « il n'a pas conspiré, il a aspiré »). — Pierre KHORAT. Un épisode colonial de la Grande Guerre : la défense d'Agadès (Agadès, capitale de l'Aïr, dans le territoire du Niger, subitement assailli en décembre 1916; le poste tint pendant quatre-vingt-deux jours jusqu'à l'arrivée de renforts envoyés de Zinder en mars 1917; les assaillants étaient des Touaregs armés à l'européenne). — Comte DE LUPPÉ. François Buloz et le marquis de La Grange (publie une lettre de Buloz, 16 mai 1832, demandant au marquis, partant pour l'Allemagne, de l'aider à négocier des échanges avec les libraires allemands; il souhaitait qu'il ne parût rien d'important en Allemagne ou ailleurs qui ne fût signalé en France. Les relations entre les deux hommes en restèrent d'ailleurs là, Buloz ayant manqué de tact envers M. de La Grange, recommandé cependant par Alfred de Vigny). — Henri BACHELIN et René DUMESNIL. La France de Balzac; les voyages. — H. D'ALMÉRAS. Les dernières années de Canova (à propos du centenaire de sa mort). — François LECHANNEL. A travers la presse étrangère. Revues des États-Unis. = 25 octobre. Hilaire DE LACOMBE. Conversations avec M. Thiers. III (pendant la guerre de 1870-1871. Thiers raconte les négociations qu'il fut chargé d'engager avec l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie après Sedan; puis les pourparlers qu'il eut avec Bismarck en vue d'un armistice pour permettre d'élire une assemblée capable de faire la paix; il échoua partout, comme on le sait). — DE LANZAC DE LABORIE. Le testament politique d'Ernest Lavisse (d'après le tome IX de l'Histoire de France contemporaine). — Léonce CELIER. Une expédition apostolique dans la jungle de l'Inde centrale : Hélène Touvé, dite sœur André-de-Marie-Immaculée, catéchiste-missionnaire (publie une série de lettres que la missionnaire écrivit à ses parents

Digitized by Google

dans le courant de 1909. Elle est morte le 26 juin 1915). — Max TURMAN. Les idées et les faits sociaux. — Hubert MORAND. La bourgeoisie bourguignonne et la terre au XVIIIe siècle (d'après la thèse récente de Gaston Roupnel). — Hugues DUTEMPS. A travers la presse étrangère. Revues d'Italie. = 10 novembre. Maurice DESLANDRES. Le problème des droits politiques des femmes. — Comte Jean DE PANGE. La troisième assemblée de la Société des Nations. — Maurice LEGENDRE. Sainte Térèse à l'Université de Salamanque. Déclarations de Mgr de Diego Alcolea (récit des fêtes qui furent données à Salamanque le 6 octobre 1922, et où sainte Térèse reçut solennellement le titre de docteur « honoris causa ». L'auteur rapporte les déclarations que lui fit à ce sujet l'évêque de Salamanque). — Eugène TAVERNIER. Le cardinal Mercier et Lord Halifax (à propos d'une brochure récente où le vicomte Halifax rapporte ses entretiens avec le cardinal Mercier sur la question de la « réunion » de l'Église anglicane avec l'Église romaine. Ces entretiens, qui rappellent les négociations avortées de 1894, auront-ils un meilleur sort?). — La confusion électorale en Angleterre. — Robert ANDÉOL. A travers la presse étrangère. Revues d'Allemagne.

15. — La Grande Revue. 1922, juillet. — PACIFICUS. L'œuvre de la Société des Nations (V : son œuvre économique et financière. VI, en août : son œuvre humanitaire et son avenir). — Geneviève BIANQUIS. Un Allemand comme il y en a peu : W. Fœrster (très instructif). = Septembre. Félix BERTAUT. L'absorption de l'État politique par la féodalité économique en Allemagne. I. Hugo Stinnes. — P. DESCAMPS. La vérité sociologique des « Mille et une nuits » ; suite et fin en octobre (montre ce que les auteurs de ces légendes peuvent nous apprendre sur le milieu social où ils se placent). — Gabriel ROUCHÈS. Canova et la France. = Octobre. Maurice VALLIS. Un impérialiste italien : Enrico Corradini (expose les idées de cet écrivain, célèbre à la fois comme romancier et comme journaliste, sur trois questions importantes : le fascisme, les rapports franco-italiens et la conférence de Gênes. Quant au fascisme, l'auteur considère ce mouvement comme « le triomphe de l'italianité sur l'idéologie russe »). = C.-rendu : *Louis Madelin*. La France du Directoire (« tentative assez audacieuse de défiguration de l'histoire », dit J. Ernest-Charles).

16. — Mercure de France. 1922, 15 septembre. — Georges GUY-GRAND. La « crise de la démocratie ». — Général CARTIER. Le mystère Bacon-Shakespeare; un document nouveau; suite et fin (ce document, chiffré par un procédé imaginé par François Bacon pendant qu'il était en France, 1576-1579, a été décrit pour la première fois dans son *Advancement of learning*, 1605. Il y a de sérieuses présomptions pour que Bacon en ait été le rédacteur et le chiffreur; comme il risquait sa vie si ses révélations avaient pu être lues de son vivant, il eut recours à ce procédé de dissimulation. C'est donc une sorte d'au-

Digitized by Google

tobiographie qui pose d'ailleurs les problèmes les plus inattendus et les plus déconcertants. Reste à savoir si elle mérite créance). — Thérèse LAVAUDEN. Lord Northcliffe; l'homme et l'œuvre. — Camille PITOLLET. Le romantisme français et l'Espagne. = 1er octobre. Boris DE SCHLŒZER. Un penseur russe : Léon Chestov. = C.-rendus : *Von Tirpitz*. Mémoires (fort instructifs, en particulier en ce qui concerne la rivalité de Tirpitz et de Bethmann-Holweg). — *Émile Lesueur*. Le martyr de Bruckenkopf (ce martyr est le père même de l'auteur, le commandant Ernest Lesueur, pris à Maubeuge et mort en captivité des suites des mauvais traitements subis dans la forteresse de Bruckenkopf). — *G. Gaudry*. Les trous d'obus de Verdun (intéressant témoignage d'un ancien combattant). = 15 octobre. Bertrand BAREILLES. L'Église anglicane et l'Église grecque (l'amitié anglaise a été, depuis 1914, le pivot de la politique de Vénizélos, même après qu'il eut été renversé; d'où l'idée de créer un lien solide entre la nation grecque et la race anglo-saxonne; « l'idée du rattachement des deux Églises vient de là »). — Louis DUMUR. Les défaitistes. I (c'est un roman où l'auteur assure qu'il a utilisé un mémoire que lui a remis, après l'armistice, un agent d'un pays neutre au service de l'Allemagne). = 1er novembre. Gustave HIRSCHFELD. A propos des Mémoires de Guillaume II. Les responsabilités de la guerre d'après les archives des empires centraux (si les documents publiés en Allemagne et en Autriche ne disent pas absolument tout ce qui s'est passé à Berlin et à Vienne en juillet 1922, ils constituent un ensemble de présomptions très fortes contre les empires centraux). — S. POSNER. L'école unique en Russie soviétique. = C.-rendus : *Jean Virey*. L'abbaye de Cluny (précieuse monographie). — *Élie Faure*. L'art médiéval (illustration remarquable). — Feldmarschall *Conrad*. Aus meiner Dienstzeit. II (ce tome II des Mémoires de Conrad de Hœtzendorf se rapporte aux années 1910-1912. Très intéressant sur la politique autrichienne à l'égard de l'Italie en 1911, lors de l'expédition tripolitaine. En général, ce qui frappe dans ces Mémoires, c'est d'y constater que Hœtzendorf, convaincu qu'il a toujours eu raison, ne dissimule rien).

17. — La Revue de France. 1922, 15 septembre. — Commandant DE MIERRY. La bataille de la Marne (simple exposé des faits). — J. KESSEL. Deux grands aventuriers russes : l'ataman Semenof et Baska Makhno. — E. RODOCANACHI. Les courtisanes italiennes à l'époque de la Renaissance. — F. VANDÉREM. Les lettres et la vie : nos manuels d'histoire littéraire (véhémente critique d'Émile Faguet, de G. Lanson, de René Doumic; dénonce les lacunes qui déparent leurs manuels). = 1er octobre. Ch.-Victor LANGLOIS. Ernest Lavisse (très beau portrait). — Louis SCHNEIDER. Offenbach, 1819-1880; fin le 15 octobre. — Jules BERTAUT. La marquise de Condorcet (à propos du centenaire de sa mort, qui tombait en septembre 1922. Elle synthétise « la fidélité conjugale, l'amour maternel, le dévouement à l'amitié et

Digitized by Google

le féminisme à son aurore »). = 15 octobre. R. RECOULY. Les relations franco-britanniques et l'Orient (fautes commises par le gouvernement britannique; la France, qui a vu juste dans les dernières complications, doit agir loyalement en médiatrice entre l'Angleterre déçue et la Turquie ressuscitée). — Jules CLARETIE. La mort de Zola. — Pierre MORANE. Le sionisme et le mandat palestinien. = 1er novembre. Henri BREMOND. La vie mystique de Desmarets de Saint-Sorlin. I. — Firmin ROZ. Les relations universitaires avec l'étranger. — Commandant X. Les journées critiques d'Ypres, 30, 31 octobre, 1er et 2 novembre 1914. — Raymond RECOULY. La Révolution française et la Révolution russe (différences profondes entre ces deux révolutions : l'œuvre de la Révolution française a été éminemment constructive; elle a développé et consacré définitivement le droit de propriété. Les bolchevistes se sont bornés à detruire. Même en ce qui concerne les massacres, le contraste entre les deux révolutions est profond. Lloyd George n'y a rien compris). — Alfred GUIGNARD. La propagande allemande contre nos troupes indigènes (on n'a pas assez fait chez nous pour combattre l'odieuse et mensongère campagne menée par l'Allemagne contre ce qu'elle appelle cyniquement la « Honte noire »). — L. HALPHEN. Les origines du pouvoir temporel de la papauté (sous Pépin le Bref et Charlemagne, au temps où fut fabriquée la prétendue donation de Constantin). — J. BÉDIER. Le roman de Lancelot du Lac (montre la destinée de ce roman célèbre, tombé en oubli en France dès le XVIe siècle, rajeuni en Angleterre par Malory, et que M. Jacques Boulenger commence de remettre en lumière et en honneur).

18. — La Revue de Paris. 1922, 1er juin. — Princesse PALEY. Mes souvenirs de Russie, 1916-1919. I (la princesse avait en secondes noces épousé un cousin du tsar, le prince Paul Romanoff. Le récit de ses tribulations, puis de ses malheurs depuis la Révolution et la chute du tsarisme, est fait avec un grand accent de sincérité, mais aussi à un point de vue étroit avec beaucoup de préjugés. Très intéressant). — Comte DE SAN MARTINO. La politique du Vatican et le nouveau pape (détails sur le dernier conclave; impression profonde produite par la bénédiction donnée par le nouvel élu « urbi et orbi ». Retour sur la politique des précédents pontifes, notamment la funeste abstention en matière électorale ordonnée par Léon XIII; le parti catholique, constitué vigoureusement sous Benoît XV, arrêta net les progrès constants des socialistes; mais il importe que le Vatican sache modérer et conduire le parti populaire et d'autre part qu'il ait le courage de s'accorder avec l'Italie officielle). — IGNOTUS. Études et portraits : M. Lloyd George. — Émile MAGNE. Tallemant des Réaux en ménage. I (amusant et pittoresque). = 15 juin. Prosper MÉRIMÉE. Lettres à la princesse Mathilde, 1860-1870 (elles touchent rarement et comme de biais à la vie publique). — Princesse PALEY. Mes souvenirs de Russie. II (détails circonstanciés sur l'abdication du tsar et sur l'arrestation de la famille impériale, 1er août

Digitized by Google

1917). — Dr CABANÈS. La puissance de suggestion chez Napoléon. — Émile BOREL. L'enseignement des sciences dans les lycées. — Émile MAGNE. Tallemant des Réaux en ménage; fin. — A. ALBERT-PETIT. Comment meurt une civilisation (à propos de la Civilisation antique par G. Ferrero). = 1er juillet. Princesse PALEY. Mes souvenirs de Russie. III (rivalité de Korniloff et de Kerensky. Premières perquisitions chez la princesse et arrestation du « citoyen Paul Romanoff », 13 novembre. Pillage des caves où sont volées ou brisées 5,000 bouteilles des meilleurs vins français). — IGNOTUS. Études et portraits : le président Harding. — Charles DIEHL. Trois semaines au Maroc. — Marie-Louise PAILLERON. Les Blaze de Bury et l'Autriche (Blaze de Bury, le critique musical que le duc Weimar créa baron pour le remercier de sa traduction de *Faust*, épousa en 1844 Miss Rose Stuart, femme intelligente et passionnée pour la politique et la diplomatie, rédactrice très appréciée, sous le pseudonyme d'Arthur Dudley, du *Daily Mail;* elle tira un bon parti des relations étendues qu'avait son mari en Allemagne et en Autriche; elle utilisa notamment les notes, lettres et confidences du comte d'Enzenberg sur les cours de Berlin et de Vienne. Ce qu'on publie ici sur les événements de 1859-1861 présente un vif intérêt. Les Blaze étaient hostiles à la politique impériale et partisans de l'Autriche contre l'Italie). — François DE TRESSAN. J. M. Khaï-Dinh, empereur d'Annam. — A. CHAUMEIX. L'Europe et l'anniversaire du Traité. = Pour les numéros des 15 juillet et 1er septembre, voir notre précédente livraison, p. 292. = 15 septembre. Princesse PALEY. Mes souvenirs de Russie; suite et fin (septembre et octobre 1918; longue et sanglante suite d'assassinats, dont celui du grand-duc Paul, mari de la princesse, fusillé sans jugement le 30 janvier 1919 avec ses cousins, les ex-grands-ducs Dimitri Constantinovitch, Nicolas et Georges Michaïlovitch. Évasion de la princesse, qui réussit à passer en Finlande, où elle retrouva ses filles. C'est là qu'elle apprit la mort de son fils Wladimir, assassiné le 18 juillet précédent). — Général DE OUGNAC. Le problème de la Marne, 6-12 septembre 1914 (« la victoire de la Marne est due à la mauvaise stratégie allemande; elle aurait pu être décisive si la stratégie française avait été meilleure ». Les fautes des Allemands sont constatées par le témoignage des chefs allemands eux-mêmes : Kluck, Bulow, Hausen, qui, en s'efforçant de justifier leur conduite personnelle, rejettent la responsabilité sur leurs collègues et laissent entrevoir la faiblesse du commandement suprême). — C. FERRAND. Les Mémoires de Jellicoë (ces Mémoires montrent que l'Angleterre n'était pas prête pour la guerre maritime, que l'Amirauté n'avait pas prévu les conditions nouvelles imposées par les torpilles et les sous-marins; l'Allemagne, de son côté, ne montra pas assez d'audace dans l'emploi des engins nouveaux, où elle était certainement en avance sur l'Angleterre). — André CHAUMEIX. L'évolution du traité de paix. = 1er octobre. Jules MICHELET. Lettres inédites (ces lettres proviennent des

Digitized by Google

deux petites-filles de Michelet, filles d'Albert Dumesnil, et des filles d'Eugène Noël, intime ami du grand historien. Publiées par Paul Sirven, 1841-1864). — Roger LABONNE. Les origines du nationalisme turc. — Émile MALE. Les premières représentations des saints dans l'art du moyen âge (ces saints sont des saints français, dont l'histoire ou la légende intéresse autant l'histoire que l'art même). — André CHAUMEIX. Les Puissances et l'Orient (vive critique de la politique étrangère de M. Lloyd George qui, au lieu de maintenir l'union entre les Alliés et tirer les conséquences communes de la victoire, n'a voulu considérer que les intérêts de l'Angleterre; mais « nous n'aurons pas l'étroitesse, en négociant au sujet de l'Orient, de nous souvenir que le gouvernement britannique nous a souvent déçus quand il s'agissait de négocier au sujet de l'Allemagne »). = 15 octobre. Princesse DE METTERNICH. Souvenirs. I (sur les divertissements et les fêtes donnés ou dirigés par l'impératrice à Biarritz, à Versailles, etc.). — Amiral DEGOUY. La question des détroits, des deux points de vue militaire et naval. — Maxime GORKI. En gagnant ma vie (Gorki raconte comment il fut mis par son père, à douze ans, en état de gagner sa vie); suite le 1er novembre. — J. DESSAINT. Aux régions dévastées (l'effort accompli en quatre ans : « Il y a reconstitution partielle; ne parlons pas encore de renaissance »). — Marcelle TIREL. Mémoires sur Rodin. — J. FABRÈGUES. La Chine actuelle. — Henry BIDOU. Les Mémoires de Guillaume II. = 1er novembre. Princesse DE METTERNICH. Souvenirs; suite et fin (amusante conversation avec Dumas père; les lundis de l'impératrice « où l'on dansait et s'amusait beaucoup »; le grand bal donné à l'ambassade d'Autriche en mai 1867 à l'occasion de l'exposition universelle; notes sur le roi Louis Ier de Bavière et sur les énormités qu'il se plaisait à débiter sur les uns et les autres, sans excepter sa propre famille ni lui-même). — IGNOTUS. Études et portraits : M. Louis Barthou. — Henry PRUNIÈRES. Véridiques aventures de Charles Dassoucy (d'après ses « Avantures burlesques » contées par lui-même et ses lettres retrouvées dans les archives de Turin en 1913).

19. — Revue des Deux Mondes. 1922, 15 septembre. — Comte PRIMOLI. L'impératrice Eugénie et le tsar Alexandre. Souvenirs (voyage du tsar à Paris, lors de l'exposition universelle de 1867; inquiétude que donnèrent aux souverains français les menaces des terroristes russes contre la vie du tsar. Échange de lettres entre le tsar et l'impératrice en septembre 1870; le tsar se contente de répondre qu'il prend aux malheurs de la France « un intérêt sincère »; entrevue en 1873 de l'ex-impératrice et du tsar en Angleterre lors du mariage du duc d'Édimbourg avec une grande-duchesse; le tsar, faisant allusion à son attitude de 1873, avoue à l'impératrice : « Ah, Madame, si c'était à refaire!... » — « Trop tard, sire », répondit la souveraine, non sans amertume contre la destinée, qui avait si cruellement traité sa dynas-

Digitized by Google

tie et la France). — Firmin Roz. La crise de la paix aux États-Unis. — Georges Goyau. Ames de Port-Royal (à propos du grand ouvrage de H. Bremond sur l'Humanisme dévot et la renaissance mystique en France au XVIIe siècle. Le jansénisme n'a été qu'une des manifestations de cette renaissance). — Boris Souvorine. A la recherche de la patrie avec l'armée volontaire, 1917-1918 (raconte la création de l'armée volontaire, menée contre les bolchevistes par Alexeïeff et Korniloff, la légendaire campagne du Kouban et les événements qui se sont succédé de novembre 1917 à novembre 1918. Notes d'un témoin qui partagea les épreuves de cette tentative malheureuse). — C. Bellaigue. Un évêque musicien (Mgr Gay, évêque d'Anthédon, l'auxiliaire du cardinal Pie). — Noëlle Roger. Sur les chemins de l'Albanie; suite et fin. — Louis Gillet. La vraie histoire de Gœthe et Bettina (d'après leur correspondance, publiée en 1922 par Reinhold Steig). = 1er octobre. Maurice Barrès. Mon grand-père (biographie de Jean-Baptiste-Auguste Barrès, né en Auvergne, à Blesle, en 1784, mort à Charmes, en Lorraine; il fut soldat de la Grande Armée et resta au service jusqu'à l'époque de sa mise à la retraite en 1835. C'est alors qu'il rédigea ses « Souvenirs » ou mieux le « Tableau succinct » de ses « journées de marche et de séjour dans les villes et villages, où il passa en Allemagne, en Pologne, en Prusse, en Italie, en Espagne et en Portugal ». Suit le texte de ces Souvenirs. 1er article, qui va d'Austerlitz à Friedland). — Duc de La Force. Les prisons du Bossu de la Fronde : Armand de Bourbon, prince de Conti (épisodes du temps de la Fronde). — René La Bruyère. Un programme de rénovation navale. — Henri Lorin. L'historien du Canada (la vie et les œuvres de François-Xavier Garneau). — Pierre Troyon. Images de la France meurtrie (à propos du grand ouvrage que dirige M. André Michel sous le titre : Les trésors d'art de la France meurtrie. Il comprendra dix volumes. Ont déjà paru : « L'Ile-de-France », par Marcel Aubert, et « De la Brie au Laonnois », par Étienne Moreau-Nélaton). = 15 octobre. E.-M. de Vogüé. Lettres à Hippolyte Taine et à sa famille, publiées par R. de Vogüé (1884-1909). — Abel Bonnard. Dans la Chine d'aujourd'hui, juin-décembre 1920. I. Pékin. — J.-B. Barrès. Souvenirs de la Grande Armée. II (rentrée des troupes après Tilsitt; promu sous-lieutenant le 31 décembre 1807, lieutenant le 16 septembre 1809, Barrès est envoyé en Espagne en 1810; il fait sous Masséna la campagne de Portugal, puis rentre en France l'année suivante. Capitaine en 1812, il fait, en 1813, la campagne d'Allemagne jusqu'à la capitulation de Mayence. La première Restauration et les Cent jours; en garnison à Brest, Barrès se résigne, bien à contre-cœur, à faire « soumission entière » aux Bourbons et entraîne ses camarades aussi désolés que lui). — André Michel. Canova et le retour à l'antique. — Boris Souvorine. A la recherche de la patrie avec l'armée volontaire, 1917-1918. II (siège d'Ekaterinodar et mort de Korniloff, le 31 mars 1918; intéressants souvenirs sur ce général, sur ses idées et son pro-

Digitized by Google

gramme politique : « Ni monarchiste absolu, ni républicain, Korniloff était un soldat et un patriote. » Sa petite armée est contrainte à la retraite). = 1er novembre. Correspondance d'Ernest RENAN et du prince NAPOLÉON, publiée par Frédéric Masson (cette correspondance, assez espacée jusqu'en 1871, prend, depuis cette date, toute l'importance qu'on doit accorder aux opinions d'un philosophe tel que Renan). — Pierre DE NOLHAC. Un centenaire oublié : Joachim du Bellay (ce que Du Bellay doit à Rome et ce qu'il a dit d'elle en vers français et latins). — Paul HAZARD. Notes sur l'Italie nouvelle. III. Rome. — L'activité de Ludendorff (la Bavière, conservatrice et cléricale, est hostile au régime républicain. C'est Ludendorff, ici encore, qui mène le combat sous couleur de défendre l'Allemagne contre le bolchevisme). — André HALLAYS. Une nouvelle histoire de l'art français (celle que Louis Gillet a rédigée pour l'Histoire nationale de la France que dirige Hanotaux). — Albert FEUILLERAT. Shakespeare est-il Shakespeare? (Oui, certainement, et les Antistratfordiens n'ont pas réussi à prouver le contraire. « Les gens sensés ont mieux à faire que de se joindre à leur chasse affolante et sans objet »). — Boris SOUVORINE. A la recherche de la patrie avec l'armée volontaire, 1917-1918. III (la deuxième campagne du Kouban, juin 1918 et la mort du général Alexeïeff, le 8 octobre).

ALLEMAGNE.

20. — Historische Zeitschrift. T. CXXVI (1922), 2 Heft. — Matthias GELZER. Le romanisme, élément de civilisation (l'extension de la langue latine; la « romanisation » des provinces et du christianisme). — Hugo PRELLER. Rationalisme et historisme (cherche à définir ces deux mots et à montrer comment l'un et l'autre concept s'entrecroisent). — Julius HEYDERHOFF. La première brochure politique de Karl Twesten (parue en 1859 sous le titre « Woran uns gelegen ist », au moment où le prince Guillaume prit la régence en Prusse; importance de ce manifeste du parti libéral). — Ernst TROELTSCH. Une histoire universelle anglo-saxonne (celle de H. G. Wells, « The outline of History »). — Carl NEUMANN. La suite de l' « Histoire de l'art allemand » de Dehio (t. II de la fin du XIIIe siècle jusque vers 1500). = C.-rendus : Festgabe Friedrich v. Bezold dargebracht zum 70. Geburtstag von seinen Schülern, Kollegen und Freunden. — Sir *Adolphus William Ward.* Collected papers : historical, literary, travel and miscellaneous (tente-sept articles touchant l'histoire de l'Europe centrale ou occidentale de 1600-1900). — *G. Häfele.* Franz von Retz. Ein Beitrag zur Gelehrtengeschichte des Dominikanerordens und der Wiener Universität am Ausgange des Mittelalters (bon). — *Hans F. Helmot.* Leopold Rankes Leben und Wirken (satisfaisant; style médiocre). — *Theodor Knapp.* Neue Beiträge zur Rechts-und Wirtschaftsgeschichte des würtembergischen Bauern-

Digitized by Google

bundes (mine de renseignements). — *Alfred Noss.* Die Münzen von Trier. Beschreibung der Münzen, 1307-1555; *Friedrich Freiherr von Schrötter.* Geschichte des neueren Münz- und Geldwesens im Kurfürstentum Trier 1550-1794 (deux ouvrages importants). — Analyse des ouvrages parus sur l'histoire des Pays-Bas de 1913 à 1919; suite. — Ouvrages sur l'histoire du droit anglais. — *Walther Küchler.* Ernest Renan. Der Dichter und der Künstler (livre attendu avec impatience et l'attente n'a pas été trompée). — Notices et nouvelles.

GRANDE-BRETAGNE.

21. — Bulletin of the John Rylands library, Manchester. 1922, juillet. — R. S. CONWAY. Le portrait d'un noble romain, d'après Tite-Live (Publius Scipio Africanus, le vainqueur de Zama). — C. H. HERFORD. Du sentiment religieux chez quelques poètes modernes. — J. Rendel HARRIS. Athéna, Sofia et le Logos (le Logos est identique à Sofia, et Sofia n'est autre qu'Athéna, déesse de l'Intelligence armée et casquée, qui est devenue l'Ange exterminateur dans la « Sagesse de Salomon ». Influence des idées stoïciennes constatée dans le prologue de l'Évangile selon saint Jean). — Fred. J. POWICKE. Onze lettres de John, second comte de Lauderdale, 1616-1682, adressées au Rév. Richard Baxter, 1615-1691 (ces lettres, qui se rapportent aux années 1657-1659, sont intéressantes pour l'histoire religieuse; influence exercée par les théologiens français). — Margaret SHARP. Un laissez-passer du Prince Noir pour William Jodrell (le prince « done congé » à « William Jauderel, un de nos archers, de passer en Angleterre ». Acte scellé, daté de Bordeaux le 16 décembre 1355. Longue note sur les sceaux du prince, avec trois fac-similés). — H. C. HOSKIER. Récentes recherches sur les manuscrits de l'Apocalypse (l'auteur a consacré sa vie à l'étude des manuscrits grecs de l'Apocalypse; il en a déjà vu plus de 200; il donne ici la description de plusieurs d'entre eux, avec des fac-similés). — Basil F. C. ATKINSON. Apollon et la Pomme (le mot « pomme », en anglais « apple », en allemand « apfel », est probablement d'origine illyrienne; le radical « abel » ou « abl » se retrouve dans le nom d'Apollon). — Robert FAWTIER. Inventaire des manuscrits Mainwaring. I : Chartes (ces chartes, qui ont été déposées par la famille Mainwaring à la bibliothèque de John Ryland « pour une période indéfinie », sont rangées ici suivant l'ordre alphabétique des noms de lieu auxquels elles se rapportent. Il en est qui remontent au XIIIe siècle).

22. — The english historical Review. 1922, octobre. — R. STEWART-BROWN. Le Domesday de Chester (ce « Domesday », qui n'a aucun rapport avec le D. B. proprement dit, est un rôle, aujourd'hui perdu, mais que l'auteur a réussi à reconstituer en partie à l'aide d'anciennes transcriptions et analyses. Il doit avoir été commencé sous le

Digitized by Google

règne du grand comte de Chester, Ranulphe de Blundeville, 1181-1232; on y transcrivit toutes sortes d'actes de procédure accomplis dans la cour du comté et d'autres que les particuliers eux-mêmes avaient intérêt à faire consigner dans un document officiel; les juges de la couronne lui attribuèrent au XIIIe et au XIVe siècle une grande autorité. On a pu retrouver environ 150 des actes transcrits sur ce rôle). — C. Kenneth BBAMPTON. Marsile de Padoue. 1re partie : sa biographie (né sans doute en 1278, mort avant le 10 avril 1343). — A. F. POLLARD. Le Conseil, la Chambre étoilée et le Conseil privé sous les Tudors. II. La Chambre étoilée (son personnel, son organisation et son rôle). — Llyn THORNDIKE. Daniel de Morley (corrige, à l'aide d'un nouveau ms. de l'œuvre de Daniel : « Philosophia, sive Liber de naturis inferiorum et superiorum », plusieurs erreurs commises par Valentin Rose dans son « Ptolemæus und die Schule von Toledo », 1874). — C. L. KINGSFORD. Le comte de Warwick à Calais en 1460 (publie une lettre d'un partisan de la maison d'York à un autre yorkiste, Thomas Thorpe). — Elizabeth Frances ROGERS. Catalogue des lettres reçues ou écrites par Sir Thomas More (205 lettres de 1499 au 5 juillet 1535). — Arthur P. NEWTON. Don à Sébastien Cabot d'une annuité de 10 liv. st. (acte daté de Greenwich, 3 avril 1504; ceci prouve qu'à cette date S. Cabot était déjà au service du roi d'Angleterre). — P. S. ALLEN. La naissance de Thomas North (le traducteur du « Diall of princes » et du Plutarque d'Amyot naquit à Londres le 28 mai 1535). — C. S. B. BUCKLAND. De quelques anciens registres de correspondance des Affaires étrangères conservés au P. Record Office (décrit dix de ces registres relatifs aux années 1810-1818). = C.-rendus : *W. E. Heitland.* Agricola (savante étude critique sur l'agriculture et la vie rurale du monde gréco-romain au point de vue du travail). — The book of fees, commonly called Testa de Nevill. I, 1199-1242 (édition remarquable). — *Helen M. Cam.* Studies in the hundred rolls (excellent; mais l'auteur n'a pas vu tous les rôles concernant son sujet). — *L. Ehrlich.* Proceedings againt the Crown, 1216-1377 (très instructif pour l'histoire comme pour le droit administratif). — *Pietro S. Leicht.* Parlamento Friulano. I, 1228-1331 (étude approfondie sur les origines, la composition et l'activité du parlement du Frioul; une des origines au moins se trouve dans les difficultés financières où se trouvait constamment le patriarche d'Aquilée). — *John S. C. Bridge.* A history of France from the death of Louis XI. I, 1483-1493 (bon, mais ajoute peu de chose à l'étude de feu Pélicier sur Anne de Beaujeu). — *N. W. Posthumus.* Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche Textielnijverheid, t. IV-VI, 1611-1792 (précieux recueil de documents sur l'industrie textile à Leyde et aussi sur l'organisation industrielle de cette ville à l'époque moderne). — *Albert Waddington.* Histoire de Prusse, t. II, 1688-1740 (remarquable, malgré un style un peu terne, la multiplicité des divisions et l'absence de références directes aux

Digitized by Google

documents, dont beaucoup d'ailleurs proviennent des archives prussiennes. Louable objectivité). — *J. Feenstra Kuiper.* Japan en de buitenwereld in de 18de eeuw (bonne étude, faite surtout d'après les documents hollandais, sur les rapports du Japon avec le monde extérieur, en particulier avec la Hollande au XVIIIe siècle). — *François Charles-Roux.* Autour d'une route. L'Angleterre, l'isthme de Suez et l'Égypte au XVIIIe siècle (bon). — *B. K. Thakore.* Indian administration to the dawn of responsible government 1765-1920 (livre très mal imprimé; mais c'est un des ouvrages les plus vigoureux, intéressants et originaux qu'on ait produits dans ces derniers temps sur l'Inde). — *Rufus M. Jones.* The later periods of Quakerism (montre bien les rapports du quakerisme avec le quiétisme en général et avec l'évangélisme qui naquit du mouvement wesleyen. A comparer avec l'Histoire du sentiment religieux en France de H. Bremond). — *J. Holland Rose.* Lord Hood and the defence of Toulon (tire un bon parti de la correspondance de Lord Hood et d'autres documents inédits). — *Mary Floyd Williams.* History of the San Francisco committee of vigilance of 1851 (bon; l'auteur a publié en même temps les papiers de ce comité). — Norsk historisk videnskap i femti år 1869-1919 (utile recueil de mémoires contribués par différents auteurs sur l'activité scientifique des Norvégiens dans le domaine de leur histoire nationale pendant le dernier demi-siècle). — *Eilert Erkwall.* The place-names of Lancashire (excellent; les noms de lieu étudiés sont rangés d'après les centaines et les paroisses, ce qui permet à l'historien de mieux distinguer les divers éléments, anglais, scandinaves et celtiques, qui sont entrés dans leur composition).

23. — History. 1922, juillet. — Ernest BARKER. Histoire et philosophie (commente cette affirmation de Benedetto Croce que la philosophie est de l'histoire et que l'histoire est de la philosophie. Oui sans doute, en ce sens que toute histoire vraiment digne de ce nom implique une connaissance générale du monde et notamment du monde actuel. En dernière analyse, c'est l'esprit humain qu'étudient à la fois l'historien et le philosophe; le grand historien est celui qui, à travers les faits, pénètre jusqu'à leurs fondements mêmes dans l'esprit des contemporains). — R. B. HEPPLE. L'école monastique de Jarrow. — M. CARY. Les origines des guerres puniques. = C.-rendus : *L. Patterson.* Mithraism and christianity; a study in comparative religion (consciencieux, mais n'apprend rien de nouveau). — *James Moffat.* The approach to the New Testament (recueil de conférences ayant pour but d'exposer à un public instruit les résultats de la critique moderne en ce qui concerne le Nouveau Testament). — *W. E. Heitland.* Agricola (étude approfondie sur la condition de l'ouvrier agricole dans la Grèce ancienne, en Italie et dans les régions les plus romanisées de la Méditerranée occidentale). — *Mary J. M. Bell.* A short history of the papacy (cet abrégé peut être mis sur le même rang que l' « Outline of history » de H. G. Wells : c'est un essai de har-

Digitized by Google

die vulgarisation par un amateur qui n'a pas une réputation d'historien à perdre). — *A. D. Greenwood.* History of the people of England (résumé exact en général, mais mal composé et d'une lecture peu agréable). — *E. H. Pearce.* Walter de Wenlock, abbot of Westminster (cet abbé régna de 1283 à 1307; bonne biographie pour laquelle ont été utilisées les archives de Westminster). — Sir *William Ashley.* The place of rye in the history of english food (Thorold Rogers s'est trompé en disant que le blé fut la nourriture ordinaire du peuple depuis un temps très ancien; pendant longtemps, il fut au contraire, un objet de luxe; les pauvres ne connaissaient guère que le seigle et, à un degré moindre, l'orge et l'avoine. Le blé n'entra dans la consommation générale du peuple anglais qu'au XVIIIe siècle. Peut-être cette thèse est-elle trop absolue et faut-il croire que, pendant le moyen âge et longtemps encore après, les gens du peuple se nourrirent d'un pain de froment additionné d'une notable proportion de seigle). — *Rachel Reid.* The king's Council in the North (très bonne monographie). — *George Edmundson.* History of Holland (bon). — *R. Coupland.* The study of the British Commonwealth (bon résumé). — *Alice Clark.* Working life of women in the XVIIth century (grande abondance de renseignements, d'où il paraît ressortir qu'un changement profond dans la situation économique de la femme s'opéra en Angleterre dans le cours du XVIIe siècle). — *F. E. Whitton.* Moltke (biographie faite sans critique). = Octobre. A. F. POLLARD. Légitimité de la recherche historique (combat l'opinion de M. Ernest Barker qui nie à l'historien le pouvoir de trouver le pourquoi des événements, le pourquoi étant du ressort de la philosophie, tandis que l'histoire ne peut atteindre que le comment). — M. RODOLICO. La lutte pour le droit d'association dans la Florence du XIVe siècle. — G. P. GOOCH. Ernest Lavisse (quelques lignes seulement sur l'*Histoire générale* où, dit à tort M. Gooch, Lavisse fut « assisté » par Rambaud, et sur l'*Histoire de France contemporaine*). — J. A. WILLIAMSON. Les Pères pèlerins (utile mise au point). — G. M. TREVELYAN. Le nombre des victimes à la répression de l'émeute de Peterloo, le 16 août 1816 (onze tués et 418 blessés). = C.-rendus : *R. W. Levingstone.* The legacy of Greece (ouvrage de vulgarisation scientifique composé par des spécialistes). — *H. R. James.* Our hellenic heritage (excellent manuel). — *T. F. Tout.* France and England in the Middle ages and now (brillante généralisation). — Calendar of fine rolls. VI : 1347-1356. — *Cornelis Veth.* Geschiedenis van de Nederlandsche caricatuur (curieux et instructif). — *James Tod.* Annals and antiquities of Rajasthan, edited by *William Crooke* (utile réédition). — *H. Dodwell.* Dupleix and Clive; the beginning of Empire (très importante étude fondée sur un grand nombre de documents inédits). — *W. H. R. Curtler.* The enclosure and redistribution of our land (excellent résumé). — *W. L. Mathieson.* England in transition, 1789-1832 (bon résumé). — *G. M. Trevelyan.* Lord Grey of the Reform bill (impor-

Digitized by Google

tant; l'auteur a pu consulter les archives de la famille Grey). — *Cyril Alington.* Twenty years; a study in the development of the party system between 1815 and 1835 (agréable et suggestif). — *J. A. R. Marriott.* Europe und beyond; a prelimimary survey of world-politics, 1870-1920 (exposé bien nourri et pondéré). — *C. Raymond Beazley.* Nineteenth-century Europe and Britain (pour cet auteur, l'histoire européenne au XIXe siècle tourne autour d'un double pivot : la Russie, puis l'Allemagne, ce qui lui permet de grouper les faits d'une manière originale et qui frappe l'imagination des élèves). — *Siegfried Kawerau.* Synoptische Tabellen für den geschichtlichen Arbeits-Unterricht vom Ausgang des Mittelalters bis zur Gegenwart (bon).

24. — The Quarterly Review, 1922, juillet. — H. W. C. DAVIS. La Conférence de Paris (de quelques ouvrages sur les conférences qui ont abouti au traité de Versailles; en particulier de l'ouvrage de Temperley, dont le t. VI et dernier reste à paraitre). — H. C. LUKE. Cités de la Transcaucasie. — Sir John N. JORDAN. La Conférence de Washington et les questions d'Extrême-Orient. — Horatio F. BROWN. Les étudiants anglais à Padoue. — Sir Valentine CHIROL. L'Inde (situation actuelle, créée par le mouvement de non-coopération; ce qu'il peut donner dans un avenir prochain). — E. J. DILLON. Le Mexique et la reconstruction du monde (importance économique du Mexique, surtout comme producteur de pétrole; efforts tentés par le gouvernement actuel des États-Unis pour obtenir un traité de commerce avantageux, au risque de laisser le Mexique retomber dans la guerre civile et dans le chaos). — F. A. W. GISBORNE. Australia Infelix; le problème du Territoire du Nord. — L'Irlande (depuis les « Articles of agreement » signés à Londres le 6 décembre 1921). = Octobre. Sir George PROTERO (notice nécrologique). — Algernon CECIL. M. Lloyd George; une page d'histoire (sa biographie, son talent d'orateur et de manieur d'hommes; sa politique opportuniste et versatile. L'Angleterre démocratique n'a point rencontré d'homme plus capable de modeler ses destinées à l'heure la plus solennelle de son histoire; mais, comme homme d'État, il ne saurait être mis au rang des plus grands). — LE DOYEN DE WINCHESTER. Le recueil des œuvres de Sir Adolphus William Ward. — Sir William RIDGEWAY. Cambridge et le rapport de la Commission sur les Universités d'Oxford et de Cambridge (les commissaires paraissent enclins à détruire dans ces deux Universités les anciennes formes démocratiques en enlevant au Sénat la suprématie dont il a joui jusqu'alors). — La source des décorations (elles ne sont plus, en Angleterre, attribuées au mérite personnel; l'argent y joue un rôle néfaste). — Arthur SHADWELL. Les prisons et l'emprisonnement (d'après les travaux récents de MM. Hobhouse et Brockway, M. et Mme Webb, Mme Mary Gordon, inspectrice des prisons). — L'Irlande; espoirs et craintes.

25. — The Times. Literary Supplement. 1922, 13 juillet. —

Digitized by Google

B. Croce. Storia della storiografia italiana nel secolo decimo nono (brève mais substantielle analyse de ce livre, si intéressant pour l'histoire des idées en Italie au XIXe siècle). — Major général *von Gleich.* Vom Balkan nach Bagdad (souvenirs militaires qui se rapportent seulement aux opérations en Mésopotamie de mars à juillet 1916; l'auteur, spécialiste des affaires des Balkans, peut être lu avec fruit sur la question d'Orient). — *G. Arnold Wood.* The discovery of Australia (grande abondance de détails). — *Shepurgi Kavasji Hodivala.* Parsis of ancient India (recueil d'études assez approfondies sur un sujet ingrat). — *Luigi Villari.* La campagna di Macedonia (montre bien les difficultés de tout genre que les Alliés rencontrèrent dans la campagne de Macédoine; elles furent d'ailleurs d'un caractère plus diplomatique que militaire). — *Wilfrid Ewart.* A journey in Ireland, 1921 (très intéressant). — *Philip Guedalla.* The second Empire (intelligent et spirituel). — *Lilian Wistanley.* Macbeth, King Lear and contemporary history (ingénieux, mais peu convaincant). — *A. Balsamo* et *G. Bertoni.* Facsimile del codice Landiano della Divina Commedia (somptueuse reproduction photographique du plus ancien manuscrit de la Divine Comédie. Il a été exécuté en 1336 et est aujourd'hui conservé à la bibliothèque municipale de Plaisance). = 20 juillet. Général *Dupont.* Le haut commandement allemand en 1914, du point de vue allemand (intéressant; le général estime que, si les Allemands ont été battus sur la Marne en 1914, c'est parce que les commandants d'armée, s'inspirant du laisser-aller de 1870, ne surent ou ne voulurent pas concerter leur action; c'est le Moltke de 1870 qui est responsable de l'échec de 1914). — *David Bonner Smith.* Letters of admiral of the Fleet, the earl of St. Vincent, whilst lord of the Admiralty, 1801-1804 (médiocre publication). — *A. H. Johnson.* The history of the worshipful company of the drapers of London; t. III-V (très instructif). — *Alfred Martineau.* Correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry et de la Compagnie. T. II : 1736-1738 (important). — *William A. Babcock.* Legendary islands of the Atlantic (instructif, mais aussi parfois trop aventureux). — Royal Commission on historical manuscripts. Essex; t. II (important au point de vue archéologique). — *Ferdinando Martini.* Confessioni e ricordi (intéressants souvenirs d'un vieux Florentin qui a beaucoup à raconter sur 1848 et 1859). — The spirit of S. Jane Frances de Chantal, as shown by her letters; translated by the Sisters of the Visitation. — *W. Stephens.* Women of the french Revolution (s'occupe surtout des femmes de lettres). — *G. W. Wade.* New Testament history (excellent). — *Tenney Frank.* Vergil (bonne biographie). = 27 juillet. *A. De Schryver.* La bataille de Liége, août 1914 (excellent récit composé par le chef d'état-major du général Leman). — *Arnold J. Toynbee.* The western question in Turkey and Greece (remarquable étude sur la mentalité de deux races irréconciliables). — *J. W. Robertson Scott.* The foundations of Japan (important). — *George Willis Botsford.*

Digitized by Google

Hellenic history (bon manuel d'histoire grecque). — *Sydney Perks.* The history of Mansion House (livre très mal fait, mais plein de renseignements utiles). — *J. Lucio d'Azevedo.* Historia dos Christiãos novos em Portugal (très bon travail sur les Juifs convertis en Portugal et sur les Juifs exilés d'Espagne et de Portugal). — De arte physicali et de cirurgia of Master *John Arderne*, surgeon of Newark, dated 1412; translated by Sir *d'Arcy Power* from a transcript made by *Eric Millar* (ce traité n'est qu'un abrégé en latin des écrits de John Arderne, médecin de Henri Plantagenet, duc de Lancastre, qui naquit en 1307 et mourut vers la fin du XIVe siècle. Le manuscrit est conservé à la bibliothèque de Stockholm). — Sir *William Whitla.* Sir Isaac Newton's Daniel and the Apocalypse (Newton, qui croyait fermement en Dieu et en la Trinité, n'admettait point que les livres de Daniel et de l'Apocalypse fussent des prophéties; avec les critiques modernes dont il fut en ce point un précurseur, il pensait que les événements prédits dans ces livres étaient déjà accomplis. M. Whitla, protestant irlandais d'une rigide orthodoxie, le déplore). = 3 août. Die grosse Politik der europæischen Kabinette, 1871-1914, 6 vol. (important, surtout en ce qui concerne l'œuvre de Bismarck). — *Paul Scott Mowrer.* Balkanized Europe (importantes observations d'un journaliste américain qui connaît bien la péninsule balkanique). — History of the Great War, based on official documents. Diseases of the war; vol. I (t. I d'une Histoire officielle des maladies pendant la guerre, qui en comprendra douze). — *Harald Westergaard.* Economic development in Denmark before and during the world war (très instructif). — *James Frederick Chance.* British diplomatic instructions, 1689-1789. Vol. I : Sweden, 1689-1727 (important recueil de documents). — *Holdsworth.* A history of english law; 3e édit., t. I (cette nouvelle édition est en réalité un ouvrage nouveau). — *C. W. Foster.* Calendar of administrations, 1540-1659 (important pour l'histoire locale du comté de Lincoln). — *F. M. Stenton.* Transcripts of charters relating to Gilbertine Houses (utile recueil de chartes concernant les maisons gilbertines de Sixle, Ormsby, Catley, Ballington et Alvington). = 10 août. *Von François.* Der Karpathendurchbruch und die Befreiung von Galizien, 1915 (important; âpre critique des conceptions générales de Hindenburg : c'est lui, en réalité, qui a perdu la guerre). — *William R. Shepherd.* Historical Atlas (bon). = 17 août. *Th. Wakefield Goodspeed.* The University of Chicago biographical sketches; vol. I (intéressant). — *Wilhelm Œchsli.* History of Switzerland, 1499-1914 (bonne traduction d'un excellent livre). — *G. Rakovsky.* Konetz Bielikh : ot Dniepra do Bosfora (histoire de la tentative faite par Wrangel pour renverser le régime des Soviets; l'auteur a recueilli de nombreux témoignages, dont le principal, très sujet à caution, est celui de Wrangel lui-même). — *Eilert Ekwall.* The place-names of Lancashire (c'est le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur les noms de lieu d'un comté).

Digitized by Google

— *J. E. B. Gover.* The place-names of Middlesex (bon travail de débutant). — *J. A. Farrer.* England under Edward VII (étude sur la politique extérieure d'Édouard VII, faite surtout à l'aide des journaux allemands et qui manque à un haut degré de sens critique). — *M. W. Hilton-Simpson.* Arab medicine and surgery (bonne étude sur la médecine arabe et sa décadence en Algérie). = 24 août. *F. S. Marvin.* Western races and the world (intéressant essai de philosophie de l'histoire). — *H. P. Biggar.* The works of Samuel de Champlain. Vol. I : 1599-1607 (le savant éditeur a entrepris de publier en six volumes les œuvres du hardi pionnier dont le nom reste profondément imprimé dans l'histoire du Canada. Si les efforts de Champlain n'ont pas mieux réussi, c'est parce que l'influence des Jésuites les stérilisa). — *B.-G. de Montgomery.* British and continental Labour party, 1900-1922 (remarquable). — *V. Cornish.* A geography of imperial defence (montre bien les dangers qui menacent de tout côté les frontières de l'Empire britannique). — *A. R. Brown.* The Andaman islanders; a study in social anthropology (étude approfondie sur l'homme primitif). = 31 août. Letters of Edmund Burke; a selection, edited by *Harold J. Laski* (bon choix d'une centaine de lettres qui, aujourd'hui encore, méritent d'être étudiées). — *N. S. Takakhav.* Life of Shivagi Maharaj (biographie du fondateur de l'empire mahrate, qui mourut en 1680, au point culminant de son pouvoir). — *Bernard Moses.* Spanish colonial literature in South America (excellente bibliographie). — *R. Blanco-Fombona.* El conquistador español del siglo XVI (intéressant, mais l'auteur est mal au courant des travaux étrangers). — *Jaroslav Cisar* et *F. Pokorny.* The Czechoslovak republic (excellent manuel). — Historical records of Australia; series IV. Legal papers, section A. Vol. I : 1786-1827 (importante collection commencée en 1912; dix-huit volumes en ont déjà paru). — *M. Mansfield.* A family of decent folk 1200-1741 (ouvrage très fouillé sur les Lanfredini, famille florentine de marchands et de banquiers, opulente depuis le milieu du XIVe siècle). — *Higini Anglés.* Catáleg dels manuscrits musicals de la collecció Pedrell. = 7 septembre. *E. B. Greene.* A short history of the american people. I : The foundations of american nationality (excellente exposition avec une bibliographie très complète). — *Frederic W. Goudy.* The alphabet. Fifteen interpretative designs drawn and arranged with explanatory text and illustrations (bon).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Michel Perret à M. Henri HAUSER : *Travailleurs et marchands dans l'ancienne France;* le prix du baron de Courcel à M. Louis HALPHEN, pour ses *Études sur le règne de Charlemagne*, avec une récompense pour l'ouvrage de M. LARDÉ : *le Tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque*. Elle a attribué aussi une récompense à M. PATRY : *la Liberté des cultes dans le Calvados*, et une mention honorable à M. WERNER, conservateur du musée de Mulhouse, pour ses *Villages disparus de la Haute-Alsace*.

— Un institut français d'archéologie et d'art musulmans a été créé à Damas, dans la maison dite d'Essad Pacha, par les soins de M. de Lorey, chargé de mission par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Il s'est constitué une « Société des amis de La Mennais », 16, rue de la Sorbonne, qui se propose de glorifier la mémoire de Félicité de La Mennais, de propager ses œuvres et ses idées et de publier tous les documents inédits et oubliés le concernant.

— Le tome XXI du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (1921) débute par une histoire de cette École depuis son origine jusqu'en 1920; on y trouve un tableau détaillé des études qu'elle a poursuivies sur l'archéologie et l'ethnographie indo-chinoises, sur les pays annamites, le Čampa, le Cambodge, le Laos, le Siam, la Péninsule malaise, la Birmanie, l'Insulinde, l'Inde, le Tibet, la Chine et le Japon. Un second fascicule contiendra l'index alphabétique des tomes I-XX. Ajoutons que le volume a été fort bien imprimé, sur beau papier, par des ouvriers annamites travaillant à Hanoï dans l' « Imprimerie d'Extrême-Orient ». Le présent fascicule, orné de nombreuses photographies, compte 422 pages et est mis en vente au prix de 30 francs. CH. B.

— La Ligue des droits de l'homme, qui a demandé à plusieurs reprises au gouvernement français de publier tous les documents de ses archives diplomatiques relatives aux origines de la guerre, insiste, à présent, pour que la publication du *Livre jaune* de 1914 soit reprise, afin que les textes omis ou inutiles soient donnés dans leur teneur exacte, et pour que le soin de colliger les textes soit confié à des spécialistes indépendants. G. BN.

Digitized by Google

— La partie de la bibliothèque ayant appartenu à feu Paul LACOMBE, qui se rapporte à l'histoire de Paris, a été dispersée aux enchères en décembre 1922. A cette occasion les experts, MM. Leclerc et Bosse, ont établi un *Catalogue* qui comprend 1738 numéros classés en trois séries : histoire générale, histoire physique et naturelle, histoire topographique et monumentale; c'est une contribution précieuse à la bibliographie parisienne. CH. B.

Belgique. — Le cinquième Congrès international (ou mieux interallié) d'histoire aura lieu à Bruxelles du 8 au 15 avril 1923. Le bureau du Comité organisateur se compose d'un président, M. Henri PIRENNE, de deux vice-présidents, le R. P. DELEHEYE et M. Franz CUMONT, de M. G. DES MAREZ, secrétaire général, de M. TERLINDEN, trésorier, de M. GANSHOF, secrétaire. Le montant de la cotisation est fixé à 50 fr. (belges); les adhésions seront reçues par M. Ganshof (12, rue Jacques Jordaens, à Bruxelles) qui se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements utiles.

Grande-Bretagne. — A l'occasion du 117e anniversaire de la bataille de Trafalgar, le *Times* du 21 octobre 1922 a publié, en en donnant un fac-similé, une lettre écrite au major général Villette par Nelson, à bord du *Victory*, le 21 décembre 1803, alors qu'il commandait les forces bloquant Toulon. Le même journal, dans les numéros des 30 novembre, 1er, 2, 4, 5, 6, 11, 15, 18 décembre 1922, a publié un important compte-rendu des découvertes faites par Lord Carnarvon et M. H. Carter dans la « Vallée des Rois », au tombeau inviolé du roi Tuhankhamen, de la 18e dynastie.

— L'historien anglais FORTESCUE, bien connu par ses travaux d'histoire militaire et bibliothécaire du château de Windsor, a été l'objet d'une mesure singulière prise par le ministre de la Guerre américain; celui-ci reprochant à M. Fortescue des jugements sévères sur les États-Unis, formulés dans un livre sur la guerre de 1793-1815, a estimé inconvenant de le laisser parler à l'Académie militaire de West-Point. G. BN.

Italie. — A l'occasion du 250e anniversaire de Muratori, la R. Deputazione di storia patria de Modène et l'administration d'Este ont publié un fascicule intitulé *Anniversario* et qui contient une étude biographique de M. G. BERTONI, un catalogue des documents de l'exposition *muratorienne* installée à la Bibliothèque d'Este, et une iconographie *muratorienne* par M. G. BARIOLA. — Le 23 octobre 1922, un certain nombre d'érudits se sont associés pour célébrer la mémoire du grand érudit; ils ont visité sa maison à Santa Maria Pomposa de Modène et la bibliothèque d'Este. G. BN.

— Dans son rapport sur la *Biblioteca comunale dell' archiginnasio nell' anno 1921* (Bologna, Azzognidi, 1922, in-8°, 36 p.), M. SORBELLI indique que cette importante bibliothèque bolonaise s'est

Digitized by Google

enrichie d'un fonds qui offre un intérêt considérable pour l'histoire de l'administration financière de la Romagne au XVIIIe siècle : c'est l'archivio Gnudi. Il note également le classement des lettres adressées par Murat à sa fille de 1807 à 1814 et les documents variés qui concernent le Comité central de la République cispadane du 28 août au 25 juillet 1797. G. Bn.

— Le concours ouvert l'an passé par le sous-secrétaire d'État des beaux-arts italiens pour la publication d'une étude sur Canova, dont l'Italie a célébré récemment le centenaire, s'est terminé par le couronnement de l'œuvre du professeur A. Muñoz.

— Le *Corriere della sera* du 1er novembre 1922 fournit d'intéressantes précisions sur le contenu du « Musée d'histoire nationale » institué à Trieste par M. P. Sticotti. On y trouvera en particulier des documents sur le fameux patriote Oberdan. Dans le même numéro sont publiées des notes également curieuses sur le Musée du « Castello sforzesco » de Milan, particulièrement riche sur la période de la Cisalpine et de la réunion de la Lombardie au Piémont en 1849-1850, sur les grands exilés et sur Garibaldi. G. Bn.

— M. Costanzo Rinaudo, après avoir pendant trente-neuf ans dirigé la *Rivista storica italiana*, vient de se retirer. Son successeur est M. Egidi, professeur d'histoire moderne à l'Université de Turin.

— La librairie Nardecchia (Rome) commence un Répertoire bibliographique des savants italiens depuis le début du moyen âge jusqu'à nos jours : *Gli scienziati italiani dall' inizio del medio evo ai nostri giorni;* cette entreprise est dirigée par Aldo Mieli. La première partie du tome I a déjà paru. Les biographies se suivront sans aucun ordre; mais à la fin de chaque volume elles seront disposées dans l'ordre alphabétique.

Russie. — Un de nos correspondants, membre de l'Académie polonaise et délégué à Moscou en qualité d'expert pour l'exécution du traité de Riga, s'est vu refuser l'accès du musée Romantzov, où il se proposait de faire des recherches pour ses travaux d'érudition.

Suisse. — Théophile Dufour, ancien juge à la Cour de justice, directeur honoraire des Archives d'État et de la Bibliothèque publique de Genève, est décédé le 13 novembre 1922, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Avec lui disparaît un érudit qui honorait grandement Genève et la Suisse et que des liens étroits rattachaient à la science historique française. L'École des chartes avait achevé de développer chez lui des qualités innées : le sens critique et la méthode. Il en était sorti en 1873, avec une thèse sur la *Diplomatique royale de Bourgogne-jurane*, qui n'a pas été publiée. Le besoin de perfection qu'il apportait à son activité scientifique, l'ambition d'atteindre la vérité (comme il l'a écrit lui-même) par « des investigations consciencieuses et raisonnées, qui, dans la mesure du possible, *épuisent le sujet* »,

Digitized by Google

ne l'ont pas seulement détourné des généralisations, mais l'ont empêché trop souvent de mettre au jour les matériaux qu'il ne cessait de réunir avec une remarquable sagacité.

Beaucoup de ses travaux ne sont connus que par des communications présentées à la Société d'histoire de Genève, où, entré tout jeune, il a joué un rôle actif, la présidant à deux reprises. C'est avant tout vers l'histoire de sa ville natale que convergeaient ses recherches. Il excellait à faire revivre, dans des notes d'une admirable précision, basées sur les documents originaux, les personnages qui ont marqué dans le passé de Genève : savants ou lettrés, magistrats ou artistes. Dans cette galerie de portraits, les hommes de la Réforme et du « refuge » protestant tiennent une grande place. Les notices sur les *Parents de Casaubon* (*Intermédiaire des chercheurs*, 10 février 1865), sur *Esaïe Colladon* (Genève, 1883, 8 p. in-8°), sur *Giordano Bruno à Genève* (Genève, 1884, 18 p. in-8°), sur les graveurs *Jean Perrissin et Jacques Tortorel* (Paris, 1885, 43 p. in-8°), le compte-rendu de l'ouvrage de Douen sur *Clément Marot et le psautier huguenot* (*Rev. crit. d'histoire et de littérature*, 1881), ou les articles que Dufour a insérés dans la 2e édition de la *France protestante*, entreprise par Henri Bordier, son beau-père, prouvent avec quel soin il mettait en œuvre ses découvertes d'archives. Les *Calviniana*, parus en 1913 dans les *Mélanges offerts à M. Émile Picot* (Paris, 16 p. in-8°), témoignent du même scrupule dans l'étude du détail dont il savait tirer des conclusions importantes. On lui doit des *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève* (*Mém. de la Société d'histoire*, t. XX, 1879), la découverte et l'attribution à Farel d'un *Résumé des actes de la Dispute de Rive* (*1535*), ce débat public qui précéda l'établissement de la Réforme à Genève (*Ibid.*, t. XXII, 1886), la publication de *Deux relations de l'Escalade* (Genève, 1880, 24 p. in-8°), des notices généalogiques sur plusieurs familles genevoises, etc.

Les travaux de Dufour sur la bibliographie et sur l'histoire de la typographie sont peut-être ceux qui démontrent le mieux la sûreté de son jugement et l'étendue de ses connaissances. Il avait réuni les matériaux d'une étude sur les débuts de la typographie genevoise, dont le prodigieux développement, au XVIe siècle, est en relation intime avec celui de la Réforme. De cet ouvrage, il n'a livré au public qu'un fragment, en tout point remarquable, la *Notice bibliographique sur le catéchisme et la confession de foi de Calvin* (*1537*) *et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel* (*1533-1540*), qui précède la réimpression du catéchisme français de Calvin (Genève et Paris, 1878, in-12). Il inaugura, en 1893, une Collection des bibliophiles genevois en réimprimant, d'après un exemplaire unique, un opuscule en vers sorti des presses de Wigand Koeln (*Merveilles advenir en cestuy an vingt et sis* [1526]..., Genève, 42 p. in-8°). En 1877, il a publié une *Notice sur le « Cavalier de Savoie », le « Citadin de Genève » et le « Fléau de l'aristocratie genevoise »* (*Mém.*

Digitized by Google

de la Société d'histoire, t. XIX), où les circonstances de cette polémique, qui suivit de près l'entreprise du duc de Savoie sur Genève, sont mises en lumière.

Le premier travail que Dufour présenta (1864) à la Société d'histoire a trait à J.-J. Rousseau; dès lors, le « citoyen de Genève » est resté l'un de ses sujets d'étude préférés. On lui doit un exposé de la question des testaments du philosophe (Genève, 1907, 19 p. in-8°). S'il n'a pas réalisé l'édition critique de la correspondance, à laquelle il a travaillé longtemps, il a donné, dans les *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, de nombreuses *Pages inédites* (t. I, II, Genève, 1905 et 1906), ainsi que la *Première rédaction des Confessions*, d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque de Neuchâtel (t. IV, 1908). Il a retrouvé, chez une descendante de Moultou, le manuscrit des *Institutions chimiques* (Genève, 1905, 23 p. in-8°), que la Société Rousseau a édité dès lors.

Dufour suivait avec un vif intérêt les ventes d'impressions anciennes, de manuscrits et d'autographes. La Bibliothèque publique, qu'il a dirigée de 1885 à 1900, et la Société du Musée historique de la Réformation, fondée en 1897, ont largement bénéficié, pour l'accroissement de leurs collections, de sa rare compétence dans ces domaines. Il a classé, pour le Musée de la Réformation, le précieux répertoire de fiches biographiques laissé par Herminjard, l'éditeur de la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*. D'une conscience rigoureuse pour lui-même, il se montrait sévère pour le travail d'autrui. Mais à ceux qui recouraient à ses conseils, il donnait, sans compter, son temps et le concours de son érudition. M. Émile Doumergue, dans une préface de son *Jean Calvin*, a rendu hommage à cette collaboration désintéressée du savant genevois, dont bien d'autres auteurs ont fait l'expérience.

Jusqu'à la fin, Dufour a conservé sa mémoire étonnante, son admirable lucidité d'esprit. De 1915 à 1921, il a présidé la Société d'histoire de la Suisse romande avec un entrain tout juvénile. Après plusieurs années d'un travail assidu, il avait mis la dernière main à la publication du tome VIII des *Registres du Conseil de Genève* (*1514-1520*) (Genève, 1922, in-8°), dont l'annotation, due entièrement à ses soins, offre à l'historien une mine abondante de documents nouveaux et de déductions ingénieuses. Ce grave et beau monument des luttes livrées pour l'indépendance genevoise couronne dignement une œuvre scientifique que caractérisent l'unité et la persévérance de l'effort, la recherche constante et le respect absolu du vrai.

V. VAN BERCHEM.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

48e ANNÉE. — TOME CXLII.

II. — Mars-Avril 1923.

SOMMAIRE.

Pages

Georges Lizerand. Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg (1285-1291) 164
Fr. Braesch. Les pétitions du Champ-de-Mars (15, 16, 17 juillet 1791) *(1er article)*. 178
Marcel Marion. Les fugitifs alsaciens sous la Révolution. . . 210
Correspondance. Sur l'authenticité des Mémoires du cardinal de Richelieu. Lettre de M. Robert LAVOLLÉE et Réponse de M. Pierre BERTRAND 229
Bulletin historique. Histoire de France. Époque moderne jusqu'à 1660, par Henri HAUSER 233
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*). 257
Notes bibliographiques. 274
Recueils périodiques et sociétés savantes 290
Chronique. 320
Index bibliographique 325

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
PARIS, 6e

283

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Pages

G. Dupont-Ferrier. Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand **(J. Toutain)** 257

Louis Réau. L'art russe, des origines à Pierre le Grand **(E. Duchesne)**. . 259

G. Lardé. Une enquête sur les vingtièmes au temps de Necker, 1777-1778 **(Georges Espinas)** 261

The project relative to a Court of arbitral justice, 1907; with an introduction and notes by James Brown Scott **(Léon Adam)** 263

The project of a permanent Court of international justice. Report and commentary by James Brown Scott **(Id.)** 263

Vattel. Le droit des gens. Texte de l'édition de 1758 et traduction en anglais par Charles G. Fenwick **(Id.)** 265

Général Palat. La Grande Guerre sur le front occidental. Tome VI : la Victoire de la Marne **(Jules Isaac)** 267

Peace handbooks **(G. Constant)** 271

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Marc Bloch. Le capitulaire de Villis.

G. Bourgin. Le Comité central de 1871.

Ferdinand Boyer. Lettres inédites de la princesse des Ursins.

Fr. Brœsch. La pétition du 17 juillet 1791.

Gaston Cahen. Les Mongols dans les Balkans.

Paul Cloché. Les dernières années de l'athénien Phocion, 322-318 av. J.-C.

Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.

B. Combes de Patris. Une victime de la diplomatie pontificale au XVIe siècle : Guillaume de Patris, abbé de la Grasse (1535-1580).

L.-A. Constans. La route d'Annibal du Rhône aux Alpes.

Abbé **A. Degert**. Le mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine.

A. Faure. Une expédition française en Gambie au secours des Anglais (1831).

Ch. Filiâtre. Gerberon, bénédictin janséniste du XVIIe siècle.

Émile Gabory. Les patriotes réfugiés de la Vendée.

J.-C. Gerock. Les lignes de Wissembourg sur la Lauter et la frontière septentrionale de l'Alsace.

Léon Homo. Les documents de l'Histoire Auguste et leur valeur historique.

L. Lévy-Schneider. L'autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'Ancien régime.

Michel Lhéritier. L'avènement de la dynastie danoise au trône de Grèce, 1862-1863.

Paul Marmottan. La grande-duchesse Élisa et Fouché.

Édouard Maugis. La journée de huit heures et les vignerons de Sens et d'Auxerre devant le Parlement, en 1384-1393.

René Puaux. Boissy d'Anglas. Lettres inédites sur la Révolution française.

A. Rebillon. Les États de Bretagne au XVIIIe siècle; organisation et fonctionnement.

Paul Robiquet. Un sauveur de Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792 : le chevalier Jean de Canolle.

Édouard Rott. Le secret de l'Empereur (fin du XVIIe siècle).

Henri Sée. Les origines de l'industrie capitaliste en France à la fin de l'Ancien régime.

Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique.

Gaston Zeller. L'organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au XVIIe siècle.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

BIMESTRIELLE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

A partir de 1923, les prix sont ainsi modifiés :

Un an, France et Colonies : 45 fr. — Union postale : 56 fr.

Le numéro : 10 fr.

Les années écoulées se vendent également aux nouveaux prix.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes en duplicata de numéros non arrivés à destination ne pourront être admises que dans les quinze jours qui suivront la réception du numéro suivant.

Digitized by Google

PHILIPPE LE BEL

ET

L'EMPIRE AU TEMPS DE RODOLPHE DE HABSBOURG

(1285-1291)

Pour comprendre parfaitement la politique pratiquée par Philippe le Bel à l'égard de l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg, le meilleur moyen serait de l'examiner en suivant un ordre chronologique, car ce serait la seule façon d'en saisir le développement, les variations ou seulement les nuances. Mais, pour la période de six ans qui s'étend de 1285 à 1291, le procédé n'est guère praticable; d'une part, les relations de la France avec l'Empire ne paraissent pas avoir été fréquentes; d'autre part, nos renseignements sont fort maigres, fragmentaires et dispersés, en sorte qu'il est difficile de tirer des événements seuls un exposé enchaîné de la politique française. De plus, nous ne connaissons pas assez le personnel administratif royal, qu'il travaille dans les bailliages et les sénéchaussées ou à la cour du roi, pour établir une relation entre sa composition et l'activité de la politique extérieure. Il est donc sage, parce que c'est presque une nécessité, d'examiner la question en considérant successivement les diverses régions frontières du royaume et en retenant plus spécialement la Flandre, la Lorraine, la Bourgogne, Lyon et la partie méridionale du royaume d'Arles.

Flandre. — Il suffit, pour l'intelligence de ce qui suit, de rappeler que l'héritage de la comtesse Marguerite, mariée deux fois, d'abord à Bouchard d'Avesnes, ensuite à Guillaume de Dampierre, fut partagé, en 1246, par l'arbitrage de saint Louis, en deux domaines : Jean d'Avesnes reçut le Hainaut, Guillaume de Dampierre eut la Flandre. Mais Jean protesta et réclama, en

Digitized by Google

sus d'un certain nombre d'alleux, ce qui, en Flandre, était mouvant du royaume d'Allemagne.

Jean d'Avesnes fut toujours fidèle au roi des Romains et il fut toujours protégé par lui, car il était, à la frontière, un défenseur de l'Empire dans une région qui glissait sous l'influence française. Ce glissement s'était accéléré au temps de Philippe le Hardi, à la fin du grand interrègne et au début du règne de Rodolphe, comme en témoigne une dénonciation adressée à celui-ci par un anonyme qui est peut-être Jean d'Avesnes lui-même : « Quelques grands seigneurs de la Germanie inférieure », dit l'auteur mécontent, « en raison de la durée de votre absence, ont déjà soustrait leurs épaules à votre joug... Une douloureuse anxiété m'étreint », ajoute-il, « parce que la Gaule bavarde, malhonnêtement injurieuse pour les autres nations, est poussée, par une sorte de folie, à diffamer votre Majesté. » Le comte de Flandre refuse « avec irrévérence d'obéir à vos ordres ». Comme le roi d'Allemagne n'intervient pas, les seigneurs ou les personnes qui sont engagés dans des luttes sont forcés « d'aller devant le tribunal du roi de France dans l'espoir d'obtenir la paix[1] ».

Aussi se rendait-on exactement compte en Allemagne du rôle que le comte de Hainaut pouvait être appelé à jouer un jour et combien, ainsi que le disait le margrave Otton de Brandebourg, en l'investissant de la Flandre impériale, « sa fidélité dévouée pouvait être profitable au roi et à l'Empire, aux limites mêmes de l'Empire[2] ».

Telle était, en gros, la situation un peu avant l'avènement de Philippe le Bel. Les textes, si peu nombreux qu'ils soient, montrent que l'influence de la France s'étendait en pays d'Empire, dans la région flamande, et que dans l'Empire on n'était

1. Ce texte a été imprimé dans la *Summa curiae regis* (*Archiv für Kunde öster. Geschichtsquellen*, Bd. 14, 1855, p. 362). J. Heller, *Deutschland und Frankreich in ihrer politischen Beziehungen vom Ende des Interregnums bis zum Tode Rudolfs von Habsburg* (Lübeck, 1874), Beilage D, 1, p. 157-159, le place en avril 1277 et l'attribue à Jean d'Avesnes. La pointe dirigée contre le comte de Flandre peut faire pencher en faveur de cette attribution. Mais les expressions « Germania inferior », « Gallia », « tribunal regis Francie », un certain ton littéraire et même quelque rhétorique la rendent incertaine. Peut-être s'agit-il là d'un exercice littéraire écrit d'après un rapport ou une lettre authentiques?

2. Le 15 juillet 1281. Dans Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 1161.

Digitized by Google

pas sans inquiétude; mais aussi on ne voit pas que le roi de France ait témoigné d'intentions hostiles; on venait à sa cour non pas parce que l'on était requis d'y venir, mais par intérêt; on espérait la paix de Philippe III, parce que Rodolphe était incapable de la procurer.

L'intervention de Philippe le Bel dans la région n'apparaît que cinq ans après son avènement et d'une manière toute locale. En effet, entre le roi de France et le comte de Hainaut il y avait conflit pour l'Ostrevant, pays compris entre la Sensée, la Scarpe et l'Escaut qui le séparait de Valenciennes[1], et aussi pour l'abbaye de Fémy, au diocèse de Cambrai, sise un peu au nord et près de la source de la Sambre. La question de savoir si l'abbaye se trouvait dans les limites du royaume de France était pendante depuis longtemps. Vers 1257, au dire de témoins qui déposent dans une enquête de 1287, deux moines, assistés du prévôt de l'abbaye, étaient venus en France et avaient prié le roi d'ordonner des recherches dans les chroniques de Saint-Denis, afin de résoudre la question; ces recherches avaient été vaines. Depuis cette époque, les occasions de dispute n'avaient pas manqué : tantôt c'était un accusé que le sergents du roi venaient arrêter et que les gens de l'abbaye faisaient délivrer, tantôt c'était une saisie tentée par le prévôt de Guise et qu'ils repoussaient par la force. L'abbé prétendait que la limite du royaume se trouvait au pont de la Sambre; les gens du roi soutenaient le contraire. Le 20 juillet 1287, le bailli de Hainaut vint sur la place Notre-Dame de Fémy et ouvrit une enquête où comparurent soixante-trois témoins : leurs dépositions furent unanimes et conclurent en faveur de l'abbaye[2]. Mais on peut croire que c'étaient des témoins triés et par conséquent favorables.

En ce qui concerne l'Ostrevant, il y avait retard dans l'hommage que Jean d'Avesnes devait au roi. Il ne semble pas que le comte ait songé à dénier la supériorité du roi. Le désaccord portait plutôt et probablement sur des points de détail, en particulier sur la garde des églises et de quatre abbayes.

Un règlement provisoire fut fait le 16 septembre 1290[3]. Par

1. Sur l'Ostrevant, voir J. Viard, *Enquête au sujet de la frontière française sous Philippe de Valois*, dans *Bibl. École des chartes*, t. LXXXII (1921), p. 316-329.

2. Archives départementales du Nord, série B, 1164. *Inventaire*, t. I, 2e partie, p. 187-188.

3. Martène et Durand, *Thesaurus...*, t. I, col. 1234.

Digitized by Google

ce règlement, Philippe reconnaît que le comte de Hainaut lui a prêté l'hommage requis pour l'Ostrevant et, bien qu'il y ait eu retard, il lui remet l'amende encourue. Le comte devait lui fournir le service militaire dans les conditions ordinaires, avec cinq chevaliers. Sur les points indécis, on devait faire une enquête et le roi s'engageait à ne pas comprendre dans l'hommage les parties de la seigneurie qui se trouveraient être en dehors de son royaume. Provisoirement, les églises et les quatre abbayes de l'Ostrevant resteraient sous sa garde; mais ici encore on ferait une enquête et le roi en respecterait les conclusions. En ce qui concerne l'abbaye de Fémy, le roi lui rendait ses biens et il la gardait dans les mêmes conditions que celles de l'Ostrevant; si elle était attribuée au royaume, le comte réparerait les dommages qu'elle avait subis, mais le roi s'engageait à l'abandonner si l'enquête tournait contre lui[1].

Il paraît bien que les officiers royaux profitèrent de cet accord pour empiéter, en Ostrevant, sur les droits du comte. Mais ils n'eurent pas pour eux l'aveu ni l'assentiment de Philippe; car, sur la plainte qui lui fut adressée, il ordonna, le 18 août 1291, au bailli de Vermandois et à ses officiers de s'abstenir de tout dommage et de ne rien innover en Ostrevant au détriment de Jean d'Avesnes[2]. Il est vrai que cette injonction est rédigée, comme tant d'autres de même espèce[3], d'une façon un peu vague; mais il se peut aussi qu'elle réponde à une plainte rédigée en

1. Archives du Nord, série B, 1165. *Inventaire*, t. I, 2e partie, p. 189. — Mathieu de Neuenburg (Böhmer, *loc. cit.*, t. IV, p. 164) écrit : « Dicitur etiam quod cum rex Francie illis diebus monasterium sancti Dyonisii, quod imperio pertinebat, gravaret et pluries a rege Ruodolfo rogatus non desisteret, tandem rege scribente Franco in singulari quod desisteret, alioquin ipsum visitaret per viros et vires quos sibi felix Germania germinavit, Francus se nolens inbrigare cum illo quievit. » Ce texte, qui se rapporte au plus tôt à l'année 1289, concernerait, suivant Heller (*loc. cit.*, p. 159-160), soit l'affaire de Viviers, soit plutôt le monastère de Saint-Denis d'Anchin, près Valenciennes. En dehors des grosses exagérations qu'il renferme, il faut remarquer que le monastère d'Anchin est placé sous le vocable du saint Sauveur (*Gallia Christiana*, t. III, p. 408-409) et que celui de Saint-Denis en Broqueroy (*Ibid.*, p. 106), au diocèse de Cambrai, est trop éloigné de la frontière du royaume pour que l'intrusion ait été possible sans un violent éclat. Il est plus simple de supposer que Mathieu de Neuenburg a été informé avec peu de précision de ce qui se passait en Ostrevant.

2. Martène et Durand, *Thesaurus...*, t. I, col. 1243; Archives du Nord, série B, 1218. *Inventaire*, t. I, 2e partie, p. 231.

3. Par exemple, les textes publiés par J. Roucaute et M. Saché, *Lettres de Philippe le Bel relatives au pays de Gévaudan*, 1897.

Digitized by Google

termes généraux. En tout cas, on ne peut rien déduire de cette défense à la charge du roi.

Pourtant, une occasion s'offrait au roi de France d'intervenir dans les affaires du Hainaut, puisque Jean d'Avesnes, alors, était ou allait entrer en conflit avec la ville de Valenciennes. Les bourgeois, peut-être encouragés par l'obligation faite au comte de prêter hommage à Philippe, se révoltèrent[1]. Ils fermèrent les portes de la ville, la fortifièrent contre lui, préparèrent des machines, assaillirent son château, envahirent et occupèrent ses biens, tinrent des réunions illicites et, par l'intimidation, l'obligèrent à sceller une charte qu'ils avaient préparée[2]. Par ce document, le comte promettait de maintenir désormais les libertés qu'il n'avait pas respectées et, en cas de litige relatif à ces libertés, de croire les échevins sur parole[3]. Y eut-il ici intervention ou intrigue du roi de France? Aucun texte ne le montre. Une phrase de la sentence prononcée plus tard par Rodolphe contre la ville reproche aux habitants d'avoir, pour intimider le comte, recherché l'appui de quelqu'un de puissant[4]. Cette imputation peut désigner le fils du comte de Flandre, qui fut, en effet, sollicité d'intervenir par les révoltés et reconnu par eux pour leur seigneur[5]. Mais elle pourrait aussi s'appliquer à Philippe, qui fut l'objet de sollicitations analogues. Car les gens de Valenciennes soutenaient que leur ville était du royaume de France et prétendaient le prouver. Mais il n'est pas sûr qu'ils aient envoyé au roi, dès cette époque, des diplômes carolingiens par lesquels ils appuyaient leurs prétentions[6].

1. D'après Guillaume de Nangis, année 1291 (*Hist. Fr.*, t. XX, p. 574), la responsabilité de la révolte doit être attribuée au comte « qui eos nimis indebite satagebat opprimere ». Voir sur cette querelle un mémoire de S. Le Boucq (1648) publié par A. Lacroix (Mons, 1846) sous le titre : *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes.*

2. Ces détails sont fournis par la Constitution de Rodolphe, qui annule l'engagement du comte (*Monumenta Germaniae historica. Constitutiones et acta*, t. III, n° 466, p. 452-454).

3. Et nous devons tenir pour usage, pour coutume, « por frankise et pour loy de la ville chou qu'il en recorderont » (Martène et Durand, *Thesaurus...*, t. I, col. 1235).

4. « In augmentum sui facinoris potentioris brachium quaerentes... » (*Mon. Germ. hist.*, n° 466, p. 453, 10).

5. Guillaume de Nangis, année 1291 (*Hist. Fr.*, t. XX, p. 574).

6. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 386, note 1 ; Wauters, *le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valen-*

Digitized by Google

Rien n'indique qu'il ait fait, à ce moment, droit à leurs demandes; rien même n'indique qu'il les ait écoutées. Tout permet de supposer le contraire. Car, sur l'appel du comte, Rodophe, le 20 juin 1291, annula la charte arrachée, condamna les bourgeois, les priva de leurs libertés, corporations, réunions, sonneries de cloches. Les vaincus s'adressèrent au pape Nicolas IV; tout ce qu'ils obtinrent, c'est un ordre donné par lui à l'évêque d'Arras d'intervenir et de forcer le comte à tenir sa parole, au besoin même par des peines spirituelles[1]. Mais de Philippe rien ne vint alors, et c'est précisément un peu après la condamnation de Valenciennes qu'il refréna les empiétements du bailli de Vermandois. Toutefois, l'affaire de Valenciennes n'était pas terminée par la sentence de Rodolphe. Elle devait rebondir après sa mort, et, cette fois, le roi de France allait intervenir.

Lorraine. — En ce qui concerne la Lorraine, les renseignements que nous possédons sont assez sommaires, sauf pour Montfaucon et l'abbaye de Beaulieu, dont nous nous occuperons en dernier lieu. Constatons d'abord qu'au temps de Philippe III, Rodolphe, bien loin de se plaindre du roi, avait fait appel à lui. Ainsi, le 2 février 1276, il avait confié au roi de France la protection de l'abbaye d'Orval, au diocèse de Trèves; cette mesure fut prise à la demande de l'abbaye elle-même, trop éloignée du centre de l'Allemagne pour être bien défendue[2]. Le 16 novembre 1281, Rodolphe prenait la même décision pour l'évêque et l'église de Toul[3].

Ces mesures, particulièrement la seconde, sont dignes de remarque. Elles témoignent de l'espoir que l'on plaçait dans le roi de France, de la confiance qu'il inspirait à Rodolphe; mais elles témoignent aussi d'une grande imprudence et, considérées au point de vue politique, elles constituent, comme le dit justement Heller, une faillite de l'Empire.

Cependant, Philippe III ne profita pas de cette défaillance, non plus que Philippe le Bel, et la garde de Toul prit fin. Le 1er octobre 1286, Probus, évêque de Toul, la confia au duc de Lorraine, Ferri III, sous condition que chaque feu paierait à

ciennes (1290-1297), dans *Comptes-rendus des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 4e série, t. II (1875), p. 316-317.

1. Le 28 décembre 1291. Martène et Durand, *Thesaurus...*, t. I, col. 1253.
2. Martène et Durand, *Thesaurus...*, t. I, col. 1154-1155.
3. Böhmer, *Regesta imp.*, n° 637.

Digitized by Google

celui-ci douze sous tournois[1]. Puis le roi de France reparaît. Le 9 mai 1289, Guillaume de Hangest, bailli de Chaumont, prit sous la protection de son maître, agissant comme comte de Champagne, les biens du chapitre de l'église Saint-Étienne de Toul sis sur la rive gauche de la Meuse, à Void, Vacon, Naives, Bovée-la-Grande, Troussey, Ourches; cette garde était établie pour trois ans, moyennant le paiement de douze petits tournois par feu[2]. En mai 1291, Guiard de la Porte, son successeur, renouvela la garde au même tarif pour une année, au terme de laquelle chacune des deux parties devait reprendre sa liberté[3]. Mais cette garde fut transformée la même année en une garde à vie, à la « requeste et... supplication » du chapitre[4]. On voit donc que le droit de garde du roi de France à la fin du règne de Rodolphe s'exerçait, dans la région de Toul, sur un pays qui n'était pas plus étendu qu'au temps de Philippe III.

Quant aux princes de la région, on peut dire que leurs relations furent bonnes avec Philippe le Bel. Un seul, avec le comte de Bar, paraît avoir eu, pendant un moment, en 1286, quelques difficultés avec le roi : c'est le duc de Lorraine. Ces difficultés ne paraissent pas venir de la concession faite au duc, par l'évêque Probus, d'un droit de garde sur la ville de Toul. Selon dom Calmet, Philippe s'avança jusqu'en Champagne pour punir le duc[5]. Mais, si ce détail est exact, ce n'était là qu'une menace sans conséquence. En effet, en 1287, la pension de 300 livres que le roi de France servait à Ferri fut portée à 500 livres[6].

Il reste deux questions à côté desquelles on ne peut passer : ce sont celles de Montfaucon et de l'abbaye de Beaulieu. Elles ne sont pas de grande importance; mais la seconde a été longtemps en suspens; toutes deux ont occupé beaucoup les historiens et elles sont connues par des documents assez amples[7].

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III (1748), p. 217.
2. Archives nationales, J. 583, n° 1.
3. Ibid., n° 2.
4. Ibid., n° 3; voir aussi J. 584, n° 4.
5. Notons toutefois qu'en cette année 1286 Philippe le Bel ne paraît pas s'être éloigné de la région parisienne (*Hist. Fr.*, t. XXI, p. 430, Itinera).
6. Dom Calmet, *op. cit.*, t. III, p. 138.
7. Les textes relatifs à ces deux affaires ont été publiés par J. Havet, *la Frontière de l'Empire en Argonne* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XLII (1881), p. 383-426), et par J. Schwalm, dans les *Mon. Germ. hist. Constitutiones*, t. III, n°s 408-411, p. 390-406. C'est d'après cette dernière publication

Digitized by Google

a) Affaire de Montfaucon. — La seigneurie de Montfaucon appartenait à une collégiale qui la tenait en fief de l'évêque et de l'Église de Verdun. Mais le comte de Bar, depuis 1267, y possédait divers droits qu'il avait achetés au comte de Grandpré; les chanoines, à la suite d'un conflit avec le comte, firent une association de seigneurie avec Philippe III, qui envoya un prévôt placé dans le ressort du bailli de Vermandois.

Le dernier acte relatif à cette justice date du Parlement de la Pentecôte de 1281[1]; d'autre part, dans une enquête de 1288, Eudes, sire de Sorcy, déclare que le roi de France n'exerce plus « signorie ne jostice » audit lieu de Montfaucon. « Au point de vue du droit strict, il n'y avait là », dit Julien Havet, « aucune intrusion de la souveraineté française en Allemagne[2]. » Ce serait tout à fait vrai si le Parlement de Paris ne s'était pas occupé des appels, car ceux-ci devaient appartenir à l'évêque de Verdun, d'autant que Montfaucon se trouvait évidemment en Empire[3]. Mais, s'il y a eu ici une intrusion, il faut la mettre à la charge de Philippe III et non de Philippe le Bel, puisque l'association ancienne de justice, au temps de celui-ci, avait pris fin.

b) Affaire de Beaulieu. — Ce conflit est moins insignifiant que celui de Montfaucon, parce qu'il attira l'attention de Rodolphe; il est aussi plus complexe. L'abbaye de Beaulieu en Argonne, au diocèse de Verdun, était avant 1285 sous la garde du comte de Bar, Thibaut II. En cette année[4], l'abbé se plaça sous la protection du roi de France; Thibaut envahit l'abbaye, la dévasta et recommença en 1287 et 1288; cependant le roi envoya des troupes dans l'abbaye et la fit fortifier[5].

que nous citons. On peut lire aussi la thèse de Grosdidier de Matons, *le Comté de Bar, des origines au traité de Bruges (950-1301).* Bar-le-Duc, 1922, p. 434-446.

1. *Olim* (édit. Beugnot), t. II, p. 176.

2. *Loc. cit.*, p. 390.

3. Il faut toutefois reconnaître que la sentence citée par J. Havet et qui déboute le comte de Bar de sa plainte contre le prévôt de Montfaucon fut provoquée par le comte, qui s'était adressé lui-même au roi.

4. En effet dans l'enquête citée plus loin, et qui a lieu en mai 1288, un témoin des plus graves rapporte que le roi de France commença ses intrusions à Beaulieu « trois ans en ensai ». Déposition d'Eudes de Sorcy (*Mon. Germ. hist. Constitutiones*, t. III, p. 394, 10).

5. D'autre part, d'après la déposition faite dans la même enquête par Richard le Grenetier, citoyen de Verdun (*Ibid.*, p. 400, 34-35), des sergents du roi de France seraient venus jusqu'à une demi-lieue de Verdun pour empêcher qu'on

Digitized by Google

Le comte de Bar se plaignit plusieurs fois au roi[1], mais sans effet, parce que le roi, avant de donner satisfaction, exigeait que le comte se constituât partie en sa cour. Il déclarait d'une manière générale qu'il était disposé à rendre justice au comte, mais à condition que celui-ci se constituât partie pour ce qu'il avait en Champagne ou dans le royaume de France, ajoutant qu'il n'entendait en rien innover pour ce que le comte possédait en Empire[2]. Le comte était d'ailleurs d'accord, en principe, avec le roi, car il se déclarait prêt à répondre en cour du roi pour tout ce qu'il possédait dans les limites du comté de Champagne ou pour tout ce qu'il tenait du comte de Champagne[3].

Mais il y avait désaccord sur la question de fait, puisque Philippe déclarait que Beaulieu était dans le royaume de France et que Thibaut prétendait qu'il était en Allemagne. Deux séries d'enquêtes furent faites pour élucider ce point. Du côté de la France, il y eut d'abord une information faite à Sainte-Menehould avant la Pentecôte de 1287[4], à la suite de laquelle le Parlement décida que l'abbaye était sous la garde particulière du comte de Champagne, générale du roi de France, dans les limites du comté de Champagne et du royaume de France[5]. De plus, il y eut une seconde enquête confiée à des hommes capables, ordonnée au Parlement de la Toussaint de 1288, à qui rapport devait être fait[6]. Nous ne connaissons pas cette enquête; mais la suite des événements donne à croire qu'elle fut, de même que l'information précédente, favorable au roi.

Après la décision de 1287, Thibaut paraît avoir été désemparé; et il ne semble pas qu'il se soit adressé tout de suite à Rodolphe.

ne fît passer des laines du royaume dans l'Empire et même ils les auraient saisies; le bailli de Chaumont serait venu à Verdun faire une enquête; le roi de France aurait demandé aux habitants de Verdun de livrer un des leurs au bailli de Chaumont pour le juger et le punir. La saisie paraît avoir été opérée en exécution de la défense d'exportation faite par Philippe III, le 31 mars 1277 (*Ordonnance des rois de France*, t. XI, p. 353).

1. Julien Havet (*loc. cit.*, p. 384) dit que le roi de France entama une procédure contre le comte. Les textes paraissent montrer qu'il y eut plainte en même temps de part et d'autre.

2. *Olim* (édit. Beugnot), t. II, p. 281. Parlement de la Toussaint 1288.

3. Déclaration faite par le comte au Parlement de la Toussaint de 1287 (*Olim*, t. II, p. 265).

4. L. Delisle, *Essai de restitution d'un volume des Olim*, dans Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I, n° 744, p. 430, col. 1.

5. *Ibid.*, n° 642, p. 406.

6. *Olim.*, t. II, p. 281.

Digitized by Google

D'après une déclaration de seigneurs du Barrois, le roi d'Allemagne, ayant entendu dire que le roi de France était entré en plusieurs parties de l'Empire, aurait requis le comte de Bar, sur la loyauté qu'il devait à l'Empire, de lui faire connaître ce qu'il en savait. Thibaut, en conséquence, demanda conseil à ces seigneurs, qui, le 20 février 1288, à Saint-Mihiel, déclarèrent que l'abbaye de Beaulieu était dans le comté de Bar et le comté de Bar dans le royaume d'Allemagne[1]. Le 3 mars, l'évêché étant vacant, le comte dénonça les faits au chapitre de Verdun[2], qui les fit connaître à Rodolphe. Le 29 avril, Rodolphe chargea Anselme de Parroie, chanoine de Liége, Hartmann de Ratzenhausen et Eberhard de Landsberg, chevaliers, de faire une enquête sur les intrusions de Philippe[3]. Cette enquête eut lieu à Verdun du 14 au 25 mai et fut favorable au comte de Bar. Elle fut transmise à Rodolphe, qui, à Strasbourg, le 12 octobre 1289, la confirma pour qu'elle « ne fût pas abandonnée à l'oubli »[4] et, autant qu'il paraît, n'y donna pas d'autre suite.

Les témoins qui comparurent devant les commissaires de Rodolphe furent unanimes dans leurs dépositions : d'après eux, l'abbaye de Beaulieu était sous la garde du comte de Bar et se trouvait dans l'Empire. En général, leurs témoignages manquent de précision sur les raisons de leur opinion et très souvent leur déclaration s'appuie sur des « on-dit »; l'argument qui leur paraît le plus fort, et qu'ils présentent tous, est que le ruisseau de Vienne forme la limite entre la Champagne et le royaume de France d'une part, l'Allemagne d'autre part, et que Beaulieu est en deçà du ruisseau « devers Verdun ».

Ajoutons qu'en 1290, devant le Parlement de la Pentecôte, Thibaut fut condamné à payer à l'abbaye de Beaulieu une somme de 9,920 livres à titre de dommages[5], mais qu'à la suite d'une supplication qu'il adressa au roi, celui-ci, dans le Parlement de la Chandeleur de 1291, cassa le jugement de 1290[6].

C'est aujourd'hui, avec les documents qu'on possède, une

1. *Mon. Germ. hist., loc. cit.*, n° 408, p. 390-391.
2. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II (1748), p. DXXV.
3. *Mon. Germ. hist., loc. cit.*, n° 409, p. 391-392.
4. *Mon. Germ. hist.*, n° 411, p. 405-406. Cette enquête fut confirmée encore : le 21 mars 1295 par Adolphe de Nassau à la demande de Thibaut et le 6 décembre 1299 par Albert d'Autriche.
5. L. Delisle, *loc. cit.*, n° 744.
6. *Ibid.*, n° 788.

Digitized by Google

question difficile de décider qui avait raison, du roi ou du comte. L'unanimité des dépositions faites à Verdun ne doit pas impressionner; car il est bien probable que les enquêtes faites du côté français étaient aussi concluantes.

On peut d'abord remarquer, avec Julien Havet[1], que Beaulieu se trouve non à l'est du rû de Vienne, mais au sud; en sorte que, si le ruisseau servait de frontière entre la France et l'Allemagne, nous ne sommes pas renseignés pour cela sur la question débattue.

Il faut ensuite observer que, si beaucoup de témoins affirment que l'abbé de Beaulieu a répondu en cour du comte de Bar, un témoin déclare qu'il l'a vu condamner par ladite cour pour avoir refusé de s'y constituer partie[2]. Cela prouve au moins que l'abbé de Beaulieu avait contesté, avant le conflit du roi et du comte, la supériorité de ce dernier.

Il semble que les prétentions du roi eurent pour origine les affirmations de l'abbé de Beaulieu et que celui-ci ait eu pour souci de se débarrasser de la protection du comte de Bar et de s'assurer la protection meilleure de Philippe. En effet, plus tard, le procureur du comté de Champagne ayant réclamé la garde de Beaulieu, le procureur du roi et celui de l'abbaye soutinrent que le couvent se trouvait en dehors des limites du comté de Champagne. Le Parlement se fit représenter l'enquête faite au temps de Philippe le Bel et, le 9 août 1318, prononça en faveur du roi[3]. Il résulte de ce jugement que l'abbaye de Beaulieu se trouvait hors de la Champagne. Pour qu'elle fût en France, il faut admettre que la cour s'appuyait sur la cession faite au roi, en 1301, du Barrois mouvant ou bien que, dès avant 1287, le roi de France revendiquait des territoires situés au delà de la frontière de Champagne. Mais l'arrêt de 1318 ne fait pas du tout songer à l'une ou l'autre de ces hypothèses. Il paraît donc probable qu'il y a eu à Beaulieu empiétement du roi en pays d'Empire. Mais il paraît bien aussi, si l'on fait attention aux déclarations contradictoires des repré-

1. *Loc. cit.*, p. 384.

2. Déposition de Dominique, des Frères Prêcheurs de Verdun : « Et dit encor, qu'il a estei presens, ou l'abbes de Biaulleu et aucun moinne de la dite abbaie avec lui firent amende au conte de Bar, sur ce que a une journee, a la queile il furent devant le dit conte à Saint Mihiel, il refusarent a penre droit en la court le dit conte et devant lui » (*Mon. Germ. hist., loc. cit.*, p. 401, 20-25).

3. *Olim*, t. III, p. 1304-1305.

Digitized by Google

sentants de l'abbaye, que l'initiative doive en être attribuée à l'abbé et non à Philippe le Bel.

Bourgogne. — Rodolphe s'est préoccupé du comté de Bourgogne. Ainsi, le 26 avril 1278, sur la nouvelle que le roi de France essayait de corrompre leur foi et de les détourner de leurs devoirs envers l'Empire, il écrivit aux citoyens de Besançon pour les exhorter à se soustraire à ces mauvaises influences; il les menaçait, en cas de désobéissance, de les priver de leurs libertés, les convoquait pour le 27 décembre suivant à un parlement qui devait se tenir à Francfort et leur demandait de lui adresser par avance des ambassadeurs de qui il pourrait apprendre l'état du pays[1]. Cette dernière prescription indique évidemment une certaine préoccupation et même de l'inquiétude[2].

Cette inquiétude ne s'est pas atténuée plus tard, d'autant qu'elle a été entretenue probablement par l'entourage du roi. En 1284, en effet, quelques-uns de ses familiers et de ses amis vinrent le voir; ils lui persuadèrent d'intervenir, parce que le roi de France possédait des terres d'Empire en Bourgogne et en Provence. Rodolphe les écoutait volontiers et avec eux s'entretenait de ce sujet. Ayant appris que le duc de Bourgogne avait une fille belle de corps et de bonnes mœurs, il la demanda et l'obtint en mariage, pensant qu'avec l'aide de son nouveau beau-père il aurait plus de force pour agir contre le roi de France[3]; le mariage eut lieu le 6 février 1284 à Remiremont[4]. Tel est le récit fourni par Jean de Viktring. Il est peu précis parce qu'il ne situe pas exactement les empiétements du roi de France, mais il est acceptable. L'âge des deux conjoints — Rodolphe avait soixante-quatre ans, la fille du duc, Isabelle, en avait quatorze — paraît indiquer que l'union eut surtout un motif politique; et cette impression est confirmée quand on remarque que Jean de Chalon-Arlay, oncle et ennemi d'Otton, comte

1. Chifflet, *Vesuntio, civitas imperialis*, t. I, p. 229-230.

2. Etait-ce la conséquence de l'attitude d'Otton, comte palatin de Bourgogne, qui, en 1277, avait pris sous sa garde la ville de Besançon (Chifflet, *loc. cit.*, p. 227-229)? Mais cette garde ne s'exerçait que « saufs la féauté de l'Empire »; et, de plus, on ne voit pas que Philippe le Hardi soit intervenu dans l'affaire.

3. Jean de Viktring, t. II, p. 8, année 1284, dans Böhmer, *Fontes rerum Germanicarum*, t. I, p. 321-322.

4. *Ellenhardi Chronicon*, *Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XVII, p. 127; *Annales Colmarienses majores*, *Ibid.*, p. 211; *Annales Sindelfingenses*, *Ibid.*, p. 303.

Digitized by Google

palatin de Bourgogne, avait épousé une autre fille du duc de Bourgogne. A partir de cette époque, d'ailleurs, Rodolphe et Jean de Chalon auront d'excellentes relations, et le second recevra du premier, qui l'appelle son « frère », son « fidèle », son « élu », beaucoup de faveurs[1].

Parallèlement à ces relations, des relations analogues s'établissaient entre Otton, comte palatin de Bourgogne, et la France. Sur les influences que redoutait Rodolphe dès 1278, aucun texte ne nous renseigne sûrement. Mais il semble bien que ses préoccupations de 1284 aient été déterminées par la conduite d'Otton. Celui-ci était allé en Italie avec Robert d'Artois pour aider Charles d'Anjou, embarrassé par les suites des Vêpres siciliennes[2]. Il paraît avoir fait grandement les choses, car on voit qu'il s'endette à Orvieto envers des marchands florentins[3] et, pendant son voyage, envers son prévôt d'Arbois[4]. A son retour, il épousa Mahaut, fille de Robert d'Artois; elle eut en dot une somme de 10,000 livres qu'Otton reçut de Philippe III, son « tres chier seignor », et pour la restitution de laquelle, son décès survenant, il hypothéqua, par acte de janvier 1285, la moitié des revenus de son comté[5]. En 1285, il alla en Aragon avec Philippe le Hardi; dans cette expédition, qui dura de la fin d'avril à la fin d'octobre, il s'endetta encore[6], ce qui donne à penser que la dot de sa femme avait déjà fondu.

Sous le règne de Philippe le Bel, il reste le même. Il va à Paris, emprunte encore, quelquefois de petites sommes[7] et quelquefois sur le ton d'un homme aux abois[8]. C'est qu'il devient de

1. Le 13 septembre 1288, le comte de Neuchâtel est obligé de reconnaître la supériorité de Jean de Chalon (Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, t. I, p. 371-372); le 17 septembre de la même année, Rodolphe concède à Jean, à cause de sa « fidélité et de sa dévotion envers lui et l'empire romain », un péage de dix sols par balle de laine passant par son château de Jougne (*Ibid.*, t. I, p. 372-373).

2. Guillaume de Nangis, dans *Hist. Fr.*, t. XX, p. 522 (*Gesta Philippi III*), et t. XX, p. 568 (*Chronicon*).

3. Castan, *le Siège et le blocus de Besançon, 1289 et 1290*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, IVe série (1869), IV, p. 46.

4. *Ibid.*, IX, p. 50-51.

5. Acte cité par Castan, *loc. cit.*, p. 16, note 2.

6. A Dôle, Narbonne, Béziers. *Ibid.*, V (p. 47), VII (p. 49), VIII (p. 50), X (p. 51-52), XIII (p. 54).

7. *Ibid.*, IX (p. 52).

8. Le 3 août 1286 (*Ibid.*, XII, p. 53), il demande à Hugonet de Gevrey, son bailli en Bourgogne, 200 livres tournois pour sa femme, avec instance, car,

Digitized by Google

plus en plus large, de plus en plus dépensier; il donne à toutes sortes de gens : au fou du comte d'Artois[1], à son ménestrier[2]; il fête joyeusement ses amis : une fête qu'il donne à Dôle, la veille et le jour de Noël 1286, lui revient, sans compter le pain, le vin, la cire pour éclairer, à plus de 322 livres[3]. Il achète aussi des joyaux à Paris[4].

La situation d'Otton était devenue si mauvaise qu'il ne pouvait s'acquitter de ce qu'il devait en France. Mais ses relations étaient devenues si bonnes avec Philippe le Bel qu'il obtenait de lui, le 16 juin 1288, remise d'une somme de 3,560 livres tournois qu'il devait pour fournitures de vivres faites par Philippe III pendant la guerre d'Aragon[5].

C'est peu de temps après avoir reçu ce bienfait qu'Otton entra en conflit avec Rodolphe, sans qu'il soit permis, d'ailleurs, de voir dans les largesses de Philippe un encouragement à la lutte.

L'événement initial se produisit hors du comté : Renaud, frère d'Otton, comte de Montbéliard, avait occupé, en 1283, Porrentruy et ses environs. L'évêque de Bâle, Pierre Reich de Reichenstein, qui les prétendait siens, fit appel à Rodolphe, qui assiégea Porrentruy, la prit et la lui rendit[6].

Peu après, le conflit recommença : en 1287, près de Porrentruy, le comte de Montbéliard tua quelques hommes de l'évêque de Bâle et en captura d'autres[7]. L'évêque, aidé par des seigneurs allemands, entra avec une nombreuse armée dans le comté de Montbéliard. Mais, par suite de la défection du comte de Fribourg, il essuya une défaite complète, laissant beaucoup de prisonniers à l'ennemi, beaucoup de morts sur le terrain[8]. Cette défaite fut considérée comme une tache sur la renommée des soldats allemands, et il semble bien que l'opinion, en Allemagne, fut, à cause d'elle, excitée contre les gens de langue française.

après la formule finale de sa lettre, il ajoute : « Nous te prions, en l'amor que tu nos as, que tu ne nos failles mie de celes doux cenz livres. »

1. Castan, *loc. cit.*, XVI (p. 56).
2. *Ibid.*, p. 56, note 2.
3. *Ibid.*, XVII (p. 57).
4. *Ibid.*, XVIII (p. 58).
5. *Ibid.*, XIX (p. 58-59).
6. *Annales colmarienses majores* (mars 1283), dans *Mon. Germ. hist., SS.*, t. XVII, p. 210; *Ellenhardi Chronicon* (mars 1283), *Ibid.*, t. XVII, p. 125.
7. *Annales maj. Colmar.* (année 1287), dans *Mon. Germ. hist., SS.*, t. XVII, p. 214.
8. *Ellenh. Chron., Mon. Germ. hist., SS.*, t. XVII, p. 128.

Digitized by Google

Vers le 1er juillet 1288, Rodolphe mit le siège devant Montbéliard et obligea Renaud à rendre la liberté à ses prisonniers[1].

Comment Otton se trouva-t-il engagé dans ce conflit? Le fait qu'il était le frère de Renaud de Montbéliard ne suffit pas à expliquer sa participation. Mathieu de Neuenburg dit que Rodolphe vint à Besançon pour reprendre les prisonniers faits sur l'armée de l'évêque de Bâle[2]; mais aucun texte n'indique ensuite cette restitution comme une des clauses importantes de la paix. La seule explication satisfaisante est donnée par Jean de Viktring; d'après lui, Rodolphe réclama à Otton ce qui revenait à l'Empire et le menaça, en cas de refus, de lui faire la guerre. Une question agitée fut celle de l'avouerie de la ville de Besançon, de ses faubourgs et des villages voisins; le comte prétendait qu'il les possédait à titre héréditaire et qu'il ne les tenait pas du roi des Romains[3]. Mais il subsiste bien de l'obscurité dans cette explication : il est peu probable qu'Otton ait prétendu à l'avouerie héréditaire de Besançon; il semble plutôt que Rodolphe réclamait un hommage pareil à celui que lui avaient prêté ses prédécesseurs, comme le montre d'ailleurs l'issue du conflit. Toutefois, on ne voit pas pourquoi c'est en 1289, quinze ans après son avènement, que Rodolphe fit cette réclamation.

Otton ne se trouvait pas seul en face de Rodolphe. Il entrait, si peu que ce fût, dans une vaste coalition[4]. Avec le comte de Savoie, rival des Habsbourgs en Suisse, il avait de bonnes relations, puisque en 1289 il se porta caution d'une somme de 3,000 livres qu'Amédée devait au duc Robert de Bourgogne[5]. Par contre, les ennemis du comte de Savoie, les partisans de Rodolphe, tendaient à se rapprocher : c'étaient Jean de Chalon-Arlay; le comte de Génevois, qui, en 1285, avait épousé sa sœur; le dauphin de Vienne, Humbert Ier. Le comte de Savoie paraît avoir encouragé la révolte de Berne, ce qui détermina en 1288 l'expédition du roi des Romains contre cette ville. Or, le

1. *Annales colm.*, *Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XVII, p. 215; *Ellenhardi Chronicon*, *Ibid.*, t. XVII, p. 128.

2. Dans Böhmer, *Fontes...*, t. IV, p. 164.

3. Année 1289. Dans Böhmer, *Fontes...*, t. I, p. 324. — Comme on a vu, en 1277, en prenant Besançon sous sa garde, Otton avait réservé « la feauté de l'Empire ».

4. Voir, sur cette coalition, P. Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne*, p. 270-271.

5. Archives départementales du Doubs, série B, 1 (Cartulaire des comtes de Bourgogne, fol. 8. *Inventaire*, t. I (1883), p. 6).

Digitized by Google

29 juin 1288, Otton s'était allié au comte de Savoie *specialiter contra Alamannos*[1].

On a voulu voir dans le conflit d'Otton avec Rodolphe la main de Philippe le Bel. Aucun texte ne permet d'entrevoir une intervention directe du roi[2]; aucun, non plus, ne permet de constater l'intervention, contre Rodolphe, d'éléments vraiment français. Gottfried de Esmingen mentionne parmi les alliés d'Otton : Robert d'Artois, le comte de Chalon, le comte d'Artois, le comte de Champagne[3]; mais Robert et le comte d'Artois ne sont qu'une même personne, le comte de Champagne n'est autre que le roi de France; l'affirmation contient trop d'erreurs pour être retenue. La chronique d'Ellenhard dit que le comte de Bourgogne était aidé par beaucoup de Picards, de Français et de Flamands[4]. Si cette affirmation, qui est unique, est vraie, elle ne prouve pas beaucoup, car il peut très bien s'agir de chevaliers mercenaires. Quand on lit les chroniqueurs allemands de cette époque, on peut avoir l'impression que le conflit de 1289 mit aux prises les Allemands et les Français. Mais il faut remarquer que les mots *Gallici*, *Franci* n'ont pas, en réalité, dans leurs œuvres, un sens étroit. Ils désignent ceux qui ne sont pas de langue allemande et on les voit appliqués, par exemple, aux habitants du Jura suisse[5]. Tout ce qu'on peut dire, peut-être, c'est que dans le parti d'Otton on eut l'espoir d'obtenir l'appui du roi de France : c'est ce que se contente d'affirmer un écrivain assez sérieux, Jean de Viktring[6].

La campagne, comme on sait, tourna mal pour les confédérés. Rodolphe réussit à arriver devant Besançon et, sans pouvoir en faire le siège, il en fit le blocus. En dehors d'une incursion réus-

1. Document cité par Kopp, *Geschichte der Eidgenössichen Bünde*, t. II, p. 399, note 5.

2. Sauf Jean de Viktring (Böhmer, *loc. cit.*, t. I, p. 326), qui rapporte que Philippe avait menacé Rodolphe, s'il ne quittait pas les terres d'Otton, d'aller au secours de ce dernier; Rodolphe avait répondu qu'il était prêt au combat. L'exagération de ce récit est évidente; elle était probablement destinée à flatter l'amour-propre des Allemands. — Les Annales de Colmar (*Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XVII, p. 215) mentionnent à l'année 1288 (mois d'avril) qu'un « envoyé de France fit une visite au roi Rodolphe ». Mais rien ne permet de rattacher cet événement au conflit qui suivit.

3. *Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XVII, p. 131.

4. *Ibid.*, p. 414.

5. Ainsi les *Annales de Colmar* (*Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XVII, p. 215) appellent une région voisine de Porrentruy « terra Gallicorum ».

6. Böhmer, *loc. cit.*, p. 327.

Digitized by Google

sie faite par des contingents suisses dans le camp d'Otton, il n'y eut pas d'opérations actives. L'année avait été mauvaise; il y avait une grande disette de vivres qui les faisait monter à un prix exorbitant[1]. Otton se résigna à céder à la nécessité et il trouva dans Rodolphe un adversaire très conciliant.

Le 2 septembre 1289, cautionné par Jean de Chalon-Arlay, qui fut un intermédiaire actif dans les négociations de paix, Otton promit à Rodolphe de lui faire hommage lige, *ante omnes*, au lieu qu'on lui indiquerait, et de la même manière que ses prédécesseurs, avant le 13 septembre, sous peine de 15,000 marcs d'amende[2]. Le 4 septembre, Rodolphe s'engagea à lui remettre les peines qu'il avait encourues dès que l'hommage serait prêté[3]. Le 20 septembre, avec un peu de retard, comme on voit, mais qui fut excusé par Rodolphe, il prêta, à Bâle, l'hommage requis[4].

Besançon, qui avait pris parti pour Otton, abandonné par lui, résista un peu plus longtemps, puis céda et paya une amende de 8,000 livres[5]. Mais la ville sut, en présentant une fausse charte de libertés[6], se faire confirmer par Rodolphe des franchises qui faisaient d'elle une vraie ville libre.

Otton paraît avoir été désemparé par son échec. Le 2 avril 1290, sollicité par les Bisontins, qui n'avaient pas encore fait leur paix, il leur avait conseillé de céder, en leur rappelant que le roi d'Allemagne était son « sire lige devant tous autres », qu'il ne pouvait lui « faillir d'aucune chose », même contre eux[7]. Les humiliations ne lui furent pas épargnées : le 1er mai 1291, Rodolphe annula la concession qu'il avait faite à son frère Hugues du fief de Rougemont, parce qu'il en avait déjà disposé en faveur de sa femme, Mahaut d'Artois[8]. Le 3 mai, sur l'ordre de Rodolphe, Otton concluait une alliance offensive et défensive avec l'évêque de Bâle[9].

1. *Ellenhardi Chronicon*, *Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XVII, p. 131-132.
2. *Mon. Germ. hist.*, *Const.*, *loc. cit.*, n° 418, p. 410-411.
3. *Ibid.*, n° 419, p. 421.
4. *Ibid.*, n° 420, p. 412.
5. *Ibid.*, n° 449, p. 430-431.
6. Ce point a été établi par Castan, *Origines de la commune de Besançon* (1858), p. 108-136.
7. Castan, *loc. cit.*, XII (p. 70-71).
8. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. II, n° 396.
9. Chevalier, *loc. cit.*, n° LXX, p. 374-375.

Digitized by Google

C'est dans cette période de désarroi qu'Otton, le 9 juin 1291, conclut avec Philippe le Bel un traité fameux à Évreux. Par cet accord, que d'autres, encore inconnus, avaient précédé, il s'engageait à marier sa fille unique, Jeanne, à l'un des fils du roi. Deux cas étaient envisagés. Si Otton restait sans héritier mâle, sa fille épouserait le fils aîné du roi; elle recevrait au moment de son mariage la baronnie de Salins et ses dépendances, dont le revenu devait monter à 7,000 livres, et, si le comté d'Artois venait à échoir à Mahaut, la moitié de ce comté et de ses autres biens, puis, plus tard, après la mort de ses parents, le reste de l'Artois et des possessions de sa mère, ainsi que le comté de Bourgogne. Otton s'engageait, de plus, à faire en sorte que le roi d'Allemagne, ou l'empereur, abandonnât l'hommage auquel il avait droit pour ledit comté. Si, par contre, Otton avait un héritier mâle, Jeanne épouserait le second fils du roi; elle ne recevrait que Salins et les biens de sa mère, lui abandonnant l'usufruit de la moitié de ses biens, et laisserait à son père 3,000 livres de rente, ainsi que le château de Bracon[1]. Plus tard, le 9 juillet, à Asnières, le château de Montron fut ajouté à la dot de Jeanne[2].

Tel est le traité où l'on a voulu voir « à bref délai l'annexion de la comté[3] ». Cela n'est possible que lorsque l'on tient compte de tous les événements qui ont suivi. Mais il s'en faut qu'en 1291 la négociation ait ce sens. Remarquons d'abord que, si Otton avait un héritier mâle, le comté ne pouvait passer au fils de Philippe le Bel, dont la baronnie de Salins constituait le seul gain. Remarquons aussi que dans le cas contraire, exception faite encore pour Salins, le comté de Bourgogne restait entre les mains d'Otton. Celui-ci n'était donc pas lésé par les accords de 1291; on a même l'impression qu'il les considérait comme une bonne affaire, puisqu'il s'était engagé, en outre, à obtenir du roi des Romains l'abandon de l'hommage dû à ce dernier par le comté; s'il y avait doute sur la sincérité de ses efforts, Otton était tenu de se justifier par serment. On ne peut pas dire non plus que le roi des Romains était lésé; ce roi ne tirait du comté qu'un hommage; le traité d'Évreux, bien loin de lui contester ce

1. Chevalier, *loc. cit.*, t. I, p. 376-378.

2. Fr. Funck-Brentano, *Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLIX (1888), p. 16.

3. P. Fournier, *loc. cit.*, p. 282.

Digitized by Google

droit, le reconnaissait implicitement et littéralement. Il en était encore de même dix-huit ans plus tard. Il est bien vrai que, par la suite, le comté de Bourgogne a fini par être réuni en fait au royaume de France. Mais cela ne s'est pas produit d'un seul coup; c'est moins l'effet de l'habileté et de la prévoyance des négociateurs de 1291 que de circonstances exceptionnelles : la principale est la guerre qui mit aux prises Adolphe de Nassau et Philippe le Bel, et cette guerre marquera un changement complet de l'attitude du roi de France à l'égard de l'Empire.

Lyon. — Au temps de Philippe III, la France avait fait de grands progrès à Lyon : sur leur demande, le roi, en 1271, au mois de mai, avait pris les Lyonnais sous sa garde[1]; la même année, il vint dans la ville[2]; en 1272, l'archevêque, Pierre de Tarentaise, lui prêta le serment de fidélité pour pouvoir exercer l'administration des biens qu'il possédait sur la rive droite de la Saône[3]; en 1274, lors du concile de Lyon, le roi revint dans la ville, y amenant des soldats comme s'il se trouvait dans son royaume[4]. Le bailli de Mâcon se montrait assez dur à l'égard du chapitre[5].

Il semble que Philippe le Bel se soit, tout d'abord, assez peu occupé de Lyon. S'il en était autrement, on ne voit pas comment Amédée V, comte de Savoie, aurait pu intervenir dans les affaires des Lyonnais : en effet, le 7 mai 1286, il les prit sous sa protection pour une période de trois ans, s'engageant à les défendre même contre l'archevêque et le chapitre[6]. L'inclusion dans l'engagement du comte du nom de l'archevêque n'implique pas forcément de mauvais rapports entre les deux princes; car on voit, le 21 août 1290, l'évêque de Genève, en conflit avec le comte de Savoie, récuser l'archevêque de Lyon pour sa partialité envers le comte[7].

L'activité des agents du roi dans la ville ne s'était sans doute pas arrêtée avec l'avènement de Philippe le Bel; ils avaient con-

1. P. Menestrier, *Histoire civile et consulaire de Lyon* (1696), preuves, p. 19.
2. Guillaume de Nangis, dans *Hist. Fr.*, t. XX, p. 217.
3. Menestrier, *loc. cit.*, preuves, p. XL et XLI.
4. Guillaume de Nangis, dans *Hist. Fr.*, t. XX, p. 492 et 494.
5. P. Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France* (1875), p. 63-64.
6. Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon depuis l'origine de cette ville jusqu'à l'année 1349* (1838), p. 53.
7. Cité par Bonnassieux, *loc. cit.*, p. 49, note 4.

Digitized by Google

C'est dans cette période de désarroi qu'Otton, le 9 juin 1291, conclut avec Philippe le Bel un traité fameux à Évreux. Par cet accord, que d'autres, encore inconnus, avaient précédé, il s'engageait à marier sa fille unique, Jeanne, à l'un des fils du roi. Deux cas étaient envisagés. Si Otton restait sans héritier mâle, sa fille épouserait le fils aîné du roi; elle recevrait au moment de son mariage la baronnie de Salins et ses dépendances, dont le revenu devait monter à 7,000 livres, et, si le comté d'Artois venait à échoir à Mahaut, la moitié de ce comté et de ses autres biens, puis, plus tard, après la mort de ses parents, le reste de l'Artois et des possessions de sa mère, ainsi que le comté de Bourgogne. Otton s'engageait, de plus, à faire en sorte que le roi d'Allemagne, ou l'empereur, abandonnât l'hommage auquel il avait droit pour ledit comté. Si, par contre, Otton avait un héritier mâle, Jeanne épouserait le second fils du roi; elle ne recevrait que Salins et les biens de sa mère, lui abandonnant l'usufruit de la moitié de ses biens, et laisserait à son père 3,000 livres de rente, ainsi que le château de Bracon[1]. Plus tard, le 9 juillet, à Asnières, le château de Montron fut ajouté à la dot de Jeanne[2].

Tel est le traité où l'on a voulu voir « à bref délai l'annexion de la comté[3] ». Cela n'est possible que lorsque l'on tient compte de tous les événements qui ont suivi. Mais il s'en faut qu'en 1291 la négociation ait ce sens. Remarquons d'abord que, si Otton avait un héritier mâle, le comté ne pouvait passer au fils de Philippe le Bel, dont la baronnie de Salins constituait le seul gain. Remarquons aussi que dans le cas contraire, exception faite encore pour Salins, le comté de Bourgogne restait entre les mains d'Otton. Celui-ci n'était donc pas lésé par les accords de 1291; on a même l'impression qu'il les considérait comme une bonne affaire, puisqu'il s'était engagé, en outre, à obtenir du roi des Romains l'abandon de l'hommage dû à ce dernier par le comté; s'il y avait doute sur la sincérité de ses efforts, Otton était tenu de se justifier par serment. On ne peut pas dire non plus que le roi des Ror
qu'un hommage; le tra

1. Chevalier, *loc. cit.*, t. I
2. Fr. Funck-Brentano, *P*
la *Bibl. de l'École des char*
3. P. Fournier, *loc. cit.*, I

Digitized by Google

droit, le reconnaissait implicitement et littéralement. Il en était encore de même dix-huit ans plus tard. Il est bien vrai que, par la suite, le comté de Bourgogne a fini par être réuni en fait au royaume de France. Mais cela ne s'est pas produit d'un seul coup; c'est moins l'effet de l'habileté et de la prévoyance des négociateurs de 1291 que de circonstances exceptionnelles. La principale est la guerre qui mit aux prises Adolphe de [illegible] et Philippe le Bel, et cette guerre marquera un changement complet de l'attitude du roi de France à l'égard de l'Empire.

Lyon. — Au temps de Philippe III, la France [illegible]

tinué de prendre en garde des sujets de l'archevêque et du chapitre et d'empiéter sur leur juridiction. Mais ils ne furent pas soutenus par le bailli de Mâcon, Guillaume de La Rivière, comme en témoigne son ordonnance du 27 janvier 1287. Par cet acte[1], il prescrit à ses agents : de ne pas recevoir en garde des sujets de l'archevêque et du chapitre; de tenir pour abolies les gardes de cette nature qu'ils ont reçues et de rendre l'argent perçu sur les protégés; de ne pas apposer d'emblèmes royaux sur les terres de l'église de Lyon et d'enlever ceux qui s'y trouvent; de ne pas prendre sous leur garde des prieurés ou des maisons qui sont sous la garde de cette église; enfin, sauf pour les cas royaux, de ne pas citer les sujets justiciables de l'Église, de ne pas imposer d'amende pour des délits commis sur ses terres, de ne pas opérer de saisies sur ses terres avant la discussion de l'affaire principale[2].

Ici se placent des événements où Bonnassieux a vu la preuve que, dès lors, « le roi est maître, de fait, du Lyonnais[3] ». « De 1288 à 1289 », dit-il, « nous le voyons défendre aux Lyonnais tout rapport avec les gens de l'Empire, leur ordonner même de réprimer les courses poussées par ces étrangers dans son royaume. » Mais les documents invoqués n'ont pas ce sens. Le premier est une lettre du roi : elle rappelle qu'un chevalier du nom de Louis (il s'agit probablement, ou peut-être, de Louis de Beaujeu) s'est plaint parce que des gens de l'Empire, traversant fréquemment les terres de l'archevêché de Lyon, commettent des violences sur ses propres terres et aussi contre les hommes du roi; en conséquence, Philippe requiert, avec instance, les Lyonnais de ne pas permettre ces incursions[4]. Le second document est une lettre du bailli de Mâcon adressée au chapitre et aux habitants. Elle réclame d'abord une réponse à une lettre que leur a envoyée le roi, il y a quelque temps déjà, sur une affaire qui touche le seigneur de Beaujeu (il s'agit peut-être de la lettre précédente) et qu'ils ont laissée sans réponse. De plus, elle leur défend de transporter ou de laisser transporter par leur pays des vivres ou des armes du royaume dans l'Empire au préjudice du roi ou du seigneur de Beaujeu[5]. Ces deux documents,

1. Publié par Bonnassieux, *loc. cit.*, p. 65, note 1.
2. Bonnassieux, *loc. cit.*, p. 65, note 1.
3. *Ibid.*, p. 67.
4. Menestrier, *loc. cit.*, p. 30-31.
5. *Ibid.*, p. 33.

Digitized by Google

comme on voit, n'indiquent pas une initiative du roi. Ils ont été expédiés sur l'intervention d'un tiers qu'il faut protéger et ils ne constituent de la part du roi qu'une requête ; de la part du bailli, avec moins de précaution il est vrai, qu'un ordre de respecter la neutralité que l'on est en droit d'attendre d'eux. Selon Bonnassieux, l'église de Lyon aurait fourni à ses voisins d'outre-Rhône, notamment au comte de Savoie, des armes et des vivres, et, en conséquence de cette désobéissance, le bailli de Mâcon aurait mis sous séquestre ses forteresses et ses biens[1]. Ce sont là des allégations sans preuves.

L'intervention du roi dans les affaires des Lyonnais a d'autres causes : des troubles intérieurs. L'origine de ces troubles c'est le conflit du chapitre avec le roi. Le chapitre de Lyon, à la suite de ses plaintes contre les excès des officiers du roi, avait reçu de Nicolas IV, le 18 juillet 1289, le « glaive spirituel »[2] et il en avait usé. Mais l'affaire se compliqua sans doute, puisque, le 23 mars 1290, le pape chargea ses deux légats, Gérard de Parme, évêque de Sabine, et Benoît Gaëtani, le futur Boniface VIII, alors cardinal du titre de saint Nicolas *in carcere Tulliano*, qu'il envoyait auprès de Philippe le Bel, de régler cette affaire. Et, pour aplanir les difficultés et faciliter les négociations, il les avait chargés de s'entremettre pour obtenir la levée des sentences portées par le chapitre contre les officiers du roi ou même de les lever eux-mêmes en vertu de l'autorité qu'il leur conférait[3].

Mais, à ce moment, un nouveau conflit se produisait dans la ville, parce que l'archevêque n'observait pas l'accord du 16 février 1273. Ce jour-là, en rendant à l'église de Lyon la justice que saint Louis avait détenue, les agents du roi, le chapitre entendu, stipulèrent que l'archevêque exercerait seul la juridiction et n'en céderait aucune part à personne, donc au chapitre, avant d'en avoir conféré avec le roi[4]. Cette décision fut, en somme, confirmée par Grégoire X le 11 novembre 1274. Elle ne fut pourtant pas exactement observée, ou du moins elle fut mise en question de bonne heure ; car le 29 juillet 1284 les Lyonnais, s'adressant à Rodolphe de la Torrette, archevêque élu et confirmé, tout en lui promettant leur obéissance, lui marquent leur

1. Menestrier, *loc. cit.*, p. 67-68.
2. *Ibid.*, pr., p. xv.
3. Bonnassieux, *loc. cit.*, p. 46, note 2.
4. Menestrier, *loc. cit.*, pr., p. 17.

Digitized by Google

inquiétude, parce qu'ils ont entendu dire que le chapitre veut intervenir auprès du pape pour obtenir que la décision de Grégoire X soit réformée[1]. Il en fut autrement en 1290. Un rapprochement s'était opéré entre l'archevêque et le chapitre et un accord était d'autant plus menaçant qu'il paraissait favorisé ou désiré par le pape. Nicolas IV avait, en effet, chargé ses deux légats de s'occuper, entre autres affaires, d'accommoder le vieux différend, et le nouvel archevêque, Béraud de Got, leur avait donné carte blanche. Les Lyonnais, fort émus, firent toutes les démarches possibles. Ils virent les cardinaux à leur passage à Lyon et leur demandèrent de ne rien innover[2]. Ils protestèrent aussi auprès de l'archevêque le 5 septembre[3]. Rien n'y fit. Le 11 septembre, à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'accord fut conclu : l'archevêque rendait au chapitre le tiers de la juridiction de l'église de Lyon[4].

Cette décision provoqua un soulèvement des Lyonnais. Le 11 octobre, leurs procureurs protestèrent devant l'archevêque et déclarèrent en appeler au roi de France « comme à leur supérieur au temporel[5] ». Cet appel, le roi était disposé à l'accepter, puisque le 4 septembre il avait prescrit au bailli de Mâcon de défendre les Lyonnais si, à raison de leur appel devant sa cour, il leur arrivait de souffrir en ce qui concernait la juridiction[6].

La conséquence de l'appel fut la saisie des biens et de la juridiction de l'archevêque qui fut opérée par le bailli de Mâcon. Mais cette saisie fut de courte durée : le 3 décembre, le roi de France expédiait, pour la lever, un sergent, qui fit confirmer sa commission par le bailli de Mâcon le 19 décembre et qui, le 22, donna mainlevée à l'archevêque. De plus, de la part de Philippe, il supplia l'archevêque de traiter les citoyens et les sujets avec courtoisie, douceur et bienveillance[7]. Ainsi l'époque de Rodolphe se terminait à Lyon par une réconciliation entre l'archevêque et Philippe, qui, en 1291, se trouvait moins avant dans la ville que Philippe le Hardi lui-même ne l'avait été.

Région méridionale du royaume d'Arles. — Les rapports

1. Menestrier, *loc. cit.*, pr., p. 32-34.
2. *Ibid.*, pr., p. 23-24.
3. *Ibid.*, pr., p. 21-22.
4. *Ibid.*, pr., p. 25-30.
5. *Ibid.*, pr., p. 25.
6. *Ibid.*, p. 25.
7. Bonnassieux, *loc. cit.*, p. 68-69.

Digitized by Google

de Philippe le Bel avec le sud du royaume d'Arles sont fort décousus. Aussi, pour plus de clarté, on peut examiner d'une part les interventions de caractère général qu'il y a pratiquées, d'autre part les interventions particulières dans les régions frontières : dans le Valentinois mouvant et dans le diocèse de Viviers.

Le roi de France ne possédait, dans les limites de la région méridionale du royaume d'Arles, aucun droit de supériorité d'ordre général. Mais il pouvait être amené à y intervenir, non pas parce qu'il le désirait, mais parce qu'il était incité à le faire.

L'intervention de Philippe le Bel fut sollicitée par les deux princes les plus puissants du pays : le comte de Savoie et le dauphin de Vienne.

Philippe Ier, comte de Savoie, était mort le 16 août 1285 et sa succession avait mis aux prises trois compétiteurs : Amédée, petit-fils du comte Thomas Ier, son frère Louis, son oncle Philippe. Amédée se mit en possession du comté sans rencontrer une grande opposition de la part de Philippe; mais Louis, son frère, résista. Un arbitrage intervint qui mit les deux adversaires d'accord; Amédée gardait le comté, mais Louis devait avoir le pays de Vaud, dont il rendrait hommage à Amédée. Cette sentence, donnée à Lyon le 15 janvier 1286, était placée sous la garantie de plusieurs personnes : les rois de France et d'Angleterre, les reines des mêmes pays, le pape[1]. Ainsi, par la volonté de ces deux princes, et sans qu'il fût fait seulement mention de Rodolphe, Philippe le Bel pouvait être amené un jour à intervenir au cœur du royaume d'Arles.

Mais cette éventualité ne se produisit pas; et, jusqu'à la mort de Rodolphe, la seule influence qui soit perceptible en Savoie est celle du roi d'Angleterre.

Il n'en va pas de même avec le Dauphiné. L'héritage du dauphin Jean Ier, mort en 1282, avait donné lieu à une querelle entre Humbert, seigneur de la Tour, mari de sa fille unique, Anne, et le duc Robert de Bourgogne. Cette querelle donna naissance à une guerre pénible pour les deux adversaires et leurs alliés, mais peu décisive, en sorte que le duc et le dauphin décidèrent de faire la paix et que, le 25 janvier 1286, ils s'entendirent en principe : le dauphin restait en possession de l'hé-

1. *Monumenta historiae patriae*, t. I, 1580.

Digitized by Google

ritage, mais il abandonnait au duc des territoires situés au delà de l'Ain et il lui payait une somme d'argent[1].

Mais, pour aboutir à un accord complet, il restait bien des détails à régler. Les deux princes s'en remirent à Philippe le Bel, qui rendit sa sentence en février 1286 : il décidait que le dauphin ne devait rien garder des possessions sises au delà de l'Ain et qu'il paierait au duc une somme de 20,000 livres, c'est-à-dire plus qu'il n'offrait, mais moins qu'on ne lui demandait, dont 15,000 à la Chandeleur prochaine et le reste à la Chandeleur suivante. Les alliés des deux princes se devaient restitution mutuelle de leurs conquêtes. Philippe se réservait de régler plus tard quelques points de détail et, en particulier, de punir ceux qui avaient pris le château de Montfort, au cas où le dauphin faillirait à cette obligation[2].

Cette sentence, qui paraît équitable, allait entraîner le roi à intervenir, par la faute du dauphin, sans en retirer un avantage matériel et, d'ailleurs, par incidence, chez un autre seigneur, le comte de Valentinois.

En effet, les comtes de Valentinois avaient des domaines sur la rive droite du Rhône. Jusqu'en 1239, ils ne reconnaissaient pour cette portion de leur domaine aucun supérieur; mais, le 28 mars de cette année, Aimar de Poitiers reconnut la supériorité de Raymond, comte de Toulouse, à qui il fit hommage pour ses terres du Vivarais, du Velay, de l'Auvergne, de la Basse-Marche. A la mort de Raymond, 1249, cette supériorité passa à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, puis, sa veuve étant morte peu après lui, au roi de France[3]. Aimar IV, comte de Valentinois, avait donc des obligations envers Rodolphe et envers Philippe.

Cependant, les relations du comte et du roi de France sont rares, difficiles à suivre, et le mieux qu'on puisse faire est de les glaner.

1. Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II (1741), preuves, CV.

2. *Ibid.*, CVI.

3. D'après un mémoire rédigé au XVIIIe siècle, sur l'ordre de la Chambre des comptes de Grenoble, et publié par A. Prudhomme dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. XX (1885), p. 260-280. Disons tout de suite que Philippe III paraît avoir été en bons rapports avec le comte de Valentinois : le 10 juillet 1280, en effet, il déclare qu'Aimar IV et son successeur ne seront plus tenus de lui prêter hommage pour le comté de Die mouvant du comté de Toulouse (Archives départementales de l'Isère, série B, 3538. *Inventaire*, t. III (1899), p. 78).

Digitized by Google

En 1284 déjà, Aimar, qui était en conflit avec son frère Guillaume, relativement au testament d'Aimar III, avait plaidé devant le roi de France, et le sénéchal de Beaucaire avait eu à entendre les témoins des deux parties[1]. Mais ce procès eut lieu sur l'initiative de Guillaume et non sur celle d'Aimar.

Le 25 août 1286, Aimar donne à un châtelain de Privas procuration pour demander au bailli du roi de France dans le diocèse du Puy justice des excès commis par Béraud, seigneur de Bouzols, et pour faire déclarer que le château de Bouzols[2] relève du comte de Valentinois[3]. Ici rien d'anormal, puisque nous sommes sur la rive droite du fleuve.

L'année suivante, les terres d'Aimar, sises dans le royaume de France, se trouvaient saisies par les officiers royaux; cela ressort d'une hypothèque consentie par la dauphine Anne en faveur d'Aimar; mais le document indique que la saisie n'était faite que parce que le comte de Valentinois s'était porté caution du dauphin pour ce qu'il devait, conformément à la sentence arbitrale de Philippe le Bel, au duc de Bourgogne, Robert[4]. D'autre part, le 25 janvier de la même année, Henri Drogon, bailli du roi pour les diocèses du Puy, de Vienne, de Viviers et de Valence, s'était emparé du château de Rochebloine, en garantie d'une somme de 600 livres due par le dauphin, tant à raison d'un délit commis par ses hommes à Roche-Paule qu'en suite d'emprunts contractés auprès du roi de France par ses prédécesseurs, et Aimar avait été sollicité par le dauphin de servir de caution[5]. Ainsi les ennuis du comte de Valentinois venaient du dauphin; et ceux du dauphin n'étaient pas le résultat d'empiétements de Philippe, mais d'une défaillance personnelle.

L'affaire durait encore en 1289. Car on voit que Gauthier de Chevreuse, le 28 juin de cette année, agissant comme exécuteur du traité de paix conclu entre le duc de Bourgogne et le dauphin, a reçu d'Aimar IV, caution du dauphin, 3,000 sous de Viennois. Ce sergent avait été chargé par Robert, le 4 juin précédent, de poursuivre la répétition des sommes dues par le dauphin, en exécution dudit traité, au besoin par la saisie de ses

1. Archives départementales de l'Isère, série B, 3541. *Inventaire*, p. 81.
2. Commune de Coubon (Haute-Loire).
3. Archives départementales de l'Isère, série B, 3542. *Inventaire*, p. 81.
4. *Ibid.*, série B, 3543. *Inventaire*, p. 83.
5. *Ibid.*, série B, 3543. *Inventaire*, p. 82.

Digitized by Google

biens, ou de ceux de ses « plèges » sis dans le royaume de France[1].

Il n'y a dans ces interventions rien que de très naturel. Elles sont la conséquence de la sentence de 1286; détail important, elles ne donnent lieu à des actes qu'en dehors du pays d'Empire.

Il ne reste plus qu'à mentionner une sentence prononcée contre le comte de Valentinois à l'occasion d'un duel qui avait eu lieu à Privas entre Pierre Massabuen et Sicard Durant et d'un transport d'armes fait, contre la défense du roi, dans le château et le territoire de la Voulte. Le comte fut condamné, probablement comme responsable du délit commis par ses sujets, à une amende de 220 livres tournois qu'il paya et dont, le 30 avril 1290, il reçut quittance du bailli Henri Drogon[2]. Ici encore rien d'anormal, puisque tout s'était passé dans les limites du royaume de France.

Au sud du Valentinois mouvant, dans le diocèse de Viviers, quelques conflits se produisirent, qui, d'ailleurs, avaient eu des précédents. Déjà, du temps de saint Louis, les officiers royaux avaient provoqué des plaintes : les habitants de la ville et du diocèse de Viviers, qui prétendaient n'être soumis qu'à l'Empire, étaient cités par eux; s'ils refusaient de comparaître, ils étaient frappés d'amende et leurs biens étaient saisis; on prononçait contre eux des sentences en matière civile et criminelle. Ces plaintes furent portées devant le pape Clément IV, qui, le 9 novembre 1265, les transmit au roi en les appuyant, car il avait, disait-il, du temps que Pèlerin Latinier était sénéchal de Beaucaire et que Bermond était évêque de Viviers, de concert avec un chevalier, Raymond de *Banaco*, fait une enquête à Viviers. Il avait vu, dans les archives, les privilèges de l'évêque et du chapitre : aucun n'émanait du roi de France, tous venaient de l'empereur. Il avait vu aussi, au même endroit, les étendards impériaux dont les évêques se servaient autrefois. Le roi paraît avoir fait droit à la requête du pape et il semble, du moins Grégoire X l'affirme, que les officiers royaux aient renoncé à leurs prétentions[3].

Mais les abus recommencèrent au temps de Philippe le Hardi,

1. Archives départementales de l'Isère, série B, 3545. *Inventaire*, p. 83.
2. Ibid., série B, 3546. *Inventaire*, p. 83.
3. *Gallia Christiana*, t. XVI, instrumenta, n° XXVII, p. 254-255.

Digitized by Google

à qui Grégoire X demanda d'imiter l'équité et la modération de saint Louis.

Une lettre à Philippe le Hardi, attribuée à Rodolphe par Heller qui l'a publiée le premier[1], se plaint de la persécution dont est frappée par le fait de ses agents l'insigne église de Viviers et, faisant allusion à l'intervention de saint Louis, invite le roi de France à retenir le zèle de ses agents. Il n'est pas sûr que cette lettre ait été expédiée et il n'est même pas sûr qu'elle soit authentique. Sa forme déclamatoire, son allusion à l'intervention des papes Grégoire et Clément auprès du roi de France, les termes dont elle qualifie saint Louis, « illustre », de « vénérée mémoire », « roi pacifique et ami de la justice », mettent en défiance. Il est donc prudent de n'en pas tenir compte[2]. Mais il faut reconnaître que l'attitude des agents français devenait inquiétante, puisque l'un d'eux, Guillaume de Pontchevron, avait fondé, le 14 novembre 1284, sans doute pour dominer la région, Villeneuve de Berg[3].

Au début du règne de Philippe le Bel, le sénéchal de Beaucaire détient à Viviers, Bourg-Saint-Andéol, *Bastida Viva*, *Vallis Vinaria*, des biens de l'évêque qu'il a saisis, parce que ledit évêque n'a pas voulu se constituer partie en cour du roi dans les cas où il est tenu de le faire par le droit ou la coutume[4]. Mais l'affaire finit par s'arranger et le roi donna l'ordre à Garin d'Amplepluis, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, anciennement viguier à Lyon et très zélé défenseur des droits du roi[5], de lever la saisie, pourvu que l'évêque prît l'engagement de comparaître au prochain parlement de Paris; le sénéchal devait, de plus, continuer de négocier avec l'évêque sur cette affaire et sur d'autres — que nous ne connaissons pas — et le protéger. La négociation ordonnée par le roi aboutit. En conséquence, le

1. *Loc. cit.*, p. 155.

2. Telle est l'opinion de Scheffer-Boichorst (compte-rendu de l'étude de J. Heller dans *Jenaer Literaturzeitung*, 1875), qui la considère tout au plus comme un exercice de style fait d'après un document authentique (cité par P. Fournier, *loc. cit.*, p. 266, note 2).

3. Ménard, *Histoire de Nismes*, t. I, p. 368.

4. D'après l'*Histoire de Languedoc* (nouv. édit., t. IX, p. 130), l'origine du conflit remonterait à 1280, date à laquelle le sénéchal Guillaume de Pontchevron avait reçu à Viviers la montre des hommes d'armes du pays; excommunié par l'évêque, il avait répondu par la saisie du temporel du prélat.

5. Menestrier, *loc. cit.*, pr., p. 17.

Digitized by Google

1er avril 1287, à Châteauneuf-sur-Rhône, maître Pierre de Béziers, délégué du sénéchal, reçut l'engagement de l'évêque et lui rendit ses biens, à l'exception toutefois des péages qui restaient, comme auparavant, entre les mains du roi[1].

Aucun autre conflit n'est mentionné jusqu'en 1291; d'autre part, on ne peut pas dire que Philippe ait innové à Viviers au détriment de l'évêque. Car la soumission d'Hugues de Latour ne porte que sur les cas fixés par le droit et la coutume; comme nous n'en connaissons pas la liste, il est impossible de savoir s'il y a eu avance ou seulement maintien du *statu quo* de la part du roi de France.

Dans la Provence, l'intervention du roi est nulle. Mentionnons seulement que le 6 janvier 1285, pressentant sa mort, Charles Ier d'Anjou plaça les comtés de Provence et de Forcalquier sous la protection de Philippe III jusqu'à ce que son fils fût délivré de sa captivité en Aragon[2]. C'était là une simple demande de service, sans portée et qui fut sans conséquence, puisque le roi mourut peu après. Disons aussi que Philippe le Bel, qui était, avec Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, coseigneur d'Avignon, abandonna, en 1291, sa part de seigneurie à son associé[3].

Quelle fut, d'autre part, la politique de Rodolphe dans le royaume d'Arles? Encore moins active que celle de Philippe. Sans doute, au début de son règne, il avait songé à ce pays; le 25 avril 1278, il exprimait l'intention de procurer à son fils Hartmann le titre de roi des Romains, ou, à défaut de celui-ci, le royaume d'Arles[4]. Mais c'était là un projet sans consistance, car avant la mort de son fils, qui le rendit inutile, Rodolphe, sur le conseil de Nicolas III, avait songé à marier sa fille Clémence à Charles-Martel, petit-fils de Charles d'Anjou : le royaume d'Arles, reconstitué, devait être donné au prince de Salerne, père de Charles-Martel, et passer ensuite à ce dernier[5]. Les Vêpres siciliennes firent manquer l'affaire.

Ce qui rendait la réalisation de ces projets difficile, c'était

1. *Gallia Christiana*, t. XVI, instrumenta, n° XXXI, p. 267-268. Les instructions du roi sont datées de Senlis, le 26 décembre 1286.
2. Amari, *la Guerra del Vespro siciliano*, 9e édit., t. III, p. 363 (documenti).
3. P. Fournier, *loc. cit.*, p. 288-289.
4. Rymer, *Acta et Foedera*, t. I2, p. 170.
5. Sur ce projet, voir P. Fournier, *loc. cit.*, p. 231-236.

Digitized by Google

l'inconsistance du royaume d'Arles; cet état, à la fin du XIIIe siècle, était moins une réalité qu'une idée ou même une formule. On s'en rendait compte dans l'Empire, comme en témoigne une lettre d'adhésion aux projets précédents adressée par Jean de Saxe à Rodolphe le 15 septembre 1281 : « Nous savons », dit-il, « ... que le royaume de Vienne, aussi appelé royaume d'Arles, était autrefois et est encore aujourd'hui tenu en fief de l'Empire; mais aujourd'hui, par suite d'une vacance prolongée, longue de plus de deux cents ans, il s'en trouve comme détaché, tellement que le souvenir de ses droits et de ses frontières ne subsiste qu'à peine et que l'Empire se trouve privé des avantages et de l'honneur qui lui reviennent[1]. » Une pareille situation excluait les ambitions larges et les interventions actives.

Aussi voyons-nous que l'attitude de Rodolphe est, en général, celle de l'abstention. Il n'intervient pas dans le conflit du dauphin avec le comte de Savoie; il n'intervient pas à Lyon; et nous avons vu que la lettre en faveur de l'église de Viviers, adressée d'ailleurs à Philippe le Hardi, ne peut pas être utilisée. Il n'y a guère à mentionner que des confirmations de droits ou quelques privilèges accordés, à la fin du règne, à l'évêque de Valence, au comte de Valentinois, au dauphin, au comte de Genève, venus à Morat lui apporter leurs hommages, une autorisation donnée à ces mêmes seigneurs de se confédérer contre les ennemis de l'Empire[2].

Rodolphe ne se plaignit de Philippe qu'à propos de la décime. Honorius IV avait accordé à Philippe III, en 1284, et pour quatre ans, afin de pourvoir aux frais de la guerre d'Aragon, une décime sur les diocèses de Metz, Toul, Verdun et les provinces de Besançon, Lyon, Vienne, Tarentaise et Embrun[3]; par précaution, le 1er août 1285, le pape pria Rodolphe de ne pas trouver mauvais qu'une décime fût levée, au profit du roi de France, dans les diocèses de Metz, Liége, Verdun et Bâle[4].

1. *Mon. Germ. hist.*, *loc. cit.*, n° 258, p. 253.

2. Sur ces concessions et autorisations, voir P. Fournier, *loc. cit.*, p. 280, notes 1 et 2. Rodolphe, le 29 mai 1291, donne à Jean de Chalon-Arlay le droit de battre monnaie; cette monnaie doit être frappée *ad valorem* des sous parisis (Chevalier, *loc. cit.*, t. I, p. 374).

3. Amari, *loc. cit.*, t. II, p. 113.

4. *Registres d'Honorius IV* (édit. M. Prou), n° 476.

Digitized by Google

De plus, le 25 septembre 1288, Nicolas IV offrit à Philippe le Bel une décime dans les diocèses de Liége, Metz, Toul, Verdun, les provinces de Lyon, Vienne, Besançon et dans une partie de celles de Tarentaise et d'Embrun[1]. Le 31 mai de l'année suivante, il lui accorda une décime de trois ans dans les provinces de Lyon, Vienne et Besançon, ainsi que dans les diocèses de Liége, Metz, Verdun, Toul et Cambrai[2].

C'en était trop cette fois. Il y eut des résistances à Lyon, à Vienne et à Besançon, en sorte que Nicolas intervint auprès des récalcitrants. Ceux-ci en appelèrent à Rodolphe, qui porta leurs plaintes devant le pape et demanda pour les églises intéressées une exemption, sans succès d'ailleurs; mais il le fit « parce que les princes, les grands et les barons de l'Empire élevaient des murmures contre la royauté, qui ne protégeait pour ainsi dire pas l'Empire, puisque Philippe, l'illustre roi de France, dépassait les limites de son propre royaume[3] ». Il est difficile d'être plus modéré[4].

Ainsi, le gouvernement français n'avait rien à craindre de Rodolphe. Cependant, comme on a vu, il n'a presque pas innové à la frontière du royaume d'Arles. Pourtant, les circonstances étaient favorables et la condition du royaume pouvait tenter : cet État avait peu de force, les seigneurs étaient peu puissants et les deux principaux (le comte de Savoie et le dauphin) étaient ennemis; il était trop éloigné pour recevoir une aide utile de l'Allemagne; la pression qu'exerçait tout le long du Rhône le royaume compact de France était aussi naturelle que forte.

Nous avons vu, d'autre part, que l'on peut faire des observations analogues, avec quelques atténuations par endroits, pour les autres régions limitrophes de la France et de l'Empire. Pourtant, la plupart des historiens de cette période de l'histoire du royaume et de l'Empire ont jugé que la politique de Philippe le Bel avait été envahissante; quelques-uns même ont cru voir qu'elle procédait d'un plan conçu systématiquement. Ces jugements, qui nous paraissent contredits par les faits, s'expliquent peut-être parce qu'on a pris l'habitude de considérer le règne de

1. *Registres de Nicolas IV* (édit. Ernest Langlois), n° 615.

2. *Ibid.*, n° 991.

3. D'après la réponse du pape du 3 juillet 1290, négative, mais rassurante pour les droits de Rodolphe (*Mon. Germ. hist.*, *loc. cit.*, n° 452, p. 438-439).

4. Sur l'affaire de la décime levée en pays d'Empire, voir Heller, *loc. cit.*, p. 132-139.

Digitized by Google

Philippe comme une sorte de bloc et la politique du roi comme une et continue. Il s'en faut; dans les périodes postérieures à celles dont nous avons parlé, il n'est pas difficile de trouver de la variété, des moments, des heurts, des arrêts et de voir, en même temps, des changements dans le personnel politique dirigeant. Au temps où régnait Rodolphe, notre connaissance des hauts fonctionnaires de l'État est trop sommaire pour nous permettre une conclusion précise; du moins pouvons-nous remarquer que les grands noms du règne, ceux de Flotte, de Plaisians, de Nogaret, n'apparaissent presque pas ; les principaux ministres du milieu du règne ne sont pas encore en place. C'est peut-être par une simple question de personnel que s'explique la politique du roi de 1285 à 1291. Pourquoi cependant n'a-t-on pas distingué, d'ordinaire, cette période des temps qui suivent et qui sont si différents? C'est peut-être parce que Philippe le Bel est un des hommes les moins connus qui soient. Plusieurs historiens, parce qu'ils étaient privés de renseignements sur sa personne, ont, malgré tout, voulu le connaître en partant des actes bien connus et essentiels de son règne. De la reconstitution artificielle qu'ils avaient ainsi faite de l'homme, ils ont déduit sa politique des premières années, unissant, par un lien artificiel, des événements indépendants et attribuant au roi et à ses conseillers d'alors des ambitions et des programmes qu'ils n'eurent probablement jamais.

Georges LIZERAND.

Digitized by Google

LES

PÉTITIONS DU CHAMP-DE-MARS

(15, 16, 17 JUILLET 1791)

Un des documents les plus célèbres de l'histoire de la Révolution, document dont la place serait tout indiquée dans la collection de monuments historiques désignée sous le nom de *Musée des Archives*, la fameuse pétition signée au Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie, par plusieurs milliers de citoyens, le 17 juillet 1791, n'existe plus aujourd'hui. Nous voudrions essayer de retracer ici la genèse et l'odyssée de cette pièce fameuse, depuis le moment où elle fut conçue jusqu'à celui où, suivant toutes probabilités, les flammes la dévorèrent.

Je rappellerai d'abord les circonstances dans lesquelles la pétition du 17 juillet 1791 fut improvisée. La fuite du roi, dans la nuit du 20 au 21 juin, son arrestation à Varennes et son retour à Paris posaient un gros problème, celui des conséquences de ces événements au point de vue constitutionnel. En fait, le roi était prisonnier et suspendu de ses fonctions. A part le nom, on avait bien, suivant l'expression des députés de la droite, « un intérim républicain[1] ». Mais cette situation de fait ne préjugeait en rien la question de droit qui restait entière. L'idée d'une régence du duc d'Orléans, timidement risquée dès le lendemain du départ de Louis XVI, n'avait eu aucun succès dans les milieux démocratiques. En revanche un courant assez fort se prononçait en faveur d'un changement de régime et de la proclamation de la République (club des Cordeliers, sociétés populaires et, à partir du discours de Condorcet du 8 juillet[2], *Cercle social;* enfin différents journaux : *Patriote français*, *Révolutions de Paris*, *Annales patriotiques*, *Bouche*

1. Cf. Aulard, *Histoire de la Révolution française*, p. 120-121.
2. *Ibid.*, p. 138-140.

Digitized by Google

de fer, *Mercure national*). Seulement la Constituante et les Jacobins étaient en très grande majorité pour le rétablissement du roi dans ses fonctions.

De là des pétitions et des adresses à l'Assemblée nationale ou à la Nation, successivement organisées à Paris, en dehors du club des Jacobins, par des particuliers, des sociétés populaires, le club des Cordeliers et quelques Jacobins, pour demander, soit la suppression de la royauté, soit au moins de laisser la Nation prononcer elle-même sur la question. Voici la liste, sans doute incomplète, de ces diverses manifestations parisiennes :

21 juin. — Serment tyrannicide du club des Cordeliers (Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XI, p. 284-285. — Cf. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, 2e série, t. V, p. 113-117).

22 juin. — Adresse du club des Cordeliers à l'Assemblée nationale (Buchez et Roux, t. X, p. 416-418. — Cf. S. Lacroix, *Actes...*, 2e série, t. V, p. 111-113). — Le club des Cordeliers communique cette adresse à la Société fraternelle des deux sexes séante aux Jacobins.

22 juin. — Adresse à l'Assemblée nationale de la Société tyrannicide des Mucius Scévola (Buchez et Roux, t. X, p. 418, n. 1).

23 juin. — Discours de Chaumette, prononcé sans doute devant la Société fraternelle des deux sexes séante aux Jacobins (F. Braesch, *Papiers de Chaumette*, p. 149-162, et cf. *Ibid.*, p. 103-123).

24 juin. — Pétition à l'Assemblée nationale de 30,000 citoyens réunis sur la place Vendôme, rédigée par Théophile Mandar (cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 134 et 146-147, et S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 373-375).

26 ou 27 juin. — Pétition de la Société fraternelle des deux sexes séante aux Jacobins pour la traduction de Louis XVI à la barre de l'Assemblée nationale (cf. Aulard, *Histoire politique*, p. 134, n. 2, et F. Braesch, *Papiers de Chaumette*, p. 109 et 134).

1er juillet. — Affiche : *Trente millions à gagner. Avis aux Français* (cf. S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 376-378).

7 juillet. — Démarche d'ouvriers auprès de l'assemblée de la section du Théâtre-Français (cf. S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 378).

8 juillet. — Adresse aux Français, de la Société fraternelle des deux sexes séante aux Jacobins, contre l'achèvement de la constitution monarchique (cf. F. Braesch, *Papiers de Chaumette*, p. 110 et n. 2, et S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 378-380).

9 juillet. — Pétition du club des Cordeliers à l'Assemblée nationale,

Digitized by Google

rédigée par Boucher Saint-Sauveur (cf. Aulard, *Histoire politique*, p. 147 et n. 2; S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 380-381, et Mathiez, *le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars*, p. 87).

12 juillet. — Adresse des Cordeliers à la Nation (le président de la Constituante ayant refusé de lire leur pétition du 9). Cf. Aulard, *Histoire politique*, p. 147 et n. 3 et 4; S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 381-382, et Mathiez, *le Club des Cordeliers...*, p. 96-98.

13 juillet. — Adresse au peuple français de la Société des patriotes des deux sexes séante aux Jacobins, relativement à la fuite du roi (cf. F. Braesch, *Papiers de Chaumette*, p. 110 et n. 3), lue aux Jacobins le même jour (Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 13, et cf. S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 382, en bas, à 385).

13 juillet. — Adresse à l'Assemblée nationale de la Société fraternelle des Halles, lue aux Jacobins (Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 13).

14 juillet. — Pétition soi-disant signée *le Peuple*, en réalité par 135 membres, hommes et femmes, de la Société fraternelle et du club des Cordeliers, et en outre par « 45 femmes et sœurs romaines », présentée à l'Assemblée nationale le 14 juillet et lue, le 15, au début de la séance (cf. Aulard, *Histoire politique*, p. 147 et n. 5; Buchez et Roux, t. XI, p. 20; S. Lacroix 2e série, t. V, p. 385-386, et Mathiez, *le Club des Cordeliers*, p. 112-113[1].

Afin de couper court à cette campagne en faveur de la République, ou tout au moins du *referendum* pour l'abolition de la royauté, l'Assemblée nationale, décidée à maintenir celle-ci, rendit, le 15 juillet, sur le rapport présenté, dès le 13, par ses sept comités réunis : militaire, diplomatique, de constitution, de révision, etc., les deux décrets qui innocentaient indirecte-

1. Sur cette liste nous n'avons pas fait figurer la fausse pétition présentée soi-disant à une séance du matin de l'Assemblée nationale « par 40,000 citoyens de Paris rassemblés au Champ-de-Mars et signée sur l'autel de la patrie » et à laquelle le président de l'Assemblée, Charles Lameth, aurait fait une réponse qui est également apocryphe. D'après son contenu, l'adresse en question devrait être placée le 15 juillet au matin (avant le vote des décrets de ce jour). Elle fut publiée à part, avec la réponse de Lameth, en un in-8° de 7 pages (Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, n° 3045). Cette réponse — sans l'adresse — parut encore, le 16 juillet au soir, dans le supplément, rédigé par Regnault de Saint-Jean-d'Angély, du *Postillon de Calais*. C'était une manœuvre de Regnault, qui fut dénoncée plus tard avec véhémence par Sergent dans ses *Souvenirs*. Voir, à ce sujet, S. Lacroix, *Actes...*, 2e série, t. V, p. 397-398, et t. VI, p. 664-665 et 664, n. 4, et cf. plus loin.

Digitized by Google

ment Louis XVI : le premier en déclarant coupables d'avoir « conçu le projet de renverser la Constitution » et d'avoir à cette fin « attiré le roi et sa famille » hors de la capitale « le sieur Bouillé, général de l'armée française », et plusieurs autres personnes qu'elle désignait et renvoyait avec Bouillé devant la Haute-Cour d'Orléans sous l'inculpation du crime de haute trahison ; le second en précisant les cas où, à l'avenir, le roi serait censé avoir abdiqué.

Contre ce double décret qui avait l'air de préjuger la question du maintien du roi dont la solution aurait dû, d'après les pétitions antérieures, être soumise à la Nation, trois nouvelles pétitions s'élevèrent successivement. Ces dernières furent, toutes les trois, signées au Champ-de-Mars, et ce lieu qui, la veille encore, servait de point de réunion aux fédérés des départements, devint ainsi, pendant les trois journées suivantes, le centre de ralliement des protestataires.

La première de ces trois adresses, œuvre d'un certain Massoulard, est du 15 juillet ; elle fut même adoptée pendant la discussion et avant le vote du décret. C'est sur l'autel de la patrie, élevé au Champ-de-Mars pour la fête du 14, qu'elle fut signée. Elle demandait à la Constituante de suspendre « toute détermination sur le sort de Louis XVI jusqu'à ce que le vœu bien prononcé de tout l'Empire français ait été émis[1] ». Mais elle devait arriver trop tard. Les douze mille citoyens partis pour la porter à l'Assemblée nationale[2] étaient bientôt arrivés dans la rue du Dauphin, voisine de la salle du Manège[3]. Là, deux commissaires avaient été désignés par la foule et en avaient reçu la pièce originale revêtue seulement de six signatures[4]. Mais, ces personnes s'étant rendues à l'Assemblée pour s'y concerter avec les quatre députés qui s'étaient montrés les plus hostiles au projet de décret

1. Voir Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 147. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire...*, t. XI, p. 80-81, donnent le texte de la pétition, qui est aussi reproduit par S. Lacroix, *Actes de la Commune...*, 2e série, t. V, p. 386-387.

2. *Révolutions de Paris*, t. IX, n° 105, p. 29-30, texte reproduit par S. Lacroix, *Actes de la Commune...*, 2e série, t. V, p. 386-387.

3. Voir le compte-rendu de Bailly à l'Assemblée nationale, en date du 16 juillet, sur ce rassemblement de la rue du Dauphin, du 15 (Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I, n° 2444). Tuetey confond cette pétition du 15 juillet avec celle du 17.

4. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, disent textuellement, t. XI,

Digitized by Google

des comités[1], ceux-ci n'avaient pu que leur annoncer le vote qui venait d'être rendu, leur dire qu'à leur avis leur adresse était devenue sans objet et leur donner un certificat constatant qu'ils avaient fidèlement rempli leur mission[2].

La déception de la foule fut cruelle et se traduisit par de violentes manifestations : les gens se répandirent sur les boulevards et obligèrent les théâtres à fermer leurs portes[3]; « toute la soirée, les rues et les places publiques [furent] remplies de groupes très nombreux », où l'on prit « la résolution d'abattre les bronzes[4] » (c'est-à-dire les statues des rois); enfin, le jardin du Palais-Royal, où se trouvait le local occupé par le club des *Amis de la Vérité*, alors en séance, devint le théâtre de troubles relevés dans le procès-verbal de cette Société[5].

Cette séance de l'*Assemblée fédérative des amis de la vérité*, installée au « cirque » du Palais-Royal, avait d'autant plus d'importance qu'elle était annoncée depuis huit jours et que les différentes sociétés de Paris y avaient été conviées[6]. Une pareille mobilisation des forces démocratiques de la capitale survenant à ce moment pouvait entraîner de graves conséquences. C'est en effet là qu'il faut chercher l'origine de la deuxième des trois dernières pétitions pour la déchéance, celle du 16 juillet, ou pétition jacobine. Bien que cette pétition du 16 juillet ne soit pas encore l'objet plus particulier du présent travail, son histoire est si intimement mêlée à celle de la pétition du 17, avec laquelle on l'a trop souvent confondue, que nous sommes bien obligés d'insister sur elle. D'ailleurs, dans cer-

p. 81 : « Ils ont tous signé sur l'autel de la patrie et, dans cette séance, ils ont nommé pour commissaires MM. Massulard (*sic*) et Virchaux. » Suivent seulement six noms : Girouard, Guillemet, Ch. Nicolas, Gillet fils, Bonnet, Massulard. Ce dernier a inscrit dans son paraphe : *rédacteur de la pétition.*

1. Ces députés étaient : Grégoire, Robespierre, Prieur et Petion. Voir, à ce sujet, la déclaration de Petion dans l'*Histoire parlementaire*... de Buchez et Roux, t. XI, p. 93, n. 1.

2. Cf. Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. I, p. 504-505, et A. Mathiez, *le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars*, p. 118-120.

3. Voir Buchez et Roux, *Histoire parlementaire...*, t. XI, p. 81-82, et S. Lacroix, *Actes...*, 2e série, t. V, p. 411-442.

4. *Révolutions de Paris*, n° 105, p. 30.

5. Voir la *Bouche de fer* du 18 juillet, texte reproduit par S. Lacroix, *Actes...*, 2e série, t. V, p. 391-392.

6. Voir Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 140, n. 4.

Digitized by Google

taines études récemment parues à ce sujet, il s'est glissé des erreurs et des confusions qu'il importe de redresser.

Le vendredi 15 juillet, vers onze heures du soir, la séance ayant été levée au cirque du Palais-Royal[1], les assistants, très nombreux dans cette vaste salle, sortaient dans le jardin, entraînaient avec eux les manifestants qui s'y trouvaient, et, au nombre de quatre mille personnes environ, tant hommes que femmes et enfants, se rendaient dans la rue Saint-Honoré, où ils faisaient irruption dans le lieu des séances de la Société des *Amis de la Constitution*, pour réclamer de celle-ci, jusque-là hostile à toute intervention de ce genre, la rédaction d'une nouvelle pétition[2]. Ils devaient réussir dans leur démarche. Aussi convient-il d'établir nettement ici les responsabilités.

Quand la foule pénétra dans le local des Jacobins, ceux-ci qui, vu l'heure tardive, étaient en petit nombre, discutaient depuis un moment la question de la rédaction d'une *pétition populaire* et non pas du club ou d'autres sociétés, la loi défendant aux sociétés de faire des pétitions. *Choderlos-Laclos en avait émis le premier la proposition.* Danton l'avait appuyée sans réserve. Robespierre avait, au contraire, demandé une simple *adresse* aux *sociétés affiliées*. C'est à ce moment que se produisit l'irruption de la foule. Sous sa pression, le principe d'une *pétition* à *l'Assemblée* fut, après quelque discussion, arrêté sans désemparer[3]. Laclos a donc été, aux Jacobins, le premier partisan de la pétition[4]. Or, Laclos était l'homme du duc d'Or-

1. Sur cette séance, voir le compte-rendu de la *Bouche de fer*, reproduit par S. Lacroix, *Actes...*, 2e série, t. V, p. 390-392.

2. Cf. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire...*, t. XI, p. 82, et Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 19.

3. Sur cette séance, il faut consulter d'abord le *Journal* de la Société des Jacobins (Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 17-19, et Buchez et Roux, *Histoire parlementaire...*, t. XI, p. 70 et suiv.); ensuite les *Mémoires* de Brissot (édition Perroud, t. II, p. 281-282) et ceux de Mme Roland, sans doute présente à la séance (édition Perroud, t. I, p. 207); enfin diverses dépositions postérieures de peu à l'avènement : déposition Biauzat, du 19 août, dans l'addition d'information du procès du Champ-de-Mars, publiée par Mathiez, *le Club des Cordeliers...*, p. 336-337; déposition Brune (*Ibid.*, p. 293-297); déposition Royer (*Ibid.*, p. 334-335); déposition Anthoine (*Ibid.*, p. 341-342). De ces derniers témoignages, le plus important est celui d'Anthoine, qui présidait la séance en l'absence de Bouche, président en exercice.

4. C'est bien ce qui ressort de la déposition d'Anthoine, d'après laquelle Laclos aurait proposé, le premier, une pétition à l'Assemblée nationale pour la « prier ... de s'expliquer sur le sort du Roi ». Mme Roland dit aussi que c'est

Digitized by Google

léans et, dans la pétition qu'il contribua à rédiger[1], il fit, comme nous le verrons, insérer un membre de phrase qui devait donner lieu à de véhémentes accusations d'orléanisme contre les auteurs de la pétition. Danton ayant tout de suite appuyé Laclos et ayant probablement fait partie, avec lui, de la commission de rédaction[2], on peut se demander s'il ne doit pas, lui aussi, être regardé comme orléaniste. Saint-Just, en l'an II, l'en accusera, et, de nos jours, divers historiens, dont en dernier lieu MM. Mathiez et Rouanet d'une part[3], M. Madelin de l'autre[4], ont repris cette accusation. Qu'en faut-il penser?

La chose en soi, hâtons-nous de le dire d'abord, n'a absolument rien d'invraisemblable et, pour en faire un crime soit à Danton, soit à d'autres — comme Brissot, dont nous examinerons le cas tout à l'heure — il faut complètement méconnaître la situation du moment. Voici comment elle se présentait : presque aucun des grands chefs du parti démocratique à cette époque, pas plus Danton que Robespierre, n'était alors républicain ; aucun ne croyait le peuple mûr pour la forme républicaine. Or, Louis XVI, par sa fuite, leur paraissant impossible, au moins pour l'exercice du gouvernement, et le dauphin étant encore enfant, il fallait nécessairement charger quelqu'un d'autre de la réalité du pouvoir. En l'absence des comtes de Provence et d'Artois, on n'avait guère le choix si l'on voulait conserver la monarchie. Sous le titre de régent, de garde de la royauté ou de conseil à l'interdiction, quel que fût le terme choisi parmi ceux qui furent successivement proposés, le nom du duc d'Orléans s'imposait. Sans doute, le 28 juin, le duc avait fait publier dans la presse un avis par lequel il renonçait au droit à la régence que lui donnait éventuellement la Constitution. Mais cette renonciation à un droit pouvait bien n'avoir été qu'une tactique pour se faire confier expressément le même rôle par l'Assemblée nationale, avec l'approbation du peuple. Si le refus du duc était bien purement de forme, il n'y avait donc en présence que deux solu-

Laclos « qui fit cette proposition aux Jacobins, qui l'accueillirent ». Brissot écrit de même : « Ce fut Laclos qui proposa, pour calmer le peuple, de faire une pétition à cet effet. »

1. Voir plus bas, p. 201, les noms des commissaires rédacteurs.

2. Même observation.

3. Voir dans la revue *Annales révolutionnaires*, par exemple : année 1910, p. 514 et suiv.; année 1912, p. 642; année 1919, p. 150.

4. L. Madelin, *Danton*, p. 73 et 75-76.

Digitized by Google

tions, en dehors de la République, dont beaucoup se défiaient encore : ou bien le rétablissement pur et simple de Louis XVI avec la constitution de 1791, ou bien un régime démocratique sous le nom de Louis XVI ou de Louis XVII, avec le duc comme parrain. Or, les démocrates étaient avant tout les adversaires de la constitution bourgeoise élaborée par l'Assemblée nationale. Le ralliement de Danton à la candidature du duc d'Orléans comme régent ou garde de la royauté ne pouvait, dans ces conditions, rien avoir que de parfaitement légitime.

Mais ce ralliement même, comme on va le voir, n'est pas du tout sûr.

Le 23 juin, Danton avait proposé aux Jacobins de considérer Louis XVI comme dément, ce qui, aux termes mêmes de la Constitution (titre III, chapitre II, section 2, article 18), aurait nécessité l'établissement d'une régence. A ce moment la régence du duc pouvait encore se défendre : il n'y avait pas encore renoncé; un démocrate sincère pouvait donc mettre en avant le nom d'Orléans. Cependant, ce n'est pas à ce dernier que Danton proposa, le 23 juin, de confier les fonctions de régent; mais il demanda formellement, pour les exercer, l'élection, par les départements, d'un conseil de dix à douze membres, d'une sorte de Directoire, renouvelable, comme l'Assemblée nationale, tous les deux ans — ce qui eût été la République déguisée. Le 3 juillet, toujours aux Jacobins, tandis qu'Anthoine est pour la proclamation de Louis XVII avec la régence, conformément à la Constitution, et sans appel à la Nation (donc, pour la solution orléaniste), Danton et Réal, déjà d'accord — comme ils le seront peut-être le 16 juillet s'ils ont fait tous les deux partie de la commission de rédaction de la pétition de ce jour — réclament le maintien provisoire de Louis XVI avec un garde ou séquestre de la royauté *à élire par les départements*, conformément aux articles 3 à 10 de la section 2 du chapitre précité de la Constitution.

Si l'attitude antérieure de Danton ne permet pas d'affirmer qu'il ait été partisan de la régence du duc d'Orléans, est-il possible de se prononcer dans ce sens d'après l'examen de la pétition du 16 juillet elle-même? Sans entrer ici dans la discussion d'un texte dont il nous faut d'abord exposer la genèse, nous ferons simplement remarquer que la responsabilité de Danton, si responsabilité il y a, doit être partagée par tous les autres

Digitized by Google

commissaires rédacteurs — Brissot seul peut-être excepté[1]. Elle doit même être partagée par tout le club des Jacobins qui a accepté le texte de la pétition. On sent, dans ces conditions, que l'« orléanisme » de Danton ne pouvait être que d'une nature très particulière. En effet, nous le répétons, il ne pouvait s'agir, pour le duc, que de la régence et non de la couronne. Or, c'est la *question de la régence en elle-même*, bien plus que celle du duc d'Orléans, qui divisa, le 16 juillet, nous le montrerons, Jacobins et Cordeliers. Il n'y a donc rien qui permette d'accuser Danton d'avoir été, au même titre que Laclos, un agent du duc d'Orléans.

La question de la responsabilité de Danton ainsi vidée, reprenons l'historique de cette pétition du 16 juillet.

Lorsque le club des Jacobins s'y décida, le 15 vers minuit, ce fut, nous l'avons dit, après une discussion au cours de laquelle naturellement Choderlos-Laclos en appuya chaudement l'idée. Les partisans de la pétition firent valoir, pour rassurer les Jacobins encore hésitants, que le décret de la journée étant rendu *contre Bouillé et ses complices*, ne tranchait pas directement la question du rétablissement de Louis XVI et que celle-ci restait par conséquent en suspens. Or, beaucoup de citoyens paraissent avoir cru très sincèrement à ce moment que ce décret du 15 ne décidait en effet rien sur l'innocence ou l'inviolabilité du roi[2]. Le club des Jacobins songeait même justement, quand la foule était entrée, à demander à l'Assemblée nationale de préciser ses intentions. Il céda donc assez facilement aux représentations des intrus du Palais-Royal et nomma des commissaires pour rédiger la pétition.

Les noms de ces commissaires ne sont pas connus avec certitude. En effet, le compte-rendu de la séance, très prudemment rédigé, du *Journal des débats des Jacobins*, se borne à dire : « On nomme des commissaires. » Après la journée du 17 juillet, le club, s'efforçant de dégager entièrement sa responsabilité dans les événements immédiatement antérieurs à cette journée,

1. S'il est vrai, comme il le dit, qu'il se retira chez lui après avoir rédigé la pétition sans le membre de phrase à arrière-pensée orléaniste, lequel aurait été rajouté en son absence. Voir ci-après, p. 204 et suiv.

2. On lit dans les *Révolutions de Paris*, t. IX, n° 106, p. 56, au sujet du décret rendu le 15 juillet : « Cette mesure est interprétée de diverses manières : ici, l'on croit que Louis XVI est innocenté; là, on dit qu'il sera jugé; *ailleurs, on voit qu'aux termes du décret la question reste dans son entier.* »

Digitized by Google

prétendra que ces commissaires furent nommés tout à fait irrégulièrement et ne devaient pas être considérés comme ses véritables mandataires[1]. C'est donc à d'autres sources qu'il faut s'adresser pour arriver à les connaître. Ces sources sont toutes postérieures, et elles ne sont pas d'accord — même pas sur le nombre des commissaires. Nous adopterons la version d'Anthoine qui présidait la séance et qui nous dit avoir nommé lui-même cinq commissaires rédacteurs, savoir : Brisssot, Lanthenas, Danton, Sergent et Ducancel[2]. Mais à ces cinq noms nous ajouterons celui de Laclos, car Anthoine lui-même déclare que Laclos, au moment de l'irruption des individus arrivés du Palais-Royal, venait de proposer « une pétition tendante à prier l'Assemblée nationale de s'expliquer sur le sort du Roi » ; qu'il avait alors, pour « donner le change » aux intrus, « identifi[é] cette pétition très légale avec l'objet irrégulier de leur demande », et que « les hommes venus du Palais-Royal crurent en effet que la pétition de M. La Clos n'était autre chose que ce qu'ils deman-

1. Après la journée du 17 juillet, le club des Jacobins, pour décliner toute espèce de responsabilité, prétendra, dans des *Observations* que nous aurons encore à citer (voir plus loin), que ces commissaires furent nommés en dehors de toute participation de la Société. Parlant des citoyens étrangers au club venus du Palais-Royal, ces *Observations* s'expriment en ces termes : « Il leur fut déclaré que la séance qu'ils tenaient n'était pas celle de la Société, mais d'une réunion de citoyens agissant comme individus et, se consultant sur une pétition et sur la forme de sa rédaction, ils convinrent de son objet *et nommèrent entre eux des commissaires pour la rédiger.* » Ce témoignage est trop évidemment intéressé pour qu'on s'y arrête.

2. D'après des *Souvenirs*, publiés par Sergent en 1834 dans la *Revue rétrospective* (1re série, t. V, p. 277 et suiv.), ces commissaires auraient été au nombre de *quatre*. Mais la rédaction de ces *Souvenirs* paraît à peu près contemporaine de leur publication. Ils sont donc suspects comme trop postérieurs à l'événement. D'après la déposition de Brune citée précédemment (voir ci-dessus, p. 197, n. 3), déposition qui est du 12 août 1791, lesdits commissaires auraient été « de quatre ou six, autant qu'il se le rappelle », et Brune croit, à tort, que Robespierre « était du nombre ». Brissot, dans ses *Mémoires*, indique *six* commissaires : Laclos, Brissot, Lanthenas, Réal et deux autres dont il a oublié les noms. Enfin, Anthoine, dans sa déposition du 23 août (Mathiez, *Cordeliers*, p. 342), déclare qu'*il désigna lui-même* Brissot, Lanthenas, Danton, Sergent et Ducancel. Il n'y a aucune raison de douter de la parole d'Anthoine ni de la fidélité de ses souvenirs (il présidait la séance, à laquelle sa déposition n'est guère postérieure que d'un mois). Sergent et Ducancel doivent donc avoir été ceux dont Brissot ne s'est plus rappelé les noms (Sergent dit d'ailleurs formellement dans ses *Mémoires* qu'il fut l'un des commissaires). Quant à Danton, qui avait, dès le début, appuyé le projet de pétition de Laclos, il est aussi probable que Réal.

Digitized by Google

daient ». A la suite de quoi Anthoine aurait nommé les cinq commissaires rédacteurs dont nous venons de donner les noms. Il suit de là qu'aux yeux dè tous les assistants Laclos était l'initiateur de la démarche et devait être considéré comme le premier rédacteur de la pétition projetée. En fait, d'ailleurs, Laclos a participé à la rédaction de l'adresse, le 16 juillet au matin; s'il n'a pas tenu la plume, il était là quand elle fut écrite, en surveilla la confection et la soumit lui-même au club, comme on le verra plus loin. Comment tout cela eût-il été possible s'il n'avait pas été considéré comme faisant partie de la commission de rédaction? Celle-ci a donc dû comprendre six membres et non cinq. La pétition que ces six personnes étaient chargées de rédiger devait se prononcer nettement en faveur du détrônement de Louis XVI, et les Jacobins décidèrent encore, avant de se séparer, de se réunir le lendemain, à onze heures, pour en prendre connaissance, l'approuver et ensuite la faire signer par la foule au Champ-de-Mars.

De ces six rédacteurs celui qui a tenu la plume étant Brissot, après la question de la responsabilité de Danton il nous faut examiner celle de la responsabilité de Brissot. Brissot a eu, et a encore, un peu les mêmes adversaires que Danton, et ils ont recours, à plus d'un siècle de distance, à des moyens analogues. Voici d'abord ce que fait dire à Brissot, dans son interrogatoire par le président du Tribunal révolutionnaire, le *Bulletin* de ce tribunal : « Passant à l'affaire du Champ-de-Mars, il [Brissot] *avoue* avoir rédigé la fameuse pétition dont La Fayette, avec lequel il était en relation intime, se servit pour faire égorger les patriotes et faire triompher la cour[1]. » Brissot, on le voit, est représenté comme de connivence avec La Fayette et avec la cour! Pour rendre cette accusation vraisemblable, le *Bulletin*, en rapportant cet « aveu » de Brissot, le fait de manière à créer une confusion entre la pétition du 16 et celle du 17 dont il sera question plus loin. De même, de nos jours, certains historiens, dans leur désir de charger Brissot, n'hésitent pas à déclarer qu'il fut *le seul* auteur de la pétition du 16, à laquelle, à les entendre, Laclos n'aurait pris *absolument aucune part*, et, pour le prouver, eux aussi confondent deux documents différents : cette *pétition* du 17 et une *lettre-circulaire* en date

1. *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire*, 2e partie, n° 46, p. 182.

Digitized by Google

du même jour. Nous verrons cela tout à l'heure, en examinant le rôle joué par Laçlos[1]. Voyons pour l'instant celui de Brissot.

Brissot, disons-le nettement, n'a jamais songé à cacher qu'il a été le véritable auteur de la pétition jacobine du 16 juillet, comme l'imprimait, dès le lendemain, Bonneville dans sa *Bouche de fer*. Son soi-disant « aveu » devant le Tribunal révolutionnaire est la simple reconnaissance d'un fait dont il a donné le récit d'une manière plus circonstanciée dans ses *Mémoires*[2]. Dans ce récit, Brissot explique fort bien comment il fut amené à rédiger la pétition en question. Il n'était pas présent à la séance de nuit des Jacobins où il fut désigné avec d'autres pour mettre sur pied ce document. Le 16, dès sept heures du matin, on va le chercher chez lui, au saut du lit. Il se rend aux Jacobins. Laclos l'invite à rédiger le texte. Brissot se récuse. Mais Laclos insiste et il s'exécute. La pétition est bâclée en moins d'une demi-heure, lue aux autres qui l'approuvent, et remise à Laclos pour la communiquer à onze heures aux Jacobins. Après quoi Brissot s'en retourne chez lui. — Mme Roland, *d'après le récit que lui en aurait fait Brissot*, rapporte ces faits d'une manière analogue : elle ajoute même ce détail que Laclos aurait prétexté un mal de tête pour forcer Brissot à prendre la plume[3].

Ici se place la délicate question du fameux membre de phrase qui aurait été rajouté à la pétition.

La pétition soumise aux Jacobins par Laclos le 16 juillet, vers onze heures du matin, allait beaucoup plus loin que la pétition Massoulard : au lieu de demander l'abstention de l'Assemblée jusqu'à la décision de la Nation, elle réclamait « formellement et spécialement » la décision de l'Assemblée, sous réserve d'une décision en sens contraire de la Nation. Voici d'ailleurs le texte du passage essentiel de ce document : [Les Français soussignés] « demandent formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la Nation, l'abdication faite, le 21 juin, par Louis XVI de la couronne qui lui avait été déléguée... Déclarent lesdits soussignés qu'ils ne reconnoîtront jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la

1. Voir plus loin, p. 206-207.

2. *Mémoires de Brissot*, édition Perroud, t. II, p. 282.

3. *Mémoires de Mme Roland*, à l'article : « Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés par Amar. »

Digitized by Google

Nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition[1] ».

Or, à l'endroit où nous avons mis des points suspensifs il y avait, dans le texte soumis par Laclos aux Jacobins, les mots suivants : « Et de pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels. » D'après Brissot, ce membre de phrase aurait été introduit par Laclos après son départ des Jacobins et il l'aurait complètement ignoré[2]. D'après Mme Roland, au contraire, Laclos aurait proposé à Brissot, en train de rédiger l'adresse, de l'y insérer et Brissot aurait rejeté « avec indignation » cette proposition[3]. Si Mme Roland dit vrai, il faut admettre que Laclos, après le départ de Brissot, aurait, malgré le refus opposé antérieurement par ce dernier, rajouté *quand même* le membre de phrase incriminé. Mais, dans tous les cas, Brissot et Mme Roland sont d'accord sur le fait essentiel de son adjonction par Laclos.

Pour vérifier leurs dires, il faudrait posséder l'original manus-

1. Il n'existe pas de texte *officiel*, imprimé par ordre de la Société, de la pétition jacobine du 16 juillet (voir plus loin). Mais il a été donné, à l'époque, par plusieurs journaux, ainsi qu'en affiche. On le trouve notamment : 1° *Sans* le membre de phrase incriminé dans la *Bouche de fer* du 17 juillet (voir Buchez et Roux, t. XI, p. 447), dans l'*Orateur du peuple* du même jour (voir S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 395, n. 1) et en affiche (S. Lacroix, *Ibid.*, et Mathiez, *Cordeliers*, p. 122, n. 1, et p. 123, n. 3). 2° *Avec* le membre de phrase dans le n° 86 et dernier, paru après le 17 juillet, des *Révolutions de France et des royaumes*, de Camille Desmoulins, et aussi en affiche (Tourneux, *Bibliographie...*, n° 3043). — Autre exemplaire de l'affiche : Bibl. de la Chambre des députés, collection d'affiches, cotée X 147, portefeuille n° 6, liasse 17, pièce 6.

2. Voir les *Mémoires de Brissot*, édition Perroud, t. II, p. 282. L'interrogatoire de Brissot au Tribunal révolutionnaire, d'après le *Bulletin du Tribunal*, est moins explicite : « Brissot avoue avoir rédigé la fameuse pétition..., mais il prétend que Laclos, *qui y travailla avec lui*, y *ajouta la phrase* dans laquelle on insinuait que, Capet étant censé avoir abdiqué, il fallait lui choisir un successeur. » Il n'est pas dit, on le voit, à quel moment Laclos ajouta la phrase, si c'est en présence ou après le départ de Brissot.

3. *Mémoires de Mme Roland*, à l'article : « Observations rapides sur l'acte d'accusation contre les députés par Amar. » Mme Roland rapporte ce que lui aurait dit Brissot *dès le lendemain* : « Je me souviens de lui avoir entendu raconter le lendemain... » D'après Mme Roland, Brissot se serait vanté devant elle d'avoir mis à la place de « l'article » de Laclos « celui qui invitait à la République », c'est-à-dire les mots : « ni aucun autre » [roi], qui furent rajoutés dans l'exemplaire du *Cercle social* (voir plus loin). Cette assertion de Brissot, rapportée par Mme Roland, pourrait paraître confirmée par une note de Reynier, membre du *Cercle social*. Voir Mathiez, *le Club des Cordeliers*, p. 261, n. 1.

Digitized by Google

crit de la pétition et voir si le membre de phrase a été rajouté après coup et d'une autre main. Malheureusement, cet original est perdu. Quelle que soit d'ailleurs l'hypothèse qui se trouve conforme à la réalité, il nous paraît impossible d'accuser Brissot d'avoir machiné une intrigue orléaniste. Toute sa conduite politique antérieure démentirait une pareille accusation. Brissot a été pendant trop longtemps, jusqu'à la fuite à Varennes, le défenseur de La Fayette pour avoir pu ainsi devenir, du jour au lendemain, l'agent conscient des ambitions du clan d'Orléans. Bonneville, après l'avoir un instant soupçonné, lui rendit bientôt toute sa confiance[1]; loin d'avoir été orléaniste, on pourrait plutôt le supposer gagné à ce moment à l'idée républicaine[2], que son ami Condorcet soutenait alors de l'autorité de son nom[3]. Ou bien il a été joué par Laclos, ainsi, du reste, que tous les autres Jacobins, ou bien Laclos, après coup, a falsifié le texte sorti de sa plume.

Brissot et les autres Jacobins ont pu être trompés par Laclos : Brissot, en effet, raconte qu'à la lecture de la pétition au club, le 16 juillet, à onze heures du matin[4], le passage, d'après lui rajouté par Laclos, « parut aux Jacobins tendre à porter d'Orléans sur le trône et en conséquence il excita des murmures[5] ». La crainte, observons-le, était évidemment chimérique : puisqu'il y avait Louis XVII, il ne pouvait s'agir pour le duc que de la régence, non de la couronne. Mais enfin comment Laclos rassura-t-il ses auditeurs? Brissot nous l'apprend : « Laclos crut les apaiser [les murmures] en disant que j'étais l'auteur de la pétition; on était loin alors de me supposer du parti d'Orléans... » En effet, une accusation aussi absurde n'a pu paraître vraisemblable qu'en l'an II, ou de nos jours. Le seul nom de Brissot suffit donc, d'après celui-ci, à faire passer le fameux membre de phrase. Mais alors il faut admettre qu'on pouvait lui donner une autre interprétation que celle d'abord

1. *Bouche de fer* du 17 juillet : « Sur le nom du patriote Brissot, nous différons de rendre compte des violents soupçons qui se sont élevés à la lecture » de la pétition du 16 juillet; « nous ne les partageons plus : Brissot est un patriote intègre ».

2. Voir p. 204, n. 3.

3. Voir Aulard, *Histoire de la Révolution française*, p. 138-140.

4. Sur cette séance on n'a que quelques lignes insignifiantes des *Observations* postérieures du club des Jacobins. Voir Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 42.

5. *Mémoires de Brissot*, édition Perroud, t. II, p. 282-283.

Digitized by Google

Nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pé... tion[1] ».

Or, à l'endroit où nous avons mis des points suspensifs ... avait, dans le texte soumis par Laclos aux Jacobins, les mots ... vants : « Et de pourvoir à son remplacement par tou... moyens constitutionnels. » D'après Brissot, ce membre ... phrase aurait été introduit par Laclos après son départ ... Jacobins et il l'aurait complètement ignoré[2]. D'après Mme Ro... au contraire, Laclos aurait proposé à Brissot, en train de ... ger l'adresse, de l'y insérer et Brissot aurait rejeté « avec ... gnation » cette proposition[3]. Si Mme Roland dit vrai, il ... admettre que Laclos, après le départ de Brissot, aurait, ... le refus opposé antérieurement par ce dernier, rajouté ... *même* le membre de phrase incriminé. Mais, dans tous le... Brissot et Mme Roland sont d'accord sur le fait essentiel ... adjonction par Laclos.

Pour vérifier leurs dires, il faudrait posséder l'original ...

1. Il n'existe pas de texte *officiel*, imprimé par ordre de la S... la pétition jacobine du 16 juillet (voir plus loin). Mais il a été ... l'époque, par plusieurs journaux, ainsi qu'en affiche. On le trou... ment : 1° *Sans* le membre de phrase incriminé dans la *Bouche* ... 17 juillet (voir Buchez et Roux, t. XI, p. 447), dans l'*Orateur du* ... même jour (voir S. Lacroix, 2e série, t. V, p. 395, n. 1) et en affiche ... *Ibid.*, et Mathiez, *Cordeliers*, p. 122, n. 1, et p. 123, n. 3). 2° *Ave...* de phrase dans le n° 86 et dernier, paru après le 17 juillet, des *R... France et des royaumes*, de Camille Desmoulins, et aussi en affi... *Bibliographie...*, n° 3043). — Autre exemplaire de l'affiche : Bibl. ... des députés, collection d'affiches, cotée X 147, portefeuille ... pièce 6.

2. Voir les *Mémoires de Brissot*, édition Perroud, t. II. ... gatoire de Brissot au Tribunal révolutionnaire, d'après le *B...* est moins expli... Brissot avoue avoir rédigé la fam... il prétend ... *travailla avec lui*, y a... laquelle ... étant censé avoir abdi... un suc... it, on le voit, à quel... phrase. ...près le départ de B...

3. ... à l'article : « C... d'accu... par Amar. » M... aura... ain : « Je m... racon... s Mme Rol... elle ... l'article ... Rép... tés ... sot... Rev... p.

Digitized by Google

…eurs ce passage de la
…déposant qu'ayant, le
…de la Clos sa surprise
…le ladite *lettre* comme
…ment déclaré que cette
…Mathiez a tout simple-
…cobins avec une pétition
…Baudouin a abusivement
… *pétition* ou d'adresse?
…car, dans la déposition de
…ce dernier, les termes de
… employés l'un et l'autre
…t différentes : la *pétition*
…n. L'évêque constitution-
…uit des Jacobins du 16 au
…n question fut arrêtée, et
… envoyé à Baudouin, qua-
…ce de formule de pétition
…n devait présenter à l'As-
… intéressé à créer une con-
… Assemblée et la circulaire
…ur qu'il doive être cru plu-
…circulaire n'a été présentée
…fusé de l'imprimer et, à ce
…tait déjà composée — pas par
…Sergent fut chargé alors d'en
…aires tirés[2]. Il est probable, il
…ue nous n'avons pas conservée[3]
…reprenant l'idée de Robespierre[4],
…s adresser aux sociétés affiliés plu-
…Nous pensons même que cette circu-
…n Baudouin après l'abandon définitif de
…ut-être agi de dresser en faisceau contre
…toutes les sociétés affiliées, et, par elles,

…qui se rapporte à cette séance de nuit.

…e n'est évidemment pas celle, également en date du 16 juil-
…M. Aulard dans son recueil *la Société des Jacobins*, t. III,

…dessus, p. 197.

Digitized by Google

admise par les Jacobins. En effet, il pouvait apparaître soit comme une précaution destinée à rassurer l'Assemblée nationale sur la légalité de la pétition (c'est le rôle qu'on lui fera jouer après le massacre[1]), soit comme devant assurer l'élection par les départements d'un régent autre que le duc d'Orléans défaillant. Ces interprétations ont pu se présenter aussi bien à l'esprit de Brissot qu'à celui des autres Jacobins, et ainsi Brissot, même s'il avait écrit la pétition tout entière, y compris le membre de phrase, ne devrait pas pour cela être taxé d'orléanisme.

Mais pourquoi douter de sa parole quand il nous dit que c'est Laclos qui a rajouté le membre de phrase? En tout cas, que le passage ait été rajouté par Laclos ou par ce dernier soufflé à Brissot, puis introduit aux Jacobins sous le couvert du même Brissot, il est bien, à n'en pas douter, l'œuvre de Laclos. Certains historiens, de nos jours, n'en veulent pas convenir et, pour mieux charger Brissot, déclarent que Laclos n'a été *absolument pour rien* dans la rédaction de la pétition du 16 juillet. Cette assertion ne peut que sembler étrange quand on songe à l'attitude de Laclos aux Jacobins le 16 juillet, à la séance du soir. Mais sur quoi est-elle fondée? Sur une prétendue protestation de Laclos contre sa participation à la pétition du 16 juillet : « Il protesta même sur-le-champ », écrit M. Mathiez, « contre l'abus que les rédacteurs firent de sa signature »; et, en note : « Voir la déposition de M. F. Baudouin devant le tribunal du VIe arrondissement dans mon livre sur les Cordeliers[2]. » Or, cette déposition[3] ne vise nullement la pétition du 16. Il y est en effet question seulement : 1° de la pétition du 15 dont Baudouin refusa d'assumer la responsabilité de la faire imprimer; 2° d'une *lettre*, du 16, de la Société des Jacobins « aux sociétés qui lui sont affiliées », lettre qui parut à Baudouin susceptible d'avoir des conséquences si graves qu'il refusa également de l'imprimer. C'est à l'envoi de cette lettre du 16 que Laclos, d'après Baudouin,

1. Après le massacre du Champ-de-Mars, le club des Jacobins eut soin, pour diminuer ses responsabilités, de faire valoir que la pétition, dont il repoussait d ailleurs la paternité en tant que Société, n'était pas une pétition républicaine, puisqu'elle contenait ce membre de phrase, auquel, prétendit-il, il aurait exigé l'adhésion de la part « de tout citoyen ami de la Constitution » (cf. Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 43).

2. *Annales révolutionnaires*, année 1916, t. VIII, p. 587 et n. 1.

3. Mathiez, *le Club des Cordeliers...*, p. 250-252.

Digitized by Google

aurait nié toute participation. Voici d'ailleurs ce passage de la déposition de Baudouin : « Ajoute le déposant qu'ayant, le dimanche 17, le matin, témoigné à M. de la Clos sa surprise d'avoir vu sa signature apposée au bas de ladite *lettre* comme secrétaire, M. de la Clos avait positivement déclaré que cette signature était un faux matériel. » M. Mathiez a tout simplement confondu ici une circulaire des Jacobins avec une pétition à l'Assemblée nationale. Dira-t-il que Baudouin a abusivement employé le mot de *lettre* pour celui de *pétition* ou d'adresse? Mais aucune confusion n'est possible car, dans la déposition de Baudouin et les interpellations faites à ce dernier, les termes de *pétition* et de *lettre* sont constamment employés l'un et l'autre pour distinguer deux choses tout à fait différentes : la *pétition* Massoulard et la *circulaire* en question. L'évêque constitutionnel Royer, qui présidait la séance de nuit des Jacobins du 16 au 17 juillet[1], dans laquelle la circulaire en question fut arrêtée, et qui signa en cette qualité le document envoyé à Baudouin, qualifie, il est vrai, ce document d' « espèce de formule de pétition légale » et de « forme de pétition qu'on devait présenter à l'Assemblée nationale ». Mais il était trop intéressé à créer une confusion entre la « pétition légale » à l'Assemblée et la circulaire aux sociétés dont parle Baudouin pour qu'il doive être cru plutôt que ce dernier. D'ailleurs, la circulaire n'a été présentée qu'à minuit à Baudouin, qui a refusé de l'imprimer et, à ce moment, la *pétition* à l'Assemblée était déjà composée — pas par Baudouin évidemment — puisque Sergent fut chargé alors d'en faire mettre au pilon les exemplaires tirés[2]. Il est probable, il est vrai, que cette circulaire que nous n'avons pas conservée[3] reproduit le texte de la pétition : reprenant l'idée de Robespierre[4], les Jacobins auront décidé de s'adresser aux sociétés affiliés plutôt qu'à la Constituante. Nous pensons même que cette circulaire a dû être présentée à Baudouin après l'abandon définitif de la pétition et il s'est peut-être agi de dresser en faisceau contre l'Assemblée nationale toutes les sociétés affiliées, et, par elles,

1. Voir plus loin ce qui se rapporte à cette séance de nuit.
2. Voir plus loin.
3. Cette circulaire n'est évidemment pas celle, également en date du 16 juillet, qu'a publiée M. Aulard dans son recueil *la Société des Jacobins*, t. III, p. 21-24.
4. Voir ci-dessus, p. 197.

Digitized by Google

l'opinion publique des quatre-vingt-trois départements, afin de forcer la main aux représentants de la Nation. Cet appel à la Nation n'était-il pas, d'ailleurs, envisagé, non seulement dans les pétitions antérieures, mais même dans cette pétition jacobine du 16 juillet[1]? Royer lui-même n'aurait-il pas dit, selon Brune, « que, lorsque cette pétition serait signée par douze millions de citoyens individuellement, l'Assemblée nationale ne pourrait pas dire que ce ne fût pas une pétition et que sans doute elle y aurait égard[2]? » La circulaire aux sociétés affiliées dont parle Baudouin avait donc probablement pour but de provoquer ce soulèvement unanime de l'opinion et elle devait contenir le texte même de la pétition qu'on avait renoncé de présenter directement à l'Assemblée nationale. Mais ceci importe peu : ce que Laclos repoussa le lendemain 17 au matin, c'est la responsabilité, en tant que secrétaire de la Société (l'était-il seulement à cette date?)[3], de l'envoi d'une circulaire au bas de laquelle son nom avait été mis abusivement[4] et non de la participation à la rédaction du texte que cette circulaire a pu reproduire. Être « absolument étranger » à une pétition dont il avait eu le premier l'idée et dont il avait été nommé le premier rédacteur, dont il avait eu tant de peine à se décharger sur Brissot et dont il défendra si vigoureusement le 16 juillet au soir le texte dans son intégralité[5], voilà ce que ne pouvait guère soutenir Laclos. Il n'y songeait pas, du reste; et, quand, le 18 juillet, « un membre de la Société » lui lança en pleine séance des Jacobins l'accusation d'avoir été le « premier moteur de la pétition », Laclos, qui

1. Dans ce passage de la fin : « ... à moins que la majorité de la Nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition. »

2. Déposition Brune, dans Mathiez, *le Club des Cordeliers...*, p. 295-296. — Royer nia le fait, *Ibid.*, p. 335.

3. La circulaire du 16 juillet, reproduite par M. Aulard (voir la note 3 de la page précédente) est contresignée : « Collot d'Herbois et Thomas, secrétaires. » Quant à Choderlos-Laclos, il a bien été secrétaire peu avant le 16 juillet (il a signé en cette qualité des adresses du 21 juin et du 10 juillet); il est encore secrétaire le 15 juillet et préside le club ce jour-là en cette qualité (voir la déposition Anthoine du 23 août dans Mathiez, *Cordeliers*, p. 341). Mais il n'est pas démontré qu'il l'ait encore été à la date du 16. Dans tous les cas, il ne paraît plus l'avoir été le 18 et quitte bientôt après la Société (voir sa lettre au *Patriote français*, en date du 12 août, dans Aulard, *la Société des Jacobins*, t. III, p. 85).

4. Le cas n'est pas isolé : le 17 juillet, une autre circulaire portait, dans des conditions semblables, le nom de « Bouche, président » (voir plus loin).

5. Voir plus loin.

Digitized by Google

était présent, ne protesta pas[1]. La vérité, c'est bien Brissot qui l'a dite : Brissot a tenu la plume, Laclos a collaboré[2]. Comme le dirent les *Révolutions de Paris*, « la rédaction était de MM. Brissot et Laclos[3] ». Le mal de tête n'était qu'un prétexte : Laclos voulait rester *derrière la toile*. On y tire plus commodément les ficelles, parce que le public devine moins aisément pour le compte de qui elles sont tirées.

Fr. BRÆSCH.

(Sera continué.)

1. A la séance du 18 juillet, comme Laclos, d'accord avec Feydel, venait de demander la remise au club scissionnaire des Feuillants du local de la Société (voir plus loin) « un membre de la Société », dit le *Journal des Jacobins* reproduit par M. Aulard dans son recueil, « observe qu'il est bien étonnant que M. Laclos, *premier moteur de la pétition qui a servi de prétexte, si elle n'en a pas été la cause, à la scission*, soit aussi le premier à proposer une démarche... », etc.

2. Voir le texte cité plus haut, p. 203.

3. *Révolutions de Paris*, n° 113, p. 429.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES FUGITIFS ALSACIENS SOUS LA RÉVOLUTION

Le 4 frimaire an II (24 novembre 1793) le représentant en mission Lacoste écrivait de Bouxwiller en parlant de l'Alsace : « La seule mesure à prendre est de guillotiner le quart des habitants de cette contrée et de ne conserver que ceux qui ont pris une part active à la Révolution, chasser le surplus et séquestrer leurs biens[1]. » Quelques jours après, son collègue Baudot réclamait dans un club de Strasbourg extermination, d'un coup, de tous les suspects et ennemis du peuple, leur disparition d'un sol qu'ils ont souillé, leur dépossession totale. Or, la plupart des Alsaciens pouvaient se sentir suspects ; ils l'étaient, parce que, très attachés à leur culte, ils voyaient sans plaisir, et même avec répugnance, le débordement de l'impiété officielle ; ils l'étaient, parce qu'extrêmement attachés, malgré cela, aux biens de la terre, ils se défiaient de l'assignat et opposaient au papier-monnaie révolutionnaire une résistance passive, mais invincible. « Peuple naturellement bon, laborieux et excellent agriculteur, écrivait un administrateur du district de Benfeld, mais égoïste et fanatique : les prêtres et le numéraire, voilà leurs idoles ; il faut donc absolument ôter les prêtres et le numéraire, car tant qu'il y aura des prêtres l'esprit public ne fera aucun progrès, et tant qu'il y aura du numéraire les assignats n'auront pas leur juste valeur. » A ces deux crimes, les Alsaciens en ajoutaient un troisième, leur langue, dont Barère disait à la Convention le 3 pluviôse qu'elle était celle de la tyrannie et de l'aristocratie, et non pas celle de la liberté, préconisant l'extirpation, par un système d'enseignement approprié, « des idiomes particuliers qui, à certaines extrémités de la France, servent de refuge à l'aristocratie et au fanatisme, notamment en Bretagne et en Alsace... La contre révolution s'est établie sur quelques frontières en se réfugiant dans des idiomes... que nous aurions dû faire disparaître... L'émi-

1. Aulard, *Actes du Comité de Salut public*, t. VIII, p. 683.

Digitized by Google

gration et la haine de la République parlent allemand ». Il n'y a pas à s'y tromper : on visait, dans ce monde des énergumènes de la Terreur, à *franciliser* l'Alsace, comme on disait alors, et cette francilisation on comptait bien l'opérer par les moyens sauvages que conseillait Lacoste, et auxquels Monet, maire de Strasbourg, restait encore fidèle dans un célèbre discours de prairial an II : « Strasbourg, par son idiome, par ses mœurs, par ses relations, les liens du voisinage, tient à l'Empire; Strasbourg ne peut être que le partisan de l'Autriche et de la tyrannie; il ne peut être peuplé que d'aristocrates. Il faut régénérer cette partie de la France, y transporter une colonie de patriotes purs et incorruptibles, et reléguer dans l'intérieur de la France les âmes faibles et timorées qui ne savent pas se mettre à la hauteur de la Révolution et qui, sous le masque hypocrite d'un dévouement aux lois, cachent leur attachement aux principes destructifs de toute égalité sociale. » Extermination, transplantation, dépossession, voilà bien le programme des hommes qui désespéraient sans cela de jamais parvenir à patriotiser et à sans-culottiser l'Alsace. On a beaucoup célébré, et avec raison, l'indéfectible attachement de l'Alsace à la Révolution, l'indissoluble lien que cette Révolution lui créa avec la patrie française. Mais pour montrer à quel point l'Alsace avait donné son cœur à la France, ce n'est pas seulement de la Fédération, de Dietrich, de la *Marseillaise*, de Kléber et de tant d'autres choses qu'il conviendrait de parler. Ce qui prouve, mieux encore que tout cela, à quel point était consommée la conquête morale de la province c'est que de pareilles violences aient été oubliées, c'est qu'elles n'aient produit aucune résistance, même aucun ressentiment, et que le peuple alsacien n'y ait répondu, quand ces menaces parurent devoir s'exécuter, que par la fuite.

Les 13 et 14 octobre 1793, les armées républicaines éprouvaient sur la Lauter un échec grave : les lignes de Wissembourg étaient emportées, le Bas-Rhin envahi, Haguenau — où peut-être Wurmser, qui était Alsacien lui-même, et ses Autrichiens, furent trop bien reçus — occupée et Strasbourg menacée. Une recrudescence de la Terreur fut la conséquence immédiate de ces événements. Si elle ne s'était traduite que par les mesures plus théâtrales que vraiment sanguinaires de Saint-Just et de Lebas, par leurs arrestations, épurations, confiscations et réquisitions, elle n'eût pas sans doute créé en Alsace l'impression d'épouvante folle qui s'empara des populations. Mais elle fut signalée aussi par les tristes exploits d'Euloge Schneider et de son tribunal révolutionnaire : car il sembla à ce moment que, par un singulier caprice de la destinée, révolutionnaires allemands et révolutionnaires français, ordinairement opposés les uns aux autres, se coali-

Digitized by Google

sassent contre l'Alsace, et, comme le dira Bontoux à la tribune des Cinq-Cents, « que les tyrans de l'intérieur et les satellites de l'étranger fussent d'intelligence pour en accabler les malheureux habitants ». Schneider fut un monstre; il ne le fut peut-être pas autant que la tradition l'a quelquefois dépeint; certaines des atrocités qu'on lui prête, la guillotinade de l'homme à la jambe de bois, parce qu'avec cette jambe il n'est plus capable de servir la République, la promenade à travers les rues de Barr du condamné dont on s'amuse à prolonger l'agonie, la réquisition par la force de la femme qu'il veut épouser, etc., ne sont pas suffisamment établies pour qu'on puisse en affirmer l'exactitude; mais c'est tout à fait le cas d'appliquer le proverbe qui veut qu'on ne prête qu'aux riches. Il est certain que la promenade de son tribunal et de sa guillotine à travers les villages, son souverain mépris des formes de la justice, l'arbitraire et l'injustice criante de ses condamnations, causèrent dans les campagnes alsaciennes une profonde impression de terreur. Le tigre était depuis longtemps muselé et encagé, et tout près de passer à son tour devant le tribunal révolutionnaire, qu'on tremblait encore à son nom. Telle était sa réputation qu'un an après, à la tribune de la Convention, un orateur portera le nombre de ses victimes à 6,000, alors qu'en réalité le temps lui a manqué pour en immoler plus de 31. Le bruit courait qu'il avait déclaré que tous ceux qui avaient hébergé l'ennemi devaient périr. Comme le disait plus tard un des réfugiés[1] dans une naïve pétition « une voix lugubre et assommante (*sic*) retentissait dans toutes les contrées du district de Wissembourg, portant que les Français avaient juré... que tous ceux qui ne sauraient ou ne pourraient porter les armes seraient massacrés, que les maisons seraient brûlées, que le pays serait rendu inhabitable ».

Or voici que précisément la victoire revenait aux républicains et que les Autrichiens battaient en retraite. Une panique épouvantable s'empara des habitants des contrées envahies, et telle fut la cause unique de ce grand exode qui n'a été ni le résultat de sentiments germanophiles, ni la preuve de sentiments contre-révolutionnaires. « Tout fuit », disait le préfet du Bas-Rhin, en floréal an VIII, dans le style déclamatoire à la mode en ce temps : « on abandonne père, femme, enfants, fortune...; on fuit sans vêtements, le riche sans argent, la mère sans l'enfant auquel elle vient de donner le jour; des communes entières sont désertes, les ateliers sont sans ouvriers, les charrues sont abandonnées, la terre demande la main bienfaisante

1. Zay, débitant de tabac à Lauterbourg (Arch. nat., D III 211). — Sur le rôle de Schneider, voir Rod. Reuss, *la Constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace*, t. II (*passim*).

Digitized by Google

qui l'avait fertilisée. » De fait, une lamentable cohue d'hommes, de femmes, d'enfants se bouscula sur les routes d'Allemagne, se hâtant pour mettre le Rhin entre elle et un ennemi qu'elle se figurait altéré de sang. Combien étaient-ils? 20,000, 30,000, 50,000? Les évaluations ont varié entre ces chiffres extrêmes[1]. Leur foule, certainement, était considérable, et se grossissait encore en route, car l'épouvante est contagieuse. L'étranger lui-même n'y échappait point[2] : les villes et villages du Palatinat se vidaient aussi à l'approche des vainqueurs, et en y arrivant les Français pouvaient voir la terreur empreinte sur tous les visages.

En réalité, les Alsaciens fugitifs n'avaient pas tort de redouter les exécutions révolutionnaires : Lacoste et Baudot eux-mêmes se sont chargés de l'établir; rendant compte de leur mission à la Convention le 25 nivôse (13 février 1794), ils déclaraient que ceux qui avaient fui *avaient prévenu la justice nationale* et ils se félicitaient d'ailleurs de cette émigration en masse, parce qu'elle débarrassait la République du fanatisme et des préjugés allemands qui souillaient ce beau territoire; de bons sans-culottes pourraient profiter de leurs dépouilles, au grand avantage de cette frontière[3]; et la Convention applaudissait ce langage, comme elle applaudissait quelques jours après les véhémentes sorties de Barère contre la langue de ces populations.

La Convention et ses maîtres du jour se trompaient; c'étaient si peu la sympathie pour l'Allemagne et l'antipathie pour la Révolution qui avaient inspiré cet exode que, dès le péril passé et sitôt que la France fut enfin débarrassée des tribunaux révolutionnaires et des guillotines permanentes et ambulantes, un âpre désir de revenir sur le sol natal devint le sentiment dominant et presque unique de

1. Jusque-là les districts de Haguenau et de Wissembourg n'avaient fourni à l'émigration qu'un contingent normal et fort médiocre. Les listes supplétives qui se succèdent à partir de l'hiver de l'an II sont, au contraire, littéralement remplies de noms d'habitants de ces deux districts : les pages sont maintenant plus nombreuses que ne l'étaient les lignes auparavant.

2. « A Spire, beaucoup d'habitants ont suivi volontairement l'ennemi : ce qui en est en partie la cause, c'est que des habitants de Haguenau et de Wissembourg, en passant par cette ville, leur ont dit que les Français massacraient impitoyablement. La crainte paraît empreinte sur les figures des habitants qui restent dans cette ville. » (Lettre des agents du Conseil exécutif, Spire, 12 nivôse an II; archives de la Guerre, armée du Rhin, t. 29[2].)

3. Encore dans un arrêté du 6 pluviôse pour la constitution d'une commission révolutionnaire formée d'éléments non alsaciens, Lacoste et Baudot accusaient les Alsaciens « d'être plus attachés aux tyrans de l'Autriche qu'à la République française et de conspirer nuit et jour pour rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres ».

Digitized by Google

ces malheureux, condamnés sur une terre, vraiment étrangère pour eux, à la plus triste et la plus misérable existence. D'autre part, l'exaltation des esprits s'étant enfin calmée et ayant fait place à une plus nette compréhension des choses, on se rendait mieux compte en France de la perte infligée au pays par l'absence de tant de bras utiles et irremplaçables. Dès thermidor an II, Hentz lui-même, qui venait, au cours d'une mission récente, d'appliquer de son mieux le programme terroriste et de faire aux prêtres et au numéraire la chasse la plus acharnée, Hentz annonçait que beaucoup de familles, qui n'avaient été que trompées ou entraînées, ou même violentées par l'ennemi, désiraient passionnément rentrer dans leurs foyers, et que cet objet méritait de fixer toute l'attention du gouvernement. Et ce désir était en effet si intense que, sans attendre les mesures d'amnistie qui s'imposaient et au risque de tomber sous le coup des lois terribles dirigées contre l'émigration, plusieurs rentrèrent, comptant au moins sur une tolérance de fait qu'il semblait impossible de refuser, et qu'ils trouvèrent en effet quelquefois, mais pas toujours, auprès des administrations locales; beaucoup furent emprisonnés et poursuivis sous l'inculpation d'émigration, mais le tribunal criminel du Bas-Rhin, quand il fut saisi de la question, accorda généralement des mises en liberté provisoire, comptant bien que la Convention en serait saisie bientôt elle-même et ne tarderait pas à la trancher. Le 28 frimaire an III, celle-ci en effet votait l'envoi en Alsace du représentant Bar pour prendre et transmettre des renseignements sur « un grand nombre d'individus qui ont quitté ces départements et sont annoncés ne l'avoir fait que par une suite des vexations exercées par Lebas et Saint-Just ». C'était une porte ouverte à une réintégration; il n'en fallut pas davantage pour jeter l'alarme dans le parti qui tenait qu'une seule pierre enlevée à tout l'édifice des lois sur l'émigration le ferait crouler tout entier, que cette législation était intangible, qu'une seule brèche pratiquée permettrait à des milliers d'émigrés de rentrer, que la paix publique, la sécurité des acquéreurs de biens nationaux, la nécessité de rendre ceux qui n'étaient pas encore aliénés, interdisaient tout retour en arrière, et que l'audace croissante des émigrés, les complaisances qu'ils rencontraient dans des administrations complices, les persécutions qu'ils faisaient éprouver aux républicains, rendaient nécessaire un renforcement plutôt qu'un abaissement des barrières leur interdisant le retour dans une patrie qu'ils avaient trahie. Battu le 28 frimaire, ce parti prit sa revanche le 18 nivôse en faisant voter le rappel de Bar. Mais il n'était plus au pouvoir de personne d'étouffer l'affaire. Les rentrées se multipliaient, les maisons d'arrêt se remplissaient, les

Digitized by Google

administrations ne savaient quel parti prendre[1]; le représentant Foussedoire, celui-là même qui avait jadis appliqué la politique terroriste en Alsace, venait de prendre le 12 brumaire un arrêté libérant quantité de captifs, sous prétexte que beaucoup avaient été écartés de leurs foyers par la violence. Il était devenu nécessaire d'agir. Le 22 nivôse fut donc votée la loi célèbre qui admit, sous certaines restrictions, la non-émigration de ces prétendus émigrés; loi à la fois de concession et de refus, loi qui ouvrait la porte et la fermait à la fois. Elle réputait non-émigrés les ouvriers et laboureurs, non ex-nobles ou prêtres, travaillant habituellement de leurs mains aux ateliers, aux fabriques, aux manufactures ou à la terre et vivant de leur travail journalier, leurs femmes et enfants au-dessous de dix-huit ans, pourvu qu'ils ne fussent sortis du territoire de la République que depuis le 1er mai 1793 et qu'ils y rentrassent avant le 1er germinal an III; leurs biens non vendus leur seraient restitués : et quant à ceux qui auraient été vendus le prix leur en serait remis à titre de secours et d'après les conditions des ventes. La loi n'imposait d'autre formalité à ceux qui rentreraient en vertu de ses dispositions que de fournir, dans le mois suivant leur rentrée, par devant le directoire du district, une attestation de huit témoins, certifiée par le conseil général de leur commune et par le comité révolutionnaire, constatant l'époque de leur sortie et la profession qu'ils exerçaient avant elle.

Telle était la difficulté, encore à cette date, d'obtenir de la Convention une atteinte quelconque aux mesures révolutionnaires, que la principale critique à adresser à cette loi n'était peut-être pas celle qui saute aux yeux tout d'abord : qualifier le même fait différemment selon qu'il était commis par un ci-devant noble ou par un ci-devant roturier, appeler émigration la fuite du premier et non-émigration

1. « Ils apportent des certificats... constatant qu'ils ont été entrainés par ces esclaves et obligés par les violences et voies de fait, souvent les plus révoltantes, les uns de leur servir de guides, les autres de transporter leurs équipages. D'après de pareilles attestations, nous n'avons jusqu'à présent pas cru pouvoir nous dispenser de déclarer non coupables d'émigration les individus qu'elles concernaient et le tribunal de les mettre en liberté, d'autant plus que les listes sur lesquelles ils devaient être portés n'ont pas jusqu'à ce jour encore pu être arrêtées. Ces demandes deviennent aujourd'hui tellement fréquentes que nous commençons à concevoir des inquiétudes sur l'impartialité des certificats qui les appuient, surtout lorsque nous considérons que plusieurs des communes ne sont peut-être pas encore imbues des principes qui constituent les vrais républicains et que d'anciennes liaisons d'amitié et de parenté peuvent les entrainer à des condescendances très contraires aux intérêts et à la sûreté de l'État. » (Lettre du département du Bas-Rhin, fructidor an II, F 1c III, Bas-Rhin, 5.)

Digitized by Google

celle du second, étaient chose si contraire aux notions de la plus élémentaire équité qu'il serait vraiment inutile d'insister sur ce point; dans l'état de l'opinion à cette époque, il était impossible qu'il en fût autrement. Mais, résolue à fermer inexorablement les portes de la République à tout ce qui était ou avait été noble ou prêtre, la Convention aurait pu au moins définir plus exactement quels étaient les ouvriers et laboureurs auxquels elle consentait à les rouvrir. Laboureur devait-il être pris à la lettre ou entendu dans le sens plus large de cultivateur? La grammaire était pour le premier sens, mais la logique pour le second, d'autant plus que la disposition relative aux biens des fugitifs impliquait que des propriétaires étaient appelés à jouir du bénéfice de la loi. Ouvriers d'ateliers, de fabriques, de manufactures étaient admis; fallait-il en conclure que des ouvriers boulangers, que des ouvriers tailleurs, que des garçons bouchers fussent exclus? Puis où s'arrêtait la catégorie des ouvriers? Des commis, des employés, des contremaîtres y étaient-ils, oui ou non, compris? Les fabricants, les huissiers, les greffiers, les juges, les médecins? L'intention évidente de la loi était de ranimer toutes les professions utiles et productives dans une région frappée de stérilité par le départ de ses habitants les plus industrieux : espérait-on par hasard y parvenir en rappelant les ouvriers dans des ateliers, dans des manufactures, privés de direction? Que pourrait faire cette main-d'œuvre livrée à elle-même et privée en outre de débouchés, privée des instruments de travail dont elle pouvait avoir besoin à tout instant, puisque les marchands n'étaient pas rappelés et ne bénéficiaient point des bonnes dispositions de la Convention pour le travail manuel? Manifestement donc le manque de précision de la loi du 22 nivôse sur ces points très importants était une cause des difficultés graves d'interprétation qui en effet se présentèrent presque immédiatement et qui en rendaient la révision nécessaire.

En outre, le délai accordé était tellement insuffisant qu'il semblait vraiment que la Convention eût voulu au fond rendre l'application de la loi impossible. Deux mois seulement étaient beaucoup trop peu pour que pussent être avisées et se préparer au retour des familles dispersées à travers l'Allemagne. Quand la bonne nouvelle les toucha, elles accoururent en foule sur les bords du Rhin, mais là se heurtèrent à la mauvaise volonté des autorités allemandes, peu disposées à faciliter un passage qui ne pouvait qu'être profitable à la France, à l'avidité des bateliers qui exigèrent des sommes considérables, que peu seulement furent en état de payer, enfin à la mauvaise volonté des autorités françaises elles-mêmes, qui craignaient de voir se glisser des ennemis parmi les rentrants, redoutaient quelque

Digitized by Google

coup de main sur Landau ou Strasbourg, et qui peut-être aussi se laissèrent influencer par les acquéreurs à vil prix des biens des fugitifs, peu soucieux de voir ceux-ci rentrer. Des points de passage avaient été indiqués près de Germersheim, puis à Kehl; ils furent interdits, et il fallut remonter le Rhin jusqu'à Huningue; quand la malheureuse troupe y arriva le délai fatal expirait. « Comme le passage ne s'effectuait qu'à l'aide de petites barques, a écrit un témoin malveillant de cette scène de désolation, comment 30,000 âmes auraient-elles pu passer en deux jours? Le riche et le rebelle aux lois s'empressèrent des premiers, prodiguèrent l'or à pleines mains et repassèrent le fleuve; le pauvre laboureur, l'ouvrier indigent, furent repoussés du rivage, et le délai accordé pour leur retour s'écoula. Nous étions sur la rive et nous vîmes plusieurs milliers de ces infortunés qui, des bords ennemis, nous faisaient entendre leurs gémissements, et dans leur désespoir se tordaient les bras qu'ils tendaient en vain vers leur patrie[1]. » — « On en a », écrivait plus tard le préfet Laumond, « des exemples qui font frémir l'humanité. » Très peu, en somme, purent profiter de la loi du 22 nivôse, et la rentrée se serait bornée à presque rien si un certain nombre n'avaient pris sur eux de repasser la frontière après l'expiration des délais; leur hardiesse fut récompensée par la tolérance qu'ils trouvèrent, ils obtinrent généralement des mises en surveillance, et la Convention reconnut à la fois et la correction de leur conduite et l'insuffisance de ses dispositions primitives en votant le quatrième jour complémentaire an III une loi accordant aux réfugiés se trouvant dans les cas prévus par la loi du 22 nivôse et rentrés après la date fatidique du 1er germinal un délai supplémentaire — encore beaucoup trop court — de deux décades pour se pourvoir en conséquence. La situation allait ainsi se trouver régularisée pour eux, mais l'immense majorité des fugitifs restait encore dans un exil d'autant plus pénible pour eux qu'il avait cessé pour quelques-uns, soupirant après le moment du retour et appelant de tous leurs vœux la loi nouvelle qui leur rouvrirait plus libéralement les portes de leur patrie.

Cette loi, les infortunés devaient l'attendre encore longtemps. Les obstacles, en effet, étaient grands. Au début, l'évidente sincérité des fugitifs, les souvenirs encore tout récents de la Terreur, et surtout le fait que les administrations avaient été remplies d'hommes appartenant nettement au parti de la réaction thermidorienne, avaient valu aux rentrants une grande bienveillance de la part des autorités. La manière dont les lettres de l'administration départementale du

1. Rapport anonyme de brumaire an VI (F7 7326).

Digitized by Google

Bas-Rhin, au cours de l'an III, présentent les faits dont on a vu plus haut le récit, est tout à fait favorable aux fugitifs :

Les bastilles érigées en divers endroits, écrit-elle au Comité de sûreté générale le 1er prairial[1], les guillotines en permanence, les juges, l'armée révolutionnaire parcourant les campagnes et frappant indistinctement et l'innocent et le coupable, une Propagande, troupe de véritables brigands, dont les regards seuls faisaient trembler un sexe timide par essence, les placards qui ont été disséminés lors de la retraite de l'ennemi et qui augmentèrent les alarmes occasionnées par les barbaries qu'un prêtre féroce exerçait, telles sont les seules causes de l'absence de la grande majorité des habitants de ce département... Et le désordre inexprimable de la retraite, les violences que faisait l'ennemi à ceux qu'il jugeait propres aux retranchements, au transport des équipages et subsistances, nombre d'autres motifs de cette nature, ne sont-ils pas suffisants pour légitimer l'absence de tant de malheureux? Non, jamais la Convention n'a pu vouloir les confondre avec ces véritables émigrés qui ont quitté leur patrie pour la trahir et verser le sang de leurs frères!

Des administrateurs qui s'exprimaient ainsi ne pouvaient être bien redoutables pour les fugitifs qui rentraient, bien sévères pour les certificats qu'ils obtenaient, bien rigoureux dans l'interprétation des termes trop limitatifs de la loi du 22 nivôse. Mais ces rentrées froissaient, alarmaient les acquéreurs des biens de ces malheureux; mais dans un certain parti on craignait, surtout on affectait de craindre : mais on y disait hautement qu'il était maintenant bien inutile de se vouer à la défense de la patrie, puisqu'on y laissait rentrer des émigrés qui allaient servir d'espions à l'ennemi[2]. Des haines particulières, confessionnelles souvent[3] (les catholiques se sentant plus menacés étaient naturellement ceux qui avaient fui en plus grand nombre, et des protestants avaient pu profiter de leur pseudo-émigration en acquérant ou en affermant leurs biens), se dissimulaient sous les apparences du patriotisme et dénonçaient certaines complaisances comme mettant la Révolution elle-même en péril. Or, c'était ce parti qui reprenait possession du pouvoir à la faveur de l'échec

1. D III 212.

2. Lettre du district de Haguenau, 2 nivôse an III (D III 211).

3. Les renseignements me manquent sur les proportions des différentes confessions religieuses parmi les fugitifs. Un point, toutefois, est certain : ce ne fut pas, comme on l'a quelquefois prétendu, une émigration générale de paysans catholiques entraînés par leurs curés. Quand on voit sur les listes de ces pseudo-émigrés des noms comme ceux de Joseph Isaac, colporteur, de Moyse Levi, marchand de vaches, de Moyse Weil, fripier, etc., on doit convenir que sur ceux-là, au moins, les influences cléricales ont dû être d'un faible effet.

Digitized by Google

du 13 vendémiaire, qui allait remplir les administrations d'hommes pour qui c'était trahir la Révolution que se relâcher en quoi que ce soit de la stricte application des lois révolutionnaires, et qui avaient intérêt d'ailleurs, intérêt politique et intérêt personnel, à empêcher les réparations nécessaires.

Essentiellement malveillant donc, aussi bien pour les pseudo-émigrés que pour les émigrés véritables, était le gouvernement qui succédait à la Convention nationale. Encore sous l'impression de la chaude alerte du 13 vendémiaire, porté à soupçonner partout des intrigues de la réaction et du royalisme, ne voyant que par les yeux des ci-devant jacobins, patriotes de 89 et même terroristes, ne recrutant que parmi eux ses commissaires près les administrations départementales, le Directoire ne pouvait considérer les fugitifs du Bas-Rhin que comme des émigrés : des émigrés qu'il serait très dangereux de rappeler, car la réaction la plus perfide profiterait inévitablement des moindres concessions à eux faites, et à la faveur des faux certificats inonderait ces départements de l'Est, persécuterait les patriotes et y appellerait l'ennemi. A la tolérance de fait jusqu'ici accordée aux rentrés succéda une politique tracassière et défiante. Le représentant Bailly venait de parcourir ces régions et d'y faire une application large et bienveillante des dispositions de la loi, cassant des ventes faites à la hâte sans formalités, avant même que les malheureux fugitifs fussent portés sur les listes d'émigrés, cassant l'administration du district de Wissembourg qui avait fait faire ces ventes frauduleuses et les avait fait tourner à son profit ou à celui de ses parents ou amis, étendant le bénéfice de la loi à des marchands qui, comme on sait, n'y étaient pas nominalement compris. Tout changea à partir de l'avènement du Directoire; les radiations devinrent rares, presque impossibles; les fugitifs se virent en proie à une malveillance systématique, les ventes les plus irrégulières furent maintenues. Pendant la réaction thermidorienne, beaucoup de certificats attestant la qualité d'ouvrier ou de laboureur de fugitifs rentrés avaient été obtenus par complaisance, ou par intimidation, ou par argent; chacun s'était fait laboureur ou cultivateur; on fit une recherche sévère de ces fraudes, et plus d'un qui, réinstallé dans ses biens, se croyait tranquille pour l'avenir, dut repasser la frontière. Un arrêté de l'administration du Bas-Rhin du 26 brumaire an IV[1] rendit les agents municipaux responsables de l'exactitude des renseignements fournis, et en cas de collusion les déféra à l'accusateur public pour être poursuivis comme complices d'émigrés. On avait précédemment eu ten-

1. F[7] 3686[1].

Digitized by Google

dance à étendre le bénéfice de la loi à des gens auxquels elle ne s'appliquait point; on en eut maintenant à le refuser à ceux-là même qui avaient tous les titres à le réclamer[1]. Bref, contrairement aux prescriptions de la loi du 22 nivôse qui réduisait au minimum les justifications à produire par les rentrants, on considéra ceux-ci comme des prévenus d'émigration et on les astreignit à toutes les lenteurs, à toutes les difficultés dont on entourait maintenant les radiations. Et pour achever de rendre ces radiations impossibles les agents du gouvernement eurent soin de lui dépeindre la conduite des rentrés sous les couleurs les plus noires : fanatisme, contre-révolution, menaces aux amis de la liberté, dévastation des propriétés des patriotes, administrations municipales remplies d'émigrés et de royalistes mettant tout en œuvre pour préparer la ruine de la République, voilà comment ils représentent la situation de la Basse-Alsace dans leurs lettres, qui offrent avec la correspondance, autrement mesurée et démonstrative, du préfet Laumond, citée plus loin, le plus curieux contraste.

Les choses changèrent quand le renouvellement du second tiers fit entrer dans les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens la majorité de droite que la nation aurait vivement souhaité d'y introduire dès l'an IV et qui en avait été écartée par l'audacieuse usurpation de la Convention finissante sur la liberté électorale du pays. Cette majorité arrivait aux Conseils animée non pas contre la République (au moins quant au plus grand nombre de ses membres), mais contre les lois révolutionnaires, d'un mauvais vouloir évident. Son désir était de faire aux victimes des hommes et des lois de 1793 et de l'an II, non plus les réparations mesquines et chichement mesurées qui leur avaient été accordées jusque-là, mais de les leur distribuer de la manière la plus large et la plus complète. Il était donc certain que les insuffisances de la loi du 22 nivôse an III et les difficultés de son application attireraient son attention, et que plus les passions locales y apporteraient obstacle (un commissaire du Directoire n'avait-il pas dit, à la nouvelle qu'une révision de la loi se préparait, que s'il en était ainsi il ne restait plus aux patriotes que le poignard de Brutus pour exterminer tous les perfides?), plus les Conseils auraient à cœur de venger les fugitifs du Bas-Rhin de toutes les oppressions passées ou présentes qui avaient pesé sur eux. Dès le 18 prairial an V, en effet, Bontoux, au nom d'une commission des Cinq-Cents, présenta un rapport résumant tous les faits

1. Rapport d'André, commissaire du Directoire, 28 vendémiaire an V (F 1c III, Bas-Rhin, 7).

Digitized by Google

dont on vient de lire le récit et concluant à un projet de résolution qui étendait le bénéfice de la loi aux chefs d'ateliers, de manufactures, aux marchands et commerçants, en général à tous les individus exerçant une profession mécanique ou mercantile, et prorogeant les délais de rentrée jusqu'au 1er nivôse an VI. Ce projet fut le point de départ d'une des discussions les plus intéressantes qui se soient poursuivies à la tribune de ce Conseil pendant l'intervalle si court, mais si rempli, qui sépara l'entrée des nouveaux députés, le 1er prairial, du coup d'État du 18 fructidor. Les orateurs qui parlèrent pour la résolution projetée, Bontoux, Siméon, Metz, Bailly, etc., insistèrent surtout sur la nécessité où les fugitifs avaient été de passer la frontière pour échapper à une mort autrement inévitable, et firent à ce propos d'émouvantes descriptions (non exemptes parfois d'une certaine exagération) de ce qu'avait été la Terreur en Alsace :

Saint-Just paraît, dit Bontoux, et l'ange exterminateur marche à ses côtés ; tous les lieux publics se transforment en cachots ; l'instrument du meurtre est dressé sur toutes les places ; quiconque est soupçonné de regretter l'ancien ordre de choses, d'être attaché à un culte quelconque devient, aux yeux du proconsul insensé et féroce, un criminel manifeste... A peine les phalanges républicaines ont-elles forcé les armées autrichiennes à repasser le Rhin que de féroces insensés viennent achever de détruire ce qui avait échappé à la fureur du vainqueur. On chercherait vainement quel motif dirigeait ces tigres à face humaine. La cruauté serait-elle pour certains hommes ou une folie qui anéantirait la faculté du jugement, ou une horrible jouissance qui précipiterait dans toutes les horreurs sans qu'un intérêt semble les commander?

Metz, plus précis, énumère les crimes de Schneider et montre le pays en proie aux trop fameux propagandistes :

Dégoûtants par leur hideux aspect, et plus encore par leur vie crapuleuse, ils sont envoyés dans le Bas-Rhin pour mettre les habitants à la hauteur des circonstances. Sortant de leurs orgies scandaleuses, ils prêchent dans les temples de la Raison leur infernale doctrine d'immoralité, de brigandage et d'assassinat. Ils se disposent à faire transplanter dans l'intérieur de la France les cultivateurs du Bas-Rhin : le prétexte absurde de les habituer à l'idiome français couvre leur criminel dessein de se partager les terres de cette fertile contrée... On vote dans la société populaire de Strasbourg la mort de tous les détenus...

Ce n'étaient donc pas des émigrés que ces fugitifs, puisqu'ils

Digitized by Google

n'avaient passé à l'étranger que pour fuir un péril imminent et que leur plus vif désir, aussitôt après, avait été d'en revenir; la justice commandait de leur accorder ce retour, sans les restrictions excessives qu'y avait mises une loi incomplète : la justice, et aussi l'intérêt national, qui voulait impérieusement que ces belles contrées ne restassent pas en friche. Siméon évoquait à ce propos les souvenirs de la révocation de l'Édit de Nantes :

Souvenons-nous de cette colonie nombreuse que le fanatisme religieux chassa de France il y a plus d'un siècle... Rappelons-nous le jugement que l'Europe entière a porté de ce suicide politique; ne méritons pas les reproches dont nous avons chargé le despote qui, ne pouvant commander aux consciences, transplanta dans les États voisins l'industrie française.

Il est à remarquer que les orateurs du parti adverse, Bailleul, Savary, etc., ne contestent pas que la fuite des habitants de Haguenau et de Wissembourg ait été pour eux une nécessité; ils font porter tout l'effort de leur argumentation sur l'article 373 de la Constitution, bannissant à perpétuité tous les Français qui, ayant abandonné leur patrie, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés, et interdisant au Corps législatif de créer de nouvelles exceptions sur ce point; en conséquence ils nient aux Conseils le droit de pouvoir légiférer sur un objet soustrait à leur compétence depuis que la Constitution est entrée en vigueur; ils évitent de dire, naturellement, que l'article 373 de la Constitution, relatif à l'émigration, n'a point d'application dans la circonstance, puisqu'il s'agit de gens qu'une loi antérieure à la Constitution a qualifiés de non-émigrés, et que d'ailleurs la Convention elle-même a voté, après cette Constitution, une loi prorogeant les délais de celle du 22 nivôse. Ils ajoutent des descriptions, un peu dramatisées aussi pour les besoins de la cause, des attentats auxquels se livre, contre les lois de la République et les républicains, la tourbe sans cesse croissante des émigrés rentrants :

Échauffer le fanatisme, rappeler des prêtres insoumis, ouvrir nos frontières aux émigrés, voilà quel sera le résultat nécessaire des propositions que je viens dénoncer... Il faut être bien cruellement aveugle ou de bien mauvaise foi pour ne pas frémir, je ne dirai pas de ce qui doit arriver, mais des horreurs déjà commises, des horreurs qui se commettent chaque jour à l'ombre de cette humanité barbare qui promène le poignard du fanatisme, du royalisme et de la vengeance sur les républicains (Bailleul).

Digitized by Google

Malgré leurs efforts, la résolution fut votée le 18 messidor par les Cinq-Cents.

Ce fut seulement un mois après qu'elle fut soumise au Conseil des Anciens par un éloquent rapport de Harmand de la Meuse, qui reprit, en la développant, la thèse du départ forcé de l'immense majorité des fugitifs et par conséquent nia que les dispositions de la Constitution relatives à l'émigration pussent être invoquées dans une affaire où il n'y avait pas d'émigrés :

Tout le temps qu'il plut aux tyrans de ces départements de n'en vouloir qu'à la fortune et aux places des citoyens, quelque insupportable que soit une pareille tyrannie, les habitants eurent le courage de la souffrir sans se plaindre ni sans chercher à s'y soustraire. Mais quand il ne fut plus permis de douter que la faux révolutionnaire, dirigée par des tyrans, frappait indistinctement toutes les classes de citoyens, que les arrestations sans nombre qui se faisaient dans les villes et dans les campagnes n'étaient que le premier degré de l'échafaud, et que les passions et les vengeances des bourreaux étaient la seule règle de leurs jugements... est-ce donc un crime de s'être soustraits à cette horrible persécution, et la patrie peut-elle repousser des gens qui se sont conservés pour elle?... Quand il n'est pas un républicain vertueux qui ne voulût, au prix de sa vie, pouvoir arracher du livre de la Révolution les pages sanglantes de cette affreuse législation, on vous propose d'en devenir les complices!

Il se portait garant, le passé en faisait foi, de la conduite parfaitement correcte des réfugiés dont il demandait le rappel, et rejetait bien loin l'argument si fréquemment employé que les faire revenir était compromettre la paix publique et inquiéter les acquéreurs de leurs biens :

Quand bien même il pourrait se trouver dans le nombre de ces fugitifs quelques hommes assez ingrats, assez dénaturés, pour concevoir ce système atroce (de déchaîner des troubles), la folie de ces individus pourrait-elle vous autoriser à être ingrats envers une classe nombreuse de citoyens?

Après lui, Richou, Dessein, Dupont de Nemours, plaidèrent non moins fortement la cause des réfugiés, s'attachant surtout à démontrer qu'une loi les ayant déclarés non-émigrés, l'article 373 était invoqué mal à propos dans cette affaire, et qu'il n'était pas question de faire une exception nouvelle, mais de compléter une loi, antérieure à la Constitution, dont certains termes étaient obscurs et certaines dispositions inapplicables. Ce fut le seul point que contestèrent les

Digitized by Google

orateurs du parti opposé, car ils ne furent pas moins nets dans leur réprobation de la Terreur. Baudin des Ardennes s'en explique en ces termes :

Le nom de la République se trouvait usurpé par un fantôme hideux et sanguinaire : la haine et l'effroi qu'il inspirait se déversaient sur elle, n'allaient à rien moins qu'à rendre son établissement sinon impossible au moins douteux, et cette incertitude nous accablait... Le républicain voit donc à la fois dans les crimes qui ont souillé la Révolution les atteintes portées à la justice qu'il révère, le prétexte éternel des préventions passées et présentes contre la liberté qu'il chérit, et l'arsenal où la calomnie forge les traits qu'elle dirige contre lui-même : il est donc par principe, par sentiment, par intérêt, l'irréconciliable ennemi de l'anarchie... Non, ce ne sont pas les atrocités révolutionnaires que je viens défendre : c'est la Constitution que je viens réclamer.

C'était donc au nom de la Constitution que Baudin des Ardennes refusait au Corps législatif le droit d'entr'ouvrir une porte déclarée par elle à tout jamais fermée. Il reprocha à la résolution de tellement étendre le sens des mots ouvrier et laboureur qu'il n'y aurait pas un seul émigré, des plus hostiles, des plus coupables, qui ne pût rentrer au moyen d'une telle loi : et cet argument fit impression. Mais surtout les Anciens, moins ardents que l'autre assemblée, répugnaient essentiellement à paraître abandonner le terrain constitutionnel, et telle fut la raison qui détermina ces législateurs, si à tort accusés de royalisme, à rejeter la résolution : ce qui eut lieu le 12 fructidor par 112 voix contre 90. Les espérances des réfugiés et de leurs protecteurs étaient anéanties, ou tout au moins indéfiniment ajournées. C'était même une nouvelle ère de persécutions qui allait s'ouvrir pour eux, avec le coup d'État du 18 fructidor qui mit en déroute la nouvelle majorité des Conseils et rendit le pouvoir au parti que le corps électoral avait presque unanimement rejeté.

La loi du 19 fructidor chassait de France, sous peine de mort, tout inscrit sur la liste des émigrés n'ayant pas obtenu sa radiation définitive. Elle pouvait donc, avec un peu de malveillance, s'appliquer aux fugitifs rentrés dans les délais de la loi du 22 nivôse, qui, déclarés par cette loi non-émigrés, n'avaient pas eu à poursuivre une radiation pour eux sans objet, mais qui n'en étaient pas moins inscrits sur la liste fatale; à plus forte raison encore à ceux qui étaient rentrés après les délais légaux. Beaucoup s'expatrièrent et s'arrachèrent une seconde fois à leurs charrues ou à leurs ateliers : plusieurs restèrent et parmi ceux-là beaucoup furent jetés en prison « dans un dénûment, écrivait en pluviôse an VIII le commissaire du gouvernement près l'administration centrale, qui fait frémir l'hu-

Digitized by Google

manité ». Leur nombre même et la nécessité de leurs bras pour l'exploitation d'une terre fertile empêchaient ces rigueurs d'être durables et d'être universelles, en dépit des efforts de quelques exclusifs, conscients du peu de régularité de leurs acquisitions, pour qui la présence de ces infortunés était comme un vivant reproche et qui ne cessaient de réclamer incarcérations, éloignements, annulation en bloc des certificats, constitution de comités locaux de patriotes persécutés, etc.; et il fallut bien accorder à beaucoup liberté de rester dans leurs foyers sous la surveillance de leurs municipalités. Mais beaucoup aussi continuèrent à gémir dans les prisons, et davantage encore à errer sur la terre étrangère, dévorés par la misère, lorsque le 18 brumaire mit fin à l'existence de ce gouvernement à la fois faible et violent, auquel avait toujours manqué la volonté de gouverner pour le bien du pays et non pour l'intérêt des factions diverses qui l'avaient successivement dominé.

Les premiers actes du Consulat firent comprendre qu'on allait désormais s'inspirer de maximes très différentes, et tous les opprimés conçurent de grandes espérances. Les Alsaciens fugitifs ne furent pas des derniers à profiter de ces favorables circonstances. Dès l'hiver de l'an VIII, comme autrefois après thermidor an II, les exilés reprirent avec confiance le chemin d'une terre devenue plus hospitalière :

> Ils reviennent dans leurs communes, écrit le préfet Laumond [1], avec toute la sécurité et la candeur de l'innocence; lorsque la gendarmerie les arrête, ils invoquent la justice et la loyauté du gouvernement actuel; des femmes, des enfants, des vieillards sont avec eux et déclarent qu'on pourra les fusiller, mais non les forcer à quitter de nouveau la France. Qu'on nous conduise au grand Bonaparte, disent quelques-uns, il verra que nous sommes de bons citoyens; enfin, dans leur confiante simplicité, ils paraissent tous se livrer avec abandon au nouveau gouvernement, comme des enfants qui comptent sur l'indulgence paternelle.

Ils n'avaient pas tort d'y compter, car ils trouvèrent dans le nouveau commissaire du gouvernement près l'administration centrale, qui n'était autre que Metz, précédemment représentant de ce département et leur défenseur au Conseil des Cinq-Cents, puis dans le préfet Laumond, les plus dévoués et les plus persuasifs avocats. Fermer cette plaie toujours béante, passer entièrement l'éponge sur le passé, libérer tous ceux qui étaient encore captifs, admettre tous les fugitifs et les réintégrer dans leurs droits civiques sans les astreindre

1. 21 floréal an III (F Ic III, Bas-Rhin, 7).

Digitized by Google

aux formalités longues et compliquées exigées pour les radiations par l'arrêté consulaire du 7 ventôse an VIII, telle fut la politique que, dès le premier jour, le préfet conseilla comme à la fois la plus juste, la plus honorable pour le gouvernement qui ne manquerait pas d'y accroître sa force morale, la plus nécessaire à la prospérité matérielle du département, la plus indispensable enfin en un temps où, s'agissant de constituer les municipalités, bientôt de dresser les listes de notabilités, il importait au plus haut point de ne pas s'enlever à soi-même la possibilité de faire porter les choix parmi les éléments aisés, probes et éclairés, qui, étant précisément les plus menacés pendant la Terreur, avaient fourni au grand exode son plus important contingent. Si l'on commettait la faute de les exclure, dans quantité de communes il ne se trouverait pas un seul citoyen revêtu des qualités requises pour être nommé aux fonctions publiques; fait tellement vrai, disait le préfet[1],

Qu'on a été forcé jusqu'à présent de choisir les agents de plusieurs communes dans les communes voisines, parce que celles-là ne présentaient aucun sujet non inscrit sur la liste qui fût apte à ces fonctions, et une funeste expérience nous a prouvé combien de mal résultait de pareils choix. Et dans la nouvelle organisation on serait forcé de conférer souvent à l'ineptie ou à l'immoralité les fonctions si importantes de maire et d'adjoint qui devraient être le prix de la probité, de l'intelligence, du patriotisme et de la vertu.

Un mois après il revenait à la charge auprès du ministre de l'Intérieur[2] :

La proscription de plusieurs milliers de cultivateurs, d'artisans, d'ouvriers, de femmes rustiques, d'enfants de tout âge et de tout sexe, est un long outrage fait à l'humanité. Jamais on n'a plus étrangement abusé du nom sacré de la loi qu'en honorant de ce nom quelques dispositions contradictoires, d'une exécution impossible, et que des passions haineuses ou une timide politique ont surprises à la Convention nationale; l'ancien gouvernement, en s'obstinant à voir des émigrés dans ces hommes utiles mais simples et qui connaissent à peine la signication du mot émigration, a fait à l'agriculture un tort qui serait irréparable si ces mêmes hommes, attirés vers leurs foyers par un charme irrésistible, ne venaient pas aujourd'hui offrir leurs bras pour cultiver des champs autrefois leur propriété, et où ils consentent à vivre désormais comme simples journaliers. On a voulu inspirer des alarmes au gouvernement en faveur des acquéreurs des biens de ces

1. Lettre du 2 floréal (F 1c III, Bas-Rhin, 7).
2. 3 prairial (Ibid.).

Digitized by Google

proscrits; mais pourquoi se jeter vaguement dans les vaines terreurs de l'avenir lorsque le présent ne les justifie pas, lorsque au contraire les acquéreurs mêmes des domaines nationaux viennent chaque jour provoquer le retour des fugitifs, lorsque aucun fait, aucune rixe, aucune contestation n'a encore averti l'administration de la présence illégale de tant d'infortunés?... En obtenant pour les réfugiés ce grand acte de justice si longtemps attendu, si vainement sollicité, vous aurez rendu un service important à l'État et fait un pas de plus vers la véritable gloire, vers la seule peut-être qui convienne à l'élévation de votre caractère personnel.

Le Conseil général joignait ses instances à celles du préfet :

L'époque d'une administration nouvelle, ferme et vigoureuse, disait-il dans une adresse aux consuls, doit mettre fin aux vacillations... Vous offrez la paix aux ennemis que vous avez vaincus : rendez le calme et une patrie à nos concitoyens... Statuez que les arrêtés pris dans les districts valent radiation définitive et qu'à l'égard de ceux qui n'ont pas pu profiter des termes fixés précédemment les administrations qui ne subsistent plus soient remplacées par les sous-préfets et préfets[1].

Le préfet prit de lui-même la permission qu'il n'avait pu obtenir encore et nomma parmi les réfugiés bon nombre de maires et d'adjoints. C'était s'exposer à des dénonciations qui, en effet, ne manquèrent pas : une d'elles l'accuse de n'avoir nommé les officiers municipaux que parmi les émigrés, de préparer la spoliation des acquéreurs de biens nationaux, d'exciter à des désordres les bons habitants du Rhin, qui ne pourront manquer de se révolter « puisque, à l'exception de nos braves soldats, les Alsaciens n'ont vu dans leur sein que des coquins, des voleurs et des contre-révolutionnaires de l'intérieur[2]. » Invité par le ministre de l'Intérieur Chaptal, le 1er floréal an X, à annuler les nominations de réfugiés, le préfet maintint courageusement son point de vue et avertit le gouvernement de la faute qu'on voulait lui faire commettre :

Ces nominations, écrit-il le 5 floréal[3], qu'il m'eût été difficile de faire différentes sans m'exposer à n'avoir pour maires que des sujets d'une

1. F Ic III, Bas-Rhin, 14.

2. Lettre du citoyen Meyer, président du jury de Wissembourg, 24 germinal an IX (F7 7720). La lecture de cette lettre cause une mauvaise impression. Elle présente comme le modèle des Français et comme la victime des fugitifs rentrés un citoyen Held, « né dans la Haute-Saxe », que le préfet désignait comme l'ennemi du gouvernement, homme dangereux et ayant besoin d'une surveillance spéciale.

3. F Ic III, Bas-Rhin, 14.

Digitized by Google

ignorance crasse et d'une moralité plus qu'équivoque... ont allumé la fureur de ce parti qui a désolé si longtemps mon département, et ce parti les a dénoncées à votre prédécesseur et à vous-même, citoyen ministre... Je les révoquerai si vous l'exigez, mais je manquerais à ce que je me dois à moi-même et serais indigne du caractère honorable dont la confiance du Consul m'a revêtu, si je vous célais que cette mesure portera la douleur et le désespoir dans le cœur de plusieurs milliers d'individus qui chérissent, respectent le gouvernement, qu'elle sera contraire aux vœux de l'immense majorité des citoyens du département et qu'elle fera triompher insolemment tous les ennemis de la révolution du 18 brumaire, en me forçant de choisir parmi eux, faute d'autres candidats, les successeurs des honorables citoyens que j'aurai destitués.

A Fouché, ministre de la Police, qui lui avait communiqué les dénonciations faites contre lui, Laumond demandait le 25 thermidor de n'accueillir qu'avec beaucoup de réserve les dénonciations de ces hommes « qui sont pour la plupart ou ennemis du nouvel ordre de choses ou mus par quelques passions et intérêts particuliers ».

Les documents qu'il m'a été donné de rencontrer ne m'ont rien appris de plus. Il est hautement vraisemblable que le préfet eut gain de cause, que son département, un des plus éprouvés par les événements de la Révolution, eut aussi l'avantage, comme il était juste, de jouir un an plus tôt que les autres des résultats bienfaisants de l'amnistie générale de floréal an X, et qu'on peut le citer comme un exemple particulièrement typique de la nécessité de cette politique large et tolérante qui a été le grand honneur et le grand bienfait du Consulat.

Ces tardives réparations n'empêchèrent pas une considérable dépossession des fugitifs. Aucun département n'a compté autant de bénéficiaires de la fameuse indemnité dite du milliard des émigrés que le Bas-Rhin, et aucun n'a compté un aussi grand nombre de très petits bénéficiaires. Les allocations de 5 francs de rente, de 2 francs de rente, de 1 franc de rente même ne sont pas rares dans le Bas-Rhin. C'est le grand exode de 1793 qui a été cause de ce fait curieux et peu connu.

M. MARION.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Messieurs les Directeurs,

Je me garderai bien d'aborder à nouveau le problème de l'authenticité des *Mémoires* du cardinal de Richelieu. Il m'est cependant impossible de ne point dire un mot de l'article de M. Pierre Bertrand, paru dans la *Revue historique* (t. CXLI, p. 40 et 198) sous le titre : « Les vrais et les faux Mémoires du cardinal de Richelieu. »

Cette étude, qui ne fera pas faire un pas, je le crains bien, à la question controversée, contient trop d'inexactitudes pour que je puisse la passer sous silence.

M. Bertrand s'est trouvé en présence de deux thèses opposées : celle des adversaires de l'authenticité, qui prétendent que les *Mémoires* ont été composés après la mort de Richelieu, et celle de ses partisans, qui croient que l'ouvrage a été rédigé entièrement, ou presque en totalité, du vivant du Cardinal et, sinon par lui-même dans toutes ses parties, du moins sous sa direction. M. Bertrand n'a pas cru pouvoir se rallier ni à l'une ni à l'autre de ces deux opinions et il a fait choix d'une sorte de compromis qui malheureusement paraît fort éloigné de la vérité.

Si je ne me trompe, il estime qu'une très faible partie des *Mémoires*, d'ailleurs inédite jusqu'à ces dernières années, le manuscrit A (relatif aux événements de 1624 à 1630), serait seule peut-être due à l'inspiration du ministre ; le reste, c'est-à-dire le manuscrit B (qui va de 1610 à 1638), serait l'œuvre de Denis Charpentier, le premier secrétaire de Richelieu, et surtout de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, mort en 1646. Ce manuscrit aurait été écrit entre le début de 1643 et la fin de 1646, chez la duchesse d'Aiguillon, nièce et héritière du Cardinal défunt, à l'aide des papiers de ce dernier.

Cette thèse n'est malheureusement étayée par aucune preuve sérieuse et je dois dire qu'elle me semble dénuée de toute vraisemblance. Mais que M. Bertrand ne s'attende pas à me la voir discuter ici. La place que vous pouvez m'accorder raisonnablement dans votre « Revue » ne me permettrait d'ailleurs pas de donner à une réfutation en règle toute l'ampleur nécessaire.

En outre, il serait assurément fort inutile de reprendre, fût-ce même partiellement et après tant de controverses récentes (dont on voudra bien reconnaître que je ne suis pas responsable), l'argumentation grâce à laquelle j'ai pu, il y a quelques mois, établir ma thèse en faveur de l'authenticité des *Mémoires ;* et c'est pourtant à quoi je serais certainement amené, si je voulais discuter les théories de M. Bertrand. Celles-ci reposent, en effet, en grande partie, sur un ensemble d'arguments dont la majorité a déjà paru sous la plume de M. Batiffol dans les *Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu*

Digitized by Google

(t. III) et que je crois avoir réfutés dans une longue étude de cent cinquante pages imprimée dans le même recueil (t. III, p. 232-392). M. Bertrand n'a pas été convaincu par les arguments que j'opposais à ceux de M. Batiffol et il a repris en grande partie, pour me combattre — ainsi que je le disais à l'instant — ces mêmes armes dont M. Batiffol s'était servi contre moi. Dans ces conditions, il serait puéril et vain d'opposer à mon tour à la thèse de M. Bertrand les arguments que j'ai employés auparavant contre celle de M. Batiffol. Ce serait éterniser le débat en pure perte. Je ne puis donc mieux faire que de renvoyer M. Bertrand à l'étude dans laquelle je répondais à M. Batiffol et par avance, sans m'en douter, à la propre thèse de mon actuel contradicteur.

Je perdrais d'ailleurs vraisemblablement mon temps à essayer de convaincre M. Bertrand qui me paraît fermer soigneusement ses oreilles à toute démonstration ne cadrant pas avec ses idées. Je n'entreprendrai donc pas sa conversion. Je le prierai seulement de relire attentivement, outre ma dernière étude, celles des éditeurs des *Mémoires* imprimées dans les *Rapports et notices* et même les articles d'Avenel parus en 1858 et 1859 dans le *Journal des Savants*. S'il prend la peine d'examiner à nouveau ces divers travaux, peut-être s'apercevra-t-il combien il en a mal compris et l'esprit et le fond, peut-être sentira-t-il qu'il a été souvent injuste pour les collaborateurs de la Société de l'Histoire de France.

Je ne m'engagerai donc pas dans une nouvelle controverse; je m'en tiendrai purement et simplement aux conclusions de mon étude déjà citée des *Rapports et notices*. Je considère, en effet, qu'elles n'ont rien perdu de leur valeur, malgré les efforts de M. Bertrand. Aussi, je crois qu'il peut être utile de les reproduire ici en partie : « J'estime » — écrivais-je — « comme démontré que Sancy n'a pu accomplir, après la mort de Richelieu, la tâche qui a été la sienne comme secrétaire des *Mémoires*, puisqu'il n'aurait disposé pour cette besogne considérable que d'un an environ[1], entre la mort du Cardinal et la sienne propre, laps de temps absolument insuffisant pour mener à bien cet énorme travail... Il est prouvé par l'identité des écritures de l'un des scribes des manuscrits A et B et d'Isaac Cherré[2], secrétaire jusqu'en juin 1635 de l'évêque de Saint-Malo[3], que le manuscrit A (1624-1630) et le manuscrit B, pour les années 1610 à 1625, ont été rédigés avant juin 1635. De plus, il est certain que les années 1624 à 1627 au moins ont

1. Quoique l'on compte quatre ans entre la mort de Richelieu et celle de Sancy, en réalité le temps dont l'évêque aurait pu disposer, après la mort du Cardinal, pour travailler aux *Mémoires*, se réduit à un an environ, par suite des maladies dont il fut atteint et de ses fréquents déplacements.

2. Cette identité d'écritures n'est pas contestée par M. Bertrand, malgré quelques réserves de style.

3. Isaac Cherré fut ensuite employé probablement dans les bureaux de la Marine et fut presque certainement secrétaire du général des galères, du Pont de Courlay, jusque vers décembre 1638, date à laquelle il passa au service du maréchal de La Meilleraie, auprès duquel il était encore en 1645. Il n'a pu travailler aux *Mémoires* qu'avant juin 1635.

Digitized by Google

été rédigées les premières et que la *préparation* des années 1631 à 1638 a été achevée avant la mort de Richelieu... Il ne semble pas douteux que la *rédaction* de ces mêmes années 1631 à 1638 ait été commencée et terminée entre 1637 et octobre 1641, le plus fort de la besogne ayant été accompli vraisemblablement en 1637 et 1638. Il semble que l'on puisse tirer des pages qui précèdent cette conclusion, c'est que les *Mémoires* restent ce qu'on a généralement cru qu'ils étaient, une « histoire du règne de Louis XIII », sorte d'apologie du premier ministre, composée à l'aide de documents contemporains par le commandement du Cardinal, sous sa direction et avec sa collaboration directe et personnelle, quoique partielle[1]. »

Il importe de ne pas oublier, du reste, que Richelieu lui-même nous apprend — et son témoignage ne peut guère être récusé — qu'il a « amassé avec soin la matière » des *Mémoires*, qu'il en « réduisit une partie en ordre » et « mit le cours de quelques années quasi en l'état » auquel il « prétendoit le mettre au jour[2] ». Les *Mémoires* sont donc partiellement son œuvre, quelles que soient d'ailleurs les divergences d'opinion des historiens sur l'importance de sa collaboration.

Par suite, en entreprenant une édition des *Mémoires*, la Société de l'Histoire de France ne risquait pas de publier un ouvrage à la composition duquel Richelieu serait en réalité demeuré étranger. Faut-il rappeler, du reste, qu'elle s'est donné surtout pour tâche de rechercher les sources manuscrites et imprimées ayant servi à la rédaction du texte, quelle qu'ait pu être la part prise par le Cardinal à son établissement? C'est ce qui ressort lumineusement du rapport que l'illustre mathématicien Poincaré — porte-paroles fidèle du conseil de la Société de l'Histoire de France — présentait à l'Institut, le 1er avril 1903, afin d'obtenir, pour la nouvelle édition, une importante subvention, qui, du reste, lui fut généreusement accordée : « L'ouvrage », écrivait Henri Poincaré en parlant des *Mémoires*, « ne ressemble pas à ce que l'on appellerait aujourd'hui des *Mémoires;* mais il est une sorte de tissu complexe formé par une rédaction d'ensemble où se trouvent fondus et mêlés des documents importants de l'origine la plus diverse. Ils n'ont pas été nécessairement rédigés par le Cardinal, ni même par ses secrétaires... On a pensé depuis longtemps qu'il y avait lieu de donner une édition nouvelle où l'on s'efforcerait : 1° d'établir un texte plus complet et plus correct en utilisant les différents manuscrits qui nous sont parvenus; 2° d'accompagner ce texte nouveau d'un appareil critique permettant, à l'aide des documents du cabinet de Richelieu,... de déterminer l'origine des différents morceaux insérés dans les *Mémoires*, de distinguer ce qui émane de Richelieu lui-même ou de ses secrétaires habituels, ou enfin des contemporains qui lui fournissaient des relations ou des renseignements; 3° enfin, de joindre au

1. T. III, p. 355-357.

2. Fragments d'une phrase de l' « Épître » dédicatoire au roi, qui précède le *Testament politique* de Richelieu, et qui est, comme le *Testament* lui-même, reconnue — ce qui, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas contestable — comme l'œuvre du Cardinal lui-même.

Digitized by Google

texte une très brève annotation historique destinée à l'éclairer et à en faciliter la lecture. » (*Rapports et notices*, t. I, p. 4).

Telle était l'idée très exacte que le conseil de la Société de l'Histoire de France se faisait des *Mémoires*, tel fut le plan qu'il s'était tracé pour leur publication. Ce programme a été scrupuleusement suivi par les éditeurs. Aussi est-il difficile de comprendre pourquoi M. Bertrand a si vivement attaqué la Société de l'Histoire de France et en particulier le premier directeur de la nouvelle édition, M. Lair, cet érudit consciencieux dont l'expérience, l'autorité et le labeur acharné et fécond ont toujours été particulièrement appréciés. Rien ne pouvait justifier, surtout sous la plume de M. Bertrand, cette phrase cruelle à l'adresse de M. Lair : « Il est préférable de ne jamais s'occuper des choses dont on ignore tout! »

Certes, M. Bertrand aurait mieux fait de méditer ces derniers mots que de les écrire! Peut-être n'aurait-il pas pris la peine de donner à la Société de l'Histoire de France, sur la manière de diriger son édition, des conseils qu'il est bien probable qu'elle ne pourra pas suivre!

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Robert LAVOLLÉE.

RÉPONSE DE M. PIERRE BERTRAND.

M. Lavollée reconnaît que « les *Mémoires* sont *partiellement* l'œuvre de Richelieu » et, par là, il admet que l'ensemble n'est pas l'œuvre du Cardinal. Je n'ai pas dit autre chose. Il n'apporte pas, cette fois encore, de texte démontrant péremptoirement la *collaboration* de Richelieu et de Sancy. Il se tait sur la différence constatée entre l'encre employée par Sancy et celle qui était en usage dans le cabinet du ministre, fait qui établit que Sancy a travaillé dans un autre lieu et dans un autre temps. Ce silence est un aveu qui me suffit. Que M. Lavollée dégage nettement désormais ce qui, dans les *Mémoires*, est l'œuvre de Sancy de ce qui est celle de Richelieu *personnellement*, au lieu de confondre le tout en un seul texte, et nous serons d'accord; car il ne restera plus à l'actif du Cardinal que les quelques années dont il a parlé dans sa lettre au roi, le surplus ne pouvant plus lui être attribué. Richelieu avait réuni les matériaux de son histoire, mais on n'a jamais dit jusqu'ici qu'un collectionneur est l'auteur des ouvrages rédigés à l'aide de ses collections. Au sujet du manuscrit A, M. Lavollée me prête une opinion que je n'ai pas exprimée. Je n'ai pas dit non plus que Charpentier fût l'auteur du manuscrit B, mais bien celui du manuscrit A, ce qui est très différent. Enfin, je n'ai pas employé les arguments de M. Batiffol sans en apporter de nouveaux.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

ÉPOQUE MODERNE JUSQU'A 1660.

XVIe SIÈCLE. — L'ancien bibliothécaire de la Mazarine, M. Alfred FRANKLIN, emploie ses studieux loisirs à revoir les notes accumulées au cours de sa laborieuse carrière. Il les a ordonnées en un tableau, *Paris et les Parisiens au XVIe siècle*, où les érudits retrouveront des indications utiles et que les gens du monde ne liront ni sans profit ni sans plaisir[1]. C'est l'aspect même de la ville, ce sont les classes sociales, c'est la vie intime de la grande ville — famille, logement, costume, nourriture, hygiène — c'est la religion et les fêtes qui revivent dans ces pages. L'inconvénient de ces sortes d'ouvrages, c'est qu'il est difficile de faire le départ entre ce qui est strictement parisien et ce qui est simplement de l'époque. L'histoire de la saignée et celle de la seringue n'ont rien qui soit propre à la capitale, ni celle des pèlerinages. Ce tableau de Paris est trop souvent une histoire des mœurs[2].

Rarement l'obligation d'être court nous aura été plus pénible qu'à

1. Alfred Franklin, *Paris et les Parisiens au XVIe siècle. Paris physique, Paris social, Paris intime.* Paris, Émile-Paul, 1921, in-8°, XXII-536 p. L'auteur fait remarquer que son livre, imprimé en 1915-1917, n'a pu être corrigé avec tout le soin désirable. Il y a quelques gravures dans le texte.

2. P. 5 et 6, ambiguïté sur deux positions successives de la porte Saint-Honoré. — P. 6, « cette enceinte fut encore élargie au XVIe siècle », cela est vague. — P. 22, je ne crois pas que les numéros du Pont-Notre-Dame alternaient par pairs et impairs; ils « s'entre-suivaient », comme dans la plupart des villes allemandes. — P. 45, « leurs cris ont été recueillis ». Ce sont plutôt des variations, plus ou moins poétiques, sur les cris eux-mêmes. — P. 146-147, je ne vois pas, dans les règlements de saint Louis sur les lingères, la preuve que « le vice n'enrichissait guère ». Ce fait que les bourgeois plaçaient leurs filles chez les lingères contredit la première ligne, très défavorable à cette communauté, de la p. 147. Quant à la lettre de Maximilien à Marguerite, elle ne vise que le travail domestique, non le métier. Le chapitre sur la religion est insuffisant, trop ou trop peu.

Digitized by Google

cette heure où nous voudrions dénombrer les trésors d'érudition que recèlent les pages de M. DE NOLHAC sur *Ronsard et l'humanisme* [1]. C'est là un de ces ouvrages que l'auteur garde de longues années sur le métier, qu'il enrichit chaque jour de nouvelles trouvailles. Résignons-nous à dire en deux mots que M. de Nolhac a montré, preuves en main et en entrant dans le plus minutieux détail, non seulement que Ronsard était nourri de la moelle de l'antiquité, mais qu'il était, dans toute la force du terme, un humaniste. Si M. de Nolhac ne nous révèle pas absolument Ronsard poète latin, du moins le met-il en une lumière toute nouvelle. De l'humaniste, Ronsard eut les qualités et aussi les défauts : enthousiasme un peu irréfléchi pour tout ce qui était ancien, même quand l'ancien n'est pas de la meilleure qualité; une certaine tendance à mettre sur le même pied l'alexandrinisme et le véritable hellénisme. Il est superflu de dire avec quel goût, avec quel sens exquis des nuances, M. de Nolhac mène cette démonstration.

Au charme qui s'exhale de la lecture de ce beau livre s'ajoute pour les historiens un profit inattendu. Parmi les personnages dont il est question se trouve un historien — ou du moins un candidat au titre d'historien — Pierre de Paschal, « le cicéronien de la brigade ». Comme Ronsard, après l'avoir accablé d'éloges, l'a ensuite maltraité dans une invective latine, M. de Nolhac nous donne sur le personnage, qui n'avait été étudié, après Lalanne, que par M. Paul Bonnefon (en 1883), un travail définitif. Nous n'avons désormais plus rien à apprendre sur ce Gascon dont Brantôme a peut-être exagéré « la paresse et la fatuité », mais qui, après avoir fait de mirifiques promesses, après avoir dénigré ses prédécesseurs — notamment l'honnête Le Ferron — ne nous a pas laissé une histoire de Henri II [2]. Signalons d'autre part la jolie réhabilitation de Dorat, que Ronsard a salué de ce beau nom : « le réveil de la science morte ».

M. de Nolhac nous parle de Scaliger. Il nous montre le prestige extraordinaire dont jouissait alors la France au dehors, notamment dans les Provinces-Unies. C'est une voie où nous allons entrer plus avant tout à l'heure (p. 245).

1. Pierre de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme*. Paris, H. Champion (227e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*), 1921, in-8°, XI-365 p., index, un portrait.

2. On lit M. de Nolhac la plume en main. Donc relevons, p. 12, n. 2, « ambassadeur » pour aumônier. — P. 200, Chalon reçoit un accent superflu. — P. 208, Belgique n'est-il pas là tout simplement pour « Gaule belgique »? — P. 220, n. 2, on s'étonne qu'une rédaction trop elliptique mette Ulrich de Hutten au rang des poètes allemands qui n'ont écrit qu'en latin. — P. 282, n. 1, lire : Heulhard.

Digitized by Google

On a peu étudié l'histoire intérieure du règne de François Ier. Depuis les études, aujourd'hui en partie périmées, de Paulin Paris, on ne peut guère citer que les excellents travaux de Boislisle, de Spont et de Jacqueton, tous relatifs à l'administration financière, puisque l'abbé J. Thomas a gâché cet autre beau sujet, le Concordat[1]; sur le Concordat, nous n'avons qu'une brève esquisse de M. Madelin[2] et des promesses, que la mort l'a empêché de tenir, de Pierre Bourdon.

Il faut donc féliciter M. Roger Doucet de s'être attaqué à cette histoire. Prenant comme cadre les rapports du gouvernement royal avec le Parlement de Paris, il a entrepris de nous donner un ouvrage complet, en trois volumes. Le premier va de l'avènement à la veille de Pavie[3]. Des recherches aussi consciencieuses qu'étendues aux Archives nationales et à la Bibliothèque lui ont permis de renouveler le sujet.

De le renouveler, peut-être pas de découvrir, autant qu'il le croit, du nouveau, du moins pour cette première période du règne. Ni sur la formation des théories politiques et sur la prétention du Parlement[4] à représenter, en face du roi vivant et mourant, l'intérêt permanent et les lois fondamentales de la monarchie[5], ni sur les résistances au Concordat, ni sur l'administration financière, ni même sur les deux procès de Bourbon, ni enfin sur la répression de l'hérésie — ce sont les grandes divisions de ce volume — il ne bouscule les idées reçues. Il les confirme, il les appuie de preuves solides, il fait avec sagacité la critique de ces preuves, il expose les résultats de cette critique en un langage simple, que l'on voudrait parfois plus vivant. On ne se sent pas, avec lui, en un temps qui était un temps de passions rudes et violentes.

Sur le Concordat, M. Doucet, en excluant par principe les questions de politique étrangère, c'est-à-dire surtout italienne, s'est enlevé le moyen de nous dire pourquoi François Ier attachait un tel prix à l'enregistrement. Ce velléitaire, ce médiocre — le plus souvent simple jouet aux mains de ces deux hommes d'État, Louise et

1. Voir *Rev. histor.*, t. CVII, p. 172-177.

2. Dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XVII, 1897.

3. Roger Doucet, *Étude sur le gouvernement de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris*, 1re partie, 1515-1525. Paris, Champion, 1921, in-8°, 379 p.

4. M. Doucet n'étudie que celui de Paris. C'était son droit. Mais il eût pu, en arrière-plan, indiquer le rôle des autres parlements.

5. Cette distinction entre le roi et la royauté apparaît surtout dans le rôle des gens du roi (p. 57, 60-61).

Digitized by Google

Duprat — a ici une volonté ferme et brutale. Mais ce que M. Doucet a fort bien montré, c'est l'habileté cauteleuse du chancelier. Une étude un peu plus poussée des sources imprimées (de Du Boulay par exemple[1]) lui eût permis d'insister encore davantage sur l'inefficacité foncière de l'opposition universitaire, qui se produit seulement quand l'opposition parlementaire est à bout d'haleine.

Le gros morceau est la politique financière. M. Doucet a fait un effort, qui n'avait jamais été poussé jusque-là, pour se débrouiller dans les comptes multiples, et souvent contradictoires, présentés par Semblançay[2]. Mais pourquoi son étude ne commence-t-elle qu'en 1518? Dans les notes publiées par MM. Baux et Bourrilly sur le financement de la campagne de Marignan[3], l'on voit que dès le début le roi emprunte de toutes mains, à Duprat, qui sait se faire rembourser, à du Bouchage, à Anne de France, à Vendôme, à Bourbon... Les lettres de Semblançay publiées par R. de Mandrot prouvent que dès cette époque les prêts de Semblançay, qu'ils fussent consentis au roi ou à Madame, allaient au fond dans la même caisse, celle de l'État. Semblançay était donc autorisé à confondre ces deux comptes, qui le laissent créancier. Mais quant à croire, comme semble l'indiquer M. Doucet (p. 158), qu'il avait fait ces gigantesques opérations sans en retirer aucun profit personnel, à d'autres! La contre-partie de ces opérations (celles qu'il faisait avec des banquiers de Lyon)[4] nous échappe, mais l'habitude des financiers du XVIe siècle n'était pas de faire des opérations blanches.

Il est regrettable que l'état des sources n'ait pas permis à l'auteur de nourrir davantage son chapitre sur l'hérésie. Les futurs volumes seront plus riches à cet égard. Nos lecteurs seront d'accord avec nous pour en souhaiter le prompt achèvement.

M. G. HÉRELLE, dans sa studieuse retraite, n'oublie pas l'histoire de Champagne. Il fait la critique minutieuse de la prise et de l'incendie de Vitry en Perthois[5] et des incidents qui accompagnèrent cette victoire des armées impériales, notamment l'horrible épisode

1. Du Boulay, p. 74, sur la réception du légat.

2. Voir l'*État général des finances en 1523*, publié par M. Doucet dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (*jusqu'en 1715*), année 1920.

3. *Revue d'histoire de Lyon*, t. XIII.

4. Le *Bourgeois* dit qu'il avait des associés.

5. G. Hérelle, *la Prise, l'incendie et la ruine de Vitry en Perthois (24 juillet 1544) et la translation de la ville ruinée au lieu de Moncourt sous le nom de Vitry-le-François*. Vitry-le-François (publication de la Société des sciences et arts), 1922, in-8°, 230 p., dont 151 de texte, le reste formé par des notes critiques et des reproductions de documents, dont la relation envoyée par Charles à sa sœur et déjà publiée par Gachard, un index.

Digitized by Google

de l'église de Couvrot. Le mémoire justificatif de Maurice de Saxe sur l'incendie de Vitry rappelle certaines défenses présentées par les incendiaires de Louvain : « De ce que la ville a esté bruslée, à mes gens ny à moy n'en peut estre donnée la cause... Et ne fût esté que mes gens, avec l'ayde des gens de pied, l'eussent estaint, n'y heussions sceu sy longuement demourer. En après, a esté mis des feux ez logis de mes gens de chevaux, dont la ville s'a emprins d'elle-mesme. » Il ajoute, ce qui est piquant : « Nous avons suivy nos coustumes anciens des Allemans, de chasser les ennemys, et non pas demourer au pillage[1]. »

Assurément, tout n'était pas brûlé. C'est même ce qui explique les interminables procès entre les habitants qui revinrent s'établir au vieux Vitry et ceux que le roi installa dans la ville neuve créée à Moncourt, sous le vocable de Vitry-le-François. M. Hérelle a simplement esquissé, et seulement jusqu'en 1548, l'histoire du nouveau Vitry, qui, dit-il, attend toujours son historien[2].

Guerres de religion. — Les amis de la *Revue* n'ont pas oublié les très pénétrantes études de M. Romier sur les protestants français à la veille des guerres de religion[3]. L'auteur, qui est l'un des connaisseurs les plus érudits de notre XVIe siècle, nous avait apporté, par avance, le dernier chapitre d'un ouvrage d'ensemble en deux tomes, une sorte de tableau de l'histoire politique, sociale et religieuse de la France en ces heures critiques et décisives qui suivirent la mort de Henri II[4].

M. Romier a donné à son livre un titre un peu inattendu et double : *le Royaume de Catherine de Médicis; la France à la veille des guerres de religion*. Ce titre a l'air de poser une thèse. Cependant, si considérable que soit la personnalité complexe et mobile

1. Tel n'est pas l'avis de Navagero, qui signale, le 30 juillet, « l'insolentia de' soldati tedeschi, quali non sanno nè vogliono far altro che ammazzar et bruciar ».

2. M. Crozet a présenté en Sorbonne, pour le diplôme d'études supérieures (juillet 1922), un mémoire sur Vitry. Contre M. Hérelle (voir p. 125), il explique fort bien les raisons militaires qui, vers le milieu du XVIe siècle, font abandonner les places fortes élevées sur des monticules au profit de celles qui sont en terrain plat et humide et qu'un réseau de rivières et de marais rend difficilement accessibles à l'artillerie ennemie. Vitry-le-François est un témoignage de cette évolution des conceptions sur la défense des places. — P. 116, 2e alinéa, l. 3, M. Hérelle imprime par erreur Vitry-*en-Perthois*.

3. *Revue historique*, t. CXXIV, p. 1 et 225.

4. Lucien Romier, *le Royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion*. Paris, Perrin, 1922, 2 vol. in-8°, XXXVI-243 et 303 p.

Digitized by Google

de la reine-mère, M. Romier est le premier à protester, dans une copieuse préface critique, contre le *morbus biographicus* qui a faussé en partie notre conception du XVIe siècle[1]. Ses recherches approfondies et étendues dans les archives françaises et italiennes, ses lectures abondantes et variées lui donnent le droit de protester contre l'abus que les historiens ont fait des sources narratives. C'est le recours à peu près exclusif à ces sources qui est responsable de deux autres maladies : le *morbus* épisodique d'abord — l'histoire à la Tortorel et Périssin — le *morbus* apologétique d'autre part — une historiographie catholique s'opposant à une historiographie protestante[2]. N'exagérons pas cependant, les textes narratifs ne sauraient être négligés complètement ; ils ont une valeur psychologique, ils nous renseignent sur l'état d'esprit des contemporains. De même, il n'est pas juste de dire que « le vaste recueil des lettres de Catherine de Médicis... ne nous apprendra rien directement de ses véritables desseins ni des motifs secrets de sa conduite ». Outre que ce recueil contient des lettres de caractère privé, il révèle ce fait, surtout pour le règne de Charles IX : pas une affaire, pour ainsi dire, sur laquelle, à côté de la lettre officielle signée Charles et contresignée d'un secrétaire d'État, nous n'ayons une lettre confirmative et explicative signée Catherine[3]. Quel plus éloquent témoignage de son application, de sa laborieuse activité, de son intelligence, de sa puissance! M. Romier a pour la reine une admiration que l'on peut trouver trop facile et trop peu nuancée[4]. L'essentiel de son jugement demeure. Il est plus motivé ici que chez M. Mariéjol.

Dans l'ensemble aussi, l'impression qu'il nous donne de l'époque a toutes les chances d'être vraie. Tout au plus peut-on croire, sans romantisme, que les hommes étaient plus brutaux qu'il ne le laisse

1. M. Romier lui-même a débuté par une biographie!

2. M. Romier exagère un peu (p. XI) notre ignorance et notre insouciance des problèmes généraux. Les historiens n'ont pas négligé à ce point le conflit franco-espagnol. — On s'étonnera que M. Romier, généralement si exact en ses références, ait semé cette préface de citations, dûment enguillemetées (exemple p. XXX), sans indication d'origine.

3. Nous avons déjà présenté cette observation (*Rev. histor.*, t. LXXX, p. 333) à propos de la correspondance de Charles de Dançay ou Danzay (éditée par Bricka), qu'il aurait fallu citer à côté du travail de Richard.

4. P. 9, n. 1, la répartie de Catherine à Diane prouve-t-elle vraiment « sa connaissance des chroniques »? — P. 15, n. 1, que, dans la nuit du 28 au 29 mars 1559, « Henri II dormait avec la reine », qu'est-ce que cela nous enseigne sur l'intimité du ménage royal? — P. 32-33, par contre, il y aurait lieu de discuter, entre médecins, la thèse de M. Romier sur la responsabilité (sanitaire) de Catherine et la non-responsabilité de Henri II et de son père en ce qui touche la santé des derniers Valois. Le *Journal* de Louise de Savoie est inquiétant à cet égard.

Digitized by Google

parfois entendre[1]. Il a, en traits simples mais précis, caractérisé la vie économique et signalé le grand mal : le recul des formes productives de l'activité devant le commerce, plus fructueux et plus facile, des valeurs mobilières. Parmi ces valeurs, il faut classer les offices vénaux : M. Romier a fait, du rôle de ces offices dans la vie économique et sociale, une analyse dont je crois que la minutieuse et riche exactitude n'a jamais été atteinte. Les cahiers des États généraux permettraient, sur ces points, de pousser plus loin encore[2]. Sur l'affaire, si importante, du « surhaussement des monnaies », les quelques pages de M. Romier sont plus claires et plus fermes que le livre signalé plus loin de M. Liautey, et il a le mérite d'appuyer sur des phénomènes trop peu entrevus, obscurs encore : la fuite des écus d'or et les effets du change.

Nous passerons plus rapidement sur l'étude de l'église gallicane et du parti protestant[3]. Des partis protestants plutôt : car le mérite principal de l'auteur est d'analyser les divers éléments, les régions géographiques, la stratification sociale, les tendances politiques, celle de Coligny et des pasteurs, celle des gentilshommes et de Condé. Nos lecteurs ont déjà goûté ces pages, fortes et lumineuses[4].

Catherine de Médicis a de la chance. A la biographie de M. Mariéjol, aux études de M. Romier, viennent s'ajouter deux volumes dus à M. Paul VAN DYKE[5]. Le savant professeur de Princeton a consa-

1. P. 37, le respect de la femme et de l'enfant; c'est l'idéal littéraire, non la réalité. Cf. d'ailleurs, p. 73, et t. II, p. 237, et pensez à certains passages de Montaigne.

2. Un peu d'obscurité, II, p. 2 : « Le commerce devint moins réel et préféra les moyens fiduciaires. » Cela devient plus clair, p. 9. Phénomène général, d'ailleurs, que Luigi Guicciardini et d'autres signalent à Anvers, qui s'était d'abord manifesté à Gênes. Dans son intéressant tableau de l'Espagne de Philippe II, il manque les ombres : la banqueroute de 1557, la place prise par l'immigration temporaire française, conséquence de la différence de niveau entre les prix de la vie en deçà et au delà des Pyrénées. Rien non plus, je crois, sur la banqueroute française (la liquidation du *grand parti*) qui, suivant de près l'espagnole, accompagne la paix du Cateau. Cette histoire de la grande crise européenne reste à écrire.

3. Parfois, M. Romier accepte un peu trop les chiffres (p. 162, 176), évidemment exagérés, que nous donnent les textes. Par contre (p. 167), lorsqu'il trouve faible le chiffre de 4 ou 500 réformés réunis à Dijon, s'est-il demandé quelle était la population *totale* de la ville?

4. Quelques lacunes dans cette documentation pourtant si riche. Je n'ai vu nulle part cités les travaux de Henri Sée, ni le livre de M. Gigon sur la révolte contre la gabelle. — Quelque préciosité dans le style : p. 80, un chemin qui est une artère; p. 141, qu'est-ce que « l'architecture châtrée » de l'Escorial?

5. Paul van Dyke, *Catherine de Médicis*. New-York, Charles Scribner's sons,

Digitized by Google

cré à ce sujet dix années de sa vie. De nombreux séjours en Europe lui ont permis de faire de fructueuses recherches dans les dépôts d'archives, non seulement à la Bibliothèque nationale et dans l'admirable série K des Archives nationales, mais à Florence, Modène, Mantoue, Gênes, Naples, Lucerne, Bâle, Berne, Zurich, Soleure, Fribourg et Londres. Il nous apporte ainsi un matériel documentaire en grande partie neuf, tandis que le livre de M. Mariéjol reposait à peu près entièrement sur l'imprimé[1]. C'est ainsi que M. van Dyke a pu grossir la correspondance de Catherine de 484 lettres nouvelles. Le lecteur français regrettera de trouver ces documents reproduits en anglais, et non dans leur forme originale[2]. Il regrettera aussi que M. van Dyke, bien qu'il ait beaucoup travaillé à Paris, n'ait pas connu à temps les livres écrits par ses émules français. L'organisation du travail historique est encore bien imparfaite.

M. van Dyke a suivi un plan très strictement chronologique. Écrivant pour ses compatriotes, moins familiers que les nôtres avec les événements auxquels Catherine fut mêlée, il a voulu raconter ces événements. C'est donc moins une biographie de Catherine qu'une histoire des guerres de religion, avec Catherine prise comme centre. Le personnage disparaît un peu au milieu de tous ces faits, et il n'est guère étudié que dans ses rapports avec les guerres de religion elles-mêmes. La politique étrangère de Catherine, par exemple, est assez sacrifiée, sauf quand elle est un des moyens utilisés pour sa politique intérieure.

La préoccupation dominante de M. van Dyke fut d'être impartial, de ne présenter ni un « discours merveilleux » ni une apologie, de montrer Catherine « telle qu'elle fut » et de laisser au lecteur le soin de la juger. L'auteur, dit-il, « doit présenter un portrait, non prononcer un jugement ». Fort bien. Mais, à force « de veiller scrupuleusement à ce que ses sympathies ne pussent jamais contrarier la

1922, 2 vol. in-8°, x-389 p. et VI-445 p., 7 fig.; le t. I va jusqu'en 1568. Bibliographie et index.

1. Avec une précision statistique bien américaine, M. van Dyke nous dit : « Sur 2,686 citations justificatives, 1,059 proviennent de documents contemporains imprimés, 1,013 de mes propres copies de documents inédits dans les archives, 371 d'histoires ou mémoires écrits par des contemporains, 137 de manuscrits contemporains cités par des auteurs modernes, 136 sont prises au texte des auteurs modernes. » Seul, M. Romier a vu de plus près les archives italiennes, mais il ne nous a pas donné un récit de la vie de Catherine. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que l'ouvrage de M. Van Dyke était déjà imprimé quand a paru celui de M. Romier (fin décembre 1921).

2. Un troisième volume (t. I, p. VI) devait contenir ces documents. Il est bien regrettable que l'auteur ait été obligé d'y renoncer (p. VIII).

Digitized by Google

présentation complète et nuancée des faits », M. van Dyke ne nous a pas non plus donné un portrait, mais des fragments d'un portrait[1].

Ces fragments sont souvent du plus haut intérêt. S'il n'ajoute rien d'essentiel à notre notion de la « politique d'équilibre » qui paraît avoir été celle de Catherine, l'auteur la précise, grâce à la richesse de sa documentation. On aperçoit mieux encore chez lui la mère — plus encore mère que reine, et surtout que reine de France — perpétuellement occupée à empêcher l'explosion de haines tragiques entre des enfants qu'elle aime inégalement, mais qu'elle redoute de voir s'entre-déchirer. Sur ses relations parfois orageuses avec l'Espagne (t. II, p. 375), sur son rôle aussi dans les terribles négociations de Blois avec le duc de Guise, M. van Dyke nous apporte vraiment du nouveau[2]. Remercions-le du service qu'il a rendu à l'histoire de notre pays.

C'est le genre biographique, hai de M. Romier, qui reparaît avec le livre de M. Léo Mouton sur le duc d'Épernon[3]. Le personnage est intéressant. Parmi les mignons de Henri III, il est un de ceux dont le rôle politique fut considérable. Il mérita le titre de « demi-roi », du moins jusqu'à la disgrâce de 1588. Il est fâcheux que l'auteur, dans le dessein sans doute de conquérir les suffrages du grand public, ait écrit ce livre moins en historien qu'en romancier. Les sources — qui sont parfois des sources inédites — et les travaux de seconde main sont cités au même titre, et le récit des épisodes dramatisés remplace souvent la discussion des textes, notamment de celui de Girard, qui a « servi de base[4] ». Cette biographie se termine brusquement avec la mort, non pas d'Épernon, mais de Henri III. Aucune allusion

1. Par exemple t. II, p. 245, à propos de son voyage à Bordeaux. Il faut ainsi recueillir de-ci de-là ces fragments. Il n'y a même pas un essai de conclusion.

2. Malgré sa familiarité avec les choses françaises, l'auteur commet quelques confusions. P. 131 et 152, les Chastillon sont appelés « the cadet branch of the house of Montmorency », ce qui est une simplification excessive. — *Ibid.*, les raisons pour lesquelles les psaumes de Marot étaient regardés comme fleurant l'hérésie sont « perfectly clear ». — P. 43, je crois que le « new great palace » ne fait qu'un avec les Tuileries. — P. 402 (note de la p. 285, 2e alinéa), je pense qu'au lieu de « when they did *not* know its contents », il faut lire « they *knew* »; cette note, malheureusement perdue à la fin du volume, est capitale pour l'histoire du traité de Hamptoncourt. D'une lettre de Middelmore à Cecil semble bien résulter que le vidame de Chartres a traité de son chef et non en conformité de ses instructions.

3. Léo Mouton, *Un demi-roi, le duc d'Épernon*. Paris, Perrin, 1922, in-8°, XII-275 p., 4 fig.

4. P. 63. On n'apprendra pas sans stupeur que Henri III « est de la même espèce d'hommes que Des Grieux et Jean-Jacques Rousseau, qui sont des

Digitized by Google

n'est faite à l'activité ultérieure du favori, notamment à son second gouvernement de Provence, plus important que le premier.

S'il est une région de France où la Réforme ait poussé à la façon d'une plante autochtone, c'est bien celle qui borde au sud-ouest le Plateau central. Une noblesse huguenote, dans les rangs de laquelle figurent les Caumont, les Bouillon; des villes comme Bergerac et Sainte-Foy, des corporations comme celle des bateliers de la Dordogne qui propagent les doctrines nouvelles, de nombreuses églises rurales, un pays où Jeanne d'Albret, puis son fils trouveront un de leurs plus solides points d'appui et que Monluc sera obligé d'inonder de sang, on s'étonne qu'on puisse y parler d' « invasion » calviniste[1]. On s'en étonnera moins quand on saura quelle conception M. Richard de Boysson se fait de l'histoire de la Réforme en France. Donc Calvin, « élevé dans l'Église catholique, en vue du sacerdoce », ayant adopté « le système de Luther », organisa l'église de Genève « comme une vaste société secrète ». Dès lors, c'est « la Société secrète de Genève » qui mène tout. Coligny consent à devenir son « principal agent ». C'est « le grand consistoire de Genève » qui, après « avoir organisé sur des bases solides un conseil exécutif », décide en 1559 « d'ouvrir les hostilités par l'enlèvement du roi ». En vérité, comme c'est simple! Pas plus simple que la guerre de 1914, ainsi expliquée : « Les Luthériens étaient encore persuadés qu'ils imposeraient l'hérésie aux Français[2] ».

Tout cela ne serait rien si M. de Boysson, s'étant livré à un dépouillement systématique des sources locales, nous avait apporté, sur le Bas-Limousin, le Périgord et le Haut-Quercy, une moisson de faits. Malheureusement M. de Boysson ignore ce qu'est une source. Quelques chroniques, dont celle du chanoine Tarde, quelques livres de raison, les documents publiés par M. Cabié, les *Jurades de Bergerac*, quelques pièces d'archives, tout cela est donné pêle-mêle —

hommes méprisables », et que Rousseau a trouvé « la formule de la morale » des hommes de cette espèce dans le *Contrat social*. — P. 198 : « Paris passait des menaces aux actes et franchissait le Rubicon. »

1. Richard de Boysson, *l'Invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy*. Paris, Aug. Picard, 1920, in-8°, XII-458 p., index, avec une préface du chanoine Albe. On regrettera que la passion religieuse ait poussé cet estimable érudit à couvrir de son nom ces pauvretés et lui fasse écrire ceci : « Les protestants du XXe siècle, qui sont, malgré leur petit nombre, en possession des plus belles situations dans le gouvernement, dans l'Université, dans les administrations, continuent à nous faire persécuter ou du moins trouvent naturel qu'on nous persécute. »

2. P. 429, on oublie de nous dire, à propos de la Faculté de théologie de Paris, qu'elle fut créée pour remplacer celle de Strasbourg.

Digitized by Google

et sur le même plan — avec Péréfixe, Anquetil, Janssen, etc. Aucune critique, aucun renseignement sur les textes. Cela permet de montrer à chaque page « la société secrète redoublant ses intrigues », de subodorer dans le soulèvement des Croquants une révolte protestante, de faire de Coligny, en 1572, un ennemi des « États de race latine ». Ce livre, qui va jusqu'à nos jours[1], est un excellent modèle de la façon dont il ne faut pas écrire l'histoire.

La conjuration d'Amboise est-elle un épisode de cette permanente conspiration genevoise où des esprits simplistes voient l'explication des guerres de religion[2]? M. Henri NAEF n'a pas voulu répondre à cette question avant de se livrer à un travail que personne n'avait tenté avant lui : un dépouillement complet, dans les Archives de Genève (Archives d'État, de la Compagnie et du Consistoire), de tous les documents relatifs aux personnages qui furent mêlés à l'aventure, aux enquêtes judiciaires par lesquelles la république voulut dégager sa responsabilité, aux précautions qu'elle dut prendre pour conjurer les menaces qui lui vinrent de Savoie et même de France[3]. Il y a joint des recherches à Berne et à Lausanne et aussi à Dijon, parce que le protagoniste du conflit, La Renaudie[4], avait eu antérieurement devant le parlement de Bourgogne un procès retentissant contre les du Tillet.

Ces documents viennent éclairer la correspondance des réformateurs et les textes narratifs d'une lumière qui semble définitive. Malgré les accusations de François Baudoin, il n'est pas possible de soutenir que les « prédicants » aient préparé ni même approuvé le complot. Pour Calvin, la cause est entendue : il a constamment blâmé la révolte à main armée et les ambitieuses menées de Condé; il admettait seulement une résistance légale au pouvoir des Guises, menée par le premier prince du sang, avec l'appui des parlements. Il n'avait d'ailleurs pour La Renaudie ni confiance ni estime. Qu'après tout cela il ait, une fois l'affaire engagée, souhaité au fond du cœur qu'elle se terminât par une victoire, voilà qui est trop humain pour

1. Des détails assez curieux sur l'état actuel du protestantisme dans ces régions.

2. Henri Naef, *la Conjuration d'Amboise et Genève*. Genève, A. Jullien et Georg; Paris, Champion, 1922 (extrait des *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXII), in-8°, 406 p., index.

3. Aux pièces (qui commencent p. 257) un récit inédit du tumulte, des documents judiciaires sur La Renaudie, l'étude d'un pamphlet antiguisard (livret de Strasbourg), dû sans doute à Hotman, et de la *Religionis et Regis... defensio*, que M. Naef attribue à Joannes Vetus (Jean le Vieil) de Saint-Amour, mais en considérant celui-ci comme un porte-parole de Baudoin.

4. Jean (et non Godefroy) du Barry.

Digitized by Google

n'être pas vrai. Et s'il n'a pas montré plus de vigueur pour s'opposer aux menées de La Renaudie et à la propagande du bouillant Chandieu, c'est, dit une phrase très nuancée de M. Naef, « parce qu'au fond de son âme veillait l'espoir d'un succès imprévu; parce qu'il connaissait trop les justes raisons du complot pour trouver criminels les projets qu'il désapprouvait pourtant ».

La position de Théodore de Bèze ressort beaucoup moins nette du procès Morély-Bordon. Plus jeune, plus ardent, il a prêté une oreille plus complaisante à Chandieu et à La Renaudie lui-même. Il est juste de dire de lui et de quelques autres : « Au cas où La Renaudie aurait réussi, ceux-ci se seraient moins ardemment défendus de lui avoir préparé les voies. »

Mais il est impossible de soutenir que la Compagnie et encore moins la république aient participé au complot. En tant qu'il a été élaboré à Genève, il y fut exclusivement le fait de réfugiés français. Pour les suivre dans leur politique aventureuse, la ville avait bien trop peur de se trouver impliquée dans une affaire dangereuse pour elle. Sa situation, depuis 1559, était des plus précaires. En fait, la victoire des Guises rendait cette situation des plus périlleuses et, si la littérature guisarde essaie de compromettre Genève dans le complot, c'est pour fournir aux vrais chefs du gouvernement français un prétexte contre la république. C'est pourquoi la mort de François fut saluée à Genève comme une manifestation de la miséricorde divine. C'est pourquoi, par le procès d'Ardoin de Maillane, Genève résolut de démontrer encore une fois son innocence et de se mettre en mesure de répondre aux lettres comminatoires de Catherine de Médicis. Calvin est l'un des principaux auteurs de la réponse qui lui fut adressée à la fin de janvier 1561. Au reste, la reine-mère esquissait à ce moment une politique de rapprochement avec les adversaires des Guises, et d'autre part le duc de Savoie échouait dans sa campagne contre les Vaudois du Piémont. Genève avait traversé la crise où la pétulance de quelques Français avait failli la faire périr.

La solide documentation, la rigueur démonstrative, l'impartialité de M. Naef font de son travail une contribution des plus sérieuses à l'histoire de France en même temps qu'à l'histoire de Genève[1].

1. On pourrait discuter la n. 5 de la p. 62 : Sturm, qui avait d'abord attribué la *Religionis et Regis... defensio* à Baudoin et qui ensuite la dit anonyme, a pu changer d'avis dans l'intervalle. — P. 167, M. Naef est-il sûr du mot « échec »? Faut-il lire « escheute »? — P. 259, l. 5, au lieu de « dispense », lire « deffense ». — P. 291, l. 19, au lieu de « l'homme dud. de Caussade », lire « l'honneur ».

Digitized by Google

Signalons l'alerte étude que M. Henri Drouot, déjà connu par de bons travaux sur la ligue bourguignonne, a consacrée à l'histoire du Parlement royaliste que les conseillers dijonnais dressèrent à Flavigny contre la cour mayenniste de Dijon[1]. Grâce à un excellent dépouillement d'archives, M. Drouot a pu atteindre, et peindre, les hommes, Tavannes, Fremyot surtout et en face Fervaques, analyser les passions grandes ou mesquines, souvent très basses, qui favorisèrent ce qu'il appelle « l'exode dijonnais vers l'Auxois ».

M. André Liautey a fait un louable effort pour appliquer les méthodes de l'histoire à un problème économique[2] : la hausse des prix qui se produisit en France dans la seconde moitié du XVIe siècle, et qui est illustrée par les écrits de Bodin. On ne peut dire qu'il ait renouvelé le sujet. Admettons qu'aucune recherche dans les archives n'ait permis de faire la critique des ouvrages du temps, mais M. Liautey n'a pas connu tous ses prédécesseurs, même français[3]. Faute d'avoir étudié les livres allemands et espagnols, il n'a pas eu l'idée du caractère européen de ce phénomène ni des répercussions des phénomènes étrangers sur la France.

On trouvera plus et mieux, en somme, dans la mince et élégante plaquette que M. Deloche consacre au même sujet[4]. Il est seulement étrange que M. Deloche ait pu placer le *Discours* de Bodin (p. 2 et 3) en 1578, date de la publication de Du Haillan[5].

XVIIe SIÈCLE. — Les spécialistes de l'histoire littéraire ont dit, ailleurs et ici même[6], tout le bien qu'il fallait penser du beau livre de M. Gustave Cohen sur les *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*[7]; il faut encore le signaler

1. Henri Drouot, *Un cas de schisme provincial en 1589. Flavigny contre Dijon*. Dijon, Jobard, 1922, in-8°, 83 p. (extraits des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, janvier 1922). Ce que j'aime le moins dans cette brochure, c'est son titre.

2. *La Hausse des prix et la lutte contre la cherté en France au XVIe siècle*. Paris, Jouve, 1921, in-8°, 352 p.

3. Comment citer encore Levasseur d'après sa première édition? De même, l'auteur ignore le nouveau Lestoile. Il n'a lu ni Germain Martin ni Roger Picard ni, à titre de comparaison, Landry.

4. Maximin Deloche, *la Crise économique au XVIe siècle et la crise actuelle*. Paris, Plon, s. d. (1922), in-16, 64 p.

5. P. 2, le titre du paragraphe nomme bien « Jean Bodin et Du Haillan ». Mais ce dernier ne reparaît que p. 19. Pourtant, notre étude sur le sujet est citée p. 48, n. 2, et, à cet endroit, l'opuscule de Bodin est correctement daté de 1568. — P. 25, dernière ligne, lire : « Monluc » pour « Montluçon ».

6. Voir l'article de M. Baldensperger (*Rev. histor.*, t. CXXXVIII, p. 259).

7. Gustave Cohen, *Écrivains français en Hollande dans la première moi-*

Digitized by Google

aux purs historiens non seulement du XVIIe, mais (car le volume tient plus que les promesses du titre) de la fin du XVIe[1]. Sur Jean de Schelandre et son rôle à Sedan et dans les Provinces-Unies, sur Odet de La Noue et Robert de Schelandre, sur le siège d'Ostende et la trêve de 1609, sur la vie et les mœurs des gens de guerre dans ce « marché d'hommes », comme dit Michelet, qu'était la Hollande, sur les Français qui, dès 1575, ont fréquenté l'Université de Leyde comme professeurs ou comme étudiants, sur Lambert Daneau, sur Du Jon, Du Moulin, enfin sur Joseph-Juste Scaliger, sur Balzac et Théophile, sur Saumaise, l'ingénieuse érudition de M. Cohen accumule les détails nouveaux, avant d'arriver à Descartes. Son livre est un monument, fait de matériaux irréprochables, à la gloire de la pensée française.

Voici revenir la question des *Mémoires de Richelieu* : elle suscitera, si cela continue, autant de fascicules de *Rapports et Notices* que de volumes[2].

Dans une communication retentissante, dans un article plus retentissant encore, M. Batiffol a bien voulu révéler au monde cet horrifique secret : les *Mémoires* de Richelieu sont des « faux » ; les éditeurs ont été les dupes d'une « erreur *mystifiante* dont la persistance pendant plus d'un siècle fera la surprise des critiques futurs ». Du moins est-ce dans ces termes que l'on parle au grand public. Pour les lecteurs des *Notices* on se borne à leur démontrer, en des pages où l'érudition le dispute à l'élégance, que ces *Mémoires*, qui ne sont pas des mémoires, sont l'œuvre de Harlay de Sancy et de Charpentier.

On serait tenté de répondre au fougueux érudit : « Nous le savions. » Les nouveaux éditeurs avaient déjà entre-bâillé, et même

tié du XVIIe siècle. Paris, Champion, 1920, in-8°, 756 p., index, 52 pl. L'illustration est d'une incomparable valeur documentaire.

1. Disons par exemple que le livre Ier a pour titre : « Régiments français au service des États. »

2. *Rapports et notices sur l'édition des « Mémoires de Richelieu »*, fascicule VI (1er fasc. du t. III). Paris, Soc. de l'hist. de France, 1921, in-8°, 237 p. (comprend les 191 p. de M. Louis Batiffol, *la Question des « Mémoires » de Richelieu. Les « Mémoires » sont-ils l'œuvre de Richelieu?* et la réponse de M. L. Delavaud, *Quelques remarques sur la question de l'authenticité des « Mémoires de Richelieu »*. Cette réponse a été également donnée à part, 1921, in-8°, 45 p. — Le fascicule VII (2e fasc. du t. III) est formé par le travail de M. Robert Lavollée, *De l'authenticité des « Mémoires du cardinal de Richelieu »*. Paris, ibid., 1922, in-8°, 239-392 p. — La question est reprise avec une autorité toute particulière par M. Pierre Bertrand dans cette *Revue* (sept.-oct. et nov.-déc. 1922).

Digitized by Google

ouvert, quelques-unes des portes qu'il enfonce. M. Lavollée n'avait pas hésité à mettre en lumière le rôle de l'évêque de Saint-Malo, seulement il ne plaçait pas son intervention à la même date.

M. Delavaud, parlant au nom de l'équipe entière, M. Lavollée[1], plutôt en son nom personnel, me paraissent avoir remis les choses au point, en termes excellents. Sur le fond des choses, M. Batiffol n'a-t-il pas dit, alors qu'il n'écrivait point pour la *Revue des Deux Mondes :* « On ne peut pas dire que les *Mémoires de Richelieu* soient *apocryphes* ni qu'ils ne soient pas *authentiques...* » S'il est plus que vraisemblable que le Cardinal n'a pas revisé la rédaction de Harlay et aussi que cette rédaction ne fut même pas commencée de son vivant, M. Delavaud peut répéter après M. Batiffol que Richelieu « avait préparé l'*Histoire* », comme il appelait lui-même cette œuvre à venir, « qu'il avait amassé quantité de documents à l'usage du futur rédacteur de cette histoire, qu'il avait fait commencer le classement méthodique des pièces... qu'il avait enfin rédigé lui-même (c'est-à-dire dicté) nombre de fragments destinés à cette histoire ».

M. Lavollée entreprend de démontrer que ce travail de préparation a été fait par Harlay, « du moins en très grande partie », du vivant du Cardinal, et non sur l'ordre de la duchesse d'Aiguillon. Que Grotius, le 12 octobre 1641, ait mandé à Oxenstiern : « Cardinalis Riceliacus sui ipse temporis historiam scripsit ad annum 1639 », cela ne prouve point que Richelieu ait *écrit* cette histoire, mais bien qu'on savait qu'il la faisait écrire. Les notes de Harlay, de Charpentier, de Cherré, leurs retouches montrent que si nous n'avons pas, au sens moderne, des « mémoires » de Richelieu, il nous reste « une sorte d'apologie du premier ministre, composée à l'aide de documents contemporains par le commandement du Cardinal, sous sa direction et avec sa collaboration directe et personnelle, quoique partielle ». Les *Mémoires* ne sont pas l'œuvre de deux compilateurs écrivant après la mort du ministre. Assurément « l'on ne saurait s'en servir qu'avec des précautions ». Mais ces précautions s'imposeraient, et bien plus encore, si Richelieu en était l'auteur.

Much ado..., et nous serions tentés d'ajouter : *about nothing*. L'effort dépensé pour rééditer ce texte ne doit pas nous faire illusion sur sa valeur. Le tome V[2], à part quelques pièces que Harlay

1. D'abord dans le *Correspondant* du 10 juillet 1921. L'article de la *Revue des Deux Mondes* est du 15 avril précédent.

2. Tome V (1625-1626). Paris, Soc. de l'hist. de France, 1921, in-8°, 347 p. A l'appendice, des pièces importantes, notamment l'*Instruction remise par Marie de Médicis à Henriette de France avant son départ pour l'Angleterre*

Digitized by Google

y a insérées, est d'un intérêt médiocre. En ces années 1625-1626, où Richelieu élabora tant de plans d'ordre administratif et économique, ses secrétaires n'ont vu que la politique étrangère et un peu la politique religieuse. Rédaction terne et lourde, où certains passages révèlent seuls la griffe impérieuse.

L'erreur des éditeurs, ce n'est pas d'avoir cru que ces *Mémoires* étaient authentiques. C'est de les avoir réédités.

Il faut féliciter un Américain d'avoir senti, ce dont beaucoup de Français n'ont pas l'air de se douter, que Richelieu était très préoccupé des problèmes économiques et que son œuvre économique, s'il avait eu le loisir et les moyens de l'accomplir, ne l'aurait cédé en importance ni à celle des serviteurs de Henri IV ni même à celle de Colbert. C'est donc un beau sujet qu'a choisi M. Ch. PALM[1]. Mais on devrait se dire, dans le Far West, qu'il est imprudent de s'attaquer à de tels sujets sans avoir au préalable une connaissance étendue et solide de notre XVIIe siècle. Un auteur qui confond Avenel, le consciencieux éditeur des *Papiers d'État*, avec le vicomte d'Avenel, qui, dans le *Code Michau*, ne reconnait pas Michel de Marillac et qui croit que Richelieu était dès 1626 brouillé avec l'auteur du Code, devenu cette année même Garde des sceaux; un auteur qui ignore (p. 52) la vraie nature de l'institution des intendants, dont la bibliographie est incertaine[2], et qui ne se doute pas que les sources de ce sujet gisent en grande partie encore dans nos archives, un tel auteur ne pouvait, avec d'excellentes intentions, que gâter une belle matière. Il a des idées exactes sur la véritable signification du mercantilisme[3], il insiste avec raison sur le rôle de Richelieu comme grand maître de la navigation et du commerce, mais cela ne saurait suffire.

(on l'envoie outre-Manche comme une convertisseuse et une agitatrice religieuse), et les documents relatifs à Du Fargis. — Disons que M. Bertrand s'inscrit en faux contre la thèse de M. Lavollée, qui d'ailleurs maintient ses conclusions; voir plus haut p. 229-232.

1. Franklin Charles Palm, *The economic policies of Richelieu*. Urbana (*University of Illinois studies*, vol. IX, n° 4), 1920, in-8°, 202 p., index. L'auteur est professeur à l'Université de Californie.

2. Bourgeois et André sont cités sous le nom de Molinier, Mariéjol sous celui de Lavisse, le P. Lelong sous celui de Delong. Le *Catalogue de l'Histoire de France* est ignoré, de même que les beaux travaux du professeur de Toronto, Biggar (d'ailleurs beaucoup moins juste que M. Palm sur l'œuvre économique du cardinal), et que ceux de La Roncière.

3. L'auteur, ne connaissant ni la littérature économique du XVIe siècle ni les nombreux pamphlets du temps de Louis XIII, grossit l'importance et la nouveauté de Montchrestien. Quoiqu'il insiste avec raison sur les États de 1614, il ne connait pas l'*Advis au roi* de 1615 ni La Gomberdière.

Digitized by Google

Du beau travail de M. l'abbé Henri Bremond nous avons reçu et le tome II, qui nous manquait[1], et le tome III, que les circonstances ont obligé l'auteur à faire paraître après le tome IV. S'il n'était un peu tard pour parler du tome II, qui date de 1916, nous dirions, au risque de nous répéter, avec quel plaisir et quel profit l'historien le plus résolument rationaliste lit ces livres débordants de vie. La différence entre les « saints » de M. Bremond et ceux qu'on a rencontrés ailleurs, c'est que chez lui les saints sont des hommes[2]. Non seulement des hommes — et des femmes — de chair et de sang, de cœur et de passion, mais des hommes de leur temps, qui y plongent leurs racines, même des personnages historiques. On peut ne point partager toutes ses admirations, par exemple pour le P. Coton ou même pour Madame Acarie. Mais cette Madame Acarie est une authentique bourgeoise du temps des guerres de religion, qui a un mari, des enfants, un ménage, et qui fut, à son heure, « fraiche, vive, rieuse » et « d'une couleur vermeille ». Mariée à un prodigue, à un maniaque du gaspillage, sa vie est un roman balzacien avant de devenir une ascète. C'est elle et le Normand d'origine espagnole dont le nom s'écrivait en français Jean Quintanadoine (Quintanadueñas), ce sont eux qui introduiront le Carmel en France, non sans difficultés, car les religieuses espagnoles, une fois la Bidassoa franchie, se croyaient ès terres de Satan et rêvaient de « s'attirer le bonheur inestimable du martyre ». L'une d'elles écrivait que « presque tous les habitants étaient hérétiques; c'est ce qu'on voyait bien du reste à leur visage », et elle ajoutait que les évêques de France « ne sont pas tous catholiques ». Cela n'en dit-il pas long sur l'incompréhension réciproque des deux nations à la fin du XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle?

Ainsi défilent devant nous Benoît de Canfeld, le Père Joseph (qu'on a trop étudié comme politique et pas assez comme moine), puis les grandes abbesses réformatrices, telles que Marie de Beauvillier et Marguerite d'Arbouze, deux saintes assez peu tendres l'une pour l'autre... Tant de fiel entre-t-il en l'âme des mystiques? Les miracles qu'elles font ne sont pas toujours de très solide étoffe : il y a, dans

1. Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours.* II : *l'Invasion mystique, 1590-1620.* Paris, Bloud et Gay, 1916, in-8°, 615 p. Nous recevons à l'instant les tomes V et VI : *la Conquête mystique.*

2. Si bien vivants qu'il y a souvent désaccord entre les portraits si fermes de dessin et de couleurs que trace M. Bremond et les illustrations, banalement et bêtement séraphiques, qu'il emprunte — et nous sommes loin de l'en blâmer — aux estampes du temps.

Digitized by Google

l'histoire de Marie Granger, une « élévation de deux côtes » que la reine-mère aurait bien voulu toucher, « mais elle ne le put, à cause de son grand habit », entendons l'habit de l'extatique. « J'avoue, conclut M. Bremond, que l'anecdote me gêne un peu. » Il n'en est que plus à l'aise pour peindre une espèce de gens qui, « la piété étant à la mode », se multipliaient alors. « Ce n'étaient pas précisément des tartufes, mais des ardélions ou des agités...[1] »

Le dernier chapitre est consacré à un sujet sur lequel M. Bremond avait déjà écrit un charmant livre : l'histoire des pures amours de Madame de Chantal et de François de Sales. Quelle vie, disons quelle sève bourguignonne, quelle raison chez la fille du président Fyot, la grand'mère de Françoise de Rabutin-Chantal! C'est la vertu des contrastes qui la jette au pied du « sinueux » évêque de Genève. « Elle le suivait partout, tant qu'elle pouvait ».

Le tome III est consacré à l'*École française*[2]. Ce que M. Bremond entend par là, ce sont les disciples et admirateurs de Pierre de Bérulle. Quant à expliquer en quoi cette « école » est « française », en quoi la spiritualité française diffère, sans s'y opposer cependant, de la spiritualité ignatienne, il faudrait, pour le faire, être plus théologien que nous ne sommes. Si nous comprenons bien, le « théocentrisme » de Bérulle, son adoration du Verbe incarné, suppose chez le croyant une absorption complète de l'âme en Jésus, tandis que chez Ignace domine la préoccupation du salut par Jésus. Quant à vous expliquer maintenant comment « l'école française » se distingue de « l'école de Paray », comment la dévotion « eudiste » au Sacré-Cœur précède et domine la dévotion « alacoquiste », ceci est encore une autre affaire, si l'on ne réduit la différence à ces termes : « La théologie de Paray est moins spéculative, plus simple, plus populaire »; celle de l'école française plus aristocratique, moins « parlante à la foule ». — L'école française, c'est proprement l'Oratoire.

L'historien trouvera ici encore son compte, d'abord dans les portraits. Celui de Bérulle, qui est peint en beau, et dont la vie politique même est traitée avec indulgence[3], celui de Vincent, qui est exquis. M. Bremond ne croit pas à la légende qui montre dans le saint landais une sorte de rustre mal dégrossi; c'est chez lui une

1. « L'espèce n'en est pas éteinte », est-il dit p. 505.

2. III. *La Conquête mystique. L'École française.* Paris, Bloud et Gay, in-8°, 698 p.

3. P. 20, n. 3 : « Les intrigues de Buckingham l'obligent bientôt à repasser le détroit. » Les indiscrétions de Bérulle y furent bien pour quelque chose. M. Bremond lui-même nous en donne une idée, p. 100, n. 2. Cf. ce que nous disons des *Mémoires de Richelieu.*

Digitized by Google

attitude, presque un artifice, de se présenter comme un simple, une sorte de paysan madré. Mais comme l'auteur a raison de dire que ses lettres sont d'un écrivain, comme il a raison d'écrire, à propos de l'une d'entre elles : « Cette admirable, cette unique lettre n'a rien non plus qui rappelle la courte sagesse du paysan[1] », et comme il est courageux d'ajouter, en louant le rare esprit de tolérance et de justice de Vincent : « Aujourd'hui même, si elles ne portaient pas la signature d'un saint, ces lettres paraîtraient hardies à quelques-uns et d'un libéralisme inquiétant. » A les lire, on sent tout ce que recélait d'heureuses possibilités le régime de l'Édit de Nantes, tout ce que la France spirituelle a perdu à la politique de démolition progressive, puis à la révocation de cette loi bienfaisante.

L'incroyant aura plus de peine à s'habituer à l'autre héros de M. Bremond, Charles de Condren. Déjà (M. Bremond le note) passe en lui l'esprit de la Cabale des dévots. Directeur de Monsieur, son intervention dans l'affaire de la pauvre Louison est tout juste l'inverse du conseil que donnerait aujourd'hui à un jeune débauché un laïque de moralité rigide, et je ne crois même pas qu'un prêtre moderne imiterait la brutalité du maître de l'Oratoire. Nous ne sortons pas moins de l'humanité avec le P. Eudes, qui empêche Mme de Camilly de marier sa fille, « le beau bouton de lis », et qui revendique âprement pour l'Église cette enfant de treize ans!

Mais il faut savoir cela pour comprendre le XVIIe siècle. Il faut également surmonter le dégoût que nous inspirent les basses dévotions dont M. Bremond nous décrit l'histoire avec un attendrissement que nous ne saurions partager. Marguerite de Beaune, Marie des Vallées, la dévotion à l'Enfant Jésus et au Sacré-Cœur, M. Bremond aura beau faire, nous ne pourrons voir là dedans que les chapitres d'un traité sur l'hystérie, et un fétichisme aussi intéressant pour le sociologue, mais du même genre d'intérêt, que les pratiques religieuses des populations primitives. Que l'esprit de Descartes et de Malebranche ait pu voisiner avec ces pauvretés, c'est un fait dont l'histoire doit tenir compte. Car la haute raison et la névrose se rencontrent en un même esprit, dans celui de M. Olier, comme dans l'esprit d'un Pascal.

1. Vincent écrit à des catholiques de Sedan pour leur conseiller de ne pas intervenir dans les querelles entre catholiques et religionnaires, car les seconds peuvent avoir le bon droit de leur côté : « Il y a bien de la différence entre être catholique et être juste. » Pourquoi supposer que Fabert et les magistrats ne jugeront pas « en leur conscience »? Si le huguenot a reçu dommage ou injure, « n'est-il pas juste que le huguenot en demande raison en justice? Le catholique est-il moins justiciable pour être catholique? »

Digitized by Google

Il faut donc s'imposer — quelque peine que l'on ait à suivre ici l'auteur — la lecture de cette dernière partie du volume. Laissons de côté les jugements que porte M. Bremond, jugements inspirés par sa foi. Il reste l'historien honnête et consciencieux que nous connaissons; ses récits de visions et d'extases ont la valeur de véritables documents.

Mlle Julie Berliet est une amie de Port-Royal. D'un ouvrage qu'elle prépare sur la Mère Angélique, elle extrait trois études qu'elle intitule *les Amis oubliés de Port-Royal*[1]. Oubliés, entendons-nous : non pas en eux-mêmes, car il ne s'agit de rien de moins que de François de Sales et de sainte Chantal. Mais c'est leur amitié pour Port-Royal qui a été plus ou moins volontairement « oubliée » par quelques ennemis irréconciliables du jansénisme. Il faut à tout prix laver les saints du reproche d'avoir pactisé avec l'erreur. Pour cette fin sacrée, tous les moyens sont bons, même, comme le fit Mgr Bougaud, d'arguer de faux des lettres évidemment authentiques de sainte Chantal, où s'exprime toute la mystique amitié qui unissait son âme à celle d'Angélique Arnauld. Mlle Berliet n'est pas au courant des dernières nouveautés de l'érudition; elle cite les œuvres de l'évêque d'Annecy d'après une édition justement remplacée[2]. Mais sa piété naïve a bien pu lui faire voir cette vérité : les saints du XVIIe siècle naissant ne pouvaient pas épouser les querelles des théologiens du temps de Louis XIV ou du nôtre. Horreur! sainte Chantal eut de la vénération pour Saint-Cyran.

Le fougueux polémiste catholique qui signe I. de Récalde réédite des textes qui méritaient en effet de ne pas sombrer dans l'oubli : les neuf *Écrits*[3] qui, en 1658-1659, parurent sous le nom des « Curés de Paris » en réponse à l'*Apologie pour les Casuistes contre les Jansénistes* (1657), due au pétulant et malencontreux P. Pirot. On sait comment, dès sa quatrième *Provinciale*, Pascal, par une « formidable digression » (c'est M. de Récalde qui parle) « détourna sou-

1. Julie Berliet, *les Amis oubliés de Port-Royal (1619-1641)*. Paris, Dorbon aîné, s. d., in-8°, 282 p., 4 portraits.

2. Celle de 1833.

3. I. de Récalde, *Écrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites (1658-1659), avec une étude sur la querelle du laxisme*. Paris, « Éditions et librairie », 1921, in-16, 403 p. Je ne vois pas comment, après avoir daté, en son titre, ces écrits de 1658-1659, M. de Récalde dit (p. 13) qu'ils « se succédèrent au cours des années 1655 et 1656 ». Le premier — le *Factum* — est nécessairement postérieur à l'*Apologie* de 1657. M. de Récalde se défend d'ailleurs (p. 62) d'avoir voulu faire autre chose qu'une édition de vulgarisation, et il appelle de ses vœux une édition critique.

Digitized by Google

dain contre les Jésuites et leur casuistique sa polémique difficultueuse sur le terrain de la grâce ». C'est sur le nouveau terrain de combat, celui du laxisme, qu'un certain nombre de curés de Paris, émules de leurs confrères de Rouen, poursuivirent la lutte contre la puissante société. A ces « Provinciales ecclésiastiques », Port-Royal a certainement collaboré et il y a de fortes raisons pour y reconnaître, par endroits, la main même de Pascal. Quelques passages (*sixième Écrit*, p. 173 : « Quoi, mes Pères, toute l'Église est en rumeur dans la dispute présente... ») rappellent l'éloquence, d'autres (*septième Écrit*) l'ironie des *Petites lettres*. Il semble à un profane que les « curés de Paris » — les *Écrits* sont signés de huit d'entre eux — vengent assez bien Pascal du reproche qui lui a été adressé au XVIIe siècle et depuis d'avoir altéré, sollicité ou malicieusement interprété ses textes. Les *Curés* en citent une foule d'autres.

Pour M. de Récalde, s'il ne ménage pas ses sarcasmes à la critique universitaire et libre penseuse, s'il condamne l'hérésie janséniste, il réserve ses coups les plus rudes aux modernes imitateurs du P. Pirot. Tant dans son introduction que dans ses appendices, le P. Brucker et ses « bruckérismes » sont traités de jolie façon! L'abbé Bremond, lui, n'est que tout juste égratigné. Mais pour le spectateur c'est un plaisir de voir le *furor theologicus* pousser, comme il y a deux cent soixante ans, les champions dans l'arène.

M. Roupnel nous apporte sur la Bourgogne au XVIIe siècle un travail écrit *con amore*, livre savoureux, d'un goût de terroir très prononcé[1]. En faire la critique est facile. Le sujet n'est limité ni géographiquement — « la ville et la campagne dijonnaises », cela est bien vague — ni chronologiquement — « au XVIIe siècle », cela est plus vague encore. Il y a bien des négligences, comme si, après de très patientes et de très fructueuses recherches dans les archives locales, l'auteur, au dernier moment, avait éprouvé une certaine lassitude et manqué de l'énergie nécessaire pour saisir les ultimes parcelles de la vérité[2]. La méthode de classement bibliographique est

1. Gaston Roupnel, *les Populations de la ville et de la campagne dijonnaises au XVIIe siècle*. Paris, E. Leroux, 1922, in-8°, 328 p. Ce livre (thèse principale) est complété par une *Bibliographie critique*, ibid., 1922, in-8°, 81 p. Cette bibliographie est aussi savoureuse que la thèse principale, tant elle est riche de psychologie. Les auteurs de mémoires-journaux dijonnais, le pieux procureur Pierre Genreau, le vaniteux et jouisseur Pierre Taisant, la véhémence passionnée de Millotet et la probe impartialité de Claude Malteste, tout cela vit d'une vie intense qui fait passer sur bien des légèretés de détail.

2. Il a reculé devant le dépouillement de nombreuses archives communales. Pour le Parlement, l'auteur se contente de copies.

Digitized by Google

contestable, et l'on relève des lacunes qui seraient étranges si, précisément, M. Roupnel n'omettait parfois de citer des sources ou des instruments de travail dont le maniement lui est familier[1]. Même le style, d'une qualité si personnelle, a parfois des défaillances inattendues.

Ceci dit, il reste une œuvre. Jamais groupe de populations françaises n'a bénéficié d'une enquête aussi complète, aussi approfondie, aussi sincère, traduite de manière aussi vivante. Le hasard a bien fait les choses — le hasard, c'est-à-dire la curiosité passionnée de l'auteur pour le coin de terre où il vit — en faisant porter cette enquête sur l'un des pays de France les plus intéressants par l'originalité de ses aspects, par le caractère de ses habitants, par le rôle que cette région de passage — passage alors veut dire invasion — a joué dans la guerre de Trente ans et ensuite dans la Fronde. C'est l'histoire d'un grand désastre et d'une patiente reconstruction. Comme il arrive quand on manie des documents locaux, M. Roupnel a peut-être inconsciemment noirci les couleurs de son tableau, mais l'ensemble en reste vrai. Le plan est un peu lâche, l'allure un peu nonchalante, mais le sujet est si riche! Misères, méfaits des gens de guerre, épidémies et famines. Puis étude du paysan et de la propriété paysanne, avec soigneuse notation des nuances suivant qu'il s'agit de ces trois « pays » si différents, la Montagne, la Côte et la Plaine. Au milieu de ces campagnes qui se ruinent, la ville joue « le double rôle de centre de refuge et de puissance d'épargne ». Cette ville, qui n'est plus la capitale ducale ni la commune quasi républicaine, mais qui devient une grasse cité de bourgeoisie et de robe, M. Roupnel en a décrit avec un rare bonheur le charme si prenant. Il a su, dans le Dijon moderne, démêler tout ce qui demeure du Dijon de la fin du règne de Louis XIII. Ajoutant ici, retranchant là, il a pu reconstituer le Dijon de cette époque, nous en donner l'impression avec une exactitude qui n'exclut pas la poésie : « Pas une ruelle populaire qui ne s'achève sur la soudaine envolée d'une façade monumentale, ou bien au fond de laquelle ne surgisse l'élan spirituel d'un clocher. Ou bien, plus simplement encore... une vieille porte encadrée de rinceaux et fraîche pour toujours des fleurs délicates de son bois menuisé... Constant et intime contact du noble et du

1. Exemple : la *Correspondance de la mairie de Dijon*. Sur Lenet, qu'il critique d'une façon intéressante et neuve (p. 45 de la *Bibliographie*), il ne cite pas les *Sources* de Bourgeois et André. Il omet la *Bibliothèque* de Papillon; il a peu utilisé les additions à Lelong du Dijonnais Fevret de Fontette. L'index est très critiquable.

Digitized by Google

vulgaire, de l'art et de la foule ». Cela est exquis, exquis de vérité précise.

Ce milieu urbain, M. Roupnel en étudie les éléments : privilégiés, gens de métier, et d'abord ce monde parlementaire qui va prendre le haut du pavé et décorer la cité de ses hôtels cossus et somptueux. Mais surtout il montre cette ville se livrant à une vaste opération économique, à la conquête de la terre rurale. En dehors des travaux de M. Sée, je ne sais rien qui vaille, comme pénétration, cette histoire de l'asservissement progressif des campagnes par la bourgeoisie dijonnaise, aboutissant à une sorte de restauration féodale, féodalité plus dure aux paysans que l'ancienne[1]. Ici, M. Roupnel dépasse bien souvent les limites chronologiques de son sujet, mais personne ne se plaindra qu'il nous mène au delà du seuil du XVIIIe siècle, et chacun lui saura gré de s'être refusé à toute généralisation prématurée : il a décrit l'expansion territoriale de la bourgeoisie dijonnaise, pas davantage. Après quoi il a mis en lumière l'œuvre matérielle, agronomique, de cette bourgeoisie. C'est elle qui imprime à la Bourgogne ses caractères classiques : le vignoble de la Côte, l'élevage dans les terres plus humides, la forêt en lutte contre la forge. Grosse erreur de croire que ces pays soient aujourd'hui tels que les donna la nature. Leur actuelle géographie humaine est, pour une large part, le produit d'un lent travail historique, brusquement interrompu après le XVIe siècle, repris ensuite par la bourgeoisie possédante. Notre Bourgogne est une création de l'homme et, pour une forte part, la création d'une classe.

En somme, livre inégal, insuffisamment ordonné, et que les pédants proclameront un livre mal fait. Livre profond, suggestif et évocateur, riche de choses et d'idées, l'un de ceux qui nous font le plus avancer dans la connaissance intime de notre passé. Que, pardessus le marché, il soit d'une lecture aussi attachante que le plus savoureux (c'est toujours l'épithète qui revient) des romans de l'auteur[2], qui s'en plaindra, puisque le romancier s'est astreint ici aux

1. Quand on se lamente, avec Taine, sur les violences dont furent victimes les Sainte-Colombe au temps de la Grand'Peur, il faut savoir quels insupportables hobereaux étaient ces « nouveaux nobles », ces Fijan qui, en 1692, deviennent barons de Talmay, « plus seigneurs que gentilshommes ».

2. Romans où se trouvait déjà ce sens de l'observation directe et nuancée, géographique et sociale, ce goût du réel que nous louons ici. — Une chicane : M. Roupnel, qui étudie avec bonheur la littérature patoise, lui attribue trop d'importance. Il semble poser l'identité : littérature patoise = littérature populaire. Or, lui-même montre que « la plupart de ces auteurs sont des avocats ou des procureurs ». Ce qui fait, tout de même, de cette littérature un trait

Digitized by Google

sévères disciplines de l'historien? M. Roupnel présente ces études « comme la première partie de travaux en préparation[1] ». Nous enregistrons bien volontiers cette promesse.

Henri HAUSER.

de mœurs, c'est que les parlementaires et les basochiens la trouvent mieux adaptée au goût des Dijonnais. Le Bourguignon, comme le latin, brave l'honnêteté. — M. Roupnel a négligé la question des écoles, à peine esquissée par Muteau. Il n'a pas voulu non plus se demander ce que les grands écrivains du XVIIe siècle nés bourguignons devaient à leur petite patrie. C'est un sujet sur lequel il n'a pas dit son dernier mot. Quand il y reviendra, je lui rappellerai cette lettre (31 mars 1697) écrite, en pleine querelle quiétiste, par l'aigle de Meaux à l'abbé Bossuet : « Si vous vous portez bien, nous nous portons bien aussi, moyennant les huîtres en écailles, le Volnay et le Saint-Laurent. » Et quelle sève bourguignonne encore dans les deux Chantal, la sainte et l'épistolière!

1. « La seconde partie sera consacrée à la crise politique en Bourgogne au milieu du XVIIe siècle. La troisième partie sera une étude de la littérature d'inspiration et de langue régionales. La quatrième partie traitera des mœurs et de la vie privée. »

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. DUPONT-FERRIER. **Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)**. T. I : *le Collège sous les Jésuites (1563-1762), le Collège et la Révolution (1763-1799)*, x-515 pages, 8 planches hors texte. T. II : *Du Prytanée au lycée Louis-le-Grand (1800-1920)*, 553 pages, 20 planches hors texte. Paris, E. de Boccard.

C'est un chapitre considérable et très important de l'histoire de l'enseignement en France que M. G. Dupont-Ferrier a écrit, en exposant les péripéties par lesquelles a passé, depuis son origine jusqu'à nos jours, le grand établissement d'instruction qui s'appelle aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand. Créé par la Compagnie de Jésus en 1563, il s'appela d'abord le collège de Clermont, parce que son fondateur, Guillaume du Prat, était évêque de cette ville; en 1682, après que Louis XIV lui eut accordé sa protection et l'eut déclaré de fondation royale, il prit le nom de collège de Louis-le-Grand, qu'il garda jusqu'à la fin de 1792. Il fut ensuite dénommé, de 1793 à 1795, le collège de l'Égalité; de 1795 à 1799, successivement l'Institut des Boursiers et le Prytanée français; de 1800 à 1814, le collège de Paris, le lycée de Paris, le Lycée impérial; de 1814 à 1848, il retrouva son nom de Louis-le-Grand; de 1848 à 1873, il fut le lycée Descartes; enfin, en 1873, il est redevenu et depuis lors il est resté le lycée Louis-le-Grand.

M. G. Dupont-Ferrier a divisé son sujet en trois parties, qui correspondent aux trois périodes caractéristiques de l'histoire du lycée. De 1563 à 1762, les Jésuites y donnent l'enseignement, l'imprègnent de leurs méthodes et de leurs idées. De 1763 à 1799, l'esprit révolutionnaire s'y introduit d'abord, sous les influences rivales de l'Université et du Parlement de Paris; puis le collège subit le contre-coup des troubles et de la fermentation intellectuelle qui agitent Paris et la France sous la Convention et le Directoire. Depuis 1800, à travers maintes péripéties, Louis-le-Grand acquiert progressivement son organisation, son esprit et son caractère d'aujourd'hui.

Dans chacune des trois grandes parties ainsi déterminées, M. G. Dupont-Ferrier a observé et décrit le personnel, administrateurs, professeurs, maîtres et élèves; la vie matérielle, la vie intellectuelle, la vie morale du collège ou du lycée. Au début de la première et de la seconde partie, il a résumé l'histoire de l'établissement en deux intro-

Digitized by Google

ductions, d'une lecture aussi intéressante qu'aisée et agréable ; nous permettra-t-il de lui demander pourquoi la troisième partie (1800-1920) ne s'ouvre pas par une introduction analogue et de regretter cette absence d'une vue d'ensemble sur la vie de Louis-le-Grand pendant le XIXe siècle et les premières années du XXe?

La documentation de cet ouvrage considérable est d'une abondance et d'une solidité à toute épreuve. Livres, mémoires, rapports, manuscrits, archives, M. G. Dupont-Ferrier a tout consulté, tout étudié avec un soin et une précision irréprochables. Pour la période contemporaine, il a interrogé tous ceux qui pouvaient le renseigner. Il n'a laissé inexplorée aucune source, où il pouvait puiser quelque détail pittoresque ou significatif. Si complexe que soit le sujet, si riches et si variés que soient ses matériaux, M. Dupont-Ferrier ne s'est laissé nulle part dominer ni déborder par eux. Son plan, aussi clair que rigoureux ; ses développements, d'un ordre logique et que ne trouble aucune digression superflue ; ses conclusions et ses transitions, fermes et discrètes à la fois : toutes ces parties essentielles de l'œuvre attestent chez l'auteur, en même temps que le souci scrupuleux du détail, une remarquable netteté d'esprit, une réelle puissance de synthèse, une sûreté de jugement et une impartialité éminemment louables.

Le résultat peut-être le plus fécond de cette enquête approfondie, c'est de montrer la continuité ininterrompue qui relie l'une à l'autre, dans ce domaine de l'enseignement, la France de l'ancien régime et la France issue de la Révolution. Mentionnons par exemple l'existence, au collège de Louis-le-Grand, dès la fin du XVIIe siècle, d'élèves appelés les *jeunes de langues*, destinés, en qualité de drogmans, à servir les intérêts français dans le Levant méditerranéen ; la réaction contre la prédominance excessive du latin qui éclata au XVIIIe siècle ; l'importance donnée à l'émulation par les Jésuites, qui voyaient en elle « un des meilleurs stimulants du travail et le moyen, par la vie morale, d'agir sur la vie de l'esprit » ; la création en 1766 des concours d'agrégation universitaire, limités d'abord à trois spécialités : philosophie, lettres, grammaire. Sans doute, sous la Révolution, les programmes d'études furent conçus suivant un idéal nouveau ; on voulait que l'enseignement devint plus utilitaire, plus scientifique, plus national. Mais n'est-il pas piquant de constater que maintes institutions et maintes discussions, qui tiennent aujourd'hui une si grande place dans la vie universitaire, sont apparues il y a déjà plus d'un siècle, quelques-unes même il y a plus de 200 ans?

La lecture du livre de M. G. Dupont-Ferrier est désormais indispensable à qui veut parler, en connaissance de cause et sans légèreté, de l'enseignement secondaire français, de ses destinées, des conditions auxquelles il est soumis. Dans le cadre à première vue restreint que lui a fourni l'histoire du lycée de Louis-le-Grand, l'auteur a été conduit à traiter des problèmes les plus importants qui se posent en

Digitized by Google

matière d'enseignement secondaire. Tant il est vrai, malgré les affirmations de critiques et de théoriciens à courte vue, que l'expérience du passé éclaire les voies de l'avenir!

Dans les dernières pages de son œuvre, M. G. Dupont-Ferrier, qui fut professeur à Louis-le-Grand avant de devenir l'un des maîtres les plus distingués de l'École des chartes, laisse percer la fierté qu'il éprouve d'avoir appartenu à ce lycée, sans lequel « l'enseignement et l'éducation en France ne seraient pas tout à fait aujourd'hui ce qu'ils sont devenus », et qui, tout en proposant dès la Restauration « les premiers types de l'enseignement moderne, adapté aux nécessités pratiques de la vie actuelle », n'en est pas moins demeuré « la plus solide citadelle des bonnes lettres et des meilleures traditions de la Renaissance ». A son tour, le lycée Louis-le-Grand peut être fier d'avoir trouvé chez M. G. Dupont-Ferrier un historien qui lui a rendu l'hommage à la fois le plus sûr et le plus émouvant, celui qui est fondé sur la vérité scientifique la plus rigoureuse.

J. TOUTAIN.

Louis RÉAU. **L'art russe, des origines à Pierre le Grand.** Paris, Henri Laurens, 1921. 1vol. in-8°, XI-387 pages, 104 planches. Prix : 30 fr.

En 1877 paraissait l'ouvrage de Viollet-le-Duc sur l'art russe. Le livre, peu fidèle aux promesses de son titre, assignait bien à l'architecture et à l'ornement leur juste place, mais la peinture ancienne était à peine mentionnée. Le présent travail de M. L. Réau, qui paraît après un intervalle de plus de quarante ans, est de nature à satisfaire pleinement notre curiosité. Le livre de Viollet-le-Duc, d'ailleurs prématuré, car, depuis son apparition, l'histoire de l'art russe, en Russie même, a fait d'immenses progrès, était une œuvre de seconde main. Viollet-le-Duc a écrit l'histoire de l'art russe sans être allé en Russie, sur des documents envoyés par des correspondants qui appartenaient au camp des slavophiles; ceux-ci comptaient bien que l'architecte français inviterait les Moscovites à revenir au plus tôt à leur art national et à délaisser les arts occidentaux. Leur espoir ne fut pas trompé : à cette tâche, Viollet-le-Duc s'employa avec zèle.

On ne trouvera pas trace de préoccupations de ce genre chez M. Réau. Il est très bien informé de tout ce qui a paru d'important en Russie dans le domaine de l'histoire de l'art : sa connaissance précise de la langue russe lui ouvrait l'accès de toutes les sources d'information. Il a vu les monuments dont il parle et sait, d'autre part, tout ce que les archéologues ont tiré de l'examen de ces monuments. Son livre peut être recommandé en toute sécurité.

Le plan en est simple et largement conçu. L'auteur étudie successivement l'art gréco-scythe de la Russie méridionale (l'ouvrage de Gra-

Digitized by Google

bar l'a passé sous silence); l'art byzantin à Kiev et à Novgorod; l'art moscovite; l'art national des XVIe et XVIIe siècles; l'occidentalisation de l'art moscovite. Les pages 359-363 (conclusion) font le départ de l'apport byzantin, de l'apport asiatique, de l'apport de l'Occident, et précisent ce que l'art russe a puisé dans son fonds national. L'auteur refuse de voir dans l'intervention de Pierre le Grand une rupture avec le passé, car celui-ci « n'a fait que poursuivre en l'accélérant la transformation déjà commencée sous son père Alexis ». On ne peut que souscrire aux conclusions de l'auteur, en exprimant le souhait que le volume prochain, qui exposera l'histoire de l'art, de Pierre le Grand jusqu'à nos jours, ne se fasse pas trop attendre.

L'exposé de ce plan ne saurait donner une idée suffisante du mérite de l'ouvrage ni de sa nouveauté. S'il fallait choisir entre tant de pages riches d'idées et de faits, nous citerions les pages 136-195, consacrées aux fresques et aux icones de l'école de Novgorod. Le chapitre III, qui étudie la technique des peintres d'icones, les thèmes iconographiques, l'ordonnance de ces thèmes, le style, les fresques et les icones, est peut-être la partie la plus neuve de ce livre : c'est presque la révélation d'un art inconnu.

104 planches servent de commentaire au texte. Une bibliographie de l'art russe guide les travailleurs vers des recherches ultérieures, mais ils devront se résigner à apprendre le russe, car la plupart des ouvrages cités, sans cette précaution, leur seraient inaccessibles. Un lexique des termes usités en archéologie et en iconographie russes sert d'appendice à la bibliographie. Ce lexique n'aurait-il pu annexer les noms propres cités? L'auteur a vraisemblablement prévu l'objection et son abstention pourrait invoquer, dans les circonstances présentes, des motifs valables.

L'absence d'index n'en est pas moins fâcheuse, car certaines indications données en note sont parfois assez vagues. La note 3 (p. 95) renvoie à Goloubinski, *Istoria rousskoï tserkvi*, t. I. Il fallait ajouter : 1re partie, p. 161 et suiv., et appendices (p. 224-238). On lit (ibid.) : « Les chroniqueurs racontent... » Le fait est mentionné dans la *Chronique dite de Nestor* (trad. Leger, p. 96, XLIII). A quels critiques fait allusion la page 96 (n. 1)? Ce qui est sûr, c'est que Goloubinski n'est pas un de ces critiques. L'ouvrage d'A. Leroy-Beaulieu (p. 98, n. 1), *l'Empire des Tsars*, est cité sans indication de tome ni de page. Où fut publié l'ouvrage de Berejkov (p. 112, n. 1)? La note 1 (p. 236) oublie de mentionner le tome I des Études du P. Pierling. Y a-t-il eu confusion de fiches? On n'apprend qu'à la page 116 ce qu'est le pèlerin Antoine de Novgorod, mentionné page 72, et le titre de sa relation de voyage. Le mot *hétimasie* (p. 75) n'est expliqué qu'à la page 149. Le mot *droujina* (p. 95) est cité sans explication. Je consigne ici ces remarques dans l'espoir que l'auteur pourra les utiliser, s'il fait une nouvelle édition.

L'auteur cite (p. 64) un passage célèbre de la *Chronique dite de Nestor* : « *a poriadka v neï niet.* » Pourquoi ne donne-t-il pas le texte authentique? On lit, en réalité, dans ce passage, non pas *poriadka*,

Digitized by Google

mais *nariada* (cf. Sreznevski, *Materialy...*, s. v. *nariad*). *Poriadka* est une leçon moderne. L'auteur écrit (p. 229) : « Le Khan de la Horde d'or ». Il est étrange qu'aucun historien français n'ait cherché à éclaircir cette dénomination. D'abord il vaudrait mieux écrire l' « Orde d'or », car, autant qu'il me semble, le mot n'est pas précédé d'une aspiration. Le mot tatar « orda » — ainsi transcrit par A. Startchevski (*Sputnik russkago tchelovêka v Sredneï Asii*. Saint-Pétersbourg, 1878, p. 156 et 399) — désigne, dans les dialectes turcs de Khiva et de Kachgar, aussi bien que chez les Kirghiz, la demeure du chef, c'est-à-dire la résidence du khan des Tatars. L'auteur donne (p. 250) à « samoderjets » le sens de souverain autonome, indépendant, et non pas le sens communément admis de monarque absolu. Or, Platonov (*Utchebnik russkoï istorii...* Saint-Pétersbourg, Bachmakov, éditeur, 1911, p. 141-142), avec raison, je crois, s'en tient à ce dernier sens, qu'il défend par de solides arguments.

A la bibliographie il conviendrait d'ajouter l'ouvrage, beaucoup plus développé que celui de Clugnet (p. 373), de K. Nikolski, *Posobie k izutcheniiou ustava bogoslujenia pravoslavnoï tserkvi*. Saint-Pétersbourg, 1907); — le compte-rendu que A. I. Nekrasov a publié, dans le *Jurnal Ministerstva Narodnago Prosvêchtchenia*, novembre 1911, des deux premiers volumes de l'art russe de I. Grabar ; — L. Leger, *les Anciennes civilisations slaves*. Paris, Payot, éditeur, 1921, 1 vol.

Quelques fautes d'impression subsistent. Il faut lire Leger (et non Léger), p. 61 (n. 1), p. 65 (n. 1), p. 95 (n. 1), p. 200 (n. 3), Tatars, p. 39, comme à la page 100; Diehl, p. 70 (n. 1), les Polovtses (et non les Polovtsiens), p. 100.

E. DUCHESNE.

G. LARDÉ. **Une enquête sur les vingtièmes au temps de Necker. Une histoire des remontrances du Parlement de Paris (1777-1778)**. Paris, Letouzey et Ané, 1920. In-8°, VII-136 pages. Prix : 5 fr.

Le vingtième appartient aux impôts créés à la suite des guerres de la fin du règne de Louis XIV. Ce fut à l'origine le dixième, établi en 1710, puis supprimé et rétabli en 1749 par Machault, qui le remplaça à vrai dire par le vingtième, levé sur tous les revenus et produits des habitants, d'abord pour fonder « une caisse générale des amortissements, distincte... du Trésor royal », et ensuite perçu comme « simple expédient fiscal ». On y joignit d'ailleurs deux autres vingtièmes, malgré les remontrances du Parlement, et dont l'un seulement fut aboli. Terray, en 1771, prorogea les deux qui restaient et il voulut alors, dit M. Marion, leur « donner une assiette aussi solide et aussi exacte que possible », estimant qu'il fallait établir l'égalité entre les contribuables « par les recherches les plus exactes pour constater le véri-

Digitized by Google

table produit des biens qui y sont assujettis ». Aussi, afin de guider les contrôleurs, le contrôleur général rédigea-t-il en 1776 deux circulaires. Très détaillées et minutieuses, elles font procéder ces agents à des vérifications, en vue « d'imposer la plus grande confiance aux contribuables » et de ne pas leur faire payer plus qu'ils ne doivent en estimant les prix des biens. Ces instructions étaient en principe très supportables, contenaient des prescriptions très sages, mais elles ne pouvaient être appliquées qu'avec de réelles qualités de la part des contrôleurs, alors qu'ils étaient en butte à l'hostilité du Parlement et de l'opinion publique, l'un s'appuyant sur l'autre. En effet, Necker arriva avec des idées de réformes qu'il réalisera, mais auparavant il fit poursuivre les vérifications. Alors, la Cour souveraine, aux privilèges de laquelle touchait la perception de l'impôt, pour préparer ses remontrances, va user de l'enquête, manda les gens du roi, procureur général et substituts, et il fut prescrit aux seconds de l'entreprendre. Là-dessus, Necker rendit un arrêt du 2 novembre 1777, déclarant que l'évaluation des biens devrait être faite avec modération et apportant divers tempéraments à la perception de l'impôt : « Très soucieux de sa popularité », il prévoyait les remontrances. En effet, le Parlement n'oublia pas ses enquêtes, qui furent faites dans quatorze généralités, dont celle de Paris, bref, dans l'étendue presque complète de son ressort. Elles révélèrent évidemment des abus dans la répartition et les vérifications. Il en fut rendu compte au Parlement, qui décida de faire au roi des remontrances, exécutées les 23-26 janvier 1778; mais le roi répondit : « Je n'y ai rien trouvé qui puisse me faire changer de résolution. » Miromesnil, auquel il donna ensuite la parole, reprocha au Parlement d'avoir tiré des conséquences abusives de quelques témoignages de l'enquête et de ne pas tenir compte des adoucissements apportés à l'impôt; en réalité, il avait raison. Néanmoins, la Cour, se sentant soutenue par l'opinion, qui condamnait les vérifications, adressa « d'itératives remontrances ». Le roi fit de nouvelles concessions, prit des « mesures excellentes », mais maintint le principe des vérifications et finalement l'affaire en resta là. En somme, elle est un épisode de la lutte entre la fiscalité, c'est-à-dire le pouvoir, et les privilégiés, auxquels s'ajoute le peuple, qui déteste les impôts trop lourds et les enquêtes qu'ils nécessitent. — Le travail se termine par une série de seize pièces justificatives de 1776-1777, et une bibliographie.

Ce mémoire eût gagné, croyons-nous, à être quelque peu diminué. Il présente une abondance de petits détails, en particulier au sujet de l'enquête dans les généralités, qu'il eût mieux valu réduire et condenser, en les ramenant autant que possible à quelques grandes lignes générales, à quelques principes et conclusions. Ce n'est pas que ces détails en soi manquent d'intérêt, et ils sont réunis et exposés par un érudit qui, s'étant déjà occupé de questions analogues, connaît bien son sujet et le traite avec compétence et sagacité. Il montre bien quel

Digitized by Google

était le fond réel du débat, et son mémoire confirme de nouveau le rôle assez peu héroïque du Parlement, dont la conduite était purement personnelle : il pensait exclusivement à lui, à sa fortune comme à sa réputation, et ne s'appuyait sur les autres que pour lui encore; la seule parole juste qu'il ait prononcée à cette occasion fut, dans ses « itératives » remontrances, de recommander au roi l'économie, que le pouvoir malheureusement ne parvint pas à réaliser. En somme, M. Lardé nous a donné de nouveau une intéressante et utile contribution à l'histoire de l'impôt sous l'ancien régime finissant.

Georges ESPINAS.

The project relative to a Court of arbitral Justice. Draft convention and Report adopted by the second Hague Peace Conference of 1907, with an introduction and notes by James Brown SCOTT. Washington, 1920. 1 vol. in-8°, 106 pages.

The project of a Permanent Court of International Justice and Resolutions of the Advisory Committee of Jurists. Report and commentary by James Brown SCOTT. Washington, 1920. 1 vol. in-8°, 235 pages.

Le pacte de la Société des Nations, qui constitue la première partie du traité de Versailles du 29 juin 1919, prévoit la création d'une *Cour permanente de justice internationale*. Le Conseil de la Société provoqua la réunion à La Haye d'un comité de juristes chargés d'étudier les projets présentés et d'établir un avant-projet définitif. Ce comité se réunit en juin et juillet 1920. Son avant-projet, adopté provisoirement avec modifications par le Conseil, a été définitivement élaboré et adopté par l'assemblée, réunie à Genève, le 16 décembre 1920.

La Cour permanente de justice internationale de 1920 procède de la Cour d'arbitrage de 1907 et la complète, mais en la maintenant expressément. « Indépendamment », dit l'article 1er du statut, « de la Cour d'arbitrage organisée par les conventions de La Haye de 1899 et 1907 et des tribunaux spéciaux d'arbitres auxquels les États demeurent toujours libres de confier la solution de leurs différends, il est institué, conformément à l'article 14 du pacte de la Société des Nations, une Cour permanente de justice internationale. »

Le texte du statut de la nouvelle Cour a été publié dans la presse, le protocole du 16 décembre 1920 est actuellement soumis aux Chambres françaises en vue de permettre sa ratification et, dans sa dernière session à Paris, le Conseil de la Société des Nations a autorisé le secrétaire général à prendre dès le 1er avril 1921 les mesures utiles pour arriver à la désignation des membres de la Cour, dont le siège est fixé à La Haye.

Les travaux préparatoires qui ont abouti au statut de la Cour sont

Digitized by Google

encore en cours d'impression. Leur publication, entreprise par le secrétariat général de la Société à Genève, comprendra quatre volumes : deux volumes des procès-verbaux du comité des juristes de La Haye, un volume contenant les actes officiels de la Société des Nations (discussions du Conseil et de l'assemblée) et un volume dans lequel seront recueillis les projets officiels remis au comité des juristes à La Haye.

En attendant ces documents, indispensables pour une étude approfondie du statut adopté à Genève, les deux volumes de M. James Brown Scott permettent de suivre, au moins jusques et y compris l'avant-projet des juristes de La Haye, l'origine et l'évolution des projets antérieurs, ainsi que les premiers travaux préparatoires.

Délégué technique des États-Unis à la seconde Conférence de la paix de 1907 et à la Conférence de Paris de 1919, secrétaire et directeur de la division de droit international du *Board of Trustees*[1], M. Scott fut désigné pour accompagner à La Haye le président de cette Compagnie, M. Elihu Root, invité à faire partie du comité. Nul mieux que M. Scott ne pouvait donc, après avoir consacré un premier ouvrage à l'œuvre de 1907, rapporter et commenter les travaux des juristes de 1920. Son résumé fidèle est présenté avec une méthode et une documentation des plus intéressantes. Qu'il s'agisse de l'organisation et de la compétence de la Cour dont la création est envisagée, qu'il s'agisse de la procédure et de l'exécution de ses décisions, chaque disposition ou groupe de dispositions de l'avant-projet est accompagné d'un aperçu historique, d'un véritable exposé des motifs et d'une analyse très complète de la discussion. Il en est de même pour les vœux émis par le comité des juristes[2].

Le statut de la Cour permanente de justice internationale est aujourd'hui fixé. Sa création constitue un fait historique d'une haute portée : elle complète et élargit le champ d'action de la justice internationale, heureusement inaugurée depuis la première Conférence de la paix de 1899 par les Commissions d'enquête internationales et la Cour permanente d'arbitrage[3].

1. The Board of Trustees of the Carnegie Endowment for International Peace, à Washington.

2. Vœux émis par le comité des juristes réunis à La Haye en juin-juillet 1920 : Réunion d'une nouvelle conférence de La Haye faisant suite aux deux conférences de 1899 et 1907. Institution d'une *Haute Cour de justice internationale*, pour juger les crimes commis contre l'ordre public international et le droit des gens universel. Entrée en activité de l'*Académie de droit international*, fondée à La Haye en 1913.

3. Citons seulement les dispositions relatives à la compétence de la Cour :

Art. 36. — La compétence de la Cour s'étend à toutes les affaires que les parties lui soumettront, ainsi qu'à tous les cas spécialement prévus dans les traités et conventions en vigueur. Les membres de la Société et États mentionnés à l'annexe du pacte pourront, soit lors de la signature ou de la ratification du protocole, auquel le présent acte est joint, soit ultérieurement, déclarer reconnaître dès à présent comme obligatoire, de plein droit et sans convention spé-

Digitized by Google

Les fruits que nous sommes en droit d'attendre de la nouvelle institution ne seront ni moins heureux ni moins utiles pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Léon ADAM.

VATTEL. **Le droit des gens ou principes de la loi naturelle appliquée à la conduite et aux affaires des nations et des souverains.** Avec une introduction par M. A. DE LAPRADELLE, professeur de droit international à l'Université de Paris. — Tomes I et II : Préface de M. James BROWN, Introduction et reproduction de l'édition de 1758, avec le portrait de l'auteur. Tome III : traduction en anglais, par M. Charles G. FENWICK, de l'Introduction et de l'édition de 1758. Washington, 1916. 3 vol. gr. in-8°. (« Classics of international law ».)

Après les dissertations de l'Allemand Rachel de 1676[1], l'ouvrage du diplomate-écrivain suisse Vattel de 1758 vient d'être réédité par la Fondation Carnegie de Washington.

Disciple de Leibnitz, continuateur de Wolff, « dont il remplace la sèche méthode mathématique par une exposition claire et un style

ciale, vis-à-vis de tout autre membre ou État acceptant la même obligation, la juridiction de la Cour sur toutes ou quelques-unes des catégories de différends d'ordre juridique ayant pour objet : *a)* l'interprétation d'un traité; *b)* tout point de droit international; *c)* la réalité de tout fait qui, s'il était établi, constituerait la violation d'un engagement international; *c)* la nature ou l'étendue de la réparation due pour la rupture d'un engagement international.

La déclaration ci-dessus visée pourra être faite purement et simplement ou sous condition de réciprocité de la part de plusieurs ou de certains membres ou États, ou pour un délai déterminé. En cas de contestation sur le point de savoir si la Cour est compétente, la Cour décide.

Art. 37. — Lorsqu'un traité ou convention en vigueur vise le renvoi à une juridiction à établir par la Société des Nations, la Cour constituera cette juridiction.

Art. 38. — La Cour applique 1. Les conventions internationales, soit générales, soit spéciales, établissant des règles expressément reconnues par les États en litige; 2. La coutume internationale comme preuve d'une pratique générale acceptée comme étant le droit; 3. Les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées; 4. Sous réserve de la disposition de l'article 59, les décisions judiciaires et la doctrine des publicistes les plus qualifiés, comme moyen auxiliaire de détermination des règles de droit.

La présente disposition ne porte pas atteinte à la faculté pour la Cour, si les parties sont d'accord, de statuer *ex æquo et bono*.

Art. 59. — La décision de la Cour n'est obligatoire que pour les parties en litige et dans le cas qui a été décidé.

1. *De Jure naturæ et gentium dissertationes.* Voy. *Rev. histor.*, t. CXXXVII, 1921, p. 262.

Digitized by Google

alerte[1] », Vattel a offert à son époque, sur le droit des gens, l'ouvrage le plus complet et aujourd'hui encore justement estimé. Il s'écarte de Wolff sur certains points et rejette notamment la « civitas gentium maxima », sorte de *Société générale des nations*, à laquelle le professeur allemand donnait tout pouvoir sur ses membres. Dans sa Préface, Vattel s'explique, du reste, sur le but qu'il s'est proposé et les sources auxquelles il a puisé. Il rend hommage à son ancien maître et très loyalement indique ce qu'il a gardé et écarté de sa doctrine. Les *Préliminaires*, très concis, fixent « l'idée et les principes généraux du droit des gens », qui sont étudiés en détail dans quatre livres intitulés : le premier, *De la nation considérée en elle-même;* le second, *De la nation considérée dans ses relations avec les autres;* le troisième, *De la guerre*, et le quatrième, *Du rétablissement de la paix et des ambassades.*

Si le grand philosophe Leibnitz a inspiré à Vattel la méthode et les conclusions positives de son ouvrage, l'influence de Jean-Jacques Rousseau n'a pas été étrangère à ses sentiments et à ses idées : « Le but de l'État, c'est le bonheur du peuple et non celui du prince. » — « Le but de la société civile est de procurer aux citoyens toutes les choses dont ils ont besoin pour les nécessités, les commodités et les agréments de la vie et en général pour leur bonheur » (livre I, §§ 13, 14, 15). « Ayant dessein de guider l'humanité vers le bonheur, en traçant aux nations leurs règles, qu'indique-t-il aux hommes pour idéal et, par suite, aux « conducteurs de peuples » comme devoirs? la liberté politique; l'aide mutuelle des nations; la diminution et l'adoucissement des guerres. Accessoirement, il cherche, non sans peine, au droit des gens une sanction » (A. de Lapradelle, *Introduction*[2]).

Nous venons intentionnellement de citer l'éminent professeur français, à qui nous devons les pages remarquables qui ouvrent la nouvelle édition de l'ouvrage de Vattel. L'introduction de M. de Lapradelle

1. J. de Louter.

2. Les prescriptions de Vattel n'ont rien perdu de leur intérêt d'application, même à notre époque. Entre cent autres, on en pourra juger par le paragraphe ci-après indiquant quelles choses on doit épargner dans la guerre : « Pour quelque sujet que l'on ravage un pays, on doit épargner les édifices qui font honneur à l'humanité et qui ne contribuent point à rendre l'ennemi plus puissant : les temples, les tombeaux, les bâtiments publics, tous les ouvrages respectables par leur beauté. Que gagne-t-on à les détruire? C'est se déclarer l'ennemi du genre humain, que de le priver de gaîté de cœur de ces monuments des arts, de ces modèles du goût, comme Bélisaire le représentait à Totila, roi des Goths. Nous détestons encore aujourd'hui ces barbares qui détruisirent tant de merveilles, quand ils inondèrent l'Empire romain. De quelque juste ressentiment que le grand Gustave fût animé contre Maximilien, duc de Bavière, il rejeta avec indignation le conseil de ceux qui voulaient détruire le magnifique palais de Munich, et il prit soin de conserver cet édifice » (livre III, § 168). — Louvain, Reims, Arras (et combien d'autres noms!) portent les traces de la barbarie des Goths de 1914-1918, qui ont dépassé ceux de Bélisaire.

Digitized by Google

donne, en effet, à cette publication un intérêt particulier. Elle résume et marque par des traits précis et par une critique impartiale la vie et l'œuvre du diplomate suisse, l'accueil qui fut fait à cette œuvre et l'autorité de son auteur, enfin son mérite.

Léon ADAM.

Général PALAT [Pierre LEHAUTCOURT]. **La Grande Guerre sur le front occidental.** VI[1] : *la Victoire de la Marne (5-13 septembre 1914)*. Paris, Chapelot, 1920. In-8°, 496 pages + VII pages, avec 6 cartes, additions et errata au tome IV. Prix : 15 fr.

A l'exception du chapitre I, qui traite du siège de Maubeuge, le tome VI de l'ouvrage du général Palat est consacré tout entier à la bataille de la Marne. La question de la défense de Maubeuge a été complètement élucidée par le procès auquel elle a donné lieu; le chapitre du général Palat en est un excellent résumé dont on ne peut qu'approuver la conclusion : « Si la résistance fut moins vigoureuse qu'il eût été permis de le souhaiter, c'est à l'*insuffisance de la préparation* qu'il convient de l'imputer » (p. 33). Et l'insuffisance de la préparation elle-même doit être imputée aux idées préconçues du haut commandement qui, systématiquement, en dépit des avis les plus autorisés, s'est désintéressé de la frontière du nord. — Après avoir rapidement décrit « le théâtre des opérations sur la Marne », le général Palat étudie la genèse de l'offensive alliée : question qu'ont obscurcie des préoccupations d'ordre personnel, d'ailleurs fort mesquines, et qui a donné lieu aux plus ardentes controverses. Sans doute les historiens ne disposent encore, à ce sujet, que d'une documentation incomplète qui ne permet pas des conclusions définitives. Mais le rôle initial de Galliéni dans la journée du 4, son intervention décisive auprès du G. Q. G., cela du moins peut et doit être considéré comme un fait acquis. Le général Palat, qui n'est pas tendre pour les historiographes officiels, rend pleine justice à Galliéni sur ce point. Reste la question de savoir si l'offensive ordonnée par Galliéni le 5 septembre ne fut pas prématurée et ne donna pas l'éveil à son adversaire von Klück. C'est la thèse habituellement soutenue par les historiographes : « Peut-être l'échec (ennemi) fût-il devenu un désastre si Galliéni n'était pas allé si vite de l'avant et n'avait pas substitué ses directives à celles de son supérieur... » (Ch. Le Goffic, *la Marne en feu*, p. 46). Le général Palat lui-même accorde que l'offensive de la 6e armée, dans la journée du 5, fut prématurée et nuisible, mais il démontre que Galliéni, en l'ordonnant, s'est borné à exécuter les prescriptions du général en chef. Le 4 septembre au soir,

1. Pour le tome IV, voir *Rev. histor.*, t. CXXXII, p. 362; nous n'avons pas reçu le tome V.

Digitized by Google

celui-ci avait écrit à Galliéni : « Dès maintenant une partie des forces du général Maunoury peut être poussée vers l'est comme menace sur la droite allemande, afin que la gauche anglaise se sente appuyée de ce côté. » D'ailleurs, l'ordre général n° 6, rédigé dans cette même soirée du 4 septembre, prescrivait que, le 5 au soir, toutes les forces disponibles de la 6e armée devaient se trouver au nord-est (du camp retranché), prêtes à franchir l'Ourcq en direction de Château-Thierry. En fait, la question de « l'avance prématurée » ne nous paraît pas avoir toute l'importance que lui attribuent les zélateurs du G. Q. G. et même le général Palat. Nous savons par les sources allemandes que, dans les journées du 4 et du 5 septembre, le commandement ennemi a clairement aperçu son erreur et donné ses instructions pour que fût opéré le redressement nécessaire, face au camp retranché de Paris : le 5 septembre au soir, avant d'être avisé des combats livrés par la 6e armée française à son IVe C. R., von Klück recevait la visite du délégué de l'O. H. L. (*Oberste Heeres Leitung*), le lieutenant-colonel Hentsch, et, renseigné par lui, décidait de faire repasser la Marne aux IIe et IVe C. A. Ainsi l'alarme était donnée; sans doute, au reçu du rapport du IVe C. R., von Klück a jugé bon de précipiter le mouvement, mais il n'a pu le faire que grâce aux hésitations britanniques qui n'ont pas permis l'accrochage en temps utile : en définitive, ce n'est pas l'avance de la 6e armée qui a été prématurée, — en pareilles circonstances il n'y a pas un instant à perdre — c'est l'avance de l'armée French qui a été tardive et tout d'abord inefficace.

Pour exposer les opérations des six armées engagées du côté allié dans la bataille de la Marne, le général Palat a jugé bon de s'en tenir à l'ordre chronologique : de sorte que la bataille est étudiée, jour par jour, de la gauche à la droite alliée. La méthode, qui n'est pas sans inconvénients graves et rend l'exposé assez difficile à suivre, se justifie du point de vue supérieur du haut commandement : celui-ci doit en effet à toute heure envisager la situation d'ensemble. Mais précisément, faute d'une documentation suffisante, le général Palat n'a pas pu se placer à ce point de vue essentiel. C'est là une fâcheuse lacune qui ne pourra être comblée — malheureusement — que par les publications officielles ou officieuses. L'action exercée par le haut commandement n'apparaît que par intermittences : elle est d'ailleurs jugée assez sévèrement. Le général Palat émet deux critiques principales. La première est que Joffre ne s'est pas rendu compte assez rapidement que la partie décisive se jouait à sa gauche : l'ordre général n° 7, daté du 7 septembre à 17 heures 20, semble croire que la Ire armée allemande se replie vers le nord-est, alors que von Klück, en réalité, regroupait ses forces pour déborder et écraser la 6e armée française. Passant d'un extrême à l'autre, le G. Q. G. était devenu soudainement optimiste, trop optimiste, et, jugeant la partie gagnée à sa gauche, en profitait pour rejeter Galliéni dans l'ombre et prendre

Digitized by Google

directement sous ses ordres la 6e armée : geste sans élégance et faute regrettable, car, dans les journées critiques du 8 et du 9, les initiatives d'un Galliéni, bien comprises et soutenues en haut lieu, eussent pu être décisives. La deuxième critique, formulée par le général Palat, vise l'exploitation du succès : le 10 septembre, quand la retraite des Ire, IIe et IIIe armées allemandes a créé une situation stratégique entièrement nouvelle, Joffre lance un ordre général qui est simplement un ordre de poursuite en direction nord-nord-est, sans préoccupation de manœuvre. Le lendemain seulement, prévoyant que l'ennemi pourra faire tête sur l'Aisne, il recommande au général Maunoury d'avoir « le plus tôt possible des forces remontant la rive droite de l'Oise pour déborder l'aile droite ennemie ». Commencée au moins deux jours trop tard et avec des moyens insuffisants, la manœuvre débordante, à laquelle Galliéni songeait dès le 8 septembre, devait finalement échouer : échec déplorable qui nous valut la guerre de tranchées.

Dans ses différentes phases, vue non plus d'en haut, mais d'armée en armée, la bataille de la Marne est mieux connue. Le récit du général Palat, très consciencieusement établi, n'aura sans doute besoin que de rectifications de détail. Incontestablement, le sort de la bataille s'est joué à l'aile gauche alliée : la décision a été produite le 9 septembre par l'avance britannique au nord de la Marne, concordant avec l'avance victorieuse de la 5e armée française (Franchet d'Espérey). La droite ennemie, menacée de dislocation, dut se replier alors pour éviter le désastre. Mais le général Palat, qui examine froidement les faits, constate que ce très beau succès aurait pu être bien plus décisif encore : 1° si le haut commandement avait constitué plus fortement son extrême gauche, la 6e armée; 2° si le commandement britannique, moins hésitant et moins timoré, ne s'était pas engagé dans la bataille avec un retard initial irréparable, et s'il avait pu ou accrocher une partie des forces de la Ire armée ennemie ou avancer assez vite pour la déborder sur sa gauche; 3° si le commandement de la 5e armée elle-même avait mené plus vigoureusement son offensive, dès le 6 et le 7 septembre. La préoccupation qu'ont eue les différents chefs d'armée de maintenir entre eux une étroite liaison et de s'en tenir au coude à coude, louable en principe, lui paraît avoir été exagérée dans la pratique. — Au centre de la ligne de bataille, l'événement essentiel a été la tentative de rupture exécutée le 8 et le 9 septembre par la IIIe armée von Hausen, tentative qui faillit réussir par suite du recul du 11e corps à la droite de la 9e armée Foch, qui échoua finalement grâce à la résistance tenace de la gauche, à l'appui fourni par la 5e armée victorieuse, à la volonté offensive constamment affirmée du général Foch, enfin et surtout par suite de l'ordre de repli lancé par von Bülow le 9 septembre. Les historiographes attribuent une importance capitale à la manœuvre en rocade de la 42e division, déplacée de la droite à la gauche de la 9e armée, pour tomber

Digitized by Google

dans le flanc de l'ennemi victorieux : « Cette manœuvre audacieuse », dit un récit officiel, « décide du succès. » Le général Palat, documenté par le commandant de la 42e D. I. lui-même, le général Grossetti, établit que le rôle de cette division a été démesurément grossi. En fait, elle arriva sur le front qui lui avait été fixé en fin de journée, trop tard pour participer à l'offensive. Cette constatation n'enlève rien d'ailleurs au mérite éminent du chef d'armée : l'offensive qu'il n'avait cessé de préparer, même aux heures les plus critiques pour lui, eut lieu effectivement dans le flanc de l'ennemi et précipita sa retraite; mais elle fut l'œuvre du groupement Dubois, non de la 42e D. I. — Quant aux armées de droite, la 3e et la 4e armée, leur rôle dans la bataille consista à se maintenir sur leurs positions et à résister aux attaques d'un ennemi supérieur en nombre, surtout en face de la 3e armée Sarrail. Mais tel n'était pas le rôle que leur avait assigné d'abord le haut commandement : l'instruction du 5 septembre prescrivait à la 3e armée de déboucher vers l'ouest pour attaquer le flanc gauche des forces ennemies. Prescription inexécutable, car la 3e armée était elle-même menacée gravement au nord et à l'est. Le général Palat reproche au général en chef d'avoir voulu, avec des moyens insuffisants, combiner l'enveloppement par les deux ailes, au lieu de manœuvrer exclusivement par sa gauche.

L'auteur termine par un chapitre de *Réflexions* où il examine la valeur des résultats obtenus. Si le résultat moral fut d'une immense portée, « les résultats matériels ne furent pas en proportion des effectifs engagés et des sacrifices consentis » (les pertes s'élevèrent à environ 300,000 hommes contre 135 à 150,000 pour les Allemands). Le général Palat donne comme raisons de cette insuffisance : 1° l'état d'esprit engendré par la retraite, qui explique que l'offensive n'ait pas été reprise sans hésitation; 2° les instructions données par le général en chef dont l'erreur principale a été de ne pas constituer assez fortement la 6e armée; 3° l'état d'épuisement de notre cavalerie, devenue incapable de jouer un rôle actif dans la poursuite de l'ennemi; 4° la pénurie des munitions d'artillerie, pénurie qui ne s'est pas manifestée partout avec la même intensité, mais qui est un fait certain.

Tel qu'il est, en dépit des lacunes inévitables que nous avons signalées, le livre du général Palat est l'étude la plus consciencieuse et la plus complète que nous possédions sur la bataille de la Marne[1]. C'est une enquête impartiale, menée de bonne foi par un esprit très probe, plutôt enclin à la sévérité. L'auteur ne se départit de son sang-froid que lorsqu'il en vient à parler des « politiciens » : on excusera volontiers ce léger travers, quasi professionnel.

Jules ISAAC

1. Ces lignes ont été écrites avant la publication du grand ouvrage de G. Hanotaux sur la *Bataille de la Marne*, dont il sera rendu compte ultérieurement.

Digitized by Google

Peace Handbooks (publiés par la Section historique du Foreign Office), 25 vol. in-8°. Londres, Stationery Office, 1920-1921.

Au printemps de 1917, le Foreign Office, en vue de la Conférence de la paix qui devait se tenir presque deux ans plus tard, fit réunir toutes les informations d'ordre historique, géographique, économique, social, religieux et politique, relatives aux nations en guerre (à l'exception des États-Unis) ou à leurs possessions. Chaque partie fut confiée à des spécialistes : historiens, géographes du ministère de la Marine, économistes des Affaires étrangères; l'État-major de la Marine ou de la Guerre dressa la plupart des cartes. La Conférence terminée, le Foreign Office jugea bon d'éditer ce précieux ensemble de renseignements, dont beaucoup dépassent les limites des derniers traités de paix, afin de rendre service à quiconque s'occupe d'histoire, de politique, de géographie, d'économie sociale, aux publicistes, aux voyageurs et aux commerçants. Chacun des vingt-cinq volumes de cette publication renferme une table détaillée, à la fin des chapitres une bibliographie, et au commencement de chaque section la chronologie sommaire des événements qui furent capitaux pour le pays dont il est question. La direction de l'ouvrage fut confiée à l'ancien directeur de la Section historique au ministère des Affaires étrangères, Monsieur (maintenant Sir) G. W. Prothero : ce qui est une garantie de sa valeur et de sa bonne exécution.

La collection débute par la monarchie dualiste, dont les démêlés avec la Serbie occasionnèrent la dernière guerre. Le premier volume esquisse rapidement les événements intérieurs de l'Autriche depuis la Pragmatique Sanction de 1712 jusqu'à l'attentat de Sarajevo, et ceux de Hongrie depuis la bulle d'or de 1222 jusqu'au dernier ministère du comte Tisza; il expose la situation religieuse des deux pays, leurs méthodes de guerre, leur système d'éducation, les partis et les races dont la diversité les divise, leurs buts de politique étrangère (*Drang nach Osten*, visées sur Salonique, occupation et annexion de la Bosnie-Herzégovine, fins de la Triple-Alliance). L'une après l'autre est étudiée chaque partie de l'ancien empire d'Autriche : la Bohême et la Moravie, la Slovaquie, la Silésie autrichienne, la Bukovine, la Transylvanie, le Banat, dont la géographie et l'histoire, les ressources agricoles, industrielles, minières et financières expliquent soit la lutte des races, soit l'attraction vers tout groupement nouveau.

Le second volume, avec la Croatie, la Slavonie, Fiume, la Carniole, la Carinthie, la Styrie, l'Istrie, Trieste, la Dalmatie, la Bosnie-Herzégovine et un chapitre sur le mouvement yougoslave, est très important pour comprendre ce qui détermina à rattacher tel ou tel de ces territoires à l'Autriche actuelle, à la grande Serbie ou à l'Italie.

Les volumes III et IV traitent la question balkanique, en repassant les principaux événements historiques depuis l'Empire byzantin, l'ap-

Digitized by Google

parition des Slaves, l'entrée des Turcs en Europe, l'avance des Russes, et en examinant les conditions physiques, politiques, historiques, économiques de la Turquie d'Europe, de l'Albanie, de la Grèce et de ses îles, du Monténégro, de la Serbie ancienne, de la Macédoine, de la Bulgarie et de la Roumanie.

Un volume entier, le cinquième, est consacré à la Belgique, au Luxembourg, au Limbourg, à la question de la neutralité belge et de l'Escaut.

Le tome suivant renferme les pays dont le sort politique devait être révisé : l'Alsace-Lorraine, les mines de la Sarre, le Trentin, le Schleswig-Holstein. On y a joint une étude sur le Spitzberg et sur l'Espagne depuis 1815.

Pour l'Allemagne, on s'occupe du Palatinat bavarois, de la Prusse rhénane, de la Prusse orientale et occidentale, de la Haute-Silésie, du canal de Kiel, d'Héligoland et des colonies allemandes *in genere*. Ce volume (le VIIe) est un des plus importants pour la France, dont on reconnaît l'influence historique sur la rive gauche du Rhin.

La Pologne, que précède un historique de ses partages et des événements de 1571 à 1815, est divisée en Pologne russe, prussienne et autrichienne. Le même volume (le VIIIe) traite de la Lithuanie, de la Finlande et des îles Aaland (la question de ces îles, de 1913-1919, y est très complètement exposée).

Dans le tome IX, chaque partie de l'ancien empire russe, avec son histoire, ses conditions sociales, politiques, économiques, est passée en revue : la Courlande, la Livonie, l'Esthonie, la Bessarabie, l'Ukraine, les bassins du Don et de la Volga, le Caucase, la Sibérie, l'île Sakhaline. De la Russie blanche on avait déjà parlé avec la Lithuanie (t. VIII).

De nombreux documents sur la question d'Orient et sur nos droits en Palestine et en Syrie ont été publiés dans les tomes X et XI, où sont traités l'histoire du Mahométisme, la Turquie d'Asie, l'Anatolie, la Syrie et la Palestine, le sionisme, l'Arabie, l'Arménie, le Kurdistan, la Mésopotamie, les îles turques et Chypre. Une étude sur la France dans le Levant termine le volume XI.

Pour nos intérêts sur le golfe Persique, en Inde et en Indo-Chine est également important le tome XIII, qui s'occupe aussi de l'Inde portugaise et de Timor.

Les études sur l'Extrême-Orient sont signées (vol. XII) : Ch. W. Campbell, ex-secrétaire à l'ambassade britannique de Pékin, fait l'histoire de la Chine depuis 1820, et il en étudie les diverses parties : Thibet, Mongolie, Mandchourie, territoires concédés aux Allemands et aux autres Européens. Les exposés historiques et économiques sur le Japon et sur le Siam sont dus à J. H. Gubbins, ancien secrétaire de l'ambassade anglaise à Tokio, et à J. Crosby, consul général à Bangkok. Avec les possessions portugaises et anglaises de Java, Madoura,

Digitized by Google

Sumatra, Borneo, Célèbes, Timor, les Moluques et la Nouvelle-Guinée s'achève l'Asie (vol. XIV).

Pour l'Afrique, la publication, après un exposé général sur le partage du pays entre les diverses nations d'Europe, passe en revue les diverses colonies européennes; les anglaises : Gambie, Sierra Leone, Côte-de-l'Or, delta du Niger, Nyassaland (vol. XV), le Cap, le Protectorat anglais Est-Africain, le pays des Somali, l'île Socotora, le Soudan anglo-égyptien, avec le Congo belge (vol. XVI); — les possessions françaises : Maroc, Sénégal, Niger, Afrique équatoriale, territoire confinant au détroit de Bab-el-Mandeb (vol. XVII); — les colonies portugaises : Açores, Madère, Cap-Vert, Guinée, les îles San-Thomé et Principe, Angola, Mozambique (vol. XIX); — les colonies d'Espagne (Maroc et Sahara espagnols, Canaries, Guinée, îles Annobon et Fernando-Po) ou d'Italie (Érithrée, Abyssinie, côte des Somali) (vol. XX). Le volume XVIII contient les anciennes possessions allemandes d'Afrique (Cameroun, Togo, Sud-Ouest africain, Afrique orientale), et il se termine par des témoignages officiels sur la façon dont les Allemands traitaient les indigènes, rendaient la justice, agissaient contre les chefs, et par un aperçu des révoltes qu'occasionna leur administration.

Les volumes XXI et XXII achèvent l'examen des pays décrits, avec l'étude des possessions européennes d'Amérique et d'Océanie : Saint-Pierre et Miquelon, Groenland, Honduras, les Guyanes anglaise, hollandaise et française (une introduction historique commune aux trois et une comparaison de leurs conditions économiques en précède la description), les îles Falkland dans l'Atlantique, Kerguelen dans l'Océan indien, Galapagos, Juan-Fernandez, Malpelo, Keeling, Rapa-Nui, dans le Pacifique, les colonies anglaises, françaises et allemandes d'Océanie et les Nouvelles-Hébrides.

Tout un groupe de problèmes actuels ou d'exposés utiles à l'historien remplit les trois derniers volumes : liberté des mers, internationalisation de rivières ou de canaux, fonctionnement des divers congrès internationaux de 1814 à nos jours, coalitions, alliances et ententes depuis 1792, congrès de Vienne (1814-1815) et de Berlin (1878). Une étude sur l'opinion allemande jusqu'en juillet et depuis juillet 1914 démontre, avec nombre de références à l'appui, que la politique agressive et violente du peuple allemand fut une perpétuelle menace pour l'Angleterre et la France (vol. XXIII et XXIV). Le tome final étudie les indemnités imposées aux vaincus depuis 1814, les plébiscites depuis 1793, les projets anciens et récents de fédération ou d'arbitrage pour maintenir la paix générale, enfin la politique de Wilson d'août 1914 à décembre 1918, avec les déclarations des gouvernements autrichiens et allemands qu'elle provoqua.

Cette publication, tant pour l'historien contemporain que pour le géographe, contient donc les renseignements les plus utiles.

G. CONSTANT.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — Pietro EGIDI. *La storia medioevale* (Roma, Fondazione Leonardo per la cultura italiana, 1922, in-16, 219 p., de la série des *Guide bibliografiche;* prix : 7 lires). — La « Fondazione Leonardo », organisée au lendemain de la guerre « pour intensifier en Italie et faire connaître à l'étranger la vie intellectuelle de l'Italie », publie depuis 1919 une série de « Guides bibliographiques » dont l'objet est de donner un relevé des principaux travaux dus à la plume de savants ou de lettrés de nationalité italienne. Le huitième fascicule, qui vient de paraître, est réservé aux travaux concernant l'histoire du moyen âge ou plutôt, à de très rares exceptions près, la seule histoire du moyen âge italien. M. Egidi s'est d'ailleurs borné à classer alphabétiquement les noms d'auteurs et les titres sous six grandes rubriques : sociétés d'études historiques, publications de textes, publications périodiques, étude des sources, travaux d'histoire proprement dite, sciences auxiliaires de l'histoire, de sorte que son livre se présente moins comme une bibliographie, au sens ordinaire du mot, que comme un simple catalogue de librairie. L'introduction remédie quelque peu à cet inconvénient : c'est, en une soixantaine de pages, un intéressant aperçu du développement des études d'histoire médiévale en Italie, à partir de 1861, donnant, pour finir, une appréciation des œuvres les plus notables parues depuis cette date sur chaque période. Nous regrettons néanmoins les préoccupations trop étroitement nationales qui inspirent les auteurs de ces petits guides bibliographiques : la science historique italienne a si longtemps souffert de s'être confinée sur le terrain des études nationales et même, plus souvent, provinciales ou locales, qu'il serait vraiment dommage qu'elle n'achevât pas de se libérer. L. HALPHEN.

— Sir Paul VINOGRADOFF a publié le tome II de son ouvrage : *Outlines of historical jurisprudence*, dont nous avons annoncé plus haut (p. 79) le premier volume. Il se rapporte à l'histoire grecque, avec le sous-titre : *The jurisprudence of the greek city* (Londres, Oxford University press, 1922, in-8°, x-316 p.; prix : 21 sh.). Dix chapitres sur le concept du droit, le système légal, les sources du droit, l'organisation de la cité et la condition des personnes, les relations entre les cités, les lois pénales, celles qui régissent la propriété et les contrats, etc. L'ouvrage est dédié à la mémoire de Rodolphe Dareste. Le tome III contiendra le droit médiéval de la chrétienté occidentale.

Digitized by Google

— Nous avons reçu le tome IX de la *Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, par Ludwig VON PASTOR (Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1923). C'est un très fort volume in-8° de XLV-933 pages, qui se rapporte au pontificat de Grégoire XIII (1572-1585). Le ch. II traite de sainte Thérèse et de Philippe Neri; le ch. III des Jésuites et de l'enseignement catholique; le ch. VI de la situation religieuse en Angleterre, en Irlande et en Écosse; le ch. VII de la Saint-Barthélemy et des guerres de religion en France; le ch. VIII du soulèvement des Pays-Bas; le ch. IX de la contre-réforme en Allemagne et en Suisse; le ch. XI des missions en Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique, etc. Les documents inédits remplissent les pages 855-907. Le prix du volume broché est de 46 fr. 80. — La traduction anglaise de cette volumineuse histoire a été entièrement détruite par les avions allemands pendant la guerre en Écosse; la maison Kegan Paul en a recommencé l'impression.

— Une 3e édition de l'*Allgemeine Weltgeschichte* de Georg WEBER, en seize volumes, paraît à la librairie Engelmann (Leipzig); le titre porte qu'elle a été « vollstændig neu bearbeitet » par Ludwig RIESS; mais le tome II est loin, dit-on, d'avoir subi la refonte complète que nécessite l'histoire de la Grèce et de Rome de 492 à 133 av. J.-C. (*Historische Zeitschrift*, 3e série, t. XXXI, p. 155).

Histoire de l'Antiquité. — Ettore DE RUGGIERO. *La patria nel diritto pubblico Romano* (Rome, Maglione et Strimi, 1921, VII-219 p.). — Dans le titre du nouvel ouvrage de M. E. de Ruggiero, le mot *patria* doit être entendu au sens municipal plutôt que national. Il exprime le lien, à la fois juridique et moral, qui rattachait un individu à la communauté urbaine dont il était membre. Quelle était la nature de ce lien, suivant les types de cités qui existaient dans le monde romain? Comment ce lien se formait-il? Comment pouvait-il être dénoué? Quelle différence y avait-il entre ce lien puissant, étroit, et le simple domicile ou *incolat?* Telles sont les questions que pose et que s'efforce de résoudre M. E. de Ruggiero. Il apporte à l'étude de ces problèmes, souvent délicats et controversés, son immense érudition, sa connaissance précise des textes littéraires, juridiques, épigraphiques, sa compétence étendue et avisée en tout ce qui concerne les institutions romaines. Son livre résume et met au point les résultats de nombreuses études déjà consacrées à la matière. Le sujet y est exposé avec ordre et clarté.

L'histoire de l'organisation municipale dans l'Empire romain est très complexe. Il ne nous paraît pas possible de l'exposer sans tenir le plus grand compte des temps et des lieux. Peut-être M. E. de Ruggiero n'a-t-il pas distingué suffisamment les municipes et les colonies surtout italiques de l'époque républicaine des municipes et colonies de provinces sous l'Empire: — les véritables colonies, constituées par l'établissement de colons soit militaires, soit civils, des colonies purement

Digitized by Google

honorifiques à qui ce titre et ses avantages avaient été conférés sans qu'aucun colon y fût envoyé. Peut-être aussi eût-il été prudent de faire quelque différence entre l'histoire municipale de l'Occident latin et celle des pays grecs et orientaux, où survécurent tant d'institutions antérieures à la conquête romaine, étrangères au droit romain. Sans doute, le titre du livre semble renfermer l'étude de la *patria* dans le droit romain; mais, en fait, M. E. de Ruggiero a étendu son enquête à tout l'Empire. Il cite plusieurs fois des inscriptions provenant de Grèce ou d'Asie. Ses conclusions sont toujours présentées sous une forme générale.

Enfin, M. E. de Ruggiero, qui sait toute l'affectueuse estime que nous éprouvons pour lui depuis de longues années et qui, par conséquent, ne saurait se méprendre sur nos sentiments, nous permettra de regretter qu'il ait pour ainsi dire ignoré ou négligé de citer les travaux français. Nous trouvons de cette lacune un exemple particulièrement significatif page 20, note 1; là il est fait allusion à la romanisation de l'Afrique du Nord; les seuls ouvrages mentionnés sont un article de Kornemann dans le *Philologus* (nouvelle série, XIV, 1901) et une étude de Barthel. N'y a-t-il donc rien à signaler chez les érudits français qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont choisi l'Afrique du Nord comme terrain de recherches? Il ne faudrait pas que le nombre des publications allemandes, presque toujours surfaites, continuât de faire illusion. Il est temps que justice soit rendue à tous. — J. TOUTAIN.

Histoire de la guerre. — JEAN-BERNARD. *Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914*, livraisons 50-52 (Paris, Berger-Levrault). — Ces trois livraisons terminent le tome V qui comprend l'affaire de Verdun et la grande offensive sur la Somme, les intrigues du roi Constantin contre les alliés en Grèce et les premières tentatives de Guillaume II pour obtenir une « paix allemande ». On peut signaler quelques utiles indications fournies à l'auteur par M. Delcassé concernant le traité serbo-grec de 1912 et la proposition faite par les Serbes en 1915 de prendre l'offensive contre la Bulgarie soupçonnée, non sans raison, d'être secrètement d'accord avec les empires du Centre. Ch. B.

— J. DEMOLON. *On vous demande à la Commandanture! Heures vécues à la mairie de Cambrai pendant l'occupation allemande, 1914-1918* (Paris, Plon, in-12, 180 p.; prix : 6 fr.). — Adjoint au maire de Cambrai et délégué par le conseil municipal pour représenter la ville auprès des autorités allemandes à partir du 2 janvier 1915, M. Demolon nous raconte, un peu à bâtons rompus, les vexations de toute nature que la ville eut à subir pendant quatre ans et demi. Le dernier chapitre sur l'évacuation de Cambrai, le pillage de la ville par les soldats et par les officiers, puis la destruction méthodique de plusieurs quartiers sans aucune nécessité militaire, est terrifiant. Ch. B.

Digitized by Google

— Abel FAIVRE. *Jours de guerre, 1915-1919* (Paris, éditions Pierre Lafitte, in-8°, 2 vol., « Collection des grands humoristes » ; prix : 8 fr. le vol.). — C'est un recueil, un choix des dessins dus au crayon du célèbre humoriste. Pas d'autre texte que la date, qui a son éloquence, et la légende, si variée de ton et d'accent : tour à tour ironique ou plaisante, satirique ou vengeresse. Chronique sans parole, que l'historien fera bien de consulter, ne serait-ce que pour faire renaître quelques-unes des émotions de la vie française et plus spécialement parisienne pendant ces dures années. Ch. B.

— Fr. Martial LEKEUX, franciscain, commandant d'artillerie. *Mes cloîtres dans la tempête* (Paris, Plon, in-18, 312 p.; prix : 7 fr.). — Il ne faudrait pas se hâter de juger ce petit livre sur son titre et sur les premières lignes de la préface, qui ont une allure assez déplaisante de romantisme tapageur : « La mort, comme une hyène, rôde dans la plaine. Une lune sinistre ricane... » Un violent dessin d'Albert Matin sur la couverture vous annonce qu'il va être question de la guerre, et l'on craint de ne pas trouver la simplicité dans la tragédie. Mais très vite on est saisi par la vie intense et variée qui se dégage de ces pages. L'auteur, ancien lieutenant d'artillerie dans l'armée belge, avait ensuite démissionné pour entrer dans l'ordre franciscain. La guerre éclate; aussitôt il reprend son service. On le voit d'abord à Liége, puis à Anvers; entraîné dans la déroute au delà de la frontière hollandaise, il réussit, après de surprenantes aventures, à rejoindre l'armée derrière l'Yser. Pendant seize mois, il est à Oud-Stuyvekenskerke employé comme observateur d'artillerie dans les postes les plus périlleux (qu'il appelle ses cloîtres), et il y rend des services qui lui valent d'être promu successivement aux grades de capitaine, puis de commandant. C'est cette dure campagne dont il raconte les épisodes amusants ou terribles en un style savoureux de troupier, qui n'a pas peur ni des mots ni des situations les plus vulgaires, mais qui, sous son uniforme de misère, garde intacte la sérénité de son âme franciscaine. Alors on se réconcilie vite avec un auteur qui vous avait d'abord mis en défiance, et la lecture de son livre s'achève en pleine harmonie avec le sujet. Ch. B.

Allemagne. — Une traduction française des *Mémoires de Guillaume II* vient de paraître à la librairie Hachette (1 vol. in-8°, 306 p.; prix : 12 fr. 50). — Pas un mot, pas une note, rien n'a été ajouté au texte. Comme c'est un ouvrage qui ne peut manquer d'attirer l'attention et qui sera abondamment discuté par les historiens, une bonne table des matières eût rendu grand service.

Espagne. — D. Luciano SERRANO, O. S. B. *Don Mauricio obispo de Burgos y fundador de sa catedral* (Madrid, 1922, in-8°, 157 p.; « Junta para ampliación de estudios é investigaciones cientificas. Escuela española en Roma »). — L'évêque de Burgos D. Mauricio présida aux destinées de ce diocèse exempt de 1213 à 1238. Son principal

Digitized by Google

titre de gloire est d'avoir bâti la cathédrale gothique. D. Luciano Serrano, abbé de Silos, consacre à ce prélat une monographie dont les éléments les plus neufs sont empruntés aux archives Vaticanes. Sur la construction du grand monument auquel reste attaché le nom de l'actif évêque, l'auteur de la monographie n'apporte d'autres textes inédits que quelques bulles relatives aux indulgences accordées par le Saint-Siège afin de favoriser l'œuvre. Mais sa documentation sur les différentes phases de la carrière de D. Mauricio lui permet de faire revivre son personnage et d'en présenter une attachante biographie. Toutefois nous estimons regrettable que l'auteur n'ait pas fait suivre son introduction d'une bibliographie, et nous ne pouvons partager l'opinion qu'il exprime en toutes lettres en ces termes : « Il serait superflu d'énumérer ici les ouvrages imprimés et les dépôts d'archives qui nous ont fourni les matériaux de la présente monographie. » Nous croyons, comme tous les érudits ont coutume de le croire, que ce « superflu » est tout bonnement un strict nécessaire. — J. CALMETTE.

— Carmelo VIÑAS MEY. *Una pagina para la historia del Helenismo en España* (extrait de la « Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos », année 1921). — ID. *La legislación social en la recopilación de Indias* (Ibid.). — Charles Graux, dans son *Essai sur le fonds grec de manuscrits de l'Escurial*, a écrit que les études grecques ne dépassèrent pas, en Espagne, un cercle assez réduit de savants et d'érudits. M. Viñas Mey s'efforce de démontrer, au contraire, que l'hellénisme n'a jamais cessé d'être en honneur en Espagne depuis l'antiquité. On lira avec intérêt les détails qu'il donne sur les bibliothèques monastiques et princières à la fin du moyen âge. Nebrija fut l'initiateur de la renaissance hellénique en Espagne; Herman Nuñez, Francisco de Vergara et son frère Juan, Gines de Sepulveda, Pedro Juan Nuñez, Hurtado de Mendoza continuent et développent sa tradition, entrent en relations avec les hellénistes étrangers, collaborent à la Polyglotte d'Alcalá, établissent et publient des textes, traduisent les œuvres des philosophes, constituent des bibliothèques grecques, dont celle de l'Escurial peut donner l'idée. Paez de Castro travaille, après bien d'autres, à la conciliation de Platon et d'Aristote. A la fin du XVIe siècle, Simon Abril, encouragé et protégé par Philippe II, prépare une édition complète des œuvres d'Aristote, toujours beaucoup plus populaire que Platon dans les écoles espagnoles. M. Viñas Mey remarque, à ce propos, qu'en dépit de ce fait indéniable le néo-platonisme a exercé une importance capitale sur le développement de la philosophie et du mysticisme espagnols. Mariana ne fut pas seulement un humaniste distingué, mais un philosophe accompli, dans le sens compréhensif du mot. M. Viñas Mey affirme avec raison qu'il reste encore beaucoup à trouver dans le champ de l'hellénisme espagnol; il cite un grand nombre de travaux bibliographiques qui ont révélé la trace de l'effort espagnol; il mentionne les écrits relatifs à la comparaison du latin et du grec, à l'étude du droit de Justinien, à la paléographie grecque (un

Digitized by Google

siècle avant les Bénédictins français); il rend hommage aux femmes érudites qui cultivèrent avec succès les lettres grecques. Il dénombre les hellénistes espagnols qui enseignèrent à l'étranger. Le travail de M. Viñas Mey, incontestablement intéressant, le serait bien davantage s'il était présenté en meilleur ordre. Il commence par parler de Simon Abril, qui appartient à l'époque de Philippe II, pour revenir ensuite au moyen âge et retourner à la Renaissance. Il ne distingue pas avec une suffisante netteté les études helléniques de la culture générale classique; nous ne voyons pas ce qu'il y a de proprement grec dans les œuvres d'un très grand nombre d'érudits cités par lui. La partie critique laisse certainement à désirer. Enfin, il est regrettable que dans un travail de cette nature presque tous les textes latins soient orthographiés de façon pitoyable. Les textes donnés en appendice ne sont pas beaucoup plus corrects. Il y a en tout cela une preuve de hâte regrettable, une impatience qu'un auteur sérieux comme M. Viñas Mey fera bien de modérer.

Dans la seconde des brochures mentionnées plus haut, l'auteur s'efforce de démontrer que la législation coloniale espagnole a su organiser le travail, réprimer l'ivrognerie (des Indiens) et le vagabondage, et mettre la bienfaisance sur un pied tel que beaucoup de nations européennes auraient envié l'Amérique espagnole. Il est très certain que les lois espagnoles sont empreintes du plus louable esprit de justice et parfois de charité. Elles font grand honneur aux magistrats castillans qui les ont rédigées. Mais, ce qu'il importerait de savoir, c'est la valeur pratique qu'on leur donnait. Or, il y a des documents qui nous renseignent sur ce point : ce sont les rapports des vice-rois et capitaines généraux, ce sont les mémoires rédigés par les inspecteurs royaux, ce sont les lettres écrites par les agents espagnols aux Indes, par les membres du clergé, par les colons, les pièces de procédure d'innombrables procès. Ces documents sont conservés aux archives des Indes à Séville. Nous en avons lu et analysé un nombre suffisant pour pouvoir affirmer qu'en dépit du bon vouloir de Madrid la condition du travailleur indien était misérable. M. Viñas Mey nous dit que le service de la *Mita* (conscription pour le travail des mines) ne durait que dix-huit mois et que l'Indien n'était pas soumis au service militaire. Son employeur devait le loger, le nourrir, l'instruire, le soigner s'il était malade, l'enterrer s'il était mort. Il faudrait savoir quelle était la qualité du logement, de la nourriture, de l'instruction et des soins. Le service militaire est assurément pénible, mais la *mita* était incomparablement plus dure. Le soldat, surtout en Espagne, était presque un personnage et le *mitayo* était presque un forçat.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

France. — Camille JULLIAN. *De la Gaule à la France. Nos origines historiques* (Paris, Hachette, 1922, in-8°, 256 p.; prix : 8 fr.). — En attendant le compte-rendu détaillé de ce beau livre que tout Français devrait connaître, comme celui d'Aug. Longnon, nous nous con-

Digitized by Google

tenterons de l'annoncer en indiquant les titres des chapitres qui le composent et qui correspondent à autant d'époques : 1° celle des chasseurs (temps paléolithiques); 2° celle des agriculteurs (temps néolithiques ou de la pierre polie); 3° celle des migrateurs (Indo-Européens, Italo-Celtes, Ligures); 4° celle des prêtres-rois (Ligures et druides); 5° celle des guerriers (la Gaule des Celtes et des Belges); 6° l'époque impériale (l'État romain); 7° celle des royautés barbares (invasions germaniques, Mérovingiens et Carolingiens); 8° la première époque du royaume de France (derniers Carolingiens et Capétiens). — Ce tableau magistral se termine au Xe siècle, alors que naît le patriotisme français, que Paris s'annonce comme capitale, que la langue française commence à se dégager de ses racines latines et germaniques, pour s'épanouir ensuite dans la Chanson de Roland.

— Les articles que M. Jean DE LA MONNERAYE a donnés à la *Revue historique de droit français et étranger* en 1921-1922 sur le *Régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIIIe siècle* viennent de paraître en un volume à la librairie de la Société du Recueil Sirey (in-8°; prix : 10 fr.).

— La même librairie a mis en vente la 4e édition de l'*Histoire des doctrines économiques* par MM. Charles GIDE et Charles RIST (1922; prix : 25 fr.).

— G. ROUCHON et Edmond MORAND. *Les boiseries de l'église de Saint-Amable de Riom* (Riom, 1922, 22 p.). — L'étude a paru dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. Elle attire l'attention sur les magnifiques stalles qui se trouvent encore aujourd'hui dans le chœur de l'église, sur les boiseries qui les couronnaient autrefois et sont conservées actuellement dans la sacristie. Le travail date de 1687 et a été exécuté par André Boysen, de Clermont, et maître Mercier, de Gannat, ainsi que le démontrent, à l'aide des registres capitulaires de Saint-Amable, conservés aux archives du Puy-de-Dôme, les auteurs de cette jolie plaquette qu'illustrent deux belles planches. C. PF.

— Victor MARTIN. *La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège en 1595* (Paris, E. de Boccard, 1922, in-8°, 89 p.; extrait de la « Revue des sciences religieuses »). — Le 25 juillet 1593, l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, reçut à l'église Saint-Denis l'abjuration de Henri IV. Il appartenait au pape de proclamer officiellement catholique le nouveau converti et de « rebénir Navarre ». M. V. Martin nous dit comment Clément VIII fut amené à engager la conversation, donna le 17 septembre 1595 l'absolution au roi de France devant la basilique Saint-Pierre et en janvier 1596 envoya comme légat à Paris le cardinal Alexandre de Médicis, qui parvint à « moyenner » la paix de Vervins. Les relations entre le Saint-Siège et la France, qui étaient rompues en fait depuis que Henri III s'était rapproché du roi de Navarre en 1589, étaient ainsi

Digitized by Google

reprises. C'est une excellente contribution à l'histoire du règne de Henri IV; l'auteur connaît fort bien les sources de son sujet et a été servi, dans cette étude, par ses connaissances approfondies en droit canon. C. PF.

— Le tome V du *Registre des délibérations des Bureaux de la Ville de Paris*, publié par M. Léon LE GRAND, se rapporte aux années 1610-1614 (Histoire générale de Paris, chez Champion, in-4°, 392 p.; prix : 60 fr.). — A la même collection appartient le *Sommier des biens nationaux de la Ville* (2 vol. in-8° parus à la même librairie, au prix de 20 fr. chacun), édité par MM. Henri MONIN et Lucien LAZARD.

— Lucien FEBVRE. *Histoire de Franche-Comté*, 2e édition (Paris, Boivin et Cie, 1922, in-12, 306 p.; dans la collection « les Vieilles provinces de France »). — Nous avons dit (*Rev. histor.*, t. CXIII, p. 154) tout le mérite de cette histoire, quand elle parut en 1912. Le public a ratifié notre jugement, puisque la première édition s'est trouvée complètement épuisée dès 1914. Après une longue interruption due à la guerre, puis à la crise du livre, l'auteur en donne aujourd'hui une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. Il n'est presque pas une page qui n'ait reçu quelque correction, de forme ou de fond. En plus, de très importants « suppléments » sont venus compléter sur certains points les indications un peu rapides de la première édition. C'est ainsi que le chapitre sur les Valois de Bourgogne a été dédoublé et la figure curieuse du Téméraire mise dans tout son jour (chap. IX). C'est ainsi également que le chapitre unique de 1912, consacré aux lendemains de la conquête française, a été dédoublé lui aussi et amplifié considérablement : en deux chapitres, la nouvelle édition examine tour à tour le XVIIe, puis le XVIIIe siècle. Deux croquis nouveaux (Comté et pays limitrophes vers 1475; isolement douanier de la Comté vers 1780) s'adjoignent aux anciens; enfin, à la conclusion primitive, l'auteur, poussant son livre jusqu'en 1920, a ajouté une sorte d'épilogue. Il y passe en revue l'histoire de la province pendant la guerre mondiale, les craintes qu'elle put éprouver du fait de la « neutralité » ambiguë d'une partie de la Suisse; il rappelle ensuite les rapports séculaires qu'ont entretenus la Comté et l'Alsace, essaie de marquer les principales conséquences qu'entraînera pour la première des deux provinces le retour au bercail de la seconde, et termine enfin en montrant la légitimité et la nécessité d'une région comtoise maintenant son originalité à côté de la région bourguignonne, s'il se recrée des « régions ». C. PF.

— *Une étape de la conquête de l'Afrique équatoriale française, 1908-1912.* Historique des opérations militaires en Afrique équatoriale française de 1908 à 1912, fait par des officiers de l'État-major des troupes à Brazzaville (publié sous la direction de la Section technique des troupes coloniales au ministère de la Guerre. Paris, L. Fournier,

Digitized by Google

s. d., in-8°, 259 p.; prix : 10 fr.). — En 1908 si, théoriquement, nous possédions la partie de l'Afrique comprise entre l'Atlantique, le Soudan anglo-égyptien, le Congo et le Cameroun, en fait il s'en fallait de beaucoup que les populations habitant cet immense territoire fussent soumises. A cette date, c'est-à-dire à l'époque où fut créé le gouvernement général de l'Afrique équatoriale française, on décida de tenter d'établir effectivement l'autorité de la France par une suite d'opérations militaires méthodiquement conduites et exécutées par des détachements composés d'officiers et de sous-officiers français, encadrant des tirailleurs sénégalais. Le présent volume se compose d'une série de notices dans lesquelles ces opérations sont exposées par des officiers de l'État-major de Brazzaville qui ont gardé l'anonyme. Il est divisé en deux parties. La première relate l'histoire des opérations dans les colonies du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari; la deuxième celle des opérations dans le territoire militaire du Tchad.

Entre les trois colonies et le territoire du Tchad, le contraste est complet. Ici un sol couvert par l'épaisse forêt équatoriale, habité par des tribus fétichistes, sans cohésion, sans rapports même les unes avec les autres, armées de flèches et de sagaies empoisonnées et de fusils à pierre ou à piston. Là, un pays découvert, divisé entre des sultans musulmans en relations avec le Darfour, le Barkou, les Senoussistes de Koufra et régnant sur des populations fanatiques armées de fusils à tir rapide, capables d'opposer une sérieuse résistance. Les opérations effectuées dans les trois colonies ont eu pour but de disperser des bandes d'indigènes qui attaquaient les factoreries commerciales, de fonder des postes, de lever des taxes. Manque de ressources locales, défaut de voies de communication qui se réduisent à quelques rivières et aux sentiers coupés par les marais et obstrués par la végétation, mobilité de l'ennemi qui, maître des secrets de la forêt, se dérobe à propos, tend habilement des embuscades meurtrières, telles furent les conditions difficiles dans lesquelles nos officiers firent la guerre. Dans le pays découvert du Tchad, les obstacles à surmonter furent différents. Les sultans du Ouadaï et du Messalit nous opposèrent de véritables armées, à petits effectifs sans doute, mais composées d'hommes courageux. Ce furent de vraies batailles que nos colonnes durent livrer. La conquête du Ouadaï en 1909 fut le principal résultat de ces opérations. — Cet ouvrage est illustré de cartes et de croquis. Nous permettra-t-on d'exprimer le regret qu'il soit dépourvu, non seulement d'index, mais même d'une table des matières?

Henri DEHÉRAIN.

— Ernest LAVISSE. *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919.* Tome X, *Tables générales* (Paris, Hachette, 1922, in-4°, v-35 p.; prix : 30 fr.). — Ces tables sont au nombre de quatre, imprimées les deux premières sur trois colonnes et les deux dernières sur deux colonnes : 1° (p. 1-242) : Table

Digitized by Google

alphabétique des matières où sont relevés tous les noms propres aussi bien de l'*Histoire de France depuis les origines* (déjà mentionnés dans la table générale du tome IX) que de l'*Histoire contemporaine;* 2° Table alphabétique des gravures et des cartes (p. 245-282); 3° Table analytique des matières (p. 285-330), où l'on s'est contenté de reproduire les tables analytiques des matières des vingt-six volumes de l'*Histoire de France;* 4° Table analytique des gravures (p. 333-367). La méthode et le soin avec lesquels ont été dressées les deux premières tables en font un indispensable instrument de travail.

— F. ALENGRY. *Précis de droit usuel. Droit public. Droit civil* (Paris, 1922, publications Alcide Picard, 1 vol. in-12, XVIII-557 p.; prix : 10 fr.). — Cette nouvelle édition très étendue du traité composé en 1902 par le savant recteur de l'Université de Besançon et historien de Condorcet se justifie par la récente campagne menée dans la *Revue universitaire* par lui-même et par le signataire de ces lignes, en faveur de l'enseignement civique, considéré dans sa signification véritable, philosophique, historique et éducative. On annonce précisément que va être enfin comblée cette intolérable lacune des programmes, lesquels laissaient sortir de l'enseignement secondaire des jeunes gens connaissant les constitutions britanniques au XVIII° siècle et même la Πολιτεία Ἀθηναίων, mais ignorant la constitution française de 1875. Ce très remarquable traité aidera à préparer la génération qui monte aux devoirs d'ordre social et économique que lui a légués la guerre. Il y a un index alphabétique bien dressé. Roger LÉVY-GUENOT.

— La *Revue des bibliothèques* de juillet-décembre 1921 consacre un article intéressant à la *Vie d'Édouard Sauer, archiviste du département de la Moselle*, né à Prény (Meurthe) le 15 février 1819, mort le 4 août 1903. C'est en 1838 qu'il fut nommé à ce poste d'archiviste qu'il garda, à la demande instante de ses compatriotes, sous l'administration allemande. Il publia l'*Inventaire sommaire* pour les séries A à E, commença celui de la série H et, pendant les années 1857 à 1870, il rédigea l'*Annuaire* du département. Dans cette brochure, due à sa nièce, Mlle Alice SAUER (13 p. in-8°), on trouvera la bibliographie de ses travaux et les témoignages de satisfaction qui lui ont été adressés par ses chefs et par divers savants. C. PF.

— *Almanach catholique français pour 1923* (Paris, Bloud et Gay, 1923, in-8°, 544 p.; prix : 5 fr.). — Comparé au volume de 1921 (cf. *Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 337), celui-ci présente d'assez grandes différences : il passe de 384 pages à 544. Deux nouveaux chapitres y figurent, dont un seulement doit être mentionné ici. C'est un petit annuaire du monde catholique donnant la constitution du Sacré-Collège, la liste des congrégations romaines, la composition de la cour romaine, des diocèses de France, avec une carte, des paroisses françaises à l'étranger, un petit dictionnaire biographique des principaux catholiques français et des professeurs de nos grands séminaires. L'illustration

Digitized by Google

est abondante, mais beaucoup de médaillons sont de médiocre qualité, comme aussi certains spécimens de littérature purement édifiante. On trouvera quelque intérêt aux biographies fournies sur le nouveau pape Pie XI, élu le 6 février 1922, et sur son prédécesseur, Benoît XI.

Grande-Bretagne. — L. G. Wikham LEGG. *Matthew Prior : a study of his public career and correspondence* (Londres, Cambridge University Press, 1921, in-8°, x-348 p.; prix : 22 s. 6). — Le poète qu'était Prior est bien connu ; le diplomate et le prosateur méritaient une étude. Sans doute, dans sa longue carrière diplomatique, il n'est arrivé au premier plan qu'au court moment où il a engagé les négociations qui conduisirent au traité d'Utrecht et conclu la paix qui a gardé son nom, la « Mat's peace ». Guillaume III ne lui a pas confié le secret de ses négociations avec Louis XIV pour le partage de la Succession d'Espagne, et Bolingbroke ne l'a pas non plus mis dans la confidence de ses pourparlers avec le Prétendant. Mais Prior a séjourné en Hollande pendant la guerre d'Augsbourg et le congrès de Ryswick; il a passé en France les années qui ont précédé et suivi la guerre d'Espagne. Dans ses dépêches, le talent de l'écrivain a disposé d'une riche moisson d'observations curieuses. M. Legg s'est astreint à le laisser parler lui-même le plus possible. Mais son étude repose sur de nombreux dépouillements d'archives et il publie en appendice une suite de lettres inédites adressées de Paris au comte de Jersey en 1699.

P. VAUCHER.

— William Thomas MORGAN. *English political parties and leaders in the reign of Queen Anne, 1702-1710* (Yale, University Press, 1920, in-8°, 427 p.; prix : 12 s. 6). — Cette étude précise, souvent ingénieuse et soigneusement documentée, de la vie politique pendant les premières années du règne d'Anne, aboutit à la conclusion que la reine n'a pas été la personnalité effacée que l'on croyait, mais qu'elle a su faire prévaloir sa volonté. La thèse paraît cependant un peu exagérée. L'auteur nous convainc que l'influence politique de Sarah Marlborough se réduit à peu de chose, mais il fait lui-même fort bien ressortir le rôle directeur du Triumvirat, composé par Marlborough, Godolphin et Harley. La politique extérieure est dans les mains du premier. A l'intérieur, les trois hommes s'unissent pour écarter les tories intransigeants du pouvoir et tentent de gouverner en dehors des partis. Mais les principaux whigs veulent forcer l'entrée du Cabinet. Marlborough et Godolphin sont peu à peu entraînés à appuyer leurs demandes et compromettent ainsi leur crédit auprès de la reine. Très adroitement, Harley en profite pour gagner sa confiance exclusive. Son activité, jusqu'alors mal connue, paraît avoir été décisive. C'est lui qui permet à la reine, en 1710, de triompher et d'écarter Godolphin et Marlborough du ministère. L'auteur a bien montré pendant cette période le fonctionnement du régime électoral et du gou-

Digitized by Google

vernement de Cabinet. Une étude attentive du patronage lui a permis de préciser l'influence respective des principaux hommes politiques.

P. V.

— Wolfgang MICHAEL. *Englische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert. Das Zeitalter Walpoles.* Erster Teil (Berlin, Walter Rothschild, 1920, in-8°, XXIII-640 p.; prix : 12 m.). — Reprenant son histoire de l'Angleterre au XVIIIe siècle après une interruption de plus de vingt années, le professeur Michael a publié le premier des deux volumes qu'il doit consacrer à l'époque de Walpole. A vrai dire, la matière entre eux est très inégalement répartie, car le volume qui nous occupe n'étudie que les courtes années où Walpole est dans l'opposition et s'arrête au moment où il prend le pouvoir. Sans doute l'auteur a-t-il voulu établir son édifice sur les bases les plus larges. Les renseignements fournis par les dépêches des ministres prussiens complètent heureusement les recherches approfondies que l'auteur a faites dans les archives anglaises. Au château de Walpole, à Houghton, il dit avoir découvert des documents importants, mais la suite de l'ouvrage en fera seule apprécier la valeur. Souvent Michael se préoccupe moins de raconter les événements que de présenter les explications et réflexions qu'ils lui suggèrent, et le présent volume contient une série d'études d'où il n'est pas toujours facile de dégager une impression d'ensemble. Partant du schisme whig, qui fait passer Walpole dans l'opposition, il étudie d'abord le déisme anglais et la politique religieuse. Puis il expose les conséquences de la Quadruple-Alliance, qui d'ailleurs ne mérite pas son nom, puisque les Provinces-Unies n'y ont pas donné leur adhésion. Michael montre que Stanhope attachait peu d'importance à Gibraltar, et, pour la politique de Dubois, il confirme les appréciations de M. Bourgeois. Vient ensuite un tableau curieux des milieux jacobites en Angleterre et sur le continent. Enfin, les affaires du Nord fournissent le sujet des chapitres les plus intéressants. L'opposition de la politique française qui favorise l'établissement des Russes sur la Baltique, mais désire, par contre, conserver à la Suède ses possessions allemandes, et de la politique anglaise qui poursuit des buts exactement opposés, est bien mise en lumière. Le ministère anglais parvient à s'assurer de la docilité de Dubois, mais il est longtemps paralysé par l'action indépendante des ministres hanovriens qui s'opposent au rapprochement de l'Angleterre avec la Prusse. Stanhope réussit cependant à conclure le traité prussien, tandis que Carteret obtient l'alliance suédoise. Enfin, après l'échec du « Peerage bill », le rôle des Hanovriens est aussi important dans la crise intérieure qui ramène Walpole au pouvoir. — P. V.

— Robert DUNLOP. *Ireland from the earliest times to the present day* (Londres, Oxford University Press, 1922, in-8°, 224 p.; prix : 7 sh. 6 d.). — George FLETCHER. *Ireland* (Londres, Cambridge University Press, in-8°, 1922, XIV-294 p., avec des cartes et

Digitized by Google

des illustrations; prix : 8 sh. 6 d.). — Voici deux ouvrages de bonne vulgarisation scientifique qui se complètent heureusement. Le volume qui porte le nom de M. Fletcher est un recueil d'articles dus à divers auteurs : sur la topographie, par R. Lloyd PRAEGER, de la Bibliothèque nationale d'Irlande; sur les provinces d'Irlande, par W. F. BUTLER, attaché au Bureau de l'instruction publique; sur la géologie, par Grenville A. J. COLE, professeur de géologie au Collège royal des sciences; sur la population, la langue et la religion, par R. A. Stewart MACALISTER, professeur d'archéologie celtique à l'Université de Dublin; sur l'histoire naturelle, par M. R. Lloyd PRAEGER; sur l'archéologie, les antiquités et l'architecture, par E. C. R. ARMSTRONG, conservateur des antiquités irlandaises au Museum national de Dublin; enfin sur l'administration, l'éducation, les industries et manufactures, par M. FLETCHER lui-même. M. R. I. BEST termine cet utile répertoire par une rapide biographie des personnages qui ont fait le plus honneur à l'Irlande depuis saint Patrick jusqu'à Lord Kelvin. Ce n'est pas sans amertume que sont mentionnées les tragiques transformations par lesquelles l'Irlande passe en ce moment, mais le ton demeure toujours mesuré et comme impersonnel. — M. DUNLOP, professeur d'histoire irlandaise à l'Université de Manchester, est depuis longtemps connu par des travaux approfondis sur l'histoire moderne de l'Irlande, au temps par exemple d'Olivier Cromwell et de Daniel O'Connell; mais il n'y a porté aucune passion nationaliste ou religieuse; il prétend rester et il reste impartial, ainsi qu'il convient à la dignité de l'histoire. Ce même sentiment l'inspire dans le résumé de toute l'histoire d'Irlande dont le titre est donné plus haut. Résumé bien informé et instructif: un peu froid, comme un constat impersonnel de commissaire-enquêteur, mais c'est un aide-mémoire sûr et intelligent. Ch. B.

— Dans la série des « Helps for Students of history » que publie la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes (S. P. C. K.), les quatre derniers numéros (47-51) contiennent les brefs résumés dont le titre suit : *A students' guide to the mss. relating to english history in the seventeenth century in the Bodleian library*, par G. DAVIES (32 p.; prix : 1 sh.); — *History and ethnology*, par W. H. R. RIVERS (32 p.; prix : 6 d. C'est une réimpression, mais avec des additions et des corrections, d'un article publié déjà dans « History », juillet 1920; trois pages de bibliographie où ne figurent que les ouvrages les plus récents publiés en anglais); — *Some aspects of boundary settlement at the peace conference*, par Alan G. OGILVIE (32 p.; prix : 6 d.); — enfin *The mechanical processes of the historian*, par Charles JOHNSON (32 p.; prix : 6 d. Il y est traité des bibliographies, de la méthode à suivre pour le classement et l'inventaire des collections de livres et de manuscrits, de l'établissement d'un manuscrit pour l'impression et de la correction des épreuves). — Dans le même format a paru en même temps une biographie de

Digitized by Google

Walter de Gray, archevêque d'York de 1215 à 1255, par le très Rév. H. Louther CLARKE, ex-archevêque de Melbourne (32 p.; prix : 6 sh.); c'est comme un bon article du « Dictionary of national biography », composé uniquement d'après les documents imprimés. Ch. B.

— Le tome V des *Readings in english social history from contemporary literature*, par R. B. MORGAN (Cambridge, at the University Press, 1922, in-8°, x-125 p.; prix : 4 sh.), se rapporte à la période qui s'est écoulée entre la Révolution de 1688 et l'avènement de la reine Victoria (1837). Il se lit avec intérêt; les illustrations sont amusantes. Ch. B.

— Claude JENKINS. *The monastic chronicler and the early school of St Albans* (Londres, S. P. C. K., 1922, in-8°, 98 p.; prix : 3 sh. 6 d.). — Beau sujet, qui n'a guère été qu'effleuré, d'ailleurs d'une main experte, et à laquelle sont familiers les textes et les bibliothèques du moyen âge anglais. M. Jenkins est conservateur de la bibliothèque de Lambeth et chapelain de l'archevêque de Cantorbéry. Ne nous donnera-t-il pas un jour une Histoire littéraire de la célèbre abbaye de Saint-Alban? Ch. B.

Italie. — *Necrologio del Liber confratrum di S. Matteo di Salerno*, publ. par C.-A. GARUFI (Roma, Istituto storico italiano, 1922, gr. in-8°, LXIV-433 p., de la collection des *Fonti per la storia d'Italia pubblicate dall' Istituto storico italiano;* prix : 55 lires). — L'*Istituto storico italiano* poursuit avec activité la publication de son beau recueil des « Sources de l'histoire d'Italie ». Dans toutes les sections, des volumes ont paru récemment ou sont à la veille de paraître : dans la section des *Scrittori*, M. Zucchetti a donné la Chronique de Benoît du Mont-Soracte, dont nous reparlerons dès que nous l'aurons reçue, et l'on annonce des éditions de Procope, de la Chronique de Vulturne, de celle de Salimbene et des Annales de Caffaro; dans la section des *Diplomi*, le cartulaire de Bobbio de MM. Cipolla et Buzzi a été récemment achevé, et nous y reviendrons également quand les volumes nous seront arrivés; dans la section des *Statuti*, on annonce pour bientôt les statuts des corporations vénitiennes; dans celle des *Antichità* enfin, M. de Bartholomaeis va faire paraître un recueil de poésies provençales intéressant l'histoire italienne, et nous avons en mains le beau volume dont nous avons plus haut transcrit le titre et qui contient l'Obituaire de San Matteo de Salerne. Commencé en 1073, cet obituaire a été tenu à jour jusqu'au XIVe siècle. Mais M. Garufi, au prix d'un labeur considérable, en a rendu la consultation et l'usage facile aux historiens en répartissant les mentions qu'il renferme sur cinq colonnes, correspondant à cinq grandes périodes de rédaction. Les tables sont très commodément dressées : M. Garufi y a distingué les noms de personnages identifiés de ceux qui ne le sont pas, ce qui présente de sérieux avantages. A tous égards, il a bien mérité de la science historique. L. HALPHEN.

Digitized by Google

— Les moines de l'abbaye du Mont-Cassin ont publié, en 1914, le *Regesto dell' antica badia di S. Matteo « de Castello » o « Servorum Dei »* et, en 1915, le *Regesto di Tommaso Decano o Cartolario del Convento Cassinese, 1178-1880.*

— Dans la revue « Gli archivi italiani », Don Mauro INGURNEZ a publié : *le Bolle ponteficie di S. Spirito del Morrone, conservate nell' Archivio di Montecassino* (1918), et *le Carte medioevali Abruzzesi con firma in versi* (1919).

— *Les Guides bleus. Touring club italien. Italie en deux volumes.* I : *Des Alpes à Rome* (Paris, Hachette; Londres, Macmillan, 1922, petit in-8°, CLVI-491 p., 26 cartes et 26 plans; prix : 25 fr.). — On peut en toute confiance conseiller aux touristes partant pour l'Italie de se procurer le présent *Guide*, très maniable, bien imprimé sur papier léger et souple, qui fera certainement oublier vite l'ancien Joanne et remplacera avantageusement les trois volumes de Bædeker. Pour plus de garantie, on s'est assuré la collaboration d'Italiens : c'est L.-V. Bertarelli qui a signé la préface; l'histoire de l'art a été résumée par Carlo Grigioni pour l'antiquité et par Adolfo Venturi pour l'art proprement italien depuis l'époque chrétienne; les cartes sont celles du Touring club italien. Inutile d'ajouter que le texte même a été l'objet d'une refonte complète. Le tome II : *Rome, l'Italie méridionale et les îles*, paraîtra avant la fin de la présente année 1923.

Maroc. — E. LÉVI-PROVENÇAL. *Les historiens des Chorfa, essai sur la littérature historique et biographique au Maroc du XVIe au XXe siècle* (Paris, E. Larose, 1922, in-8°, 470 p.; prix : 30 fr.). — Le mot *Chorfa* a pénétré si profondément dans la langue administrative du protectorat du Maroc que l'auteur de ce volume n'a pas pensé à expliquer au lecteur français, à l'historien avisé mais non arabisant, ce que ce vocable veut dire. C'est l'arabe *chorafà*, pluriel de *chérîf*, et l'on sait que, sous cette dernière appellation, on comprend tous les individus qui, à l'heure actuelle, se flattent de descendre de Mahomet par sa fille Fâtima : c'est d'ailleurs la seule noblesse que reconnaisse l'islamisme. Or, les déboires politiques de cette descendance sont bien connus : jamais les Alides n'ont pu fonder de royaumes éphémères qu'aux confins de l'empire arabe, dans les montagnes du nord de la Perse ou sur les pentes de l'Atlas. Il se trouve que, dans la période de l'histoire du Maroc choisie par M. Lévi-Provençal, il y a eu deux dynasties se réclamant, à tort ou à raison, de cette illustre origine : la dynastie sa'dienne (qui faisait remonter son origine aux parents nourriciers du prophète) et l'Alaouïte, celle qui règne encore maintenant et porte le titre de *chérifienne*. Ces souverains ont eu des historiens, et leurs sujets, également *chérîfs*, des biographes. C'est à étudier les uns et les autres que le savant professeur à l'Institut des Hautes-Études marocaines de Rabat a consacré le fort volume placé sous nos yeux. Il y a, dans la capitale du protectorat, toute une pha-

Digitized by Google

lange de jeunes érudits formés à la discipline de la Faculté des lettres de l'Université d'Alger, dont le doyen, M. René Basset, est bien connu par ses recherches sur les domaines les plus variés : arabe, abyssin, berbère, haoussa, folklore. Déjà neuf volumes ont été édités par cette élite dans la série des publications de ce même Institut, sans compter ceux qui sont hors série. Nous sommes heureux de pouvoir attirer l'attention des lecteurs de la *Revue* sur le travail consciencieux qui se fait sur les bords de l'Atlantique : c'est l'exploration scientifique du Maghreb-el-Aqçà qui continue. Cl. HUART.

Perse. — Clément HUART, membre de l'Institut. *Les Ziyârides* (Paris, Impr. nationale, 1922, in-4°, 84 p.; extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLII). — La dynastie des Ziyârides, qui a régné en Perse (provinces du Khorassan et de la Transoxiane) depuis le début du Xe siècle de notre ère jusqu'en 1034 (425 de l'hégire), compte dix chefs ou sultans; leur histoire nous est présentée dans ce savant mémoire, pour la première fois, d'une façon continue, d'après les sources originales mises abondamment à contribution.

Russie. — Émile HAUMANT. *Le problème de l'unité russe* (Paris, éditions Bossard, 1922, 1 vol. in-16, 130 p., avec 4 cartes; prix : 4 fr. 50). — Personne n'était mieux qualifié que le savant professeur de la Faculté des lettres de Paris pour étudier quelles conséquences comporte pour les Français la dislocation de la Russie. M. Haumant se défend d'avoir projeté la lumière sur un avenir profondément trouble. Il aurait pourtant pu en avoir la prétention, car c'est avec des analyses de cette sorte qu'on pourra peut-être comprendre le chaos. Pour l'instant, après avoir soigneusement dégagé les influences géographiques et les influences historiques, M. Haumant ne conclut que par l'impossibilité de conclure. Pourtant il ne peut s'empêcher, à la dernière page, d'ajouter les raisons d'espérer. Sur le problème polono-russe, sur les possibilités de demain pour une Russie moins vaste, moins « fière de sa masse », moins étroitement centraliste, on lira avec un intérêt puissant les réflexions, généralement optimistes, de M. Haumant. Peu de problèmes sont davantage dignes de nous occuper : suivant que la Russie s'entendra ou non avec les Polonais, les Lettons, les Esthoniens, elle aura dans l'avenir une politique — ou l'autre — vis-à-vis de l'Allemagne et de la France.

Sagement, M. Haumant s'est gardé de prévoir des délais, même approximatifs, et d'indiquer des temps : « La famine actuelle et celles qui la suivront reculeront les solutions, sans d'ailleurs en changer la nature. » On appréciera la prudence de ce petit livre substantiel et parfaitement clair. Roger LÉVY-GUENOT.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires**. 1922, novembre-décembre. — Henri LION. Essai sur les œuvres politiques et morales du baron d'Holbach; suite (le système social). — Maurice DOMMANGET. Mazuel et l'Hébertisme. — Albert MATHIEZ. La Révolution et les subsistances. L'inauguration de la Terreur (août et septembre 1793). — ID. Anecdotes sur Chaumette (fournies par M. Gérin, bien connu par ses études sur Claude Tillier). — A. RICHARD. La chasse aux oisifs à Pau en l'an II. — A. MATHIEZ. Une dénonciation contre les banquiers Boyd et Ker (4 octobre 1792). — ID. Les curés et les registres de l'état civil après la loi du 20 septembre 1792. — ID. D'Antraigues et son agence secrète (publie un mémoire de d'Antraigues, daté de Londres le 1er mars 1809, sur ses agissements en 1793-1795). = C.-rendus : *E. Le Parquier*. Cahiers de doléances du bailliage d'Arques pour les États-Généraux de 1789. — *Albert Despaux*. L'inflation dans l'histoire (étude très documentée à l'appui d'une thèse : la France ne sortira de la crise économique actuelle que par une inflation fiduciaire accrue. L'auteur explique les raisons pour lesquelles les Thermidoriens ont laissé tomber l'assignat et les conséquences de leurs calculs. « Livre vivant et suggestif »).

2. — **Les Archives de la Grande Guerre**[1]. 1921, juillet. Numéro spécial sur la question de la Haute-Silésie : J. NOULENS. Le point de vue politique. — Émile BOURGEOIS. Les populations de Haute-Silésie. — G. BIENAIMÉ. La question économique. — REGAUD. Le plébiscite vu par un témoin. = Documents : Les revendications polonaises (extrait du mémoire présenté par la délégation polonaise à la Conférence de la Paix). — Le texte primitif du traité. — La protestation allemande. — Les débats du Conseil suprême (juin 1919) d'après un récit anglais (E.-G. Dillon). — Réponse des puissances alliées et associées à la délégation allemande (16 juin 1919). — Le texte définitif du traité. — Règlement pour le plébiscite de Haute-Silésie (extraits). = Notes et études : Les progrès du ger-

1. Les *Archives de la Grande Guerre*, publiées sous les auspices de la « Société de l'histoire de la guerre », ont commencé à paraître en mars 1919; le n° de juillet 1921 est le 24e de la série. Nous avons le regret de ne pouvoir donner l'analyse des vingt-trois premiers numéros.

Digitized by Google

manisme en Haute-Silésie et l'organisation du plébiscite. — Les États-Unis et la question de Haute-Silésie. — Essai bibliographique sur le problème de Haute-Silésie. = Août. Henri HAUSER. Luxembourg et Zollverein. Les tentatives de prussification du grand-duché (1839-1919). — Maurice BOURGEOIS. La propagande britannique et américaine dans les pays ennemis pendant la guerre. — Paul PILANT. Le journal, arme de guerre de l'Allemagne : la Gazette des Ardennes (suite). = Documents : Les responsabilités de la guerre (extraits des mémoires de M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne en France en 1914). = C.-rendus : Princesse *Blücher*. Une Anglaise à Berlin, notes prises pendant la guerre et la révolution sociale de 1918 (document tout à fait curieux par sa spontanéité et sa fraîcheur d'impressions). — *Matthias Erzberger*. Erlebnisse im Weltkrieg (témoignage fragmentaire, mais important, notamment en ce qui concerne les négociations avec l'Italie et les relations avec le Saint-Siège). — *Roberto Cantalupo*. La politica francese da Clemenceau a Millerand (souvenirs intéressants d'un correspondant de l'*Idea Nazionale ;* jugements partiaux). = Septembre. Jules ISAAC. Le témoignage du général Lanrezac sur le rôle de la 5e armée, août 1914 (critique du plan 17 par Lanrezac. Jusqu'au 14 août, le G. Q. G. a refusé de croire à la manœuvre allemande par la rive gauche de la Meuse). — Maurice BOURGEOIS. La propagande britannique et américaine dans les pays ennemis pendant la guerre (suite et fin). — Paul PILANT. Le journal, arme de guerre de l'Allemagne : la Gazette des Ardennes (suite et fin). = Documents : Les attitudes et les idées politiques d'Erzberger (extraits du procès en diffamation intenté par Erzberger à Helfferich et de divers discours d'Erzberger). — L'angoisse allemande en septembre 1918 (proclamation de Hindenburg « A l'armée et au pays! »). = C.-rendus : *J. Ancel*. Les travaux et les jours de l'armée d'Orient, 1915-1918 (très documenté et précis, surtout en ce qui concerne l'histoire « administrative » de l'armée d'Orient). — *M. Javary*. L'effort du réseau du Nord pendant et après la guerre; *M. Feschaud*. Les chemins de fer pendant et depuis la guerre (travaux importants, dus à des techniciens bien informés). — Général *v. Kuhl*. Die Marnefeldzug 1914 (témoignage du chef d'État-major de la Ire armée allemande). = Octobre. B. AUERBACH. La crise de l'alliance austro-allemande sous le ministère du comte Czernin, 1917-1918 (analyse des souvenirs de Czernin qui a servi l'alliance austro-allemande sans foi et sans illusion sur sa valeur). — Jules ISAAC. Le témoignage du général Lanrezac sur le rôle de la Ve armée, août 1914; suite (le 15 août seulement, la 5e armée est orientée vers la Sambre pour agir de concert avec les Anglais et les Belges, mais l'offensive par les Ardennes, confiée à la 4e et à la 3e armée, reste l'idée maîtresse du G. Q. G. Le pessimisme du général Lanrezac semble d'ailleurs exagéré). — Septime GORCEIX. L'Intermède, journal d'un camp de prisonniers en Allemagne. = Documents : La Conférence de la Paix (notes et souvenirs des experts américains). = C.-ren-

Digitized by Google

dus : capitaine *Th. L. Frolingham*. A guide to the military history of the world war (manuel américain, inexact et tendancieux). — Général *v. Zwehl*. Die Schlachten im Sommer 1918 an der Westfront (intéressant, mais contient peu de renseignements nouveaux). — *C. Piccioni*. Le statut international de Dantzig (excellente analyse). — *G. Delahache*. Les débuts de l'administration française en Alsace et en Lorraine (recueil de documents bien présentés). = Novembre. B. AUERBACH. La crise de l'alliance austro-allemande sous le ministère du comte Czernin, 1917-1918; suite (difficultés entre les alliés au sujet de la Pologne; négociations de Brest-Litovsk). — J. ISAAC. Le témoignage du général Lanrezac sur le rôle de la 5e armée, août 1914; suite (bataille de Charleroi; les responsabilités du haut commandement). — Guy-Charles CROS. Le coup d'État de Kapp, notes d'un témoin. = Documents : Les responsabilités de Caporetto, témoignages des généraux Capello et Cadorna. — La démarche autrichienne pour la paix (septembre 1918); une lettre de Guillaume II à l'empereur Charles. = C.-rendus : *Ludendorff*. Documents du commandement suprême de l'armée sur son activité, 1916-1918 (recueil de textes publié dans un dessein apologétique, mais d'un intérêt capital). — *Th. Niemeyer* et *R. Strupp*. Die völkerrechtlichen Urkunden des Weltkrieges (instrument de travail commode, mais incomplet; même dans les publications officielles, les auteurs ont fait un choix qui prête parfois à la critique). — Die Schlachten und Gefechte des grossen Krieges 1914-1918. Quellenwerk nach den amtlichen Bezeichnungen zusammengestellt vom grossen Generalstab (tableau chronologique de tous les combats livrés par des troupes allemandes, avec indication des unités engagées; tables et index commodes). — J. BELLEUDY. Que faut-il penser du 15e corps? (soutient que la défaillance du 15e corps à Morhange est « une odieuse fable, inventée de toutes pièces »). = Décembre. E. MARIE. Un village pendant l'occupation allemande; extraits du journal de M. Marie, maire intérimaire de Gespunsart (Ardennes). — Jules ISAAC. Le témoignage du général Lanrezac sur le rôle de la 5e armée, août 1914; suite et fin (la bataille de Guise, ordonnée par Joffre et gagnée par Lanrezac; disgrâce de Lanrezac, rendue nécessaire par ses dissentiments avec Joffre et French). — B. AUERBACH. La crise de l'alliance austro-allemande sous le ministère du comte Czernin, 1917-1918; suite et fin (les projets sur la Roumanie et la paix de Bucarest; l'incident Czernin-Clemenceau et la démission de Czernin; son ralliement au pangermanisme après la défaite). = Documents : Au grand État-major allemand, souvenirs d'un général autrichien (extraits du livre du général J. Stürgkh). = C.-rendus : Général *Serrigny*. Réflexions sur l'art de la guerre (insiste sur la nécessité d'un organisme permanent ayant pour tâche de préparer la mobilisation de toutes les forces nationales). — Général *Liman von Sanders*. Fünf Jahre in Türkei (se donne l'aspect d'un mécontent, qui seul a vu clair, et qui n'a pas eu moins à se plaindre des Turcs, surtout d'En-

Digitized by Google

ver-pacha, que de ses compatriotes). = 1922, janvier. Édouard DESBRIÈRE. Quelques historiens anglais et allemands de la guerre navale (analyse les publications très importantes de Sir Julian Corbett, de Filson Young et de l'amiral Jellicoë). — Général LEGRAND-GIRARDE. Le combat de Saint-Blaise-la-Plaine du 21e corps d'armée, 14 août 1914 (l'auteur commandait le 21e corps). — ***. L'offensive de Macédoine en 1918 (extraits du carnet de campagne d'un officier d'État-major, évidemment réserviste et assez irrévérencieux). = Documents : Mémoire du comte *Schulenburg* sur l'abdication de Guillaume II (Schulenburg était le chef d'État-major du Kronprinz, il prit part aux conciliabules de Spa, le 9 novembre 1918). = C.-rendus : *André-H. Carlier*. La photographie aérienne (intéressant). — *Karl Novak*. Der Weg zur Katastrophe (panégyrique de Conrad von Hœtzendorff, mais panégyrique très documenté). — *E. von Falkenhausen*. Die Erdrosselung Griechenlands (pamphlet haineux, dû à l'ancien attaché militaire allemand en Grèce). — *André Blum*. La caricature de guerre en France et à l'étranger (des lacunes dans la 2e partie). — Commandant *Laure*. Au 3e bureau du 3e G. Q. G. (témoignage très documenté sur l'effort du haut commandement dans la dernière période de la guerre). — *P. Ginisty* et capitaine *Maurice Gagneur*. Histoire de la guerre par les combattants. III : Verdun (très émouvant, permet de reconstituer l'atmosphère de la bataille). = Février. B. AUERBACH. La dictature du prolétariat en Hongrie, 22 mars-31 juillet 1919 (récit plus objectif que celui des frères Tharaud). — Colonel Ed. DESBRIÈRE. Quelques historiens anglais et allemands de la guerre navale (analyse des travaux ou témoignages allemands de Groos, Firle, von Scheer, von Hase et von Tirpitz). — G. CALMETTE. La réparation des dommages de guerre. L'élaboration et le vote de la loi du 17 avril 1919. = C.-rendus : *Armand Lebrun*. La dictature du prolétariat. Les ravages du bolchevisme en Hongrie (tract de propagande magyare). — Major général Sir *C. E. Calwell*. Experiences of a lug out, 1914-1918 (très intéressant). — *Id.* The life of Stanley Maude, lieutenant général (biographie du chef de l'armée de Mésopotamie). — Général *von Freytag-Loringhoven*. Heerführung im Weltkriege; vergleichende Studien (très tendancieux).

3. — **Bulletin de la Société d'histoire moderne.** 1922, novembre. — SALOMON. L'incident Hohenzollern (Guillaume Ier n'eut aucune part de responsabilité dans la candidature de Léopold de Hohenzollern; c'est Antoine, le père de Léopold, qui n'a cessé de la mettre en avant et il réussit à gagner à son jeu Bismarck. Encore ce dernier s'est-il effacé discrètement, espérant que le gouvernement français se laisserait prendre au piège. Ce qui arriva : l'incident d'Ems n'aurait d'ailleurs jamais eu les conséquences désastreuses qu'il produisit sans la légèreté de Gramont et d'Émile Ollivier; encore Ollivier n'a-t-il pas connu les documents essentiels que le ministre des Affaires étrangères gardait par devers lui; il a été dupé par Gramont, qui était très infatué

Digitized by Google

de sa propre personne et du crédit dont il jouissait aux Tuileries). = C.-rendus : Mémoires du comte *de Damas;* I : 1795-1822 (intéressant, mais rien de nouveau). — *Simon Askenazy.* Le prince Joseph Poniatovski, maréchal de France, 1763-1813 (œuvre dithyrambique dont il ne faut se servir qu'avec précaution). — *R.-M. Gouraud d'Ablancourt.* Souvenirs du général comte de Rumigny, aide de camp du roi Louis-Philippe, 1789-1860 (à partir de 1824 ces souvenirs, notés, semble-t-il, au jour le jour, ne manquent pas d'intérêt). — *Edmond Béraud.* Souvenirs du baron Gudin (beaucoup de piquantes anecdotes sur les personnages célèbres du temps de Louis-Philippe). — *Alwin R. Calman.* Ledru-Rollin après 1848 et les proscrits français en Angleterre (très intéressant). = Décembre. Discussion sur le mémoire lu par M. Salomon. M. SEIGNOBOS s'explique une fois de plus sur « la dépêche d'Ems ». Il y a deux dépêches, celle d'Abecken et celle de Berlin. Il n'y a pas eu falsification à proprement parler, Bismarck ayant été laissé libre par le roi de communiquer ou non à la presse la démarche de Benedetti; il l'a fait sous forme de communiqué, en employant des termes volontairement désagréables pour la France; ce sont surtout les socialistes allemands qui ont lancé contre Bismarck l'accusation de falsification, à laquelle d'ailleurs le récit de Bismarck lui-même dans ses Mémoires imprimait un caractère apparent de vérité). — Lieutenant-colonel MAYER. Dans une division territoriale au début de la campagne (l'histoire de cette division par celui qui en commandait l'artillerie montre à quel point avaient été négligés l'instruction et l'armement des réservistes et des territoriaux. L'esprit qui animait le haut commandement étant celui de l'offensive à tout prix, on n'avait aucune confiance en ces troupes qui ignoraient tout de la guerre). — TORAU-BAYLE. La loi des « trois états » d'Auguste Comte peut-elle servir de base à une philosophie de l'histoire? (Non : ce n'est pas l'énoncé d'une vérité historique, d'un développement nécessaire). = C.-rendu : *Louis Hautecœur.* L'Italie sous le ministère Orlando, 1917-1919 (livre fort instructif composé uniquement à l'aide de journaux italiens).

4. — **Bulletin hispanique.** 1922, octobre-décembre. — C. CIROT. Alphonse le Noble et la Juive de Tolède (la légende ne repose sur aucun fondement). — Fr.-Ph. CHEVALLIER. Le cantique spirituel de saint Jean de la Croix a-t-il été interpolé? (réponse affirmative; la rédaction A seule est authentique; il manque encore une édition critique des œuvres du saint). — J.-A. BERTRAND. Figures d'hispanologues : Dièze et Bouterwek. — Henri MÉRIMÉE. Le romancier Blasco Ibáñez et la cité de Valence. = C.-rendus : *Alfred Laumonier.* Catalogue des terres cuites du Musée archéologique de Madrid (excellent). — *Auguste Cour.* La dynastie marocaine des Beni Wattas, 1420-1550 (on comprend, par ce livre, que le chef du Maroc n'ait pu venir au secours du royaume de Grenade). — Ed. IBARRA. Documentos de asunto económico correspondientes al reinado de los Reyes Catolicos,

Digitized by Google

1476-1515 (premier fascicule qui n'a pas eu de suite). — *F. M. Esteves Pereira.* O descobrimiento da Tibet pelo P. António de Andrade (nouvelle édition de deux lettres de ce Père sur la découverte du Tibet et son évangélisation en 1624; édition définitive). — *E. Juan Garcia.* Pérez Bayer y Salamanca. Datos para la biobibliografia del hebraista valenciano (Bayer obtint en 1746 la chaire d'hébreu à Salamanque; le livre nous montre ce qu'était l'Université de cette ville, sans étudiants ou presque).

5. — Journal des savants. 1922, septembre-octobre. — E. NAVILLE. L'égyptologie française pendant un siècle. I. Champollion, Emmanuel de Rougé. — H. LEMONNIER. Miniatures flamandes au XVe siècle (d'après l'ouvrage du comte Paul Durrieu; quelques réflexions esthétiques à ce sujet). — G. GLOTZ. Un code fiscal de l'Égypte romaine (le gnomon de l'idiologue, d'après l'édition et la traduction de Th. Reinach; montre par quelques exemples tout ce qu'on peut trouver dans ce document). = C.-rendus : *Joseph I. S. Whitaker.* Motya, a phoenician colony in Sicily (résultat des fouilles entreprises en ce site par l'auteur; contribution importante aux études d'archéologie punique). — *Walther von Wartburg.* Französisches etymologisches Wörterbuch, 1er fascicule (promet un grand et bel ouvrage). — *John S. A. Bridge.* A history of France from the death of Louis XI; t. I : 1483-1493 (intéressant; plan peut-être trop vaste). — Baron *Carra de Vaux.* Les penseurs de l'Islam, t. I et II (bon *vade mecum* pour toute personne qui désire s'initier à la civilisation musulmane). — Recueil des publications scientifiques de *Ferdinand de Saussure* (il sera bien accueilli).

6. — Polybiblion. 1922, octobre. — Mme *Longworth-Chambrun.* Giovanni Florio. Un apôtre de la Renaissance en Angleterre à l'époque de Shakespeare (affirme les relations de Florio avec Shakespeare). — *Paul Gaultier.* Les maîtres de la pensée française (Hervieu, Barrès, Boutroux, Bergson). — *G. Colomb.* L'énigme d'Alésia (place l'Alésia de César à Alaise, en Franche-Comté). — *A. Carnoy.* Les Indo-Européens, préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe (résultat condensé de beaucoup de lectures; quelques hypothèses contestables). — *R. Reuss.* Histoire de Strasbourg (remarquable). — *G. Dupont-Ferrier.* Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand, t. II (annales du lycée au XIXe et au début du XXe siècle). — *A. Donnadieu.* L'hérédité dans la maison ducale de Lorraine-Vaudémont (thèse contestable; l'auteur a eu tort de croire que Saint-Urbain a reproduit les traits exacts des anciens ducs). — *Camille Rabaud.* Les héros de la foi : Paul Rabaut (écrit avec une chaude et totale admiration pour les « héros »). — *A. Aulard.* Recueil des actes du Comité de Salut public; t. XXV : 30 juin-28 juillet 1795 (montre le rôle du Comité après thermidor). — Le P. *Boudou.* Le Saint-Siège et la Russie. Leurs relations diplomatiques; t. I : 1814-1847 (suite de

Digitized by Google

l'ouvrage du P. Pierling; intéressant). — Comte *de Damas*. Mémoires du baron de Damas; t. I : 1785-1822 (mémoires d'un honnête homme). — *R. Altamira y Crevea*. La politica de España en América (prêche le rétablissement des relations économiques entre l'Espagne et l'Amérique du Sud). — *Roger Lambelin*. L'Égypte et l'Angleterre. De Mohammed Ali au roi Fouad (naissance et développement du nationalisme égyptien).

7. — La Révolution de 1848. 1922, septembre-octobre. — G. BOUSSINESQ. Reims à la fin de la monarchie de Juillet et pendant la période révolutionnaire de 1848; suite (inauguration du canal. 26 mars 1848; ouverture des travaux du chemin de fer; les élections à la Constituante; manifeste des divers partis; les résultats). — Mlle VERGEZ-TRICOM. La vie politique et les partis à Lyon en 1852; suite (le parti catholique; ses journaux; ses œuvres). — Gabriel VAUTHIER. Deux lettres adressées de Rome par Tétaz, membre de l'Académie de Rome, à Charles Garnier (sur les événements de Rome en 1849).

8. — Revue archéologique. 1922, juillet-octobre. — Léon JOULIN. La protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique d'après les découvertes archéologiques récentes (signale les découvertes archéologiques antérieures au IIIe siècle av. J.-Ch. dans l'ordre géographique et résume dans la conclusion les faits principaux du VIIIe au IVe siècle que nous apprennent sur ces contrées ces découvertes, les textes et la linguistique). — Ed. NAVILLE. La poterie nubienne (d'après les fouilles du docteur Hermann Junker). — J. MESNIL. La perspective linéaire chez Léonard de Vinci (la théorie et la pratique). — Ch. BRUSTON. Essai d'explication d'une intaille gnostique (elle présente une combinaison des idées des Ophites et de l'opinion essentielle de Marcion avec quelques vérités chrétiennes altérées). — W. DEONNA. L'archéologue et le photographe (services que le second peut rendre au premier). — H. BOUCHER. Kaineus et les Centaures (explication d'un sujet représenté sur un vase de la collection Saint-Ferriol). — L. SIRET. Les Cyclopes (personnification des volcans dont le cratère est l'œil rond unique). — J. LEITE DE VASCONCELLOS. Idées religieuses des Lusitaniens (discute une série d'assertions de M. Toutain au t. III de son ouvrage : « Les cultes païens dans l'Empire romain »). = Nouvelles archéologiques (à noter l'article nécrologique sur Mgr Duchesne, par Salomon REINACH). = C.-rendus : *René Grousset*. Histoire de l'Asie (effort considérable et loyal pour initier le public à un sujet qu'il ignore). — *Ev. Breccia*. Alexandrea ad Egyptum (description d'Alexandrie et catalogue raisonné du Musée). — *Léon Homo*. Problèmes sociaux de jadis et d'à présent (remarquable). — *Raoul Montandon*. Genève des origines aux invasions barbares (excellente étude de préhistoire). — *E. Watson Burlingame*. Buddhist legends, translated from the original texts of

Digitized by Google

the Dhammapada commentary (commentaires souvent ineptes des 436 stances que l'on considère comme les paroles de Bouddha). — *J. Casier* et *P. Bergmans*. L'art ancien dans les Flandres, t. III (documents très instructifs dont la plupart inédits). — *N. Iorga* et *G. Bals*. L'art roumain (important). — *Louis Réau*. L'art russe de de Pierre le Grand à nos jours (très utile).

9. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1922, 15 novembre. — *J. Maxvell*. La magie (intéressant). — *C. Guignebert*. Le christianisme médiéval et moderne (excellent livre de vulgarisation, dit A. Loisy, qui fait d'ailleurs d'importantes réserves). — *J. Wordsworth* et *H. J. White*. Novum Testamentum Domini nostri Jesu Christi latine (importante édition du texte de la Vulgate hiéronymienne). — *F. Perles*. Analekten zur Textcritik des Alten Testaments (très utile). — *D. Nielsen*. Der dreieinige Gott in religionshischer Beleuchtung; I (synthèse trop systématique, mais qui mérite d'être examinée de près). — *R. Fawtier*. Sainte Catherine de Sienne (excellente étude critique des sources). — *J. Mélia*. L'étrange histoire de l'abbé de Choisy (amusant, mais fait sans critique; on n'a même pas cherché à savoir la valeur historique des Mémoires de l'abbé). — *P. de Crouzas-Crétet*. Paris sous Louis XIV; la vie privée et la vie professionnelle (synthèse facile fondée sur des données insuffisantes). — *René Lote*. Les relations franco-allemandes (l'auteur veut prouver qu'il n'y a jamais eu de réelle pénétration de la France par l'Allemagne ni réciproquement). = 1er décembre. *Th. Gerold*. Le manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du xve siècle (remarquable). — Les académies de Belgrade et de Zagreb (Louis Leger énumère leurs publications, reprises avec activité depuis la fin des hostilités). = 15 décembre. *Jean-Maxe*. Les cahiers de l'Anti-France (excessif et même parfois injuste, mais instructif). — *J. Morestre*. Vilna et le problème de l'Est européen (le problème est bien posé; mais quand et comment sera-t-il résolu?). — Doctoresse *Pelletier*. Mon voyage aventureux en Russie communiste (témoignage édifiant d'une militante du parti de la révolution sociale qu'affligent les résultats obtenus). — *Antoine Gorski*. La Pologne et la guerre (important; mais c'est une œuvre de propagande qu'il faut donc lire avec précaution). — Colonel *Rézanof*. La Troisième Internationale communiste. Le « Komintern » (« Komintern » veut dire : Internationale communiste; l'auteur est un ancien procureur de la justice militaire dans l'armée impériale russe; il écrit pour prémunir les hommes d'État européens contre toute tentative d'entrer en relation avec le Soviet des commissaires du peuple). — La Toscana alla fine del Granducato. *Ferdinando Martini*, Confessioni e ricordi : Firenze granducali (deux remarquables volumes sur la Révolution toscane du 27 avril 1859 et sur les années qui l'ont précédée). — *E. Corradini*. L'unità e la potenza delle nazioni (remarquable). — *A. Salandra*. I discorsi della guerra, con alcune note;

Digitized by Google

Sidney Sonnino. Discorsi per la guerra (deux recueils qui constituent une source historique de premier ordre).

10. — Revue de littérature comparée. T. I. fasc. 1 (1921). — F. BALDENSPERGER. Littérature comparée : le mot et la chose. — Paul HAZARD. L'invasion des littératures du Nord dans l'Italie du XVIIIe siècle. — E. EGGLI. Diderot et Schiller. = C.-rendus : *Price*. English German literary influences. — *H. Tronchon*. La fortune intellectuelle de Herder en France. = Fasc. 2. P. DE NOLHAC. Un poète rhénan ami de la Pléiade : Paul Melissus (continué dans les numéros suivants). = Fasc. 3. BALDENSPERGER. L'émigré Gourbillon traducteur de Dante. — M. J. BOPP. A propos d'une poésie révolutionnaire de Pfeffel. = C.-rendu : *Herking*. Ch. V. de Bonstetten, 1745-1832; sa vie, ses œuvres. = Fasc. 4. H. TRONCHON. Herder et Lamartine. — S. JEŽIĆ. Académies italiennes à Vienne. — J. DRESCH. Deux lettres inédites de J.-J. Rousseau à propos de la *Nouvelle Héloïse*. = C.-rendu : *Andler*. Les précurseurs de Nietzsche. = T. II, fasc. 1 (1922). F. BALDENSPERGER. Où l'Orient et l'Occident s'affrontent. — J. DRESCH. Quatre lettres inédites de Volney. — E. EGGLI. Les lettres de Charles de Villers à Jean de Muller (principalement sur la question des Universités westphaliennes; continué dans les numéros suivants). = C.-rendus : *Cazamian*. L'évolution psychologique et la littérature en Angleterre, 1860-1914. — *R. Withington*. English Pageantry, an historical outline. = Fasc. 2. W. FOLKIERSKI. Molière en Pologne. = C.-rendu : *G. Cohen*. Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle. = Fasc. 3. R. GALLAND. Un poète errant de la Renaissance : Jean Van der Noot et l'Angleterre. — J. DRESCH. Börne et son histoire inédite de la Révolution française. — H. GIRARD. La « Grève de Samarez » de Pierre Leroux. — F. CHAMBON. Mérimée et la société anglaise. = C.-rendu : *G. Atkinson*. The extraordinary voyage in french literature before 1700. = Fasc. 4. G. CHINARD. La correspondance de Mme de Stael avec Th. Jefferson. = C.-rendu : *P. de Nolhac*. Ronsard et l'Humanisme.

11. — Revue des études anciennes. 1912, octobre-décembre. — P. ROUSSEL. Thucydide et les barbares (il a sûrement voulu parler au début de son œuvre de l'ébranlement causé par la guerre du Péloponnèse à une partie des barbares). — E. GALLETIER. Notes sur deux inscriptions funéraires (une inscription en vers hexamètres trouvée récemment sur la Via Salaria; une inscription de Lyon. Bücheler, n° 1278). — Ch. BRUSTON. L'inscription de la colonne Trajane (propose de lire « tan[tis ru]pibus »). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. XCVI. Remarques critiques sur la vie et l'œuvre de saint Martin (contre la thèse de Babut. Martin est bien le fondateur de Ligugé; caractère spécial du monastère de Marmoutier). — Adrien BLANCHET. A propos de l'enceinte de Carcassonne (*Carcaso* fut sous l'Empire romain un simple *castellum;* il ne prit d'importance que sous Clovis).

Digitized by Google

— J. COLIN. Les antiquités d'Arles coulées à Pont-Saint-Esprit en 1564 (impossibilité qu'il y a de les retrouver). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *Michaël Rostovtzeff.* A large estate in the third century B. C.; a study in economic History (analyse par M. JOUGUET). — *M. Croiset.* La civilisation hellénique (remarquable). — *H. Lechat.* La sculpture grecque (fait de main de maître). — *Ch. Lalo.* Aristote (bon mémento). — *L. Laurand.* Manuel des études grecques et latines (répertoire excellent). — *E. Ciccotti.* Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico (sujet trop vaste pour être approfondi). — *L. A. Constans.* Ap. Claudius Pulcher (sujet épuisé). — *Gustave Bloch.* L'Empire romain, évolution et décadence (résumé d'une vie laborieuse, sommaire d'un demi-siècle d'efforts comme savant et comme professeur). — *C. Jullian.* De la Gaule à la France (remarquable). — *L.-A. Constans.* Arles antique (excellent). — *Karl Schumacher.* Siedelungs- und Kulturgeschichte der Rheinlande, t. I. Die vorrömische Zeit (bon). — *Pierre de Labriolle.* Histoire de la littérature latine chrétienne (manuel de premier ordre). — *Ernest Bosshardt.* Essai sur l'originalité et la probité de Tertullien dans son traité contre Marcion (bien informé, sage et intéressant). — *Pierre Batiffol.* Le catholicisme de saint Augustin (remarquable). — *A. Dauzat.* La géographie linguistique (à lire et à méditer).

12. — Revue des études historiques. 1922, octobre-décembre. — L. PERRET. La succession de Septime Sévère et le projet de partage de l'Empire (le récit d'Hérodien est dramatique et sans doute faux; mais il nous montre qu'à l'époque où Hérodien écrivait, soit vers 240, l'idée d'un partage prenait corps). — L. MIROT. Roger de Piles, critique d'art, 1635-1709; II (ses débuts, la querelle des Poussinistes et des Rubinistes; son rôle diplomatique; ses collections). — J. HARMAND. L'histoire littéraire du sentiment religieux en France (analyse et grand éloge de l'œuvre de Henri Bremond). — Fr. ROUSSEAU. Limoëlan et les complices féminins de la machine infernale (deux des complices, Carbon et Saint-Rejant, furent arrêtés et exécutés; quant à Limoëlan, il échappa, se réfugia aux États-Unis, entra au séminaire de Baltimore, devint curé sous le nom d'abbé de Clorivière et mourut en 1820 directeur d'un couvent de la Visitation à Georgetown). — B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. Le sous-lieutenant Aubry de Vildé (quelques lettres de lui de 1811 à 1812; détails sur la campagne de Russie). — M. BUFFENOIR. Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848 (œuvres des deux sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-François-Xavier, etc.). = C.-rendus : *Louis Halphen.* Études critiques sur l'histoire de Charlemagne (travaux consciencieux). — Duc *de la Force.* Le grand Conti (excellent). — *J. Munier-Jolain.* Les treize femmes de maître Gaultier (causes que plaida l'avocat Gaultier cité par Boileau; médiocre). — *F. Duine.* La Mennais, sa vie, ses idées, ses ouvrages (l'auteur est trop mennaisien). —

Digitized by Google

Georges Goyau. Papauté et chrétienté sous Benoît XV (remarquable).

13. — Revue historique de la Révolution française. 1922, juillet-septembre. — A. VELASQUE. Du nombre des victimes de la Terreur à Nantes (prouve, à l'aide de documents nouveaux, combien sont peu sûrs les calculs de Lallié; parmi les 4,800 victimes qu'il a comptées, beaucoup certainement ont été, après la Terreur, rendues à la liberté). — Jean DONAT. Le maximum et son application dans un district de la Haute-Garonne; suite. — Henry POULET. L'esprit public à Thann pendant la Révolution. La Société des amis de la Constitution, 1794-1795; suite. — Gustave LAMBERT. Une aventure de jeunesse de Dubois-Crancé (il eut maille à partir avec la police à Reims, en 1768, pour avoir, avec trois camarades avinés, fait du tapage et houspillé la police pendant la foire). — Dr PAYNNEVILLE. Deux lettres inédites de Marat (adressées en 1783 à Roume de Saint-Laurent en vue d'obtenir une situation officielle en Espagne). — Otto KARMIN. Deux mémoires inédits de Francis d'Ivernois relatifs à la neutralisation de la Savoie du Nord en 1815.

14. — Le Correspondant. 1922, 25 novembre. — P. DECIZE-AIGLAT. Qui a voulu la guerre? La politique autrichienne des catastrophes de 1906 à 1913 (d'après les livres et les documents autrichiens, en particulier d'après les Mémoires de Conrad de Hœtzendorf, commentés par les ouvrages de Kanner et du baron Szilassy; à suivre). — Amédée BRITSCH. L'épopée belge dans la grande guerre (d'après le livre publié sous la direction de Paul Heuzé). — Le désastre républicain (aux élections du 7 novembre 1922 qui ont profondément ébranlé le parti républicain au pouvoir depuis l'élection de M. Harding). — Alfred POIZAT. Ibsen (place de son œuvre dramatique dans l'histoire littéraire). — DE LANZAC DE LABORIE. Un plan de réforme politique (d'après l' « Essai de politique expérimentale » par le comte de Fels). — Guy DE VALOUS. A travers la presse étrangère. Revues de Hongrie et d'Autriche. = Décembre. Henri BREMOND. Pour qu'on lise saint François de Sales. A propos des fêtes du troisième centenaire. — P. DECIZE-AIGLAT. Qui a voulu la guerre? La politique autrichienne des catastrophes, de 1906 à 1913; II (l'arrivée au pouvoir du comte Berchtold et la crise balkanique). — DE LANZAC DE LABORIE. Les origines et l'unification de la France (d'après Camille Jullian et Auguste Longnon). — A. BRIOT. L'œuvre de Pasteur. — Roger LAMBELIN. Un artisan de l'impérialisme germanique : Albert Ballin (d'après sa biographie par B. Huldermann). = 25 décembre. Ch. et J. LOISEAU. Lacordaire et Soloviev (note de surprenantes rencontres de pensée chez ces deux grands esprits qui n'ont jamais eu entre eux le moindre rapport). — ***. La nouvelle Chambre des Communes et les partis en Angleterre. — François LECHANNEL. Revues de Grande-Bretagne (extraits traduits sur le nouveau Parlement, la crise de Tanger, la faillite de la politique alliée dans le Levant). = 1923, 10 jan-

Digitized by Google

vier. Bernard FAŸ. La politique étrangère aux États-Unis et l'Europe. — Vicomte Henri DAVIGNON. Le français sera-t-il proscrit de l'Université de Gand? (« Personne ne souhaite vraiment la suppression du français dans un de nos quatre illustres foyers de culture universitaire »). — François LECHANNEL. A travers la presse étrangère. Revues des États-Unis.

15. — Mercure de France. 1922, 15 novembre. — B. MAKLAKOFF. La crise du bolchevisme (« le bolchevisme se meurt, mais la Russie renaît »). — Georges BATAULT. La question d'Orient; son aspect actuel (fait ressortir la menace pour la paix du monde que renferme l'entente d'Angora avec Moscou et Berlin. C'est par l'Orient que l'Allemagne essaie de prendre l'Europe à l'envers). — Paul DOTTIN. L'île de Robinson (Daniel Defoë a situé cette île quelque part à l'embouchure de l'Orénoque, mais en se gardant bien de préciser; en tout cas, ce ne peut être ni Tobago ni Juan-Fernandez). = C.-rendu : Lettres de l'impératrice Alexandra Feodorovna à l'empereur Nicolas II (un éditeur de Berlin vient de publier les lettres de l'impératrice au tsar, qui ont été trouvées à Ekaterinboug; ce sont 400 lettres qui vont du 27 avril 1914 au 17 décembre 1916, date de l'assassinat de Raspoutine. Elles ont été publiées dans le texte original en anglais avec une traduction russe. Une traduction française ne tardera pas à paraître. C'est un document très important au point de vue psychologique et parfois aussi au point de vue historique). = 1er décembre. Édouard DE ROUGEMONT. Les méthodes d'expertises en écritures. — C.-J. GIGNOUX. La politique des moratoires. = 15 décembre. Régina ZABLOUDOVSKI. La mission de l'Allemagne dans le monde; les formes nouvelles du pangermanisme (à propos des ouvrages récents du comte Hermann Keyserling et d'Oswald Spengler, dont les œuvres ont été favorablement accueillies par les intellectuels allemands. Ils estiment que l'impérialisme allemand, sous sa forme pangermaniste, a été une erreur et qu'il faut reconstituer la grandeur allemande à l'aide des deux éléments représentés par Bismarck, fondateur de l'Empire, et Bebel, qui a organisé la classe ouvrière sur le modèle de l'armée et de la bureaucratie prussiennes). — Daniel MASSÉ. Nazareth (Nazareth est une ville inconnue de la géographie et de l'histoire avant le VIIIe siècle; elle a été créée de toute pièce dans un site qui est inconciliable avec les récits évangéliques. Tout, au contraire, nous ramène à Gamala, où naquit celui qui fut « le Crucifié de Ponce Pilate »). — A. CHABOSEAU. La loi de Lynch (origine du mot et premières applications de cette loi, contraire à la notion même du droit). = C.-rendus : Ouvrages sur la guerre de 1914 : *Auffenberg-Komarow*, Aus Œsterreichs Höhe und Niedergang; *Albert Schinz*, French literature of the great war. = 1923, 1er janvier. Maurice GARÇON. Les procès de sorcellerie. = Ouvrages sur la guerre de 1914 (on parle ici seulement de *G. von Romberg*, Die Fælschungen des russischen Orangebuches, dont on constate

Digitized by Google

l'inanité). = 15 janvier. Maurice DES OMBIAUX. Les effets du bolchevisme en Belgique. Un chapitre d'histoire (montre comment le roi Albert Ier a été circonvenu par certains hommes politiques belges restés dans la Belgique envahie, quand il constitua son premier ministère à Lophem; on lui peignit les Belges comme rongés par le bolchevisme, et cette illusion a faussé la politique intérieure dès le rétablissement de l'autorité légitime à Bruxelles et à Gand). — Henri BÉRAUD. Sur la mort d'Erskine Childers (détails biographiques sur ce patriote irlandais, un des héros du Sinn Fein, qui a été fusillé le 25 novembre 1922). — Maurice GARÇON. Les procès de sorcellerie; suite et fin (au XVIe et au XVIIe siècle).

16. — La Revue de France. 1922, 15 novembre. — André GAULY. Les responsabilités de la guerre et l'opinion allemande. — Henri BREMOND. La vie mystique de Desmarets de Saint-Sorlin; suite et fin. — J.-Augustin LÉGER. Figures d'outre-Manche : Bonar Law. = 1er décembre. Victor HUGO et George SAND. Correspondance inédite, publiée par Gustave SIMON. — Dominique VATAR. Un grand ambassadeur américain : Walter Page (Page fut choisi en 1913 par le président Wilson, son intime ami, pour représenter les États-Unis en Angleterre. Il s'y trouvait à la veille de la guerre et prévoyait qu'elle allait éclater par la volonté de l'empereur allemand; puis il ne cessa d'insister auprès de son gouvernement, d'abord sans succès, pour que celui-ci prît une attitude énergique à l'égard de l'Allemagne; le Président ne l'interrogea même pas quand il revint aux États-Unis en juillet 1916. Dans les lettres publiées ici, Page juge sévèrement le caractère de Wilson : « Ce n'est pas un chef, c'est bien plutôt un obstiné phraseur. » Cela est écrit la veille du jour où le Président a déclaré la guerre). = 15 décembre. Raymond RECOULY. L'héritage de Lloyd George. = 1923, 1er janvier. H. PIÉRON. Le renouveau de la thaumaturgie et la thérapeutique suggestive. Émile Coué ou « La nouvelle école de Nancy » (formation scientifique des faiseurs de miracles et des guérisseurs). — Pierre DE NOLHAC. Pierre Ronsard. = 15 janvier. Maurice DE FLEURY. Souvenirs de Pasteur. — Hélène ISVOLSKY. En lisant une Revue bolcheviste : « la Politique communiste en Orient ». — J. BENOIST-MÉCHIN. Lettres germaniques : Gerhart Hauptmann et son rôle dans la République allemande. — Valentine POIZAT. Saint François de Sales (à l'occasion du troisième centenaire de sa mort).

17. — La Revue de Paris. 1922, 15 novembre. — Comtesse KLEINMICHEL. Souvenirs (cette comtesse appartenait à une famille noble balte; elle était nièce de la comtesse Erdine Hanska qui, plus tard épousa en secondes noces Balzac. Anecdotes sur Balzac et Mme Hanska; sur Loris Melikoff, à qui le tsar Alexandre II remit des pouvoirs presque dictatoriaux; sur la « Sainte-Ligue », société secrète formée avec brevet du gouvernement pour « trouver, dénoncer, arrêter et mettre à mort les nihilistes », et qui ne dura pas plus d'un an et

Digitized by Google

demi, etc.). — IGNOTUS. Études et portraits : M. Mussolini. — F. ALLIZÉ. Voltaire à La Haye en 1713 (à la suite de l'ambassadeur de France, marquis de Châteauneuf, Voltaire fait la connaissance d'une aventurière de lettres, Mme du Noyer, et de sa fille « Pimpette » ; il devient amoureux de celle-ci ; la mère intervient, obtient de Châteauneuf qu'il renvoie en France le jeune Arouet qui, malgré ses ruses, doit céder à la force. Ils s'étaient, pendant deux mois, juré un amour éternel et, bien que séparés pour toujours, ils ne s'oublièrent jamais complètement. Ce bref roman est raconté d'après la correspondance même du jeune Arouet). — Correspondance (texte d'une lettre anonyme écrite par une personne appartenant à un pays neutre, qui était à Smyrne au moment où les Turcs y rentrèrent en vainqueurs. Elle dépeint l'arrivée de l'armée régulière, disciplinée et pacifique, puis, derrière elle, des montagnards venus de l'intérieur qui, furieux des destructions commises par les Grecs en retraite, exercèrent de sanglantes représailles en brûlant la ville, la « perle de l'Orient »). = 1er décembre. Gabriel HANOTAUX. Les responsabilités de Guillaume II (raconte l'entrevue de Bjorkoë d'après les Mémoires d'Isvolsky, qui sont à la veille de paraître et qui apporteront contre l'empereur allemand « un nouveau et formidable témoignage »). — IGNOTUS. Études et portraits : M. Bonar Law. — J. DECAMPS. La crise allemande et les réparations. = 15 décembre. A. ISWOLSKY. Le comte Witte (complète et amende ce qu'en dit le Dr Dillon dans son livre, « The eclipse of Russia », dédié précisément au comte Witte). — Paul PAINLEVÉ. Comment fut réalisée l'unité de commandement interallié (témoignage essentiel). — G. LACOUR-GAYET. La duchesse de Dino. A propos de l'exposition des femmes célèbres du XIXe siècle (d'après ses « Souvenirs » et sa « Chronique »). — A. ALBERT-PETIT. L'Allemagne et sa responsabilité. = 1923, 1er janvier. IGNOTUS. Études et portraits : M. Raoul Péret. — Ch. DIEHL. L'empereur au nez coupé. Récit d'histoire byzantine (biographie de Justinien II, qui régna de 685 à 711 et périt dans une émeute suscitée par sa tyrannie sanguinaire). — Henri BREMOND. La philosophie de saint François de Sales. — J. DECAMPS. L'Allemagne et les réparations (« l'Allemagne est en train de disperser ses actifs aux quatre coins du monde ; elle ne s'appartiendra bientôt plus et ses balances futures seront grevées du transfert des revenus de tous ces actifs »). — Maurice MURET. Le destin de l'Allemagne d'après Hermann Sudermann. = 15 janvier. Arthur CHUQUET. De l'île d'Elbe au golfe Juan, 26 février-1er mars 1815 (récit très circonstancié de la traversée et de l'arrivée au golfe Juan ; départ de l'empereur droit vers Paris au lieu de s'entêter devant Antibes). — Charles ANDLER. La dernière œuvre d'Ernest Lavisse : l'Histoire de France contemporaine (très bel éloge de cette entreprise et des collaborateurs que Lavisse eut le talent d'y associer ; l'auteur résume en un puissant raccourci l'enseignement que donne ce grand travail). — IGNOTUS. Le chancelier Cuno. — Jean DE KERGORLAY. Les châteaux des Croisés

Digitized by Google

en Syrie (décrit ceux qu'il a visités entre Pétra et Antioche). — Henri MYLÈS. En Bulgarie (dépeint la situation actuelle de ce pays, attirant l'attention sur trois faits principaux : la rapide croissance des agglomérations urbaines, l'évolution agraire et sociale, le développement de l'enseignement).

18. — Revue des Deux Mondes. 1922, 15 novembre. — Frédéric MASSON. Correspondance d'Ernest Renan et du prince Napoléon; suite et fin (de 1872 à 1889. Cette correspondance n'apporte rien de bien nouveau à l'histoire des faits, ni même des idées). — Princesse KOURAKINE. Dix-huit mois dans les prisons bolchevistes, 1918-1921 (très émouvant). — A. REBELLIAU. La préhistoire de Bossuet (ce que l'on sait du milieu familial de Bossuet; ses ancêtres depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au XVIIe, et ce que l'histoire est en droit d'en retenir pour la formation intellectuelle et morale de Bossuet). — J.-B. BARRÈS. Souvenirs d'un officier de la Grande Armée, publiés par Maurice BARRÈS, son petit-fils. III. La Restauration; les Trois glorieuses (intéressants détails sur la révolution de Juillet, où Barrès, chef de bataillon, dut contribuer à défendre un régime qu'il détestait depuis les Ordonnances. Il finit, le 29 juillet, par renoncer à combattre « pour un roi parjure, un gouvernement inepte et imposé à la France par les baïonnettes étrangères »). — Abel BONNARD. Dans la Chine d'aujourd'hui, juin-décembre 1920. II. A Pékin et autour de Pékin. — Raphaël-Georges LÉVY. Le problème des réparations. = 1er décembre. Général MANGIN. Autour du continent latin avec le « Jules Michelet ». III. Au Pérou : les fêtes du centenaire. — Journal d'Amélie CYVOET, qui fut Madame LENORMANT. Souvenirs sur Madame Récamier et l'Abbaye-aux-Bois (deux fragments qui se rapportent, le premier à l'arrivée à Paris de la petite Amélie Cyvoet, au dernier voyage de sa tante, Mme Récamier, à Coppet, et à l'exil de Mme de Staël en 1811; le second à la vie que menait Mme Récamier à l'Abbaye-aux-Bois en 1822 et 1823. Ils sont publiés par Mme Ch. Lenormant, petite-fille d'Amélie). — Paul HAZARD. Notes sur l'Italie nouvelle. IV. Naples; sur la route du retour. — J.-B. BARRÈS. Souvenirs d'un officier de la Grande Armée, publiés par Maurice BARRÈS, son petit-fils. IV. La monarchie de Juillet (en 1830-1831, Barrès est en Alsace; le voyage de Louis-Philippe à Strasbourg en juin 1831; l'émeute républicaine qui éclata un an après dans cette même ville. Barrès prend sa retraite à cinquante ans, le 8 juillet 1834, après trente ans de service). — Princesse KOURAKINE. Dix-huit mois dans les prisons bolchevistes. II. 1918-1921. A Moscou (où elle est mise en prison avec les voleurs et les filles publiques; elle est ensuite jugée et condamnée à un an de prison « comme personne dangereuse pour la République paysanne et ouvrière des Soviets »). = 15 décembre. Alexandre SAVINSKY. Guillaume II et la Russie; ses dépêches à Nicolas II, 1903-1905 (l'auteur a été chargé par son chef, le comte Lamsdorf, de déchiffrer la correspondance secrète entre Guillaume II et Nicolas II.

Digitized by Google

Il a donc été le premier à la connaître; il nous en donne la primeur. Elle nous montre le travail accompli par le Kaiser en personne pour détourner l'activité russe vers l'Extrême-Orient, réaliser la grande idée du chemin de fer de Berlin à Bagdad, faire échec à l'Angleterre, atténuer la menace de l'alliance franco-russe. Guillaume II flattait le tsar en l'affublant du titre d' « amiral du Pacifique »; il gardait pour lui-même celui d' « amiral de l'Atlantique ». La flatterie, l'astuce, les nouvelles tendancieuses ou fausses sont les ressorts que « Wily » emploie, et d'abord avec succès, à Björko pour prendre dans ses filets l'inconstante volonté de « Nicky ». Les deux révolutions de 1905 et de 1917 ont été les conséquences directes de l'aventure japonaise entreprise pour les intérêts particuliers de certains personnages russes et habilement exploitée par l'Allemagne. Si enfin, dans ce tragique imbroglio, le tsar a donné des preuves multiples de faiblesse, il n'a jamais eu la pensée d'agir contre la France; sa loyauté est hors de tout soupçon). — Marcel BOUTERON. Une amitié de Balzac; correspondance inédite (avec Mme Zulma Carraud, 1830-1850). — Dr ROUX. L'œuvre scientifique de Pasteur. — André CORTHIS. Le pèlerinage à Saint-Jacques (rappelle la légende de la prédication de saint Jacques le Majeur en Espagne, mais préfère croire aux récits composés par le chanoine don Antonio Lopez Ferreiro). — Comte Guy DE MONTBEL. La dame de la rue Blanche : Fortunée Hamelin d'après ses lettres au comte de Montbel (Mme Hamelin est une ancienne « merveilleuse » du Directoire, qui se laissa embrigader dans la police d'abord par Bourrienne au service de l'Empire, puis par la Restauration contre les bonapartistes. Sa correspondance, qui commence en 1830 avec un ancien ministre de Charles X, la montrera très hostile au nouveau régime en même temps que fidèle à ses anciennes amitiés bonapartistes). = 1923, 1er janvier. Frédéric MASSON. L'Italie libérée, 1857-1882. Lettres et dépêches du roi Victor-Emmanuel II et du comte de Cavour au prince Napoléon; I (très important; on s'arrête ici au 16 mars 1859). — Général MANGIN. Autour du continent latin avec le « Jules Michelet ». IV. Au Pérou; la question du Pacifique (histoire résumée du conflit chilo-péruvien jusqu'au traité d'Ancon, signé le 20 octobre 1883 et ratifié le 8 mai 1884. L'article 3 concernant les provinces de Tacna et Arica dont le sort doit être réglé par un plébiscite a créé la question toujours pendante du Pacifique. On compte sur l'intervention amicale des États-Unis pour la résoudre). — Roger SORG. Une fille de Ronsard : la bergère Rosette (la « fille » de Ronsard, qui fut aussi la « Rosette » de Philippe Desportes, n'est autre que Madeleine de l'Aubépine, femme de Villeroy, « mignonne » de Henri III, connue encore sous le nom poétique de Callianthe). — Princesse KOURAKINE. Dix-huit mois dans les prisons bolchevistes, 1918-1921 (sa mise en liberté, son mariage fictif avec un bolcheviste qui était un brave homme et qui réussit à lui procurer les moyens de s'évader du « paradis » bolcheviste). — Abel BONNARD. Dans la Chine

Digitized by Google

d'aujourd'hui, juin-décembre 1920. III. Le Yang-tsé. — Maurice LEWANDOWSKI. Comment l'Allemagne a su se faire payer. Lille sous l'occupation allemande. II : Réquisitions, prestations, séquestres (le montant de ces exactions dépasse un milliard; et les Allemands n'ont jamais payé ni réquisition ni main-d'œuvre; ils ont tout laissé à la charge de l'État français). — C.-M. SAVARIT. Les académies de provinces au travail. = 15 janvier. Maurice PALÉOLOGUE. Le roman tragique de l'empereur Alexandre II (1re partie : devenu l'amant de Catherine Michailovna Dolgorouky, d'une famille qui remontait à Rourick, le tsar, habitué jusqu'alors aux amours faciles, lui resta religieusement fidèle; elle lui donna deux enfants qui reçurent par un oukase secret, avec le titre d'altesse, le nom de Yourievski, rappelant celui d'un prince de Kiev au XIIe siècle. La favorite, qui vivait très retirée, n'était pas sans influence sur son amant, mais elle n'exerçait cette influence que dans le sens des idées mêmes du souverain, qui ne lui cachait rien. C'est ainsi qu'elle fut la première à savoir comment, en 1875, le tsar avait réprimé les intentions belliqueuses de Bismarck en déclarant tout net à l'empereur Guillaume qu'il « ne laisserait jamais attaquer la France »). — *** Les responsabilités de la guerre. Les intrigues allemandes au Maroc, 1905-1914 (reconstituées à l'aide des papiers saisis dès la déclaration de guerre chez les nombreux Allemands qui résidaient alors au Maroc et dont la plupart étaient attachés au service d'espionnage; ils remplissaient cinquante caisses de documents en allemand, en anglais, en espagnol et en arabe. Il en ressort que l'Allemagne souhaitait ardemment la guerre, tandis que la France n'en voulait à aucun prix. « Si la guerre éclate, il faudra faire en sorte que pas un Français ne sorte vivant de la Chaouïa »). — M. BOUTERON. Une amitié de Balzac; correspondance inédite (suite des lettres de Mme Zulma Carraud, 1832).

ÉTATS-UNIS.

19. — The American historical Review. 1922, avril. — La réunion de l' « American historical Association » à Saint-Louis (compte-rendu très bref des nombreuses communications qui ont été faites). — J.-J. JUSSERAND. L'école des ambassadeurs (texte du discours prononcé par M. Jusserand à cette réunion, en qualité de président; exposé très intéressant de l'idée que l'on s'est faite du rôle et des devoirs de l'ambassadeur aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles). — Samuel F. BEMIS. Le traité Jay et la lacune dans la frontière du Nord-Ouest (montre comment, par suite de l'ignorance géographique des négociateurs, le traité de paix de 1783 traçait une frontière impossible dans la région du haut Mississipi; comment l'Angleterre essaya d'en profiter pour obtenir un accès à la partie navigable du fleuve, et comment cette solution, qui aurait probablement empêché les États-Unis de s'étendre au Nord-Ouest, finit par être repoussée). = Notes : Ori-

Digitized by Google

gine de l'expression « Empire britannique ». — Un brouillon de journal secret du Congrès continental (de septembre 1776 à la fin de 1778). = Document : Papiers de Lord Sackville concernant la Virginie (relatifs aux opérations de la Compagnie de Virginie et surtout à la ferme du tabac). = C.-rendus : *Jacques de Morgan.* L'humanité préhistorique (remarquable et prudent résumé de questions difficiles). — *A. Carnoy.* Les Indo-Européens : Préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe (exposé très clair ; la partie consacrée à la religion est la plus originale). — *A. Fiske.* Invention, the master-key to progress (rempli d'idées intéressantes). — *E. L. Stevenson.* Terrestial and celestial globes; their history and construction (l'ouvrage le plus complet qui existe sur le sujet). — *G. Hanotaux.* Histoire de la nation française, t. XII : *J. Bédier, A. Jeanroy* et *F. Picavet.* Histoire des lettres, I. Des origines à Ronsard (analyse de cette importante publication). — *L. G. Wickham Legg.* Matthew Prior; a study of his public career and correspondence (la première partie n'est guère qu'une reproduction de la biographie de Prior par Bickley; la seconde est plus originale). — *G. O'Brien.* The economic history of Ireland from the union to the famine (remarquable, mais trop systématique). — *J. H. Clapham.* The economic development of France and Germany, 1815-1914 (très utile; idées générales assez rares). — *Daniel Halévy.* Le courrier de M. Thiers (documents admirablement choisis). — *Lavisse.* Histoire de France contemporaine, t. VIII : *Ch. Seignobos.* L'évolution de la troisième République, 1875-1914 (ouvrage de haute valeur et très impartial). — Sir *Julian S. Corbett.* Naval operations, tome II (histoire « monumentale » des opérations navales pendant la grande guerre; peut-être eût-il mieux valu cependant attendre la publication de nouveaux documents). — *D. W. Johnson.* Battlefields of the World war, western and southern fronts; a study in military geography (étude sur les conditions géographiques des opérations militaires). — *J. A. Salter.* Allied shipping control (renseignements de première main). — *H. W. W. Temperley.* A history of the peace conference, vol. IV, V : Economic reconstruction and protection of minorities (important, mais le détail des négociations n'est pas révélé). — *J. Bowman.* The new world; problems in political geography (le meilleur ouvrage sur l'état politique du monde qui ait paru en Amérique depuis l'armistice). — *W. Miller.* Essays on the Latin Orient (réimpression d'anciens articles qui ajoutera peu à la réputation de l'auteur). — Sir *Charles Eliot.* Hinduism and Buddhism (gros travail, imparfait, mais intéressant, surtout pour l'histoire du bouddhisme). — *H. Cordier.* Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers (supérieur aux ouvrages analogues, mais non définitif). — *H. Vignaud.* Le vrai Christophe Colomb et la légende (vive critique des théories de Vignaud sur le but réel de Colomb). — *H. E. Bolton.* The Spanish Borderlands; a chronicle of old Florida and the Southwest (livre très

Digitized by Google

intéressant et qui fera autorité). — *P. G. Mode.* Source book and bibliographical guide for American church history (très utile, bien que parfois incomplet). — *I. Lippincott.* Economic development of the United States (excellent manuel d'histoire économique). — *Max Farrand.* The fathers of the Constitution. *Allen Johnson.* Jefferson and his colleagues (de ces deux volumes des « Chronicles of America », le premier est un peu mince, le second très bon). — *W. Wood.* Select British documents of the Canadian war of 1812, vol. I. — *E. Channing.* A history of the United States, vol. V : The period of transition, 1812-1848 (même sagesse et même équilibre que dans les précédents volumes, avec une place plus large faite à l'histoire sociale). — *W. Wood.* Captains of the civil war (facile à lire, mais mal proportionné). — *F. L. Paxson.* Recent history of the United States (ne montre pas la complexité de la vie américaine et exagère l'impartialité). — *S. E. Morison.* The maritime history of Massachusetts, 1783-1860 (excellent ouvrage sur une période importante de l'histoire maritime des États-Unis). = Juillet. Charles H. HASKINS. La science à la cour de Frédéric II (étude très complète sur les tendances scientifiques de l'empereur Frédéric II et sur ses relations avec les savants de son temps, occidentaux ou orientaux). — N. S. B. GRAS. Le développement de l'économie métropolitaine en Europe et en Amérique (essaie de montrer que le développement des grandes métropoles commerciales tend à substituer à une économie « nationale » une économie « métropolitaine » qui tient moins de compte des frontières). — Louis M. SEARS. Slidell et Buchanan (analyse de la correspondance de Slidell avec Buchanan, qu'il renseignait sur l'état politique de la Louisiane et du Sud, et rôle de Slidell dans l'élection de Buchanan comme président). = Document : Papiers de Lord Sackville concernant la Virginie, II. = C.-rendus : Viscount *Bryce.* International relations (étude sur ce que ces relations ont été et sur ce qu'elles peuvent devenir). — *J. Vendryès.* Le langage; introduction linguistique à l'histoire (de bonnes parties, mais les chapitres les plus techniques laissent à désirer). — *F. J. Foakes Jackson.* An introduction to the history of christianity, 590-1314 (bon résumé dans l'ensemble). — *W. Heywood.* A history of Pisa, 11th and 12th centuries (travail solide, malheureusement inachevé). — *J. Grob* et *J. Vannérus.* Dénombrements des feux du duché de Luxembourg et comté de Chiny; documents fiscaux de 1306 à 1537, t. I (utile). — *M. A. Murray.* The witch-cult in western Europe (médiocre). — *M. Hayden* et *G. A. Moonan.* A short history of the Irish people from the earliest times to 1920 (excellent résumé). — *A. Waddington.* Histoire de Prusse, t. II : les deux premiers rois (excellent). — *G. T. Atkinson.* Marlborough and the rise of the British army (fera autorité). — *P. de La Gorce.* Histoire religieuse de la Révolution française, t. III et IV (très intéressant et, somme toute, impartial). — *G. S. Ford.* Stein and the era of reform in Prussia (bon travail). — Count *J. Andrassy.*

Digitized by Google

Diplomacy and war (important). — *R. Marchand.* Un livre noir; diplomatie d'avant guerre d'après les documents des archives russes, t. I, 1910-1912 (renferme, d'après le baron Korff, auteur du compte-rendu, des documents très importants, mis en œuvre par un auteur impartial). — Sir *Joseph Pope.* Correspondence of Sir John Macdonald, first prime minister of Canada. — *E. W. Andrews* et *C. M. Andrews.* Journal of a lady of quality; being the narrative of a journey from Scotland to the West Indies, North Carolina and Portugal in the years 1774 to 1766 (intéressant; excellente édition). — *C. E. Chapman.* A history of California; the Spanish period (très bon). — Centennial history of Illinois, vol. V : *E. L. Bogart* and *J. M. Mathews.* The modern commonwealth, 1893-1918 (tableau très complet). — *W. W. Folwell.* A history of Minnesota, vol. I (excellent). = 1922, octobre. A. C. KREY. L'état international au moyen âge; les causes de son échec (rôle de l'ordre de Cluny et de la papauté; tentatives pour empêcher les guerres; résistance des rois et échec définitif au XIVe siècle). — A. H. BASYE. Le secrétaire d'État pour les colonies, 1768-1782 (situation légale du nouveau secrétaire d'État institué en 1768 et conflit avec ses collègues au temps de la guerre d'indépendance américaine). — W. F. GALPIN. Le commerce des grains entre l'Amérique et la péninsule ibérique, 1810-1814 (importance de ce commerce avant la guerre de 1812; à la faveur de licences, il continua même longtemps après que la guerre eut éclaté entre les États-Unis et l'Angleterre). — Tyler DENNETT. La politique de Seward en Extrême-Orient (exposé de la politique très active de Seward, de 1860 à 1868, et en particulier d'un projet d'expédition en Corée, de concert avec la France, en 1867). = Documents : Article de Talleyrand en 1796 dans le « Courrier de la France et des colonies », imprimé par Moreau de Saint-Méry à Philadelphie (sur l'état financier de la France et la puissance du Directoire). — Polk et ses électeurs, 1831-1832 (notes de Polk montrant les petites commissions que les électeurs demandaient à leurs représentants). = C.-rendus : *D. Nielsen.* Der Dreieinige Gott in religionshistorischer Beleuchtung, I (curieuse étude, mais peu probante, sur la trinité chez les peuples sémitiques). — *G. W. Botsford.* Hellenic history (faits bien présentés, peu d'idées générales). — *M. Holleaux.* Rome, la Grèce et les monarchies helléniques au IIIe siècle av. J.-C. (thèse générale toute nouvelle). — *M. Rostovtzeff.* A large estate in Egypt in the third century B. C. (travail intéressant). — *G. Ferrero.* La ruine de la civilisation antique (brillant, mais trop interprété à la lumière du présent). — *E. J. C. Hearnshaw.* Mediæval contributions to modern civilisation (série de conférences, parmi lesquelles celles qui traitent de la politique, de la science et de la littérature sont particulièrement intéressantes). — *G. Hanotaux.* Histoire de la nation française, t. VI : *G. Goyau.* Histoire religieuse (œuvre savante et artistique). — *De Lacy O'Leary.* Arabic thought and its place in history (bon travail,

Digitized by Google

qui montre la transmission des idées grecques à travers les écrivains syriaques, arabes et hébreux, et leur influence sur la théologie musulmane et chrétienne). — Sir *R. W. Carlyle* et *A. J. Carlyle*. A history of mediæval political theory in the West, vol. IV; *A. J. Carlyle*. The theories of the relation of the Empire and the Papacy from the 10th century to the 12th (confus; expose l'histoire des relations du pape et de l'empereur). — *Bury*. The Cambridge mediæval history, vol. III : Germany and the western Empire (la France, par MM. Halphen et Poupardin; l'Espagne, par M. Altamira, ont de bons chapitres; mais l'Allemagne, qui forme la partie centrale du livre, est traitée de façon lamentable). — *O. Martin*. Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, t. I (énorme travail). — *H. Heaton*. The Yorkshire woollen and worsted industries from the earliest times to the industrial revolution (solide). — *J. R. Tanner*. Tudor constitutional documents (bon choix). — *F. C. Dietz*. English government finance, 1485-1558 (très bonne monographie). — *R. Doucet*. Étude sur le gouvernement de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris, I (très intéressant). — *Ch. de La Roncière*. Histoire de la marine française, t. V : La guerre de Trente ans; Colbert (analyse de ce grand ouvrage). — Sir *Charles Lucas*. The Empire at war, vol. I (première partie d'un ouvrage destiné à montrer la coopération des colonies dans la défense de l'empire britannique; va de 1655 à 1914). — *G. M. Trevelyan*. British history in the nineteenth century (brillant exposé). — *G. H. Allen*. The French Revolution, vol. I (peu original). — *J. Bakeless*. The economic causes of modern war; a study of the period 1878-1919 (parfois incomplet ou erroné, mais très bon en général). — Baron *S. A. Korff*. Russia's foreign relations during the last half century (résumé clair et sans préjugés patriotiques). — *B. von Siebert*. Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik der Vorkriegsjahre (recueil de documents, d'origine inconnue, publiés par un ancien secrétaire de l'ambassade russe à Londres et dont il existe aussi une traduction anglaise faite par un journaliste américain très hostile à l'Entente; ils ne prouvent pas que l'Entente fut favorable à la guerre). — *E. M. House* and *C. Seymour*. What really happened at Paris; the story of the Peace conference (impressions et attitude des délégués américains). — Sir *Valentine Chirol*. India old and new (bon exposé des causes de la situation actuelle). — *A. M. Schlesinger*. New view points in American history (intéressant). — *B. A. Konkle*. George Bryan and the constitution of Pennsylvania (bon). — *Ch. Warren*. The Supreme Court in the United States (précieux pour l'étude du rôle de la Cour suprême).

GRANDE-BRETAGNE.

20. — The Quarterly Review. 1922, octobre. — Sir George Prothero (notice nécrologique). — Shane LESLIE. Ulysse (d'après l'ouvrage

Digitized by Google

de James Joyce : « Ulysses »; c'est le plus gros ouvrage publié en Irlande depuis l'édition des IV Maîtres; quant au fond, c'est un tableau de la vie journalière à Dublin dans les vingt dernières années, où les détails scandaleux foisonnent. C'est pour cela sans doute qu'il a été imprimé à l'étranger, à très petit nombre et à un prix très élevé). — W. H. TRIGGS. Les îles Samoa sous le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. — Algernon CECIL. Mr Lloyd George (sa vie et son rôle politique). — Royal Commission on Oxford and Cambridge Universities (important). — L'Irlande; espoirs et craintes. = 1923, janvier. Theodor von SOSNOSKY. L'alliance austro-allemande (avant la guerre, cette alliance était au fond tout à l'avantage de l'Allemagne qui, depuis, ne cesse de réclamer l'union des pays allemands de l'Autriche. C'est un danger; c'en est un autre que le chaos qui règne aujourd'hui dans l'ancienne monarchie dualiste. A ce mal il n'y a qu'un remède, la reconstitution de l'ancien empire des Habsbourg sur de nouvelles bases). — A. G. BRADLEY. La colonisation de l'Ulster (sous les deux premiers Stuarts). — J.-H. BERNARD. Crime et châtiment (il s'agit des crimes politiques, pour lesquels la loi humaine est inefficace; ils ne peuvent être atteints que par la loi divine du pardon et de la bonne volonté entre les hommes). — Sir J. Rennel RODD. L'ancienne diplomatie et la nouvelle (à propos des ouvrages de *A. L. Kennedy* : Old diplomacy and new, 1876-1922, et de *R. B. Mowat* : A history of european diplomacy, 1815-1914). — Le « Times », de Delane à Northcliffe (puissance grandissante du journalisme depuis qu'en 1841 Delane prit la direction du « Times »). — William MILLER. La politique des « Fascistes ». — La Turquie et les Puissances. — Gregor ALEXINSKY. Le bolchevisme et les Turcs (les revendications des nationalistes turcs présentées par Kemal pacha sont en grande partie justifiées; mais une alliance des Soviets avec les Turcs serait une menace redoutable pour la paix européenne. « Tout espoir de révolution communaliste en Europe étant maintenant perdu, les maîtres de Moscou cherchent en Orient une occasion de revanche. Considérant l'Empire britannique comme le principal pilier du monde actuel, ils veulent l'attaquer par derrière en le frappant dans ses possessions orientales »). — La fin de la coalition (comment est tombé le ministère de Lloyd George).

21. — The Scottish historical Review. 1923, janvier. — Walter SETON. Les joyaux de la Couronne d'Écosse, 1651-1660 (expose, d'après des documents nouveaux, comment ces joyaux, qu'on désigne encore par les expressions de « regalia » et d' « honours », échappèrent en 1651 aux recherches des troupes parlementaires; enterrés dans l'église paroissiale de Kinneff, ils y furent retrouvés en 1660 et rendus au roi). — R. K. HANNAY. Conseil général et assemblée d'États (les expressions : « general council of estates » et « convention of estates » ont été successivement employées pour désigner la même assemblée; du mode de convocation à ces assemblées, comparé à celui qui était

Digitized by Google

employé pour le Parlement au XVIe et au XVIIe siècle). — David B. SMITH. Le vaisseau « Defiance » à Trafalgar (publie une lettre d'un « midshipman », qui fut plus tard l'amiral Colin Campbell, sur cette bataille où il assista; elle est adressée à son père et datée du 3 décembre 1805). — Bruce SETON. Le vice-amiral d'Écosse et l'attribution du « golden pennie » (en 1591, un Wemys de Bogie fut nommé vice-amiral par le duc de Lennox, grand amiral d'Écosse; un des avantages attachés à cette charge était une sorte de denier à Dieu, « goddis penny », plus tard « golden pennie », consistant en un droit de un penny payé lors de la vente et de l'achat de tout vaisseau et de toute barque vendus en entier ou en partie. Les exemples se rapportent au premier tiers du XVIIe siècle). — C. A. MALCOLM. Les fonctions du sheriff en Écosse; leur origine et leurs premiers développements (surtout au XIIe et au XIIIe siècle). = C.-rendus : *D. G. Manuel.* Dryburgh abbey in the light of its historical and ecclesiastical setting (bonne histoire d'une abbaye de Prémontrés; mais l'auteur, commettant un gros contresens, a cru pouvoir dire que la règle du célibat n'était pas observée dans cet ordre). — *George Pratt Insh.* Scottish colonial schemes, 1620-1686 (utilise un grand nombre de documents). — *Th. F. T. Plucknett.* Statutes and their interpretation in the fourteenth century (remarquable). — *E. van Cauwenbergh.* Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge (très intéressant). — Northumberland pleas, 1198-1272 (documents intéressants, précédés d'une bonne préface).

ITALIE.

22. — Nuova Rivista storica. Anno VI, 1922, fasc. 2, mars-avril. — Corrado BARBAGALLO. L'Orient et l'Occident dans le monde romain. Esquisse d'une histoire de la civilisation romaine (antagonisme entre l'Orient, pays de monarchies absolues, et l'Occident, région de petites républiques démocratiques ou oligarchiques; puis fusion sous la république impériale d'Auguste, qui, d'ailleurs, se détourne du mirage oriental pour féconder l'Occident en organisant l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, en commençant la conquête de la Germanie. Après Marc-Aurèle et la transformation de l'armée romaine par l'introduction d'éléments non italiens, c'est l'Orient qui impose à l'Occident ses cultes religieux et ses conceptions gouvernementales). — Paolo NEGRI. Urbain VIII et l'Italie, 1623-1644; à propos d'un livre nouveau (celui de Leman : Urbain VIII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635. Publie une longue lettre inédite du poète Fulvio Testi, qui représentait à Rome François Ier d'Este, lettre qui met en pleine lumière le pape et sa politique; elle est du 28 juillet 1635). — Pietro SILVA. Ouvrages italiens sur la guerre mondiale en Italie. — Jean ALAZARD. Notes sur l'histoire de l'art. — La question de Danton (soulevée par l'étude du général Filareti). =

Digitized by Google

C.-rendus : *Carcopino.* La loi de Hiéron et les Romains (ouvrage remarquable, mais dont les conclusions négatives ne sont pas convaincantes). — *A. Colombo.* La battaglia al Ticino e le vicende di un municipio romano (étude critique d'un passage de Tite-Live, XXI, 45; au lieu de « vico Tumulis », il propose de lire « Viccolumnae » ou « Viginti Columnae », lieu distant de la métropole des Insubres de vingt colonnes milliaires). — *A. Sorbelli.* La lotta fra Genova e Venezia per il predominio del Mediterraneo. I, 1350-1355 (bon). — *A. Monti.* L'idea federalistica nel Risorgimento italiano (incomplet). — *Stefano Fermi* et *Francesco Picco.* L'opera di Pietro Gioia per Piacenza e per l'Italia (important pour l'histoire de la vie publique de 1821 à 1865). — *Francesco Landogna.* Giuseppe Mazzini e il pensiero giansenistico (curieux). = Fasc. 3-4, mai-août. Corrado BARBAGALLO. Comment s'est déchaînée la guerre mondiale. La politique austro-hongroise en juin-août 1914 (premier article qui s'arrête à la remise de l'ultimatum à la Serbie). — Giuseppe TUCCI. Confucius et Lao-Tse. — Aldo FERRARI. L'ombre de Napoléon (à propos du centenaire). — Annibale BOZZOLA. Études historiques sur la guerre mondiale : la bataille du Piave, d'après une relation officielle austro-hongroise (cette relation a pour objet de prouver que la division « Edelweiss 3ª » n'est à aucun degré responsable de la déroute; que les vrais coupables sont le commandement suprême et les défauts d'organisation. En réalité, ce sont les Italiens qui ont empêché cette division d'atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés). — Ettore ROTTA. G. Poggi et la formation psychologique du patriote moderne; suite. = C.-rendus : *Guido De Ruggiero.* La filosofia del cristianesimo (intéressant, mais superficiel). — *Rinaldo Nazzari.* La dialettica di Proclo e il sopravvento della filosofia cristiana (brève analyse du système philosophique de Proclus). — *R. Pettazzoni.* La religione di Zarathustra nella storia religiosa dell' Iran (important). — *A. P. Vaccari.* S. Girolamo; studi e schizzi (recueil d'articles déjà publiés dans la « Civiltà cattolica »). = Notes et questions. I : Notules concernant la philosophie de l'histoire. Pourquoi succomba la république de Sienne. II : Une nouvelle histoire d'Italie (qui va paraître sous la direction de Gioaccchino Volpe). III : Un livre d'archéologie (celui d'A. Della Seta : « L'Italia antica »). = Septembre-octobre. G. VIDARI. La pensée politique de Dante. — A. M. PIZZAGALLI. Le sphynx ligure (la langue ligure n'est pas une langue indo-européenne, c'est sans doute un ensemble de dialectes rudimentaires parlés par des tribus sauvages, et l'on doit exclure l'hypothèse d'une civilisation ligure proprement dite). = Novembre-décembre. Giulio URBINI. Canova, 1757-1822. — G. Maria MONTI. Les Génois et la lutte anticléricale; épisode ignoré des réformes anticléricales du XVIIIe siècle (controverse sur l'enseignement du droit canonique, pour lequel il y avait deux chaires; l'une des deux étant devenue vacante en 1769, il fut question de la supprimer; d'où naquirent une véhémente controverse et une longue procé-

Digitized by Google

dure dont on a retrouvé les détails dans une liasse de documents relatifs à l'histoire de l'Université de Naples). — Giosuè MALIANDI. Notes critiques sur quelques épisodes de la tradition évangélique ; I : Judas Iscariote. — FREIHERR. Publications allemandes sur la guerre mondiale. — Enrico CARRARA. De quelques livres sur la littérature italienne et étrangère. = C.-rendus : *A. de Boüard.* Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, 1252-1347 (jette une lumière nouvelle sur beaucoup de points obscurs). — *C. De Antonio.* Austria e Piemonte nel 1793 (bon travail fait sur des documents originaux). — *J. Raulich.* Storia del Risorgimento politico d'Italia (exposé précis et complet, mais qui laisse sans solution le problème des origines et de la genèse interne du Risorgimento).

23. — Rendiconti della r. Accademia dei Lincei. Classe des sciences morales, historiques et philologiques. 5e série, t. XXVIII, fasc. 7-10, juin 1920. — Carlo CONTI-ROSSINI. Les peuples de l'Éthiopie occidentale ; I : les Gunza et leur langue. = Fasc. 11-12, août 1920. Anna SCALERA. La femme dans les élections municipales à Pompéi (d'après les « affiches électorales » conservées dans les inscriptions ; quoique la femme n'eût aucun droit politique, elle exerçait une réelle influence sur la vie publique de son pays). — Michelangelo SCHIPA. Une chronique inédite du Risorgimento (cette chronique traite des événements qui se sont produits dans la ville de Campagna, en Basilicate, de 1799 à 1821 ; elle a pour auteur Antonio Stassano. On la connaissait depuis longtemps par une copie assez médiocre ; on vient de retrouver l'original écrit de la main même de l'auteur). = Vol. XXIX, fasc. 1-3. C. CONTI-ROSSINI. Le Hatata Zarʾa Yaʿqob et le P. Giusto d'Urbin (ce Hatata Zarʾa Yaʿqob, texte abyssin publié en 1904 par E. Littmann, comme étant l'œuvre d'un penseur, presque d'un libre penseur abyssin du XVIIe siècle, est un faux fabriqué par un moine franciscain, le P. Giusto d'Urbin, lequel s'appelait au civil Jacques Curtopassi ; né à Matria, province de Lucques, en 1814, il fut envoyé comme missionnaire en Abyssinie, où il séjourna de 1846 à 1855 ; il mourut à Khartoum le 22 novembre 1856. Pour composer ce faux, il a démarqué les *Soirées de Carthage*, publiées en 1846 par l'abbé Bourgade). — P. S. LEICHT. Une maxime de droit politique au moyen âge (d'où provient la maxime politique exprimée par Édouard Ier, « ut quod omnes tangit ab omnibus approbetur » ? Elle se trouve dans le code de Justinien ; mais ce n'est pas là sans doute que l'ont été chercher les légistes anglais. Or, on la retrouve en Italie, bien avant le règne d'Édouard Ier ; elle a passé dans les statuts municipaux de la péninsule, dont l'influence a été si grande sur le développement du droit politique et des idées démocratiques). — Fr. VIGLIONE. Le discours de Wulfstan au peuple anglais (traduction, avec un commentaire, d'une homélie composée par Wulfstan, en latin Lupus, qui fut évêque de Londres, puis archevêque d'York, et qui mourut en 1023 ; cette homélie paraît avoir été composée vers l'année 1011, quelque temps après le massacre de la Saint-Brice en 1002). — Giuseppe FUR-

Digitized by Google

LANI. Les « impeditamenta matrimonii », d'après le patriarche Nestorien Timothée Ier (texte syriaque tiré du manuscrit oriental 2310 au British Museum). = Fasc. 11-12, avril 1921. C. CONTI-ROSSINI. La ville de Deirè et les deux lacs mentionnés par Strabon, XVI, 14. — T. ASHBY. Correspondance relative à l'origine de l' « Istituto di corrispondenza archeologica », conservée aujourd'hui aux Archives de l'État. — Biagio PACE. La monarchie de Minos. — P. ROMANELLI. Inscription tripolitaine mentionnant une offrande de dents d'ivoire (« dentes duos lucae bovis »; l'inscription paraît être du IIe ou du IIIe siècle; l'expression « luca bos » est la première dont les Latins se soient servis pour désigner l'éléphant). = T. XXX, fasc. 1-3 (juillet 1921). A. SOGLIANO. La caserne primitive des gladiateurs à Pompéi (décrit un monument dont les ruines ont fini d'être déblayées en 1899. L'attribution est rendue certaine par les nombreuses inscriptions qu'on a déchiffrées sur les colonnes et les murs du portique d'enceinte). — A. TARAMELLI. Découvertes récentes sur l'acropole de Nuragus, près de l'église S. Maria Vittoria de Serri (elles remontent aux premiers temps de l'histoire sarde). = C.-rendu : Marquis *di Villa Urrutia*. La ambajuda del marqués de Cogollude a Roma en 1667 (étude sur les us et coutumes de la vie romaine vers le milieu du XVIIe siècle; en appendice, une étude intitulée : « El duque de Medinaceli y la Giorgina », où l'auteur redit la vie mouvementée de la cantatrice Angela Voglia; elle suivit le duc en Espagne quand celui-ci fut rappelé d'Italie en 1701 et fut englobée dans le procès de haute trahison intenté au duc en 1710. Expulsée trois ans après, elle put alors rentrer à Naples, sa patrie). = Fasc. 4-6. Voir *Revue historique*, t. CXLI, p. 152. = Fasc. 7-10. G. PATRONI. Le règne de Minos. — Luigi CANTARELLI. La série des préfets de Constantinople; I : De Constantin II à la mort de Valens, 359-378. — C. CONTI-ROSSINI. Monnaies de l'Arabie méridionale. — Elia LATTES. Essai de traduction des bandes étrusques de la momie d'Agram. = Fasc. 11-12. L'œuvre des missions archéologiques de l'Italie en Orient, 1916-1920. = T. XXXI, fasc. 1-4, septembre 1922. Ettore PAIS. Le sang des victimes goûté par les prêtres, à propos d'un nouveau fragment des fastes de Préneste (des témoignages certains attestent que le rite de boire ou de faire boire du sang humain était pratiqué à Rome déjà au temps de la liberté républicaine; la question de savoir à quelle époque de l'année les prêtres l'observaient ne saurait être déterminée avec certitude). — Nino TAMASSIA. Une glose historique à la constitution « omnem rei p. » (rapproche le texte de Justinien des Confessions de saint Augustin sur l'indiscipline des étudiants à Carthage et le refus qu'ils manifestaient violemment de payer leurs professseurs). — — C. BARINI. Livie, selon la tradition et l'opinion de quelques modernes (discute les accusations portées contre la femme d'Auguste). — Luigi CASTELLIONI. Études sur Xénophon; V : la Cyropédie. — Ignazio GUIDI. Études sur l'histoire littéraire de l'Abyssinie.

24. — Rivista storica italiana. 1920, octobre-décembre (vol. XII,

Digitized by Google

fasc. 4). — *G. Lully.* De senatorum romanorum patria (liste établie avec critique). — *S. Scaglia.* Il cimitero apostolico di Priscilla (jolie plaquette destinée à servir de guide aux visiteurs de ce cimetière). — *Fr. Lanzoni.* Una epistola del patriarca Fozio a Giovanni, arcivescovo di Ravenna (lettre dans laquelle Photius reproche à Jean VII, archevêque de Ravenne, de ne pas soutenir avec assez de chaleur sa cause auprès de Louis II contre leur ennemi commun, le pape Nicolas Ier). — *Giuseppe Zucchetti.* Il « chronicon » di Benedetto, monaco di S. Andrea del Soratte, e il « libellus de imperatoria potestate in urbe Roma » (très bonne édition critique du « Chronicon » et du « Libellus ». Quant à ce dernier, il a sans doute été composé vers le milieu du Xe siècle; c'est un pamplet dirigé contre le pape et surtout contre la formation d'un territoire romain indépendant sous sa domination). — *Giuseppe Gerola.* Per la cronologia dei vescovi di Trento da Udalrico II ad Egnone, 1027-1273. — *R. Almagià.* Cristoforo Colombo (bonne esquisse biographique). — *G. B. Picotti.* La prima educazione e l'indole du futuro Leone X (brève et savante monographie). — *L. Venturi.* La critica et l'arte di Leonardo da Vinci (une des études les plus approfondies qui aient été écrites sur Léonard). — *L. von Pastor.* Die Stadt Rom zu Ende der Renaissance (réédition un peu arrangée et augmentée du tome VI de l'Histoire des papes). — *E. Guglia.* Maria Theresia; ihr Leben und ihre Regierung (ouvrage de circonstance, hâtivement exécuté pour le deuxième centenaire de la naissance de l'impératrice; rien de bien nouveau et de nombreuses erreurs ou omissions). — Ouvrages sur la Révolution française et le « Rinascimento » italien. = 1921, janvier-juin. *G. Vitaletti.* Un inventario di codici del secolo XIII, e le vicende della biblioteca dell' archivio e del tesoro di Fonte Avellana (beaucoup d'érudition; nombreux fac-similés en zincotypie. L'auteur croit pouvoir affirmer que Dante vécut un temps à Fonte Avellana et qu'il apprit à y connaître les œuvres de Pierre Damien). — *A. de Rinaldis.* S. Chiara (important pour l'histoire de l'art). — *E. Costa.* Cicerone giureconsulto (quatre mémoires importants, publiés par l'Académie des sciences de l'Institut de Bologne). — *S. Hellmann.* Das Mittelalter bis zum Ausgang der Kreuzzüge (excellent résumé qui constitue le t. IV de la « Weltgeschichte » parue sous la direction de L. M. Hartmann). — *E. Spearing.* The patrimony of the roman church in the time of Gregory the great (remarquable). — *A. Bozzola.* Un capitano di guerra e signore subalpino : Guglielmo VII di Monferrato, 1254-1292 (beaucoup d'érudition). — *Robert de Labusquette.* Autour de Dante. Les Béatrices (très bonne étude sur les problèmes soulevés par la poésie toscane du « Stil nuovo »). — *Michele Scherillo.* Le origini e lo svolgimento della letteratura italiana (bon manuel qui s'arrête avec le XIXe siècle). — *E. Göller.* Die Einnahmen der apostolischen Kammer under Benedikt XII (ouvrage très utile à consulter pour les érudits qui s'occupent de la captivité de Babylone). — *Felice Ardito.* Nobilità, popolo e signoria del conte Fazio di Dono-

Digitized by Google

ratico in Pisa nella prima metà del secolo XIV (bon début d'un jeune érudit). — *G. Rouchès.* Le Caravage (bonne monographie qui réhabilite avec succès la peinture italienne du XVIIe siècle). — *C. Calcaterra.* Giulio Alberoni giudicato da C. I. Frugoni (Carlo Innocenzo Frugoni était un poète qui vécut à la cour de Plaisance d'où sortit Alberoni; il parle de son compatriote en termes très élogieux dans une lettre du 5 août 1738 adressée au P. Simon Maria Poggi, à qui Alberoni avait donné un poste d'historiographe). — *R. A. Marini.* La politica sabauda alla corte inglese dopo il trattato d'Hannover, 1722-1730, nella relazione dell' ambasciatore piemontese a Londra (complète en certains points l'Histoire de la diplomatie savoisienne par Carutti; le texte est publié avec négligence). — Ouvrages sur la Révolution française et le « Risorgimento » italien. = Juillet-décembre *P. Egidi.* Codice diplomatico dei Saraceni di Lucera (important recueil qui contient 832 documents de 1285 à 1348, plus 14 en appendice, allant de 1225 à 1295). — *P. Nicodemi.* Gli antichi statuti di Borgo S. Martino (édition critique de ces statuts qui ont été rédigés en 1278-1279, date discutable, les statuts à Borgo S. Martino comme ailleurs ayant été rédigés à plusieurs fois et par voie d'accumulation). — *Id.* Il comune di Borgo S. Martino ed i suoi giuramenti di fedeltà (bon). — *Francesco Dal Monte Casoni.* Il santuario di Loreto e le sue difese militari (étude fondée sur de nombreux documents). — *A. Barbato.* Per la storia di Nicosia nel medio evo. Documenti inediti. I : 1267-1454 (223 pièces avec une bonne introduction). — *Filippo Ermini.* Poeti epici latini del secolo X (remarquable). — *E. W. Buxton.* The story of Hildebrand, St. Gregory VII (compilation sans valeur). — *D. W. Cohn.* Das Zeitalter der Normannen in Sizilien (consciencieux travail de vulgarisation). — *C. Manaresi.* Gli atti del Comune di Milano fino a 1216 (beau et important volume). — *K. Kaser.* Das spæte Mittelalter (tome V de la *Weltgeschichte,* publiée sous la direction de L. M. Hartmann; insiste surtout sur les questions de droit public et d'économie politique). — *Erich W. Meyer.* Staatstheorien Papst Innocenz III (étude pénétrante, mais trop systématique). — *F. Filippini.* L'esodo degli studenti da Bologna nel 1321 e il « Polifemo » dantesco (très intéressant; nombreux documents en appendice). — *E. Pacheco y de Leyva.* La politica española en Italia; correspondencia de Don Fernando Marin, abad de Nájera con Carlos I; t. I : 1521-1524 (important). — *B. Pitzorno.* Le leggi spagnuole nel regno di Sardegna (instructif). — *Giuseppe Giorcelli.* Documenti storici del Monferrato (suite de cette intéressante publication). — Ouvrages sur la Révolution française et sur le « Risorgimento ». = 1922, fasc. 1-2, janvier-juin. *Francesco Pennacchi.* Bullarum pontificium quod exstat in archivio sacri conventus S. Francisi Assisiensis (inventaire des lettres des papes qui existent dans les archives du couvent de saint François d'Assise, d'après l'ordre qu'elles occupent dans les volumes où elles ont été placées; il y en a 562 allant de 1220 à 1832, plus 26 tirées d'un autre fonds). — *H. Hoff-*

Digitized by Google

mann. Karl der Grosse im Bilde der Geschichtschreibung des früheren Mittelalters, 800-1250 (intéressant). — *E. Perels.* Papst Nikolaus I und Anastasius Bibliothecarius (gros et pesant ouvrage où l'auteur s'efforce, non sans succès, de rendre au pape Nicolas Ier la place qui lui est due dans l'histoire de l'Église). — Vitae sanctorum abbatum Alferii, Leonis, Petri, Constabilis, auctore Hugone Venusino (réédition de textes déjà connus, à l'occasion du neuvième centenaire de la fondation de l'abbaye de la Cava). — *A. Vicinelli.* Bologna nelle sue relazioni col papato e l'impero 774-1278. I (bon). — *P. S. Leicht.* Parlamento Friulano. I, 1 (bon début d'un ouvrage où sera présentée, avec de nombreux documents inédits, l'histoire du parlement du Frioul de 1077 à 1420). — *P. Egidi.* La « Communitas Siciliae » del 1282 (ajoute beaucoup à ce qu'avaient déjà dit Amari en 1882 et Cartellieri en 1904). — *M. Catalano.* Lucrezia Borgia duchessa di Ferrara (simple conférence, mais qui contient des informations et des idées nouvelles). — *Giov. Gentile.* Giordano Bruno e il pensiero del Rinascimento (remarquable). — *Tommaso Campanella.* Città del Sole, publ. par *Giuseppe Paladino* (excellente édition critique). — *Maria Pacia Patriarca.* La spedizione di Sardegna del 1717 e il card. G. Alberoni (insuffisant). — *Matilde Eandi.* Diodato Emanuele di Richecourt, ministro lorenese in Toscana (expose l'œuvre accomplie par Richecourt à l'aide de documents tirés des archives d'État de Florence). — Travaux sur la Révolution française et sur le « Risorgimento ». = Fasc. 3-4, juillet-décembre. *Ed. Martinori.* Annali della zecca di Roma (important). — *Ant. Battistella.* La repubblica di Venezia nei suoi undici secoli di storia (ouvrage de bonne vulgarisation). — *E. Pais.* Fasti triumphales populi romani (deux beaux volumes bien imprimés avec un grand nombre de gravures et de planches; importante introduction historique). — *Fr. Münzer.* Römische Adelsparteien und Adelsfamilien (bonne étude sur la noblesse romaine). — *L. Schiaparelli.* La scrittura latina nell' età romana (excellent). — *V. Facchinetti.* San Francesco d'Assisi nella storia, nella leggenda e nell' arte (admirable publication). — *Elisabeth Abegg.* Die Politik Mailand, 1198-1225 (bon). — Quatre ouvrages sur le « De monarchia » de Dante. — *E. Haberkern.* Der Kampf um Sizilien, 1302-1337 (bon). — *Virginia Ragazzoni.* Le lettere e il dialogo di Santa Caterina da Siena secondo l'arte (intéressant). — *A. Sorbelli.* La lotta tra Genova e Venezia per il predominio del Mediterraneo. I : 1350-1355 (bon emploi des sources). — *Rod. Maiocchi.* Galileo e la sua condanna (bon). — *A. Favaro.* Oppositori di Galileo. VI : Maffeo Barberini (excellent). — *Gius. Pitrè.* Palermo nel settecento (nouvelle édition augmentée de ce remarquable ouvrage). — *Gius. Conti.* Firenze dopo i Medici (c'est moins une histoire qu'une amusante chronique tirée de nombreux ouvrages sur la Révolution française et le « Risorgimento »).

Digitized by Google

SUISSE.

25. — Bibliothèque universelle et Revue Suisse. 1922, avril. — Baronne M. WRANGEL. Ma vie et ma fuite du « Paradis communiste » (raconte comment elle réussit à s'enfuir en Finlande dans une barque de contrebandier; de Finlande, elle réussit à rejoindre à Dresde son fils, le malheureux général qui venait d'échouer si piteusement en Crimée). — Louis AVENNIER. Le droit fluvial international et le régime du Danube; suite et fin. — Henri LEHR. La Suisse en 1643 (d'après une relation manuscrite d'Élie Brackenhoffer, conservée aujourd'hui au musée historique de Strasbourg). = Mai. Georges Nestler TRICOCHE. Mœurs féminines américaines. Quelques remarques sur leur prétendue contamination par la corruption française. — E. A. NAVILLE. L'affaire du comte de Pfaffenhoffen; 1er article (ce personnage, comte d'empire, avait, en 1791-1792, contracté des dettes considérables pour venir en aide aux princes de Bourbon et aux émigrés accueillis dans l'évêché de Liége. Poursuivi par un de ses créanciers devant le tribunal impérial et royal de la noblesse à Vienne en 1818, il fut condamné, Louis XVIII et le comte d'Artois se dérobant à l'engagement d'honneur qu'ils avaient contracté envers lui. Avec les frais, la somme dépassait 400,000 livres, que le comte dut débourser après avoir liquidé à perte une importante partie de son patrimoine); suite en juin et fin en juillet (le procès se termina par un jugement de la Cour d'appel de Paris du 15 décembre 1832, confirmé par le rejet de la requête civile introduite par Charles X le 11 mai 1836. Dans un poème écrit en 1834, le malheureux octogénaire invective Charles X en lui rappelant tous les services qu'il lui avait rendus : « J'ajourne Charles X au tribunal de Dieu! » Le comte de Pfaffenhoffen mourut à Oberwerth le 8 août 1840, âgé de quatre-vingt-sept ans. Ses papiers ont disparu). = Juin. L. LEGER. Le peintre de l'indolence russe (le romancier Ivan Gontcharov). — Antoine ROUGIER. La constitution du royaume serbe, croate, slovène. — A. GUILLAND. Un voyage en Terre-Sainte au XVIIe siècle (d'après une relation faite par Jean-Jacob Ammann, jeune chirurgien zurichois, 1612. Cette relation vient d'être rééditée à Zurich avec un grand luxe dans une monumentale biographie que lui a consacrée un de ses descendants : Auguste Ammann). = Juillet. A. CHARAST. Lénine (absolument désintéressé, il s'imagine être seul en possession du « vrai socialisme » et il n'attache aucune importance aux moyens à employer pour parvenir à ses fins; « chez lui, un idéalisme élevé s'unit à une grossière et criante amoralité »; suite et fin en août). = Août. Clara-Michel DELINES. Le paradis de M. Wells (analyse son Projet de reconstruction du monde, paru dans le *Times* du dimanche, mars et avril 1922). — A. GUILLAND. Chronique allemande (parle surtout de Rathenau et de ses livres).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — M. Roland DELACHENAL est mort le 29 janvier 1923, âgé de soixante-neuf ans. Il était né à Lyon le 2 avril 1854. Élève de l'École des chartes, il en sortit le premier de sa promotion en 1883 avec une thèse sur les *Avocats au Parlement de Paris, 1300-1600*, qui, publiée en 1885, fut récompensée par une première médaille au concours des Antiquités de la France. Ce travail fut complété peu après par un article intitulé : *la Bibliothèque d'un avocat au XIVe siècle; inventaire estimatif des livres de Robert Lecoq* (1887). On lui doit encore une bonne *Histoire de Crémieu* (1889), l'édition du *Cartulaire du Temple de Vaux, Isère* (1897). Il s'aventura même un moment dans l'histoire révolutionnaire avec une étude sur *Pierre Chépy*, agent politique dont il édita en 1896 la correspondance avec le ministère des Affaires étrangères de mai 1793 à août 1794. Mais l'étude du XIVe siècle français a été le domaine où se concentra le principal effort de sa vie. Tout le monde connaît son *Histoire de Charles V*, dont cinq volumes ont déjà paru; il laisse presque achevé le tome VI, qui va jusqu'à la mort du roi. Cette œuvre monumentale, trois fois récompensée par le premier prix Gobert, lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Secrétaire général de la Société de l'histoire de France, il donna pour cette Société une édition magistrale de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* attribuée d'ordinaire à Pierre d'Orgemont (1920). C'était un excellent érudit, qui avait fait de très fructueuses recherches dans les archives et les bibliothèques de la France et de l'étranger. Sa mort laisse un grand vide.

— La mort de M. CLERMONT-GANNEAU (14 février 1923) est une perte considérable pour les études de l'Orient sémitique. Né à Paris le 19 février 1846, il fut premier secrétaire-interprète du gouvernement pour les langues parlées en Syrie et en Palestine; à ce titre, il séjourna longtemps à Jérusalem et apprit à connaître le plus lointain passé du Proche-Orient; plus tard, il fut à plusieurs reprises chargé (1873-1907) de missions scientifiques dans ces mêmes régions et ses rapports, publiés dans les *Archives des missions*, montrent avec quelle méthode ses recherches furent conduites et quels fructueux résultats elles donnèrent. Philologue, historien, archéologue éminent, doué d'un esprit pénétrant qui lui permit de dépister des faux célèbres, il a écrit un grand nombre d'articles et de mémoires où se

Digitized by Google

trouve toujours quelque chose d'intéressant ou de nouveau. Un assez petit nombre seulement ont été réunis en volumes; ainsi ses *Études d'archéologie orientale* (2 vol., 1888-1896), son *Recueil d'archéologie orientale* (5 fascicules, 1886-1902), son *Répertoire d'épigraphie sémitique* (1900-1905); mais cela ne donne qu'une idée très imparfaite de son activité scientifique. Il était professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où ses communications étaient toujours écoutées avec un vif intérêt.

— M. Frédéric MASSON, l'historien bien connu de la famille napoléonienne, est mort le 16 février; la place nous manque actuellement pour parler de lui comme il conviendrait.

— Sur l'initiative de la Société Ernest Renan et à l'occasion du Centenaire du savant illustre dont elle porte le nom, un Congrès international d'histoire des religions se réunira à Paris du 8 au 13 octobre 1923. Il aura un caractère exclusivement scientifique. En seront exclus les exposés ou débats d'ordre confessionnel. Le Comité d'organisation est ainsi composé : président : M. Ch. Guignebert, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, président de la Société Ernest Renan; vice-présidents : M. Th. Homolle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, et M. René Dussaud, conservateur adjoint des Musées nationaux, directeur, avec M. Alphandéry, de la *Revue de l'Histoire des religions;* secrétaire général : M. Paul Alphandéry, directeur d'études à l'École des Hautes-Études; secrétaire-trésorière : Mlle Marguerite Brunot.

— *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1923* (Paris, Alph. Picard, 1913, in-8°, 96 p.). — Voici les titres des thèses qui ont été soutenues : Pierre BERNARD, Études critiques sur les chartes des comtes de Flandre pour l'abbaye de Saint-Bertin; — Remi BOURGEOIS, Essai sur l'histoire de l'échevinage de Reims jusqu'à la création du Conseil de ville, en 1358; — C. DAVILLÉ, Les comtes de Bar et de Verdun jusqu'au milieu du XIIe siècle, étude de géographie historique; — Léon DELESSARD, L'abbaye de Montier-en-Der, des origines à la fin du XVe siècle; — Madeleine DILLAY, La propriété foncière en Anjou du IXe siècle à la fin du XIVe siècle; étude sur la condition des personnes et des terres; — Marcel GOURON, Histoire de l'amirauté de Guyenne; — Félix GRAT, Étude diplomatique sur les actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman, rois de France, 877-884, suivie d'un catalogue d'actes; — Lucien METZGER, Essai sur l'histoire de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace depuis l'origine jusqu'au traité de paix de Westphalie (1648); — Gabrielle ODEND'HAL, Les comtes de Boulogne de la fin du IXe au début du XIIe siècle; — René PLAINCHENAULT. La lutte contre les Anglais en Anjou pendant la première moitié du XVe siècle; — Georges TESSIER, Les comtes de Blois Guy Ier,

Digitized by Google

Louis Ier et Louis II de Châtillon, 1301-1372; — Georges THOMAS, Les comtes de la Marche de la maison de Charroux, xe siècle-1177. — Le jury a particulièrement distingué les thèses de Mlle Dillay, de MM. Planchenault, Tessier et Gouron.

— Le 21e Congrès international des Américanistes sera tenu en 1924 à La Haye; celui de 1925 à Gœteborg (Norvège); celui de 1926 à Philadelphie (États-Unis).

— Le tome XLII des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de paraître (1922, in-4°, 434 p.); il comprend les quatre travaux suivants : 1° *Le culte des héros chez les Grecs*, par Paul FOUCART; 2° *La mosquée d'Hassân*, par le lieutenant-colonel DIEULAFOY; 3° *Un décret athénien relatif aux combattants de Philé*, par Paul FOUCART; 4° *Les Ziyârides*, par Clément HUART (pour ce dernier, voir plus haut, p. 289).

— Les trois plus récentes publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg sont : 1° *la Constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace, 1790-1795*, tome II et dernier, par Rodolphe REUSS (fasc. 8, 1922; prix : 15 fr.); 2° *les Jacobins de Colmar; procès-verbaux des séances de la Société populaire, 1791-1795*, par Paul LEUILLOT (fasc. 9; prix : 25 fr.); 3° *Recherches sur les jeux romains; notes d'archéologie et d'histoire religieuse*, par André PIGANIOL (fasc. 13, 1923; prix : 8 fr.).

— M. Arthur-Louis DUHAM, fellow à l'Université de Harvard, prépare une thèse de doctorat sur les traités de commerce libre-échangistes de 1860. Il connaît la matière, il a dépouillé les archives officielles de France et d'Angleterre, il a eu le privilège d'obtenir communication des papiers de Michel Chevalier, aujourd'hui conservés par sa fille, Mme Émile Flourens, et par sa petite-fille, Mme Renaudin. Dans le numéro de novembre de la *Nineteenth Century*, il résume (p. 786 à 796) les premiers résultats de ses recherches. Dès à présent, il apparaît que le rôle de Michel Chevalier, l'ancien Saint-Simonien, fut beaucoup plus important qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici.

C. S.

— La vente de la bibliothèque de feu Paul LACOMBE (voir plus haut, p. 157) s'est terminée par une dernière série de vacations, dont le catalogue comprend les livres relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs (nos 1739-2665), avec un index des noms d'auteurs.

— Sous le titre général : *les Livres de l'année*, la « Bibliographie de la France » entreprend de donner en cinq fascicules le catalogue des livres et publications qu'elle annonce dans ses livraisons hebdomadaires. Le seul fascicule qui nous intéresse ici est le 4e, qui est consacré à l'histoire, à la géographie et aux voyages, à l'archéologie et aux beaux-arts (Cercle de la librairie, in-8°, 100 p.; prix : 1 fr.).

Belgique. — Nous rappelons que le 5e Congrès international des

Digitized by Google

sciences historiques se tiendra du 8 au 15 avril à Bruxelles. Ce Congrès n'est pas et ne peut pas (en ce moment surtout) être réellement international, puisqu'il serait moralement impossible d'y convier les savants appartenant aux pays qui furent nos ennemis; mais les pays neutres y figureront en bonne place à côté des pays alliés. Les organisateurs du Congrès en ont reçu l'assurance, si encourageante pour leurs efforts.

Grande-Bretagne. — Le savant éditeur des écrits politiques de J.-J. Rousseau, Charles Edwyn VAUGHAN, est mort le 8 octobre 1922, âgé de soixante-huit ans. Il avait enseigné avec un grand succès la littérature anglaise successivement à Cardiff, à Newcastle, à Leeds, avant de se fixer à Manchester, où il devint « governor » de la John Rylands library. Il avait donné en 1918 une très bonne édition du *Contrat social* (cf. *Rev. histor.*, t. CXXXII, p. 335); sa dernière œuvre fut une conférence sur Vico parue en 1921.

— La « Manorial Society », dont l'activité sommeillait depuis 1917, vient de renaître; elle a pour but « de mettre toutes les personnes qu'intéresse l'étude des institutions seigneuriales, au point de vue historique et juridique, en rapport avec les propriétaires et intendants des manoirs »; elle se propose de rédiger une bibliographie des sources et des études sur l'organisation des manoirs; enfin de publier les plus intéressants rôles des cours seigneuriales (court rolls).

Italie. — La nouvelle édition des *Rerum italicarum Scriptores*, commencée dès le début du présent siècle par la maison Lappi (Città di Castello) et qui comprend actuellement plus de deux cents fascicules, paraîtra désormais chez Nicolas Zanichelli, à Bologne. Cette maison annonce qu'elle ne possède plus qu'un nombre limité des cent cinquante premiers fascicules; elle offre de les vendre à des conditions très avantageuses, le prix qu'elle en retirerait lui permettant de mieux supporter les frais, toujours plus lourds, de l'entreprise.

— On annonce la disparition de la *Nouvelle Revue d'Italie*, où, depuis trois années, avaient paru un grand nombre d'articles sur l'histoire italienne et sur les rapports franco-italiens. Nous signalerons en particulier, dans un numéro consacré exclusivement à Molière (juillet-septembre 1922) ceux de MM. C. LEVI, *Molière « dramatis persona » dans le théâtre italien*; — J. ARNAVON, *les Influences italiennes dans l'œuvre de Molière*; — F. PIERO, *Des « Précieuses » de l'hôtel de Rambouillet aux « Précieuses ridicules » de Molière*; — R. BENZONI, *l'Éducation de la femme dans Molière*; — H. BURIOT-DARSILES, *Molière en Allemagne*; — M. MIGNON, *Molière et Goldoni*; — G. SOULIER, *les Rapports de Molière avec l'art français*.

G. BN.

Portugal. — L'île de Madère vient de célébrer le cinquième centenaire de sa découverte. A cette occasion, la « Junta general » a décidé

Digitized by Google

de publier un *Elucidario Madeirense* sous forme d'encyclopédie où sont présentés l'histoire, la géographie, les industries, les personnages notables de l'île, etc. Le tome I (contenant les lettres de A à I) vient de paraître à Funchal (Tipografia Esperança); le tome second et dernier paraîtra dans le courant de la présente année.

Suède. — M. O. Pettersen, délégué suédois au Conseil international pour l'exploration de la mer, a étudié la migration des harengs depuis les temps les plus lointains, en utilisant les *Sagas* scandinaves, qui enregistrent les périodes où la pêche était à son maximum. Ces périodes, de cent onze années environ, et suivies de périodes où la pêche était pratiquement inexistante semblent avoir été en rapport avec certaines circonstances astronomiques agissant particulièrement sur le force des marées. Le maximum norvégien alternait avec le maximum suédois. G. Bn.

La Guerre. — La quatrième conférence de la « Commission centrale pour la recherche des causes de la guerre mondiale par les Neutres » s'est tenue à l'Université de Zurich en janvier 1923, sous la présidence du Dr Reuterskiöld, professeur de droit international et membre de la Première Chambre suédoise. M. Japikse, professeur d'histoire à La Haye, était vice-président. Dans le « Bulletin » paru en janvier 1923, l'on fait ressortir avec raison l'importance des documents allemands publiés par l'Office des Affaires étrangères, six volumes qui vont de 1871 à 1890; et l'on montre la nécessité pour toutes les puissances jadis en guerre d'ouvrir largement leurs archives pour répandre le plus de lumière possible sur les responsabilités de chacun. A quoi nous applaudissons sans réserve, comme nous l'avons déjà fait (t. CXLI, p. 160); mais n'est-ce pas abandonner le ferme terrain de la recherche vraiment impartiale et objective que de donner tant de place aux invectives des Allemands contre le traité de Versailles et à leurs protestations indignées au sujet de la « Schuldfrage »?

— A une question posée par un député, le ministre de la Guerre français a répondu que l'historique des opérations et des événements se rapportant à la dernière guerre est en voie d'exécution. Il comprendra neuf tomes correspondant chacun à une période déterminée, et une annexe indiquant l'ordre de bataille jusqu'à la division incluse. — Signalons à ce propos un article paru dans l'*Écho de Paris* (15 décembre 1917) sur la façon dont les documents de la Grande Guerre ont été reçus et classés au ministère. On y regrette vivement que les papiers des troupes combattantes n'y aient pas été réunis; ils risquent de la sorte de disparaître rapidement. G. Bn.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Brown (*James*). Voir *Vattel*.
Egidi (*Pietro*). La storia mediaevale, 274.
Fenwick (*Charles G.*). Voir *Vattel*.
Fluctuations de salaires dans différents pays, de 1914 à 1921, 100.
Gide (*Charles*) et *Rist* (*Charles*). Histoire des doctrines économiques, 4e édit., 280.
Johnson (*Charles*). The mechanical processes of the historian, 286.
Loisy (*Alfred*). Essai historique sur le sacrifice, 86.
Mollat (*G.*). La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon, 91.
Pastor (*Ludwig von*). Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters; t. IX : 1572-1585, 275.
Peace handbooks, 271.
Riess (*Ludwig*). Voir *Weber* (*Georg*).
Rist (*Charles*). Voir *Gide* (*Charles*).
Rivers (*W. H. R.*). History and ethnology, 286.
Scott (*James Brown*). The project of a permanent Court of international justice, 263.
— The project relative to a Court of arbitral justice, 263.
Tournès (lieutenant-colonel *René*). L'histoire militaire, 110.
Vattel. Le droit des gens; publ. par *James Brown* et *Charles G. Fenwick*, 265.
Vinogradoff (Sir *Paul*). Outlines of historical jurisprudence, 79, 274.
Waddington (*Richard*). La guerre de Sept ans, t. V, 71.
Weber (*Georg*). Allgemeine Weltgeschichte; 3e édit. revue par *Ludwig Riess*, 275.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Appuhn (*Charles*). Voir Catalogue méthodique du fonds allemand.
Bordeaux (*Henry*). La bataille devant Souville, 108.
Bulletin mensuel de documentation internationale des Bibliothèque et Musée de la guerre, 101.
Carré (comte *Henri*). La véritable histoire des taxis de la Marne, 107.
Catalogue méthodique du fonds allemand de la Bibliothèque de la guerre; t. I, par *Jean Dubois* et *Charles Appuhn*, 101.
Caudel (*M.*). Voir *Viallate* (*A.*).
Delestraint (commandant). Voir *Ludendorff* (*Erich*).
Demolon (*J.*). On vous demande à la Commandanture, 276.
Doria (comte *Arnauld*). Une incroyable odyssée. Histoire du raid d'une division de cavalerie pendant la Grande Guerre, 106.
Douchy (général). Le grand État-major allemand, avant et pendant la guerre mondiale, 114.
Douin (*Georges*). Un épisode de la guerre mondiale. L'attaque du canal de Suez, 3 février 1915, 107.
Dubois (*Jean*) et *Appuhn* (*Charles*). Voir Catalogue méthodique du fonds allemand.
Duhelly (*Jacques*). Philosophie de la guerre, 111.
Erzberger. Souvenirs de guerre, 116.
Faivre (*Abel*). Jours de guerre, 1915-1919, 277.
Foulongue (lieutenant-colonel *de*). Voir *Repington* (*C. A. Court*).
Gagneur (*Maurice*). Voir *Ginisty* (*Paul*).
Gex (*F.*). Les morts de la guerre en Savoie, 1914-1918, 110.
Ginisty (*Paul*) et *Gagneur* (*Maurice*). Histoire de la guerre par les combattants; t. IV : 1916-1918, 105.
Got (*Ambroise*). L'affaire Miss Cavell, d'après les documents inédits de la justice allemande, 108.
Jean-Bernard. Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914, livr. 50-52, 276.
Laure (commandant). Au troisième bureau du troisième G. Q. G., 1917-1919, 108.
Lefebure (*Victor*). L'énigme du Rhin. La stratégie chimique en temps de paix et en temps de guerre; trad. par *Marcel Thiers*, 112.
Lefebvre (*Louis*). Poulot en Italie, 117.
Legrand-Girarde (général). Opérations du 21e corps d'armée : 1er août-13 septembre 1914, 106.
Lekeux (*Martial*). Mes cloîtres dans la tempête, 277.

Digitized by Google

Library of Congress. Classification universal and old world history of european war, 102.
Ludendorff (*Erich*). Documents du G. Q. G. allemand sur le rôle qu'il a joué de 1916 à 1918; trad. par le commandant *Delestraint*, 114.
Maitrot (général). La prochaine guerre, son caractère scientifique, 111.
Mayra (*B.*). Voir *Repington* (*C. A. Court*).
Mazenod (capitaine *de*). Dans les champs de Meuse; souvenirs d'un commandant de batterie, 107.
Meriwether (*Lee*). Journal, 1916-1918, 113.
Mermeix. Les négociations secrètes et les quatre armistices, 109.
Ogilvie (*Alan G.*). Some aspects of boundary settlement at the peace conference, 286.
Palat (général). La Grande Guerre sur le front occidental; t. VI : la Victoire de la Marne, 267.
Poincaré (*Raymond*). Les origines de la guerre, 103.
Raphaël (*G.*). Tirpitz, 115.
Renouvin (*Pierre*). Voir *Appuhn* (*Charles*).
Repington (lieutenant-colonel *C. A. Court*). La première guerre mondiale, 1914-1918, t. I; trad. par *B. Mayra* et le lieutenant-colonel *de Foulongne*, t. I, 111.
Revol (lieutenant-colonel *J.*). L'effort militaire des Alliés sur le front de France, 105.
Thiers (*Marcel*). Voir *Lefébure* (*Victor*).
Tirpitz (*von*). Mémoires, 115.
Un Livre noir. Diplomatie d'avant guerre, d'après les documents des archives russes, 1910-1914; t. I : 1910-1912, 103.
Vesnitch (*Milenko R.*). La Serbie à travers la Grande Guerre, 117.
Viallate (*A.*) et *Caudel* (*M.*). La Grande Guerre, t. IX, 102.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Behrens (*Hugo*). Untersuchungen über das anonyme Buch « De viris illustribus », 119.
Chabot (*J. B.*). Choix d'inscriptions de Palmyre, 118.
Heilland (*W. E.*). The roman fate, 119.
Marsh (*Frank Burr*). The founding of the roman Empire, 120.
Miller (*S. N.*). The roman fort at Balmuidy, near Glasgow, on the Antonine wall, 122.
Ruggiero (*Ettore de*). La patria nel diritto pubblico romano, 275.
Stein (*Ernst*). Untersuchungen über das Officium der Prætorianerpræfektur seit Diocletian, 121.

HISTOIRE D'ALBANIE.

Boucart (*Jacques*). L'Albanie et les Albanais, 117.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Appuhn (*Charles*) et *Renouvin* (*Pierre*). Introduction aux tableaux d'histoire de *Guillaume II*, 100.
— Voir *Dubois* (*Jean*).
Guillaume II. Mémoires, 277.
— Tableaux d'histoire comparée; trad. par *Camille Jordan*, 100.
Haskins (*Charles-Homer*). Michael Scot and Frederick II, 100.
— Science at the court of the emperor Frederick II, 100.
— Some early treatises on falconry, 100.
Jordan (*Camille*). Voir *Guillaume II*.
Renouvin (*Pierre*). Voir *Appuhn* (*Charles*).
Sauliol (*René*). Frédéric II. La campagne de 1757, 73.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

Alsina (*Juan A.*). La inmigración el en primer siglo de la independencia, 55.
Anuario de l'Instituto geográfico militar, t. II, 61.
Beccar-Varela (*Adrian*) et *Undaondo* (*Enrique*). Plazas y calles de Buenos-Aires, 55.
Bunge (Dr *C. O.*). Historia del derecho argentino, t. I, 58.
Caraffa (*Pedro J.*). Hombres notables de Cuyo, 61.
— Página indelebbe : 1815, 61.
Causas instruidas en Buenos-Aires durante los siglos XVII y XVIII; introd. par le Dr *Tomás Jofré*, 59.
Colombo (*Ezio*). Voir *Urien* (*Carlos M.*).
Documentos del archivo general de Tucumán; invasiones inglesas y Revolución; publ. par le P. *Antonio Larrouy*, t. I, 1806-1812, 60.
Documentos para la historia Argentina, t. I. Real hacienda, 1777-1780, 59.
Jofré (*Thomás*). Voir Causas instruidas.
Lapalme de Emery (*Celia*). Estudios sociológicos, 62.
Larrouy (le P. *Antonio*). Voir Documentos... de Tucumán.
Levene (*Ricardo*). Los orígines de la democracia argentina, 56.

Digitized by Google

Levillier (*Robert*). Les origines argentines, 56.
Matienzo (*José Nicolas*). Le gouvernement représentatif fédéral dans la République argentine, 58.
Meyer-Arana (*Alberto*). La caridad en Buenos Aires, 62.
Ramos (*Juan P.*). Historia de la instrucción primaria en la República argentina, 1810-1819, 61.
Roldan hijo (*Belisario*). Discursos, 63.
Terán (*Juan B.*). Tucumán y el Norte argentino, 1820-1840, 60.
Udaondo (*Enrique*). Voir *Beccar-Varela* (*Adrian*).
Urien (*Carlos M.*) et *Colombo* (*Ezio*). La República argentina en 1910, 54.
Varela (*Luis V.*). Historia constitucional de la República argentina, 57.
Victoria (*S.*). La escuela normal del Paraná en 1910, 62.

HISTOIRE D'ASIE.

Grousset (*René*). Histoire de l'Asie, 1.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE.

Lambelin (*Roger*). L'Égypte et l'Angleterre. De Mohamed Ali au roi Fouad, 122.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Ballesteros y Beretta (*Antonio*). Historia de España y de su influencia en la historia universal, 89.
Serrano (don *Luciano*). Don Mauricio, obispo de Burgos y fundador de su catedral, 277.
Viñas-Mey (*Carmelo*). La legislación social en la recopilación de Indias, 279.
— Una pagina para la historia del helenismo en España, 278.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

Oster (*Charles*). Voir *Peck* (*Harry Thurston*).
Peck (*Harry Thurston*). Vingt années de vie publique aux États-Unis, 1885-1905; trad. par *Charles Oster*, 98.
Villeneuve-Trans (*R. de*). A l'ambassade de Washington, octobre 1917-avril 1919, 113.

HISTOIRE DE FRANCE.

Alengry (F.). Précis de droit usuel. Droit public, droit civil, 283.
Almanach catholique français pour 1923, 283.
Aucuy (*Marc*). Voir *Dupin* (*Claude*).
Baroche (Mme *Jules*). Second Empire. Notes et souvenirs, 1855-1871, 125.
Batiffol (*Louis*). Les « Mémoires » sont-ils l'œuvre de Richelieu? 246.
Bertiet (*Julie*). Les amis oubliés de Port-Royal, 1619-1641, 252.
Boislisle (*A. de*). Voir *Richelieu* (maréchal *de*).
Bottin des sciences, lettres et arts, 129.
Boysson (*Richard de*). L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy, 242.
Bremond (abbé *Henri*). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours, t. II et III, 249.
Brimont (vicomte *de*). Le cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748, 74.
Bucaille (*Victor*). Denys Cochin, 128.
Carré (*Henri*). La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle, 77.
Chassaigne (*Marc*). Le procès du chevalier de La Barre, 75.
Chobaut. Essai sur l'autonomie religieuse de la principauté de Monaco jusqu'à la création de l'évêché, 76.
Cohen (*Gustave*). Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle, 245.
Coynard (*Ch. de*). Le chevalier de Folard, 1669-1752, 73.
Delamotte (abbé). Le Boulonnais à la conquête de son autonomie administrative, 69.
Delavaud (*L.*). Quelques remarques sur l'authenticité des « Mémoires » de Richelieu, 246.
Deloche (*Maximin*). La crise économique au XVIe siècle et la crise actuelle, 245.
Descharmes (*René*). Voir *Voltaire*.
Desseignet (*Jules*). Voir *Lanson* (*René*).
Doucet (*Roger*). Étude sur le gouvernement de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris, 235.
Drouot (*Henri*). Un cas de schisme provincial en 1559. Flavigny contre Dijon, 245.
Dubois-Corneau (*R.*). Paris de Montmartel, banquier de la cour, 70.
Dufestre (commandant *H.*). La défense de l'Alsace par Turenne, avril 1674-janvier 1675, 123.
Du Guay-Trouin. Vie de Monsieur Du Guay-Trouin, écrite de sa main; publ. par *Henri Malo*, 123.
Dupin (*Claude*). Œconomiques; publ. par *Marc Aucuy*, 63.
Dupont-Ferrier (*G.*). Du collège de

Digitized by Google

Clermont au lycée Louis-le-Grand, 1563-1920, 257.
Dussauge (capitaine *A.*). Études sur la guerre de Sept ans. Le ministère de Belle-Isle, 71.
Faye (*Stéphane*). Voir *Germain* (*José*).
Febvre (*Lucien*). Histoire de Franche-Comté, 2e édit., 281.
Fould (*Paul*). Un diplomate au XVIIIe siècle : Louis-Augustin Blondel, 74.
Foulet (*Lucien*). Voir *Voltaire*.
Franklin (*Alfred*). Paris et les Parisiens au XVIe siècle, 233.
Fribourg (*André*). L'Afrique latine. Maroc, Algérie, Tunisie, 127.
Ganay (comte *Ernest de*). Voir *Ligne* (prince *de*).
Gébelin (*François*). Voir *Montesquieu*.
Germain (*José*) et *Faye* (*Stéphane*). Le général Laperrine, grand saharien, 128.
Grellet-Dumazeau (*A.*). L'affaire du Bonnet et les Mémoires de Saint-Simon, 78.
Hérelle (*G.*). La prise, l'incendie et la ruine de Vitry-en-Perthois, 24 juillet 1544, et la translation de la ville ruinée au lieu de Moncourt, sous le nom de Vitry-le-François, 236.
Houtin (*Albert*). Le Père Hyacinthe, réformateur catholique, 1869-1893, 127.
Jullian (*Camille*). De la Gaule à la France. Nos origines historiques, 279.
La Monneraye (*Jean de*). Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIIIe siècle, 280.
Lanson (*René*) et *Desseigne*t (*Jules*). La France et sa civilisation, de la Révolution à nos jours, 126.
Lardé (*G.*). Une enquête sur les vingtièmes, 1777-1778, 261.
Latreille (capitaine). L'armée et la nation à la fin de l'Ancien régime, 71.
Lavisse (*Ernest*). Histoire de France. Tables générales, 282.
Lavollée (*Robert*). De l'authenticité des « Mémoires du cardinal de Richelieu », 246.
Lazard (*Lucien*). Voir *Monin* (*Henri*).
Lebasteur (*H.*). Voir *Ligne* (prince *de*).
Le Glay. Voir *Tessé* (maréchal *de*).
Le Grand (*Léon*). Registre des délibérations des Bureaux de la ville de Paris; t. V : 1610-1614, 281.
Liauley (*André*). La hausse des prix et la lutte contre la cherté en France au XVIe siècle, 245.
Ligne (prince *de*). Coup d'œil sur Beloeil : publ. par le comte *Ernest de Ganay*, 65.
Ligne (prince *de*). Lettres à la marquise de Coigny; publ. par *H. Lebasteur*, 64.
Madelin (*Louis*). La France du Directoire, 124.
Malo (*Henri*). Voir *Du Guay-Trouin*.
Marion (*Marcel*). Histoire financière de la France depuis 1715; t. I : 1715-1789, 70.
Martin (*Victor*). La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège en 1595, 280.
Martineau (*A.*). Dupleix et l'Inde française, 1722-1741, 73.
Monin (*Henri*) et *Lazard* (*Lucien*). Sommier des biens nationaux de la ville de Paris, 281.
Montesquieu. Correspondance, 1716-1755; publ. par *Fr. Gébelin* et *André Morize*, 65.
Morand (*Edmond*). Voir *Rouchon* (*G.*).
Morize (*André*). Voir *Montesquieu*.
Moulon (*Léo*). Un demi-roi : le duc d'Épernon, 241.
Naef (*Henri*). La conjuration d'Amboise et Genève, 243.
Nolhac (*Pierre de*). Ronsard et l'humanisme, 234.
Palm (*Franklin Charles*). The economic policies of Richelieu, 248.
Raphaël (*Paul*). La troisième République, du Seize mai [1877] au Seize novembre [1919], 124.
Rapports et notices sur l'édition des « Mémoires de Richelieu », 246.
Rebsomen (*A.*). Recherches historiques sur les relations commerciales entre la France et la Suède, 129.
Récalde (*J. de*). Écrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites, 1658-1659, 252.
Renouvin (*P.*). Les assemblées provinciales de 1787, 68.
Richelieu (cardinal *de*). Mémoires; t. V : 1625-1626, 247.
— (maréchal *de*). Mémoires authentiques; publ. par *A. de Boislisle*, 66.
Romier (*Lucien*). Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion, 237.
Rouchon (*G.*) et *Morand* (*Edmond*). Les boiseries de l'église de Saint-Amable de Riom, 280.
Roupnel (*Gaston*). Les populations de la ville et de la campagne dijonnaises au XVIIe siècle, 253.
— Bibliographie critique, 252.
Saint-André (*Claude de*). Louis XV, 67.
Sauer (*Alice*). Vie d'Édouard Sauer, archiviste du département de la Moselle, 283.
Sée (*Henri*). Les idées politiques en France au XVIIIe siècle, 77.
Sevestre (*E.*). Les idées gallicanes et

Digitized by Google

royalistes du haut clergé à la fin de l'Ancien régime, 66.
Tessé (maréchal *de*). Lettres au prince Antoine Ier de Monaco, 1707-1725; publ. par *Le Glay*, 65.
Une étape de la conquête de l'Afrique équatoriale française, 1908-1912, 281.
Van Dyke (*Paul*). Catherine de Médicis, 239.
Voltaire. Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire, écrits par lui-même; publ. par *René Descharmes*, 64.
— Correspondance, 1726-1729; publ. par *Lucien Foulet*, 65.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Clarke (*H. Louther*). Walther of Gray, archbishop of York, 1215-1265, 287.
Davies (*G.*). A student's guide to the mss. relating to english history in the XVIIth cent. in the Bodleian library, 286.
Dunlop (*Robert*). Ireland from the earliest times to the present day, 285.
Fletcher (*Georgè*). Ireland, 285.
Jenkins (*Claude*). The monastic chronicles and the early school of St Albans, 287.
Legg (*L. G. Wikham*). Matthew Prior, 284.
Michael (*Wolfgang*). Englische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert, 285.
Morgan (*R. B.*). Readings in english social history from contemporary literature, t. V, 287.
— (*William Thomas*). English political parties and leaders in the reign of queen Anne, 1702-1710, 284.
Taylor (*Frank*). The wars of Marlborough, 1702-1709, 96.

HISTOIRE DE GRÈCE.

Melas (*George M.*). L'ex-roi Constantin; souvenirs d'un ancien secrétaire, 117.

HISTOIRE D'ITALIE.

Garufi (*C.-A.*). Necrologio del Liber confratrum di S. Matteo di Salerno, 287.
Ingurnez (don *Mauro*). Le bolle ponteficie di S. Spirito del Morrone, 288.
— Le carte mediœvali Abruzzeti con firma in versi, 288.
Les Guides bleus. Touring club Italien. Italie, t. I, 288.
Regesto dell' antica badia di S. Matteo « de Castello » o « Servorum Dei », 288.
Regesto di Tommaso Decano o Cartolario del Convento Cassinese, 1178-1880, 288.

HISTOIRE DE PERSE.

Huart (*Clément*). Les Ziyârides, 289.

HISTOIRE DE RUSSIE.

Haumant (*Émile*). Le problème de l'unité russe, 289.
Réau (*Louis*). L'art russe, des origines à Pierre le Grand, 259.

HISTOIRE DU MAROC.

Lévi-Provençal (*E.*). Les historiens des Chorfa, 288.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BRÆSCH (Fr.). Les pétitions du Champ-de-Mars (15, 16, 17 juillet 1792) (*1er article*) 192

HALPHEN (Louis). La place de l'Asie dans l'histoire du monde 1

LIZERAND (Georges). Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg (1285-1291) 161

WALTZ (Pierre). Les artisans et leur vie en Grèce des temps homériques à l'époque classique. VIIe et VIe siècles. I. Les corps de métiers (*suite et fin*) 14

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

MARION (Marcel). Les fugitifs alsaciens sous la Révolution. 210

SÉE (Henri). Remarques sur le caractère de l'industrie rurale en France et les causes de son extension au XVIIIe siècle. 47

CORRESPONDANCE.

De l'authenticité des Mémoires du cardinal de Richelieu. Lettre de Robert LAVOLLÉE et Réponse de Pierre BERTRAND 229

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de l'Amérique latine. Publications des années 1904-1914 (*suite et fin*), par E. MARTIN-CHABOT . 54

Histoire de France. Époque moderne jusqu'à 1660, par Henri HAUSER. 233

— De 1660 à 1789, par Georges PAGÈS. 63

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BALLESTEROS Y BERETTA (don Antonio). Historia de España y de su influencia en la historia universal. I-III (**J. Calmette**) 89

DUPONT-FERRIER (G.). Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (**J. Toutain**). 257

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE MARS-AVRIL 1923.]

Digitized by Google

Pages

LARDÉ (G.). Une enquête sur les vingtièmes au temps de Necker, 1777-1778 (**Georges Espinas**) 261

LOISY (Alfred). Essai historique sur le sacrifice (**Ch. Guignebert**). 86

MOLLAT (G.). La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (**E. Jordan**) 91

PALAT (général). La Grande Guerre sur le front occidental. VI : la Victoire de la Marne (**Jules Isaac**). . . 267

Peace handbooks (**G. Constant**) 271

PECK (Harry Thurston). Vingt années de vie publique aux États-Unis, 1885-1905; trad. par Charles OSTER (**D. Pasquet**) 98

RÉAU (Louis). L'art russe, des origines à Pierre le Grand (**E. Duchesne**) 259

SCOTT (James Brown). The project of a permanent Court of international justice (**Léon Adam**). 263

— The project relative to a Court of arbitral justice, 1907 (**Id.**). 263

TAYLOR (Frank). The wars of Marlborough, 1702-1709 (**L. André**) 96

VATTEL. Le droit des gens; texte de l'édition de 1758 et trad. en anglais par Charles G. FENWICK (**Id.**) . 265

VINOGRADOFF (Sir Paul). Outlines of historical jurisprudence, tome I (**Fr. Jofion des Longrais**) . . . 79

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Albanie (p. 117), Allemagne (p. 277), Égypte (p. 122), Espagne (p. 277), France (p. 123, 279), Grande-Bretagne (p. 284), Italie (p. 287), Maroc (p. 288), Perse (p. 289), Russie (p. 289), Suède (p. 129), Histoire de l'Antiquité (p. 118, 275), Histoire générale (p. 100, 274), Histoire de la guerre (p. 101, 276).

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

Allemagne. Historische Zeitschrift (p. 147).

États-Unis. The American historical Review (p. 306).

France. Annales révolutionnaires (p. 130, 290); les Archives de la Grande Guerre (p. 290); Bulletin de la Société d'histoire moderne (p. 130, 293); Bulletin hispanique (p. 294); Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique (p. 131); le Correspondant (p. 139, 300); la Grande Revue (p. 141); Journal des savants (p. 132, 295); Mercure de France (p. 141, 301); Polybiblion (p. 132, 295); la Révolution

Digitized by Google

de 1848 (p. 133, 296); Revue archéologique (p. 133, 296); Revue critique d'histoire et de littérature (p. 134, 297); la Revue de France (p. 142, 302); Revue de littérature comparée (p. 298); Revue de Paris (p. 143, 302); Revue des Deux Mondes (p. 145, 304); Revue des études anciennes (p. 298); Revue des études historiques (p. 135, 299); Revue des questions historiques (p. 136); Revue d'histoire de l'Église de France (p. 136); Revue historique de droit français et étranger (p. 137); Revue historique de la Révolution française (p. 139, 300).

Grande-Bretagne. Bulletin of the John Rylands library, Manchester (p. 148); The english historical Review (p. 148); History (p. 150); The Quarterly Review (p. 152, 310); The Scottish historical Review (p. 152, 311); The Times, literary supplement (p. 152).

Italie. Nuova Rivista storica (p. 314); Rendiconti della r. Accademia dei Lincei (p. 312); Rivista storica italiana (p. 315).

Suisse. Bibliothèque universelle et Revue suisse (p. 319).

CHRONIQUE : la Guerre (p. 320), Belgique (p. 157, 322), France (p. 156, 320), Grande-Bretagne (p. 157, 323), Italie (p. 157, 323), Portugal (p. 323), Russie (p. 158), Suède (p. 324), Suisse (p. 158).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 325

TABLE DES MATIÈRES 330

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 200 millions de francs entièrement versés.

Siège social : **14, rue BERGÈRE. — Succursale : 2, place de l'OPÉRA, Paris.**

OPÉRATIONS DU COMPTOIR : Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES : 44 Bureaux de quartiers dans Paris. — 17 Bureaux de Banlieue. — 223 Agences en Province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS : Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public : *14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 147, boulevard Saint-Germain; 49, avenue des Champs-Élysées; 35, avenue Mac-Mahon; 12, boulevard Haspail*, et dans les principales Agences de France. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCES FIXES. Intérêts payés sur les sommes déposées : De 6 à 11 m. 1/2, 1 1/2 0/0; De 1 à 2 ans, 2 0/0. — Au delà de 2 ans et jusqu'à 4 ans, 3 0/0. Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES. Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux;* Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnères-de-Luchon, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire (Égypte), etc. Ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES. Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités en même temps qu'une sécurité incontestable.

SALONS DES ACCRÉDITÉS, Succursale, 2, place de l'Opéra.

Installation spéciale pour voyageurs. Émission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

L'AGENDA POUR 1923 VIENT DE PARAITRE

Avec ses textes variés, écrits par des écrivains réputés, avec sa profusion d'images (aquarelles, gouaches, peintures à l'huile, croquis d'artistes en renom), c'est le véritable agenda du touriste, d'une conception originale et ingénieuse, d'une présentation élégante et d'une réelle utilité. Sa prime seule (12 cartes postales illustrées en héliogravure) représente la valeur marchande de l'ouvrage. Prix : 5 francs.

En vente à l'Agence P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, dans les Agences de voyages, les Grands Magasins, à Paris; et dans les gares et les grands trains du réseau P.-L.-M.

Envoi franco à domicile (6 fr. 65 pour la France, 7 fr. 20 pour l'étranger) contre mandat adressé au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris.

LES AFFICHES ARTISTIQUES

DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, l'administration des chemins de fer de l'État met à la disposition des collectionneurs, au prix de **quatre** francs l'exemplaire, celles de ses affiches illustrées dont elle possède une réserve suffisante.

Ces affiches sont expédiées, sous enveloppe, franco à domicile, contre l'envoi préalable de leur valeur.

Pour recevoir les affiches sous rouleau, joindre le prix du colis postal (gare ou domicile).

Écrire ou s'adresser au Service de la Publicité des chemins de fer de l'État, 20, [illegible] de Rome, à Paris (VIIIe).

Digitized by Google

CHEMIN DE FER DU NORD

Depuis le 3 novembre, la Compagnie du chemin de fer du Nord a apporté les modifications suivantes au service des trains :

Paris-Lille-Tourcoing

Les trains rapides n° 307, partant de Paris à 10 h. 15 pour Lille et Tourcoing, et n° 316 partant de Tourcoing à 15 h. 55 et de Lille à 16 h. 25, qui n'avaient lieu que les mercredis et samedis de chaque semaine, sont, à titre d'essai, et jusqu'au 3 février 1923, mis en marche tous les jours.

Paris-Lille-Aulnoye

Le train rapide n° 243, partant de Paris à 17 h. 50 et arrivant à Hirson à 20 h. 58, est prolongé jusqu'à Aulnoye, où il arrive à 21 h. 53; en sens inverse, le train rapide n° 214 qui partait d'Hirson à 6 h. 53 a son point de départ reporté à Aulnoye qu'il quitte à 5 h. 55. Ces nouveaux trains desservent Anor, Fourmies, Sains-du-Nord et Avesnes.

CHEMINS DE FER DE L'EST

RELATIONS AVEC L'ITALIE PAR LA SUISSE

Voies les plus rapides et les plus pittoresques

Des trains rapides quotidiens circulent entre Paris et l'Italie par le Lötschberg-Simplon et par le Saint-Gothard; ils comportent des voitures directes des trois classes à destination de Milan, Venise et Trieste, des wagons-restaurants pendant le jour, des wagons-lits et des voitures de 1re classe à couchettes pendant la nuit.

Des billets directs sont délivrés au départ de Paris et de certaines gares du réseau de l'Est à destination des principales villes italiennes.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS ET DU MIDI

SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES

Service spécial de wagons-lits et de voitures directes 1re et 2e classes entre Paris-Quai d'Orsay, Luchon (Superbagnères) et Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu).

A. — Luchon (Superbagnères)

Wagon-lits Paris-Luchon (Superbagnères) et vice-versa du 29 janvier au 5 février à l'aller et du 30 janvier au 6 février au retour.

Voiture directe 1re et 2e classes Paris-Luchon (Superbagnères) et vice-versa pendant toute la saison des sports d'hiver.

Wagon-restaurant Paris-Vierzon et vice-versa du 29 janvier au 5 février à l'aller et du 30 janvier au 6 février au retour.

Aller. — 1° *Du 7 au 28 janvier et du 6 au 28 février :* Départ de Paris-Quai-d'Orsay à 19 h. 57. Arrivée à Luchon (Superbagnères) à 11 h. 15;

2° *Du 29 janvier au 5 février :* Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50. Arrivée à Luchon (Superbagnères) à 9 h. 15.

Retour. — 1° *Du 8 au 29 janvier et du 7 février au 1er mars :* Départ de Luchon (Superbagnères) à 17 h. 53. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 20;

2° *Du 30 janvier au 6 février :* Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h. 14. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

B. — Villefranche-Vernet-les-Bains et Font-Romeu

Wagon-lits et voiture directe 1re et 2e classes Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et vice-versa pendant toute la saison des sports d'hiver.

Wagon-restaurant Montauban-Villefranche-Vernet-les-Bains et vice-versa du 7 janvier au 28 février.

Aller. — *Du 7 janvier au 28 février :* Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 57. Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 12 h. 41, à Font-Romeu à 14 h. 14.

Retour. — *Du 8 janvier au 1er mars :* Départ de Font-Romeu à 13 h. 42, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 15 h. 21. Arrivée à Paris-Quay d'Orsay à 9 h. 20.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google